

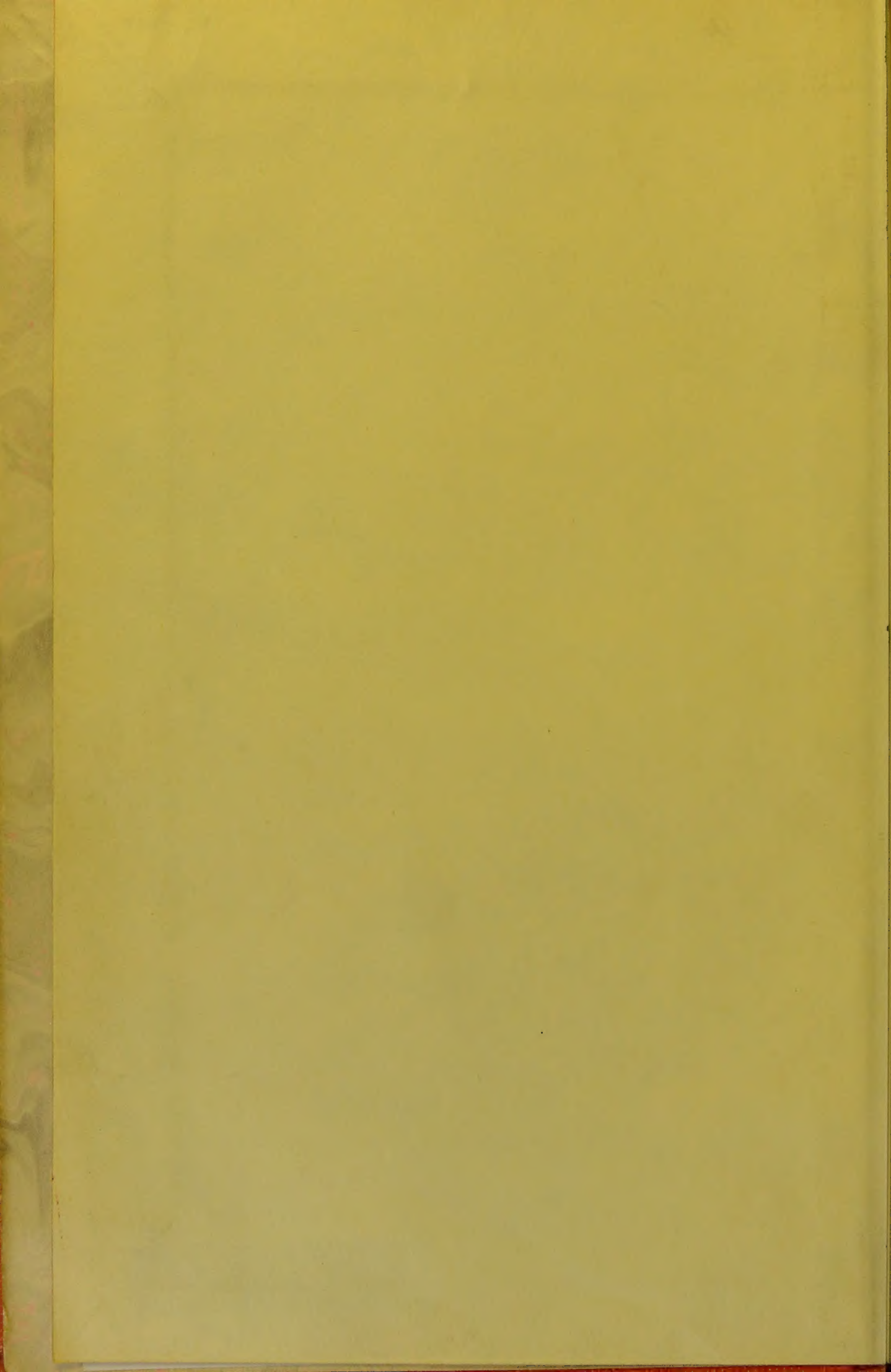
Galler

BYD. 36



22101185668





75

Les Biographies Médicales

Notes pour servir à l'Histoire de la
Médecine et des Grands Médecins

par

le D^r PAUL BUSQUET

Bibliothécaire de l'Académie de Médecine

Lauréat de la Faculté de Médecine de Lyon,
des Ministères de l'Intérieur et de la Guerre,
de l'Académie de Médecine (Prix Hugo).

Préface

du D^r A. GILBERT

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris

Médecin de l'Hôtel-Dieu
Membre de l'Académie de Médecine.

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, Rue Hautefeuille

G-F7

FRANCE: Medicine, Biography

Gallen

BYD. 36

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET
OUVRAGE 500 EXEMPLAIRES
SUR PAPIER LAFUMA PUR FIL,
NUMÉROTÉS DE 1 A 500.

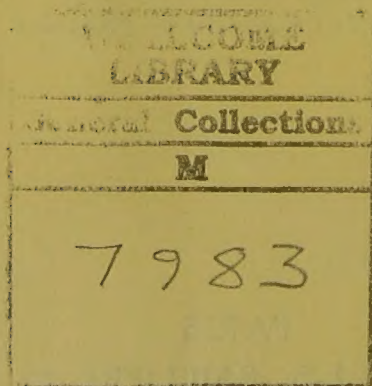


TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE (Professeur GILBERT)	Page 3
AVANT-PROPOS (Docteur BUSQUET)	5

I. - BIOGRAPHIES

(Chaque Biographie est illustrée de 4 planches hors texte)

	Pages		Pages
ALIBERT	7	PINEL (1 ^{re} partie)	197
DOUBLE	21	— (2 ^e —)	213
CHAUSSIER	37	PARISET	229
BROUSSAIS (1 ^{re} partie)	53	ORFILA	245
— (2 ^e —)	69	PORTAL (1 ^{re} partie)	261
LAENNEC	85	— (2 ^e —)	277
CORVISART DES MARETS.	101	De JUSSIEU	293
BOURDOIS DE LA MOTTE.	117	LE ROUX des TILLET.	309
DUMÉRIL	133	BOURRU	325
DESGENETTES (1 ^{re} partie)	149	HALLÉ	341
— (2 ^e —)	165	RÉCAMIER	357
ESQUIROL	181	ROYER-COLLARD	373

II. - Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

	Pages		Pages
Séances : Octobre 1926	17	Séances : Janvier 1928	225
— Novembre —	33	— Février —	241
— Décembre —	49	— Mars —	257
— Janvier 1927	65	— Avril —	273
— Février —	81	— Mai —	289
— Mars —	97	— Juin —	305
— Avril —	113	— Juillet —	321
— Mai —	129	La question du B. C. G.	337
— Juin —	145	Séances : Octobre 1928	353
— Juillet —	161	— Novembre —	369
— Octobre —	177	— Décembre —	385
— Novembre —	193		
— Décembre —	209		

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS (avant-propos) Page 5
 PRÉFACE (foreword) Page 7

I - BIBLIOPHILIES

(Ce chapitre bibliographique est illustré de 4 planches hors texte)

HINEL (avant-propos) Page 107 PARISSET Page 110 ORFILA Page 112 PORTAL (avant-propos) Page 114 Page 116 LE MOUX de TILLET Page 118 BOURN Page 120 HALLÉ Page 122 RECAMIER Page 124 ROYET-COLLARD Page 126	ALBERT Page 128 DOUBLE Page 130 CHASSIER Page 132 Page 134 LAFFONT Page 136 CORDEAU et LAFONT Page 138 BOURDON de LA MOITE Page 140 DUMERIL Page 142 PÉRONNETTE Page 144 Page 146 ESCOFFIER Page 148
--	--

II - Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

..... Page 150 Page 152 Page 154 Page 156 Page 158 Page 160 Page 162 Page 164 Page 166 Page 168 Page 170 Page 172 Page 174 Page 176 Page 178 Page 180 Page 182 Page 184 Page 186 Page 188 Page 190 Page 192 Page 194 Page 196 Page 198 Page 200 Page 202 Page 204 Page 206 Page 208 Page 210 Page 212 Page 214
--	--

PRÉFACE

Ecrire une Biographie, c'est faire une œuvre utile, mais combien délicate et difficile.

Aujourd'hui, en dehors d'une élite d'hommes éminents, que leurs fonctions officielles appellent de temps en temps à célébrer un de leurs devanciers, bien rares sont les écrivains médicaux, qui consacrent leurs efforts à faire revivre le souvenir et les mérites des anciens Maîtres.

Autrefois, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e, de grands Savants se firent un devoir de biographier les illustrations médicales de leur époque. Vicq-d'Azyr, Louis, Cuvier, Mignet, Pariset, Antoine Dubois, Réveillé-Parise, Peisse, Bourdon, entre autres, nous ont laissé, sur nos Maîtres de la Médecine, des pages magistrales, au verbe admirablement pur, où l'élégance du style, la concision de la phrase, ne sont égalées que par la hauteur et la noblesse des pensées. Dans ces Eloges, que certains de leurs auteurs composèrent en raison de leurs fonctions de Secrétaires perpétuels (de l'Académie royale de Chirurgie, de la Société royale de Médecine, des Académies de Médecine et des Sciences), la critique judicieusement exercée, vient démontrer à tous que l'œuvre est réellement historique, c'est-à-dire au jugement impartial et juste.

La Biographie n'est pas, comme on l'a prétendu, la sœur cadette de l'Histoire. C'est l'histoire même, qui porte à la fois, sur une individualité et sur une époque. De l'individualité, elle étudie et scrute tous les caractères, les qualités, les travaux, l'influence sur la Science et la Société; elle pèse, en quelque sorte, l'homme et son œuvre. De l'époque, elle doit établir un exposé précis de ce que fut la Science au moment où naquit, se développa et vécut le Maître étudié. En même temps, elle doit examiner les influences réciproques qu'exercèrent l'un sur l'autre, et l'état de la Société ou de la Science à ce moment, et l'œuvre personnelle produite par le biographié. Mais pour atteindre ce double et difficile objectif, il faut effectuer de nombreuses enquêtes et des recherches parfois fort longues, dans les Archives des Villes, des Paroisses, des Départements, des Facultés. Il faut vérifier, point par point les dates, qui dans nombre des travaux publiés sont erronées et les

faits, qui non contrôlés sont souvent inexacts ou mal interprétés. Il faut enfin, relire les œuvres et s'en constituer une idée personnelle à la lumière des connaissances actuelles.

C'est ce qu'a fait le Docteur Busquet, dans ses *BIOGRAPHIES MÉDICALES*, qui prennent naissance aujourd'hui. Nous ne pouvons que féliciter l'Auteur, de son effort pour rénover la tradition biographique. En raison de ses fonctions à l'Académie, où il dispose de ressources bibliographiques considérables, où il lui est possible de déchiffrer les notes manuscrites des Archives, il a pu établir une collection d'excellentes monographies des grands Médecins, Membres de l'Académie de Médecine, qui ne peut qu'être précieuse pour tous.

S'il est vrai, comme l'a dit Pascal que « toute la suite des hommes, pendant la série des siècles, doit être considérée comme un seul homme, qui subsiste toujours et apprend continuellement », nos confrères actuels ne pourront que gagner à la lecture de cette publication: Les efforts prodigieux, le travail acharné et continu d'un Chaussier, d'un Corvisart, la haute valeur morale d'un Double, l'ingéniosité et la faculté d'observation d'un Laënnec, la puissance des conceptions scientifiques et philosophiques d'un Broussais, le dévouement d'un Larrey et d'un Desgenettes, pour rester dans le domaine de cette première série de Biographies, voilà bien des nobles modèles capables de faire méditer ou réfléchir nos jeunes Confrères, et leur inspirer le désir de s'élever toujours plus haut par le travail et par l'étude.

Nous félicitons, MM. les Editeurs, d'avoir saisi tout l'intérêt de la publication entreprise par M. Busquet et de l'avoir présentée au public médical avec le goût le plus parfait.

Professeur GILBERT.

AVANT-PROPOS

Avec ce premier numéro commence la collection des BIOGRAPHIES MÉDICALES, dont la préface vous a exposé le rôle et le but.

Chaque mois, sans interruption, paraîtra un fascicule. Il contiendra la Biographie d'un Grand Médecin, Membre de l'Académie de Médecine, en même temps que son Iconographie aussi complète que possible. Quatre planches, dont un certain nombre sont inédites et originales, illustreront cette Monographie.

De plus, chaque numéro comportera un résumé soigneusement rédigé, des Communications faites dans un mois précédent, à l'Académie de Médecine.

La réunion des 12 fascicules constituera, chaque année, un beau volume de bibliothèque de 200 pages environ.

Nous ne saurions donc trop vous engager à conserver précieusement les fascicules que vous recevrez. Toutefois, nous conseillons à ceux d'entre vous, qui désireraient s'assurer de façon certaine la collection complète et intégrale des BIOGRAPHIES MÉDICALES de souscrire un abonnement que l'extrême modicité de son prix rend accessible à tous.

Indépendamment du tirage ordinaire, il sera imprimé 500 exemplaires de luxe, numérotés de 1 à 500, sur papier Lafuma. Leur tirage tout particulièrement soigné en fera un ouvrage de collection certainement très apprécié des bibliophiles.

Telles sont les BIOGRAPHIES MÉDICALES. Nous avons tenté de réaliser avec elles une œuvre utile, saine et de bon aloi. Nous espérons que vous les accueillerez favorablement.

D^r BUSQUET



Baron ALIBERT (Jean, Louis, Marc)

2 Mai 1768 - 4 Novembre 1837

Premier Médecin ordinaire du Roi (Louis XVIII et Charles X)
Médecin en Chef de l'Hôpital Saint-Louis,
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris,
Membre de l'Académie de Médecine.

Le Baron ALIBERT (JEAN, LOUIS, MARC), alias Chevalier Alibert, naquit à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron). Cette ville, qui avait alors environ 8.000 habitants, était le chef-lieu de la Sénéchaussée du Rouergue, et possédait de célèbres fabriques de toiles.

Le père d'Alibert était magistrat ; il appartenait, en qualité de Conseiller, à ce Présidial de Villefranche, si réputé que Louis XIV le nommait son *Petit Parlement*. Ces magistrats, s'ils étaient intègres, étaient peu austères et Jouy dans l'*Ermite en Province*, rapporte qu'en 1788, ils prêtèrent leur Palais de Justice, aux dames de la ville, pour y donner un bal. Le fait était à coup sûr en dehors des usages habituels, si bien qu'une chanson fut composée sur la galanterie des Conseillers-Présidiaux et insérée dans le *Mercure de France*.

Brodier, l'éminent biographe d'Alibert, pense que sa mère, Claudine Abrié, appartenait aussi à une famille de magistrats, car il mentionne un avocat du nom de Jean-Louis Abrié (qui fut parrain de Jean, Louis Alibert), et un Conseiller au Présidial de Villefranche, Guillaume Abrié (parrain du frère aîné d'Alibert), A remarquer que le Docteur Achille Alfaric (Thèse de Paris, 1917, n° 58), nomme sa mère *Alric*, vraisemblablement par erreur typographique.

La plupart des auteurs qui ont écrit des biographies d'Alibert fournissent des dates erronées sur sa naissance et sa mort. Par exemple, Réveillé-Parise (*Gazette médicale de Paris*, 30 mars 1839)

fixe sa naissance au 12 mai 1766, de même d'ailleurs que l'auteur de la biographie publiée dans la « Nouvelle Biographie générale » de Firmin Didot (t. II, 1855, p. 122). Par contre Beaugrand reporte cette naissance au 26 mai 1766 (Diction. encyclop. des Sciences médicales de Dechambre, t. III, p. 7).

En réalité, il résulte des recherches de Brodier et d'Alfaric, sur les « *Registres de Catholicité de Villefranche* », qu'Alibert est né le 2 mai 1768. Il était le quatrième enfant de la famille, qui se compléta ensuite de deux garçons et de deux filles.

Voici le texte exact de son acte de naissance :

« Le second de may 1768, est né et avons suppléé les cérémonies du baptême après avoir été ondoiyé à la maison, à Jean, Louis, Marc, fils à Monsieur Pierre Alibert, Conseiller au Présidial de cette ville, et à Dame Claudine Abrié, mariés. Parrain : Jean-Louis Abrié, avocat. Marraine : Dame Marie-Rose de Gaillard, épouse à Monsieur Mazière, Conseiller au même Présidial ». Qui ont signé :

Gaillard de Mazière ; Abrié ; Mour, Vicaire.

C'est à Villefranche, au Collège des Pères de la Doctrine chrétienne, qu'Alibert fit toutes ses études. Brodier rapporte que son enfance se passa gaîment entre le travail, dans les classes vouûtées du Vieux Collège, fondé en 1622, et les promenades à travers la plaine du Radel ou sur les coteaux voisins. C'est là, en rêvant sur les bords de l'Alzou, qu'il aurait acquis de bonne heure le goût de la nature et des beaux paysages. Cette remarque de Brodier est certainement fort juste, car dans le volume qu'Alibert publia en 1823, sur *la Physiologie des Passions* ou *Nouvelle doctrine des sentiments moraux*, il vante les paysages de son pays natal :

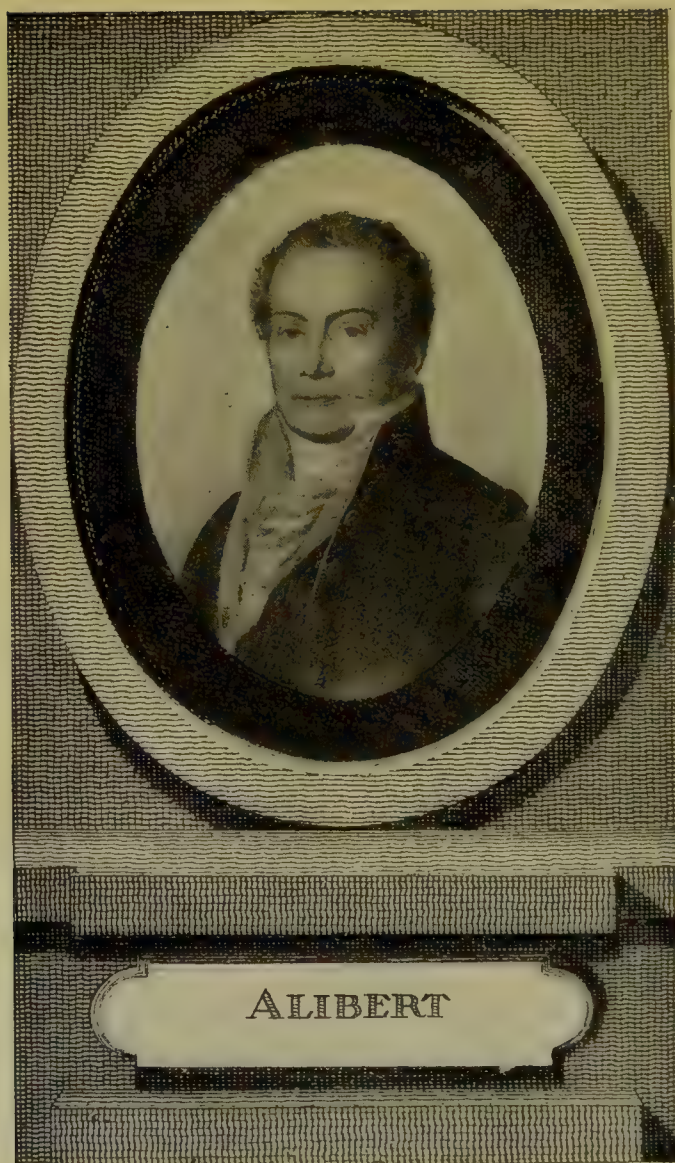
« La vue se repose avec volupté sur la jolie plaine du Radel, dont l'Aveyron baigne les bords et rafraîchit la verdure. . . Quiconque, dans ses voyages, a vu les bords de l'Alzou, et surtout l'endroit où les vagues écumantes de cette petite rivière viennent s'unir à celles de l'Aveyron, ne peut s'éloigner qu'avec regret ».

Au collège, il eut pour condisciples et amis, Laromiguière qui enseigna la philosophie à la Sorbonne, avec un éclat tout particulier, et l'Abbé Sicard, qui fut, plus tard, le successeur de l'Abbé de l'Épée, dans l'enseignement des sourds-muets.



Fig. 1 - ALIBERT (JEAN-LOUIS)

Dessiné et gravé par Lambert Jeune,
sous la direction d'Ambroise Tardieu.
(Dict. des Sciences Médicales. Biographie médicale, 1820).



D'après la photog. de Pierre Petit. (Revue de litt. méd.)

Fig. 2 - ALIBERT (JEAN-LOUIS)

Après des études brillantes, et ses humanités terminées, il entra dans la Congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, afin de satisfaire au désir de ses parents. Il se rendit à Toulouse, pour y effectuer un noviciat de deux ans. La Congrégation des Pères doctrinaires était un ordre séculier et enseignant ; les vœux y avaient été abolis par un bref du Pape Pie VII, en mars 1783. Le costume était celui des Prêtres séculiers, avec quelques signes distinctifs dans le collet.

Après le stage obligatoire et régulier, Alibert fut désigné pour enseigner les lettres au Collège de Villefranche.

Doué d'un goût très prononcé pour les poètes légers, grecs et latins, Alibert occupa ses longues heures de solitude à essayer de traduire ses pensées, dans des compositions poétiques, dont quelques-unes ne sont pas dépourvues d'une certaine valeur littéraire. Brodier nous fait connaître plusieurs d'entre elles. L' « *Épître à Sophie sur quelques ridicules* », est d'allure gracieuse et on y trouve déjà l'empreinte de cette douce philosophie, qui atteint son apogée chez Alibert médecin.

Le croiriez-vous, belle Sophie,
Ce monde, objet de votre amour,
Et dont vous êtes si chérie,
Ce monde est une comédie,
Où chaque acteur vient à son tour
Amuser les hommes du jour
Des ridicules de sa vie.

.....
Enfin chacun dans l'univers
Quitte le vrai pour l'imposture
Et, s'éloignant de la nature,
Se fait gloire de ses travers.
L'ignorant prend un air capable ;
La vieille Iris veut rajeunir ;
Hébé veut être raisonnable,
Mais elle cesse d'être aimable
En songeant à le devenir.

Le Docteur Brodier nous a rapporté la fable intitulée « *Dispute des fleurs* », dont le texte lui a été transmis par Monsieur Vitrac, le savant Bibliothécaire de la Bibliothèque Nationale :

On prétend que la vanité
 Parmi les fleurs d'un beau parterre,
 Vint semer la discorde et la guerre ;
 Que chaque fleur vantait sa qualité,
 C'était dans ces beaux jours où toute la nature
 N'offre que jeux et que plaisirs ;
 Où l'aile des zéphyr
 Commence à tapisser la terre de verdure.
 Le lys, étalant sa blancheur,
 Se pavanait sur sa tige orgueilleuse,
 Et méprisait la tubéreuse
 Qui se croyait une très belle fleur.
 Le pavot redressait sa tête ;
 Il menaçait l'œillet qui se disait charmant ;
 Son air terrible et menaçant
 Faisait cacher la violette ;
 Elle n'osait montrer l'éclat de ses appas.
 L'odoriférante jonquille
 Se croyait cent fois plus gentille,
 Et sur les autres fleurs voulait avoir le pas,
 Quand on vit paraître la rose,
 Qui dit, en exhalant ses parfums les plus doux :
 — Mes sœurs, est-il quelqu'une d'entre vous
 Qui me surpasse en quelque chose
 Et qui de la beauté mérite mieux le prix ?
 Je pare le sein de Thémire ;
 Je reçois le matin cent baisers de Zéphyre,
 Dans ce jardin que j'embellis.
 L'aurore au point du jour me baigne de ses larmes ;
 Et quand j'ouvre mon sein vermeil,
 Je vois souvent que le soleil
 Se plaît à contempler mes charmes.
 — Vous n'avez pas sujet de vous enorgueillir,
 Reprit alors l'humble immortelle ;
 Il est vrai que vous êtes belle,
 Mais un matin vous voit naître et mourir ;
 Pour moi je reste après l'orage.
 Je préfère à tous vos attraits
 Le doux plaisir de ne mourir jamais ;
 Tout ce qui brille en vous n'est qu'une vaine image.

 Je trouve qu'elle avait raison ;
 La beauté de la rose est un bien peu durable,
 Iris, je crois que cette fable
 Pourra vous servir de leçon.

L'abrogation des ordres religieux en France, par la loi du
 17 août 1792, provoqua la fermeture du Collège de Villefranche.

Ses professeurs, les Pères doctrinaires, furent rendus à la vie civile en juin 1793. Alibert retourna alors dans sa famille.

La Convention Nationale créa, à Paris, le 9 brumaire, an III (30 octobre 1794), l'École Normale, dont les cours commencèrent le 20 janvier 1795. Elle avait environ 1.300 élèves, âgés en moyenne de 25 ans, et recrutés parmi les instituteurs primaires, les prêtres, les professeurs de Collège, les fonctionnaires. Alibert y obtint une place et il put ainsi perfectionner son instruction générale. Après 4 mois de cours, le 30 floréal, an III (19 mai 1795), l'École Normale fut fermée; Alibert eut, une fois de plus, le souci de son avenir.

Il s'était lié d'amitié, à cette époque même, avec Cabanis et Pierre Roussel, normaliens comme lui. Ceux-ci, alors très influents, l'avaient introduit dans le salon de Madame Helvétius, à Auteuil, qu'on appelait la « *Petite Société d'Auteuil* ». Là, il avait fait la connaissance de Pinel, de Thouret, de Desgenettes, de Pariset. Cette ambiance scientifique et les conseils avisés de Pierre Roussel et de Cabanis, décidèrent Alibert à se consacrer à la médecine.

La loi du 14 frimaire, an III (4 décembre 1794) avait créé les trois Écoles de Santé de Paris, Montpellier et Strasbourg. Alibert se présenta au concours pour celle de Paris, le 20 février 1796, et y fut admis. Il aborda les études médicales avec une telle ardeur, qu'il se classa rapidement en tête de sa promotion, parmi les élèves considérés comme « *très forts* ». Il suivit assidûment les leçons cliniques de Corvisart, à la Charité, et celles de Pinel, à Bicêtre et à la Salpêtrière.

A cette époque, il devint membre de la « *Société philomatique* », où il fut bientôt connu par ses travaux scientifiques. En 1796, il participa à la fondation de la « *Société médicale d'émulation* », et en fut le premier secrétaire général. Le 28 brumaire, an VIII (19 novembre 1799), il soutint une thèse pour le Doctorat en médecine. Cette œuvre remarquable était intitulée : « *Dissertation sur les fièvres pernicieuses et ataxiques intermittentes* ». D'abord publiée chez Richard, Caille et Ravier, elle fut éditée ensuite en un

volume, en 1801 ; puis trois autres éditions successives en furent tirées en 1804, 1809, 1820. Enfin, Charles Caldwell la traduisit en anglais et la publia à Philadelphie, en 1807.

Au cours de ses études médicales, Alibert eut pour condisciples : Dupuytren, Richerand, Bretonneau, Pariset. Ses maîtres furent : Desault, Cabanis, Pinel, Portal, Bichat, Corvisart ; tous devinrent ses amis dévoués.

Pendant plusieurs années, Alibert se livra à un travail acharné, analysant de nombreux ouvrages dans le *Magasin Encyclopédique*, traduisant un poème latin de Flemmyng, sur la névropathie, faisant des expériences d'électricité avec Pfaff (de Kiel), étudiant la thérapeutique, la botanique, l'histologie générale.

D'une sensibilité très vive, Alibert avait été profondément affecté par la vue des atrocités commises sous la Terreur. Dans son ouvrage sur la « *Nosologie naturelle* », il en trace, de main de maître, un tableau saisissant :

« Dans ce temps de calamité, un des plus grands raffinements de la cruauté des démagogues fut de convertir en prisons les temples, les couvents, les établissements d'éducation, les hospices, les plus saints asiles de l'Humanité indigente ».

Les malades et les gens sains étaient accumulés pêle-mêle sans aucune prophylaxie, aussi des épidémies meurtrières ne tardèrent-elles pas à apparaître.

« Il n'y a pas de paroles, dit Alibert, pour retracer le saisissement que l'on éprouvait en contemplant ces malheureux, presque tous menacés d'une condamnation prochaine. Quelle épouvantable perspective. Au dedans, la contagion ; au dehors, les bourreaux ; ceux qui échappaient à l'épidémie étaient réservés pour l'échafaud. Les soins de l'art ne semblaient les rétablir que pour les rendre plus capables de sentir l'horreur du sort qui les attendait, et c'était toujours pour aller au supplice qu'ils quittaient les bras de la charité ».

Le Comité des Hôpitaux de Paris, dont faisait partie Cabanis, Thouret et Cousin, nomma Alibert médecin adjoint de l'Hôpital



Fig. 3 - ALIBERT (JEAN-LOUIS)

D'après un pastel de M^{lle} Théodelinde Dubouché,
exécuté en 1853 et appartenant à Madame Arthur Noël,
(in Alibert, par Brodier, Paris 1823).

Mr. Pariset
rue Hautefeuille
Mon cher Pariset.

Je vous envoie avec bonhi Mr.
Auzou qui vient vous —
présenter des observations. —
et qui aspire à être —
correspondant de l'Académie
Royale. C'est un homme
rempli de mérite et —
allié à ma famille.
Mille tendresses,
Alibert

Fig. 4. - Autographe d'ALIBERT (JEAN-LOUIS)
(Archives de l'Académie de Médecine)

Saint-Louis, en 1801 ; en 1802, il en devint titulaire. C'est dans les années suivantes, qu'il se décida à pratiquer l'*enseignement privé*. A cette époque, en raison de l'insuffisance de l'enseignement médical officiel, des Médecins éminents avaient ouvert, en diverses parties de Paris, des Cours de médecine, qui avaient eu la plus grande faveur auprès des élèves, si bien qu'un individu nommé Corone, créa, rue Saint-Victor, n° 31, un « *Collège des Etudiants en médecine* ou « *Collège médical* » qui groupa rapidement les meilleurs maîtres et de nombreux élèves. Parmi les premiers citons ; Richerand, Dupuytren, Chaussier, Hallé, Duméril, Bichat, Laënnec, Magendie, Baudelocque, etc. Alibert y enseigna la Thérapeutique et la Matière médicale.

A l'Hôpital Saint-Louis, il inaugura, sous les ombrages des tilleuls, des Cliniques sur les maladies de la peau, qui attirèrent autour de lui un grand nombre de Médecins français et étrangers.

En 1804, il posa sa candidature à la chaire d'Histoire naturelle de Peyrilhe ; il n'obtint pas satisfaction, car elle fut accordée à de Jussieu, le 12 germinal, an XII (2 avril 1804).

Alibert publia, cette même année, les « *Eléments de thérapeutique et de Matière médicale* », et en 1806, parurent les premiers fascicules de son grand ouvrage sur « *Les maladies de la peau* », illustré de magnifiques planches en couleurs ; il était alors Médecin-Chef de l'Hôpital Saint-Louis.

En 1815, Portal le fit nommer Médecin Consultant du Roi Louis XVIII et en 1818, il remplaçait Lefavre comme Premier Médecin ordinaire du Roi. Cette distinction si flatteuse fut unanimement approuvée par l'opinion publique. L'un des organes de la Presse Parisienne « *Le Spectateur politique et littéraire* » commentant cette nomination, qualifie Alibert : « un des hommes qui soutiennent le mieux la gloire de la Médecine en France, et qui ont le plus contribué à étendre ses progrès en Europe ».

Alibert consacra la plus grande partie de son temps aux soins de son auguste malade ; il dut ainsi abandonner ses Cliniques et son service de Saint-Louis, qui furent confiés à Biett.

Alibert contribua, avec Portal, Premier Médecin du Roi, à la

fondation de l'Académie de Médecine et il fut désigné pour faire partie de la Section de Médecine. On a constaté qu'il avait suivi peu assidûment les Séances de la nouvelle Institution royale. Réveillé-Parise, le virulent biographe, attribue cette abstention au dépit : « lors de la formation de l'Académie de Médecine, dit-il, voyant ses espérances trompées à la présidence annuelle, par la nomination de Bourdois de la Motte, jamais il ne mit les pieds dans cette Assemblée ». Il est plus probable qu'il faut attribuer cette absence à des occupations astreignantes, et à son peu de goût pour les séances magistrales. C'est d'ailleurs à cette époque que l'on trouve sous sa plume que les Académiciens qu'il préfère sont ceux qui parlent peu et s'abstiennent d'endoctriner leurs contemporains.

Le 9 août 1821, Alibert fut choisi comme Professeur de Botanique à la Faculté de Médecine de Paris. Mais une Ordonnance royale, du 21 novembre 1822, supprima la Faculté de Médecine, en raison d'un scandale provoqué par les Etudiants, qui avaient hué le Recteur de l'Académie de Paris, l'Abbé Nicolle. Une nouvelle Ordonnance royale du 2 février 1823, réorganisant la Faculté, créa une nouvelle chaire de Thérapeutique et de Matière médicale, qui lui fut attribuée. C'est en 1823 qu'il publia sa « *Physiologie des Passions* », qui devait obtenir, le 25 août 1827, un prix Montyon à l'Académie Française.

Après la mort de Louis XVIII (septembre 1824), Alibert devint Premier Médecin ordinaire du Roi Charles X. Celui-ci, quelques années plus tard, le 31 octobre 1827, le nomma Baron, pour les éminents services rendus par lui, pendant le règne et la maladie du Roi Louis XVIII. Le 3 février 1828, Alibert sollicita du Roi, l'autorisation de compléter ses armoiries, qui étaient d'azur à trois coqs d'or, par la devise *Pro rege vigilant*.

Alibert travaillait sans relâche ; en août 1833, selon un rédacteur de la *Gazette médicale de Paris*, il collaborait à 59 ouvrages périodiques ou publications collectives. Il était très admiré par de nombreux confrères et par le public, qui voyaient en lui, suivant l'expression de Jourdan : « l'homme aimable, qui se faisait par-

donner la supériorité du talent par le charme du caractère et l'inaltérable bonté du cœur ».

Alibert mourut à 69 ans, le 4 novembre 1837, d'un cancer de l'estomac. C'est par erreur, que Réveillé-Parise a indiqué pour cette mort, la date du 5 novembre (*Gazette médicale de Paris*, 30 mars 1839, p. 198). De même dans la « *Biographie générale* de Firmin Didot, 1855 », la date mentionnée, 6 novembre 1837, est inexacte.

Les obsèques eurent lieu le 7 novembre ; l'inhumation fut faite au Père Lachaise. Cruveilhier prononça un discours au nom de la Faculté de Médecine de Paris ; Pariset fit son éloge au nom de l'Académie de Médecine. Quelques mois plus tard, son corps était transporté à Villefranche-de-Rouergue (10 juillet 1838), et de là à sa propriété de Marin, où il repose dans une sépulture de famille. A cette occasion, le Docteur Bras, puis le Docteur Daugnac, prononcèrent des éloges (*Revue de l'Aveyron et du Lot*, 23 juillet 1838) (L. Brodier).

Le 5 novembre 1838, le professeur J. Nicolas Marjolin, dans la séance publique annuelle de la Faculté de Médecine, fit le panégyrique d'Alibert. En 1840, le Roi Louis-Philippe donna le nom d'Alibert à l'ancienne impasse Saint-Louis, transformée en rue.

Durant sa vie, Alibert fut comblé d'honneurs : en 1815 il était fait Chevalier de la Légion d'honneur ; le 25 avril il était promu Officier de ce même Ordre. En 1817, il recevait le cordon de Saint-Michel. L'Académie des Sciences de Turin ; celle de Saint-Pétersbourg ; l'Académie Impériale Joséphine de Vienne ; l'Académie de Médecine de Madrid, comptaient Alibert parmi leurs membres. De très nombreuses Sociétés lui avaient ouvert leur porte. Il avait été Médecin du Lycée Napoléon, puis du Collège de Henri IV ; Médecin chef des Eaux d'Enghien ; Médecin Consultant de la Maison royale de Saint-Denis.

Alibert fut un écrivain au style abondant et sonore, plein de chaleur et d'éclat (Duchesne-Duparc). Il fut un praticien réputé, un homme du monde rempli de bienveillance et de bonté. Grâce à lui la Pathologie cutanée fit, en France, d'incontestables progrès.

BIOGRAPHIES

- ALFARIC. - Alibert, Thèse, Paris, 1917.
- ANONYME. - Alibert, Nouvelle Biographie générale de Firmin Didot, Paris, 1855, t. II p. 122
- ANONYME. - Alibert, Lettre médicale sur Paris. - Gazette médicale de Paris, 1837, 11 novembre, p. 708.
- BEAUGRAND. - Alibert. Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales de Dechambre. 1865, t. III, p. 7.
- BOURDON. - Alibert. Dictionnaire de la Conversation. 1853, 2^e édit., t. 2.
- BRODIER. - Alibert. Paris 1823. Maloine.
- CRUVEILHIER. - Discours sur la tombe d'Alibert.
- DUCHESNE-DUPARC. - In Traité complet des Gommés des enfants. 1842 et 2^e édit. 1844
- J. L. H. P. - Alibert. Les médecins français contemporains. Paris, 1827, p. 57. Gabon, lib.
- L. F. - Notice nécrologique sur Alibert. Journal des connaissances médico-chirurgicales. 1838, t. 5, p. 173 et Archives générales de médecine. 1838, t. 1, p. 251 (3^e série).
- MARJOLIN. - Eloge d'Alibert. Discours pour la rentrée de la Faculté de Médecine, 1838. Gazette médicale de Paris, 11 novembre 1838, t. 6, p. 707.
- PARISSET. - Discours prononcé aux obsèques d'Alibert, le 7 novembre 1827, Bulletin de l'Académie de Médecine, 1837-1838, t. 2, p. 164
- RÉVEILLÉ-PARISE - J. L. Alibert, Gazette médicale de Paris, 30 mars 1839, t. 7, p. 193 (2^e série).
- GUÉRARD. - Alibert. La France littéraire. 1827, t. I. p. 31 et édit. 1842, t. I., p. 18.

ICONOGRAPHIE

- Portrait à l'huile de Berthon**, de 1^m 14 sur 0^m 88. - Reproduit dans les Collections artistiques de la Faculté de Médecine. Paris, 1911, pl. 58, p. 129.
Ce portrait fut légué à la Faculté par Alibert, à sa mort, et remis le 1^{er} février 1838, par son frère. Il figure dans la salle des thèses n° 2.
- Portrait au pastel, par M^{lle} Théodelinde Dubouché.** - Exécuté en 1835. (Appartient à Madame Arthur Noël). In Brodier, Alibert. Frontispice.
- Lithographie de Villain.** - D'après le portrait de Berthon. Légende : *Premier médecin ordinaire du Roi, Médecin en chef de l'Hôpital Saint-Louis - il charme ses lecteurs et guérit ses malades. - Son très dévoué élève - Janin de Saint-Just, médecin.*
- Portrait lithographié**, d'après le portrait de Berthon (chez Capdebos, peintre, rue Caumartin, 37). *Journal des Débats*, du 15 octobre 1820.
- Portrait lithographié**, édité en 1830, d'après le tableau de Berthon. Contient un vers de Janin de Saint-Just (in-Brodier).
- Portrait lithographié**, par Z. Belliard (département des estampes de la Bibliothèque nationale).
- Deux portraits lithographiés**, l'un par Berthon, l'autre par Garnier.
- Portrait lithographié**, par Delpech. (Col. des port. méd. Van Kaathoven.)
- Portrait en gravure de Lambert Jeune.** Biograph. méd. 1820, t. I, p. 147.
- Portrait.** - In portr. of celebrated french surgeons and physicians Robert Kingstone.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois d'Octobre 1926

Séance du 5 Octobre. - Présidence de M. Bar, Président.

M. L. Camus, fait une Communication sur la nécessité d'informer les Médecins, de l'apparition de la variole dès que sa présence est reconnue. — Il a récemment rappelé que, pour s'opposer efficacement à la constitution d'un foyer épidémique de variole et à la diffusion de cette maladie, il faut agir activement, dès les premières manifestations de l'infection. Il faut en effet s'efforcer de détruire complètement les premiers germes varioliques, pour arrêter leur multiplication et opposer une barrière d'immunité à ceux qui échappent à la stérilisation et qui peuvent être transportés à distance. Cette conception de lutte antivariolique est pratiquement réalisée par l'*isolement du malade*, par la *désinfection des endroits qu'il a contaminés*, et par la *vaccination* de toutes les personnes ayant été en contact avec lui. Pour l'application de ces mesures, il faut que la déclaration de la variole soit aussi précoce que possible. Il est certain que dans les grandes agglomérations, le médecin ne peut seul arrêter l'extension de la variole. Il est indispensable que les Services d'Hygiène interviennent avec les moyens puissants dont ils disposent. C'est là encore une raison pour que la déclaration de la variole soit précoce. Il faut une étroite collaboration entre les médecins et l'administration.

La difficulté du diagnostic de la variole, surtout dans ses formes frustes ainsi, d'ailleurs, que dans ses formes graves, par exemple la forme hémorragique, nuit aux mesures prophylactiques. Au cours de la récente épidémie qui a frappé Paris, la multiplicité des foyers prouve que les moyens de protection ont été insuffisants. Il est très difficile d'alerter d'une façon discrète les médecins de neuf arrondissements. De plus, les notifications de la Préfecture de Police ont mis un temps long à parvenir à destination. On peut affirmer que la série de cas de variole eût été rapidement close, si tous les médecins eussent été informés de l'existence de la maladie. Il importe à l'avenir d'améliorer les relations des Services d'Hygiène avec les praticiens. Il faut, en toutes circonstances, que les médecins soient informés de la présence de la variole, très rapidement et dès qu'elle a fait son apparition.

Le Professeur Daniel, de Bucarest, lit un travail sur une nouvelle méthode de prophylaxie des accidents rachianesthésiques par injections intraveineuses de liquide céphalo-rachidien. — Après une rachianesthésie, on observe souvent des accidents, qui tiennent à la *rupture*

d'équilibre des colloïdes de l'organisme, au *déséquilibre vaso-sympathique* chez les sujets sensibilisés, enfin à l'*hypotension du liquide céphalo-rachidien*.

L'auteur a constaté que l'injection intra-veineuse de liquide céphalo-rachidien constitue un moyen précieux pour prévenir les accidents. Ce liquide agit vraisemblablement plus, comme substance sensibilisatrice, que comme modificateur du terrain.

Ce procédé mérite d'être utilisé par un grand nombre de chirurgiens. Il peut mettre à l'abri de tout accident, surtout dans les milieux et dans les pays où, faute d'anesthésistes de carrière et d'un personnel compétent, la rachianesthésie reste, quand même, une méthode de choix, surtout en chirurgie abdominale et gynécologique.

Séance du 12 Octobre - Présidence de M. Bar, Président.

Le Président fait connaître le décès de M. Petrini, de Galatz, Correspondant étranger dans la section de Médecine.

M. Achard, Secrétaire général, lit un Compte-Rendu de mission au Japon. — Il a été chargé par le Ministre des Affaires étrangères d'aller étudier, au Japon, les moyens de rendre plus intimes les rapports intellectuels, entre la France et le Japon. L'ambassadeur, M. Paul Claudel, a fondé, à Tokio, une Maison Franco-Japonaise, qui peut recevoir les Français désireux d'étudier au Japon. Dans ce pays, l'enseignement de la médecine est organisé à l'européenne. Les laboratoires sont nombreux et très fréquentés; leurs travaux sont recueillis dans de belles publications. Les hôpitaux sont bien installés et servent de centres pour l'instruction technique clinique.

Les Japonais étudient surtout les livres allemands; des professeurs venus d'Allemagne leur font souvent des conférences. Les travaux scientifiques sont presque toujours en allemand, et parfois en anglais, mais exceptionnellement en français. Dans les bibliothèques universitaires, les livres allemands abondent; il y a une certaine quantité d'ouvrages anglais. Les livres français sont en minime proportion; les périodiques manquent presque toujours.

Il n'est alors pas surprenant, que la Science française soit mal connue au Japon. On devrait, en France, envoyer plus souvent les ouvrages médicaux à la Maison Franco-Japonaise qui les répartirait ensuite aux bibliothèques japonaises universitaires.

M. Achard s'est efforcé de faire connaître le programme des études médicales en France et a conseillé l'organisation d'un congrès médical franco-japonais. Le recteur de Sendaï a exprimé ses regrets de n'avoir pas vu, depuis 7 ans, un professeur français, alors que chaque année, il reçoit des professeurs allemands et américains.

Les Japonais désirent vivement des relations avec les médecins français. A Tokio, à Kioto, à Sendaï, à Fukuoka, existe une sympathie pour la France. Les conférences de l'éminent secrétaire de l'Académie de Médecine ont été très suivies et ont eu un succès très grand.

En effectuant son retour, M. Achard a visité Shanghai et Canton. L'enseignement médical donné dans deux Ecoles de médecine françaises est moins parfait. Les élèves y sont en plus petite quantité, car peu connaissent le français. Par contre, dans l'Université chinoise de Canton, les méthodes

européennes commencent à pénétrer, les milieux universitaires sont très sympathiques à la France et désirent des échanges de relations avec notre pays.

En Indo-Chine, la France a multiplié les œuvres médicales et d'assistance. Aussi, pour leur application, doit-on avoir recours à un Corps de Médecins annamites formés à l'École de Médecine d'Hanoï. Ce sont les *médecins auxiliaires*. On doit en multiplier le nombre, car eux seuls peuvent agir efficacement sur leurs compatriotes. Il existe des Instituts Pasteur, à Saïgon, à Hanoï et à Nha-Trang, où Yersin étudie la peste bovine.

L'Indo-Chine doit être un foyer de culture française; elle doit faire une propagande française dans tous les pays d'Extrême-Orient.

MM. Loir et Legangneux, font une lecture sur l'augmentation de la consommation du poisson. — Les auteurs rappellent que les pêcheurs emploient des méthodes routinières, de sorte que la quantité de poisson pêché est insuffisante. Les chalutiers à voile ne peuvent s'éloigner des côtes, parce que le poisson qu'ils pêchent serait altéré en raison des conditions défectueuses de leur installation. Il est souhaitable qu'ils soient remplacés par des chalutiers à vapeur, qui sont capables de rester à la mer pendant un temps plus long, et qui conservent mieux le produit de leur pêche. Il faudrait des grands chalutiers, avec des chambres frigorifiques, permettant la conservation du poisson.

Séance du 19 Octobre - Présidence de M. Bar, Président.

M. Achard, Secrétaire général, présente un travail de V. Torkomian, "Un coup d'œil sur l'histoire de la Médecine en Arméno-Cilicie" sous la Dynastie des Roubinians, de la fin du XI^e à celle du XIV^e siècle.

Il signale notamment l'œuvre de Mekhitar de Her, auteur de la "*Consolation des fièvres*" (1184) et d'un manuel de médecine traduit de l'arabe : la fondation d'un asile de lépreux sous le roi Léon II (1198-1219); l'édification d'un grand hôpital pourvu de thermes, à Sis, par la reine Zabel (1341); la publication par le général Sembat (1269) d'un recueil de lois, dont quelques-unes consacrées à l'hygiène et au contrôle de l'exercice de la médecine.

M. H. Vincent, fait une communication sur la Fusospirochétose des voies respiratoires. Sa localisation bronchique. — On a donné à cette maladie divers noms : spirochétose des bronches, fusospirochétose bronchique, bronchite hémorragique ou sanglante, bronchite de Castellani, bronchialis Vincentis angina. Elle est due à la symbiose microbienne du *Bacillus fusiformis* et du *Spirocheta Vincenti*. Cette association symbiotique est responsable d'un grand nombre d'autres maladies : pourriture ou gangrène d'hôpital, angine, noma, ulcère phagédénique des pays chauds, périostite suppurée, otite fétide suppurée, gangrène pulmonaire, etc. C'est Vincent, qui en 1896 (28 janvier), attira le *premier*, l'attention de l'Académie de Médecine sur cette symbiose infectieuse.

Souvent méconnue, cette bronchite frappe surtout les adultes. Elle débute, soit par une rhino-trachéo-bronchite aiguë, soit par une bronchite aiguë et fébrile dite grippe, soit par une congestion pulmonaire. Des hémoptysies surviennent et l'examen des crachats montre la présence des deux sortes de bacilles. Dans les cas graves l'expectoration est fétide, la fièvre persiste et la cachexie s'établit. La mort peut se produire

Dans les formes bénignes, l'hémoptysie peut manquer.

Pour le traitement de cette bronchite, Vincent conseille d'injecter dans les veines, un arsénobenzène actif, ou bien un composé de bismuth. Il faudra aussi surveiller la bouche et les dents des malades et en assurer la désinfection par l'eau oxygénée et l'eau javéalisée.

Séance du 26 Octobre - Présidence de M. Bar, Président.

Centième anniversaire de la mort de Pinel. — M. Achard, lit un court éloge de Pinel. Il montre l'importante contribution qu'il a apportée dans l'observation et la classification des maladies, d'après l'analyse de leurs caractères. L'enseignement clinique de Pinel pouvait rivaliser avec celui de Corvisart. En raison de ses tendances philosophiques et littéraires, Pinel fut attiré vers l'étude des maladies mentales. Il écrivit un *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale* (1809). Il introduisit, dans les asiles, des méthodes de douceur et mit fin à ces luttes entre gardiens et malades.

A la création de l'École de Santé, il fut nommé à la chaire de physique médicale et d'hygiène, plus tard, il obtint celle de pathologie médicale. En 1820, à la fondation de l'Académie de Médecine, il fut un de ses premiers membres. Il mourut le 25 octobre 1826, à 81 ans.

Le Professeur Danielopolu, lit un mémoire sur la conduite à suivre dans l'application de sa méthode de traitement chirurgical de l'angine de poitrine. — Cette opération est basée sur ces constatations : l'accès angineux ne pouvant prendre naissance qu'à la suite d'un cercle vicieux réflexe (réflexe presseur), il faut, pour prévenir les accès, supprimer les voies à travers lesquelles se transmet le réflexe. Pour cela, il faut tâcher d'intercepter le plus de filets sensitifs cardio-aortique possible. Mais pour obvier aux accidents, il faut éviter toutes les sections nerveuses qui risquent d'intercepter les filets centrifuges importants du cœur, nerfs accélérateurs et vasomoteurs coronariens. En résumé, sans réflexe presseur, pas d'angine, pas d'accès angineux. En conséquence, Danielopolu propose la résection du sympathique cervical, sans le ganglion cervical inférieur; résection complétée par la section des branches du vague cervical qui entrent dans le thorax et du nerf vertébral, par la section des rameaux communicants qui unissent le ganglion cervical inférieur et 1^{er} thoracique aux 6^e, 7^e, 8^e paires cervicales et à la 1^{re} dorsale et par celle du filet nerveux (quand il existe) qui, sortant du laryngé supérieur, s'unit au tronc du vague.

Selon l'auteur, il faut aussi établir le traitement médical d'aussi bonne heure que possible (régime, digitale, trinitrine, diurétiques et s'il y a lieu traitement antisiphilitique). Il ne faut jamais toucher au ganglion étoilé, sous peine d'accidents, même si le cœur paraît normal.

Le Professeur Vaquez, tout en reconnaissant l'intérêt des travaux de M. Danielopolu, conseille la prudence dans les interventions sur le système nerveux sympathique, lesquelles sont susceptibles de provoquer des accidents.

Docteur BUSQUET.

DOUBLE

(FRANÇOIS-JOSEPH)





Fig. 5. - Maison natale de DOUBLE, à Verdun-sur-Garonne

(Ce cliché appartient à l'Auteur. Reproduction interdite).



DOUBLE (François-Joseph)

11 Mars 1776 - 12 Juin 1842.

Membre de l'Académie royale de Médecine et de l'Institut.

DOUBLE naquit à Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), le 11 Mars 1776. Presque tous ses biographes indiquent le 6 Mars 1776, comme la date de sa naissance. On trouve encore dans la littérature médicale, et sur ce point, d'autres inexactitudes ; par exemple, A. Chéreau, dans la Notice sur Double publiée dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre, t. 30, p. 420, écrit que Double est né le 6 Mars 1771. — Callisen (A. C. P.), dans *Medizinische Schriftsteller Lexicon*, 1839, t. V, p. 288, fournit la date du 11 Mars 1777. — De son côté, Hirsch (*Biographische Lexikon der Hervorragenden Aerzte*, 2^e vol. 1885, p. 209) hésite entre le 6 et le 11 Mars 1777.

Ce point d'histoire est précisé d'une manière indiscutable par l'acte du registre des naissances de la paroisse de Verdun-sur-Garonne, que nous reproduisons ci-après et que nous devons à la complaisante amabilité de M. l'Abbé Sémeilhon, Curé-Doyen de cette jolie petite ville :

« Naissance de : François-Joseph, fils du Sieur Jean Double *apoticair*e et demoiselle Jeanne Marie Rey mariés, est né le *onze mars 1776*, a été ondoyé à raison du cas de nécessité le même jour par le sieur Abbé Dutour prêtre, a été présenté à l'église pour suppléer les cérémonies du baptême les quatorze du même mois et an que ci-dessus, ce qui a été fait selon les formalités usitées : parrain délégué par le Sieur François Larroque ancien marchand à Toulouse, Pierre Michel Marie Double frère du baptisé ; marraine déléguée par dame Françoise Channac, Françoise Philiberte Double sœur du baptisé, le père présent. Lesquels ont tous signé avec moy Curé.

Double parrain ; Double marraine ; Double père ;
De Montault-Lussagnet curé. »

Cette pièce officielle établit aussi, d'une manière indiscutable, que le père de Double était apothicaire, c'est-à-dire pharmacien, contrairement à l'opinion de H. Kühnholtz, qui écrit que « le père de Double était médecin et bon praticien », et à celle de Roux, son ami intime pendant plus de quarante ans, lequel déclara, dans le discours qu'il prononça sur la tombe de Double, au nom de l'Académie des Sciences, que « son père, médecin lui-même, lui avait sans doute de bonne heure inspiré le goût de la science qu'il devait cultiver avec tant d'éclat ». Rappelons enfin que Bousquet, en avril 1844, faisant l'éloge de François-Joseph, à l'Académie royale de Médecine, le fait naître dans une « famille d'Asclépiades citée pour ses vertus ».

Nous devons encore à M. l'Abbé Séméilhon ce renseignement, qu'il y eut à Verdun-sur-Garonne, d'autres pharmaciens dans la famille Double et un docteur en médecine, Jean-Baptiste Double, l'époux de Françoise Channac, portée comme marraine dans l'acte de baptême. La maison natale de Double, dont nous donnons ci-après la photographie (fig. 5), paraît une confortable demeure bourgeoise ; elle est actuellement occupée par un médecin.

Double eut quatre frères et deux sœurs : l'aîné de ceux-ci, médecin à l'armée des Pyrénées, mourut du typhus ; un autre fut banquier à Marseille, un troisième frère mourut Evêque de Tarbes, à 77 ans. C'est celui-ci qui dirigea les premières études de Double, chez son père. Ensuite, ils furent envoyés tous deux au Collège de l'Esquille, à Toulouse, pour y faire leurs humanités. Celles-ci terminées, Double résolut de se faire recevoir pharmacien et il commença son stage dans une officine de Toulouse, mais il dut bientôt l'interrompre. Les discordes politiques s'étant accentuées en France, la religion fut persécutée et son frère, l'abbé, dut s'enfuir en Espagne. Double demanda alors à prendre du service dans l'armée des Pyrénées, en qualité de pharmacien de troisième classe. Ribes, Chef du Service de Santé de cette armée le fit nommer à cet emploi. Un peu plus tard, la paix conclue, il fut libéré et put se rendre, en Espagne, auprès de son frère.



Fig. 6. - DOUBLE

Lithographie d'après le dessin de Maurin



Il le ramena à Toulouse, mais eut le regret de le voir incarcérer peu après. A la suite de nombreuses démarches, il parvint enfin à le faire sortir de prison. Double, livré à lui-même, se rendit à Toulouse, se logea chez un fabricant de cages et dans cette humble demeure, il reprit seul toute son éducation, étudia sans relâche les auteurs latins et suivit les cours de Médecine (Pariset). Il avait, en effet, décidé d'abandonner les études pharmaceutiques, pour se consacrer aux Sciences médicales.

Il quitta Toulouse, et attiré invinciblement par l'éclat de la réputation de l'enseignement médical de Montpellier, il vint y étudier la Médecine, sous la direction de Fouquet, dont il fut le disciple assidu, de Barthez, de Baume, de Chaptal, de Dumas, de Gouan, de Broussonet, etc. C'est dans ce milieu aux convictions communes, que Double devint, lui aussi, un apôtre du *Vitalisme*, doctrine médicale de l'Ecole de Montpellier.

Le 9 messidor an VII (27 juin 1799), Double soutint, à Montpellier, une thèse sur le sujet suivant : « Considérations sur l'imminence des maladies en général ». Dans les dernières lignes de cette thèse remarquable, l'auteur souhaitait modestement « que le résultat soit digne d'être présenté à une Ecole si justement célèbre, et qui a vraiment le mérite d'avoir rallumé le flambeau de la philosophie et de l'observation, dans l'étude d'une science qui fut longtemps défigurée par l'esprit d'hypothèse ».

L'auteur, dans ce travail, établissait qu'il existe, dans l'individu, un état intermédiaire à la santé et à la maladie, et qui va de l'une à l'autre, si le médecin ne parvient pas à rétablir l'état normal qui est la santé.

Double, reçu Docteur, vint exercer dans sa ville natale. Il n'y resta que peu de temps, car il se rendit à Paris, en brumaire an VIII (octobre-novembre 1799). Il se mit aussitôt à l'étude pour perfectionner son instruction professionnelle. « On le voyait partout où il y avait quelque chose à apprendre, dans les amphithéâtres, dans les hôpitaux, dans les cliniques, aux cours du Jardin des plantes » (Bousquet).

Il avait apporté, à Paris, une lettre de recommandation pour M. Maison, Secrétaire général des hospices. C'est chez lui, qu'il fut présenté à Sédillot, qui le fit admettre à la « Société de médecine » et lui confia le soin d'analyser quelques-uns des travaux qui y étaient présentés, et que la Société publiait dans son recueil périodique, le *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie*. C'est ainsi qu'à partir du tome XI de ce Journal, nous trouvons, sous sa signature, de nombreux comptes rendus critiques, qui se font remarquer par une érudition solide, par un ton mesuré dans la discussion, et par une bienveillance sensible. On y rencontre aussi des travaux originaux sur la Séméiotique, qui ne sont pas dépourvus de valeur, en dépit du jeune âge de l'auteur.

Double était logé rue de Savoie, dans un modeste appartement ; il n'avait, comme ressources, qu'une pension peu importante faite par son père, à laquelle sa mère ajoutait les économies qu'elle pouvait réaliser dans son ménage. C'est uniquement par son labeur que Double sortit de cette situation précaire. « C'est de son travail, et du travail le plus opiniâtre, qu'il a tout obtenu. Il n'a rien dû au hasard ; il n'a rien dû à l'intrigue, ni à la faveur. » (Pariset). Aussi, arrivé à une haute situation médicale, il pouvait déclarer avec fierté « n'avoir jamais mangé sa soupe dans l'écuelle de l'Etat », formule qu'il complétait en déclarant : « ne pas avoir un écu qui ne sentît la fièvre. »

Sédillot le présenta à Pelletier, (le chimiste qui découvrit la quinine), dont il devint le gendre et le collaborateur ; il mit bientôt en évidence les propriétés thérapeutiques de la quinine.

Double prit part, en 1807, au concours ouvert par Napoléon sur le croup, concours doté de 60.000 francs de prix et qui réunit 79 concurrents. Il fut classé le troisième et obtint le premier accessit. En 1809, il publia une édition de *l'Interpres Clinicus* de Klein, avec préface en latin.

En 1811, l'éditeur Croullebois (de Paris) faisait paraître son *Traité du Croup*, et peu après commençait la publication du

premier volume du *Traité de Séméiologie générale* ; le deuxième volume parut en 1817 et le troisième en 1822. Double défendait fidèlement et exposait à tous les jugements les principes de l'École de Montpellier, à savoir que « la plupart des maladies internes étant des affections de la force vitale, avant d'être des lésions sensibles de structure, commencent par être générales ».

Double fut rapidement apprécié du public ; bientôt une clientèle nombreuse et choisie vint récompenser ses efforts. Ce succès était dû pour une part sans doute à ses qualités d'homme, à sa courtoisie, à sa belle prestance, à son air réfléchi, à sa bienveillance sympathique, à sa bonté envers les malades ; mais aussi et surtout, au soin méticuleux avec lequel il pratiquait l'examen des malades et poursuivait la recherche des anamnétiques auprès de la famille et du patient lui-même ; à son souci constant de rechercher la cause de la maladie présente ; enfin, à sa thérapeutique simple, pratique, raisonnée et presque toujours efficace. Il ne craignait pas de prolonger la durée de ses visites ; insistant par de nombreux conseils sur les moindres détails du traitement. « Sa grande expérience, l'utilité généralement reconnue de tant de bons conseils médicaux qu'il avait eu l'occasion de donner, le cachet de bonheur dont il avait su marquer sa pratique, étaient cause qu'on avait presque contracté l'habitude d'appeler Double en consultation toutes les fois qu'une notabilité, en quelque genre qu'elle fût, devenait sérieusement malade » (Kühnholtz).

Double aida Portal dans le travail préparatoire à la fondation de l'Académie de Médecine ; aussi, lors de la création de cette illustre Compagnie, l'Ordonnance royale du 27 décembre 1820 le nomma Membre titulaire, dans la Section de Médecine. Son rôle à l'Académie fut important : en 1824, choisi comme Vice-Président de la Section de Médecine, il devint Président de cette même Section, en 1825. Enfin, en 1830, il était désigné comme Président annuel de l'Académie. Double fut chargé de la rédaction de nombreux rapports, dont les conclusions étaient adoptées par ses Collègues avec la plus grande confiance, car il

était « aimé, respecté et considéré à l'Académie de Médecine. » (Réveillé-Parise).

L'un des rapports qui le mirent le plus en évidence, fut celui qu'il fit sur le choléra, en 1831. Aussi, le Gouvernement lui demanda de rédiger, l'année suivante (1832), les *Instructions nécessaires pour combattre le fléau*, et fit imprimer à 30.000 exemplaires ce document qui fut distribué dans tout le pays.

Prenant part à de nombreuses discussions académiques, Double était apprécié pour l'urbanité, la courtoisie qu'il conservait dans la discussion, en même temps que pour le tact, l'à-propos de ses réparties et la façon dont il savait débrouiller et simplifier les débats les plus diffus. Grâce à son amabilité « Double prit un ascendant dont il y a peu d'exemples dans les Académies. Une discussion s'élevait-elle, il la suivait attentivement : si elle s'égarait, il la redressait ; si elle s'emportait, il la calmait ; à sa voix, l'ordre renaissait et ses Collègues demeuraient tous immobiles et comme suspendus, de peur de perdre une seule parole. » (Bousquet). Aussi, l'Académie « se fiait, sans restriction, à ses lumières, à sa haute raison, à sa droiture. » (Lartigue).

Pendant vingt-deux ans, il se prodigua, sans compter son temps ni sa peine, soutenant que l'Académie devait prélever sur chacun de ses membres, *un impôt de travail et de temps*. « On composerait plusieurs volumes de ses rapports à l'Académie de Médecine, qui dorment dans ses archives. Il y en a sur presque tous les sujets ». (Bousquet).

En 1832, il fut nommé à l'Académie des Sciences, en remplacement de Portal, et cette distinction fut pour lui, d'autant plus flatteuse, qu'il avait eu Broussais pour concurrent. De même qu'à l'Académie de Médecine, Double y fut chargé de la rédaction de nombreux rapports, parmi lesquels l'un des plus connus fut celui qu'il écrivit à propos de l'ouvrage de M. Fuster sur « *Les maladies de la France, considérées dans leurs rapports avec les saisons* ».

En 1839, le Roi Louis-Philippe lui fit offrir de le nommer Pair de France, à la condition qu'il renonçât à la pratique médicale.



Fig. 7 - Buste de DOUBLE (marbre de F. Duret).

(Appartient à l'Académie de Médecine).



Double refusa. On cite de lui ce mot à ce sujet : « Oh mon Dieu, s'il faut pour la Pairie des médecins sans malades, on peut choisir, les candidats abondent. » (Isidore Bourdon).

Cette même année, il fut atteint de péripneumonie. Il observa minutieusement cette maladie sur lui-même, puis, rétabli, publia ses observations avec beaucoup de détails. Quelques années plus tard, le mardi 7 juin 1842, Double après avoir assisté à la Séance de l'Académie de Médecine et avoir visité quelques malades, se rendit chez le Maréchal Soult, Ministre de la Guerre. Celui-ci étant retardé par une séance à la Chambre, Double l'attendit, assis dans son jardin ; il ressentit un malaise auquel succéda bientôt une syncope. Transporté chez lui, son état s'aggrava et il mourut le dimanche 12 juin, à 11 heures du soir, malgré les soins d'Amussat et d'Andral.

La nouvelle du décès de Double provoqua à l'Académie de Médecine de nombreux regrets. Le Président désigna pour assister aux obsèques de leur collègue, une députation composée de MM. Pariset, Bousquet, Castel, Réveillé-Parise, J. Guérin, Cornac, F. Dubois, Baffos.

Dans le compte rendu de cette même séance, publié dans la *Gazette médicale de Paris*, le samedi 18 juin 1842 (p. 398), nous lisons qu'après le Président, M. Nacquart prit la parole : « Messieurs, dit-il, le Collègue que nous venons de perdre était certainement un des plus dignes représentants du corps médical auprès des divers corps savants et administratifs dont il faisait partie ; outre les qualités élevées qui rendent sa mémoire si regrettable, on peut dire que nul ne portait plus loin que lui le sentiment de la dignité de l'art, ainsi que l'honneur de l'Académie. Je crois donc qu'il serait convenable de manifester autant qu'il dépend de nous, les sentiments que nous cause cette perte, et je propose en conséquence que la séance soit levée immédiatement. (*De toutes parts : appuyé !*) ».

Les obsèques de Double eurent lieu à l'Eglise Saint-Thomas-d'Aquin ; le corps fut inhumé au Père-Lachaise. Des

discours furent prononcés par MM. Pariset, au nom de l'Académie de Médecine, Roux au nom de l'Académie des Sciences, Jules Guérin au nom des Médecins de Paris.

« Double était doué d'une prodigieuse facilité pour le travail et d'une aptitude singulière à se familiariser avec tout ce qui se faisait dans les Sciences. » (Roux). C'est ce qui explique que pendant huit ans, il ait pu fournir au *Journal Général de Médecine*, les nombreuses analyses et les importants travaux personnels qui y ont été insérés.

Ce qui le distingua ce fut « une rare maturité d'esprit, des connaissances solides et variées, de la justesse dans les idées, une élocution facile et correcte... Il était un homme sincère, judicieux, qui cherche le vrai pour le dire et le dit pour être utile » (Réveillé-Parise). Néanmoins, il ne fut ni professeur, ni médecin des hôpitaux, ni médecin de la Cour, car il refusa toujours de subir les concours et tint à honneur de ne rien demander pour lui-même, par noblesse et indépendance de caractère. « Double savait beaucoup, écrivait beaucoup et publiait peu, bien différent en cela des médecins de son siècle, qui, dans leur stérile abondance, accumulent ouvrage sur ouvrage, et s'attachent plus à conquérir un nom quelconque, qu'à mériter une réputation solide. Mais si Double a publié peu de pages, les pages qu'il a laissées lui survivront et porteront au loin dans l'avenir ses préceptes et ses leçons. » (A. Lartigue).

Pour se rendre un compte exact de la haute valeur morale de Double, il faut lire ses « *Fragments de littérature médicale* », dont voici quelques extraits qui nous exposent nettement sa pensée :

« La Médecine n'est pas seulement, comme science, une production de l'esprit ; elle est encore, comme pratique, un ouvrage du cœur ».

« Le jeune médecin doit être modeste ; cette noble modestie relèvera l'éclat de tous ses talents. Ornement naturel de ceux qui commencent, plus estimable encore dans ceux qui sont avancés, elle est la vertu de tous les temps et de tous les âges. Par cette

Monsieur le Duc

J'espère que vous n'avez pas été
forcé par le grand dîner que vous avez
avec Madame lui, et dont vous avez si bien
fait les honneurs. Si tous vos convives ont
pu adoucir les dispositions de votre esprit
ils n'auront eu que beaucoup de plaisir à
assister à cette ouverture solennelle de vos
40 ans. ce sont les médecins qui ont inventé
de trouver des fautes de mot dans les
certificats de naissance. on ne meurt
jamais de son âge. on est toujours aller
jeune vers la vie; on est toujours aller
vieux vers la mort. et quand aux traces
que les années laissent sur ces facultés
morales personne ne veut mieux que
vous, Monsieur le Duc, que frapper les
rides de l'esprit c'est frapper celles du
visage.

avec respect je vous prie l'hommage
de mes plus respectueuses sentimens

Double

Fig. 8. - Autographe de DOUBLE (Lettre au Duc de Brancas)

(Appartient à l'Auteur. Reproduction interdite)

adroite dissimulation de ses forces, on jouit du précieux avantage d'avoir su mériter l'estime sans exciter la jalousie, et de s'être fait aimer des hommes, en même temps qu'on les force à admirer. »

« Le Médecin n'a pas seulement à souffrir de ses propres douleurs ; il puise encore de véritables tourments, des inquiétudes profondes, dans les maux des autres, qui deviennent les siens ; il est souvent plus agité que le malade lui-même de ses douleurs et de ses dangers, plus affligé que les parents et les amis de la perte de ses malades. »

« Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son art, et la véritable noblesse est le sentiment de sa dignité. »

« L'art n'appartient qu'au talent ; le métier est le fruit de la routine. »

De tels aphorismes suffiraient à rendre illustre celui qui est capable de les énoncer, et l'on comprend bien, à leur lecture, que Double se soit aussi fortement imposé à l'estime de ses concitoyens.

Pour terminer, citons encore ces quelques lignes, qui semblent être le cri de la conscience de Double en même temps qu'un hymne de sincère et légitime fierté de cet homme éminent, qui a dû sa situation enviable au travail et à une vie pleine de dignité. « Être grand et ne devoir sa grandeur qu'à soi-même ; jouir d'une élévation qui, jusqu'à présent, a seule résisté à l'usurpation générale de la fortune ; être considéré par ses concitoyens comme leur guide, leur conseil, je dirai presque comme leur ange tutélaire ; exercer sur eux une magistrature privée dans la possession de cet empire naturel que la raison remet entre les mains de ceux que leur instruction, leur capacité et leur génie placent si fort au-dessus du commun des hommes ; tel est l'apanage du médecin vraiment digne du titre honorable dont on le décore » (Encyclopédie Médicale, 1842, t. I, p. 522 et 642).

BIOGRAPHIES

- ANONYME. - Notice sur DOUBLE, Encyclopédie médicale, décembre 1842.
- ISIDORE BOURDON. - Art. DOUBLE, Dict. de la Conversation et de la lect., 1854, t. 7 p. 784.
- S... - Art. DOUBLE, Dict. des Sciences médicales, Biographie médicale, t. 3. p. 518. 1821.
- A. J. de MANCY. - Art. DOUBLE. Nouvelle Biographie générale de Hoefer, t. 14, 1855 p. 671.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - Art. DOUBLE. Gazette médicale de Paris; 1842, p. 737.
- A. CHÉREAU. - Art. DOUBLE. Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales, t. 30, 1884. p. 418.
- PARISET. - Discours aux funérailles de DOUBLE. Bullet. de l'Académie de médecine. 21 juin 1842, p. 881, t. 7.
- BOUSQUET. - Eloge de DOUBLE. Mémoires de l'Académie de Méd. 1845, t. 11.
- ROUX. - Discours aux funérailles de DOUBLE. Gazette médicale de Paris, 1842, p. 385.
- KUHNHOLTZ. - Ecoles médicales de Paris et Montpellier, in-8°. 1842.
- AMUSSAT. - Notice sur la maladie de DOUBLE. Gazette médicale de Paris, 1842, p. 398.
- JULES GUÉRIN. - Discours au funérailles de DOUBLE. Gazette médicale de Paris, 1842 p. 390.
- DONNÉ. - Notice sur DOUBLE. Journal des Débats. (édit. des départ.) 17 juin 1842.
- ANONYME, - Mort de DOUBLE, L'Expérience, 16 juin 1842. p. 384.

ICONOGRAPHIE

- Buste marbre de F. Duret.** Salle des pas-perdus de l'Académie de Médecine.
- Lithographie de Delpech** d'après le dessin de Maurin (avec signature de DOUBLE).
-

CHAUSSIER (François)

2 Juillet 1746 - 19 Juin 1828.

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris,
Membre de l'Académie royale de Médecine et de l'Académie des Sciences.

CHAUSSIER naquit, le 2 juillet 1746, à Dijon; il appartenait à une famille modeste d'artisans. Son père était Maître Vitrier, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance ci-joint, que nous devons à l'obligeante complaisance de notre collègue C. Oursel, de Dijon.

« Extrait des registres paroissiens de la ville de Dijon (Archives municipales, registre B. 587), Année 1746, Paroisse Saint-Pierre.

François fils de Jean-Baptiste Chaussier Maître Vitrier et de Catherine Mortenne son épouse, né le deux juillet a été baptisé le lendemain. A eu pour parrain François Fleurot, Maître Vinaigrier, pour marraine Françoise Bacherot femme de charge de Madame le Conseiller de Marcilly qui ont signé.

Françoise Bacherot. Fleurot. Chaussier. Dodet, curé; »

De l'enfance de Chaussier, nous ne savons rien, et une enquête personnelle faite à Dijon a été complètement négative. De même, nous n'avons que des renseignements incertains sur les premières études qu'il fit dans sa ville natale. Ses biographes expliquent ces faits, parce que deux autres Médecins du même nom ont vécu à Dijon à peu près à la même époque, l'un, Denis Chaussier, doyen du Collège des Médecins de Dijon; l'autre, Bernard Chaussier, qui, plus tard, entra dans les Ordres et devint Curé de Francheville.

Quoi qu'il en soit, on sait que Chaussier suivit d'abord les services de l'hôpital de Dijon; sa mère, vraisemblablement veuve, l'envoya ensuite à Paris, pour continuer ses études médicales, en lui servant une pension mensuelle de 30 francs, si l'on en croit Pariset. En réalité, Chaussier se fit inscrire aux *Ecoles Royales de Chirurgie de Paris*, c'est-à-dire au *Collège Royal de Chirurgie*.

Dans les *registres de cet établissement*, qui sont actuellement conservés dans les Archives de la Faculté de Médecine de Paris, nous avons pu constater que Chaussier y effectua une scolarité régulière durant les années 1765, 1766, 1767. Il fut l'élève de Sabatier, qui faisait un cours d'anatomie, le matin, et de Jean-Joseph Süe, Professeur et Démonstrateur d'anatomie, pendant l'après-midi. Nous avons relevé les numéros d'inscription de Chaussier, par cours et par année : Cours Sabatier, 1765, n° 54 (sur 621 élèves) ; 1766, n° 354 (sur 718 élèves) ; 1767, n° 49 (sur 726 élèves). Cours Süe, 1765, n° 564 (sur 835 élèves) ; 1766, n° 868 (sur 902 élèves) ; 1767, n° 1 (sur 881 élèves).

En ce qui concerne les Opérations, Chaussier suivit, le matin, les Cours de de Lafaye, et, l'après-midi, ceux de Goursaud. Voici ses numéros d'inscription ; Cours de Lafaye, 1765, n° 403 (sur 712 élèves) ; 1766, n° 349 (sur 717 élèves) ; 1767, n° 108 (sur 700 élèves). Cours Goursaud, 1765, n° 50 (sur 880 élèves) ; 1766, n° 232 (sur 933 élèves) ; 1767, n° 138 (sur 883 élèves).

Enfin, au Cours de thérapeutique de Hévin, qui avait lieu l'après-midi, il eut les numéros d'inscription suivants : 1765, n° 56 (sur 547 élèves) ; 1766, n° 322 (sur 642 élèves) ; 1767, n° 94 (sur 717 élèves).

Chaussier, dans une situation voisine de l'indigence et presque dépourvu de livres, fut extrêmement assidu à tous ces cours, prenant partout des notes avec le plus grand soin. On a écrit que Sabatier le remarqua et le choisit pour prosecteur, mais nous n'avons trouvé aucune trace de ce fait dans les archives. Pour suppléer à l'insuffisance de ses ressources, Chaussier donnait, le soir, des répétitions rétribuées à ses camarades. Certains de ses biographes ont écrit qu'il obtint la gratuité des Etudes pour la Maîtrise. Il aurait eu Desault pour élève.

Les études en Chirurgie de Chaussier prirent fin en 1768, car on ne trouve son nom inscrit sur aucun des Cours de cette année ou des années suivantes. Il dut, en 1768, obtenir le titre de Maître en Chirurgie ; nous n'avons pu découvrir son nom dans les registres des thèses soutenues au Collège Royal de Chirurgie à cette époque.

Quoi qu'il en soit, Chaussier s'établit en qualité de Maître Chirurgien, à Dijon, où il se maria et sut rapidement s'attirer la faveur de la clientèle.

En 1769, à 23 ans, il ouvrit un Cours gratuit d'anatomie humaine et comparée, pour les Etudiants en Chirurgie et les Elèves de l'Ecole de Peinture; en même temps il fit des conférences sur les maladies des yeux. Ces cours durèrent onze ans.

Chaussier fit des travaux personnels qu'il communiqua à diverses sociétés et en particulier à l'Académie Royale de Chirurgie où siégeaient tous ses anciens Maîtres. Dans le *Journal des Séances de l'Académie Royale de Chirurgie* (déposé dans les Archives de l'Académie de Médecine), nous avons pu retrouver un certain nombre de ces communications, qui furent l'objet de rapports flatteurs pour le jeune Chirurgien dijonnais (séance du 17 février 1774 : essai de l'amputation dans les articles ; — séance du 10 mars 1774 : remarques sur la construction et l'usage du gorgeret Cystitome de Le Cat ; — séance du 5 janvier 1775 : essai d'expériences et d'observations sur la fracture du col du fémur). Chaussier est qualifié dans ces procès-verbaux, « Maître ès-arts et en Chirurgie, à Dijon ».

A la séance publique du 10 avril 1777, l'Académie Royale de Chirurgie lui adjugea la Médaille d'or, de la valeur de 200 livres, qu'on nommait le Prix d'émulation. Chaussier y était mentionné comme « Correspondant de l'Académie ». Nous n'avons pu découvrir à quelle date il avait obtenu ce dernier titre.

En 1774, les Etats de Bourgogne avaient créé l'enseignement de la Chimie, avec Guyton de Morveau, comme Professeur titulaire, avec Maret et Chaussier, comme Professeurs adjoints.

Dezeimeris et divers autres auteurs indiquent que Chaussier fut reçu Docteur en Médecine, à l'Université de Besançon, le 14 janvier 1780. Cette même année, les Elus-généraux des Etats de Bourgogne, reconnaissant les services rendus par le jeune Maître, dans son enseignement public et gratuit d'anatomie et de physiologie, dotèrent cette chaire d'appointements suffisants, et l'Académie de Dijon lui ouvrit ses portes.

En 1784, il devint Correspondant de la Société Royale de Médecine. L'année suivante, à la demande des Etats de Bour-

gogne, il rédigea, en collaboration avec Enaux, une Instruction populaire contre la morsure des animaux enragés. Elle fut publiée sous les auspices de la Société Royale de Médecine et de l'Académie Royale de Chirurgie, et eut un tel succès que Chaussier fut nommé Membre Associé Régnicole de l'Académie Royale de Chirurgie.

A la mort de Maret, en 1786, il fut promu deuxième Professeur de Chimie, et quelques années plus tard, à la retraite de Guyton de Morveau, l'Académie de Dijon le choisit comme Secrétaire général. En 1789, il reprit l'étude des muscles du corps humain, et fit imprimer un volume, dans lequel il modifiait complètement la nomenclature ordinairement acceptée et enseignée, et lui substituait une classification plus logique, qu'il avait exposée maintes fois dans ses Cours d'Anatomie à l'Ecole de Dijon.

Cette même année, Chaussier lut à l'Académie de Dijon un mémoire « Sur un point important de la jurisprudence criminelle », dans lequel il démontrait que l'intervention du médecin est rigoureusement nécessaire pour éclairer la Justice et que les Juges doivent s'en inspirer pour porter un jugement irréprochable. Dans ce même travail, il décrit minutieusement la conduite que doit tenir le Médecin, dans les diverses circonstances médico-légales. C'est une sorte de guide pour les Médecins légistes. On sait, qu'un peu plus tard, Chaussier ouvrit à Dijon un Cours de médecine légale, qui eut un vif succès.

La tourmente révolutionnaire bouleversa complètement l'enseignement médical, supprima les institutions professionnelles : Facultés, Sociétés, Académies, en août 1789. Mais cet état de choses, si déplorable par lui-même, ne pouvait subsister longtemps.

Vicq-d'Azyr projeta la reconstruction de l'édifice médical ; il prépara un vaste plan de Constitution pour la Médecine, et discuta les propositions présentées par un Membre correspondant de la Société de Médecine, qui n'était autre que le Professeur Chaussier. Le Plan, achevé en 1790, fut présenté à l'Assemblée Nationale, cette même année, mais il demeura ensuite enfoui dans les cartons du Ministère.



F. CHAUSSIER DE D.

*Prof. à l'école de médecine de Paris.
Médecin de l'école polytechnique
et de l'hospice de la maternité*

ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon &c

ΥΑΠΘÏ ΚΑΙ ΠΡΕΪΟΝ, ΑΕΓΕΙΝ, ΗΟΙΕΙΝ.

Fig. 9.



Fig. 10. - Buste de CHAUSSIER (marbre)
par Elias Robert (1858)

Appartient à l'Académie de Médecine.

On a écrit que, peu après son installation à Dijon, Chaussier fut nommé Chirurgien des Prisons et Médecin des Hospices de Dijon. Nous avons fait rechercher dans les Archives de ces deux établissements, à quelles dates précises avaient eu lieu ces nominations. Dans les Archives des Hospices, une délibération de la Commission administrative, du dimanche 28 avril 1793, an II de la République, nomme Chaussier Chirurgien, en remplacement de Hesnaux. Ce document est signé : Sauvageot, Maire (Arch. E.I.-41).

La pièce désignant Chaussier comme Chirurgien des Prisons, figure dans les Archives Municipales, au Registre des Délibérations du Conseil Général de la Commune de la Ville de Dijon, du vendredi 10 mai 1793, an II de la République. Voici ce texte intéressant :

« Le Conseil Général considérant que la police des maisons d'arrestations lui est confiée, ouï le Procureur de la Commune, délibère qu'aucun médecin, chirurgien ou autres citoyens, ne pourront entrer dans les prisons, sans une autorisation expresse de la Municipalité, et qu'attendu que les détenus peuvent avoir besoin de secours et qu'il est important qu'ils ne communiquent qu'avec des citoyens d'un patriotisme connu, Chaussier et Hoin demeurent nommés Chirugiens des prisons. »

En 1794, Fourcroy, ayant pris l'initiative de reconstituer l'enseignement médical en France, fut chargé par la Convention d'organiser une « Ecole de Santé ». Il chercha un homme aux connaissances étendues et au bon sens éprouvé, qui put mettre au point les détails de cette organisation. Prieur, de la Côte-d'Or, qui dirigeait, au Comité de Salut public, l'Enseignement des Sciences et des Arts, lui indiqua Chaussier comme susceptible de faire une œuvre sérieuse et d'utilité pratique. Fourcroy le fit alors appeler auprès de lui, dans le Comité d'Instruction publique. Chaussier étudia le projet, de concert avec Fourcroy, et rédigea le rapport et le projet de décret. Il en discuta les articles avec les membres du Comité d'Instruction publique, et il remit son travail à Fourcroy. Il fut imprimé et lu à la tribune de la Convention le 7 frimaire an III (27 novembre 1794); Chaussier, désirant instituer un enseignement unitaire, proposait la création, à Paris, d'une seule école, dite « Ecole Centrale de Santé ». Plusieurs membres de la Convention demandèrent qu'on créât d'autres Ecoles semblables à Montpellier et à Strasbourg. Fourcroy ne défendit pas les idées centralisatrices de Chaussier, qui s'accordaient avec

les théories des Jacobins. Or, ceux-ci venaient d'être renversés, et les Conventionnels pratiquaient, par réaction probablement, une large décentralisation. Le rapport fut modifié et adopté ensuite, le 14 frimaire an III (4 décembre 1794).

Chaussier retourna à Dijon, où il reprit ses cours, ses études, et il se consacra entièrement à ses attributions multiples. Mais il n'y resta pas longtemps, car peu après le gouvernement le rappelait à Paris, pour lui confier la chaire d'Anatomie et de Physiologie de l'École de Santé, nouvellement créée. Il avait alors près de 50 ans.

Dans ses nouvelles fonctions, « Chaussier sut ajouter à la Science, et il sut la populariser. Esprit hardi, pénétrant, lumineux et tenace, doué d'une grande aptitude aux recherches scientifiques, d'une incroyable activité, il s'occupa surtout et sans relâche de reculer les bornes de la physiologie ; il y travailla avec un zèle infatigable, avec une ardeur, une persévérance qui manquent souvent à ceux qui se vouent au culte du progrès ; aussi acquit-il, en peu de temps, la réputation d'un savant de premier ordre, celle d'un homme qui pense et agit par lui-même » (Réveillé-Parise).

Chaussier fut, suivant l'expression de Réveillé-Parise, le professeur de physiologie le plus célèbre de l'École de Paris. Ses cours étaient suivis par un public nombreux, attentionné, plein de déférence et d'enthousiasme pour l'enseignement du Maître. Celui-ci parlait d'une voix forte, bien scandée avec un accent particulier ; détaillant le sujet dans ses moindres parties, suivant un ordre logique, d'une clarté parfaite, précisant les principes sur lesquels reposaient les expériences, rendant minutieusement compte de ses observations et en tirant des conséquences pratiques. Il vidait le sujet et avait l'art de bien l'exposer et de le faire comprendre de ses auditeurs. Il s'aidait de dessins et schémas qu'il traçait sur un tableau noir, au fur et à mesure des nécessités, et qu'il appelait ses « mauvaises figures ».

L'influence de Chaussier, sur les idées physiologiques qui régnerent à son époque, fut considérable. Au moment où il devint titulaire de sa chaire à Paris, une doctrine physico-chimique

commençait à prendre pied dans le domaine médical, succédant aux théories mécaniques et au Gallénisme qu'elle avait ébranlés. Appuyée sur la faveur d'un public séduit par le retentissement des découvertes récentes en chimie, elle menaçait de noyer dans le chaos des hypothèses chimiques, les connaissances médicales actuelles. Chaussier lutta contre cette doctrine ; il proclama l'indépendance des lois de la vie et déclara que le vitalisme était la base de toutes les études de physiologie. Ces vues triomphèrent et furent confirmées par ses amis et contemporains : Hallé, Corvisart et Pinel.

En raison de sa notoriété, Chaussier fut nommé Professeur de Chimie à l'École Polytechnique et Médecin de cet établissement ; puis, le 9 mai 1804, Médecin de l'Hospice de la Maternité. Enfin, on lui confia la Présidence des Jurys médicaux pour les Examens d'Officier de santé, Pharmacien et Sage-femme, dans la circonscription de la Faculté de Médecine de Paris.

Chaussier écrivit peu, mais les travaux qu'il a publiés sont du moins remarquables par la méthode, la clarté de l'exposition, la précision des recherches, la justesse des idées, et leur haute utilité pratique. On lui a reproché de trop se consacrer à un ensemble encyclopédique et de ne rien terminer. C'est en vain, en effet, qu'on lui a demandé, pendant de longues années, de publier un ouvrage résumant ses cours et ses recherches sur la physiologie, de même que sur la médecine légale. Accaparé par des travaux aussi multipliés, il lui est fréquemment arrivé de supprimer ses cours et de sacrifier son enseignement à ses recherches.

Réveillé-Parise nous a rapporté l'anecdote suivante : dans un examen d'anatomie, il se montrait rigoureux et tracassier, envers un candidat, qui ne se servait pas de la nomenclature anatomique qu'il avait instituée. Vous n'avez donc pas suivi, lui dit-il, le cours du professeur de physiologie ? — Je l'aurais volontiers suivi, lui répondit finement le jeune homme, mais le professeur n'a fait que trois leçons. — Vous vous trompez, lui dit Chaussier, le professeur en a fait quatre ! La plaisanterie n'eut aucune suite, car le maître était bon, bienveillant, d'une franchise réelle et sans arrière-pensée.

Chaussier réunissait chez lui, le soir après dîner, un certain nombre de ses élèves. On y exposait les faits cliniques les plus

saillants, observés dans les Hôpitaux de Paris, et on les discutait, en insistant spécialement sur le côté pratique. On lisait les ouvrages nouveaux, on les soumettait à une critique judicieuse, qui faisait redouter le jugement de ce cénacle médical, et tout particulièrement le jugement du Grand-Prévôt de cette compagnie médicale, c'est-à-dire de Chaussier lui-même. Il dissociait les œuvres, les examinant point par point, sans aucune malveillance, mais avec une rigueur bien redoutable pour les travaux faits à la hâte ou sans grand soin. « C'est alors, dit Réveillé-Parise, que jaillissait, dans de piquantes et énergiques saillies, ce bon sens mordant et spirituel, cette ironie gausseuse, cette bonhomie goguenarde et caustique, si redoutable aux sophistes, les traits particuliers et distinctifs de son esprit ».

En 1799, parurent *Les Tables Synoptiques*, ouvrage accueilli avec enthousiasme ; Broussais les déclare « remarquables par la précision, la netteté et l'étendue des vues ». Elles constituent, en réalité, un résumé de physiologie, de pathologie et de thérapeutique.

« Ces tables, dit Peisse, si remarquables par l'étendue du plan scientifique, dont elles donnent comme le squelette, sont encore un excellent guide élémentaire, parce qu'elles joignent à la brièveté et à la clarté des explications, une série de divisions linéaires, que l'œil parcourt comme une carte, ce qui est d'un merveilleux secours pour l'esprit. Il ne fallait rien moins qu'un profond savoir et un excellent esprit pour concevoir la possibilité de faire entrer la médecine dans un pareil cadre. Monsieur Chaussier a exécuté avec une rare habileté une tâche si difficile. Il a prouvé qu'il n'appartient peut-être qu'aux hommes supérieurs de faire des livres élémentaires, parce qu'eux seuls voient l'ensemble de la science, d'une manière assez nette et assez sûre pour en extraire tout ce qui est fondamental et de nécessité absolue ».

En 1814, Chaussier publia « quelques dissertations pour ses élèves » ; elles furent réimprimées en 1819 et 1824.

En 1815, après la chute de l'Empire, il fut remplacé dans ses fonctions à l'École Polytechnique. Mais il était resté titulaire de la chaire d'anatomie et de physiologie de la Faculté de Médecine de Paris. Il y avait 28 ans qu'il y prodiguait un enseignement fort



Professeur GILBERT
(1858-1927)

Le Professeur GILBERT

Lorsque, le 4 mars dernier, nous sûmes que le Professeur Gilbert n'était plus, nous accueillîmes la douloureuse nouvelle avec une grande tristesse et une profonde émotion. Bien que soupçonnant la gravité de la maladie qui l'avait atteint, nous espérions, malgré tout, que le clinicien qui tant de fois avait fait reculer la mort, ne serait pas encore sa proie. Hélas, il devait être emporté par elle après un ultime combat où il la regarda face à face, sans peur, car il la connaissait bien et ne la craignait pas. Dans une solitude stoïcienne, avec la grandeur d'âme de ceux qui ont compris le sens de la vie et de la mort, le maître a quitté sans une plainte tout ce qui lui était cher...

Celui qui devait devenir le "Professeur Gilbert" était né à Buzancy, dans les Ardennes, le 18 Février 1858. Son enfance s'était écoulée dans ce coin de France si souvent meurtri par les invasions ; c'est là qu'il a voulu revenir pour reposer dans le grand calme silencieux de ce petit cimetière, où les siens l'attendaient sous la verdure sombre des cyprès. Beaucoup de ses amis et la plupart de ses élèves avaient tenu à l'accompagner jusqu'à cette dernière demeure.

Après de brillantes études au lycée de Reims, Gilbert vint s'initier à la Médecine, à Paris. Il ne tarda pas à se révéler un sujet d'élite. Il fut reçu interne à 22 ans et obtint la Médaille d'Or. Puis grâce à un travail acharné et à la totalité de ses forces mises au service d'une science toujours plus étendue, ce fut la rapide ascension vers le succès et la célébrité.

Il fut reçu Médecin des Hôpitaux en 1888, à 30 ans, et agrégé en 1889. Nommé d'abord à l'Hôpital Tenon, en 1893, il passa à l'Hôpital Broussais en 1894 ; enfin, il accepta, en 1910, la Chaire de Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Deux ans après il était élu membre de l'Académie de Médecine.

Dans ce service de l'Hôtel-Dieu, qu'il ne devait quitter qu'à la veille de sa mort, il enseigna la clinique avec une ponctualité qui ne se démentit jamais, malgré que depuis de longues années sa vie fut assombrie par une affection douloureuse, qu'il dissimulait jalousement, et dont seuls quelques intimes avaient percé le mystère. C'est une grande et noble figure qui disparaît prématurément

La production scientifique de Gilbert est considérable : elle constitue un des plus beaux monuments de la science clinique de notre pays. Ses travaux présentent tous un caractère d'achèvement et de probité qui leur assure la pérennité, à l'opposé de cette masse de publications hâtives qui n'ont qu'une existence éphémère. Rappelons ceux ayant trait au cancer du foie, à la cirrhose hypertrophique des alcooliques, aux ictères et aux cholémies ; c'était là son domaine préféré, et c'est dans cette voie qu'il a donné toute sa mesure, en créant, par sa pénétration clinique et son savoir toujours accru, une œuvre vraiment impérissable. Notre gravure le montre à cette époque de grand et fécond labeur où son prestige brillait de tout l'éclat de sa renommée grandissante et où de nombreux disciples, devenus pour la plupart aujourd'hui des maîtres, se pressaient à son enseignement.

Il convient de mentionner aussi ses études sur le sang, les anémies, les leucémies aiguës (avec P. E. Veil), les paraplegies syphilitiques et les endocardites malignes (avec Lion), suivies de beaucoup d'autres travaux de non moins grande importance.

Directeur et animateur de nombreuses publications, le Professeur Gilbert a créé, avec Brouardel, le *Traité de Médecine* ; avec Carnot, la *Bibliothèque de Thérapeutique* ; avec Fournier celle du *Doctorat en Médecine*, et fondé le *Paris Médical*. Il était depuis plusieurs années Commandeur de la Légion d'Honneur.

Pour la science française, et même pour la science tout court, la disparition du Professeur Gilbert est une perte immense, perte cruelle pour ses amis, pour ses élèves, pour ses malades. Personnellement, nous avons en lui un maître toujours bienveillant et bon, un guide expérimenté et avisé, un ami sûr et dévoué, dont nous saluons respectueusement la mémoire.

Quand nous lui avons fait part il y a quelques mois, de notre intention de publier les Biographies des grands Maîtres de la Médecine, il voulut bien approuver chaleureusement notre projet et nous aider de ses précieux conseils. Il désira même présenter ces monographies au public médical dans une préface, pour laquelle notre reconnaissance lui est acquise une fois de plus.

Son souvenir sera conservé pieusement dans ces pages et nous n'oublierons jamais la grande amitié du Professeur Gilbert.

Docteur BUSQUET.

goûté, quand, le 21 novembre 1822, se produisit le coup d'état de la Restauration contre la Faculté de Médecine; il fut nommé Professeur Honoraire et sa chaire lui fut retirée. Il en éprouva une telle déception, que le lendemain, il eut une attaque d'apoplexie, qui le priva temporairement de la parole et de la locomotion.

Il se rétablit néanmoins, mais demeura hémiplégique, ce qui ne l'empêcha pas de continuer son service à la Maternité. Quelque temps après, le 6 mai 1823, il fut admis à l'Académie des Sciences, en remplacement de Hallé. C'est vers cette époque qu'il fut atteint simultanément d'une pleurésie gauche et d'une congestion pulmonaire à droite; il se rétablit encore.

Le 18 juin 1828, préparant un discours pour les prix de la Maternité, il avait, paraît-il, écrit cette phrase: « L'année prochaine, je traiterai telle partie des maladies des femmes ». Mais il réfléchit soudain à son état de santé précaire et il rectifia ainsi la phrase: « j'espère, l'année prochaine, etc, » Dans la nuit même, le 19 juin, à une heure du matin, il fut pris d'angoisse, de suffocation, et il mourut à 2 heures 15. Il était âgé de 82 ans. L'autopsie fut faite, 52 heures après la mort, par les docteurs Casimir Broussais et Delètre, en présence des docteurs François-Joseph Broussais, Franck Chaussier, Dumas et Gaubert. On constata des lésions graves de l'appareil circulatoire, surtout de l'aorte, ce qui expliquerait la rapidité de sa mort par asphyxie.

La date du décès de Chaussier a été rapportée de façon erronée par la plupart de ses biographes. Certains l'indiquent comme étant le 9 juin (Archives générales de Médecine, 1828, t. XVII, p. 473. — Journal de Chimie médicale, pharmacie et toxicologie, 1828, t. IV, p. 460. — Nouvelle biographie générale de Firmin Didot, 1856, t. X, p. 147.) Réveillé-Parise écrit que Chaussier mourut le 18 juin (Gazette médicale de Paris, 1838, t. VI, p. 263). Enfin Auguste Boulland reporte cette mort au 9 juillet 1828 (Journal des Progrès des Sciences et Institutions médicales, 1828, t. X, p. 270). —

A la séance du 1^{er} juillet 1828, de l'Académie de Médecine, le Président annonça la mort de Chaussier, membre de la section de Médecine; M. Adelon avait assisté aux obsèques et prononcé un discours sur la tombe, au nom de l'Académie. Desgenettes

demanda que le buste de l'illustre académicien fut placé dans la salle des séances.

François Chaussier eut un fils, Franck Chaussier, qui suivit la même voie que son père et soutint, en 1827, à Montpellier, une thèse de doctorat en Médecine. C'est lui qui est mentionné parmi les médecins qui ont assisté à l'autopsie de notre grand confrère.

Chaussier, né pauvre, avait connu, pendant sa jeunesse, les rigueurs et les privations de la pauvreté. Il en avait conservé une certaine amertume et une tendance au sarcasme. Mais le souvenir de la gêne de ses premières années et de sa jeunesse, avait ouvert son cœur à la pitié et à la bonté. Chaussier fut toujours empressé à secourir la jeunesse studieuse, aux prises avec les difficultés matérielles de la vie.

Chaussier avait un caractère fier, un cœur bon et obligeant ; il faisait le bien sous le voile de l'anonymat. Il avait horreur des intrigues, et des courtisans ; aussi fuyait-il la société des grands personnages, mais, par contre, on le trouvait dans les hôpitaux, les amphithéâtres, les bibliothèques. Il refusa toujours de se laisser donner un titre nobiliaire.

« Les qualités et les défauts qui le constituaient formaient pour ainsi dire un tout, un type qui n'appartenait qu'à lui ; il n'empruntait rien aux autres. Sa voix, son langage, ses manières, ses opinions, son extérieur, sa démarche, bien qu'il n'eût, comme dit Montaigne de Turnèbe, « rien de pédantesque que le port de sa robe », avaient quelque chose de particulier, d'excentrique, qui en faisaient un homme à part. Sa taille élevée, un peu courbée, ses yeux ronds, clairs, vifs, où brillaient à la fois l'expression de la bonté, l'étincelle de l'esprit, le trait de la malice, sa physionomie brune et animée, sa manière de parler un peu embarrassée, quoique toujours forte et précise, annonçaient l'homme instruit, sagace, franc et ouvert, marchant dans la vie le front haut, la démarche assurée, mais qui ne veut point dévier du sentier que lui-même s'est tracé. Il n'y avait pas jusqu'à la forme un peu bizarre de ses vêtements, son habit largement carré, où l'on ne voyait jamais de boutons par derrière, comme très inutiles, sa petite perruque ronde et rousse, portant les signes d'un long et rigoureux service, sa longue et modeste canne, qui n'indiquât qu'il voulait vivre comme il l'entendait, ne prenant souci de la mode et de ses graves futilités. » (Réveillé-Parise).

Après la disparition de Chaussier, l'opinion de ses contemporains lui fut unanimement favorable, et le fait est d'autant plus à signaler, qu'à cette époque, les rivalités d'École étaient d'une rigueur impitoyable.

Chaussier, dit Pariset, « était un homme d'un esprit pénétrant, incisif, cultivé par les lettres ; d'un savoir étendu, profond, original ». « Ce qui, dit Broussais, le caractérisait le plus, après l'éminence du talent, la justesse de l'esprit et la passion pour le vrai, c'étaient l'amour de l'humanité et l'indépendance en tout genre. » Et l'illustre critique ajoute, que son principal titre de gloire fut d'avoir été « le restaurateur, en France, de la physiologie de Bordeu, de Vicq-d'Azyr, le maître et le génie, qui, beaucoup plus que tout autre, quoiqu'on en ait pu dire, inspira l'ingénieur Bichat, en un mot le *patriarche de la Médecine physiologique* ».

Pigeon, de Dijon, un de ses biographes, dit que « plus qu'aucun autre, il sut embrasser toute l'étendue de la science et prouver, en y consacrant sa vie entière, qu'on pouvait devenir également habile dans chacune de ses parties. Anatomiste profond, physiologiste savant et ingénieux, chimiste et pharmacien instruit, chirurgien distingué, médecin praticien d'une grande sagacité, médecin légiste consommé, et médecin d'une immense érudition, Chaussier brilla également dans les diverses parties de notre vaste science, et, dans toutes, il fut également supérieur. »

On peut dire que Chaussier constitue une de ces belles figures médicales qui honorent à la fois leur pays et l'humanité. Avec Réveillé-Parise, nous pensons que « quels que soient les progrès réservés à la Médecine, la mémoire de Chaussier restera dans les fastes de la science ; son nom a droit de cité dans l'étroite enceinte où se trouvent inscrits ceux des Médecins illustres. Il a enrichi la science et honoré son pays, il sut découvrir des vérités et les enseigner ; il but avec modération dans la coupe du succès ; enfin il fut digne qu'on lui appliquât cette belle définition du Médecin que lui-même répétait si souvent : « *Vir bonus medendi peritus* ».

BIOGRAPHIES

- ADELON. - Discours prononcé aux obsèques de Chaussier, le 21 Juin 1828, au nom de l'Académie de Médecine.
- ANONYME. - Notice sur Fr. Chaussier. - Archives générales de Médecine, Paris 1828, XVII, p. 472.
- BOISSEAU. - Notice sur le Prof. Chaussier, lue sur la tombe, Paris, imprim. de Thuau, 1828.
- BOULLAND (Auguste). - Notice sur le Professeur Chaussier. - Journal des Progrès des Sciences et Institutions médicales, 1828, t. X, p. 269.
- BROUSSAIS. - Notice sur Chaussier. Annales de la Médecine physiologique, 1828, t. XIII, p. 553.
- CHARBONNIER. - Art. Chaussier François, Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture, 1853. 2^e édition, p. 367, Paris.
- CORLIEU. - Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris, 1896, p. 262.
- DESORMEAUX. - Discours prononcé aux obsèques de Chaussier, au nom de la Faculté de Médecine.
- DEZEIMERIS. - Art. Chaussier, Biographie médicale de Bayle et Tillaye, 1855, Paris, t. II, p. 705.
- A. DUGÈS. - Ephémérides médicales de Montpellier, 1828. t. VIII, p. 197.
- DUMÉRIL. - Discours prononcé aux funérailles de Monsieur le Chevalier Chaussier, le 21 Juin 1828, au nom de l'Académie royale des Sciences. - Revue méd. 1828. t. III, p. 150.
- G. P. - Chaussier (article nécrologique), Journal de Chimie médicale, de pharmacie et toxicologie, 1828, t. IV, p. 460.
- HOLLEVILLE (Mademoiselle). - Discours funèbre, le 21 Juin 1828. in-8^o, Paris.
- J.-L.-H.-P. - (PEISSE). - Chaussier. Les médecins français contemporains. Paris, 1827, Gabon, édit. p. 113 - et Revue médicale 1828, t. II, p. 485.
- M. MEREL. - Chirugiens dijonnais au XVIII^e siècle (Chaussier, etc.), Lyon 1902.
- NACQUART. - Discours prononcé, au nom de la Société de Médecine, sur la tombe de Chaussier, le 21 Juin 1828. - Journal de Méd., Chir. Pharm. 1828, t. CIV, p. 156.
- PARISSET. - Eloge de Chaussier, lu à la séance publique du 7 Juillet 1835. Mémoires de l'Académie de médecine, Paris, 1836, t. V. p. 5.
- A. PINGEON. - Chaussier... Précis analytique des travaux de la Société médicale de Dijon, pour l'année 1832, p. 1.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - Fr. Chaussier. - Gazette médicale de Paris 1838, 3^e série, t. VI, p. 257.

ICONOGRAPHIE

BUSTES.

- Buste en marbre**, par **Elias Robert**, 1858. Académie de Médecine.
- Buste en plâtre**, par **Allier**, 1828. Académie de Médecine.
- Buste en marbre**, par **Choppin**, 1889. Ecole pratique (péristyle).

GRAVURES.

- Gravure. Mérimé**, pinxit. - **Baltard**, direxit.
- Gravure de Lambert jeune** (*Biographie médicale*. t. III, 1821).

LITHOGRAPHIES.

- Lithographie de Ducarme**, d'après un dessin de **H. Garnier**.
- Lithographie** d'après un dessin de **Boilly**.
- — — **Dutertre**.
- Lithographie de C. Motte**, d'après un dessin de **Dutertre**.

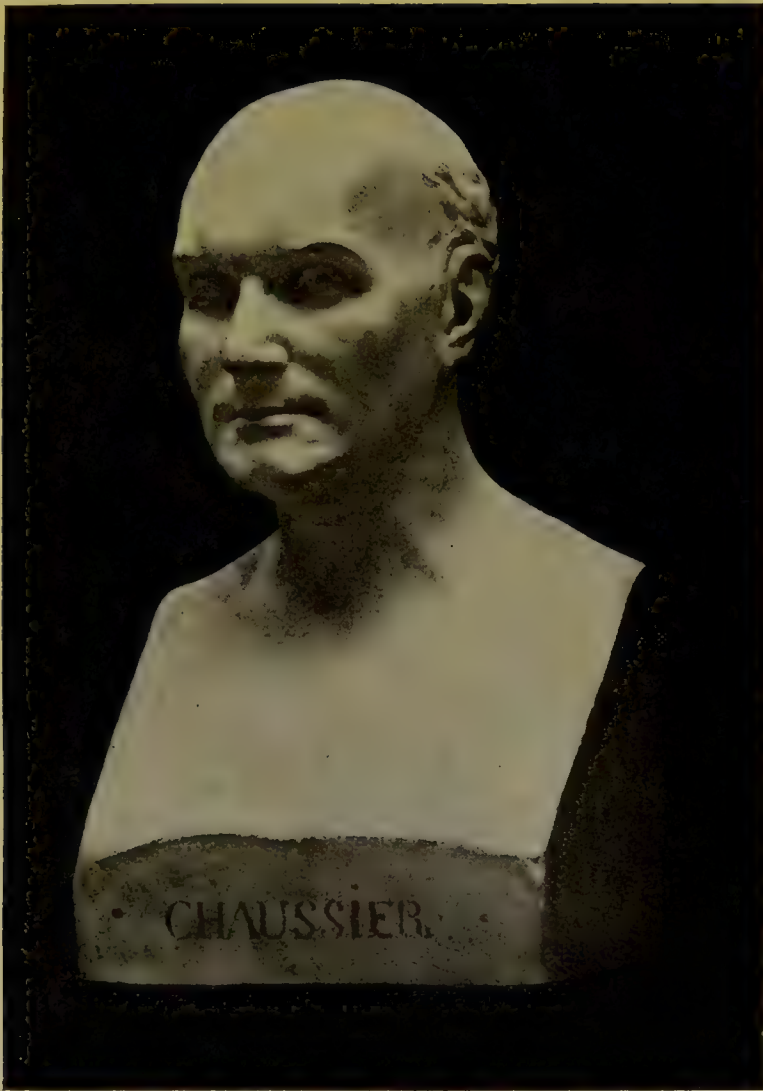


Fig. II. - Buste de CHAUSSIER (plâtre)
par Allier (1828)

Appartient à l'Académie de Médecine.

Faculté

de

Médecine

Les Lettres qui ne
sont point affranchies
ne seront pas reçues.

Le Professeur Honorifique-Président des Jurys de Médecine,
Cheriffier de la Légion d'Honneur, Médecin en chef de l'Hospice de la
Marennière et de l'École Royale Polytechnique,

Monsieur le Professeur,
C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu votre lettre du 15 courant
et que j'ai vu que vous m'avez écrit au sujet de la
question de la suppression de la
Marennière, dont je suis obligé de vous
remercier et de vous en dire
merci.

Chaus sier

Fig. 12. - Autographe de CHAUSSIER

Collection de l'Académie de Médecine.

Paris, le 18 Juin 1815.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Décembre 1926

Séance du 7 Décembre - Présidence de M. Bar, Président.

Au cours de cette séance, dite *annuelle*, sont distribués les prix obtenus aux concours de 1926, et annoncés les sujets des prix à décerner pour 1927.

Le Professeur SOUQUES, Secrétaire annuel, lit son rapport général sur les prix décernés par l'Académie en 1926. La liste en est longue ; nous n'en rapporterons que ce qui nous concerne personnellement :

« J'ai réservé pour la fin le *prix du Comte Hugo*, qui nous intéresse tout particulièrement. Notre distingué bibliothécaire, M. le Docteur BUSQUET, a commencé l'Histoire de l'Académie de Médecine et en a présenté la première période (jusqu'au 1^{er} août 1821) pour le prix Hugo, qui lui a été décerné sans discussion et à l'unanimité. L'auteur a puisé à des sources inédites et exhumé des documents qu'il importait de faire connaître. Voilà bien longtemps que nous attendions notre Histoire. Aussi ne saurions nous trop féliciter M. BUSQUET de l'avoir entreprise, ni trop l'encourager à nous donner bientôt la seconde période. La première encore manuscrite, représente un gros effort ; la seconde complètera et couronnera l'œuvre ».

Les Docteurs Sargent, H. Durand et Benda discutent les communications de MM. Couvelaire, Arloing et Dufourt sur le virus filtrant tuberculeux et la transmission transplacentaire de la tuberculose. — La communication de M. COUVELAIRE, complétant le résultat des recherches apportées à l'Académie des Sciences par MM. CALMETTE, VALTIS et LACOMME, soulève de nouveau le problème de l'hérédité de la tuberculose.

La notion est aujourd'hui incontestable et incontestée, de l'existence de formes invisibles et filtrantes des bacilles de Koch, décrites pour la première fois par Fontes en 1910, et étudiées particulièrement par Vaudremer.

Les travaux de CALMETTE, VALTIS et LACOMME, ceux d'ARLOING et DUFOURT, ceux de COUVELAIRE semblent établir la possibilité de la transmission transplacentaire de la tuberculose par les formes filtrantes du bacille de Koch. Les recherches de SERGENT et ses collaborateurs concourent à établir que la tuberculisation in utero est plus fréquente qu'on ne l'a cru.

Le Docteur Arloing, prenant la parole, rappelle qu'il vient de décrire avec DUFOURT une nouvelle forme d'infection tuberculeuse, temporaire,

éphémère, spontanément curable, provoqué par un virus filtrant tuberculeux labile. On décèle cette forme par l'intradermo-réaction à la tuberculine pratiquée dans les conditions qu'il a précisées.

L'existence du virus filtrant tuberculeux, dont les caractères ont été si bien précisés par Vaudremer, remet en cause le problème de l'hérédité de la tuberculose. La clinique et l'expérimentation pourront enfin se prononcer sur l'hérédo-infection ou hérédité du germe et l'hérédo-prédisposition ou hérédité du terrain.

M. Léon Bernard n'accepte pas ces opinions. Il estime que lorsqu'on sépare les enfants de leurs parents tuberculeux, on leur évite la tuberculose. M. CALMETTE opine nettement que l'ultra-virus tuberculeux transmis par le placenta n'agit que dans les trois premiers mois de la vie ; passé ce délai, seule la contagion exerce ses effets.

Ainsi le champ de l'hérédité transplacentaire de la tuberculose n'aurait de portée réelle que pendant les trois premiers mois. Encore cela reste-t-il à démontrer.

M. Auvray étudie l'apoplexie traumatique tardive. Les sujets qui en sont atteints ont reçu, sur la tête, un choc plus ou moins violent qui n'a été suivi sur le moment d'aucun symptôme cérébral grave ; souvent les blessés ont pu continuer leurs occupations. Au bout d'un temps qui varie de quelques jours à quelques semaines et même quelques mois, surviennent des accidents apoplectiques à marche plus ou moins rapide, parfois foudroyante, plus souvent lente et progressive, aboutissant au coma. Le siège des lésions est très variable. Le centre ovale et la région sous-corticale sont le plus souvent atteints ; il existe des foyers d'hémorragie uniques ou multiples. L'apoplexie traumatique tardive n'est pas aussi rare qu'on le dit habituellement. L'intervention chirurgicale (trépanation) est utile.

Séance du 14 Décembre, consacrée à fêter le centième anniversaire de la mort de Laënnec. - Présidence de M. Bar, Président.

La séance était effectivement présidée par M. HERRIOT, Ministre de l'Instruction publique.

M. Paul BAR, Président de l'Académie, dans une allocution intéressante décrit la formation de l'œuvre de Laënnec. Ce fut d'abord le jeune hellénisant, issu de la plus pure culture classique, précédant et peut-être préparant Littré, ou mieux se préparant lui-même, mettant en lumière ce qui était la force de la vraie doctrine médicale grecque : l'observation, seule révélatrice des faits et de la vérité, seule directrice de la pensée chez le médecin.

Il nous montre ensuite, dans deux stades successifs, Laënnec créant l'anatomie pathologique, et devenant, à l'école de Corvisart, le plus grand parmi les plus grands cliniciens.

Le Professeur Mirallié (de Nantes) étudie les origines médicales de Laënnec. Il retrace l'histoire de sa famille : son père Théophile Laënnec, lieutenant au siège de l'Amirauté de Quimper, remarquablement intelligent et cultivé, mais distrait, insouciant, versatile.

L'oncle de Laënnec, qui se chargea de son éducation et de celle de son frère cadet, était Guillaume-François Laënnec de la Renardais, professeur à l'École de Médecine de Nantes. Très pondéré, esprit fin et délicat, homme d'une loyauté parfaite, il dirigea les études de ses neveux, et particulièrement celles de René-Théophile-Hyacinthe. A quatorze ans, Laënnec terminait ses études classiques ; puis il se décidait à faire ses études médicales (septembre 1795). En 1799, il fut attaché en qualité de médecin militaire de troisième classe à l'Armée républicaine chargée de débloquer Vannes. C'est là, qu'il écrivit, sous le nom de Cennéal, l'Histoire de la guerre des Vénètes.

Après la paix, Laënnec revint à Nantes, d'où il fut envoyé ensuite sur Paris, pour terminer ses études médicales.

Le Professeur Maurice Letulle retrace les recherches anatomo-pathologiques de Laënnec. Partout, toujours, l'anatomie pathologique demeura, pour Laënnec, son guide, son moyen, la raison même de son génie.

Le Professeur Emile Sergent étudia Laënnec clinicien et médecin. Il démontra, par des exemples et par des faits, que Laënnec fut un des plus grands cliniciens des temps modernes et l'un des médecins qui ont le mieux honoré l'exercice de notre profession.

M. Achard, secrétaire général de l'Académie, montra le rôle de Laënnec dans l'évolution de la Médecine. Il établit la signification anatomo-pathologique des symptômes ; il découvre l'auscultation ; il précise les troubles des fonctions physiologiques ; il recherche les causes, enfin il établit la thérapeutique.

M. Herriot, Ministre, déclare que Laënnec mérite l'admiration, non seulement des savants eux-mêmes, mais de tous ceux qui croient à la puissance souveraine de l'esprit. Il mentionne l'ampleur de la culture littéraire de Laënnec ; il fut un savant lettré, un artiste aussi. C'est un génie pur, purement français, une grande figure ; il n'en est pas de plus séduisante, ni de plus purement glorieuse.

Séance du 21 Décembre. — Présidence de M. Bar, Président.

L'Académie procède à un scrutin, pour désigner le Vice-Président pour 1927. M. BALZER est élu. M. SOUQUES est maintenu Secrétaire annuel. Sont désignés comme Membres du Conseil MM. CADIOT et WALTHER.

M. Weiss a fait une communication sur le rôle de la science dans l'avenir du corps médical. M. CHAUFFARD dépose le vœu suivant : « l'Académie de Médecine émet le vœu que l'enseignement du P. C. N. soit réformé dans un sens médical et qu'il soit donné dans les Facultés de Médecine ».

Après une discussion, à laquelle prirent part MM. RICHET, PINARD, BARRIER, LOUIS MARTIN, WEISS, l'Académie adopta les deux propositions suivantes :

1^{re} proposition. — L'Académie regrette que les jeunes gens abordent les études médicales avec une préparation littéraire et scientifique insuffisamment appropriée.

2^e proposition. — L'Académie émet le vœu que l'enseignement du P. C. N. soit réformé dans un sens médical et donné dans les Facultés de Médecine.

MM. Desgrez, Rathery et Lescœur lisent une contribution à l'étude des eaux bicarbonatées calciques considérées comme éliminatrices d'acide urique. - Chez les hypo-uricémiques, l'eau de Pougues ne produit aucun effet modificateur appréciable sur l'élimination urinaire et sur le taux de l'acide urique du plasma. Chez les hyper-uricémiques, au contraire, cette eau produit dès le premier jour de la cure, une augmentation de l'excrétion urique et calcique de l'urine ainsi qu'une diminution de l'acide urique du plasma.

Le Docteur Chevrier donne connaissance d'une nouvelle méthode de stérilisation et cicatrisation des plaies par électrolyse diffuse d'un sérum physiologique.

Séance du 28 Décembre - Présidence de M. Bar, Président.

M. Camus lit son rapport général annuel sur les vaccinations pratiquées en 1924 et 1925. M. PINARD, après cette lecture fait adopter par l'Académie, le vœu suivant : 1^o Empêcher les porteurs de germes varioliques venant particulièrement d'Algérie, ou encore de nos Colonies, ou de nos Pays de Protectorat, d'entrer en France.

2^o Exiger en Algérie, dans les Colonies et dans les Pays de Protectorat, la revaccination effective des personnes qui désirent s'embarquer à destination de la France.

Le Docteur Lafourcade (de Bayonne) fait une lecture sur un purpura hémorragique grave, à répétition. Splénectomie. Guérison. Il s'agit d'une enfant de neuf ans, laquelle étant atteinte de purpura hémorragique grave à répétition, rebelle à tout traitement médical fut soumise à une splénectomie. Le succès fut absolu. C'est le second cas de ce genre publié en France; il s'ajoute à une vingtaine d'autres cas publiés à l'étranger. Les premières observations ne remontent qu'à trois ans.

Le Docteur Aurégan (de Lannion) signale l'action du permanganate de potasse en poudre sur les tissus vivants fraîchement cruentés. Il saupoudre le permanganate à l'aide d'un tampon, sur toute la plaie saignante. Il s'en suit d'abord un arrêt de l'hémorragie; puis, il se produit un dégagement de chaleur assez considérable, qui peut atteindre 115 à 120 degrés. La douleur opératoire est supprimée par l'anesthésie générale ou locale. L'auteur insiste sur les bons résultats obtenus par cette méthode.

Docteur BUSQUET.

BROUSSAIS (François-Joseph-Victor)

17 Décembre 1772 - 17 Novembre 1838.

Médecin Chef de l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Membre de l'Académie de Médecine et de l'Institut.

BROUSSAIS naquit à Saint-Malo, le 17 Décembre 1772, dans une maison située près du marché. Il appartenait à une famille médicale : son bisaïeul était médecin, son grand-père pharmacien ; son père exerçait la médecine à Pleurtuit, petit village situé près de Saint-Malo.

La *France Médicale* a publié en 1907 (p. 344), la lettre par laquelle la mère de Broussais annonce à son mari la naissance de son fils :

Saint-Malo, le 10 janvier 1773.

Chers amy, naprenhende pleus et banie toute inquiétude, je suis acouchée le 17 décembre vers les 5 heures de lapresmydy. Ma paine fut dure et laborieuse je my ô monde un bon petit garson bien⁽¹⁾ et bien fort. Les acidants qui suivire ma paine danfant, me conduire jusque à la porte de la mort. Dieu ne ma pas vouleue, mon amy, ille a eue égard ô prierre qui ont ette faitte poure moy et qui on ette nombreuse, enfin chers moitié de moy même, je t'envoie se petit billet par Madame Duchemain, qui écrit à sons marie et du doit resevoir une lettre dans les paquets de ton correspondant, que Monsieur Codime ta fait passe dans ses paquets, fait la traversse avec tranquillitte. Je suis ô 25^e jours de ma couche, et je seray en état d'allée à la maise, sy on voulait me le permestre, mais on exige que je reste encore 8 jours de pleus, poure faire voir que je suis dosille, insy mon amy, tu ne me gronderas pas, ta derniere lettre ma fait beaucoup de paine car je te voit te tourmante, tu me dit que l'ong ne t'anonse pas mon accouchemant, mais on te la escrit. Voisy ce que ses. Le 17 décembre je metait mon enfant ô monde puisque je fus

(1) Mot illisible dans le document original.

environ 8 jours entre la mort et la vie, ille deliberré de ne pas vous marquer cette nouvelle, que je ne fut morte ou hors de danger, 8 jours après on comansait à esperée. Monsieur le maréchal se chargea de vous l'écrire et je me trouvais en état de mestre mon signe, vous etié party, et la lettre est à Marseille, sy vous avez donée des ordres on a deue vous l'envoyer à Lisbonne, votre merre vit isy pour me voir, je la retent pour mes couches. La mer ne partay pas, ille ne voulure jamais que lon envoya cherchée ton pere, ille est vray qu'il faisait un froid extreme, ille fut donc teneue sure les fond de batheme par ma merre et Monsieur Sonier un chirurgien venan de faire ses cours, et qui était en pansion chez nous, et sans flaterie à qui je dois ma vie, en partie, ille fut nomée Frensois Joseph Victor, et my à la nouse ôpres de Madame Pitot, j'en ait des nouvelles tout les jours, ille n'a pas encore eue de mal depuis qu'il est ô monde, il vous saleue et embrasse et moy osy; point de chagrin, je porte bien et votre fils soy réjouis, dieue a exausee tout vos veux.

Votre tendre épouse.

Broussais.

Il résulte de cette missive, pour le moins originale, que le Docteur Broussais effectuait un voyage à Lisbonne, au moment de la naissance de son fils.

H. de Montègre, qui fut pendant plusieurs années le secrétaire de Broussais, en même temps qu'un de ses disciples les plus distingués, nous apprend que les parents de Broussais s'étaient mariés à plus 40 ans. Le père avait un caractère grave et plein de fermeté; il prit sur l'esprit de son fils un ascendant, qui n'excluait pas cependant la plus vive affection. La mère était douce, bonne, tendre, mais vive, animée, spirituelle; son fils eut pour elle une adoration profonde.

C'est à Pleurtuit que le jeune Broussais passa sa première enfance. On lui donna le sobriquet de Franchin. On raconte que le curé de cette paroisse lui enseigna les premières notions du latin et l'utilisa comme enfant de chœur pour servir la messe. Une religieuse, sœur de son père et excellente femme, lui apprit des chansons et des cantiques semi-grivois et semi-sacrés, que Broussais, adulte, aimait à répéter avec les intonations retenues de cette première éducation.



Fig. 13. - F. J. V. BROUSSAIS

Dessin et gravure de J. René.



Le même panégyriste, bien informé, nous rapporte pieusement le trait le plus saillant de cette première enfance :

« Le caractère généreux et plein de vigueur de Broussais s'y révèle déjà tout entier. Sa grand'mère, Madame Desvergers, qu'il appelait maman-marraine, était venue, par suite de quelques démêlés avec l'un de ses fils, loger dans la maison de sa fille, mère de Broussais. Là, elle avait trouvé asile et protection. Cependant, le fils dont elle avait eu malheureusement à se plaindre, l'y poursuivit et il voulut la contraindre, malgré ses refus, à venir de nouveau loger avec lui. Elle résista à ses demandes ; mais cet homme d'un naturel fougueux et sans frein, résolut d'obtenir ce qu'il voulait par la violence ; la présence de sa mère chez lui servait, à ce qu'il présumait, ses intérêts les plus chers. Il arriva donc un jour à Pleurtuit, et entrant dans la maison, un fouet à la main, il annonça qu'il venait chercher la bonne femme, et qu'il avait pour l'emmener une litière toute prête dans la voiture de paille qu'il conduisait. La mère résista aux injonctions grossières de son fils, et celui-ci allait se porter jusqu'à la maltraiter, lorsque le jeune Broussais, qui n'avait alors que 6 ans, indigné de la triste scène qui se passait sous ses yeux, saisit un bâton et s'élança avec fureur sur le fils dénaturé. L'énergie de l'enfant, son geste plein d'une juste colère, la décision et la fermeté de ses regards, les coups même qu'il cherchait à porter, étonnèrent et intimidèrent si bien son oncle, que celui-ci se retira et dut renoncer à son projet ; des voisins d'ailleurs étaient accourus aux cris de l'enfant et s'étaient interposés pour mettre fin à une querelle dans laquelle, pour un moment du moins, le plus faible n'avait pas le dessous. »

Broussais fut élevé au grand air ; son père l'envoyait très souvent, le soir ou la nuit, porter des remèdes aux malades qu'il avait vus durant la journée. L'enfant partait à cheval, et devait déployer pour accomplir sa mission, parfois dans des lieux inconnus de lui, une remarquable initiative, en même temps qu'une grande énergie. De plus, au cours de ces randonnées, il devait faire preuve de courage, pour braver les mauvaises rencontres, humaines ou animales. Avec de Kergaradec, on peut se demander, si Broussais ne dût pas à ces expéditions hasardeuses, la force morale, la nature audacieuse, l'énergie indomptable, qui faisaient comme le fond de son caractère.

A 12 ans, Broussais entra au Collège de Dinan, où il fit toutes

ses humanités, jusqu'en 1792. Il s'y fit remarquer par son application au travail, par sa mémoire, son aptitude aux exercices physiques, son ardeur et son énergie. Il était ce qu'on appelle un bon élève, et fut surtout remarquable dans l'étude du latin, qu'il cultiva avec plaisir toute sa vie.

Après avoir terminé sa philosophie, il commença son apprentissage en chirurgie avec son père, le 17 octobre 1789, et le continua jusqu'au 17 août 1791. Quand la Législative déclara la Patrie en danger, il fut l'un des premiers à s'enrôler dans la Compagnie franche de Dinan et devint rapidement gradé. Le corps auquel il appartenait fut envoyé en Bretagne, pour réprimer la guerre civile. Broussais s'y battit bravement. On raconte, que dans un combat, sa compagnie fut vaincue et dut battre en retraite. C'est en cette circonstance qu'on signale un acte de dévouement qui lui fait honneur : « Fuyant devant une force supérieure, le sergent Broussais voit un de ses camarades, blessé, tomber à côté de lui. La guerre entre concitoyens ne connaît pas de merci. Au risque d'être pris lui-même et fusillé immédiatement, Broussais s'arrête, charge son compagnon sur ses épaules, et reprend sa fuite, nécessairement ralentie par son lourd mais précieux fardeau. On tire sur lui ; son chapeau est percé d'une balle. Il a le bonheur d'échapper sans blessure, et il dépose son compagnon en lieu de sûreté. Le malheureux était mort. Le dévouement du généreux sergent n'en est pas moins un acte du plus glorieux héroïsme » (de Kergaradec).

Il tomba malade en ventôse 1794 ; puis il fut envoyé en convalescence chez ses parents. C'est alors, après sa guérison, qu'il fut réquisitionné en qualité d'officier de santé pour le service de l'hospice maritime de Port Malo (Saint-Malo). Après y avoir séjourné quelque temps, il fut expédié à Brest, dans les hôpitaux de la marine. Il aurait été attaché, le 3 fructidor, an III, à l'hospice de Pontanezen, et dans une lettre à son père, il lui fait savoir qu'il continue ses études médicales et particulièrement l'anatomie. Cet établissement ayant été fermé le 19 frimaire, Broussais revint à l'hôpital maritime de Brest. Le 11 nivôse, il fut d'office désigné pour

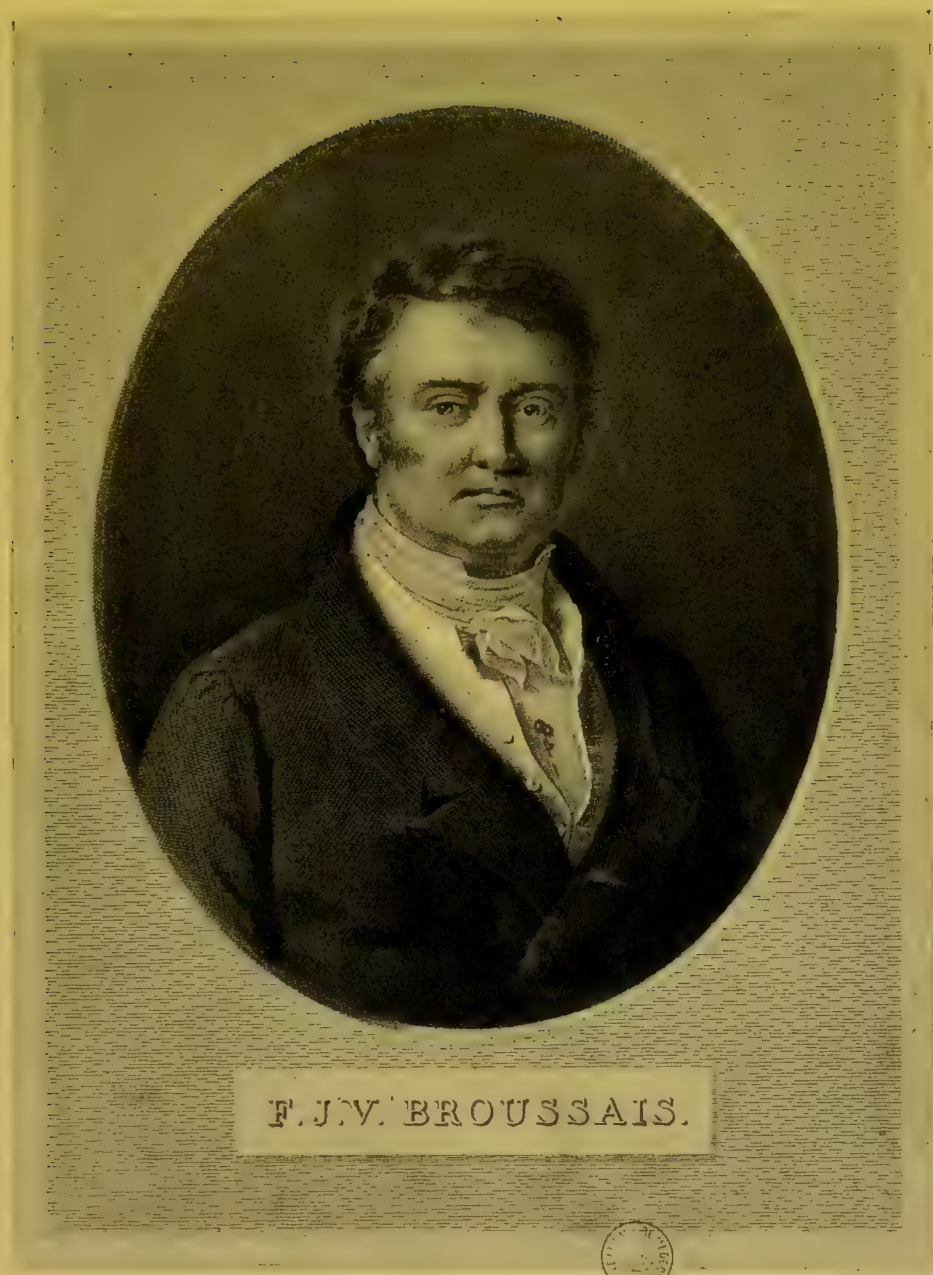


Fig. 14. - F. J. V. BROUSSAIS
d'après le tableau de Ch. Duchesne, gravé par H. Bonvoisin.



embarquer sur la Frégate « La Renommée », en rade de Brest. Il y attendait son départ pour le Nouveau-Monde (vraisemblablement Saint-Domingue), quand il apprit que les Chouans avaient envahi la demeure de ses parents, massacré son père et sa mère, mutilé leurs cadavres et dévasté leur maison. Cette nouvelle le remplit de douleur et d'indignation. De ce jour là, « la cause de la Révolution, dit Mignet (Revue des Deux-Mondes, 1840, 4^e série, t. 23, p. 121), à laquelle on venait d'immoler ses parents, qui était déjà celle de ses convictions, devint alors celle de son ressentiment filial. Il lui demeura fidèle toute sa vie ».

En 1795, Broussais se maria avec Marie-Jeanne Froussard. De 1795 à 1798, il aurait été chargé d'un service important à l'hôpital maritime de Brest, si l'on en croit F. Dubois. Dans les « Archives de l'Amirauté », notre savant confrère Hervot a trouvé l'indication, que l'an VIII, Broussais embarqua, en qualité de chirurgien major, à bord du corsaire « Le Bougainville », monté par 71 hommes. Il reçut 400 livres d'avances et après la campagne contre les Anglais, il avait droit à quatre parts sur le tiers des bénéfices. Sa croisière dura trois mois seulement, mais la liquidation fut fructueuse, car le 26 frimaire an IX, on lui compta 7.450 livres.

Il abandonna la carrière de chirurgien de marine, quitta Saint-Malo et arriva à Paris au début de 1799. Il se fit inscrire à l'École de Santé, et suivit assidûment l'enseignement des professeurs de l'école, et plus spécialement celui de Chaussier. Mais en même temps, il fréquenta les cours libres faits par un certain nombre de jeunes médecins, dont la plupart devinrent célèbres, et parmi eux, il se lia avec Bichat. Il fut l'élève assidu de Pinel, qui venait de publier sa *Nosographie philosophique*. Après quatre années de scolarité sérieuse, partisan convaincu des doctrines de son maître, il choisit pour sujet de sa thèse de doctorat en médecine, l'étude de « *La fièvre hectique, considérée comme dépendante d'une lésion d'action des différents systèmes, sans vice organique* ». Il soutint cette thèse, le 5 frimaire an XI (26 novembre 1803) et non pas le 9 fructidor an X (1803), comme l'indique

Michel Lévy. Il avait alors 31 ans. Dans ce travail, il exagérait encore les théories de Pinel, en classant la fièvre hectique dans une septième classe des fièvres essentielles, spécialement créée pour elle.

Il s'établit à Paris rue du Bouloy, et y exerça pendant deux ans. Mais malgré tout son mérite personnel, malgré ses réelles connaissances médicales, la clientèle ne vint pas récompenser ses efforts. Ses ressources personnelles (la part de prise du « Bougainville ») s'épuisaient rapidement. Broussais fut dans l'obligation d'entreprendre autre chose pour assurer sa vie et celle de sa famille.

Sur le conseil de Desgenettes, il entra dans le Corps de Santé militaire et fut nommé Aide-major le 17 brumaire, an XIII (9 novembre 1805). Il fut désigné comme Médecin de l'Armée des Côtes de l'Océan et envoyé au camp d'Utrecht. Il parcourut une partie de la Belgique, de la Hollande et appartint à l'armée, qui, en 1805, partit de Boulogne pour aller en Allemagne détruire la Grande Coalition. Il assista, le 2 décembre à la bataille d'Austerlitz. Plus tard il se rendit en Autriche, en Italie. Il demeura assez longtemps dans le Frioul, et fut chargé de la Direction médicale des Hôpitaux d'Udine. C'est dans ce poste de choix, que Broussais recueillit les principaux matériaux à l'aide desquels il écrivit son *Histoire des Phlegmasies chroniques*. En réalité, depuis le commencement de ses études médicales, dans toutes les situations qu'il a occupées, Broussais s'est appliqué à se plier à l'observation du malade, à noter systématiquement et rigoureusement les caractéristiques des maladies qu'il a rencontrées, et à en rapprocher les caractères, pour les comparer. Ni les fatigues de longs voyages, ni les tribulations des guerres, ni des services très chargés, ne purent le détourner de ce labeur.

« Si la pensée d'une vaste réforme, dit Michel Lévy, et comme le pressentiment de sa destinée ne se dénotaient dans les premiers produits de sa plume, on en trouverait le témoignage dans l'activité merveilleuse qu'il déployait dans ses recherches, entreprises au milieu de circonstances qui semblaient conspirer contre le zèle scientifique, sous le poids d'une pratique qui eût absorbé une intelligence vulgaire, par le labeur des devoirs quotidiens. Et qu'on ne s'y trompe point ; il ne se contentait pas



Professeur GILBERT
(1858-1927)

OUVRAGES ET TRAVAUX SCIENTIFIQUES

du Professeur A. GILBERT

Médecin de l'HOTEL-DIEU
Membre de l'ACADÉMIE DE MÉDECINE
Commandeur de la Légion d'Honneur

- Traité de Médecine et de Thérapeutique* (avec Brouardel)
10 volumes 1901
- Les fonctions hépatiques* (avec Carnot).. . . . 1902
- La Médication phosphorée envisagée au point de vue des échanges nutritifs de l'organisme* (avec S. Posternak).. . . . 1903
- Du principe phospho-organique des graines végétales, l'acide anhydro-oxy méthylène-diphosphorique* (avec A. Lippmann) 1904
- Dictionnaire de Médecine de Littré* (nouvelle édition). . . . 1906
- Formulaire de Thérapeutique et de Pharmacologie* (avec Yvon).. 1905
- Bibliothèque du Doctorat en Médecine* (avec Fournier)
30 volumes, depuis 1907
- Nouveau Traité de Médecine et de Thérapeutique* (avec Carnot)
40 fascicules.. . . . 1908-1917
- Cliniques Médicales de l'Hôtel-Dieu* 1910
- Précis de Pathologie interne* (avec Vidal) 4 volumes .. . 1912-1917
- Traité du sang* (avec Weinberg) 1913

Le Professeur GILBERT

Lorsque, le 4 mars dernier, nous sûmes que le Professeur Gilbert n'était plus, nous accueillîmes la douloureuse nouvelle avec une grande tristesse et une profonde émotion. Bien que soupçonnant la gravité de la maladie qui l'avait atteint, nous espérions, malgré tout, que le clinicien qui tant de fois avait fait reculer la mort, ne serait pas encore sa proie. Hélas, il devait être emporté par elle après un ultime combat où il la regarda face à face, sans peur, car il la connaissait bien et ne la craignait pas. Dans une solitude stoïcienne, avec la grandeur d'âme de ceux qui ont compris le sens de la vie et de la mort, le maître a quitté sans une plainte tout ce qui lui était cher...

Celui qui devait devenir le " Professeur Gilbert " était né à Buzancy, dans les Ardennes, le 18 Février 1858. Son enfance s'était écoulée dans ce coin de France si souvent meurtri par les invasions ; c'est là qu'il a voulu revenir pour reposer dans le grand calme silencieux de ce petit cimetière, où les siens l'attendaient sous la verdure sombre des cyprès. Beaucoup de ses amis et la plupart de ses élèves avaient tenu à l'accompagner jusqu'à cette dernière demeure.

Après de brillantes études au lycée de Reims, Gilbert vint s'initier à la Médecine, à Paris. Il ne tarda pas à se révéler un sujet d'élite. Il fut reçu interne à 22 ans et obtint la Médaille d'Or. Puis grâce à un travail acharné et à la totalité de ses forces mises au service d'une science toujours plus étendue, ce fut la rapide ascension vers le succès et la célébrité.

Il fut reçu Médecin des Hôpitaux en 1888, à 30 ans, et agrégé en 1889. Nommé d'abord à l'Hôpital Tenon, en 1893, il passa à l'Hôpital Broussais en 1894 ; enfin, il accepta, en 1910, la Chaire de Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. En 1905, il avait été élu membre de l'Académie de Médecine ; il avait 47 ans.

Dans ce service de l'Hôtel-Dieu, qu'il ne devait quitter qu'à la veille de sa mort, il enseigna la clinique avec une ponctualité qui ne se démentit jamais, malgré que depuis de longues années sa vie fut assombrie par une affection douloureuse, qu'il dissimulait jalousement, et dont seuls quelques intimes avaient percé le mystère. C'est une grande et noble figure qui disparaît prématurément

La production scientifique de Gilbert est considérable : elle constitue un des plus beaux monuments de la science clinique de notre pays. Ses travaux présentent tous un caractère d'achèvement et de probité qui leur assure la pérennité, à l'opposé de cette masse de publications hâtives qui n'ont qu'une existence éphémère. Rappelons ceux ayant trait au cancer du foie, à la cirrhose hypertrophique des alcooliques, aux ictères et aux cholémies ; c'était là son domaine préféré, et c'est dans cette voie qu'il a donné toute sa mesure, en créant, par sa pénétration clinique et son savoir toujours accru, une œuvre vraiment impérissable. Notre gravure le montre à cette époque de grand et fécond labeur où son prestige brillait de tout l'éclat de sa renommée grandissante et où de nombreux disciples, devenus pour la plupart aujourd'hui des maîtres, se pressaient à son enseignement.

Il convient de mentionner aussi ses études sur le sang, les anémies, les leucémies aiguës (avec P. E. Veil), les paraplegies syphilitiques et les endocardites malignes (avec Lion), suivies de beaucoup d'autres travaux de non moins grande importance.

Directeur et animateur de nombreuses publications, le Professeur Gilbert a créé, avec Brouardel, le *Traité de Médecine* ; avec Carnot, la *Bibliothèque de Thérapeutique* ; avec Fournier celle du *Doctorat en Médecine*, et fondé le *Paris Médical*. Il était depuis plusieurs années Commandeur de la Légion d'Honneur.

Pour la science française, et même pour la science tout court, la disparition du Professeur Gilbert est une perte immense, perte cruelle pour ses amis, pour ses élèves, pour ses malades. Personnellement, nous avions en lui un maître toujours bienveillant et bon, un guide expérimenté et avisé, un ami sûr et dévoué, dont nous saluons respectueusement la mémoire.

Quand nous lui avons fait part il y a quelques mois, de notre intention de publier les Biographies des grands Maîtres de la Médecine, il voulut bien approuver chaleureusement notre projet et nous aider de ses précieux conseils. Il désira même présenter ces monographies au public médical dans une préface, pour laquelle notre reconnaissance lui est acquise une fois de plus.

Son souvenir sera conservé pieusement dans ces pages et nous n'oublierons jamais la grande amitié du Professeur Gilbert.

Docteur BUSQUET.

de cette observation rapide, sommaire, qui résulte d'un coup d'œil jeté tous les jours sur l'ensemble d'un vaste service; il comprenait que les idées générales et claires, sur les divers genres d'affections morbides, ne peuvent découler légitimement que de l'étude approfondie des variétés individuelles, et que la notion de ces variétés suppose les moyens de se retracer avec vérité, la cause, le progrès, la terminaison de chaque maladie ».

Au cours de ces années, de nombreuses observations modifièrent les idées de Broussais sur les théories de Pinel, concernant l'essentialité des fièvres, théories qu'il avait défendues avec un vif enthousiasme dans sa thèse : « Je suis parti, disait-il souvent, résolu à défendre, sur les traces de Pinel, l'essentialité des fièvres; rien, à ce qu'il me semblait, ne pouvait ébranler ma croyance. Je suis revenu avec des armes pour la renverser, quelque forte qu'elle fut, et pour détruire toute la doctrine de mon Maître. »

Dès cette époque Broussais, à l'aide de ses documents cliniques et anatomo-pathologiques, se prépara à lutter contre les doctrines régnantes, et à dresser une doctrine viable, en face des théories qui ne reposaient, le plus souvent, sur rien de stable. Il déclarait que les moyens d'établir une saine doctrine, étaient d'observer avec précision et minutie, de rapprocher les faits avec habileté et de conclure avec justesse. Ainsi la théorie étant subordonnée à l'enquête des faits, elle avait une base solide et pouvait aider le médecin au lit du malade. Il a résumé plus tard son opinion, en disant dans son Cours de Pathologie générale à la Faculté : « Il n'y a que deux bonnes choses en Médecine, constater les faits et raisonner juste sur eux. »

En 1808, il vint en convalescence à Paris et publia l'*Histoire des phlegmasies ou inflammations chroniques, fondée sur de nouvelles observations de clinique et de pathologie*. Cet ouvrage est une suite et un développement de ses premiers travaux sur la Fièvre hectique. Broussais explique lui-même comment et pourquoi il a conçu cette théorie des phlegmasies :

« Arrivé dans les hôpitaux militaires, qu'y vois-je? une foule de fièvres intermittentes très méthodiquement traitées, et se jouant de tous les toniques permanents et diffusibles; une surprenante quantité d'es-

tomacs révoltés contre le souverain fébrifuge ; une opinion générale parmi les malades, que l'écorce du Pérou détériore la fonction digestive et laisse des traces que de longues années peuvent à peine effacer. J'interroge quelques confrères qui avaient blanchi dans la Médecine militaire, j'expose mes doutes : de tous côtés on me répond par des autorités, on jure *in verba magistri*, on m'objecte un usage consacré. Cependant, quelques médecins moins hardis osent douter ; moi aussi je doutais ; je me retirai donc dans la salle des fiévreux, je descendis dans le silence des amphithéâtres, je cherchai avec patience et vérité. »

Broussais avait alors 36 ans. Dans cet ouvrage, il établit nettement, indiscutablement, l'importance primordiale de l'observation clinique. « Tant que l'art d'exposer les phénomènes des maladies n'aura point acquis la perfection dont il est susceptible, et qui peut-être se lie à celle de la science, celui qui voudra étendre ses idées sur un genre quelconque d'affections pathologiques, se verra forcé de remonter à la source première, et de recueillir *lui-même* les faits que la nature, toujours uniforme dans ses opérations, ne cesse jamais de nous représenter. »

Il a constaté, et il déclare que la plupart des malheureux qui encombrent les hôpitaux, atteints d'une maladie chronique, sont tout simplement victimes d'une inflammation, qui n'a pas été guérie quand elle était à sa période aiguë. « Combien, dit-il, n'en trouvais-je pas aussi dont la maladie, toujours mal traitée avait été visiblement méconnue. » Il fit connaître la gastrite qui n'avait jamais été étudiée avant lui, et prouva que les maladies expliquées antérieurement par les saburres ou l'asthénie de l'estomac ne sont que des formes plus ou moins légères de cette gastrite. Il étudia aussi les pleurésies chroniques et en donna des aperçus nouveaux. De même, dans les fièvres intermittentes qu'il avait pu traiter dans les climats les plus variés, il recommanda aux praticiens de ménager la muqueuse gastrite. Le « mérite de ce livre, dit Michel Lévy a été de continuer Morgagni et de fortifier la tendance des esprits aux recherches anatomo-pathologiques. » C'est dans cette *Histoire des Phlegmasies* que Broussais a écrit ces lignes si exactement vraies : « Si les cadavres, nous ont quelquefois paru muets, c'est que nous ignorions l'art de les interroger. »

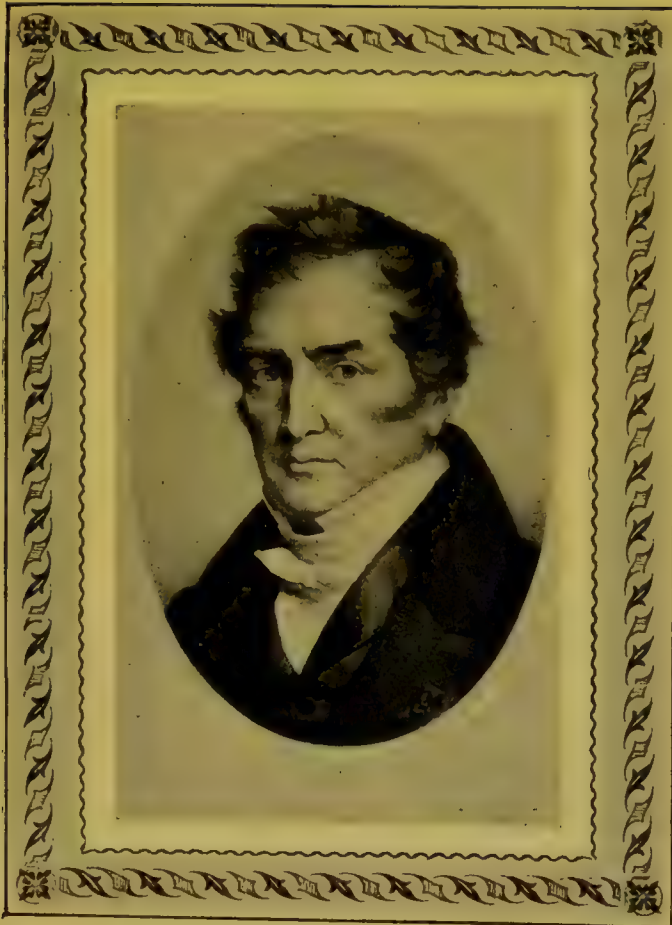


Fig. 15. - F. J. V. BROUSSAIS

Photographie de Pierre Petit.
(d'après la « Revue de Littérature Médicale »)



Broussais était alors peu connu ; l'on raconte qu'il vendit, pour 800 francs, la propriété exclusive de son ouvrage au libraire Gabon. Malgré son importance indiscutable, la première édition des *Phlegmasies* n'eut qu'un succès relatif.

Quelques mois plus tard, Broussais, alors Médecin Principal, fut désigné pour diriger le Service de Santé du II^e Corps d'Armée, en Espagne. Il partit le 7 octobre 1808, et certains auteurs racontent qu'il traversa, seul et à pied, la France et l'Espagne pour rejoindre son poste. Il y resta 6 ans, parcourant la péninsule dans tous les sens, avec l'Armée à laquelle il était attaché, et participant à toutes ses misères et à ses épreuves. Il y connut le général Foy et le maréchal Soult, qui l'apprécièrent et lui manifestèrent toujours la plus grande estime. C'est pendant son séjour en Espagne qu'il publia une lettre sur le Service de Santé intérieur des Corps d'Armée, et un important *Mémoire sur la circulation capillaire*. Il y exposait des vues nouvelles sur les fonctions du foie, de la rate, du thymus, de la glande thyroïde et des glandes lymphatiques. En même temps, il faisait ressortir le rôle considérable du Système capillaire dans l'organisme, rôle qui fournit une base solide à sa théorie de l'inflammation.

En 1812, Broussais fut décoré de l'Ordre éphémère de la Réunion, et en 1815, il reçut la Légion d'Honneur.

En 1814, Broussais, après avoir, pendant quelque temps, dirigé l'Hôpital militaire de Pau, revint à Paris. Desgenettes le fit nommer second Professeur à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce qu'un décret impérial venait de rétablir comme Hôpital d'Instruction. En 1815, sur les conseils de M. Duteil, Broussais ouvrit un cours particulier, où il enseigna la « Médecine Physiologique », d'abord dans un amphithéâtre de l'École de perfectionnement de la rue du Foin, ensuite, ce local étant insuffisant, dans la rue des Grès, et enfin à l'Hospice de perfectionnement rue des Cordeliers.

C'est avec justesse qu'on a dit que la carrière du grand Réformateur médical que fut Broussais, passa par deux phases bien nettes. La première commence à la publication de son *Traité*

des Phlegmasies chroniques, et finit en 1821. Au cours de sa vie mouvementée à travers l'Europe en guerre, il avait partout et toujours étudié les malades, recueilli des observations, fait des autopsies, réfléchi et comparé. D'abord convaincu partisan des idées de son Maître Pinel, il avait constaté qu'elles ne répondent pas à la réalité des faits. Il combattit l'hypothèse de l'Essentialité des fièvres, afin de la renverser; il s'attaqua à l'entologie médicale et projeta une vive lumière sur les phlegmasies chroniques, si mal étudiées. Peu à peu la doctrine médicale qui devait faire le tour du monde, germait, et prenait corps.

« Avant d'édifier, il fallait démolir, dit Michel Lévy; il fallait démontrer l'inanité des principes qui dominaient les praticiens et viciaient l'enseignement officiel; il fallait ruiner l'échafaudage scolastique sur lequel s'étaient hissés les gens qui étaient en possession de dicter des oracles à la jeunesse médicale. Broussais entreprit ce double office, avec l'énergie d'une conviction laborieusement acquise, avec la verve d'une organisation puissante, avec les façons d'une indépendance qui d'avance avait fait le sacrifice des résultats, terme ordinaire des ambitions scientifiques. Sa logique impitoyable battait en brèche le vieil édifice; en vain ceux qui s'y étaient retranchés lançaient contre lui les traits émoussés de leur dédain (*imbelle sine ictu*), il n'était plus temps d'user de cette arme superbe contre un tel adversaire; il maniait d'ailleurs, lui aussi, le sarcasme et l'ironie avec une vigueur que justifiaient le mérite de sa cause et la mauvaise foi de ses ennemis; sa parole remua promptement la foule des élèves; leur enthousiasme répondit à celui du maître. »

Le moment où arrivait Broussais était admirablement propice à une Réforme. En Médecine, on commençait à constater que la Doctrine de Pinel, établie dans son ouvrage *La Nosographie philosophique*, exigeait l'utilisation de la méthode analytique pour l'étude des maladies et ne permettait pas de se guider à travers les difficultés de la Clinique. Cette conception presque uniquement établie sur ce qu'on appelait le *solidisme*, et que Pinel défendait dans son École de la Salpêtrière, avait fort à lutter contre les idées plus compréhensibles et plus classiquement hippocratiques de l'École de la Charité, fondée par Corvisart. Ces idées étaient « humoristes, solidistes et vitalistes »; elles répondaient logiquement à la constitution du corps, formé de « fluides, de

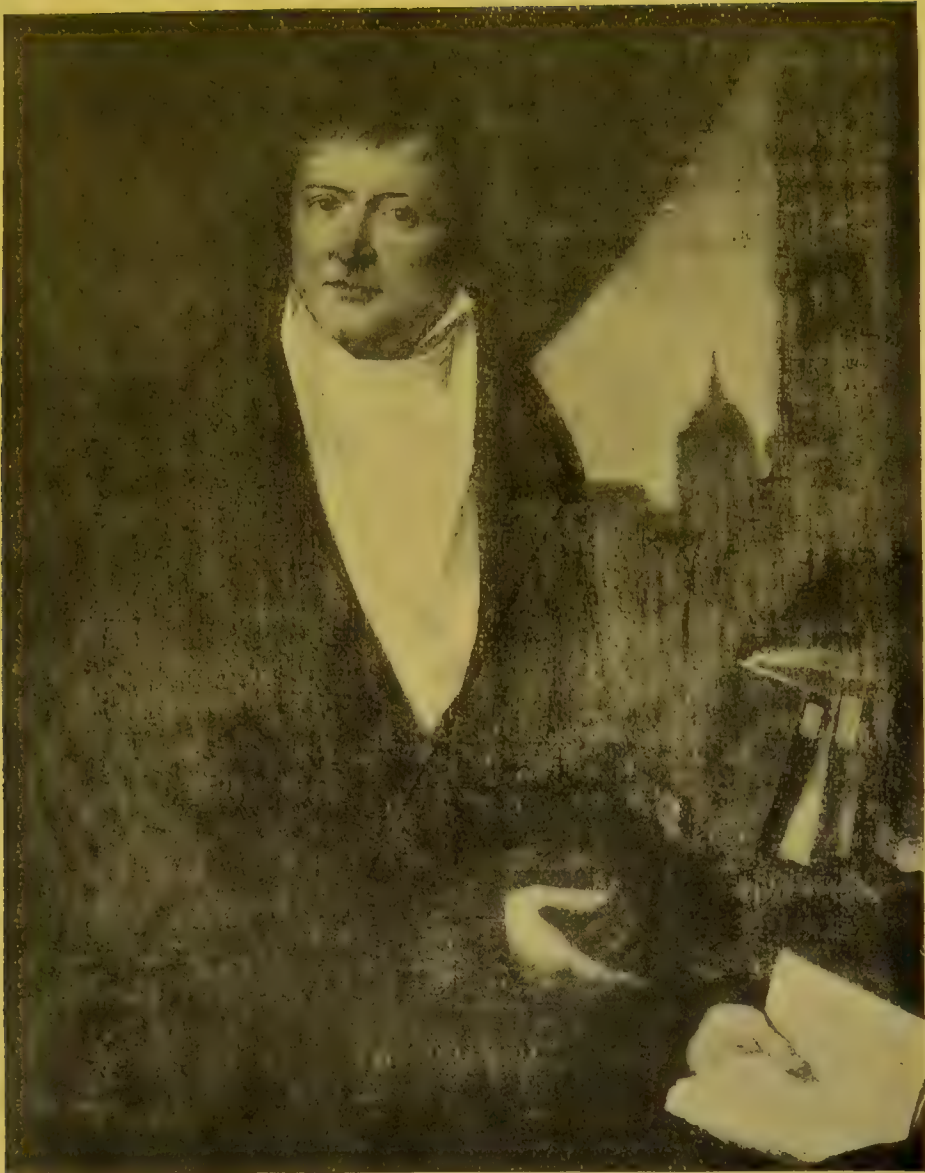


Fig. 16. - F. J. V. BROUSSAIS

D'après le portrait d'Aglé Elie (1817)

solides, et du principe vital ». Elles s'appuyaient, avec un succès remarquable, sur l'anatomie pathologique.

Un des plus puissants éléments du succès de Broussais, fut sans contredit, l'état politique et social de cette époque et le grand rôle qui fut dévolu à l'*Opposition libérale*. Après les événements de 1814, 1815, et la chute de l'Empire, une profonde perturbation troubla la France; les partisans de l'Empire, les mécontents, les Républicains, se proclamèrent les défenseurs sacrés de nos libertés publiques. Une opposition formidable réagit contre le gouvernement royal, à la Tribune parlementaire et dans la Presse. Des sociétés secrètes, redoutables et puissantes, se fondèrent, attirant à elles la jeunesse des Écoles, toujours si prompte à réagir en faveur des libertés opprimées.

Broussais faisait partie de l'Opposition. Il avait combattu pour la Révolution, avait vu les Royalistes assassiner et martyriser ses parents, il avait suivi dans leur marche triomphale les Armées de Napoléon, et était devenu un bonapartiste convaincu. Aussi, à l'avènement de la Royauté, il fut l'un des libéraux les plus en vue. Il était, à ce titre, déjà populaire dans les Écoles, au moment où il commença cette lutte à outrance qui devait aboutir à la fondation de sa Doctrine physiologique, et de sa Réforme médicale. Il enseigna que toutes les fonctions de la vie résultaient de la *stimulation* qu'il appelait *l'irritation*. Quand cette irritation demeure dans de justes proportions, les fonctions s'exécutent d'une façon satisfaisante; c'est l'état normal, la *santé*. Quand l'irritation se modifie par défaut ou par excès, il y a *maladie*; c'est la faiblesse dans le premier cas et l'inflammation dans le second cas.

« Le cours de Broussais était une véritable arène où le professeur combattait seul et à outrance l'ontologie. Il se présentait donc comme l'homme dévoué à cette grande entreprise; sa doctrine était l'hymne de sa foi, le cri de sa conscience; la vérité débordait en lui comme un devoir, comme une mission qu'il devait et saurait remplir » (Réveillé-Parise).

Son succès fut immense et provoqua, dans le corps enseignant de la Faculté, une profonde impression, qui se manifesta, le plus

souvent, par des critiques acerbes et désagréables. Cependant Chaussier, Marjolin et Richerand lui envoyèrent leurs élèves.

De Kergaradec écrit, que pour qui n'a pas vécu au milieu de ces temps de perturbations et de luttes médicales, il serait difficile de se faire une idée de l'exaltation qui s'était emparée des meilleures têtes. Broussais avait communiqué à ses adeptes toute l'impétuosité de son âme, toute la vigueur de ses haines implacables

A cette époque, il fut chargé d'un Cours clinique au Val-de-Grâce, cours ouvert à tout le monde. Il y eut une affluence tellement énorme qu'elle suscita des haines irréductibles de la part de certains membres du Corps enseignant. Le Réformateur, leur répondit vigoureusement dans son livre : *Examen de la Doctrine médicale généralement adoptée et des systèmes modernes de nosologie*, qui parut en 1816. Cet ouvrage critiquait fortement les doctrines médicales du jour et présentait un résumé des éléments essentiels de la doctrine physiologique. Dans sa préface, l'auteur déclarait que son but était « de former des médecins d'une pratique plus heureuse que ne peut l'être celle des systématiques à la mode. »

L'effet produit par cette publication fut prodigieux. « Cette doctrine, comme tout ce qui est brillant, nouveau, retentissant, fit en peu de temps de rapides progrès. Répandue par la parole du Maître, par ses livres, par la presse, par la controverse, par les élèves, par les nouveaux docteurs, elle grandit, elle gagna les esprits, elle enflamma les jeunes imaginations, et ébranla les vieilles convictions. Il y eut de l'enthousiasme, de l'engouement, une fièvre chaude d'admiration. » (Réveillé-Parise).

Six ans plus tard, en 1822, Bégin, écrivait que : « La critique, ou plutôt la satire, fut impuissante pour entraver la marche de l'École naissante. L'ignorance, la prévention, l'intérêt personnel, s'unirent vainement pour la combattre. Toutes les armes furent employées, et le furent sans succès, par les adversaires du réformateur. Sa doctrine triompha. Presque tous les praticiens dignes de ce nom, en acceptant ses préceptes, lui rendirent publiquement hommage. »

(A suivre).

BROUSSAIS

II^e PARTIE

De 1816 à 1838, Broussais consacra sa vie à la propagation et à la défense de ses doctrines. En 1820, il devint Médecin chef et premier Professeur du Val-de-Grâce. Cette même année, à la création de l'Académie royale de Médecine, il fut désigné comme membre titulaire dans la Section de Médecine, par l'Ordonnance royale du 27 décembre 1820.

En 1822, il fonda les *Annales de la Médecine physiologique*, où pendant plus de 13 ans, il plaida, de la manière la plus énergique et parfois la plus éloquente, en faveur de ses conceptions médicales. En parcourant les indications sommaires des diverses publications qui figurent dans les vingt-six volumes de cette collection des *Annales*, au nom de Broussais, on pourra se rendre compte de la tâche énorme que ce grand Médecin a pu y accomplir.

En 1824, un nouvel ouvrage précisa les principes de la Médecine physiologique, sous le titre *Catéchisme de la Médecine physiologique* ou *Dialogue entre un savant et un jeune médecin*. Bien que ce livre ne soit pas signé, le public médical tout entier, et plus tard Mignet, l'attribuèrent à Broussais lui-même.

C'est en 1821, que commença ce qu'on a appelé la seconde période de la vie médicale de Broussais; elle coïncida avec la seconde édition de l'*Examen des Doctrines* et la fondation des *Annales de la Médecine physiologique*. Comme le fait remarquer Léon Simon, il s'agissait moins pour lui de continuer à défendre une cause désormais gagnée dans l'esprit des Médecins, à savoir la non essentialité des fièvres et la théorie des phlegmasies aiguës et chroniques, que de faire connaître l'irritation, comme la loi

générale de la vie, considérée à l'état normal (santé) et à l'état anormal (maladie).

Quelques années plus tard, la crise d'enthousiasme en faveur des théories de Broussais s'atténua progressivement, et le Physiologisme du Maître fut soumis à un examen critique sévère.

« On s'aperçut, dit Réveillé-Parise, que comme tous les réformateurs, Broussais avait été fort dans la critique, mais faible dans l'édification. Bientôt les objections, les exceptions, les remarques, les critiques se multiplièrent contre l'irritation. Cet être morbide archétype, l'évidente radicalité des principes qui en découlaient, selon les partisans de sa doctrine, devint un sujet de doute. On vit que cette irritation, distinguée, divisée, subdivisée, directe, sympathique, prenant toute espèce de formes, sans changer de nature n'était, dans le fond, qu'une entité, très propre à être placée elle-même dans le panthéon ontologique. Il devint frappant, pour un grand nombre d'hommes modérés, par conséquent judicieux, que regarder la maladie comme une simple déviation quantitative de l'état physiologique, c'était perdre de vue le caractère anormal de l'état morbide; qu'il n'y a qu'une apparente identité entre toutes les inflammations, qui diffèrent beaucoup moins par le degré, que par la spécialité causale; que si les symptômes ne sont pas la maladie en essence, ils en sont l'expression patente et visible; que la localisation des affections pathologiques est impossible à établir dans beaucoup de cas, le *consensus morbide* s'opposant souvent à bien reconnaître le point de départ; qu'il n'existe pas toujours des rapports constants entre l'étendue des lésions organiques, la forme et la gravité des symptômes, ce qui donne raison à Baillou; qu'on n'avait pas assez distingué la lésion-cause de la lésion-effet; qu'il y a certainement autre chose que des lésions organiques, et que cette autre chose est précisément le principe de la maladie; que l'altération des humeurs, désormais incontestable, et surtout l'altération de l'organe des organes, le sang, était singulièrement négligée dans cette doctrine; que le fondateur s'était en général attaché à l'*organisme* plutôt qu'au *dynamisme* de l'économie animale; enfin, que la thérapeutique était en quelque sorte, anéantie, en la limitant dans un très petit nombre d'indications. »

Cette lutte sans merci dura plusieurs années. Déjà, dans un journal de Médecine de 1824, on pouvait lire : « Le temps n'est pas éloigné où le nom de Broussais ne se mêlera que rarement aux discussions de la Médecine physiologique. »

Broussais fut très sensible à ce discrédit de ses conceptions; il sentit le besoin de rétablir son influence. Pour lutter contre la

défaveur qui menaçait sa doctrine, il résolut d'étudier, non plus l'homme au point de vue matériel, mais au point de vue intellectuel et moral. Il aborda l'examen des questions philosophiques, et en 1828, à plus de 55 ans, il publia un *Traité de l'irritation et de la folie*, dans lequel il établissait que l'observation physiologique doit être substituée à l'observation psychologique. C'est un ouvrage matérialiste qui souleva contre lui tout le monde de la philosophie spiritualiste. A cette même époque, il devint Président de la Société de phrénologie.

Après la Révolution de 1830, le Président du Conseil des Ministres, Casimir-Périer, nomma Broussais Professeur de Pathologie générale et de Thérapeutique à la Faculté de Médecine de Paris, chaire créée pour lui. Il y enseigna de 1831 à 1838. En 1832, l'Académie des Sciences Morales et Politiques lui ouvrit ses portes.

C'est vers cette époque, qu'il commença ses leçons sur la Phrénologie, d'abord dans des conférences privées, chez lui, devant un auditoire invité, puis dans des conférences publiques à l'amphithéâtre du Val-de-Grâce ; enfin, en 1836, à la Faculté de Médecine. L'affluence y fut telle qu'il dut louer une salle plus vaste, au « Salon de Mars », rue du Bac. Les auditeurs enthousiasmés firent frapper trois médailles commémoratives, en or, en argent, en bronze, qui lui furent offertes comme un témoignage de reconnaissance. Ces médailles gravées par Michaud, portaient d'un côté l'effigie de Broussais, avec la date de sa naissance ; de l'autre côté était reproduite l'épigraphe suivante :

A
L'ILLUSTRE AUTEUR
DE LA
MÉDECINE PHYSIOLOGIQUE
ET DU
COURS DE PHRÉNOLOGIE
MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
PROF. DE LA FAC. DE MÉD. DE PARIS
MÉDECIN EN CHEF DE L'HOPITAL MILIT.
DU VAL-DE-GRACE, ETC.
SES DISCIPLES
RECONNAISSANTS
1836

Michel Lévy affirme que les travaux de Broussais sur la Phrénologie provoquèrent :

« Un mouvement d'idées salulaire, ramenant à la considération des faits organiques, contribuant aux progrès de l'anatomie et de la physiologie du cerveau, fournissant un contre-poids aux tendances excentriques de la jeunesse et à la double influence des écoles éclectique et théocratique qui dominaient sous la Restauration. Un autre avantage fut de reporter l'esprit des jeunes médecins vers les phénomènes intellectuels et moraux, de raviver parmi eux les études philosophiques qui ne sauraient leur rester étrangères. »

La santé de Broussais fut très éprouvée par des luttes pénibles et continuelles, en même temps que par un enseignement absorbant et par des travaux nombreux. Déjà, en 1829, il avait été atteint d'une affection grave, qui avait mis ses jours en danger. En octobre 1832, il eut une atteinte de choléra ; il échappa à cette redoutable maladie, mais il conserva des désordres intestinaux, qui devaient aboutir, six ans plus tard, à une carcinomatose qui l'emporta, après une longue période de souffrances, malgré les soins dévoués de son ami Amussat. En 1838, dans l'espace de cinq mois, il dut subir sept opérations, la dernière ne précédant sa mort que de seize jours. Le dimanche 11 novembre, il voulut aller à Vitry, espérant que le changement d'air et le repos à la campagne pourraient alléger ses souffrances. Il n'y resta que six jours, alité, supportant des douleurs atroces dans l'abdomen, par suite d'une constipation opiniâtre de vingt-deux jours. Il mourut le 17 novembre, à une heure moins dix du matin, à l'âge de soixante-six ans.

Son autopsie fut faite, le 18 novembre, trente-quatre heures après sa mort, par MM. Levailant et Foucart, en présence d'Orfila, de Breschet, d'Amussat, de Bouillaud, de Lacorbrière, de Casimir Broussais, son fils, de Stéphanopoli, de Maurel, de Jules Pelletan, de De Montègre, de Lecouteux. Les conclusions de cet examen nécropsique furent que Broussais était mort d'une *rectite chronique*.

Le Docteur Amussat avait rédigé, après l'autopsie de Broussais, une « relation de sa maladie, suivie de quelques réflexions



Fig. 17. - BROUSSAIS mort.

Dessin de A. Gourlier. - Eau-forte de Charles Blanc.
(Collection de l'artiste)



Fig. 18. - F. J. V. BROUSSAIS

Lithographie de A. Chazal,
d'après la statue de Théophile Bra.

pratiques sur *les obstructions du rectum* » qu'il voulut lire à l'Académie de Médecine, à la Séance du 27 novembre 1838. La majorité de l'Académie refusa d'entendre cette lecture.

La mort de Broussais ayant été rapide, certains de ses élèves et de ses amis pensèrent que le grand homme s'était empoisonné pour éviter des souffrances. On fit une enquête judiciaire sérieuse, qui n'était pas terminée au moment où Amussat présenta sa note. Celle-ci fut néanmoins publiée dans la Gazette médicale de Paris, du 7 décembre 1838. L'auteur y mentionne expressément que « la maladie de Broussais consistait uniquement dans une obstruction de la moitié inférieure du rectum. Cette altération organique était de nature carcinomateuse. » L'analyse du contenu de l'estomac, confiée à Orfila, Devergie et Lesueur, prouva l'inanité de l'idée d'un empoisonnement.

Les funérailles de Broussais eurent lieu le 21 novembre, au milieu d'une affluence considérable. Les étudiants s'opposèrent à ce que le cercueil fut placé sur le char funèbre ; ils prirent le corps du Maître et le portèrent jusqu'au Père-Lachaise (L. Duplais). Des discours furent prononcés sur la tombe par : M. Droz, au nom de l'Académie des Sciences Morales et Politiques ; le Baron Larrey (fils), au nom des Membres du Conseil de Santé des Armées ; le Professeur Orfila, Doyen, au nom de la Faculté de Médecine de Paris ; le Docteur Gasc, Médecin en Chef du Val-de-Grâce, au nom de cette Ecole.

Le Ministre de la Guerre écrivit à Madame Broussais, le 19 novembre 1838 :

Madame,

La Science et l'Humanité pleurent avec vous la fin prématurée de Monsieur le Docteur Broussais, votre Illustre Époux.

Placé par la confiance du Roi aux premiers rangs du Corps des Officiers de Santé Militaire, il laisse parmi ses collègues, un vide immense et dans l'Armée un souvenir qui ne périra point. C'est à cette pensée que sa veuve et ses fils demanderont des consolations.

Puissiez-vous, Madame, trouver quelque adoucissement à votre douleur dans l'hommage personnel que je viens rendre à la mémoire de

l'homme célèbre dont l'irréparable perte nous inspire de si justes regrets.

Recevez, Madame, l'assurance de mon respect.

Le Pair de France, Ministre-Secrétaire de la Guerre :
BERNARD.

Le jour même des Funérailles de Broussais, une souscription publique fut ouverte pour lui élever une statue.

Le Sculpteur Bra, qui avait déjà fait un beau buste de Broussais, se chargea d'exécuter la statue, quel que fut le produit de la souscription. Le Maréchal, Duc de Dalmatie, prit à sa charge tous les frais d'érection et d'inauguration de ce monument. La souscription atteignit le chiffre de 10.471 francs. La statue fut fondue par MM. Soyer et Ingé, et élevée sur un piédestal en marbre blanc, dans la cour du Val-de-Grâce.

L'inauguration eut lieu, le 21 août 1841. Des discours furent prononcés par : Passy, au nom de l'Académie des Sciences Morales et Politiques; Pariset, au nom de l'Académie royale de Médecine; Bouillaud au nom de la Faculté de Médecine de Paris; Bégin, au nom des Médecins et Chirurgiens Militaires; Fossati, au nom de la Société Phrénologique.

A cette cérémonie assistaient de nombreux Médecins civils et militaires, ainsi que des délégués de tous les corps savants auxquels Broussais avait appartenu.

La statue de Broussais est admirable de ressemblance et de naturel : le Maître est assis dans un fauteuil, le pied droit reposant sur les anciennes doctrines. *A droite du piédestal* on peut lire l'inscription suivante :

HISTOIRE
DES PHLEGMASIES CHRONIQUES
EXAMEN
DES DOCTRINES MÉDICALES
ANNALES
DE LA MÉDECINE PHYSIOLOGIQUE
TRAITÉ
DE PHYSIOLOGIE
COURS
DE PATHOLOGIE ET DE THÉRAPEUTIQUE
DE L'IRRITATION ET DE LA FOLIE
COURS
DE PHRÉNOLOGIE

Du côté gauche du piédestal :

FORMEZ UN TABLEAU AUSSI VRAI QU'ANIMÉ
DU MALHEUREUX LIVRÉ AUX ANGOISSES DE LA
DOULEUR, DÉBROUILLEZ MOI, PAR UNE SAVANTE
ANALYSE, LES CRIS SOUVENT CONFUS DES ORGANES
SOUFFRANTS ; FAITES MOI CONNAITRE LEURS
INFLUENCES RÉCIPROQUES ; DIRIGEZ HABILLEMENT
MON ATTENTION VERS LE DOULOUREUX MOBILE
DU DÉSORDRE UNIVERSEL QUI FRAPPE MES SENS,
AFIN QUE J'AILLE Y PORTER AVEC SÉCURITÉ
LE BAUME CONSOLATEUR QUI DOIT TERMINER
CETTE SCÈNE DÉCHIRANTE ; ALORS J'AVOUERAI
QUE VOUS ÊTES UN HOMME DE GÉNIE

(Examen. Préface, 1816, p. 8).

De face, en dessous de la statue :

A.-J.V.-BROUSSAIS
FONDATEUR DE LA MÉDECINE
PHYSIOLOGIQUE
MÉDECIN EN CHEF, PREMIER PROFESSEUR
DE L'HOPITAL MILITAIRE DU VAL-DE-GRACE
MEMBRE DU CONSEIL DE SANTÉ DES ARMÉES
PROFESSEUR
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
NÉ A SAINT-MALO, LE 17 DÉCEMBRE 1772
DÉCÉDÉ A PARIS, LE 17 NOVEMBRE 1838
SES AMIS, SES ÉLÈVES
ET LES ADMIRATEURS DE SON GÉNIE

A gauche de la statue, on lit sur une pierre :

RESTES MORTELS DE J.-V.-BROUSSAIS
TRANSFÉRÉS ICI
LE 13 JUIN 1844.

Broussais avait eu six enfants ; au moment de sa mort, il ne lui restait que trois fils, dont deux, Casimir et François étaient médecins.

Avant de mourir, il avait écrit ce qu'on a appelé sa profession de foi.

C'est ce document qui a fait accuser Broussais d'athéisme et de manque absolu de croyances religieuses. De Montègre s'élève contre cette interprétation injustifiée des sentiments du Maître et Pariset estime qu'il fut à la fois un *déiste et un animiste*.

De Montègre nous a tracé un tableau du physique et du caractère de Broussais, qui est d'autant plus valable qu'il a vécu pendant de longues années à son contact journalier. Physiquement, Broussais avait une stature au-dessus de la moyenne. Ce qui frappait tout d'abord, en lui, c'était une apparence de vigueur et de force : tête énorme, cou large et musclé, épaules puissantes, membres développés et forts, mains épaisses et grandes.

Son visage aux traits accusés, reflétait l'énergie et la volonté ; mais cette expression était tempérée par la douceur de ses yeux d'un gris fauve et par son sourire, dont « l'amabilité était remarquable en toute circonstance ». Le nez était délicat, bien modelé, aux narines fines et d'une très grande mobilité. Broussais fut dans sa jeunesse un « très joli homme », à la tournure plutôt élégante. Il resta très longtemps avec cet air de robustesse, car à cinquante-deux ans il montrait à peine quelques cheveux gris. De Montègre attribue cette conservation physique à la régularité rigoureuse de sa vie et à sa tempérance.

Sa gaieté dans l'intimité, était intarrissable comme sa verve scientifique. Sa mémoire extraordinaire ne le laissa jamais en défaut pour une citation. Sa sensibilité et sa bonté étaient exquis ; il n'a jamais rien refusé à la demande d'un ami. Il adora les animaux, et l'on sait l'intérêt tout particulier qu'il prit à élever les poules, en Espagne, et en France. On raconte même qu'au Val-de-Grâce, il se rendait chaque jour, après sa visite médicale, dans les volières où il caressait longuement ces volatiles.

Broussais était d'une sobriété remarquable. Il but de l'eau durant toute sa vie. C'est surtout à table qu'il recevait ses amis, d'ailleurs très modestement. C'était là, presque uniquement, ses heures de repos.

« Les saillies les plus brillantes, les mots les plus piquants et

souvent les plus profonds, les aperçus les plus ingénieux et les plus vrais, parfois des discussions sérieuses et sans prétention, tels étaient les plaisirs qu'il se donnait à lui-même, ainsi qu'à ses convives, quand sa verve scientifique le servait. Dans ces moments il s'y laissait aller, mais toujours sans pédantisme et avec une mesure dont le meilleur goût n'aurait point eu à se plaindre. »

Broussais eut des relations nombreuses et brillantes dans le monde des Lettres et des Arts. Lemercier, de l'Académie Française, lui consacra des vers très élogieux, dont ceux-ci :

Les malades mourraient martyrs de leurs idées :
 Mais grâce à tes leçons par les faits secondées,
 C'est le charlatanisme et le mal qui périt.

Mignet, à la tribune de l'Institut, a proclamé sa bonté, sa générosité, et son désintéressement sans égal : « le Médecin, dit-il, qui couvrait la France de ses disciples et remplissait l'Europe de son nom, après trente ans d'exercice et de gloire, est *mort pauvre*. »

Broussais a laissé de nombreux et importants ouvrages imprimés. Réveillé-Parise, le critique judicieux et difficile, a jugé, dans une page puissante, les qualités épistolaires de ces travaux :

« Certainement, dit-il, Broussais a été un des écrivains les plus distingués parmi les Médecins. Son style ferme, hardi, énergique, rempli d'images, quoique avec des formes arrêtées et précises, saisit tout d'abord et intéresse vivement. Ce style n'a jamais la gravité tendue et composée qu'affectent certains auteurs de notre profession. Point d'enluminure, nul effort, c'est de plein jet, comme d'inspiration, que Broussais lance ses pensées. Dans son style, comme dans ses leçons, il semble toujours entraîné par un sentiment impétueux, unique, qui décide et apporte avec lui l'expression. On chercherait en vain dans ce qu'il écrit, la pureté sévère, l'élégance châtiée, bien moins encore le méthodique et puéril arrangement des mots et des phrases ; mais vous y trouverez une vigueur innée, une sève féconde et luxuriante, cet éclat d'évidence, cette force de logique qui emporte la conviction du lecteur, l'accable de preuves, de raisonnements, de démonstrations. Sans sortir de son sujet, personne ne sut mieux que Broussais animer la raison, passionner les questions, donner à son opinion une sorte de chaleur pénétrante sans laquelle on n'obtient qu'une attention superficielle. Il réveille, il excite, il fouette l'esprit du lecteur ; mais il

manque parfois de convenance et de mesure ; le ton âpre, la parole irritante, le mot qui provoque, la saillie qui blesse, sont des armes qu'il n'a pas dédaigné d'employer. Mais ce qui caractérise surtout sa manière, c'est qu'il eut toujours, en écrivant, ce bon sens d'une lucidité péremptoire, présentant les questions avec beaucoup de netteté ; en un mot, il avait le talent d'être profond en termes clairs, véritable cachet de perfection du style scientifique... Broussais eut une incontestable puissance de raisonnement, sa plume et sa parole ont vaillamment servi ses convictions » (Réveillé-Parise).

Les nombreux jugements portés depuis près d'un siècle sur l'œuvre de Broussais, établissent la haute valeur scientifique et morale du Maître de la Doctrine physiologique. Avec Réveillé-Parise, nous dirons que cette Doctrine contient des erreurs, mais que « ces erreurs sont pour ainsi dire grandioses. Il n'est pas donné à tout le monde de se tromper ainsi ; car il n'est que les aigles pour voler si haut. Cette Doctrine, toute fautive qu'elle est dans sa rigueur et son ensemble, contient néanmoins des vérités dont la Science a fait son profit. Elle fut surtout la preuve de la force et de l'ampleur d'intelligence de celui qui l'a conçue et méditée. »

F. Dubois (d'Amiens), dans son Éloge de Broussais prononcé en 1849 devant l'Académie de Médecine, conclut que « La page de sa vie restera comme une des plus glorieuses, dans l'histoire de la Médecine, et l'Académie qui se fait un devoir d'appeler dans son sein toutes les illustrations, sans exception aucune d'Écoles ou de Partis, l'Académie peut s'enorgueillir, d'avoir compté dans ses rangs, l'homme qui, après avoir été si longtemps le *tribun* de la Science, avait fini par en être le *Dictateur*. » (F. Dubois).

C'est très exactement que De Montègre a pu dire, que parmi les génies qui se consacrèrent à soulager les misères de l'Humanité, Broussais sera sans contredit l'un des plus illustres, et qu'il sera grand parmi les plus grands.

BIOGRAPHIES

- AMUSSAT. - *Relation de la maladie de Broussais*. Gazette médicale de Paris, 1838, t. 5, p. 769.
- Anonyme. - *Bruits sur la mort de Broussais*. Gazette des Hôpitaux civils et militaires, 24 novembre 1838, t. 11, p. 551.
- Anonyme. - *Particularités de la vie de Broussais*. Gazette médicale de Paris, t. 7, n° 2, 12 janvier 1839, p. 17.
- Anonyme. - *Broussais*. Gazette médicale de Paris, n° 47, 24 novembre 1838, t. 6 p. 737
- Anonyme. - *Mort et obsèques de Broussais*. Ibid., p. 752.
- Anonyme. - *Erection d'un monument à Broussais*. Ibid., p. 768.
- Anonyme. - *Compte rendu de l'inauguration de la statue de Broussais au Val-de-Grâce, le 21 août 1841*. Imprimerie Moquet, Paris, 1841 et Recueil des Mémoires de méd., chir., pharm., milit., t. 51, 1841, p. 316.
- Anonyme. - *Inauguration du buste de Broussais, le 13 juin 1844, à l'hôpital milit. d'Instruction de Lille*. Paris, 1844, imprim. de Hauquelin et Bautreche.
- BÉGIN. - *Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Broussais, au Val-de-Grâce* (Extrait du Moniteur Officiel).
- BÉGIN. - *Discours prononcé, le 13 juin 1844 à l'hôpital d'Instruction de Lille, pour l'inauguration du buste de Broussais*. Paris, 1844, p. 9.
- BÉRARD. - *Discours prononcé dans la Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris, le 4 novembre 1839*. L'Esculape des 17 et 22 novembre 1839.
- BOUILLAUD. - *Discours au nom de la Faculté de Médecine de Paris aux obsèques de Broussais*. Gazette des Hôpitaux civils et milit., 1^{er} décembre 1838, t. 12, p. 505, et Recueil des Mémoires de méd., chir., et pharm. milit., 1841, t. 51, p. 336.
- BOURDON (Isidore). - *Notice sur Broussais*. Biographie universelle, t. 5, p. 629.
- CHAUFFARD-D'AVIGNON. - *Brown et Broussais*. Gazette des Hôpitaux civils et militaires, 1839, 2^e série, t. 1, p. 13.
- DROZ, Président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. - *Discours au nom de cette Académie aux obsèques de Broussais*.
- DUBOIS (d'Amiens). - *Eloge de Broussais*. Mémoires de l'Académie royale de Médecine, 1849, t. 14, p. 1.
- DUPLAIS (L.). - *Histoire complète de Broussais*. 1891.
- ESMEIN. - *Coup d'œil sur la Médecine physiologique*.
- FOLET (H.). - *Broussais et le Broussaisisme*. La France médicale, 1907. p. 137, 158, 217, 237.
- FOSSATI. - *Discours prononcé au nom de la Société de phrénologie*. Recueil des Mémoires de méd., chir. et pharm. milit. 1841, t. 51, p. 386.
- GASC. - *Discours prononcé au nom du Val-de-Grâce aux obsèques de Broussais*. Recueil des Mémoires de méd., chir. et pharm. milit., 1838, t. 45, p. 392.
- GOURAUD (H.). - *Broussais*. Journal des Connaissances médico-chirurg., 6^e année, juin 1839, p. 221; 7^e année, juillet 1839, p. 3; 8^e année, août 1840, p. 81 et Revue des Deux-Mondes, 1^{er} mai 1839.
- KERGARADEC (Chevalier J.-A. De). - *Notice sur Broussais*. La Biographie bretonne de Levot.
- LARREY (Baron) - *Discours au nom des membres du Conseil de Santé des Armées*. Recueil des Mémoires de méd., chir. et pharm. milit., 1838, t. 45, p. 388.
- LECADRE (Ad.). - *Broussais et Laënnec*. Le Havre, 1868.
- MICHEL-LÉVY. - *Eloge de Broussais prononcé le 8 avril 1839 à la distribution des prix de l'Hôpital militaire d'Instruction du Val-de-Grâce*. Recueil des Mémoires de méd., chir. et pharm. milit., 1839, t. 46, p. 363
- MONFALCON (de Lyon). - *Broussais et Bichat*. Journ. complém. du Diction. des Sciences médicales, septembre 1822.
- MIGNET. - *Notice historique sur la vie et les travaux de Broussais, lue dans la Séance publique de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le 27 juin 1840*, Mémoires de cette Académie, 2^e série, t. 4. Réimprimée dans la Revue des Deux-Mondes, 1840, t. 23, p. 121. Portraits et notices historiques, Paris 1852, t. 1, p. 229.
- MONTÈGRE (H. De). - *Notice historique sur Broussais*. Baillière, 1839.
- NACQUART. - *Discours préparé pour les obsèques de Broussais*. Bulletin de l'Académie royale de médecine. 27 novembre 1838.

- ORFILA. - *Discours au nom de la Faculté de Médecine de Paris, aux obsèques de Broussais.*
- PARISSET. - *Discours prononcé au nom de l'Académie royale de Médecine lors de l'inauguration de la statue de Broussais, à l'Hôpital du Val-de-Grâce, le 21 août 1841.*
Histoire des Membres de l'Académie royale de Médecine, 1850, t. 2, p. 623 et Recueil des Mémoires de méd., chirg. et pharm. milit., 1841, t. 51, p. 326.
- PASSY. - *Discours à l'inauguration de la statue de Broussais, au nom de la Société des Sciences Morales et Politiques.* Ibidem p. 324.
- (Peisse) J.-L.-H.-P. - *Broussais.* Les médecins contemporains, Paris, 1827, p. 1.
- PRIOU. - *Notice historique sur Broussais.* Nantes, 1844.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - *Broussais.* Gazette médicale de Paris, 1839, t. 7, p. 353.

ICONOGRAPHIE

BUSTES.

- Buste en Hermès.** Marbre blanc de 50 cent. sur 40 cent., par **Théophile-François Bra** (dans le cabinet du Doyen de la Faculté de Médecine); reproduit en simili-gravure dans *Les Collections artistiques de la Faculté de Médecine de Paris*, par Landouzy. Paris, Masson, 1911, pl. 77, p. 172.
- (Ce buste n'est pas signé. Pendant près de cinquante ans, il a été attribué à François Rude. Son origine est établie par le discours de Bouillaud, lors de l'inauguration de la statue de Broussais au Val-de-Grâce, et par l'esquisse de ce buste, qui se trouve au Musée Bra, à Douai).

GRAVURES.

- Gravure.** - **A. Duc. del., Couché sc.** (Académie de Médecine, n° 409).
- Gravure.** - **F.-J.-V. Broussais**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Gravé par **Bertonnier**, publié par **Blaisot** (Académie de Médecine, n° 410).
- Gravure de Forestier.** - **Ambroise Tardieu**, direxit (Académie de Médecine, n° 411).
- Gravure.** - Dessiné et gravé par **J. René** (Académie de Médecine, n° 414).
- Gravure.** - **A. Gourlier del. - Charles Blanc aqua forti** (Acad. de Médéc., n° 418).
- Gravure.** - Peint par **Ch. Duchesne**, gravé par **H. Bonvoisin**. A Paris, chez Chaillou-Potterelle, rue Saint-Honoré, n° 140 (Acad. Méd. Por. et Est., 4^e série, n° 7).
- Gravure.** - Peint par **Ch. Duchesne**, gravé par **H. Bonvoisin** (Acad. Méd. Port., 2^e série, t. A. Cu., in-fol., n° 30083).

LITHOGRAPHIES.

- Lithographie de Delpech (signat. M.)** (Académie de Médecine n° 408).
- Lithographie non signée.** (id. n° 412).
- Lithographie.** - **F.-J.-V. Broussais, Réformateur des doctrines médicales, né à St-Malo, le 17 décembre 1772.** Lithographie de Langlumé, rue de l'Abbaye n° 4. (id. n° 413).
- Lithographie de Ducarme.** — Publié par Blaisot, Galerie universelle (id. n° 415).
- Lithographie d'après dessin de A. Maurin.** — Paris, chez Chaillou, éditeur, rue St-Honoré, 140. Lithographie de Lemercier, rue du Four, S.G.N. 55. (Académie de Médecine, n° 416).
- Lithographie de Fonrouge, Dessin de Lecler.** — Galerie Universelle, n° 209, publiée par Blaisot. (Académie de Médecine, n° 417).
- Lithographie.** — sans indications. (id. n° 419).
- Lithographie, dessin de Maurin, lith. par Delpech (signat. de Broussais)** (portr. et est. III^e série, t. I, n° 3).
- Lithographie.** — **Galerie des grands hommes, n° 15.** (Acad. de Méd., id., n° 26).
- Lithographie d'après dessin signé M.** — Médecins et Chirurgiens célèbres. Paris. Delpech éditeur, (ibid. n° 70).

PHOTOGRAPHIES.

- Photographie de Pierre Petit.** — (Académie de Médecine, Portr. t. I).
- Photographie.** — **Cabinet S. C., portrait.** (ibid. t. I).

MÉDAILLES.

- Médaille de Michaud, 1836** (offerte par les élèves du cours de phrénologie).



Fig. 19. - Médaille offerte à BROUSSAIS

par les Elèves du cours de phrénologie (1836)

chère amie la seule qui me
 reste au monde mon tendre
 père, ma respectable mère,
 j'apprends dans l'instant
 leur malheur. Des monstres
 les honans je suis suffoqué

Broussais
 étudiant en philosophie

Broussais
 grand maître de
 Dijon

Broussais
 1792

Broussais
 capitaine

Broussais
 Journeux

Broussais
 capitaine

Fig. 20. - Autographe de BROUSSAIS.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Février 1927

Séance du 1^{er} Février - Présidence de M. Gley, Président.

MM. Desgrez, Bierry, Rathery font une communication sur l'insuline : test d'activité et posologie. — La qualité d'une insuline ne peut être établie par une seule réaction physiologique : la baisse du sucre sanguin. En effet, de simples extraits de pancréas, plus ou moins purifiés, renfermant des substances toxiques ou susceptibles d'amener des phénomènes d'anaphylaxie, peuvent répondre à cet essai ; ils ne doivent cependant pas être considérés comme de vraies solutions d'insuline.

La propriété d'amener la chute du glucose du sang n'est même pas particulière à l'insuline ; il existe d'autres substances hypoglycémiantes. Cette réaction d'hypoglycémie ne prend toute sa valeur et ne devient caractéristique de l'action de l'insuline, que si elle est déclenchée par un poids infime de substance. On a donc ainsi, avec l'insuline, purifiée et desséchée, une double garantie. De plus, l'insuline à cet état se prête bien au contrôle chimique.

L'unité est définie comme la plus petite quantité d'insuline susceptible d'abaisser au taux du seuil convulsivant, soit 0 gram. 045 pour 100, la glycémie d'un lapin normal, de 2 kilos, soumis au jeûne complet, 48 heures avant l'injection.

Une activité correspondant à une " **unité internationale** " pour 1/8 de milligramme de substance sèche serait à souhaiter. Tout au moins, les échantillons d'insuline qui ne comportent pas, à un certain temps de leur préparation, une activité assez voisine de celle-ci, devraient être rejetés. Avec ces critères d'activité et de pureté, rien ne s'oppose à ce que l'insuline, en clinique humaine, soit donnée pondéralement, comme les autres médicaments.

MM. Petit (G.), Goldenberg, Panisset attirent l'attention de la Compagnie sur la **nécessité du contrôle des vaccins**. — Le nombre des vaccins employés actuellement est très élevé ; ils sont préparés dans de nombreux laboratoires, ce qui rend toute surveillance difficile. Le médecin praticien doit être renseigné et sur leur innocuité et sur leur efficacité. Les auteurs demandent s'il n'y aurait pas lieu d'envisager la création d'un laboratoire où seraient examinés, les vaccins microbiens pour lesquels une autorisation est demandée. Il en serait d'ailleurs de même des vaccins en usage courant. Dans tous les cas, l'Académie, à qui l'on demande de se prononcer sur les qualités d'un vaccin, n'a présentement **aucun moyen** de s'éclairer sur la sincérité et l'efficacité des vaccins réglementairement soumis à son approbation.

M. Ch. Fiessinger étudie la thérapeutique applicable à **l'habitude dans les symptômes morbides**. — L'habitude dans l'état mental est une sorte de stabilisation des pensées et des actes. Ce qui était admis et fait la veille est consenti et renouvelé le lendemain. Ceci est vrai, non seulement pour les phénomènes physiologiques, mais encore pour les phénomènes morbides. Les symptômes où intervient la volonté semblent plus accessibles à son influence. L'habitude agit puissamment sur la douleur, sur la toux, l'insomnie. Le médecin, en outre de toute médication indiquée, doit aussi agir sur la mentalité du malade. L'habitude est une attitude psychique qui peut être modifiée par des réactions émotives. C'est à la perspicacité du médecin de trouver les moyens de troubler cette habitude.

MM. Ray, Durand-Fardel, Mathieu de Fossey, E. Binet ont étudié **l'insuline au cours de la cure thermale alcaline chez les diabétiques**. — Ils ont constaté que si l'on veut associer la cure thermale et le traitement insulinique, il faut envisager plusieurs conditions :

1° Le diabétique est en état de dénutrition et ne se maintient que par l'insuline : contre-indication absolue de la cure thermale.

2° Le diabétique a été amélioré par l'insuline et vient demander à la cure thermale un repos momentané du traitement insulinique. On peut employer deux méthodes : *a*). Diminution progressive de l'insuline dans les premiers jours, en intercalant des doses d'abord minimales, puis peu à peu augmentées d'eau minérale. Cesser alors l'insuline au 5^e jour, mais à la moindre hyperglycémie la reprendre. - *b*). Faire une cure de 40 jours, par étapes alternées de 5 jours de cure thermale et 5 jours de cure d'insuline.

3° Le diabétique, au cours d'une cure d'insuline, vient guérir aux eaux un trouble de métabolisme ou hépatique, prurit ou algie ; il faut diminuer l'insuline.

Séance du 8 février -- Présidence de M. Gley, Président.

L'ordre du jour annonce la **discussion du rapport de M. Jules Renault, Sur l'Hygiène de l'enfance**. — M. CAZENEUVE constate que les Administrations montrent une notable indifférence pour l'Hygiène de l'enfance. M. PINARD regrette qu'on n'utilise pas davantage pour la protection des enfants, les sages-femmes réparties dans le territoire. Il pense qu'il existe un semblant de protection infantile, et non une protection véritable, efficace et n'ignorant aucun enfant. M. Paul STRAUSS trouve que MM. Cazeneuve et Pinard sont beaucoup trop pessimistes. La loi Roussel n'a pas fait faillite et la lutte contre la mortalité infantile, est poursuivie avec continuité et dévouement, non seulement par les Administrations publiques, mais encore par un nombre de plus en plus considérable d'œuvres privées. La puériculture est en progrès constant. Il demande à M. Pinard de faire aboutir d'urgence la révision de la loi Roussel, soumise à l'examen de la Chambre depuis le 28 novembre 1922.

M. Pierred'Espiney (de Lyon) fait une lecture sur **Un nouveau mode d'exploration clinique appliqué à l'étude des états névropathiques**. — Il s'appuie sur les recherches de Roger Vittoz, qui a constaté que si l'on met la main de champ sur le front, l'on peut arriver à percevoir des sortes d'ondulations, de frémissements ou de vibrations. L'instrumentation actuelle comprend : 1° un électro-cardiographe ; 2° un microphone très

léger, qui se fixe sur le front par un bandeau et se relie à l'électro-cardiogramme par un transformateur spécial. On obtient chez les divers sujets, des tracés très différents. L'amplitude des oscillations semble correspondre à l'excitation nerveuse, mais elle paraît n'avoir aucun rapport avec la pression artérielle.

MM. A. Sartory, R. Sartory, et J. Meyer, étudient la virulence de l'Aspergillus fumigatus. — Ils ont expérimenté sur des pigeons et des cobayes; les inoculations ont été faites au moyen d'émulsions de spores dans du sérum physiologique, la concentration constante des spores par centimètre cube, variant entre 4 et 5 millions. Ils ont observé : 1° que l'infection se propage suivant une évolution lente, comparable en tous points à celle de la tuberculose vraie; 2° que l'inoculation de spores dans la petite circulation peut produire une aspergillose pulmonaire primitive; 3° que les générations issues d'ascospores (reproduction sexuée) acquièrent une virulence augmentée par rapport à celles provenant de conidies (reproduction asexuée); 4° que les animaux réceptifs peuvent être vaccinés au moyen d'inoculations atténuées.

MM. Vaudremer, Puthomme et Paulin font une lecture sur des Nouvelles recherches sur le développement du bacille tuberculeux. Applications thérapeutiques. — Ces recherches ont été faites dans le service du Professeur GOSSET, à la Clinique de la Faculté, où une consultation a été établie depuis trois ans. Actuellement, 480 malades ont été étudiés. **Au point de vue biologique,** les auteurs ont suivi la transformation et le développement du bacille de Koch dans le milieu de cultures aspergillaires filtré. Ils ont trouvé des granules très fins dépourvus d'acidorésistance, prenant le Gram et colorables au bleu de méthylène. Dans les cultures de souches récemment acclimatées, on trouve des bacilles longs, ramifiés, granuleux, dont quelques uns portent des granules acidorésistants terminaux. Ces éléments poussent sur gélose, mais ces cultures semblent mourir vite. Aucun de ces germes ne provoque, par inoculation aux cobayes, la tuberculose expérimentale typique. Pour obtenir celle-ci, il faut inoculer des cultures régénérées par passage sur un milieu d'origine animale, sérum de bœuf ou de cheval. **Au point de vue clinique,** ils ont recherché les applications thérapeutiques. Utilisant les voiles bacillaires modifiés par les liquides aspergillaires, ils ont fait des inoculations à l'homme, depuis février 1924. Aujourd'hui, ils ont appliqué cette méthode à 128 malades, sur lesquels 88 ont pu être suivis. Ils présentaient les différentes formes classiques de la tuberculose. Ils ont obtenu 37 guérisons, 35 améliorations, 8 stabilisations, 8 aggravations.

M. Emile Feuillié a fait des recherches sur le mode d'action des cures hydro-minérales. — Dès le début de la cure, il note une augmentation du nombre total des leucocytes circulants; la résistance leucocytaire augmente.

MM. Maurice Renaud et Ch. Juge présentent une note Sur les caractères et l'évolution de la récente épidémie de grippe. — Ils concluent que l'épidémie de 1926 fut identique à celle de 1918. Les cas observés seraient difficiles à séparer des cas sporadiques de maladies saisonnières que nous observons en tout temps.

M. Armand-Delille fait une lecture sur **la prophylaxie du rachitisme par l'héliothérapie chez le nourrisson**. En France, on compte 7 % d'enfants rachitiques ; or, selon l'auteur, la pratique de l'héliothérapie, même à Paris, peut éviter cette affection. Il signale aussi les bons résultats obtenus par la chambre d'allaitement créée à la Salpêtrière, par application de la loi Strauss, du 5 août 1917.

Séance du 22 Février — Présidence de M. Gley, Président.

M. H. Vincent fait une communication sur **l'étiologie et la pathogénie de la gangrène pulmonaire**. — La symbiose du spirochète de Vincent et du bacille fusiforme peut provoquer des lésions de tous les étages de l'appareil respiratoire. De plus, elle peut déterminer la gangrène localisée ou diffuse du parenchyme pulmonaire. D'autres microbes pathogènes surtout anaérobies, viennent en compliquer le diagnostic et l'évolution. C'est ce qui explique le polymicrobisme de l'expectoration des malades atteints de gangrène pulmonaire. Dans les lésions provoquées par la symbiose, le bacille fusiforme siège, en abondance parfois énorme, au centre même de ces lésions ; par contre le spirochète se trouve à la périphérie des lésions.

M. Marcel Labbé fait une lecture sur **les indications de la cure de Vichy chez les diabétiques**. — Vichy est, par excellence, la médication des états prédiabétiques, des congestions hépatiques, que l'on voit chez les gros mangeurs, les grands buveurs, les goutteux, les obèses, les lithiasiques biliaires, les entéritiques, enfin chez tous les sujets qui ont un trouble de la glycorégulation. La cure hydro-minérale, en rétablissant le fonctionnement du foie, rend la santé à ces patients. De même, Vichy est encore le traitement de choix des diabètes bénins avec troubles fonctionnels du foie. Alors, l'insuline n'a pas d'action et ne doit pas être employée. Dans les cas de diabète grave, le traitement de Vichy est défavorable et doit être déconseillé.

M. Hilario Helouera Goiriena fait une lecture sur **la parabiose homoplastique**. — L'auteur décrit longuement et minutieusement, sur le chien sain et malade, le processus opératoire.

M. Paul Cantonnet fait connaître sa méthode de **traitement de l'asthme et son hypothèse pathogénique**. — Eu égard aux bons résultats qu'il obtient par son traitement, il admet que l'hypercholestérinisme dans le sang et les tissus, joue un rôle puissant dans la production de l'asthme. Dans cette hypothèse, tandis que l'hypercholestérinémie facilite la rupture d'équilibre des colloïdes sanguins, l'excès de cholestérine tissulaire fixée au niveau du parenchyme pulmonaire, entraîne par encrassement une diminution de la sensibilité neuro-végétative. Depuis plus de vingt ans, il emploie l'iode combiné à la peptone et associé au chlorure de calcium dissous dans un véhicule jaborandique. Les crises disparaissent en un à dix jours. Le nombre des cas traités a été de 3.200. Il soumet ces faits à l'appréciation de l'Académie.

Docteur BUSQUET.

LAENNEC (René-Théophile-Hyacinthe)

17 Février 1781 - 13 Août 1826.

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris (Clinique médicale)

Professeur et lecteur royal au Collège de France,

Membre de l'Académie de Médecine.

LAENNEC naquit le 17 février 1781, à Quimper, dans une maison située en dehors de l'enceinte fortifiée de la vieille ville, en pleine Terre-au-Duc, en face du confluent du Steir et de l'Odet, au n° 573 de la rue du Quai. C'est par erreur qu'on a apposé, en 1868, une plaque de marbre sur une maison de la rue de la Vieille-Cohue, considérée comme sa maison natale (aujourd'hui rue Laennec, n° 19).

Son grand-père, Michel Laennec, était Avocat au Parlement, Procureur fiscal des régaires de Quimper, Receveur des décimes du Clergé de Cornouailles, et enfin Maire de Quimper (1764 à 1766). Son père, Théophile-Marie, était Lieutenant au siège de l'Amirauté de Quimper. Il avait « les plus heureuses dispositions naturelles, du charme, de la gaieté, infiniment d'esprit et une intelligence au-dessus de la moyenne, le tout associé à une forte culture littéraire, à un physique avantageux et à une belle santé » (A. Roux). Mais il était insouciant, peu réfléchi, ne songeant qu'à rimer à tout propos, et incapable de mener à bien ses affaires de famille.

La mère de Laennec, Michelle Guesdon, était une femme intelligente, mais de santé fort délicate; elle mourut, le 15 novembre 1786, après un accouchement laborieux, qui coûta aussi la vie à l'enfant.

Laennec eut deux oncles remarquables, qui jouèrent un rôle important dans sa vie : l'un, Guillaume-François Laennec de la Renardais, Docteur en Médecine de Montpellier, agrégé à la Faculté de Nantes. L'autre, Michel-Jean-Alexandre Laennec de Penticorre, Prêtre, Docteur en Sorbonne, Recteur d'Helliant, puis Chanoine et Official de Tréguier.

Laennec fut baptisé le 18 février ; comme sa mère affaiblie ne pouvait le nourrir, il fut placé à la campagne chez une nourrice. On suppose que celle-ci résidait dans les environs immédiats de Quimper, mais on ne sait exactement en quel lieu. Rouxeau pense que ce fut peut-être à Elliant ou à Douarnenez. Quoiqu'il en soit, et vraisemblablement après le sevrage, l'enfant revint au logis du Quai, à Quimper, et il y passa ses premières années.

Le 14 juillet 1782, naissait Michel-Jean-Bonaventure, familièrement appelé Michaud, frère cadet de Théophile-Hyacinthe, et trois ans plus tard, la famille se complétait par la naissance de Marie-Anne, familièrement appelée Marianne.

A sa mort, Madame Laennec laissait donc trois enfants : Théophile, qui allait avoir six ans ; Michaud, qui en avait quatre ; Marie-Anne qui en avait deux bientôt. Le père ne pouvant élever ses enfants, la fillette fut confiée à une tante et les deux garçons furent recueillis par l'oncle Michel, recteur d'Elliant. Mais après un court séjour, ils allèrent habiter chez l'autre oncle, le Docteur de Nantes, car l'abbé changeait de résidence et continuait ses services à Tréguier. C'est à bord d'un caboteur, *le Saint-Goustan*, que les deux jeunes Laennec furent envoyés à Nantes chez le Docteur Guillaume Laennec. Ils y arrivèrent le 15 mai 1788.

On sait qu'ils furent d'abord mis au Collège Tardivel et que, vers 1791 ou 1792, ils entrèrent au Collège de l'Oratoire. Les deux Laennec travaillèrent régulièrement, et en 1792 (septembre), Théophile entra en seconde, à l'âge de onze ans. Comme son père, il avait la passion de la poésie, et sa famille conserve religieusement plusieurs pièces de vers qui indiquent au moins une grande disposition poétique. Nous rapporterons cette curieuse fable : *Les Fils du Laboureur*.

Un laboureur terminant sa carrière
 Bientôt s'en allait à Pluton
 Payer le tribut ordinaire.
 Auprès du vieillard moribond
 Deux fils attendaient en silence
 Le partage de sa finance.

.
 Le vieillard étant mis en terre,
 Chaque frère suivit son inclination,
 Le cadet obéit aux conseils de son père,
 L'aîné, rempli d'ambition,
 De ses lares fuyant la présence importune,
 Veut aller à la Cour essayer la fortune.
 Le nouveau courtisan d'abord est accueilli,
 Il se voit de chacun aimé, fêté, chéri,
 L'on m'entend bien, le tout en apparence.
 Par des soumissions il marche à la puissance,
 Pour réussir il n'a plus qu'à vouloir,
 La Fortune bientôt se fixe en son manoir
 Mais, malgré ce destin prospère,
 Le parvenu se souvint de son frère ;
 A son village il court le chercher :
 « De mon pouvoir, dit-il, tu n'as qu'à disposer,
 « Change cette vile chaumière
 « Contre un hôtel dont le luxe brillant
 « Te fasse oublier la misère.
 « Viens ». — « Ami, dit le manant,
 « Content de mon modeste asyle,
 « Je laisse aux ambitieux
 « Les palais somptueux
 « Qui décorent la ville.
 « Ici, je goutte en paix de tranquilles plaisirs.
 « Ces bois, ces prés, cette verdure,
 « Ce clair ruisseau, son doux murmure,
 « Suffisent à tous mes désirs.
 « Je vis heureux et je préfère
 « De vivre libre en travaillant
 « Que d'être Crésus en rampant ».

La révolution qui éclata vint bouleverser la vie de toute cette famille, car l'échafaud fut installé en face des fenêtres de la maison Laennec. Ce fut pour eux un tel supplice de voir ces exécutions, qu'ils déménagèrent en juin 1793, pour aller habiter un appartement au quatrième étage d'une maison qui portait le n° 9 de la place Egalité (aujourd'hui place Royale) et dont l'entrée était rue Mansart (aujourd'hui rue Saint-Julien, n° 1). C'est là que

Carrier fut amené chez Guillaume Laennec et qu'un propos imprudent de Madame de Gennes, sa belle-mère, faillit les envoyer tous devant le tribunal révolutionnaire, et provoqua, pour le Docteur, une peine de six semaines d'arrêts de rigueur à l'Hôpital militaire (Hôtel-Dieu).

En novembre 1793, Théophile entra en rhétorique à 12 ans. L'année suivante fut consacrée à l'achèvement des études par le cours de physique. Théophile demanda alors à être envoyé, par le District, à la nouvelle Ecole créée à Paris par la Convention, l'Ecole Centrale des Travaux publics (première Ecole Polytechnique), pour y devenir officier du génie. Ce projet, d'abord ajourné, fut ensuite abandonné par l'intéressé, car en septembre 1795 il se faisait inscrire comme Etudiant en médecine, à Nantes. Son père en ressentit une vive joie et lui écrivit ce qui suit, où l'on peut voir comme une sorte de prescience clairvoyante : « Pour vous, mon fils, qui êtes devenu, à un nouveau titre, l'élève de mon excellent frère, vous ne sauriez trouver ailleurs un maître plus capable, et ce qui n'est guère moins important, un maître plus affectionné. Je lis dans son cœur qu'il se fera une jouissance de mettre la dernière main à son ouvrage et que vous sortirez de ses mains tout ce que vos heureuses dispositions vous appellent à devenir. » Théophile, alors âgé de 14 ans et sept mois, fut attaché aux hôpitaux militaires de Nantes, en qualité de chirurgien de 3^e classe, à partir du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). Il recevait une solde et une indemnité de logement. Avec une ardeur qui attira vivement l'attention de ses maîtres, Laennec aborda l'étude de la clinique et de l'anatomie ; en même temps, il consacrait ses loisirs à l'histoire naturelle enseignée par son vieil ami François le Meignen. Enfin, il apprit le grec et se perfectionna en latin, qu'il parlait avec une rare distinction.

A cette époque de sa vie, Laennec témoignait un goût très vif pour tout ce qui lui paraissait nouveau ; il apportait dans tout ce qu'il entreprenait un enthousiasme, une fougue, une passion qui firent plus d'une fois protester son oncle Guillaume. En janvier 1797, un arrêté ministériel supprima un grand nombre d'officiers de santé



Fig. 21. - Maison habitée par Laennec
rue de l'Abbé-Grégoire, à Paris

(Cliché de l'auteur ; reproduction interdite)



Fig. 22. - Buste de Laennec, par Talmouche

(Appartient à l'Académie de Médecine. Don de M. Robert Laennec)

des hôpitaux de Nantes, parmi lesquels se trouvaient les deux Laennec.

Jusqu'à la fin de 1799, Laennec continua ses études médicales à Nantes. En janvier 1800, l'insurrection devenant générale en Bretagne, Bonaparte ordonna la levée d'une armée de soixante mille hommes, dont Brune prit le commandement. On organisa, à Nantes, une colonne expéditionnaire, pour débloquer Vannes qui était encerclée par les Chouans. Laennec, sur sa demande, reçut une commission provisoire d'officier de santé de 3^e classe. On n'a aucun renseignement précis sur les faits et gestes de Théophile, pendant cette courte campagne, mais on sait qu'il séjourna à Redon et à Vannes. C'est là qu'il recueillit un certain nombre d'observations médicales, qu'il utilisa plus tard dans ses ouvrages. C'est à Vannes qu'il composa cette sorte de pamphlet-poème qu'on appelle la *Guerre des Vénètes*. Le manuscrit, pendant fort longtemps disparu, a été retrouvé par Rouxeau, chez Madame Edouard Morin, sœur de Madame Théophile Laennec ; il est actuellement déposé au Musée Laennec, à Nantes.

Le 20 avril 1801, Théophile Laennec, après entente entre son père et son oncle Guillaume, fut envoyé à Paris pour y terminer ses études médicales. Aux derniers jours d'avril, il descendait chez son frère, en plein quartier latin, rue Saint-Dominique-d'Enfer, n° 947 (aujourd'hui rue Royer-Collard). Comme ce logement était trop restreint, les deux frères se logèrent au 514 de la place Saint-Michel, au coin de la rue Saint-Hyacinthe (novembre 1801). Théophile retrouva ses camarades de Nantes et particulièrement son ami Fizeau. Il se fit inscrire sans retard à l'École Spéciale de Santé. Il suivit, à la Charité, le service de Corvisart, alors Professeur de clinique interne de l'École. C'est dans ce service qu'il se lia d'une amitié profonde et durable avec Bayle.

Laennec conservant une habitude contractée à Nantes, recueillait et rédigeait de nombreuses observations cliniques ; il assistait aux autopsies et aux leçons du Maître. C'est là également qu'il recueillit les aphorismes de Corvisart, dont l'ensemble forme un cahier contenant 135 articles soigneusement titrés et numérotés.

C'est à ce moment, que fut créée *La Société d'Instruction médicale* pour développer le goût des études cliniques parmi les étudiants. Les sociétaires, représentant l'élite des élèves, rédigeaient soigneusement les observations de leurs malades, ainsi que les protocoles d'autopsies. Au cours des séances, ces travaux étaient lus et discutés. Laennec fut immédiatement choisi par ses chefs de service pour faire partie de cette société.

Il devint le disciple fervent et l'ami de Bichat, alors médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu. C'est en octobre 1801, vraisemblablement, que Laennec fut admis à l'École pratique. Dupuytren remarqua son intelligence supérieure, son ardeur au travail, la justesse de ses observations, et son inclination très vive pour l'anatomie pathologique ; il l'attacha à son laboratoire.

Le 23 février 1802, Bayle soutint sa thèse inaugurale. L'argumentation fut recueillie religieusement par deux amis du récipiendaire, dont l'un était Laennec. Cette soutenance de thèse resta célèbre dans les fastes de l'École.

Quelques mois plus tard, eut lieu le premier concours pour l'internat des hôpitaux de Paris. Bayle fut reçu le troisième et rentra à l'hospice de la Charité où il retrouva Laennec. C'est à cette époque, que fut recueillie, dans le service de Roux, par Théophile, l'observation d'un malade atteint d'ossification de la valvule mitrale avec constatations nécropsiques. Le maître trouva ce travail si intéressant et si bien présenté, que, sans en avertir l'intéressé, il le publia dans le *Journal de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie*, qu'il dirigeait avec Corvisart et Boyer. Pendant son séjour à la Charité, Laennec observa d'assez nombreux cas de péritonite, maladie alors mal connue ; il écrivit alors un mémoire sur ce sujet, dont on dit plus tard, que c'était un travail de la plus grande importance et une description géniale des caractères anatomiques et cliniques de la péritonite. Le Roux appréciant hautement ce travail, le publia dans les numéros d'août et septembre 1802 de son journal. L'effet produit par cette publication fut considérable et plusieurs membres de la *Société Médicale d'Emulation* la couvrirent de louanges. En août 1802, Laennec rédigea, pour le *Traité d'ana-*

tomie pathologique de Dupuytren, un article sur les lésions des séreuses. Pendant les mois suivants, il publia dans le *Journal de Médecine* de Le Roux d'assez nombreux articles sur divers sujets.

En 1803, l'Ecole pratique ouvrit un concours général entre tous les élèves de l'Ecole de Médecine, pour obtenir un prix de Médecine et un prix de Chirurgie. Laennec se classa premier pour l'un et l'autre prix ; il avait alors vingt-deux ans.

Ces nombreux travaux avaient altéré la santé de Laennec ; néanmoins il s'était fait inscrire de nouveau pour les concours de l'Ecole pratique (novembre 1803). Quelques jours plus tard, comme les candidats épouvantés par le nom de Laennec, refusaient de se faire inscrire, le Directeur de l'Ecole, le Professeur Thouret le fit appeler et le pria instamment de vouloir bien, dans l'intérêt du concours, retirer sa candidature. Laennec lui donna satisfaction et l'Assemblée des Professeurs de l'Ecole l'approuva hautement. C'est à ce moment, que Laennec décida d'ouvrir un cours public d'anatomie pathologique. Cette décision était grosse de conséquences, car Dupuytren professait à l'Ecole de Médecine, lui aussi, un cours d'anatomie pathologique. Ce fut pour Laennec un véritable triomphe ; la leçon prit fin sous un tonnerre d'applaudissement. Désormais, il demeura établi que le jeune étudiant breton avait marqué sa place pour une des chaires de l'Ecole de Médecine. Dupuytren en conçut une redoutable jalousie.

Le 4 décembre 1803, était fondée la *Société anatomique*. Laennec en fit immédiatement partie, ainsi qu'en témoignent de nombreuses communications qu'il y présenta. En février 1804, il lut à la *Société de l'Ecole* un mémoire sur les *Vers vésiculaires et principalement sur ceux qui se trouvent dans le corps humain*.

Le 27 février de la même année, Laennec passa son premier examen de doctorat (anatomie et physiologie) ; le 6 mars, il subissait avec succès le second examen (pathologie interne et nosologie) ; le 30 mars, il réussissait à son troisième examen (matière médicale et pharmacie) ; le lendemain 31 mars, il passait son quatrième (hygiène et médecine légale) ; enfin, le 7 avril, il achevait la série

de ses examens par les épreuves de clinique interne. Le 11 juin 1804, Laennec présentait, pour thèse de doctorat, un *Essai préliminaire sur la doctrine d'Hippocrate*. Quatre jours après la soutenance de cette thèse, le conseil d'administration de l'École lui faisait délivrer son diplôme de Docteur.

Le 25 juillet 1804, Laennec était élu membre de la *Société de l'École de Médecine*. Le Roux l'attacha définitivement à la rédaction de son *Journal de Médecine* en qualité de rédacteur appointé. C'est en novembre 1804, que débuta sa discussion avec Dupuytren, qui aboutit à l'abandon, par ce dernier, de son cours d'anatomie pathologique et de la préparation du *Traité* qui avait été annoncé.

En septembre 1805, Laennec se rendit dans le Soissonnais, chez sa cousine Madame de Pompéry, au château de Couvrelles. Il y resta quelques semaines, pendant lesquelles il rima beaucoup. C'est là qu'il rencontra Madame Argou, qui devait en 1822 aller à Paris diriger son ménage et devenir sa femme. On a conservé précieusement le recueil des charades, proverbes, compliments, divertissements de toutes sortes, qui furent composés par Laennec pendant son séjour chez sa cousine.

Après son retour à Paris, Laennec se remit au travail et chaque numéro du *Journal de Médecine*, paru à cette époque, témoigne de sa grande activité. Il avait repris aussi, pour la troisième fois, son cours d'anatomie pathologique. La clientèle ne lui fournissait que des ressources insuffisantes ; Roux rapporte, qu'en 1805, il ne gagna pas plus de quatre cents francs. Décidé à s'installer d'une façon plus convenable, Laennec abandonna sa chambre d'étudiant et alla habiter un appartement de la rue du Jardinnet, proche de l'École. La clientèle répondit à cet effort, car dans la monographie que le Professeur Achard lui consacra, il rapporte qu'il avait une clientèle fort distinguée : le Cardinal Fesch, le Marquis de Talaru, Madame de Duras, le Peintre Alexandre Dubois qui peignit son portrait, les Châteaubriand, dont il était devenu l'intime, car Madame l'appelait familièrement le petit « *Secco* ».

Laennec, en tant que journaliste, écrivit de nombreux articles : analyses, compte rendus, extraits. D'une érudition étendue, possé-

dant une connaissance avancée du latin, du grec et de plusieurs langues étrangères, il était à même de juger magistralement les ouvrages présentés à son examen critique. D'une fermeté de principes excessive, il ne faisait aucune concession et disait la vérité. En général « ses articles sont remplis d'idées originales. Ils sont écrits avec cette simplicité, cette clarté, qu'il réclame chez les autres. Ses exposés sont fidèles, sans longueurs inutiles, et présentés d'une façon souvent fort piquante » (Rouxau). S'il est un critique sévère, du moins il discute correctement et n'atteint jamais la personnalité de l'auteur.

Il quitta la direction du *Journal de Médecine*, le 1^{er} avril 1808, mais, jusqu'en 1814, il collabora à la publication des *Constitutions Médicales*. Il rédigea, à ce moment, de nombreux articles pour le *Dictionnaire des Sciences Médicales*. Le plus grand nombre de ces travaux ont été lus à la Société de l'École.

En 1814, la France est envahie par les Alliés ; le typhus sévit cruellement parmi nos troupes, et de nombreux malades et blessés sont évacués sur Paris dont les hôpitaux se trouvent bientôt débordés. Laennec obtint l'autorisation de grouper dans un service particulier de la Salpêtrière, les soldats bretons de ce même hôpital. Ce service fut fermé en juin et les fonctions de Laennec cessèrent à cette époque, après une durée de quatre mois.

Depuis plusieurs années déjà, Laennec avait été inféodé au cénacle du Père Delpuits. Après la chute de l'Empire et la rentrée des Bourbons, un dénonciateur signala à l'autorité, que le père de Laennec était l'un des signataires d'une adresse des Administrateurs de Quimperlé, félicitant la Convention de la condamnation de Louis XVI. Le père fut révoqué de ses fonctions de conseiller de Préfecture à Quimperlé. Laennec indigné, écrivit le *Dilemme de maistre Corentin Penn-kaled (tête-dure) ancien boursier du collège Sainte-Barbe, actuellement à Kernétra (Ker localité, netra qui n'existe pas), dans les Montagnes d'Aré (Finistère)*. Ce manifeste légèrement modifié fut publié par le parti royaliste. L'arrêt de révocation qui avait frappé le père de Laennec fut rapporté.

Son frère était mort de tuberculose pulmonaire en janvier 1810, et sa sœur Marie-Anne était venue s'installer chez lui, peu après ce décès (avril 1810). A la suite d'arrangements de famille, Laennec était devenu le propriétaire de Kerlouarnec, petit manoir noble en Ploaré. A partir de 1814, il consacra la plus grande partie de ses ressources à la restauration de ce manoir. Il venait s'y reposer chaque année, et y rétablir sa santé défaillante.

En mai 1816, le Sous-Secrétaire d'État à l'Intérieur, Becquey, nomma Laennec Médecin à l'Hôpital Necker. Par une erreur administrative, la désignation l'envoya à Beaujon, d'où il revint à Necker par permutation avec Renauldin, désigné lui-même par erreur pour Necker. C'est à cette époque qu'il découvrit le stéthoscope et les lois de l'auscultation. Il commença aussitôt à pratiquer ces nouvelles dispositions, dans son service, et dix-huit mois plus tard, le 28 juin 1818, il communiqua à l'Académie des Sciences un mémoire sur la nouvelle méthode. Il écrivit aussitôt le *Traité de l'Auscultation médiate*, dont la première édition parut en août 1819. Ce fut une révélation ; le nouveau procédé d'examen fut adopté un peu partout, en France et à l'étranger.

La santé de Laennec fut fortement compromise par le travail énorme qu'il avait dû fournir ; la tuberculose, qui sommeillait chez lui, évolua et il fut obligé de partir le 8 octobre 1819, pour Kerlouarnec, afin d'y rétablir sa santé. Il resta deux ans absent. Il revint à Paris, le 15 novembre 1821, et reprit aussitôt son service à l'Hôpital Necker, ainsi que son cours de clinique, qui fut suivi par un grand nombre de médecins français et étrangers. En décembre 1821, il était choisi comme Médecin par la Duchesse de Berry, et le 31 juillet 1822, une décision royale le nommait Professeur au Collège de France. Enfin, le 24 janvier 1823, l'Académie de Médecine l'élisait Membre titulaire dans la section de Médecine, en remplacement de Hallé.

La Faculté de Médecine ayant été supprimée, Laennec fut choisi, lors de la réorganisation du 2 février 1823, comme Professeur de Clinique médicale à la Charité. Peu après, Laennec donnait sa démission de Médecin de Necker, le 18 mars 1823, et il faisait sa

première leçon à la Charité le 1^{er} avril. Son enseignement fut des plus suivis. C'est à cette époque, qu'attaqué par Broussais, Laennec engagea avec lui une polémique victorieuse.

Ce surcroît de travail fut ressenti rapidement par la santé défectueuse de Laennec ; il devint plus malade. Il habitait alors dans la rue de l'Abbé-Grégoire, où une de ses cousines, Madame Argou, veuve peu fortunée, était venue tenir son ménage. Devant les propos médisants, concernant cette cohabitation, Laennec épousa sa cousine, le 16 décembre 1824.

Sa santé s'altéra de plus en plus et le 30 mai 1826, il devait partir pour Kerlouarnec, où il arriva le 9 juin. Il diagnostiqua lui-même qu'il était atteint de phtisie galopante, et mourut le 13 août 1826, à l'âge de 45 ans.

Il fut inhumé dans le petit cimetière de Ploaré. Sa femme mourut en 1847, et partagea sa sépulture.

Pendant les deux années précédant sa mort, Laennec avait préparé une seconde édition de son *Traité d'Auscultation*, et comme il en avait étendu la matière, il modifia le titre qui devint celui-ci : *Traité de l'Auscultation médiate et des maladies des poumons et du cœur*. C'est dans ce livre, pour ainsi dire nouveau, qu'ont été établies nettement les causes, et la contagion de la phtisie, ainsi que l'étude de ses lésions anatomo-pathologiques.

On peut dire, que sa mémorable découverte d'un moyen nouveau d'exploration médicale (auscultation), en même temps que ses études anatomo-cliniques sur la tuberculose, ont fait de Laennec l'une des plus belles et des plus grandes figures de la Médecine Française et même de la Médecine universelle. La reconnaissance publique lui a élevé une statue, à Quimper, son pays natal, sur la place Saint-Corentin, le 15 août 1868. L'Assistance Publique, en 1879, a donné son nom à l'un de ses hôpitaux parisiens. Enfin, l'Académie de Médecine a fêté le centenaire de sa mort en août 1926, d'une manière grandiose.

BIOGRAPHIES

- Anonyme* - *Art. nécrologique sur Laennec*. Archives générales de médecine, 1827.
BAYLE (A.-L.-J.). - *Notice sur Laennec*. Revue médicale, 1826.
BOISSEAU. - *Art. Laennec*. Diction. des Sciences méd. Biographie méd., Panckoucke, 1822.
BOULLAND. - *Notice sur Laennec*. Journal des Progrès des Sciences méd., 1827.
Centenaire de Laennec. - *Discours de MM. Paul Bar, Mirallié, Letulle, Sergent, Acbard, Herriot*. Bulletin de l'Académie de Médecine, n° 41, du 14 décembre 1926.
CHAUFFARD. - *Conférence sur Laennec*. Conférences historiques de la Faculté de Médecine. Paris, 1866.
DEZEIMÉRIS. - *Art. Laennec*. Diction. historique de la méd, ancienne et moderne, 1828.
DIDIER. - *Art. Laennec*. Biographie universelle de Michaud, 1854.
FELLER. - *Art. Laennec*. Biographie universelle, 1834.
FLINT. - *Notice sur Laennec*. New-Orleans medical news and hospital gazette, 1859-1860.
HUDSON. - *Laennec*. British medical journal, 1879.
Inauguration de la statue de Laennec à Quimper. - *Discours de MM. Tardieu, Kergaradec, Henri Roger, Bouillaud, Lediberder, Halleguen*. Annuaire de l'Association générale des Médecins de France, 1868, et Union médicale, 1868.
KERGARADÉC. - *Notice sur Laennec*, Paris, 1826, et Biographies bretonnes, 1853.
LALLOUR. - *Notice sur Laennec*, Lille, 1892.
LECADRE. - *Laennec (et Broussais)*. *Etude comparative*, Paris, 1868.
PARISÉ. - *Eloge de Laennec*. Hist. des membres de l'Académie de méd., 1850, t. 2.
ROGER. - *Art. Laennec*. Les Médecins bretons, Paris, 1900.
ROUXEAU (A.). - *Laennec avant 1806*. Paris, 1912.
ROUXEAU (A.). - *Laennec après 1806*. Paris, 1920.
SAINTIGNON. - *Laennec*. Paris, 1905.
-

ICONOGRAPHIE

PORTRAITS.

Portrait à l'huile, par Alexandre Dubois (Dubois-Drahonnet), 1813, dont copie a été faite pour la Faculté de Médecine de Paris; reproduit dans les Collections artistiques de la dite Faculté par Landouzy.

Portrait à l'huile, par Chartran.

BUSTES.

Buste par Toulmouche, 1844 (appartient à M. Robert Laennec. Copie à l'Académie de Médecine).

Buste par Le Quesne.

LITHOGRAPHIES ET GRAVURES.

Lithographie de son portrait (de A. Dubois) par Laennec lui-même. (Musée Laennec à Nantes).

Lithographie de Lenglumé, d'après un dessin de Nannoni. (Musée Laennec à Nantes).

Gravure de Tardieu. Biographie médicale de Panckoucke.



Fig. 23. ~ Premier stéthoscope de Laennec

(Appartient à l'Académie de Médecine Don de M. René Laennec)

optima interdum medicina, medicina
non agere. je félicite pour mon
compte et pour celui d'autrui (quand
je trouve les gens assez sages) cette
maxime de Celse, dans tous les
petits maux qui sont beaucoup
plus difficiles à guérir qu'à
supporter, et je vous conseille en
ami d'en faire autant.

j'irai au surplus, vous supplier
à ce sujet, comme je vous l'ai
promis et j'espère que ce sera
dans le courant de ce printemps.

en attendant recevoir l'assurance
de votre sincère attachement de

Votre tout dévoué confrère et
ami
R. J. Laennec

Fig. 24. - Autographe de Laennec

(Appartient à l'Académie de Médecine)

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Mars 1927

Séance du 1^{er} Mars — Présidence de M. Gley, Président.

MM. E. Sergent et Benda font une communication sur les formes bronchiques de la syphilis tertiaire. On décrit ordinairement, dans les ouvrages classiques, la syphilis tertiaire des bronches et de la trachée, ainsi que celle du poumon, mais celle des ramifications bronchiques est passée sous silence.

Les auteurs apportent des observations qui permettront de combler cette lacune. Ils les classent en deux catégories : 1^o la sclérose bronchique purement syphilitique ; 2^o celle dans laquelle d'autres facteurs interviennent. Dans le premier groupe, il n'existe chez les malades aucune autre cause de sclérose bronchique, quelle qu'elle soit. La maladie peut être rattachée à la syphilis par les anamnestiques, la réaction de Wassermann, l'action efficace du traitement spécifique ; enfin par l'affinité bien connue de la syphilis pour les bronches.

On devra donc songer à la syphilis, toutes les fois qu'on se trouvera en face d'une sclérose bronchique et péribronchique. Le diagnostic devra s'appuyer sur l'interrogatoire, la recherche des lésions syphilitiques concomitantes, les réactions humorales, l'examen radiologique. Cette forme de sclérose est fréquemment associée à la tuberculose.

MM. Victor Pauchet et Luquet font une lecture sur le cancer de la quatrième portion du duodénum. Les auteurs ont observé un cas de cette affection véritablement rare. Leur malade, une femme de 61 ans, a été opérée, le 2 décembre 1926 et se trouve actuellement guérie. Dans des cas semblables, les chirurgiens ont fait jusqu'ici un traitement palliatif ; les résultats ont été des plus médiocres. Les auteurs de la présente communication ont pratiqué la résection du duodénum sur une longueur de 10 centimètres.

Le Docteur M. Faure (de La Malou) lit une note sur la recrudescence des morts subites, qui s'est produite durant l'année 1926. Ces décès sont ordinairement désignés sous le nom d'embolies, diagnostic dépourvu de vraisemblance, selon l'auteur. A l'examen des commémoratifs, on apprend qu'un état de rétention toxique préexista à la mort, de sorte que l'accident doit être attribué à l'urémie latente ; et ce fait explique pourquoi ces morts subites se produisent surtout après 45 ans. Elles doivent donc survenir lorsque le niveau de la toxicité des milieux intérieurs, se relevant brusquement sous l'influence d'une cause passagère, devient incompatible avec la vie, ou lorsqu'un affaiblissement momentané des appareils régulateurs des fonctions organiques amène, entre l'état toxique habituel et l'accommodation ou la défense des organes, un déséquilibre brutal. M. FAURE estime que

le passage des taches solaires au méridien central, peut provoquer ce déséquilibre, par suite des perturbations des radiations électro-magnétiques sur l'organisme.

Le Professeur Rémond (de Metz) et M. Boulicaud ont cherché à réaliser l'**insuffisance hépatique expérimentale**, chez l'animal. En utilisant divers sérums (hépatolytique, hépatotoxique, etc.), ils ont pu provoquer une insuffisance transitoire et sans grande portée pratique.

Séance du 8 Mars - Présidence de M. Gley, Président.

M. Marcel Labbé présente un **rapport sur la réforme des études médicales**, au nom d'une Commission académique. L'Académie vote les conclusions suivantes : 1° Les jeunes gens qui se destinent à la médecine devront être munis de deux diplômes de baccalauréat suivants :

« a) Baccalauréat (1^{re} partie) : section A, avec latin obligatoire et grec facultatif; la section B, sans latin ni grec, n'est pas admise. » « b) Baccalauréat (2^e partie) : Mathématiques, le baccalauréat Philosophie n'est pas admis. »

« 2° L'année de P. C. N. qui s'accomplit actuellement dans les Facultés des Sciences sera remplacée par une année scientifique préparatoire, ayant un programme analogue, où l'enseignement serait donné dans les Facultés de Médecine et dans les Écoles de Médecine. »

Bezançon et Etchegoin font une **communication sur la Bactériologie de la gangrène pulmonaire**. — L'étiologie de la gangrène pulmonaire est beaucoup plus complexe que ne l'a indiqué M. VINCENT; l'association fusospirillaire, avec ou sans autres germes aérobies ou anaérobies, ne suffit pas pour tout expliquer. Les auteurs font une revue historique de la question. On peut résumer tous ces travaux, en disant qu'ils aboutissent à deux conceptions bactériologiques différentes : les uns attribuent la gangrène pulmonaire, presque exclusivement, aux anaérobies de Veillon; les autres estiment que les spirochètes jouent le rôle prédominant, avec association possible aux anaérobies de Veillon et au bacille fusiforme. La nature du spirochète est des plus discutées (spirochète de Vincent, ou sp. dentium, ou sp. buccalis).

H. Vincent. — **A propos de deux nouveaux cas de gangrène pulmonaire**. — **Remarques sur l'étiologie de cette affection**. — Répondant à la précédente communication, VINCENT fait remarquer que le nouveau spirochète de Bezançon ne saurait être considéré comme la cause de la gangrène pulmonaire, puisque il manque dans un nombre notable des cas de cette affection. Enfin, il pense que ce nouveau spirochète n'est autre chose que spirochèta dentium.

VINCENT estime que la gangrène pulmonaire est sous la dépendance d'une infection polymicrobienne, originellement due à l'association du bacillus fusiformis, soit avec le spirocheta Vincenti, soit avec le streptocoque, soit simultanément avec ces deux germes. A cette infection se superposent plus ou moins rapidement un très grand nombre de germes variés.

Le Professeur Sergent attire l'attention de l'Académie sur la **confusion abusive entre toutes les formes de suppuration pulmonaire, sous le nom de gangrène pulmonaire**. Il pense que le spirochète n'est pas l'hôte,

ni la seule cause de la suppuration pulmonaire gangréneuse, puisqu'il se rencontre dans la pleurésie interlobaire **non fétide** et dans les dilatations bronchiques les plus banales.

M. Roger Douris montre que les globules sanguins **soumis à l'action de l'oxyde de carbone**, peuvent se régénérer sous l'influence de l'oxygène et récupérer leur résistance normale.

MM. Labbé et Lavagna étudient l'**acidité réelle de l'œil dans la cataracte traumatique**; ils ont vu qu'une heure après un traumatisme, les milieux de l'œil présentent déjà de l'acidose à un degré notable.

Feuillé prouve que les **eaux minérales agissent** par leucothérapie et crasithérapie, ainsi que par affinités électives.

Le Professeur J. Guisez a recherché comment se présentent les lésions du **cancer de l'œsophage à la période de début**. On trouve toujours deux signes constants : l'aspect figé et infiltré de la base d'implantation du néoplasme ; l'hémorragie facile au moindre contact.

Séance du 11 Mars - Présidence de M. Gley, Président.

Le Professeur Hartmann fait un rapport sur une étude de **M. Chaton (de Bezançon) : Contribution à l'étude étiologique du Cancer**. — Cette étude résume l'opinion des médecins de la Franche-Comté sur le cancer. 90 médecins attribuent un rôle important à l'hérédité, alors que 47 la nient; 68 médecins acceptent la contagion en invoquant l'existence de régions, de villages, de maisons à cancer; ils citent des cas de contagion conjugale. L'opinion de l'Académie est qu'il faut continuer l'enquête avant de porter un jugement sur ces questions.

MM. Glénard, Mathieu de Fossey et Manceau étudient l'**équilibre acide-base et les cures dites alcalines**. — Chaque prise d'eau de Vichy est suivie d'une alcalinisation sanguine presque immédiate, mais éphémère. La répétition progressive des doses provoque une tendance au retour vers la normale de la réserve alcaline.

MM. Armand Delille et Vibert établissent le **diagnostic bactériologique de la tuberculose pulmonaire des jeunes enfants par l'examen du contenu gastrique**. — Le procédé consiste à prélever, par tubage de l'estomac de l'enfant, le liquide qu'il contient; ensuite à le centrifuger pendant une demi-heure au moins, enfin à faire l'homogénéisation du culot de centrifugation. On a pu noter 34 résultats positifs sur 110 examens.

Séance du 22 Mars - Présidence de M. Gley, Président.

Le Docteur Abadie entretient l'Académie du **traitement médical du glaucome**. — Il consiste dans l'administration journalière : 1° de 1 milligramme 1/2 à 2 milligrammes d'adrénaline suivant l'âge et le poids du sujet; 2° un cachet de 10 à 20 centigrammes d'ergotine; 3° 1 à 2 grammes de chlorure de calcium en solution aqueuse. Il n'emploie pas les collyres.

MM. Violle et Dufourt apportent une **contribution à l'étude du métabolisme des eaux minérales, et des recherches sur le gonflement colloïdal déterminé par un certain nombre d'eaux minérales**. Les eaux

diurétiques ont, sur le gonflement colloïdal, une action rapide suivie bientôt d'un dégonflement. Les eaux type Vichy provoquent, dans la cellule, des modifications lentes, profondes, durables. L'équilibre cellulaire est transformé.

M. Téchouères et Mlle Pillement ont fait l'étude de l'assainissement des eaux d'égout par l'introduction de doses infimes d'hypochlorite de soude suivie d'un brassage énergique. Ils obtiennent ainsi, l'épuration substantielle des eaux d'égout par la « verdunisation » avec un décimilligramme de chlore actif, par litre d'eau; la dispersion mécanique, par brassage énergique est indispensable; sans elle, pas d'épuration.

Séance du 29 Mars — Présidence de M. Gley, Président.

MM. Letulle, M. Labbé, Jean Heitz, Nepveux, font une communication sur les artérites diabétiques. — L'exploration de la pression artérielle aux membres révèle souvent, chez les diabétiques, une réduction anormale de l'amplitude des oscillations du Pachon à l'un et l'autre cou-de-pied.

Ce trouble de la perméabilité artérielle existe chez un tiers des diabétiques; il réduit la perception des pulsations artérielles et résulte d'une altération de la paroi artérielle.

Quand il existe un certain degré de calcification des parois artérielles, la radiographie peut déceler aisément la lésion, les artères devenant alors visibles sur les clichés.

Comme traitement, les auteurs indiquent : le régime; l'insuline; les iodures; le citrate de soude; la diathermie.

Le Docteur Auvray prend la parole au sujet de l'hérédité du cancer. Il apporte l'observation de deux familles dans lesquelles il a noté des cas de cancer. Il ne fournit aucune conclusion de ces faits.

Le Docteur Dinguizli (de Tunis) dénonce le théisme comme un nouveau fléau social. Les indigènes font, depuis la guerre, une consommation exagérée de thé. D'où inconvénient, en raison des dépenses que cela entraîne pour eux; ensuite, l'auteur redoute l'effet de l'excitation de ce thé sur leur système nerveux excitable à l'excès.

MM. Hayem et Pouchet estiment que les accidents signalés sont dus plus probablement aux liqueurs qu'on doit ajouter au thé, plutôt qu'au thé.

MM. Yacoel et Boyer rapportent un cas de régression d'artérite chronique oblitérante non diabétique, sous l'influence de l'insuline.

MM. Maurice Perrin et Colson proposent un nouveau procédé d'identification des eaux minérales par la microcristallographie. Une goutte d'eau minérale est évaporée sur la lame porte-objet et examinée au microscope polarisant. Chaque eau a ordinairement un type particulier.

Docteur BUSQUET.

Baron CORVISART - DES MARETS

(Jean-Nicolas)

15 Février 1755 - 18 Septembre 1821.

Premier Médecin de l'Empereur (Napoléon I^{er}).

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Membre de l'Académie de Médecine.

CORVISART (Jean-Nicolas) naquit le 15 février 1755, à Dricourt, petit village du canton de Machault, dans l'arrondissement de Vouziers (et non pas d'Epernay, comme le mentionne Mérat). Ce village ne comptait, en 1914, que 82 habitants; on y trouvait encore il y a quelques années, la maison natale de Corvisart et ses compatriotes montraient, avec orgueil, un vieux figuier, sous lequel le célèbre praticien venait jouer quotidiennement, quand il était enfant.

Selon O. Guelliot, sa famille était originaire de la petite ville d'Attigny (sur l'Aisne), dans le Rethelais, aux confins de la Champagne et de l'Ardenne. Ses ascendants y étaient juges, notaires, praticiens, chirurgiens ou curés. Ils furent annoblis au xvii^e siècle, par l'acquisition de plusieurs petites seigneuries, dont les titres s'ajoutèrent au nom familial et roturier. C'est ainsi que la famille comprit : les Corvisart du Fleury et de la Cour-Regnaud; Corvisart de la Cour; Corvisart-Varigny; Corvisart-Montmorin. Afin de se distinguer des nombreux autres membres titrés de sa famille, et en souvenir de son aïeul, Charles de Conzart, Ecuyer, Seigneur des Marets, qui vivait au xviii^e siècle, à Thénorgues, Corvisart ajouta à son nom celui de *des Marets*; il le conserva jusqu'en 1790, date à laquelle il l'abandonna pour reprendre son véritable nom.

Son père était Avocat et Procureur au Parlement de Paris. Cette Compagnie étant entrée en conflit avec le Clergé de Paris, le Roi Louis XV lui donna tort et ordonna l'exil de ses membres. Corvisart père alla habiter Dricourt. Un acte de clémence royale décida la réouverture du Parlement et le retour des Magistrats

qui le composaient. La famille Corvisart rentra à Paris, mais Jean-Nicolas fut envoyé à Vimille, près de Boulogne-sur-Mer, chez un Curé, son oncle maternel, lequel commença son instruction générale. Il semble y être resté jusqu'à 12 ans; son père le mit alors en pension au Collège Sainte-Barbe. Bourdon nous indique que Corvisart fit des études très médiocres dans cette institution.

Déjà à cette époque, selon Ferrus, son caractère se faisait pressentir. Il n'était ni caressant, comme le sont généralement les enfants, ni communicatif. Ordinairement assis à l'écart et immobile, il semblait plongé dans une méditation énigmatique; il répondait aux interrogations et aux caresses par un énergique « laissez-moi tranquille ».

Ses humanités terminées, Corvisart travailla dans l'Étude de son père, ce dernier voulant lui faire préparer les examens d'avocat et lui céder plus tard sa charge. Jean-Nicolas commença donc, sans enthousiasme, à apprendre le droit et la procédure. Mais un jour, il entra par hasard dans l'amphithéâtre où Antoine Petit, Professeur d'Anatomie et de Médecine, faisait un cours aux Elèves. Il se sentit aussitôt pris d'un goût très vif pour la Médecine; sans en aviser son père, « il faisait les copies qu'on lui imposait, de grand matin, et avec l'aide des autres clerks, pour son travail; il assistait en cachette aux leçons de Petit, Louis, Desault, Vicq-d'Azyr, Portal ». Cuvier, qui nous fournit ce renseignement, raconte que son père finit par se rendre compte des causes de son peu d'assiduité à son Étude, en découvrit les motifs et lui permit de faire sa Médecine.

Suivant les autres biographes de Corvisart, les choses ne se passèrent pas aussi simplement que cela. Selon Pariset, Corvisart, de plus en plus attiré par les Sciences Médicales, « rompit avec l'Étude, quitta la maison paternelle et seul, sans appui, sans recommandation comme sans ressources, alla chercher un asile dans le premier des Hôpitaux de Paris, à l'Hôtel-Dieu. Il s'y ménagea les moyens de vivre et d'étudier. » Chéreau, un autre de ses biographes, mentionne qu'il fut « attaché aux salles de malades et qu'il y resta mystérieusement enfermé pendant plus d'un mois. » Enfin, Hécheman, précise qu'à l'Hôtel-Dieu, Corvisart fut successivement : « auditeur, disciple, et attaché au service des salles de malades ».

Ses historiographes n'indiquent pas combien de temps Corvisart demeura dans ces conditions pénibles, ni à quelle époque il trouva grâce auprès de son père. Il semble bien qu'il en fut ainsi pendant plusieurs mois, et qu'ensuite Corvisart reprit sa place au foyer paternel.

Remarqué par Desault, il en devint le préparateur, avec la charge de préparer et de disséquer les pièces anatomiques nécessaires aux démonstrations pratiques des cours du Maître. C'est par erreur, que certains de ses biographes mentionnent qu'à cette époque Corvisart, en faisant une de ces préparations, se fit une piqûre anatomique, qui mit ses jours en danger, et qu'il fut soigné par Desault lui-même. En réalité cet accident survint en 1786.

Tout particulièrement intéressé par l'étude des malades, Corvisart suivit, avec la plus grande assiduité, le Service de Médecine de Desbois de Rochefort, à la Charité, en même temps que celui de Chirurgie de Desault, à l'Hôtel-Dieu, recueillant dans l'un et l'autre, de nombreuses observations de malades et faisant volontiers les autopsies.

Il hésita fort longtemps, pendant cette première période de sa vie médicale, entre la Chirurgie et la Médecine. En même temps qu'il pratiquait aussi sérieusement la Clinique, Corvisart suivait les cours de la Faculté de Médecine, la Saluberrima Facultas.

Corvisart reçut Docteur-Régent le 7 septembre 1782, pouvait exercer la Médecine et l'enseigner. Il ne manqua pas de faire face à ce double objectif. Si l'on en croit Mérat, son discours de réception eut pour sujet : « Les agréments de l'étude de la Médecine et les désagréments de la pratique. » Et cependant, c'est précisément dans l'exercice de cette même pratique médicale qu'il devait s'illustrer à jamais. Sans fortune, il accepta d'abord une place de Médecin des pauvres de la Paroisse de Saint-Sulpice, qui lui rapportait 300 francs, à peu près tout son revenu annuel.

Bourdois rapporte qu'Antoine Petit avait créé des Cours et avait réservé la chaire d'Anatomie à un de ses amis, le jeune Leclerc. Corvisart y fut attaché comme adjoint. Il fit aussi, sous la direction de Desault, des Cours de Physiologie, d'Opérations chirurgicales et d'Accouchements; son succès fut des plus médiocres.

Ses relations devinrent plus intimes avec Desbois de Rochefort, son Maître de la Charité, et il se consacra entièrement à la Médecine.

Le 6 novembre 1784, il fut désigné comme Commissaire aux Prima mensis, en remplacement de Delaplanche, et le 4 février 1786, il était nommé, par acclamation, Professeur de Pathologie à la Faculté, remplaçant Goubelly, sous le Décanat de J.-C.-H. Sallin.

Génévrier nous fait connaître, dans la *France Médicale* de 1907, que le 20 avril 1786, Corvisart, au cours d'une autopsie, se fit une piqûre anatomique à la main gauche. Il en résulta un phlegmon avec lymphangite de l'avant-bras et du bras, accompagné de fièvre et d'abattement. Desault dût intervenir et inciser profondément. Corvisart guérit, après plusieurs semaines de souffrances.

Desbois de Rochefort mourut en 1788; sa chaire de Clinique médicale à la Charité devint vacante. Le Père Potentien, Supérieur des Religieux de la Charité, intervint en faveur de Corvisart, dont il avait apprécié depuis plusieurs années, le caractère, le dévouement et les connaissances médicales. Corvisart fut choisi comme successeur à Desbois de Rochefort.

Voici le portrait qu'en trace Ferrus : « Corvisart était d'une taille moyenne. Sa figure était noble et belle; sa physionomie difficile à saisir, variait avec les sensations qu'il éprouvait. Elle exprimait ordinairement la tristesse et la sévérité; mais, lorsqu'un sentiment agréable, une pensée heureuse l'animait, elle était pleine de finesse et d'une ingénieuse ironie que la bienveillance venait tempérer. Son regard était assuré, vif et pénétrant. La forme et le développement de son front annonçaient le génie; la méditation et l'étude en avaient de bonne heure, fait disparaître les cheveux. »

Nommé Professeur de Clinique médicale en 1789, Corvisart résolut de créer sans délai, un Enseignement clinique modèle et utile pour l'instruction des Élèves. Connaissant parfaitement l'organisation de la célèbre Clinique médicale que Stoll avait établie à Vienne, il imita le mode d'Enseignement de son Collègue autrichien.

« Il divisa son Hôpital, disciples et malades, comme une armée; prit le ton de commandement d'un général escorté d'un nombreux état-major,

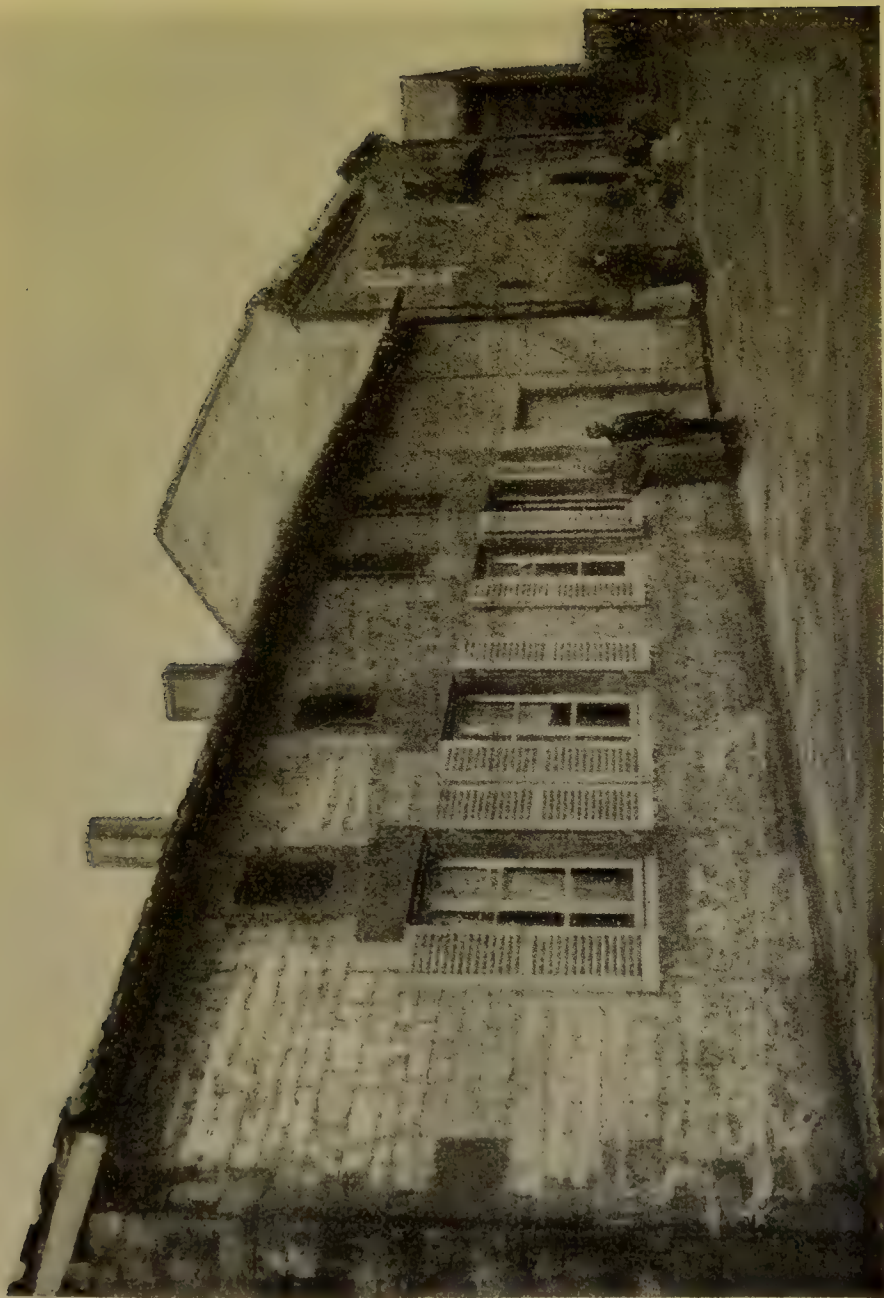


Fig. 25. - Maison natale de Corvisart

(d'après un cliché du Professeur Gilbert). Reproduction interdite.

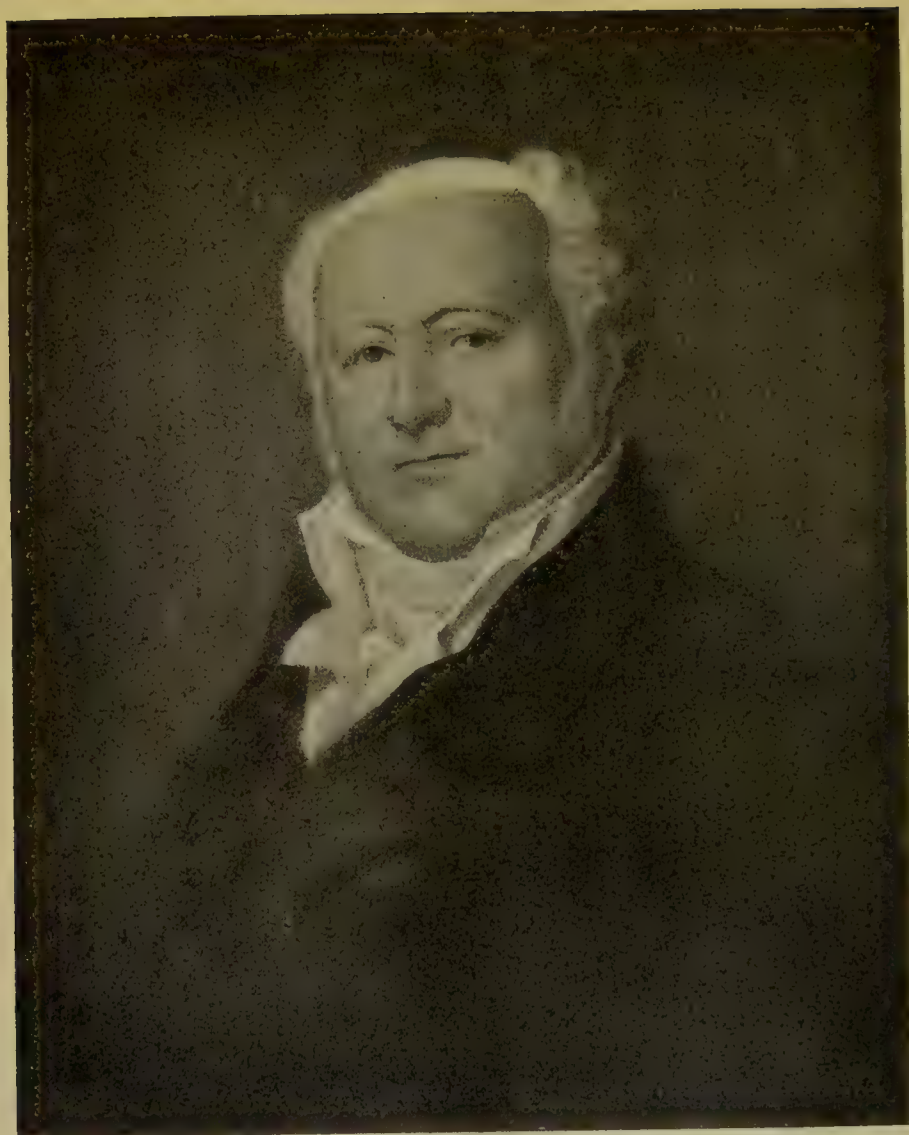


Fig. 26. - Portrait de Corvisart (sans nom d'auteur)
d'après la toile de Gérard.

(Appartient à l'Académie de Médecine).

faisant régner avec sévérité, dans ses salles, la discipline des camps, et exerçant chaque matin des groupes d'Élèves à la science de l'observation, aussi méthodiquement et avec la même uniformité, que s'il se fut agi de manœuvres militaires au Champ-de-Mars. » (Isidore Bourdon).

Au lit du malade, chaque matin, inlassablement, Corvisart apprenait aux nombreux élèves qui l'entouraient, les lois de l'observation médicale, les procédés d'inspection et d'investigation ; en même temps, à l'amphithéâtre, il leur montrait ce que l'on pouvait tirer d'utile du contrôle des lésions viscérales à l'examen nécropsique. On peut affirmer hautement que c'est Corvisart qui a créé l'Enseignement clinique utilisable. Avec une passion d'Apôtre et une éloquence qui ne sera jamais dépassée, il a proclamé, en des lignes admirables, l'importance de l'observation du malade. Corvisart posséda, dans toute son étendue, selon l'expression si typiquement juste de Réveillé-Parise, le don de voir et de faire voir, ce grand trait du génie professoral.

Dans l'éloge de Desbois de Rochefort, son maître vénéré, il expose magistralement et lumineusement les principes qui lui servirent de guide et illustrèrent son Enseignement :

« C'est dans ces tristes asiles (que sont les Hôpitaux parisiens), ouverts aux pauvres (que méconnaît le riche, où le vrai philosophe va se former et penser, et le sage apprendre à mourir), que le Médecin éclairé trouve, sans cesse sous ses yeux, la peinture fidèle et variée de toutes les maladies. Là, ces maladies sont du moins tout ce qu'elles doivent être ; elles ne sont point défigurées par cette médecine active et précipitée, qu'exige l'impatiente ignorance des gens du monde, et qu'emploie trop souvent, sous le nom de médecine, l'intrigant complaisant et téméraire. »

« Les Hôpitaux sont ce livre fidèle et terrible où se trouve tracée en caractères de sang, la série affligeante des maux qui désolent l'humanité. C'est au milieu des mourants qu'il faut aller chercher la Médecine vivifiante ; c'est du sein même de la mort, qu'il faut arracher le secret de lui dérober quelques victimes. C'est là qu'il faut aller dissiper, par le flambeau de l'observation, l'obscurité et les erreurs que fait presque nécessairement naître la seule lecture des livres, la lecture même de ceux qui n'en contiennent pas, si cependant il existe un seul ouvrage de l'esprit humain qui n'ait pas payé son tribut à l'erreur. »

On ne doit pas oublier que si Corvisart fut un des créateurs de l'Anatomie pathologique, il en subordonna, du moins, l'import-

tance à la connaissance de l'Anatomie normale, de la Physiologie et de la Sémiologie. Ceci est écrit nettement, dans sa préface de *l'Essai sur les maladies du cœur* :

« Le but, l'unique but de la Médecine pratique doit être, non pas de rechercher ce que les cadavres peuvent offrir de singulier, mais de s'efforcer à reconnaître les maladies à des signes certains, à des symptômes constants; l'étude exacte de l'Anatomie des organes sains et de la Physiologie d'observation est indispensable pour arriver à cette fin; l'Anatomie des organes altérés par les maladies, doit être le complément de notre instruction. »

En 1795, à la création de l'École de Santé de Paris, Fourcroy fit instituer pour Corvisart, une Chaire de Clinique interne; il en resta titulaire pendant 12 ans. Vers la même époque, Corvisart suppléa le Professeur de Médecine pratique du Collège de France. En 1797, cette chaire étant devenue vacante, Corvisart en fut nommé titulaire. Dans ses leçons il commenta les aphorismes de Stohl, qui lui semblaient si dignes d'être connus, qu'il en publia une traduction française. La même année, il fut désigné par le Premier Consul, comme Médecin du Gouvernement. C'est à cette époque qu'il fonda, avec son ami Bichat, une Société d'Instruction médicale, en même temps qu'il créait, avec Leroux, le *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*.

Au cours de son enseignement, Corvisart vulgarisa et perfectionna le procédé de la percussion découvert par Avenbrugger; il publia même, en 1808, une traduction de l'ouvrage de cet auteur, avec commentaires, livre que Pariset déclare « une œuvre de haute philosophie médicale », dans lequel « il s'est élevé aux conceptions les plus hardies et les plus sublimes ». Dans ses leçons à la Charité, il précisa les signes des Maladies du cœur et mit bien en évidence la valeur pratique de la dyspnée d'effort. Ces leçons furent recueillies et rédigées, en 1806, par son élève E. Horeau, qui les réunit en un volume, sous le titre : *Essai sur les maladies et lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux*.

Corvisart fut d'abord le Médecin de Le Couteulx, de Canteleu et de Barras. Joséphine, qui le connut chez ce dernier, le présenta à Bonaparte, alors Consul. En 1807, Napoléon le choisit

comme Premier Médecin. Hécheman nous raconte que l'Empereur déclarait fréquemment qu'il ne croyait pas à la Médecine, mais qu'il croyait à Corvisart ; aussi, lui donna-t-il, maintes fois, des témoignages de son affection.

En 1807, désireux de se consacrer entièrement à ses nouvelles fonctions, Corvisart décida de cesser son enseignement à la Faculté et au Collège de France ; il demanda seulement l'honorariat. Dezeiméris fait remarquer justement, que Corvisart utilisa alors son crédit auprès de l'Empereur pour faire attribuer des places en vue à des Médecins de talent et de valeur, même à ceux qui n'étaient pas au nombre de ses amis. C'est lui qui s'occupa de faire élever à l'Hôtel-Dieu, un monument à la mémoire de Desault et de Bichat.

Corvisart n'usa jamais, pour lui ou les siens, de l'estime toute particulière que Napoléon lui témoignait.

Pariset rapporte qu' « un jour, et il était loin de s'y attendre, il reçut des mains de l'Empereur le brevet d'une place à laquelle son frère était nommé. — Permettez, s'écria-t-il, que je refuse pour mon frère. La place exige une capacité qu'il n'a pas. Je sais qu'il est pauvre, mais c'est mon affaire. — Le Ministre qui avait fait le travail était présent ; Bonaparte se tourna vers lui et lui dit : En connaissez-vous beaucoup comme celui-ci ? »

Des lettres patentes du 27 novembre 1808 le firent Baron de l'Empire.

Corvisart fut nommé Officier de la Légion d'honneur, et Commandeur de l'Ordre de la Réunion.

En 1809, Napoléon se trouvant indisposé au grand quartier général à Vienne, appela auprès de lui Corvisart. C'est au cours de ce voyage que notre grand clinicien fit la connaissance et conquit l'amitié du Professeur allemand Jean-Pierre Frank, Médecin et ami de Joseph II.

En 1811, Corvisart devint Membre de l'Institut. Il fut beaucoup jaloué en raison de la haute situation qu'il s'était faite à la Cour, et aussi de son caractère indépendant, ainsi que de sa brusquerie souvent voulue. Cuvier, dont il n'avait pas voulu accepter l'intransigeance présidentielle et un peu cassante, à l'Institut, s'est montré

dur et injuste envers lui, en le représentant (dans son éloge), comme devenant, le soir après le travail du jour, « un homme de plaisir, qui ne voulait pas entendre parler ni de la Médecine, ni de ses malades. » S'il a peu écrit, dit encore Cuvier, c'est « par paresse ».

Dans sa haute situation, Corvisart n'abandonna jamais ses malades pauvres, ses élèves dans le besoin, ni ses nombreux amis (confrères, gens de lettres, artistes de valeur).

Une cabale lui reprochait de s'entourer de gens médiocres, qu'on désignait sous le nom de « bas-reliefs du piédestal de Corvisart ». Or, ces gens médiocres s'appelaient Leroux, Hallé, Lepreux, Leclerc, Ferrus, Husson, Richerand, Desforges ; tous se sont illustrés par la suite dans l'Art médical, ce qui prouve l'injustice de ces accusations. Quant aux artistes, ils lui avaient voué une telle reconnaissance qu'ils le firent figurer dans bon nombre de leurs œuvres. Rappelons que récemment le peintre Poilpot plaça Corvisart dans son tableau « Napoléon chez Murat, au Palais Borghèse », qui fut inauguré à la Mairie de Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 1905.

Réveillé-Parise fait remarquer que Corvisart, favorisé par une organisation médicale de premier ordre, ayant atteint une célébrité enviable, comblé d'honneurs, ne fut pas heureux. Il portait en lui un incommensurable ennui ; une mélancolie, qui fut remarquée par tous, dès son adolescence, gâtait ses plaisirs et sa vie. « Comme tous les esprits doués d'une grande perspicacité et qui creusent trop avant, il ne put pas se faire longtemps illusion sur les choses de ce monde ». On attribue assez généralement cette tristesse, à une agénésie précoce, qui fut pour lui une cause d'amertume profonde.

En 1815, Corvisart fut frappé par une attaque d'apoplexie. Il ne se rétablit que lentement et il lui resta une très légère parésie. Il avait 60 ans. Il renonça alors complètement à l'exercice de l'Art médical, et sans regret paraît-il, si la lettre qu'il écrivit à son ami le docteur Rignier, est véritablement l'expression de sa pensée : « J'ai oublié, dit-il, la Médecine, j'en suis tout à fait retiré, et je végète presque toujours à la campagne, me souvenant à peine

que je l'ai exercée autrefois. Je n'y pense pas une fois le mois. Si j'avais la santé je serais heureux de l'obscurité où je me suis enseveli. »

Isidore Bourdon raconte qu'à cette époque, il fut présenté à Corvisart, dans son hôtel de la rue Saint-Dominique. Il le trouva lisant le *Zadig* de Voltaire.

Après la chute de l'Empire, Corvisart habita sa propriété de La Garenne, située sur la Bièvre, et dont les restes existent encore aujourd'hui au 66 de l'avenue Auguste-Blanqui. Il s'occupait beaucoup de sa ferme d'Athis-Mons (Seine-et-Oise, et non en Normandie, comme on l'a écrit).

Une tradition qui repose sur des documents douteux et discutables, prétend que Corvisart, aurait habité, pendant ses dernières années, une maison du quartier des Gobelins, dite le Clos Payen. C'était un ancien rendez-vous de chasse de Napoléon, appelé la Folie Leprêtre, qui lui aurait été donné par l'Empereur. En réalité, Corvisart séjourna à cette époque de sa vie, dans une maison située au numéro 11 de la rue Vendôme (alors VI^e arrondissement), appelée rue Béranger (III^e arrondissement) depuis 1864.

Corvisart avait été marié à Anne-Marie-Lucie Drouillard, dont il s'était séparé après divorce. Il avait eu un enfant, qui était mort, à l'âge de quelques mois. Aussi, désireux de ne pas vivre sans postérité, il avait adopté son neveu, le Commandant Scipion Corvisart, qui abandonna alors la carrière militaire.

Le 15 septembre 1821, Corvisart eut une seconde attaque qui le terrassa. Il mourut le 18, dans sa maison de la rue Vendôme.

L'autopsie de Corvisart fut pratiquée suivant ses dernières volontés. Ses obsèques eurent lieu le 20 septembre, à l'église Sainte-Elisabeth au milieu d'une affluence considérable et l'inhumation provisoire fut effectuée au Père Lachaise. Des discours furent prononcés par : Dupuytren, au nom de la Faculté de Médecine ; Cuvier, au nom de l'Institut ; Pariset, au nom de l'Académie de Médecine ; Grossaindi, au nom de la Société d'Instruction Médicale fondée par Corvisart et Bichat ; Leroux, son ami intime.

Suivant le désir formellement exprimé dans son testament, le corps de Corvisart fut ensuite transporté dans sa propriété d'Athis-

Mons, où il demeura longtemps. Actuellement, il est déposé dans le cimetière d'Athis, qui domine la vallée de la Seine.

Réveillé-Parise signalait, dans la *Gazette Médicale de Paris* du 25 novembre 1837, qu'on pouvait, à cette date, « voir le cœur de Corvisart chez un de nos plus honorables pharmaciens chargé de l'embaumer; il est là, disait-il, depuis 16 ans, bien et duement empaqueté comme une vieille relique dont personne ne se soucie ». Et l'éminent académicien ajoutait tristement : « Oh ! la belle chose que la gloire ! C'est dommage qu'elle ait pour revers, l'envie, l'ingratitude, et le rapide oubli, second linceul des morts. »

Avec Réveillé-Parise, on peut résumer les qualités privées de Corvisart en ces trois mots : franchise, loyauté, bonté. Sa franchise était certes à redouter et parfois elle se manifesta avec une certaine brusquerie, mais sa bonté était si spontanée, si dépourvue de toute ostentation, qu'elle suffirait à illustrer cette belle figure de grand Savant.

Pauvre à ses débuts, Corvisart ne s'est pas enrichi par l'exercice de sa profession. D'une probité à laquelle tous ont rendu hommage, il dédaigna les richesses et n'attacha à la gloire et aux grandeurs qu'une importance médiocre, car il en connaissait toute la vanité. « Son désintéressement s'élevait au delà de ce qu'il est possible d'imaginer », dit Hippolyte Cloquet.

Il fut toujours modeste et rempli de philosophie. « Pour le vrai médecin, disait-il, pour celui qui est capable de prononcer et de garder le serment d'Hippocrate, pour celui, véritablement imbu des préceptes de son livre *de decenti habitu*, la Philosophie ne sera jamais séparée de la Médecine. S'il trouve, après de longues et difficiles études, dans le pénible exercice de son art, de fausses accusations à supporter, des jugements injustes à subir, des basses jalousies à essuyer, et souvent l'ingratitude à la place de la récompense, il saura s'élever au-dessus de ces disgrâces, et s'en consoler par la Philosophie. »

BIOGRAPHIES

- Anonyme.* - *Art. Corvisart.* Biographie générale, Firmin Didot, t. XII, p. 15.
- BÉGIN. - *Corvisart des Marets.* Dictionnaire des Sciences médicales, Biographie médicale, t. III, p. 335, 1821.
- BOUILLOT (Abbé) - *Biographie ardennaise.* Paris, Mézières, 1830.
- BOURDOIS DE LA MOTTE. - *Rapport.* Mémoires Acad. roy. de Médecine, 1835, t. IV, p. 53.
- BOURDON (Isidore). - *Illustres Médecins et naturalistes des temps modernes,* Paris, 1843, et Dict. de la Conversation, 1853, t. VI, p. 571.
- CHÉREAU. - *Art. Corvisart.* Dict. encyclop. des Sciences médic., t. XX.
- CUVIER (Baron). - *Eloge de Corvisart.* Mémoires de l'Académie des Sciences, 1820-23, t. IX et Recueil des Eloges historiques lus à l'Institut, 1827, t. III, p. 361.
- CLOQUET. - *Notice sur Corvisart.* Nouveau Journal de Médecine, t. XII, p. 92.
- DELAUNAY (Paul). - *Le Monde médical parisien, au XVIII^e siècle,* Paris, 1906.
- DEZEIMERIS. - *Corvisart.* Dict. historique de la médecine ancienne et moderne, 1828, t. I, et Biographie médicale, 1855, t. II, p. 778.
- DUPAU (Amédée). - *Notice sur Corvisart.* Revue méd. franç. et étrang., 1822, t. VII, p. 586.
- DUPUYTREN. - *Eloge de Corvisart à la Séance publique de la Fac. de Méd. de Paris* 22 nov. 1821. Journ. complément. du dict. des Sciences médic. 1822, t. XII, p. 69.
- FERRUS. - *Notice sur Corvisart.* Paris, 1821.
- GAULLIEUR L'HARDY. - *Corvisart d'après des lettres inédites.* Gaz. des Hôp., 27 mai 1913.
- GUEILLOT (Octave). - *A propos du centenaire de Corvisart,* La Chronique médicale, 1^{er} octobre 1921, p. 291.
- Idem.* - *Corvisart et Napoléon.* Rev. de Champagne et de Brie, 1881, t. XI, p. 165.
- HELME. - *Corvisart.* Presse médicale, 21 août 1909.
- JANIN DE SAINT-JUST. - *Corvisart.* L'Abeille, t. IV.
- LAS-CASES (Comte). - *Corvisart.* Mémorial de Sainte-Hélène, t. II, 1840.
- LEROUX. - *Discours aux obsèques le 21 septembre 1821,* in-4^o, sans date, Paris.
- HÉCHEMANN (Louis). - *Corvisart.* Paris, thèse, 1906.
- MÉRAT. - *Corvisart.* Journal génér. de méd., chir. et pharm., 1821, t. LXXVII (et XVI de la 2^e série), p. 109.
- MICHAUD. - *Corvisart.* Biogr. univers. anc. et nouv., 1854, Paris.
- Moniteur universel.* - *Corvisart,* n^o 264 du 21 septembre 1821.
- PARISSET. - *Eloge de Corvisart.* Histoire des Membres de l'Acad. de Méd., 1850, t. I, p. 92.
- PELLETIER. - *Corvisart.* Mém. Acad. roy. de Méd. 1828, t. I, p. 107.
- PINARD ET VARNIER. - *Comment. de la Fac. de Méd. de Paris,* t. I, p. 479, et t. II, p. 141.
- RAYEUR (I.-A.). - *Corvisart.* Variétés ardennaises. Charleville, 1895.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - *Eloge de Corvisart.* Gazette méd. de Paris, 25 nov. 1837, p. 737.
- SHRODER. - *Zum 100 Todestag von Corvisart.* Munchen. med. Wochenschr, 1921, t. 68, p. 1197.
- STRAUSS (O.). - *Jean Nicolaus Corvisart* Zumandenken an seinen 100 Todestag Deutsche med. Wochenschr, 1921, t. 47, p. 1103.
-

ICONOGRAPHIE

PORTRAITS.

- Portrait à l'huile, de Lemonnier**, 1808. Salle des thèses n° 2 de la Faculté de Méd. de Paris.
- Portrait à l'huile peint par Gérard**, 1810. Musée de Versailles, salle n° 181 (aurait été peint en 1806, selon Héchemann).
- Portrait à l'huile peint d'après la toile de Gérard**, donné à l'Académie de Médecine le 8 décembre 1846, par le neveu de Corvisart.
- Miniature** non signée, offerte par Madame Meissonnier à Marjolin, juin 1823. Salle du Conseil de l'Académie de Médecine.

BUSTES.

- Buste plâtre, par Jacques-Daniel Le Sueur**, 1822. Le buste original a figuré au salon de 1827, sous le n° 1447. Vestiaire des Prof. de la Fac. de Méd. de Paris.
- Buste marbre, par J.-F. Hainglaise**, 1885. Salle des Pas-Perdus, Fac. de Médecine de Paris.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

- Gravure de Forestier**. Biographie médicale de Panckouke, 1821, t. III, p. 342.
- Gravure de Blot**, d'après le portrait de Gérard (Acad. de Méd. n° 30111).
- Gravure de Boulenay** (Bibliot. nat. cab. des estampes).
- Gravure**, d'après le portrait de Gérard (impr. Michalon). Thèse d'Héchemann, Paris, 1806.
- Gravure de Geille**, d'après Boilly, Comment. de la Faculté de Médéc. de Paris, notes, p. 141.
- Gravure de Frémy**, d'après le portrait de Gérard (Acad. de Médéc. n° 701).
- Gravure de Roy**, d'après le portrait de Gérard (Acad. de Médéc. n° 702).
- Gravure de C. V. Normand**, d'après le portrait de Gérard (Héchemann n° 7).
- Lithographie de Ducarme**, d'après le dessin de H. Garnier (Galer. univ.).
- Lithographie de Delpech**. (Acad. de Médéc. n° 699).
- Lithographie de Delpech**, d'après le dessin de Ch. B. (Bazin jeune) (Académie de Médéc. n° 74).
- Lithographie de Engelmann**, d'après le dessin de Vignerou (Acad. de Méd. n° 110).
- Lithographie de C. Motte**, d'après A. C. (Biblioth. nat.).
- Portrait de Corvisart**. Fauchery del. publié par A. J. Denain (n° 6 de Héchemann).
- Portrait de Corvisart très âgé**, par Boilly, 1822 (Biblioth. nat.).
- Lithographie de Bornmann**. (Biblioth. nat.).

MÉDAILLE.

- Médaille de Corvisart**. Héchemann, thèse de Paris, 1906.

ARMES.

- Ecusson de Corvisart**. Héchemann, thèse de Paris, 1906.
-



Fig. 27. - Portrait de Corvisart (miniature)

Offert par M^{me} Meissonnier à M. Marjolin, Juin 1823.

(Appartient à l'Académie de Médecine)

regretter : une plus longue habitude est rendu votre attachement
plus étroit encore, et la joie que vous fait sa porte en est
été plus profonde ; tout serait-il au mieux j'en suis sûr dans
le mal qui nous arrive ?

Je vous remercie bien du petit envoi que vous m'avez
fait ; j'en bois à votre santé et à votre prospérité, car
vous n'oserez jamais douter de l'intérêt que j'y prends
m' du sincère attachement que je vous ai voué. /.

Corvisart

Fig. 28. - Autographe de Corvisart
(Archives de l'Académie de Médecine)

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois d'Avril 1927

Séance du 5 Avril -- Présidence de M. Gley, Président.

M. Pierre Delbet fait une communication sur la **Vaccinothérapie des poradénites**. — En 1923, l'auteur a enlevé une partie des ganglions atteints, les a broyés après dessiccation et a injecté aux malades la pulpe ainsi obtenue. Les résultats avaient été surprenants. Dans deux nouveaux cas, M. Delbet a appliqué sa méthode et a encore eu des guérisons rapides. Dès les premières injections, la suppuration diminue, puis se tarit, et enfin l'adénite disparaît.

M. Lutembacher fait une lecture sur la **structure élémentaire de la fibre musculaire striée**. — En étudiant les feuillettes contractiles simples des larves de diptères, l'auteur a pu distinguer deux membranes superposées suivant deux plans parallèles : l'une à ondulations ou cannelures *transversales*, larges ; l'autre finement plissée ou cannelée *longitudinalement*. C'est le recoupement optique de ces deux ondulations superposées qui explique la double striation.

Le Docteur Phélebon fait connaître les résultats d'une **enquête sur la cuti-réaction des populations rurales**. — Depuis 7 ans, il fait des observations sur la cuti-réaction avec la tuberculine, en Touraine. Il a enregistré 3360 cas qui lui permettent de donner les conclusions suivantes : chez l'enfant et l'adolescent, la cuti-réaction négative à la tuberculine est la règle ; la positive est l'exception. — La réaction positive apparaît le plus habituellement à partir de 19 ans. Chez l'adulte, on compte environ 60 % de réactions positives.

Séance du 12 Avril - Présidence de M. Gley, Président.

Le Professeur Hartmann, délégué par l'Académie pour assister aux fêtes du Centenaire de Lister, en Angleterre, rend compte de sa mission.

MM. Marinesco et Draganesco font une communication sur **de nouvelles contributions à la pathogénie et à la physiologie pathologique du zona zoster**. — Le zona n'est pas un syndrome qui peut apparaître sous l'influence de causes diverses et multiples. Tout zona véritable est l'expression de l'action d'un virus spécial, probablement invisible, le *virus zostérien*.

Les éruptions cutanées ou muqueuses sont dues à l'action du virus sur les points intéressés et non pas un trouble trophique consécutif à la lésion du ganglion spinal.

Les lésions histologiques nerveuses sont dues à une névrite ascendante. Le zona s'accompagne, le plus souvent, de lymphocytose rachidienne

(Achard). Selon les auteurs de la présente communication, le zona zoster est une affection due à un ultra virus qui, ayant pénétré au niveau de la peau, après avoir produit des lésions de la couche malpighienne, se propage le long des travées du derme, des vaisseaux et des nerfs qui s'y trouvent et chemine par les troncs nerveux pour arriver aux ganglions spinaux où il détermine un processus inflammatoire très intense. Il passe ensuite aux racines médullaires et aux cornes postérieures, puis antérieures. C'est l'envahissement des méninges qui provoque la lymphocytose. L'éruption résulte, ainsi que les douleurs, de l'irritation des terminaisons nerveuses cutanées. Par l'inoculation du contenu des vésicules, les auteurs ont obtenu un résultat positif sur 15 inoculations.

M. Dinguizli fait une communication sur **les pratiques funéraires chez les musulmans tunisiens et leur répercussion sur l'hygiène et la santé publiques (avec présentation du matériel funéraire)**. — A la mort d'un indigène musulman, un proche parent du mort lui ferme les yeux et la bouche. Le corps est déshabillé, vêtu d'une chemise et étendu à terre, le visage orienté vers la Mecque.

Depuis le protectorat français, une organisation communale est calquée sur celle de la métropole et régleme les inhumations : constatation du décès, délivrance de certificats médicaux, etc.

Le lavage purificateur du corps, d'ordre cultuel, est absolument obligatoire. On étend le sujet sur une table percée d'orifices pour l'écoulement des eaux. Le cadavre est soigneusement lavé, savonné, rincé à grande eau tiède, et enfin séché dans des serviettes. Habillé sommairement de vêtements neufs, le corps est recouvert d'un linceul sur lequel est étendu un châle en cachemire. Ce sont des professionnels qui font toutes ces opérations.

Le corps est porté à la mosquée, puis au cimetière, sur un brancard plat, porté à l'épaule par quatre hommes. Dinguizli fait remarquer que les eaux de lavage sont tombées sur le sol de la pièce où a lieu la purification et de là sont rejetées dans les cours. Si elles sont chargées de principes contagieux, elles sont le départ de contamination possible. La literie et les vêtements des décédés sont donnés aux laveurs de morts : ces individus les portent à un marché où ils sont vendus à la criée. La municipalité a bien prescrit de les désinfecter avant toute vente ; mais on sait que ces prescriptions sont mal observées.

Les eaux de lavage doivent donc être recueillies et désinfectées ; les tables doivent être recouvertes de zinc ; les hardes doivent être désinfectées avant vente.

MM. Violle et Dufourt ont étudié l'action d'un certain nombre d'eaux minérales et de solutions salines sur l'imbibition colloïdale.

MM. Mussio Fournier, Figari Legrand, Garra et Castiglioni rapportent un cas d'insuffisance mitrale due à l'existence d'un foramen congénital de la valve interne de la valvule mitrale. — Ce cas est une trouvaille d'autopsie. La valve interne de la mitrale présentait un trou de 12 m/m sur 6 ; de plus, le trou de Botal était encore ouvert. Ces lésions cardiaques congénitales avaient déterminé l'apparition d'un infantilisme accusé.

Séance du 19 Avril - Présidence de M. Gley, Président.

Le Professeur Achard fait une communication sur la **phtisie des gazés**. — Pendant la guerre, on pensa que les accidents provoqués par les gaz de combat allaient déterminer un développement rapide de la tuberculose. Achard constata après l'armistice que ces développements de la tuberculose étaient exceptionnels. Certains gazés, qui conservaient pendant des mois et même des années, de la bronchite et un peu de fièvre finissaient par guérir et, ni l'examen physique, ni l'examen radiologique, ni l'examen des crachats ne montraient d'indices de tuberculose. Ces faits furent admis par les médecins des armées alliées et par la plus grande partie des médecins français.

Depuis cette époque, beaucoup d'anciens gazés ont guéri ; chez d'autres, divers accidents thoraciques se sont manifestés sous forme d'accès dyspnéiques et asthmatiformes, d'emphysème, de bronchites à poussées hivernales, de congestions pulmonaires, de pleurésie. Enfin, l'on voit de plus en plus se développer, chez les anciens gazés, la tuberculose. On doit se demander si les séquelles de l'intoxication n'ont pas aidé au développement des tubercules. Sur 71 gazés présentés à la clinique de Beaujon, la tuberculose a été comptée sur 19, soit 26,7 %, mais ces pourcentages sont très variables et ne représentent pas véritablement le taux de morbidité tuberculeuse chez les gazés.

Comment expliquer le développement tardif de la tuberculose ? Sous l'influence des poussées inflammatoires fréquentes, l'appareil bronchique devient moins résistant. Il faudrait admettre que, rare parmi les séquelles prochaines des intoxications, la tuberculose devient assez fréquente parmi les séquelles lointaines. D'où nécessité de réviser certaines pensions.

M. Francis Miche (de Genève) fait une lecture sur l'**hérédité mendélienne des tumeurs chez l'homme**. — Le mécanisme qui détermine la répartition des différentes tumeurs chez l'homme, qu'elles soient malignes ou bénignes, correspond au-delà de toute espérance au mécanisme de l'hérédité sociale. L'étiologie des tumeurs est donc purement héréditaire et mendélienne. Elle semble correspondre, dans ses grandes lignes, au dihybridisme social pur, c'est-à-dire avec ségrégation indépendante de ses gènes, sans enjambement notable, ni facteurs léthaux qui modifient les rapports de ce type d'hérédité.

MM. Constantin Poenaru Caplesco (de Bucarest) lit une étude sur l'**ictère conjonctival, signe d'appendicite**. — L'auteur fait de l'ictère conjonctival un signe de l'appendicite. Ce léger ictère chronique est dû à la toxine élaborée dans l'appendice malade, résorbée et transportée au foie, dont l'irritation cellulaire se manifeste par un ictère toxique apyrétique, bien toléré, qui ne colore que la conjonctive. Sur 750 malades opérés depuis 6 ans, pour appendicites diverses, le signe n'a jamais manqué. L'auteur atteste aujourd'hui qu'il n'existe pas d'appendicite sans ictère conjonctival ; mais on ne saurait dire inversement que tout ictère conjonctival signifie une appendicite, car tout foyer toxique ou septique aura un contre-coup sur la cellule hépatique, d'où ictère.

Plus l'ictère conjonctival est accusé, plus anciennes et avancées sont les lésions macroscopiques de l'appendicite.

Séance du 26 Avril - Présidence de M. Gley, Président.

MM. Allyre Chassevant et Marcel Walls font une lecture sur une **nouvelle classification des eaux minérales**. — En 1914, Chassevant a démontré la complexité des eaux minérales naturelles. On a voulu classer ces eaux en tenant compte des résultats de l'analyse chimique, qui a établi des groupements arbitraires salins. Or, depuis longtemps la Commission des Eaux minérales de l'Académie de Médecine a préconisé la séparation des éléments électro-positifs et électro-négatifs. Les auteurs de la lecture établissent une longue liste des eaux minérales, basée sur ces données.

MM. Chabanier et Lebert appellent l'attention de l'Académie sur l'intérêt pratique de la **synthaline dans la thérapeutique du diabète**. — Ce produit dérive de la guanidine et provoque des effets analogues à ceux de l'insuline. Toutefois, les auteurs déclarent qu'il y a lieu de faire des réserves sur la valeur pratique de ce produit. Ils ont étudié l'action de ce médicament dans 27 cas de diabète, dont 19 cas de diabète grave et 8 cas de diabète bénin.

Dans les diabètes graves, la synthaline ne peut servir seule de base au traitement. Employée avec l'insuline par association ou alternance, la synthaline a le plus souvent augmenté la glycosurie.

Dans les diabètes bénins, elle semble mieux tolérée, mais elle provoque l'amaigrissement des malades et les déprime.

MM. Cherechewski, Florentin et Lesbouyries font une communication sur les **injections intracardiaques droites dans le traitement des affections pulmonaires**. — Les médicaments absorbés par la bouche s'éliminent par le poumon, mais leur action est, le plus souvent, aléatoire ou insuffisante. Les injections ou pulvérisations trachéales ne pénètrent pas profondément et de plus sont rejetées par la toux. Les injections veineuses sont d'un meilleur rendement, mais elles ne sont pas faciles à pratiquer en certains cas.

La ponction du cœur droit est la voie d'accès au poumon la plus sûre. Aujourd'hui, on a démontré l'innocuité des perforations aseptiques du myocarde. Les auteurs ont injecté dans le cœur droit des animaux, divers produits thérapeutiques : solution de bleu de méthylène à 1 o/o : colloïdase d'or, etc. Ils affirment que les ponctions sont inoffensives, même répétées, si l'on emploie des aiguilles fines. Ce procédé est actuellement utilisé pour le traitement de la tuberculose chez des animaux d'expérience.

Docteur **BUSQUET**.

BOURDOIS DE LA MOTTE

(Edme-Joachim)

24 Septembre 1754 - 7 Décembre 1835)

Premier Médecin du Roi de Rome.
Membre de l'Académie royale de Médecine.

BOURDOIS DE LA MOTTE (Edme-Joachim), alias BOURDOIS DE LA MOTHE ou DE LAMOTTE, naquit à Joigny, le 24 septembre 1754 : il était fils d'Edme-Joachim Bourdois de la Motte et de dame Edmée Moreau. Son père, médecin réputé de Joigny, était Associé régnicole de la Société royale de Médecine, depuis mars 1777, et non pas Correspondant, ainsi qu'on l'écrit ordinairement. Vicq d'Azyr, Secrétaire général perpétuel de la Société royale de Médecine, dans la séance publique du 12 février 1788. prononça l'éloge de Bourdois de la Motte, mort peu auparavant. Il rappela que Bourdois était « digne d'occuper une place dans l'histoire de la Société ». Il s'était rendu célèbre par la communication, à l'Académie des Sciences, de l'observation d'une femme « qui avait porté, pendant 22 ans. un enfant mort dans son sein, où il s'était desséché et endurci ». Il avait fait l'étude des Eaux des Echarlis, près Dijon, autrefois fréquentées par Louis VI. Enfin, nommé Médecin et Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Joigny, il avait développé cet établissement en augmentant d'un tiers le nombre des lits. Il avait, de plus, accepté de diriger aussi, en même temps, deux autres hôpitaux établis dans le voisinage, l'un à Briennon, l'autre à Villeneuve-le-Roi.

« Médecin employé aux épidémies », il en avait décrit 140, et trois fois, il avait été victime de la contagion. C'était un médecin instruit et dévoué, en même temps qu'un homme bienveillant, charitable, faisant le bien autour de lui. Vicq d'Azyr rapporte le trait suivant qui fera voir jusqu'à quel point il était connu et honoré de tout le monde : « Ses nombreuses occupations le forçaient à voyager souvent. Deux voleurs l'ayant attaqué pendant la nuit :

Arrêtez, leur dit-il, c'est moi. — C'est M. de La Motte, s'écrièrent-ils. — Leurs mains s'ouvrirent, ils reculèrent et ils s'enfuirent, effrayés de l'ascendant qu'avait sur eux le cri de la vertu ».

Les biographes d'Edme-Joachim Bourdois ne nous fournissent aucun renseignement sur sa première jeunesse. Nous savons qu'il fit ses études classiques au collège d'Auxerre. Duché (d'Ouanne), dans la Notice sur Bourdois, qu'il lut à la séance du 6 août 1864, de la Société Médicale de l'Yonne, nous rapporte que « parmi les lointains souvenirs d'enfance de Bourdois, il y en eut un, surtout, qui semblait projeter (dans son esprit) une lueur plus émouvante que les autres. Il avait vu Jean-Jacques Rousseau agenouillé dans la cathédrale d'Auxerre et absorbé dans la plus religieuse méditation. Cette apparition mystérieuse du pauvre philosophe, éparpillant ça et là toutes ses incertitudes, toutes ses tristesses, toutes ses souffrances, se cachant pour briser l'orgueil de son cœur, pour confesser son trouble et son impuissance, pour retremper sa pensée chancelante à la Source éternelle de la Lumière et de la Vérité, dut laisser une impression profonde dans l'âme de Bourdois ».

Ses humanités terminées, Bourdois décida de se consacrer à la même profession que son père et de suivre les nobles exemples qu'il lui avait légués. Il vint à Paris, y vécut modestement, y travailla beaucoup et se lia avec Corvisart, comme lui, étudiant pauvre et obscur ; comme lui, « confiné dans une étroite mansarde du cinquième étage ». C'est ainsi, qu'avec ardeur « il parcourt, d'un pas assuré ses premières années de veilles et d'épreuves, cette charmante préface de la vie sérieuse, si parsemée d'espérances, de souvenirs, et d'amitiés ineffaçables (Duché) ».

Pariset, dans l'éloge qu'il prononça de Bourdois, le 30 avril 1844, à l'Académie de Médecine, énumère les épreuves multiples et rigoureuses qu'il fallait alors subir pour atteindre au Doctorat en Médecine. Le baccalauréat et la licence étaient le prix de 7 années de travaux assidus et légalement constatés. On ne les conférait qu'à des sujets âgés de vingt-trois ans, et pourvus de lettres de Maîtres ès-arts. A certaines époques de l'année, le candidat devait

répondre sur toutes les parties de la Médecine, et ses examens duraient de quatre à six jours ; il lui fallait commenter un aphorisme médical, tiré au sort. Enfin, il devait écrire quatre thèses : trois, dites quodlibétaires, parce qu'il fallait y résoudre toutes les difficultés que les hasards de la dispute ou le simple caprice suggéraient aux argumentateurs. La quatrième thèse, dite Cardinale (en l'honneur du Cardinal d'Estouteville, son fondateur) portait sur l'hygiène. Un dernier examen restait encore à subir ; il durait 4 jours et portait sur toute une série de maladies différentes, choisies inopinément par les docteurs. Si les réponses de l'étudiant étaient satisfaisantes, les juges procédaient à la bénédiction de la licence et à la cérémonie du Doctorat.

Le 11 février 1777, Bourdois passa sa première thèse de physiologie sous la présidence d'Augustin Thouret sur ce sujet : *an color sanguinis a vi vitæ !* (*La couleur du sang est-elle un produit de la force vitale ?*). Il répondit à la question par l'affirmative.

Le 6 mars 1777, il subissait victorieusement les épreuves de sa thèse cardinale sur l'hygiène, sous la présidence de Claude-Charles Dejean. Le sujet de cette thèse était : *an diu focis ardentibus assidere, malum ?* (*Pendant l'hiver est-il dangereux de se tenir longtemps exposé à l'ardeur d'un foyer ?*). Ici encore, il répondit affirmativement.

Il présenta une troisième thèse sur la petite vérole : *an variolis balnea tepida ?* (*Faut-il traiter la variole par les bains chauds ?*), le 22 janvier 1778, sous la présidence de Jean-Jacob de la Porte.

Enfin, sa quatrième thèse fut soutenue, le 2 avril 1778, sous la présidence de Louis-Charles-Henri Macquard, sur une question médico-chirurgicale, concernant le traitement des tumeurs : *an in omni tumore ut plurimum sit lentenda resolutio ?*. On rapporte que, suivant les errements de l'époque, il reprit une thèse composée antérieurement, en 1742, par Louis-René Desbois, et soutenue publiquement, en 1774, par Sabatier. Sur la thèse de Bourdois, d'ailleurs, mention est faite, en effet, que l'auteur de ce travail est Louis-René Desbois.

A 24 ans, Bourdois était donc docteur. Il devint, peu après, Médecin de la Charité. Mais des troubles pulmonaires (hémoptysie

violente) l'obligèrent à laisser le service hospitalier. Il se soigna sérieusement, et son état de santé lui permit bientôt de se consacrer à la clientèle. Il fut l'un des Docteurs Régents de la Faculté de Médecine.

A 30 ans, il devint médecin du frère du Roi, le comte de Provence (plus tard Louis XVIII) ; il fut, en même temps, nommé médecin du Luxembourg (où il eut ses appartements) et du Château de Brunoy. De plus, le comte créa pour lui la place d'intendant de son cabinet de physique et d'histoire naturelle. En 1788, la tante de Louis XVI, Madame Victoire, le choisit comme premier médecin en survivance de Malouet.

Mais la Révolution survint et Bourdois, considéré comme suspect, en raison de ses fonctions à la Cour, fut jeté dans les cachots de la Force. Sa femme, Marie d'Hermand, parvint, dit-on, à le faire libérer, après plusieurs mois de détention. Sa libération s'effectua d'une façon bizarre : le geôlier vint lui ouvrir la porte de son cachot, au milieu de la nuit, en lui recommandant de partir silencieusement, sans demander plus d'explications. Le docteur Fauconneau-Dufresne, qui fut longtemps un ami intime de Bourdois, rapporte « qu'il eut la pensée et l'adresse de se faire réclamer pour un service public et envoyer aux armées ». Le docteur E. Duché (d'Ouanne) indique que cette libération aurait été due à l'intervention de Desbois, « le fameux chirurgien accoucheur, alors membre du Conseil de Santé des Armées ». Quoiqu'il en soit, lorsque Bourdois, le jour de sa mise en liberté, se rendit chez Desbois pour le remercier et lui témoigner sa vive reconnaissance, son vieux maître et ami lui dit brusquement : « Il faut quitter Paris sous 48 heures ; tu cours ici le plus grand danger. Pars donc au plus vite pour l'Italie ; voici ton brevet de l'armée des Alpes ».

Bourdois, accompagné de sa femme et en possession seulement d'une faible somme d'argent, se mit immédiatement en route pour l'Italie. Il rejoignit son poste, à la Division de droite, qui occupait le pays, de Menton à Savone, de la mer aux montagnes du

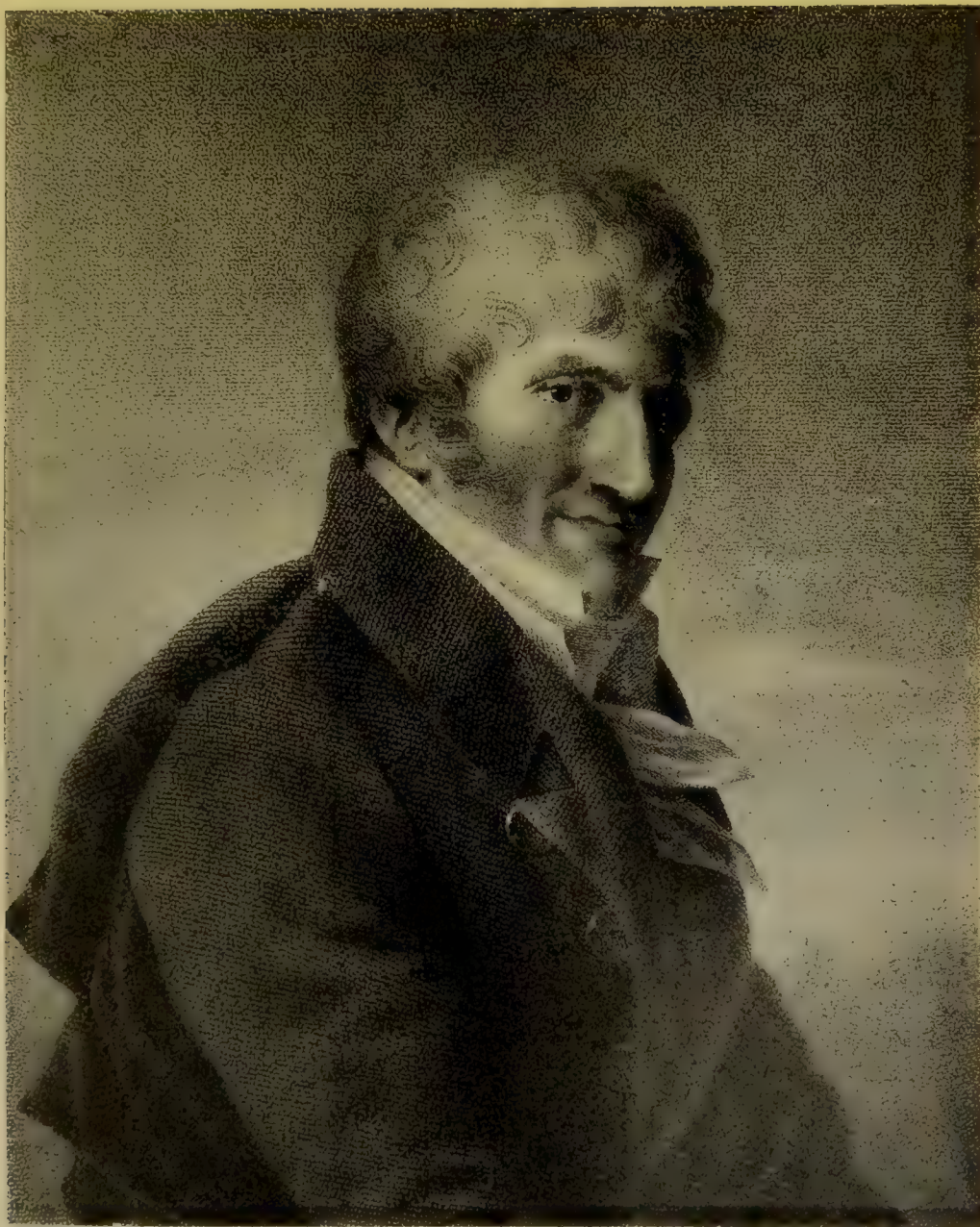


Fig. 29. — BOURDOIS de la MOTTE,

d'après le tableau de J. Isabey (1811), gravure de Mécon.



Fig. 30.

BOURDOIS de la MOTTE est nommé, par Napoléon,
médecin du Roi de Rome.

(Tableau de Rouget ; gravure de Hilaire Pigeot.)

Piémont. Il trouva l'armée décimée par une terrible épidémie de typhus ; en quatre mois, le tiers de l'armée avait été hospitalisé et la mortalité atteignait le dixième des malades. Bourdois se met courageusement à la besogne. Les morts encombraient la campagne, sans sépulture ; il les fait enterrer. Les hôpitaux étaient encombrés, sales, mal organisés ; il fait dresser des tentes, transforme les couvents, les églises, les châteaux en hôpitaux bien installés, bien ventilés. Il nettoie, désinfecte les hospices déjà existants et les désencombre. Il surveille le service des vivres, et assure une alimentation convenable aux malades. Enfin, il installe, de trois lieues en trois lieues, des ambulances pour le transport des malades. En quelques semaines, l'extension de l'épidémie est arrêtée, le moral des troupes redevient excellent. Bourdois est très populaire dans l'armée.

C'est à l'armée d'Italie qu'il fit la connaissance de Bonaparte, alors chef de bataillon d'artillerie. Bourdois a raconté fréquemment quelles furent leurs premières relations, et Duché nous en retrace ainsi le tableau fidèle : « Figure rêveuse et pâle, où le médecin physionomiste observait des lignes merveilleuses, esprit taillé de facettes étranges, où le philosophe découvrait de magiques éclairs, et des profondeurs inconnues. C'était le général Bonaparte. Ces deux hommes avaient de l'affinité l'un pour l'autre ; ils étaient un sujet d'études réciproques où chacun trouvait un charme toujours nouveau. Le jeune artilleur, élevé au milieu du bruit des camps, ayant à peine entrevu ce monde de la haute aristocratie que le flot révolutionnaire venait d'engloutir, contemplait avec curiosité ce modèle de grâce, de noblesse et de dignité, ces allures calmes et harmonieuses, cette âme remplie de souvenirs palpitants de tristesse et de regrets. Dans leurs causeries familières, pendant leur promenade du soir, où l'un répandait sa douce mélancolie sur les ruines du passé, où l'autre comprimait à peine ses ardentes aspirations vers l'avenir, Bonaparte conduisait souvent son ami dans un vallon solitaire, près d'une vieille tour démembrée, au pied de laquelle passait un torrent rapide ; et comme Bourdois semblait un jour surpris de la préférence que le général témoignait pour cet

endroit sauvage : « C'est ici, lui dit ce dernier, que César a franchi le Rubicon ».

C'est à cette époque que se place le fameux conseil de guerre de l'armée des Alpes, tenu sous la présidence du général Schérer, dans lequel Bonaparte proposa un plan pour reprendre Toulon et conquérir l'Italie. Ce plan, d'abord repoussé, fut ensuite adopté à la suite de l'intervention de la femme de Thureau, représentant du peuple. Ce fait fut raconté par Bourdois dans les salons du marquis de Gontaut ; et ce récit faillit lui coûter la liberté.

Un an plus tard, un sieur Bonnet fit paraître un livre intitulé : « *Sur l'art de rendre les Révolutions utiles* », dans lequel il racontait cette anecdote. Bonnet fut arrêté, écroué à la prison du Temple et Bourdois fut sermonné par le ministre Talleyrand, qui lui dit : « Croyez-moi, docteur, faites de la médecine et rien de plus. Vous ne serez pas inquiété cette fois, car j'ai répondu pour vous. Que cette leçon vous serve à l'avenir ».

Après la prise de Toulon, le général Bonaparte fut disgrâcié et revint à Paris. Appelé par Barras, pour secourir la Convention, le 13 vendémiaire, il fut nommé Gouverneur de Paris et Commandant de l'Armée de l'Intérieur. Il choisit comme Médecin-Chef de cette armée, Bourdois, qui était rentré lui aussi à Paris, avec sa femme, et habitait alors un appartement rue Saint-Honoré. Les relations amicales reprirent entre eux, plus intimes que jamais, et on cite ce fait, que Bonaparte fit demander, un jour, à Madame Bourdois, si elle n'avait pas été trop effrayée par la canonnade.

Bourdois déjeunait un matin en « petite réunion de famille », chez Bonaparte, installé alors rue Neuve-des-Capucines, à l'Hôtel où sont maintenant les Archives du Ministère des Affaires étrangères. Récemment désigné pour commander les Armées d'Italie, le général Bonaparte lui demanda d'accepter la place de Médecin-Chef du Service de Santé de cette nouvelle armée. Bourdois, qui venait à peine de se réinstaller à Paris, et dont la femme était souffrante, lui déclara que son devoir était de rester pour soigner sa femme, dont le dévouement avait été admirable

pendant la Terreur. Très fâché, Bonaparte lui répondit : « C'est bien, n'en parlons plus, je vous remplacerai ».

De ce jour, les rapports amicaux ou affectueux cessèrent entre ces deux hommes ; la brouille dura pendant plus de quinze ans. Quand Bonaparte revint triomphant d'Italie, Bourdois se présenta chez lui ; il ne fut pas reçu. De même, après le retour d'Égypte, Bonaparte ne voulut pas le voir. Bourdois avait trop de dignité pour insister. Il ne chercha pas à renouer des relations impossibles.

Pendant la période de fondation de l'Empire, au moment de l'élévation triomphale de Napoléon, Bourdois vit, non sans amertume et regrets, se créer en dehors de lui, les Maisons médicales de l'Empereur et de sa famille. Il travailla et se consacra exclusivement à sa clientèle. Il se fit tellement apprécier par ses qualités d'homme et de médecin qu'il acquit la protection de Talleyrand.

En 1807, Frochot, Préfet de la Seine, lui demanda d'accepter les fonctions de Médecin en Chef des épidémies du département de la Seine. En 1810, il devint Conseiller de l'Université.

En 1811, Napoléon, oubliant sa brouille avec Bourdois, le nomma médecin de son fils, le Roi de Rome ; c'était une mission de haute confiance. On a dit que Bourdois devait cette notable faveur à l'amitié et à l'estime toute spéciale de Corvisart, son ami d'école et de mansarde, qui n'hésita pas à demander à l'Empereur d'oublier ses griefs contre Bourdois. Cependant, si l'on croit Fauconneau-Dufresne, qui a vécu en famille, chez Bourdois, pendant les dix dernières années de sa vie, et qui doit être bien renseigné, cette flatteuse désignation avait été très habilement préparée par le prince de Talleyrand, qui aimait beaucoup Bourdois.

Napoléon annonça encore à Bourdois qu'il allait créer un Collège de Princes, à Meudon, et qu'il l'en nommait Médecin-Chef. Comme il se retirait, l'Empereur ajouta en riant : « Depuis que nous ne nous sommes vus, me trouvez-vous grandi ? Comme Bourdois lui parlait de sa gloire : « Non, lui répliqua l'Empereur, ce n'est pas là ma pensée. C'est de ma taille réelle qu'il s'agit. J'ai regretté souvent de n'avoir pas la vôtre ».

Ces nouveaux honneurs valaient à Bourdois une haute situation. Il habitait le Château ; il avait à son service une voiture des Ecuries impériales ; il recevait un traitement annuel de 45.000 francs. Il fut nommé Chevalier, puis Baron de l'Empire. Sa modestie l'empêcha de porter ce dernier titre, dont il ne voulut même pas faire enregistrer le brevet. Il sut s'attirer, par ses mérites, l'amitié fidèle de Talleyrand, qui en avait fait le médecin de son Ministère des relations extérieures. Il jouait, auprès de cet homme éminent, le rôle de conseiller intime, et plus d'une fois, des missions très délicates, dites extraordinaires lui furent confiées. « Il vient chez moi, disait Talleyrand, deux hommes sur le compte desquels on se trompe toujours : Cobentzel, qu'on prend pour mon médecin, et Bourdois, qu'on considère comme un ambassadeur ».

Bourdois accompagna le prince Talleyrand au Château de Valençay, quand il y invita tout le corps diplomatique. Une partie des nuits se passait au jeu et surtout en conversations graves ou piquantes. Bourdois avait attiré l'attention du prince de Metternich, qui le comblait d'égards et l'honora longtemps de son amitié (Fauconneau-Dufresne).

Bourdois mit au service du Roi de Rome, toute son intelligence, sa grande expérience médicale, ainsi qu'un dévouement et une sollicitude indicibles. Cependant, il n'était pas à l'abri des intrigues de la Cour. Corvisart, médecin de l'Empereur, se montrait jaloux de ses prérogatives. « Un jour, Corvisart annonça sa visite chez le Roi de Rome et convoqua son médecin et son chirurgien, M. Auvity. Il ordonna qu'on le déshabillât, examina tout son corps avec la plus grande attention, puis se retira sans mot dire. Bourdois avait assurément droit à plus d'égards. . . . Les manières si affables de Bourdois pouvaient quelquefois, en effet, paraître à Corvisart une critique des siennes. » Bourdois, en l'occurrence, se montra d'un esprit supérieur à Corvisart, car plus tard, alors que ce dernier, frappé par une apoplexie, gisait mourant sur son lit, et recevant Bourdois, lui disait qu'il avait des pardons à lui demander, Bourdois lui répliqua : « Pourquoi pensez-vous à de si anciennes choses ; parlez-moi plutôt de votre santé, à laquelle je m'intéresse

avant tout ». Plus tard encore, l'Académie de Médecine chargea Bourdois de faire un rapport sur les titres de Corvisart afin de juger s'il y avait lieu de placer son buste dans la salle de ses séances. Le rapporteur, dédaignant tout grief, dans une admirable étude de Corvisart, conclut par l'affirmative.

En mars 1814, après les revers de l'Empire, Paris se trouvant menacé, l'Impératrice et le Roi de Rome se retirèrent à Blois. Bourdois les suivit, et quand ils partirent pour l'exil, il en conçut un très vif chagrin. Après la chute de l'Empire, Bourdois donna tous ses soins à sa nombreuse clientèle et continua à assurer le Service médical du département des Affaires étrangères, où son expérience éclaira les hautes questions sanitaires, qui intéressaient notre Marine et nos Colonies (Duché). Louis XVIII le choisit comme Médecin Consultant et lui donna le Cordon de Saint-Michel. Plus tard, il devint aussi médecin de Charles X, qui l'avait en grande affection. Fauconneau-Dufresne raconte le fait suivant : « Un jour que, à la table de jeu, les amis d'Alibert insinuaient que Portal baissait beaucoup et que bientôt le Premier serait appelé à devenir le chef de la Maison médicale, ils furent très surpris d'entendre le Roi dire avec netteté : « Non, non, Bourdois, Bourdois ».

A la Révolution de juillet 1830, Bourdois avait soixante-seize ans. Il se retira à la campagne, dans son Château de Marnes, près de Ville-d'Avray, et n'en sortit que pour assister aux séances de l'Académie de Médecine, chaque mardi. Il avait été, en effet, désigné comme Membre titulaire de la Section de Médecine, à la création de l'Académie, le 20 décembre 1820. Il en fut plusieurs fois élu président annuel.

En décembre 1835, il contracta un érysipèle gangréneux de la face et mourut le 7 décembre, à 11 heures du matin, dans sa 82^e année. C'est par erreur que Réveillé-Parise a indiqué le 23 décembre comme date de sa mort. De même, c'est à tort que Fauconneau-Dufresne a écrit que sa mort serait survenue dans la matinée du 12 décembre.

La nouvelle du décès de Bourdois parvint à l'Académie le 8 décembre, au cours de la séance. Le Président annonça la perte que venait de faire la Compagnie et le Conseil d'Administration décida que l'Académie, en corps, assisterait aux funérailles, et pour rendre cette manifestation de deuil plus complète, suspendit la séance, qui fut levée aussitôt. C'était là un honneur insigne, car l'Académie, lors de la mort de Dupuytren, survenue quelques mois avant, n'avait pas levé la séance.

Bourdois fut un homme admirable, dont on saisit le caractère élevé, à la lecture des notes manuscrites qu'il a laissées après lui : « On ne devrait se permettre d'offrir aux yeux les traits des grands hommes, disait-il, qu'avec la plus scrupuleuse exactitude. C'est une jouissance que de retrouver leur génie empreint sur leur figure ».

Il a loué la bienfaisance, l'a pratiquée hautement : « La bienfaisance est la vertu, dont l'exercice produit les jouissances les plus douces, les plus étendues et les plus durables. Faire tout le bien qu'on peut, sans acception de personne, est un devoir. Etre utile à ceux qui nous ont fait ou nous veulent du mal, est un acte de générosité. Obliger ceux qu'on aime et qu'on estime, est le bonheur suprême ».

Et ailleurs, il écrit encore : « Obliger, avec la certitude d'exciter la reconnaissance, c'est prêter à usure. Obliger pour le plaisir de bien faire, et surtout oublier son bienfait, c'est le secret d'être heureux, c'est la vraie générosité ». Son désintéressement apparaît dans cette phrase : « On croit atteindre au bonheur en courant après la richesse. En apprenant à s'en passer, on serait bien plus sûr d'y parvenir ».

Au point de vue professionnel, sa vue claire juge sainement les médecins de son époque : « A juger la Médecine, par la majeure partie des hommes qui la professent. il n'est pas étonnant qu'elle ait trouvé un grand nombre de détracteurs. Parmi ceux qui la pratiquent, très peu se sont donnés la peine de l'étudier, et beaucoup en ignorent jusqu'aux premiers éléments. Il y a de quoi frémir en pensant que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes qui ordonnent des médicaments, n'ont pas la plus légère

teinture de la véritable médecine. Prenez tous les chirurgiens répandus dans les campagnes, ou plutôt exceptez ceux qui, en très petit nombre, pratiquent leur art en grand et s'adonnent aux opérations, et vous serez étonnés de l'ineptie des autres. Leur audace seule peut égaler leur ignorance. Parmi les Médecins, il en est peu auxquels on puisse reprocher cette profonde ignorance des Chirurgiens en général ; mais si l'éducation, si la lecture de quelques bons ouvrages, si des connaissances accessoires à la Médecine, si enfin, des formes plus polies et plus érudites, peuvent leur mériter à plus juste titre la confiance des malades, il faut cependant convenir qu'il en est encore beaucoup, dans cette classe, qui sont bien peu véritablement médecins. Je suis loin de prétendre au premier rang de cet art honorable, mais j'ai la prétention de l'exercer avec cette pureté d'intention, cet amour de l'Humanité, et j'oserai dire plus, ce désintéressement, qui seuls, peuvent rendre utiles aux hommes, les lumières parfois étonnantes que l'on rencontre dans quelques médecins. Mon objet est d'être utile, mon devoir est de soulager les malheureux, ma gloire et ma récompense seront dans l'estime des gens de bien ».

Comme tant d'autres grands médecins, Bourdois taquina la muse et rima assez fréquemment des chansons. Nous avons retrouvé dans ses manuscrits une chanson dédiée à Madame X. à l'occasion de la Sainte-Honorine.

Bourdois constitue un type remarquable de médecin. D'un savoir étendu, d'une urbanité et d'une politesse exquis, il avait le souci constant de faire le bien autour de lui et, ce qui est plus digne de louanges encore, de le faire sans esprit de lucre et avec le plus grand désintéressement. Il a su créer sa place parmi les grandes figures de la Médecine, par l'étendue de son savoir, par la noblesse de son âme et par l'élévation de son esprit.

BIOGRAPHIES

- PARISET. - *Eloge de E.-J. Bourdois de Lamotte*, lu dans la séance du 30 avril 1844, de l'Académie de Médecine (Mémoires de l'Académie de Médecine, 1845, t. XI, p. 49).
- PARISET. - *Discours prononcé sur la tombe de Bourdois de Lamotte, le 9 décembre 1835*. Mémoires de l'Académie de Médecine, 1836, t. V, p. 47.
- Anonyme*. - *Bourdois de Lamotte*. Nouvelle biographie générale de Firmin-Didot, 1855, t. VII, p. 62.
- DUCHÉ. - *Notice sur Bourdois de Lamotte*. Bulletin de la Société médicale de l'Yonne, 1864, p. 16.
- FAUCONNEAU-DUFRESNE. - *Bourdois de Lamotte*. Union médicale, Paris, 4 mars 1837, t. I, p. 107.
- Anonyme*. - *Nécrologie. Bourdois de Lamotte*. Bulletin de l'Académie de Médecine du 8 décembre 1835.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - *Bourdois de Lamotte (Edme-Joachim)*. Gazette médicale de Paris, 12 mai 1838, t. VI, p. 289.
- Anonyme*. - *Bourdois. Nécrologie*. Gazette médicale de Paris, 1835, p. 796.
-

ICONOGRAPHIE

PORTRAIT.

Portrait de Bourdois, d'après Isabey, gravé par Mécon. Mention : Médecin des enfants de France — chevalier de l'Empire et de la Légion d'honneur, etc. — (Académie de Médecine, in-folio, n° 30073).

GRAVURE.

Gravure de Mécon, d'après Isabey (dans les notes aux Commentaires de la Faculté de Médecine, par Varnier, p. 12).

BUSTE.

Buste de Bourdois (à l'Académie de Médecine).



Fig. 31. — BOURDOIS de la MOTTE
Buste en plâtre (sans signature).

Appartient à l'Académie de Médecine.

Plus dans est espoir que j'ai l'honneur de proposer à la

Section

1^o de former la dissection que peut être il ont mieux

vale ne pas entendre

2^o de proposer une finiment et s'attendre pour la
reprendre, s'il y a lieu, que les faits bien constatés par
les médecins aux instances que dans présentation, permettent
à l'académie de s'en occuper et de terminer enfin ce
projet par un jugement aussi éclairé que saturel.

Bourdois

24. juill. 1828.

Fig. 32. — Autographe de BOURDOIS de la MOTTE.

(Collection de l'Académie de Médecine).

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Mai 1927

Séance du 3 Mai 1927 - Présidence de MM. Béclère, Vice-président
et Chauffard, ancien Président.

Le Professeur Sergent prend la parole sur **La phtisie des gazés**. — La question qu'il se pose est celle-ci : les anciens gazés sont-ils particulièrement tuberculisables ? Quelle est la pathogénie de leur tuberculisation tardive et ont-ils droit à la pension accordée si libéralement à tant de tuberculeux plus ou moins suspects ?

Plus nous nous éloignons de la fin de la guerre, plus seront nombreux les anciens gazés devenus tuberculeux ; cela signifiera simplement que les années, en se succédant, auront multiplié l'intervention des **circonstances occasionnelles** qui favorisent les réveils de tuberculose. Nous ne devons admettre comme anciens gazés que les sujets ayant subi une intoxication forte par les gaz et qui ont conservé des séquelles durables et définitives de cette intoxication. M. SERGENT attire l'attention des Pouvoirs Publics sur ces malades qui ont droit à la pension la plus large.

Le Médecin inspecteur général Lasnet présente un rapport sur **Des cas de fièvre jaune observés en Afrique Occidentale française de juillet 1926 à février 1927**. — Depuis le XVI^e siècle, un foyer épidémique de fièvre jaune sévit du Congo au Sénégal. L'auteur a pu étudier la maladie dans quelques-uns de ses foyers. En certains cas, il a utilisé le sérum de Noguchi et en a retiré d'excellents résultats. La prophylaxie a consisté dans l'isolement immédiat, sous grillage métallique, de tout suspect ; la destruction des moustiques et la suppression des gîtes à larves.

Le Professeur Maurice Letulle demande au Conseil académique de désigner une **Commission du Secret médical** pour étudier cette question. Le Président lui donne satisfaction.

MM. Jeanselme et Joannon lisent un travail intitulé : **Favus et immigration**. — Le favus est rare en France, mais d'importants foyers endémiques persistent en Europe orientale. En raison de l'immigration constante de ces pays vers notre territoire, on doit prendre des mesures afin de préserver notre pays. Il faut : les foyers d'endémie étant repérés, surveiller les travailleurs immigrants venus de ces régions ; s'opposer par des réglemens sanitaires à leur admission en France ; guérir les immigrants porteurs de favus.

MM. Chabanier, Lebert, Lobo-Onell et Lumière font une lecture sur **Le rôle du degré de purification des préparations insuliniques dans la détermination des accidents hypoglycémiques.** — Quand les doses d'insuline ne correspondent pas à la teneur de la ration en hydrate de carbone, on observe, chez les diabétiques ainsi traités, des réactions plus ou moins accusées, même avec des doses minimales d'insuline. Les auteurs estiment que ces accidents sont dus à ce que l'insuline est trop purifiée.

Séance du 10 Mai 1927 — Présidence de M. Gley, Président.

M. Lereboullet lit à l'Académie ses **Remarques sur l'épidémie récente de diphtérie et les causes de sa gravité.** — Les accidents sont dus à l'importance primordiale des infections associées et secondaires; ce sont elles qui ont causé la mort de plus de la moitié des malades. Il faut traiter énergiquement toute infection secondaire.

MM. Henri Claude, Bourguignon et Baruk font une lecture sur **La chronaxie dans la démence précoce. Individualisation des formes catatoniques par la chronaxie.** — Les modifications de la chronaxie sont probablement en rapport avec des modifications de l'état humoral et de la circulation, soit des centres, soit de la périphérie. Bourguignon a déjà établi que de simples modifications physico-chimiques, sans lésions anatomiques, peuvent donner naissance aux mêmes signes électro-physiologiques que la dégénérescence wallérienne. De semblables modifications donnent naissance à des syndromes pyramidaux ou extra-pyramidaux, semblables à ceux que produisent les lésions anatomiques des centres.

MM. Roger Fischer et H. Wohlers ont étudié **L'action de l'émanation du radium dans les états septiques graves.** — Ils ont constaté antérieurement, l'action inhibitrice de l'émanation du radium sur la vitalité microbienne et même son rôle anti-toxique, dans certains cas. Ils ont essayé ce sérum radioactif, dans diverses septicémies : colibacillémies, infections à streptocoques, etc. Ils ont constaté une forte baisse de la température et une amélioration considérable pouvant aller jusqu'à la guérison.

M. Mironesco (de Bucarest) fait une étude de **La spirochétose bronchiale avec éruption cutanée.** — L'auteur a déjà attiré l'attention sur la fréquence des éruptions cutanées au cours de la spirochétose. Il mentionne un malade dont l'éruption simulait le typhus pétéchial. La maladie a commencé par une angine de Vincent (spirochète et bacille fusiforme).

M. Armand Delille fait connaître **Les résultats du pneumothorax thérapeutique dans la tuberculose infantile.** — S'appuyant sur une expérience de plus de 300 cas, l'auteur affirme que le pneumothorax thérapeutique, d'une innocuité parfaite, même bilatéral, est actuellement le seul mode de traitement qui permette chez l'enfant, dont la tuberculose ulcéreuse du poumon est considérée comme fatale par tous les classiques, d'obtenir, non seulement l'arrêt de cette évolution, mais même, dans un très grand nombre de cas, sa guérison.

Séance du 17 Mai 1927 — Présidence de M. Gley, Président.

MM. Delord (de Nîmes) et Villard (de Montpellier) font une lecture sur **Un accident grave de l'œil par projection de vaccin jennérien.** — Un médecin, s'étant fait sauter une gouttelette de vaccin dans l'œil gauche, eut une infection oculaire qui obligea à pratiquer l'énucléation de l'œil.

M. CAMUS signale la sensibilité particulière de la cornée à l'action du vaccin; il conseille d'employer le sérum d'un sujet immunisé, afin d'éviter des accidents aussi graves.

M. Rousseau-Saint-Philippe lit une **Contribution clinique à l'étude des vomissements à répétition des nourrissons, de leurs causes et du traitement qu'il convient de leur opposer.** — Ces vomissements ne sont pas nécessairement liés à un obstacle, à un rétrécissement du pylore; ils ne le sont qu'exceptionnellement. Dans 95 % des cas ils sont occasionnés par une intoxication, par de la dyspepsie venant du lait, et notamment du lait de la mère; 5 fois sur cent ils sont dûs à de la sténose pylorique, spasmodique ou permanente. Traitement par les alcalins, la pepsine, l'acide chlorhydrique, l'ipéca, les inhalations d'oxygène, l'amélioration du lait.

M. Henri Claude fait une lecture sur **La condition médico-légale des paralytiques généraux traités.** — On a toujours considéré que la paralysie générale était d'un pronostic fatal. Aujourd'hui, sous l'influence d'un traitement mieux compris, la paralysie générale a de longues rémissions, ce qui permet au malade de reprendre une vie sociale plus ou moins normale. Il en résulte qu'il faut une grande prudence pour prendre les décisions médico-légales touchant la capacité civile des paralytiques traités.

M. Paul Ravaut fait une communication sur **La période préclinique de la syphilis nerveuse.** — La plupart des manifestations de la syphilis sont précédées d'une phase latente, pouvant durer de longues années, pendant laquelle le liquide céphalo-rachidien permet de dépister la maladie. M. RAVAUT pense qu'il y a deux phases dans l'évolution des manifestations nerveuses de la syphilis: une **phase préclinique** débutant avec les premières lésions vasculaires, méningées ou parenchymateuses déterminées par le spirochète; une seconde période ou **phase clinique**, caractérisée par l'apparition des premiers symptômes. On doit pratiquer une ponction lombaire pour faire l'examen du liquide rachidien qui permet d'établir le diagnostic.

MM. Mouriquand et Leulier font connaître leurs recherches sur **L'adrénaline des surrénales et produits opothérapiques.** — Ils établissent que la cadavérisation prive les surrénales de leur adrénaline. Il apparaît la nécessité d'utiliser des glandes très fraîches pour la préparation des produits opothérapiques.

Séance du 24 Mai 1927 — Présidence de M. Gley, Président.

M. Marfan fait une communication sur **Les vomissements habituels des nourrissons.** — Il ne pense pas que le mode d'alimentation soit le facteur prédominant des vomissements à répétition, pas plus d'ailleurs

que le rétrécissement organique du pylore ou son spasme. M. MARFAN estime que cette maladie est le plus souvent en relation avec la syphilis congénitale et qu'elle guérit assez vite par le traitement spécifique.

M. Martial fait une lecture sur **L'éducation sexuelle et ses rapports avec la prophylaxie des maladies vénériennes**. — La prophylaxie des maladies vénériennes comporte des mesures d'ordre pratique et des mesures d'ordre moral. L'éducation sexuelle est un précieux moyen. On discute pour savoir si cette éducation doit être donnée par le médecin ou par la famille.

Le Professeur CHAUFFARD estime que c'est le père pour les jeunes gens et la mère pour les jeunes filles qui doivent donner cette instruction.

Mademoiselle Achard et M. Paul Blum font **L'étude physico-chimique des eaux minérales de Saint-Honoré-les-Bains, de Bourbon-Lancy**. — Les eaux appartenant aux différentes sources de ces stations sont minutieusement analysées.

Séance solennelle du 31 Mai 1927 — Présidence de M. HERRIOT, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Centenaires de Pinel et de Vulpian.

M. Maurice de Fleury étudie **Pinel nosographe et clinicien**. — L'éloquent orateur montre la générosité et la bonté de Pinel qui libère les fous de leurs chaînes et substitue à leurs prisons des salles de cure.

M. Dumas présente **Pinel psychologue**. — Tous les aliénistes font de la psychologie, mais Pinel a poussé très loin l'utilisation psychologique de la maladie mentale et a proclamé le premier l'importance de la prédisposition et de l'hérédité. Tous sont unanimes à reconnaître à Pinel autant de bon sens que de bonté.

M. Georges Hayem retrace **La vie de Vulpian, médecin**. — Ancien élève de Vulpian, l'orateur retrace les principaux travaux de l'Ecole de la Salpêtrière où Vulpian a édifié les bases de la pathologie neuro-musculaire avec son ami Charcot. Ses recherches d'hôpital ou de laboratoire ont établi de nombreux points de médecine expérimentale et de pathogénie. Il fut un grand clinicien, devant lequel il convient de s'incliner.

M. Gley fait connaître **Vulpian physiologiste**. — L'éminent Président, dans un exposé détaillé des recherches de Vulpian, démontre qu'il mérite de se placer parmi les plus grands physiologistes du siècle.

M. Achard expose **La médecine de Pinel à Vulpian**. — Il compare l'œuvre des deux grands savants et l'état de la Science à leur époque. Pinel, naturaliste et médecin, encyclopédiste, psychiatre éminent; Vulpian, clinicien et physiologiste, expérimentateur et anatomo-pathologiste.

M. Herriot, dans un éloquent discours, montre que Pinel est le meilleur exemple pour mettre en évidence tout ce qu'il peut y avoir de génie dans la bonté. Vulpian sut réunir le laboratoire à la clinique.

Docteur BUSQUET.

DUMÉRIL (André-Marie-Constant)

1^{er} Janvier 1774 - 14 Août 1860.

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris et au Muséum

Membre de l'Académie de Médecine.

Membre de l'Académie des Sciences.

DUMÉRIL naquit à Amiens, le 1^{er} janvier 1774. Son père avait été juge au tribunal civil d'Amiens et avait eu sept enfants, dont André était l'avant-dernier. Moquin-Tandon raconte comment, dès ses premières années, Duméril eut son attention fixée sur le monde animal. « Il accompagnait souvent sa mère dans une église de sa ville natale. Cette église abritait, sous ses corniches, plusieurs petits ménages d'hirondelles. Au-dessous de ces nids, gisaient sur le sol, çà et là, de malheureux insectes meurtris ou mutilés, échappés au moment de la becquée. L'enfant remarqua ces insectes; il admira leurs couleurs; il en recueillit un certain nombre. » C'est donc, dès ses premières années, que Duméril eut la passion de l'Histoire naturelle. Il courait la campagne, collectionnant les insectes, qu'il rapportait pêle-mêle dans ses poches; il recueillait aussi avec soin les plantes. Rassemblant les camarades de son âge, il leur montrait ses collections, leur faisait part de ses observations, souvent fort naïves, et dans des conférences, les initiait aux beautés de l'entomologie et de la botanique.

Quand Duméril eut achevé ses études classiques, à 17 ans, ses parents durent lui choisir une profession. Lui, eut souhaité étudier la médecine; mais devant les hésitations de sa famille, il ne savait trop que décider, lorsqu'un ami de son père, tenant compte des aptitudes certaines de Duméril pour l'Histoire naturelle et particulièrement pour l'Entomologie et la Botanique, proposa de le placer chez un de ses amis, qui dirigeait une importante maison de droguerie, à Rouen. Cette proposition, ayant reçu l'assentiment de sa famille, fut acceptée sans objection par Duméril, qui devint ainsi « *garçon de boutique* », dans la droguerie de M. Thillaye. Ce

dernier était un homme très instruit, Membre titulaire de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen ; il possédait une bibliothèque assez importante pour « faire envie à beaucoup de professeurs (Moquin-Tandon). »

La courageuse résignation de Duméril, son application au travail, son goût vif pour l'Histoire naturelle, intéressèrent son patron. Il lui prêta des livres, le dirigea par ses conseils vraiment paternels, et lui accorda des heures de loisir, pour qu'il put travailler ; enfin, il lui ouvrit des relations. Le digne homme fit plus encore ; il s'efforça constamment de cacher, « sous le voile de la délicatesse la plus scrupuleuse », les divers services qu'il avait à lui rendre. Aussi, lorsque plus tard, Duméril arrivé au plus haut degré des honneurs, parlait de son premier bienfaiteur, c'était en termes émus, qu'il rappelait comment il avait été guidé, réconforté, encouragé par M. Thillaye, auquel il avait voué une estime et une reconnaissance très grandes.

Duméril se montra digne de cette bienveillance ; il se livra avec ardeur à l'étude de la botanique, bien qu'il fut fortement gêné par les dépenses occasionnées par les herborisations, et par l'état précaire de sa propre bourse. C'est ainsi qu'il écrivait à son père, le 10 juin 1791 : « Le cours de botanique est dispendieux ici ; on fait trois herborisations, qui coûtent chacune trois livres ; mais je ferai en sorte d'en éviter une. » C'est à cette époque qu'il obtint l'un des prix de botanique accordés par l'Académie royale des Sciences de Rouen. Ce succès attira sur lui l'attention de Laumonier, Maître-Chirurgien, estimé de Rouen, qui professait à l'Ecole secondaire de Médecine de cette ville, et qui était Correspondant de l'Institut de France. Il accepta Duméril comme élève, et l'initia à l'étude de l'anatomie ; il lui fit aussi pratiquer ses premières dissections. Le jeune étudiant travailla avec une ardeur passionnée ; il fit de tels progrès, qu'en 1793, après avoir fréquenté seulement quelques mois l'amphithéâtre, il fut nommé, au concours, *prévôt d'anatomie*. Dans ces nouvelles fonctions, il était à la fois moniteur à l'amphithéâtre et chef de service à l'hôpital. Il avait alors 19 ans. Il commença aussitôt son Enseignement pratique devant quelques

élèves, et il professa d'une façon tellement remarquable, qu'il eut bientôt, à ses cours, un nombreux auditoire. Son succès fut très vif ; on a pu dire qu'il « montra l'autorité d'un maître, malgré son extrême jeunesse (Moquin-Tandon). »

Par décret du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), la Convention nationale décida la création de trois Écoles de Santé.

ART. 1^{er}. — « Il sera établi une École de Santé à Paris, à Montpellier et à Strasbourg. Ces trois Écoles seront destinées à former les officiers de santé pour le service des hôpitaux, et spécialement des hôpitaux militaires et de marine. »

ART. 9. — « Il sera appelé, de chaque district de la République, un citoyen âgé de 17 à 25 ans, parmi ceux qui ne sont pas compris dans la première réquisition. Trois cents de ces élèves seront destinés pour l'École de Paris... »

ART. 10. — « Pour choisir ces élèves, la Commission de Santé nommera deux officiers de Santé dans chaque chef-lieu de district ; ces officiers de Santé, réunis à un citoyen recommandable par ses vertus républicaines, nommé par le Directoire des districts, choisiront l'élève sur son civisme et sur ses premières connaissances acquises dans une ou plusieurs des sciences préliminaires de l'Art de guérir, tels que l'Anatomie, la Chimie, l'Histoire naturelle ou la Physique. »

ART. 13. — « Les élèves recevront par chaque année, un traitement égal à celui des élèves de l'École centrale des travaux publics. Ce traitement ne durera que pendant trois ans... »

Le district où habitait la famille de Duméril, le choisit comme Élève pour l'École de Santé et l'envoya à Paris. Il reçut pour son voyage, le traitement des militaires isolés en route, comme canoniers de première classe, conformément au décret du 2 thermidor An II.

Duméril arriva à l'École avec une lettre de recommandation pour Fourcroy, l'un des Maîtres les plus en vue. Il se mit résolument au travail et quelques mois plus tard, il se présenta au concours pour le prosectorat d'anatomie ; un arrêté du Comité d'Instruction publique, du 23 ventôse An III (11 mars 1795), portant nomination des divers employés de l'École de Santé de Paris, fait figurer son nom comme prosecteur (en tête des autres noms de Lassis, Dufay, Dupuytren, Desauge et Ribes, également nommés

prosecteurs). L'arrêté précédent n'indique pas pour quelle durée était faite cette nomination de prosecteur. Toutefois, si nous nous en rapportons à un Règlement postérieur, daté du 19 thermidor An VII, il est probable que les fonctions de prosecteur duraient deux ans, et pouvaient être renouvelées. L'article premier, en effet, du Règlement que nous mentionnons, porte que : « Les prosecteurs sont choisis par la voie du concours et pour deux ans seulement. Ils peuvent être réélus deux autres fois, par la même voie, et pour le même espace de temps, de sorte que la durée de leur exercice ne puisse pas excéder l'espace de 6 années. » Suivant certains auteurs, Duméril aurait été prosecteur pendant quatre ans.

En 1798, il concourut pour être chef des travaux anatomiques à l'École pratique, et eut pour adversaire Dupuytren. Il se classa premier, après de très brillantes épreuves. « Sur 19 votants, écrivait-il à son père, j'ai obtenu 15 suffrages. » Quand on le félicitait de l'avoir emporté sur un tel concurrent, il répondait avec simplicité : « J'ai réussi, parce que, à cette époque, Dupuytren n'était pas fort. » Cette réponse ne correspondait pas à la réalité ; la valeur de Dupuytren avait été extrêmement redoutable, et bien que malheureux en tant que résultat immédiat du concours, il n'en était pas moins hautement considéré par les Maîtres de l'École de Médecine, ainsi qu'en témoigne le document suivant. C'est le procès-verbal d'une assemblée tenue à l'École, le 19 ventôse An IX, et dont voici un extrait : « On s'occupe du remplacement du Chef des travaux anatomiques. Le citoyen Chaussier, au nom des Professeurs d'anatomie, expose à l'assemblée, que la nomination du citoyen Duméril à la place du Professeur adjoint d'anatomie et de physiologie, laisse vacante celle de Chef des travaux anatomiques, et que les besoins des collections pour le matériel de l'enseignement ne permettent pas de laisser vaquer cette place. Il lui propose, en conséquence, d'y appeler le citoyen Dupuytren, dont le zèle et l'exactitude dans ses fonctions de prosecteur, ne se sont jamais ralenties, dont les connaissances et l'aptitude à cette place ont été mises en évidence, soit dans les préparations qu'il a faites en qualité de prosecteur, soit dans le concours solennel, où il a paru avec une



Fig. 33. — DUMÉRIL (André-Marie-Constant)
Lithographie d'après le dessin de Jacob.



Fig. 34. — DUMÉRIL. Lithographie de Grégoire et Deneux
d'après le dessin de Maurin.

distinction telle, qu'à un suffrage près, il a obtenu le même nombre de voix que le citoyen Duméril, et dont les talents sont appréciés par l'École qui l'a placé sur la liste des trois candidats qu'elle a présentés au gouvernement, pour la dernière chaire vacante. »

Cette dernière allusion se rapporte au fait suivant : En l'An IX, Le Clerc, qui, depuis le 2 messidor An III, était Professeur adjoint d'Anatomie et de Physiologie, à l'École de Santé de Paris, demanda à être affecté à la Chaire d'Histoire de la Médecine et de la Médecine légale, alors libre. Une « délibération de l'École de Santé, du 29 pluviôse An IX (18 février 1801), » donne son assentiment à cette affectation. Mais elle ajoute : « La place de Professeur adjoint d'Anatomie et de Physiologie devenant vacante par cette mutation, l'assemblée s'occupe de former une liste de candidats à présenter au Ministre pour la remplir, dans le cas où il approuverait la mutation intérieure que l'École vient d'opérer dans son sein. »

« On forme d'abord une liste des sujets proposés par divers membres. Elle est composée des citoyens Barbier, Bichat, Deschamps, Duméril, Dupuytren, Giraud, Jadelot, Larrey, Laumonier et Richerand. »

« Pour déterminer ensuite quels noms composeront la liste des trois candidats, et dans quel ordre ils seront placés, l'assemblée décide qu'elle procédera successivement à trois scrutins dans chacun desquels le nom qui réunira la majorité absolue des suffrages sera inscrit sur la liste à présenter au Ministre. »

« 19 membres vont aux voix : dans le premier tour de scrutin, le dépouillement donne 14 voix au citoyen Duméril ; il sera, en conséquence, inscrit en tête de la liste comme ayant les premières voix. »

« Le scrutin suivant, pour les deuxièmes voix, donne aussi 14 suffrages au citoyen Bichat. »

« Le troisième, 16 au citoyen Dupuytren. »

« La liste à présenter au Ministre, pour la place vacante de professeur adjoint d'anatomie et de physiologie, est composée des citoyens Duméril, Bichat, Dupuytren. »

« Le comité d'administration est chargé de lui adresser, dans le plus court délai, l'extrait du procès-verbal contenant le vœu de l'École pour les présentes mutation et nomination. »

Duméril présenté en première ligne, fut nommé Professeur, le 6 mars suivant (1801). Cette victoire si significative et si flatteuse de Duméril, tenait à ce que l'on appréciait « sa vaste érudition, qui lui avait permis de faire marcher de front l'étude de l'anatomie humaine, de l'anatomie comparée, et celle des sciences naturelles. (Corlieu). »

Duméril demeura titulaire de cette chaire jusqu'en 1818. Durant toute cette longue période d'enseignement, le Maître modifia les conceptions du Cours d'Anatomie. Doté de connaissances extrêmement étendues en Anatomie générale et en Zoologie, le nouveau professeur déclara que l'étude de l'anatomie de l'homme n'était qu'une des données du problème de la constitution des êtres, et qu'il n'était pas possible de bien se rendre compte des caractères de son organisation, si l'on s'en tenait seulement à l'examen et à l'énumération de ses organes. Il était, de plus, nécessaire de comparer ces divers appareils avec ceux des animaux, pour bien en comprendre le rôle et le but, l'homme n'étant qu'un maillon dans la longue chaîne qui représente la série des êtres vivants. Il fut ainsi l'un des procréateurs, et le plus éminent certainement, de l'étude de l'*Anatomie comparée*. Nul n'était mieux placé que Duméril pour enseigner cette partie alors presque inconnue de la Science médicale ; d'un autre côté il était professeur de Zoologie à l'École Centrale du Panthéon et professeur d'Erpétologie et d'Ichthyologie au Jardin des Plantes. De sorte qu'il « sut faire tourner au profit de l'enseignement ce cumul scientifique, et allier les vues larges et profondes du Naturaliste, à l'esprit exact et rigoureux de l'Anatomiste (Henri Roger). »

Au moment où les troubles sociaux éclatèrent, en 1789, quelques jeunes gens se groupèrent pour s'entraider dans leurs études ; ils fondèrent la Société philomatique, non pas « dans l'espérance présomptueuse d'alimenter leur commerce par le récit de leurs propres découvertes, mais pour se communiquer respectivement

tout ce qu'ils pourraient apprendre, tout ce qu'ils pouvaient recueillir, et s'exciter au travail, en prenant pour objet d'émulation, le spectacle entier des progrès de l'esprit humain (Préface du Bulletin des Sciences, par la Société de Philomatie de Paris.) »

Cette Société groupa de nombreux adhérents, non seulement des jeunes désireux de travailler, mais aussi des savants jouissant d'une notoriété indiscutable. Parmi eux, citons : Brongniart, Fourcroy, Hallé, Larrey, Alibert, Laplace, Monge, Berthollet, Chaptal, Duméril, Vauquelin, de Candolle, Savigny, Cuvier. « Cette association ouvrit plus tard ses rangs à toutes les intelligences d'élite, et devint la pépinière de l'Académie nouvelle, à laquelle il a été donné d'inaugurer la brillante renaissance des Sciences » (Flourens). Leurs réunions avaient lieu le samedi. Ce furent les débuts des célèbres samedis de Cuvier, dont la renommée se répandit dans le monde savant. On sait quelle étroite amitié unit Cuvier et Duméril. On disait de ce dernier qu'il était l'idéal du caractère franc des Picards.

C'est devant cette Société, aux séances de Messidor et Thermidor an IV, que Duméril, alors prosecteur, lut un mémoire ayant pour titre : « Projet d'une nomenclature anatomique basée sur la terminaison. » Ce travail, entrevu par Vicq-d'Azyr, avait été partiellement ébauché par Chaussier. Il fut repris et mis au point par Duméril.

Nous trouvons, dans le discours que Piorry prononça aux obsèques de Duméril, ce renseignement, que lorsque la France fut menacée de l'invasion par l'Étranger, Duméril servit aux Armées, en qualité de Chirurgien.

En 1801, il fut adjoint à Desgenettes pour aller étudier, sur place, une épidémie qui ravageait Pithiviers.

Le 11 fructidor An XI (18 octobre 1803), il soutenait une thèse pour le doctorat en médecine, sur ce sujet : « *Essai sur les moyens de perfectionner et d'étendre l'art de l'anatomiste.* » Cette même année, Lacépède, professeur au Muséum, chargea Cuvier d'offrir à Duméril de le remplacer, dans sa chaire d'Erpétologie et d'Ichthyologie. Duméril épouvanté par l'importance de cet enseignement

voulait refuser ; mais, sur les instances de Cuvier, il accepta l'offre de Lacépède.

Ce fut un évènement d'une importance capitale pour Duméril, car il lui permit de donner la mesure de sa puissance de travail et de sa vaste érudition. Il publia, en 1803, un *Traité élémentaire d'Histoire naturelle*, composé par ordre du gouvernement, et en 1804, la première édition de sa *Zoologie analytique ou Méthode naturelle de classification des animaux*. Cet ouvrage eut une deuxième édition en 1806.

Dès ce moment, Duméril commença à rassembler les matériaux de son *Traité d'Erpétologie*, qui fut publié en dix volumes, en 1834. Il commença aussi la classification des collections recueillies aux Terres Australes, par le célèbre Commerson. Enfin, il dota le Muséum d'une ménagerie de reptiles, ce qui lui fit donner le surnom de *Père de l'Erpétologie*. A cette même époque, il suppléa Cuvier, comme Professeur d'Histoire naturelle à l'École centrale du Panthéon ; cette suppléance dura quatre ans.

Un décret impérial de 1805, avait envoyé Duméril en mission en Espagne, pour y observer la fièvre jaune. La Société de Médecine, établie dans le sein de l'École de Médecine, le choisit comme Secrétaire, en remplacement de Le Clerc ; il exerça ces fonctions de 1808 à 1821, date de la dissolution de la Société, avec une activité dont on peut se rendre compte en parcourant les Archives de cette importante Société.

En 1811, son beau-père, M. Deleroche ayant été enlevé par le typhus, il le remplaça comme Médecin de la Maison royale de Santé. Il fut nommé Membre de l'Institut (Académie des Sciences), le 26 février 1816, selon Flourens, Secrétaire perpétuel de cette Compagnie (alors qu'un certain nombre de ses biographes indiquent 1814, comme date de cette désignation).

Après avoir enseigné l'anatomie, à la Faculté de Médecine, pendant 17 ans, il demanda la chaire de pathologie interne, devenue vacante, par suite du passage de Bourdier de la Moulière, l'ex-titulaire de cet enseignement, à la Clinique de perfectionnement. Duméril fut nommé, par permutation, le 30 octobre 1818 (Corlieu).

Duméril n'était pas seulement un savant ; il était aussi un praticien avisé, sagace et heureux. De sorte qu'il eut une nombreuse clientèle, très fidèlement attachée à cet homme toujours prêt à rendre service, et dont la bienveillance amicale n'était jamais en défaut.

Lors de la création de l'Académie de Médecine, il fit partie, comme Membre titulaire, de la Section de Médecine. C'est à cette époque, qu'il fut choisi, par le Roi, comme Médecin Consultant.

« Le 2 février 1823, la Faculté de Médecine fut réorganisée. Des chaires furent dédoublées et il en fut créé de nouvelles. Duméril, qui avait été nommé Professeur d'anatomie en 1801, et Professeur de pathologie interne en 1818, fut appelé, par permutation, à la chaire de physiologie, qui fut tout à fait séparée de la chaire d'anatomie. Duméril avait un savoir encyclopédique, ce qui était possible alors, et il s'était acquis une grande réputation comme naturaliste. On disait de lui, non sans une pointe de malice, qu'il passait pour un savant médecin aux yeux des naturalistes, et pour un savant naturaliste aux yeux des médecins. En réalité, il savait beaucoup de choses.... Duméril enseignait ce que les autres découvraient. Il s'en tenait à la physiologie traditionnelle et rédigeait consciencieusement ses leçons dans des cahiers qui n'ont jamais été imprimés. Le Gouvernement de juillet 1830, amena des réformes à la Faculté. Il réagit contre les Ordonnances de 1822 et de 1823, destitua les professeurs nommés par le décret du 2 février 1823 et rappela à l'enseignement ceux qui avaient été dépossédés de leur chaire, le 21 novembre 1822. Des permutations eurent lieu et Duméril repassa de la chaire de physiologie à celle de pathologie interne » (Corlieu).

La mort de Cuvier, survenue en 1832, le frappa beaucoup. Flourens nous rapporte qu'il en fut profondément impressionné. Après avoir assisté aux obsèques de son vieil ami, il modifia ses habitudes, diminua ses fatigues, quitta la pratique médicale, reprit avec ardeur le travail de rédaction et, sagement, successivement, se prépara à la vieillesse.

Pendant de longues années, Duméril se consacra entièrement à ses travaux personnels, à sa clientèle, et surtout à l'enseignement.

Il eut pour cet enseignement un culte fervent. « Professer, exposer, était pour lui, le charme et l'idéal de la vie savante. Dans certains cas, il faut en convenir, il se résignait difficilement à admettre qu'on pût rompre ce charme, cet idéal, et l'astreindre à faire ce qui ne lui convenait pas. » (Flourens). Il avait, pour la Faculté de Médecine de Paris, un attachement sans bornes, et il lui gardait une infinie reconnaissance, parce que, dans son sein, il s'était instruit, avait commencé ses premiers travaux, avait été guidé par ses maîtres et encouragé sans arrière-pensée, enfin, parce qu'il y avait rencontré des amitiés solides et durables.

Moquin-Tandon a bien mis en lumière sa grande modestie et sa majestueuse simplicité : « L'amour des distinctions et des honneurs n'a jamais été le mobile de ses écrits, ni de ses actes, et son désintéressement a toujours marché de pair avec sa probité. Lorsque Cuvier fut nommé Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, il laissa une place vacante dans la Section d'anatomie et de zoologie. Le grand naturaliste était alors à Bordeaux, il écrivit la lettre suivante à son élève et collaborateur : « Je n'ai jamais été aussi embarrassé de ma vie que je le suis à présent, entre vous trois : Geoffroy Saint-Hilaire, Alexandre Brongniart et toi. Je voudrais que vous arrangeassiez entre vous, lequel je dois servir. Tout bien calculé, ne penses-tu pas que mon devoir est de donner les premières voix à Geoffroy ? C'est à ton amitié que je m'en rapporte. C'est, sans doute, la plus grande preuve que je puisse te donner de mon estime, que de te consulter dans ta propre cause. » On ne connaît pas au juste la réponse de Duméril ; on sait seulement qu'il ne se présenta pas, et que Cuvier vota pour Geoffroy Saint-Hilaire. »

Duméril était doué d'une puissance de travail considérable ; ses écrits sont nombreux, importants et ils furent prisés de bonne heure. Néanmoins, il n'en retira aucune vanité. Sa sympathie et sa bienveillance étaient hautement appréciées de ses élèves et de ses collègues. « Tu es bien heureux, lui écrivait Cuvier, toi qui jouis sans tant de soucis, de ton caractère, et toi qui sais attirer toutes les amitiés. »

D'une santé robuste, il travailla jusqu'à ses derniers instants. Son activité physique et cérébrale, frappait vivement tous ceux qui l'approchaient. Chéreau nous en fait le portrait suivant : « Je n'oublierai jamais, dit-il, Constant Duméril, avec sa taille élevée, mince, fluet, se tenant droit comme un I, malgré ses soixante-dix ans, sa chevelure d'un blanc d'argent, sans aucun mélange, ses yeux assez petits, un peu enfoncés, mais d'où jaillissaient les étincelles de l'esprit, le nez effilé, la bouche toujours souriante. »

Duméril a joui d'une vie calme et heureuse. Moquin-Tandon constate qu'il a éprouvé, dans la société, toutes les satisfactions de l'honnête homme, et qu'il a goûté dans sa famille, toutes les joies du cœur et de l'esprit. Les angoisses de la maladie lui ont été épargnées, car après une vieillesse exempte de caducité, il a eu une mort exempte de souffrances. Admirable de résignation et de tranquillité, il s'est endormi paisiblement à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 14 août 1860, avec toute la lucidité de son esprit, et après seulement quelques jours de malaise.

Ses obsèques eurent lieu le 16 août. C'est donc à tort que A. Chéreau, dans l'article Duméril, du Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre (1884, page 665), indique le 16 août 1860, comme la date de la mort de Duméril. L'Académie de Médecine envoya une députation, parmi laquelle se trouvaient Cloquet et Priorry. Ce dernier lut un discours sur la tombe, discours se terminant par cette émouvante et juste péroraison : « Vous avez fait voir que l'âge n'use pas l'intelligence : à 24 ans, anatomiste habile, à 86 ans, vous publiez encore un magnifique volume sur *l'Histoire des Insectes*. Le corps de l'homme finissait par se détruire, votre pensée conservait, comme celles de Fontenelle et de Voltaire, toute sa pureté et tout son éclat. Elle s'enrichissait encore de vérités nouvelles. Vous avez vu se dérouler devant vous, le progrès humanitaire et scientifique ; vous y avez pris part. Votre place est marquée dans les annales de la Science et de l'esprit humain. La postérité verra en vous, un de ces hommes honnêtes et utiles qui doivent servir de modèles aux générations futures. »

Avec Moquin-Tandon, on peut donner cette vie belle et utile d'un grand savant, comme un exemple pour les jeunes médecins : « Puissent cette belle intelligence et ce noble cœur, servir de modèle à la jeunesse médicale ; qu'elle s'efforce de marcher dans la voie studieuse que M. Duméril a si bien parcourue ; qu'elle imite son désintéressement, sa modestie et sa bonté. Elle honorera ainsi une des professions les plus utiles, une des Ecoles les plus célèbres, et méritera la même considération, les mêmes éloges et les mêmes regrets. »

BIOGRAPHIES

- CLOQUET. - *Obsèques de Duméril.* - *Bullet. Acad. de Méd.* 21 août 1860, t. XV, p. 1119.
 PIORRY. - *Discours sur la tombe de D. d^o,* p. 1020.
 FLOURENS. - *Eloge historique de Duméril* à l'Institut, séance publique du 28 décembre 1863.
 HENRY-ROGER. - *Art. Duméril.* - *Dict. de la conversat. de Duckett*, 1854, t. VIII, p. 150.
 LANDOUZY. - *Duméril.* - *Les collect. art. de la Fac. de Méd. de Paris*, Masson, 1911, p. 132.
 CHÉREAU (A.). - *Art. Duméril.* - *Dict. encyclop. des Sciences méd.* 1884, t. XXX, p. 655.
 D.-L.-B. - *Art. Duméril.* - *Nouvelle biogr. génér. de Firmin Didot*, 1856, t. XV, p. 179.
 JOURDAN (A.-J.-L.). - *Art. Duméril.* - *Dict. des Sciences méd. Biogr. méd., Panck*, 1821, t. III, p. 550.
 MOQUIN-TANDON. - *Eloge de Duméril.* - *Revue Médicale franç. et étrang.* 1861, t. II, pp. 634 et 696.
 MILNE-EDWARDS. - *Duméril.* - *Gazet. hebd. de méd. et chirurg.* 1860, p. 560.

ICONOGRAPHIE

- Portrait à l'huile, par J. Devers**, 1861. Offert à la Faculté de Méd. par MM. Duméril fils, le 27 juin 1861. Salle des thèses n° 2 de la Faculté.
Gravure. - Corlieu. Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris, 1896.
Gravure d'Ambroise Tardieu. *Biographie méd. de Panckouke*, 1821, t. III, p. 550.
-

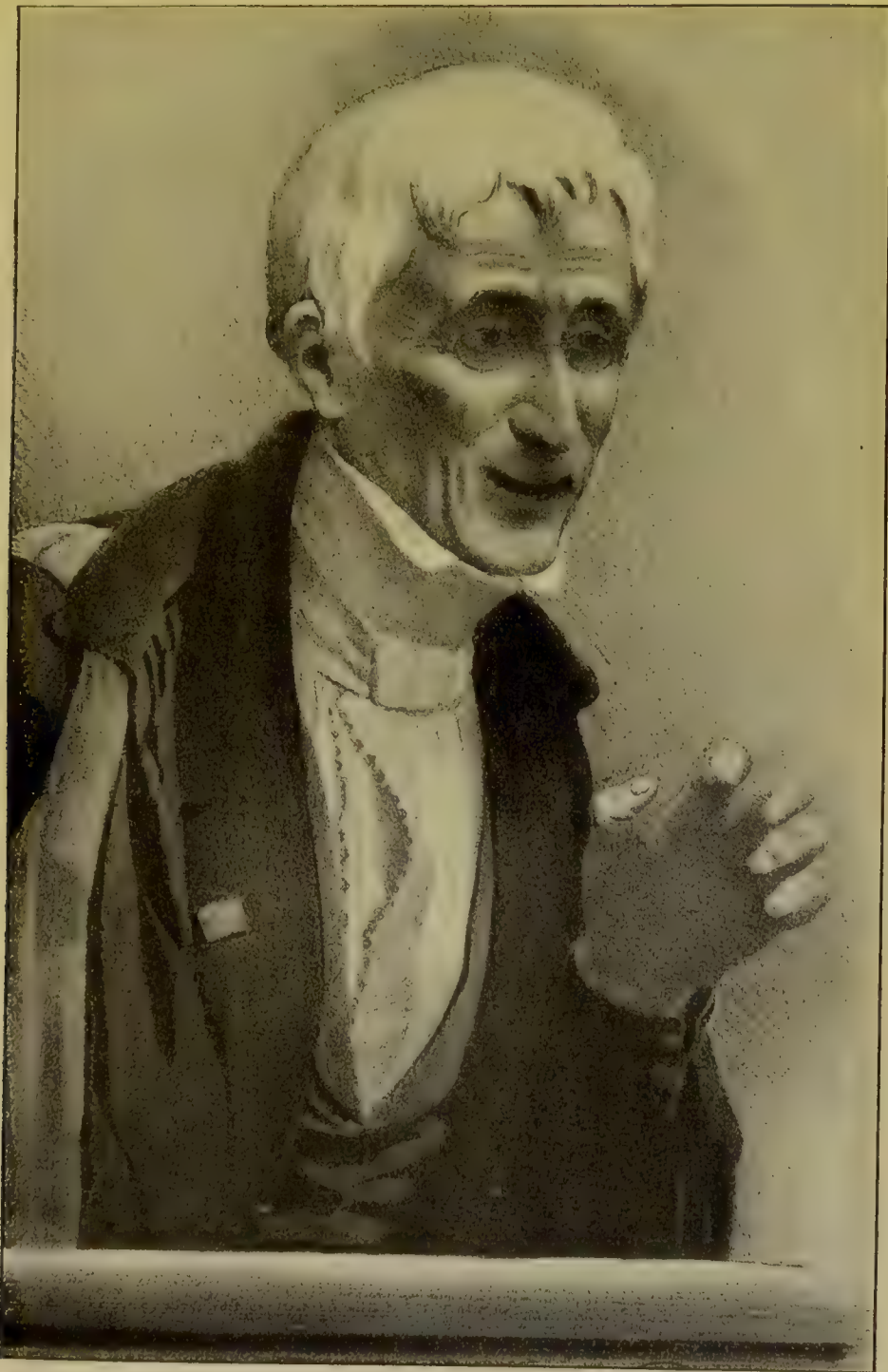


Fig. 35. — DUMÉRIL

Lithographie de Traviès (Galerie des Illustrations scientifiques).

Paris le 10 Mars 1821

Monseigneur

Il me sera bien en regret que je n'aie pu vous faire de ces lettres
que me fait l'administration de l'Université de vous faire dans un établissement
être le complément de ce que j'ai été chargé de me faire sur la
possibilité de mes ouvrages. Sans doute que si j'en avais
eu le temps j'aurais pu vous en faire un plus grand nombre
au point de vue de la médecine et de la chirurgie. Je regrette
de l'anatomie comparée, dont le programme est bien de
l'impression, l'autre est la partie de ce programme qui est bien de

Votre tout dévoué serviteur et confident

Paris le 10 Mars 1821

J. Duméril

Fig. 36. — Autographe de DUMÉRIL.

(Collection de l'Académie de Médecine).

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Juin 1927

Séance du 7 Juin -- Présidence de M. Gley, Président.

M. Auguste Lumière et Madame Montoloy font une communication sur la flore microbienne des tumeurs malignes. — Divers auteurs ont trouvé différents microbes au sein des tumeurs malignes. Il résulte des recherches de Lumière que les tumeurs malignes non ulcérées et non infectées secondairement semblent ne pas renfermer de microbes aérobies spécifiques; lorsqu'on en rencontre, ils tiennent à des infections secondaires ou à des contaminations accidentelles survenues pendant les manipulations.

MM. Sazerac et Hirosi Nakamura font une lecture sur le pouvoir préventif et le pouvoir curatif du bismuth vis-à-vis du « *spirochaeta ictero-haemorrhagiae* ». Ils ont constaté que le tartrobismuthate de sodium possède une action préventive remarquable vis-à-vis de l'infection par le *spirochaeta ictero-haemorrhagiae* chez le cobaye. Ce produit peut agir durant une période d'au moins cinq mois; ce fait serait dû à l'existence de réactions sérologiques préventives, de longue durée, provoquée par l'injection de bismuth et des phénomènes de vaccination dus à l'action de ce produit sur les corps microbiens.

M. Rodolphe Roblès (de Guatémala) lit une étude sur la pseudo-lèpre ou punudos, maladie non classée qui sévit au Guatémala. Cette affection consiste en lésions chroniques, d'allure éléphantiasiques, des pieds, s'installant insidieusement par poussées successives, débutant par une tache érythémateuse, accompagnée d'adénopathie inguinale passagère et de phénomènes fébriles accusés, suivie d'œdème chronique, de crevasses et de papillomes, déformant définitivement les orteils et la face dorsale des pieds. Ces lésions ne portent que sur les parties molles, le squelette étant intact. Dans le sang de ces malades il n'y a aucun parasite.

M. Cajal (de Bucarest) lit un travail sur l'autosérothérapie dans la broncho-pneumonie des enfants. — L'auteur dans cent-vingt-trois cas de broncho-pneumonie a utilisé l'autosérothérapie. Il applique des ventouses scarifiées, après aseptisation à l'alcool de la peau et des ventouses, puis il en retire vingt à trente centimètres cubes de sang. Après coagulation, il sépare le sérum et injecte aux malades 3 centimètres cubes, dans les muscles de la région fessière. Il fait deux ou trois injections à un jour d'intervalle. Il a constaté : dans 116 cas, une amélioration de l'état général, un

abaissement de la fièvre, un amendement des phénomènes locaux. Après trois jours de traitement la plupart des malades entrent en convalescence.

Ces résultats confirment les travaux sur l'autosérothérapie que nous avons publiés le **premier, sur ce procédé de traitement, dans la Gazette hebdomadaire des Sciences médicales de Bordeaux du 10 avril 1910.**

Mademoiselle Achard et Paul Blum font une lecture sur l'étude de la source chaude de Pérotin. Ils ont constaté que l'activité de cette eau ne résulte pas d'une émanation de thorium.

Séance du 14 Juin - Présidence de M. Gley, Président.

MM. Fernand Arloing et André Josserand, dans une communication, font connaître leurs **essais expérimentaux sur le rôle possible du parasitisme de transit, dans l'étiologie des cancers du tube digestif.** Ils ont recherché si l'on pourrait détecter par ingestion chez la souris blanche des éléments cancérigènes, dans les matières fécales émises par des sujets humains porteurs de cancers diversement localisés du tube digestif. Sur 36 animaux, ils ont provoqué sept fois l'apparition de néoformations, dont trois fois avec parasitisme avéré.

Sans établir une relation formelle de cause à effet entre ce transit accidentel et le cancer, les auteurs poursuivent leurs recherches pour vérifier si véritablement les parasites sont la cause des tumeurs observées.

M. Marc Bridel lit une étude sur les **glucosides à salicylate de méthyle.** Le salicylate de méthyle existe dans les plantes, non à l'état libre, mais sous forme de combinaison avec des sucres divers, constituant ainsi des glucosides. On a trouvé ce produit dans l'écorce fraîche de la bétula lenta, qui en contient trois grammes par kilo.

MM. Douris et Beck font une lecture au sujet du **séro-diagnostic du cancer par la réaction de Botelho.**

On sait que la réaction de Botelho, sans être spécifique, jouit d'une certaine faveur. Elle n'envisage que des résultats qualitatifs : réaction négative, réaction sur le seuil de positivité, réaction positive. Les auteurs du présent travail proposent une technique qui a l'avantage d'exprimer les résultats plus ou moins nettement positifs de la réaction de Botelho, par les chiffres indiquant le taux de précipitation. Ce taux est déterminé très simplement au moyen du dosage de l'iode libre qui reste en excès à la fin de la réaction.

MM. Victor Pauchet et Hirschberg prennent la parole à propos de l'**hérédité dans les cancers de l'estomac.** Leurs observations s'appuient sur l'examen anatomo-clinique de 150 cas gastrectomisés. Ils ont constaté que l'hérédité directe (atteinte de l'estomac chez l'ascendant et le descendant) est plus fréquente que l'hérédité indirecte. Les cancers héréditaires affectent, le plus souvent, la forme végétante, hautement différenciée, pseudo-glandulaire. Ils surviennent, dans la plupart des cas, chez les malades avant 55 ans. Tout se passe comme si l'hérédité agissait en provoquant un vieillissement prématuré du terrain, puisque les malades relativement jeunes, présentaient une forme de néoplasme, rencontrée habituellement chez les personnes âgées.

M. Armand-Delille fait connaître à l'Académie **les résultats de la cure héliothérapique au sanatorium d'Odeillo**. L'œuvre des pupilles de l'Ecole publique a édifié en 1921, à Odeillo, dans les Pyrénées-Orientales, un sanatorium d'héliothérapie en altitude, qui a pu être ouvert en 1924. Cet établissement construit à 1800 mètres d'altitude est ouvert toute l'année. On y a obtenu des résultats excellents dans le traitement de toutes les formes de tuberculoses locales, dites chirurgicales. La guérison a été constatée dans la presque totalité des cas par la cure solaire seule, sans intervention sanglante. Les malades sont exposés chaque jour dans les galeries de cure, pendant plusieurs heures, le corps entièrement nu. La péritonite, les adénites cervicales même fistulisées, le mal de Pott, guérissent facilement sous l'influence de ce traitement.

Séance du 21 Juin - Présidence de M. Gley, Président.

M. L. Camus fait connaître à l'Académie qu'il est urgent d'empêcher **l'importation des germes varioliques**. La prolongation, depuis dix mois, de l'épidémie actuelle de variole dans la région parisienne, prouve la nécessité de dépister les cas frustes, qui causent surtout sa propagation. Il faut intensifier la revaccination et rechercher les varioles légères. On doit rappeler que les germes de l'épidémie sont venus du Nord de l'Afrique. Or, le nombre des décès dépasse le tiers de celui des malades. De la Seine, la variole s'est étendue à d'autres départements. De plus, la variole a été importée directement par des arabes à Montpellier, Valence, dans les Alpes-Maritimes, à Douai. L'Académie a demandé aux Pouvoirs publics de prescrire la revaccination des personnes venant des colonies dans la métropole.

Le Président devant la gravité de ces faits renvoie la communication de M. Camus à la Commission permanente de la vaccine, afin de préparer un vœu à soumettre au Ministre de l'Hygiène.

M. Paul Muller fait une lecture sur **un cas de pancréatite aiguë hémorragique avec bride épiploïque, opérée et guérie**. Le chirurgien a enlevé le pancréas et obtenu la guérison sans drainage.

M. Pierre Breteau lit un travail sur **les arséno-benzols et leurs méthodes d'analyse et d'appréciation chimique**. Après avoir fait connaître les résultats des analyses chimiques, l'auteur conclut que le contrôle chimique seul ne permet pas d'établir la plus ou moins grande toxicité de ces corps ; il faut aussi le contrôle physiologique.

M. Perrot étudie **les strophantus dans la thérapeutique**. — Les strophantus sont des lianes des forêts africaines ; elles renferment deux glucosides, la **strophantine** et l'**ouabaïne**. L'auteur demande aux gouvernements coloniaux d'entreprendre la culture de ces plantes précieuses.

M. Marcel Delepine fait une lecture sur l'origine profonde des eaux **bicarbonatées sodiques**. Armand Gautier a insisté sur les réactions chimiques qui donnent naissance à ces eaux ; le granit céderait à l'eau tiède du silicate sodique qui, soumis à l'action de l'acide carbonique donne du carbonate acide de sodium et de la silice. L'auteur acceptant ces données admet que toutes les eaux du plateau central ont une origine commune.

M. Bougault passe en revue **les méthodes de dosage des sucres réducteurs dans les humeurs de l'organisme**. Il propose de les remplacer par une méthode qui lui est personnelle et qui repose sur l'oxydation directe du glucose par l'iode en milieu alcalin, et la mesure, par l'hyposulfite de sodium, de l'iode utilisé dans la réaction.

Séance du 28 Juin - Présidence de M. Gley, Président.

M. Pierre Bazy fait une communication **sur l'hypertrophie prostatique récidivante**. — Ce mot d'hypertrophie est inexact, car il s'agit d'adénomes prostatiques. Ils sont en général multiples et quand on en a enlevé un ou deux plus gros, il reste des plus petits qui peuvent croître à leur tour, plus tard. Ce n'est pas une vraie récurrence.

MM. Laurent-Gérard et Oeschlin lisent une contribution à l'étude **de la tolérance et de la résorption des sels de bismuth par l'organisme**. — Ils présentent un sel de bismuth qui est parfaitement toléré, qui résorbé en cinq semaines, est tréponémicide ; d'où excellent antisypilitique. C'est un corps bismuthique stable, de composition chimique définie (iso-oxypropylènediarsinate de bismuth). De nombreuses injections de ce produit ont été faites dans des services hospitaliers de Paris (2000 injections environ) sans aucun inconvénient. C'est un produit à utiliser.

M. Guérin étudie **la lutte contre l'alcoolisme des taudis ; les moyens actuels de défense et les progrès à réaliser**. — La Société Médicale des Bureaux de Bienfaisance de Paris, émue de la situation des classes laborieuses contraintes de loger dans des hôtels meublés tenus par des débitants de boissons, a décidé de solliciter le concours de l'Académie.

L'obligation imposée par les logeurs à leurs clients, de passer devant leur comptoir pour accéder à leur chambre, entraîne de nombreux inconvénients. Le préfet de police décréta, le 23 décembre 1924, que les tenanciers de débits devaient établir une entrée indépendante de leur débit pour se rendre dans les appartements garnis. Mais cette prescription ne fut appliquée que momentanément. L'action administrative étant insuffisante, on demande de faire accorder aux Ligues le **droit de citation directe**.

Zoeller et Ramon font une lecture **sur la rhino-vaccination antitoxique et en particulier antidiphthérique, et sur le mécanisme de l'immunisation occulte**. — Les auteurs ont fait connaître les vaccinations associées qui utilisent des mélanges d'un vaccin microbien et d'une anatoxine. Par la bouche, l'administration d'anatoxine diphthérique ou tétanique reste sans effets. Mais l'anatoxine introduite par la voie nasale détermine l'immunité. L'innocuité de cette méthode est complète. L'immunité obtenue par rhino-vaccination n'est pas locale, mais générale. Elle permet de vacciner contre la diphthérie certains sujets hypersensibles à l'anatoxine diphthérique.

Docteur BUSQUET.

René-Nicolas DUFRICHE

Baron DESGENETTES, alias DES GENETTES

23 Mai 1762 - 3 Février 1837.

Médecin Inspecteur de l'Armée.

Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine.

D'après J.-P. CHEVALIER, c'est à tort que beaucoup de personnes écrivent, en un seul mot, le nom de ce célèbre médecin. Des Genettes vient de Les Genettes, propriété que sa famille possédait dans les environs du bourg d'Essey ou Essay, à deux lieues de Sées (Orne); primitivement, ses aïeux ne furent connus que sous le nom de Dufriche. A noter que le nom de Desgenettes est orthographié en un mot sur l'Ordonnance royale du 27 décembre 1820, créant l'Académie de Médecine.

Desgenettes naquit le 23 mai 1762, à Alençon. Sa famille, les Dufriche et les Valazé, de souche ancienne était originaire d'Essey ou Essay; elle appartenait, depuis des siècles, à la Magistrature et au Barreau; son père était avocat au Parlement de Rouen. Sa mère était bretonne: « Il croyait tenir d'elle la raideur et l'opiniâtreté qui, avec la réserve normande, était le fond de son caractère, et s'y conciliait avec la générosité la plus noble. » (Pariset).

Il commença ses études au Collège de sa ville natale, établissement peu important, fondé par les Jésuites, et « où on ne faisait plus alors que de faibles études (Pariset) ». Aussi, en 1778, il fut envoyé à Paris et placé à Sainte-Barbe, d'où il suivit les cours au Collège de Plessis, renommé par l'excellence de son enseignement. Il y fut l'élève de Desbois de Rochefort, qui y professait la philosophie, et le condisciple de Corvisart, de l'Abbé Nicolle, qui devint recteur de l'Université de Paris sous la Restauration. C'est pendant ce séjour à Paris, qu'une de ses parentes, Madame de Pommereul du

Gage, femme fort estimée pour ses connaissances scientifiques, le présenta à quelques-uns des savants de l'époque. Elle lui ouvrit aussi les portes de divers cercles où il se créa des relations précieuses et agréables.

Ses études classiques terminées, Desgenettes décida d'étudier la médecine, et pour avoir le droit de prendre ses inscriptions à la Faculté de Médecine de Paris, il se fit recevoir Maître ès-arts. Il habita alors dans la célèbre pension Verdier, comprise dans l'enceinte du Jardin du Roi.

A ce moment, l'enseignement officiel de la Faculté de Médecine était de peu de valeur ; « C'était ailleurs que dans les Ecoles désertes de la Faculté, que ceux qui se destinaient à l'étude de la médecine allaient l'apprendre » (Soudan). L'Hôtel-Dieu, le Jardin du Roi, le Collège royal de Chirurgie, le Collège des pharmaciens, les Cours privés, constituaient les seules sources où les médecins pouvaient puiser les connaissances professionnelles, dont ils avaient besoin. Les maîtres, savants et habiles s'appelaient Louis, Peyrille, Pelletan, Boyer, Antoine Dubois, Fourcroy, de Jussieu, Desault, Sabatier. Leur enseignement, bien que non officiel, était hautement apprécié. « Le mérite de ces cours fut connu de Louis XVI » (Pariset).

Desgenettes suivit, avec la plus grande assiduité, l'enseignement du Jardin du Roi. Là, sous l'habile administration de Buffon, des hommes éminents prodiguaient, à tous, les meilleures leçons. Winslow, de Jussieu, Fourcroy, Antoine Petit, Daubenton, Rouelle, Tournefort, Macques, attiraient, autour de leurs chaires, l'intelligente et ardente jeunesse du XVIII^e siècle. Fourcroy professait la chimie d'une manière magistrale. Ce savant, qui devait plus tard mettre au jour le projet d'organisation des Écoles de Santé, et obtenir de la Convention la création des trois Écoles de Paris, Strasbourg et Montpellier, était un orateur à la parole élégante, un enseignant de premier ordre, qui fit connaître, non seulement dans les Écoles, mais encore dans le monde parisien, société instruite et spirituelle, les recherches de Lavoisier sur la chimie. Fourcroy distingua Desgenettes et plus tard, en 1794, il le fit dési-

gner pour une chaire, à la fondation de l'École de Santé. A cette même époque, Desgenettes devint l'élève préféré et l'ami de Pellan. Il suivit aussi, au Collège de France, les leçons, sur Virgile, de l'Abbé Delille : il fut le fidèle auditeur des Académies littéraires ; enfin, il se fit présenter dans l'érudite Société de Fontenelle. C'est ainsi que par un travail continu et bien réglé, Desgenettes cultiva et développa ses qualités personnelles, qui devaient en faire un jour, suivant l'expression de Paul Priaire, « un brillant professeur, à la parole élégante et facile ».

En 1782, Desgenettes fut, par héritage, à la tête d'un certain capital, qu'il consacra à des voyages d'études. En 1784, il partit pour l'Angleterre avec son compatriote La Billardière, déjà connu pour ses travaux sur les sciences naturelles. A Londres, Desgenettes suivit assidûment les séances de la Société royale des Sciences et s'y créa de solides amitiés. Rentré à Paris, en 1785, il suivit les cours de Chirurgie de Louis et Sabatier ; sous la direction de Desbois de Rochefort, à la Charité, il s'initia à l'étude de la clinique. Alors, il se lia avec Boyer, interne et professeur particulier d'anatomie et de chirurgie ; cette amitié dura plus de 50 ans. En dehors de ses études médicales, il continua à travailler la littérature et l'Economie politique.

Vers la fin de 1785, il se rendit en Italie, où il visita les Bibliothèques, les Musées, les Hôpitaux, les Universités célèbres. Il fréquenta, à Florence, l'Abbé Fontana, l'illustre physiologiste, et devint le disciple et collaborateur de Mascagni (de Sienne), l'auteur de très importantes recherches sur les vaisseaux lymphatiques. Pariset raconte que pendant l'hiver de 1787, à Rome, Desgenettes faisant des recherches anatomo-pathologiques à l'Hôpital du Saint-Esprit, avait trouvé dans deux poumons, l'un détruit, l'autre à peine altéré, mais renfermant l'un et l'autre, des corps étrangers, des amas de molécules de marbre et de plâtre engagées dans le tissu cellulaire voisin, ou disposées par traînées, dont quelques-unes, en forme de petits cylindres, étaient visiblement des portions de vaisseaux lymphatiques incrustés. Ces vaisseaux avaient donc absorbé quelque peu de cette poudre de pierre que l'acte respi-

ratoire avait fait pénétrer dans les poumons. En second lieu, Desgenettes avait constaté, par des expériences sur des sujets de différents âges, que même, après la mort consommée, l'action des vaisseaux lymphatiques se soutient et persiste, mais à différents degrés, pendant près de 15 heures chez les adultes, et pendant près de soixante heures chez les enfants. Ce fait établi par Desgenettes fut ensuite confirmé, dans de nouvelles recherches, qu'il entreprit avec la collaboration de Flandrin et de L. Valentin et qui ont été publiées ultérieurement, en 1793, dans le *Journal de Médecine*.

Après un séjour de plus de quatre ans en Italie, Desgenettes rentra en France en 1789, et se fit inscrire à la Faculté de Montpellier, pour y subir les épreuves diverses, en vue du Doctorat en Médecine. Il fut admis successivement au baccalauréat, à la licence et au Doctorat. Il communiqua à la Société royale des Sciences de Montpellier, les recherches qu'il avait faites, sous l'inspiration de Mascagni, sur les lymphatiques. A la suite de cette communication, la Société l'admit au nombre de ses membres correspondants, « titre qui l'assimilait à Paris, aux Correspondants ordinaires de l'Académie des Sciences, et lui conférait les mêmes privilèges » (Pariset). C'est sur ce même sujet, que le 6 juillet 1789, il soutint une thèse pour le Doctorat, dont le titre était : « *Tentamen physiologicum de vasis lymphaticis* ». Cette thèse fut fort remarquée et attira à son auteur les félicitations des Professeurs de la Faculté et particulièrement celles de Barthey. Chez le Professeur Broussonnet, Desgenettes rencontra Chaptal, l'illustre chimiste, déjà célèbre par ses importants travaux. Il fut admis à son cours de chimie, et Chaptal pris d'une réelle amitié pour l'intelligence supérieure de son nouvel élève, lui ouvrit son laboratoire, l'introduisit dans l'usine où il fabriquait l'acide sulfurique et lui confia, avec Dorthez, la délicate mission de veiller à l'impression de ses « *Eléments de chimie* », qui parurent en 1790. « C'était, dit Triaire, qui nous fournit ces précieux renseignements, la destinée, et probablement aussi, le principal objet de Desgenettes, de se lier avec les hommes célèbres ou distingués qu'il rencontrait, dans chacune des contrées où il séjournait. »



Fig. 37. — DES GENETTES
(d'après une gravure anonyme)

A handwritten signature in cursive script, reading "Des Genettes". The signature is written in dark ink and features a large, sweeping flourish at the end.

Signature de Des Genettes



f^{de} Couder del

Fig. 38. — DES GENETTES
(d'après un dessin de Couché)

Il y avait à cette époque, à Montpellier, une société secrète, fondée par les Elèves de la Faculté. Desgenettes qui la mentionne dans ses *Mémoires*, ne fournit aucun renseignement précis à son sujet. Pariset « croit savoir qu'elle avait pour objet de maintenir entre les étudiants la plus sévère discipline. L'étudiant qui se permettait un acte répréhensible recevait l'injonction de quitter la ville ; ou, s'il s'obstinait à y rester, il fallait que chaque jour il en achetât le droit à la pointe de l'épée. Cette Société fut trahie par un de ses membres. Il la dénonça au corps des étudiants comme dangereusement criminelle. » Elle avait joué un rôle actif dans le mouvement révolutionnaire, qui bouleversa, peu après, la vie publique.

« La supériorité de Desgenettes fut généralement sentie par cette jeunesse impétueuse : il en devint le chef, et les sentiments de modération et d'humanité qui le distinguaient, secondés par la sagacité précoce du jeune étudiant, réussirent à prévenir bien des malheurs. » (Broussais).

Quoi qu'il en soit, on trouve dans le *Cartulaire de l'Université de Montpellier (publié en 1912), au folio 75, p. 366*, la mention d'une lettre datée du 11 juin 1790, « que R. Desgenettes, D. M. » aurait écrite pour « justifier sa conduite dans une assemblée tenue à l'occasion des troubles qui ont agité le Corps de MM les Etudiants. »

Il retourna à Paris en 1792, et se remit au travail. Il renoua des relations cordiales avec Pelletan, Bailly, Condorcet, Dolomieu, Tenon, Sabatier, Louis et Vicq-d'Azyr, et fit la connaissance de Thouret. C'est son intimité avec Louis, qui décida de sa carrière et de son avenir. Malade, dégoûté par la jalousie de ses collègues, déchu de la haute situation qu'il avait occupée si longtemps à l'Académie de Chirurgie, presque mourant, Louis avait interdit sa porte. Il consentit cependant à recevoir Desgenettes, et ce dernier a rapporté, dans ses *Mémoires*, les détails de cette entrevue, qui sont d'ailleurs confirmés par Frédéric Dubois (d'Amiens). Desgenettes trouva Louis pâle et amaigri ; des chagrins de toute espèce avaient dû amener cet état. « Je n'ai été heureux, Monsieur, lui dit-il, que dans ma jeunesse, quand mes succès n'avaient point

encore excité l'envie, qui me poursuivra probablement au delà du tombeau. Voilà la perspective qui attend les hommes qui se sont dévoués au bonheur de leurs semblables. » Louis ajouta : « Si je n'avais, Monsieur, l'honneur et le plaisir de vous revoir, et que vous vouliez bien accepter un conseil, prenez du service dans l'Armée; la guerre que nos habiles ont déclarée à l'Empereur, comme roi, ont-ils la simplicité de dire, va devenir la Cause de l'Empire et de ses Alliés : le conflit sera européen, et vous trouverez plus de paix et de sécurité au milieu des armées que dans l'intérieur de la France, que je crois menacée des plus grands troubles et des plus grands malheurs. »

Bientôt les événements lui donnèrent raison. Le roi est exécuté, les amis de Desgenettes étaient obligés de fuir ou étaient condamnés et exécutés. Fontenelle se cacha; Bailly et Lavoisier furent envoyés à l'échafaud; Condorcet s'empoisonna pour éviter le bourreau. Guyton de Morveau, Fourcroy, Thouret, Membres de la Convention, échappèrent à la Terreur parce qu'ils faisaient partie de la Commission d'Enseignement. Facultés, Académie de Chirurgie, Société de Médecine, Universités, furent supprimées en août 1793. Desgenettes demanda avis à Vicq-d'Azyr; ce dernier ancien Médecin de la Reine, et menacé à chaque instant de comparaître devant le tribunal révolutionnaire, lui donna le conseil très ferme de se réfugier aux Armées. Desgenettes alla trouver Thouret, frère du Constituant, et lui demanda de l'aider à partir. Celui-ci lui fit délivrer par Beurnonville, alors Ministre de la Guerre, un brevet de Médecin ordinaire à l'Armée d'Italie.

A la fin de février 1793, Desgenettes se rendit à Nice, siège du quartier général de l'armée à laquelle il était affecté. Il venait de se faire apprécier, à Paris, par un certain nombre de travaux scientifiques : analyse du système lymphatique ou absorbant (1791); extrait des œuvres chirurgicales de Flojani; observations sur l'enseignement de la Médecine pratique dans les Hôpitaux de la Toscane; précis d'une dissertation de M. Girardi et des recherches de M. Félix Fontana sur l'origine du nerf intercostal; réflexions générales sur l'utilité de l'anatomie artificielle, et en particulier sur

la Collection de Florence, et la nécessité d'en former de pareilles en France. (Travail publié, en 1793, dans le *Journal de Médecine*).

Il partit, le 15 mars 1793, pour l'Armée du Var (qui reçut le nom d'Armée d'Italie), et dont le quartier général était à Nice. C'est en se rendant à son poste que Desgenettes rencontra, dans une auberge de Fréjus, Bonaparte, alors commandant d'artillerie. Un hasard bienveillant fit asseoir Desgenettes à une table où se trouvaient déjà deux jeunes officiers de la Milice Corse. Pendant le repas il s'entretint cordialement avec eux des affaires du jour, parla voyages et put ainsi leur montrer, au cours de la conversation, les ressources infinies de son instruction générale remarquable. Les deux interlocuteurs de Desgenettes étaient Bonaparte et son frère Joseph. Le futur Empereur fut frappé par l'intelligence et la haute culture du jeune médecin militaire. Il lui témoigna une vive sympathie et en se séparant de lui, il lui exprima son sincère désir de le retrouver plus tard aux Armées. Un sous-officier corse, ayant servi le repas, révéla leur identité à Desgenettes, qui mentionne ainsi ses déclarations dans ses *Mémoires* : « Ils se nomment Bonaparte. Celui qui paraît le plus jeune est le plus âgé, c'est le Comte Joseph. L'autre, le Canonnier, c'est un fier militaire. S'il nous avait commandé il y a quelques jours, nous ne serions pas ici, et la République tiendrait un bon morceau de plus du Royaume des Marmottes. . . . Mais on se reverra et vous entendrez parler un de ces matins du Cadet des Bonaparte. »

A Nice, Desgenettes se présenta au Chef du Service médical, le Docteur Larentez et au Général Biron, Commandant l'Armée. Il retrouva Bonaparte et ils fréquentèrent ensemble le salon d'une modiste, où se rencontraient des officiers et des jeunes femmes. Ils causaient parfois ensemble pendant de longues heures et c'est à cette époque que Bonaparte, félicitant Desgenettes de travailler avec ardeur, lui déclara qu'un jour peut-être, il aurait à recueillir « le fruit du zèle qui l'animait et de l'expérience qu'il cherchait à acquérir. »

Desgenettes fut enfin dirigé sur l'Armée et se présenta au Général Brunet, Commandant en chef. On sait que celui-ci le

reçut au lit, parce qu'il n'avait qu'une seule culotte, qu'il avait donnée à raccommoder. Le jeune Médecin militaire fut désigné pour la division commandée par Masséna. Il y contracta le typhus. Comme il paraissait négliger de se soigner, alors qu'il prodiguait les soins les plus empressés aux malades, Masséna se fâcha et le fit transporter à son quartier général pour l'obliger à se traiter. Desgenettes raconte que le général plaça lui-même un piquet auprès de lui, pour veiller à la stricte exécution de son traitement. Quand il fut convalescent, on le dirigea sur Nice, mais l'Adjudant-général de Saint-Hilaire reçut l'ordre de le faire escorter par un brigadier de gendarmerie, qui reçut la consigne rigoureuse de l'empêcher de commettre des écarts de régime. C'était là une sage précaution car le gardien eut à intervenir plus d'une fois, et dans ses *Mémoires*, Desgenettes rapporte que le brigadier lui dit, une fois qu'il allait se laisser aller à des imprudences : « C'est une honte pour un Docteur en chef, de vous conduire comme vous le faites. Cela ne se pardonnerait pas à un simple gendarme, et s'il était aussi glouton et qu'il fût à cheval, on le mettrait à pied pour lui apprendre à vivre. »

Desgenettes arriva à Nice, le 9 nivôse, an III (29 décembre 1794). Il y assura le service médical de l'Hôpital militaire et celui des camps voisins ; il assista à la prise de Toulon sur les Anglais, Espagnols, Portugais, Napolitains et Piémontais coalisés. Pendant toute cette période, il se fit apprécier de tous, tant par les soins efficaces et dévoués qu'il prodiguait également, et avec le même dévouement et aux hommes, et aux officiers, que par ses sages conseils et les mesures sanitaires qu'il proposait aux généraux et leur faisait adopter. Plusieurs fois, il défendit avec succès devant les Conseils de Guerre, des militaires accusés ; il se rendit, ainsi, très populaire et fut très estimé par ses chefs. Il fut nommé alors Médecin en Chef de l'Armée de la Méditerranée, dont Larrey était le Chirurgien en Chef.

En 1795, une expédition maritime se préparant à Toulon, Desgenettes, à peine convalescent, fut appelé d'Antibes à Toulon, pour y participer comme Médecin en Chef. Mais cette expédition

n'ayant pas eu lieu, il fut renvoyé à Antibes, pour diriger le service des Hôpitaux militaires d'une partie de l'Armée d'Italie.

Bonaparte rentrant à Paris, où il devait commander l'Armée de l'Intérieur, désirait que Desgenettes en fut le Médecin en Chef. Ce dernier demanda alors à laisser l'Armée d'Italie. Mais l'Ordonnateur Aubernon émit un avis défavorable à ce départ, et le représentant du peuple à l'Armée maintint Desgenettes en Italie (arrêté du 27 brumaire (18 novembre), du quartier général d'Albenga). Ce n'est que 2 mois plus tard, en janvier 1796, que Desgenettes fut autorisé à se rendre à Paris ; mais tout avait été changé. Le poste qui lui avait été promis avait été donné à un autre. L'Armée de l'Intérieur était devenue la 17^e division militaire. Desgenettes fut nommé Médecin Ordinaire dans l'Hôpital général militaire du Val-de-Grâce, affecté au Traitement des malades par Décret de la Convention (31 juillet 1793).

Quand le Comité de salut public, sur la proposition du Conseil de Santé, créa cinq Hôpitaux d'instruction et spécialement celui du *Val-de-Grâce* (règlement du 30 floréal an IV, 19 mai 1796), *Desgenettes y fut chargé de l'enseignement de la physiologie*. Il resta là jusqu'en mai 1798 ; pendant ce séjour à Paris, il épousa une des filles de Colombier, et devint ainsi le beau-frère de Thouret, Directeur de l'École de Médecine de Paris (Triaire). Il publia divers travaux et contribua activement à la création de la Société de Médecine de l'École de Paris et de la Société d'Émulation.

Lorsque Bonaparte prépara l'expédition d'Égypte, il désigna Desgenettes comme Médecin en Chef. En même temps, Larrey était choisi comme Chirurgien en Chef du corps expéditionnaire. Triaire écrit que Desgenettes et Larrey avaient l'un et l'autre 32 ans. Tous deux se complétaient par des dons divers et réalisaient des types originaux de serviteurs de l'État et de l'Armée, d'apôtres de la Science et de l'Humanité, qui resteront toujours, dans l'histoire, « la gloire et l'honneur de la profession ». Desgenettes et Larrey furent nommés le 1^{er} germinal an VI (21 mars 1798) et durent partir immédiatement pour Toulon. Ils furent chargés par la « Commission pour l'armement des Côtes de la Méditerranée »,

d'organiser le service de santé du corps expéditionnaire. Ils rassemblèrent, en peu de temps, un personnel médico-chirurgical suffisant, firent préparer les instruments et le matériel nécessaire, transformèrent en navires-hôpitaux, plusieurs bâtiments, et quand Bonaparte arriva à Toulon, le 20 floréal an VI (9 mai 1798) pour prendre le commandement suprême de l'Armée, le Service de Santé était prêt.

Desgenettes et Larrey faisaient partie de l'Etat-Major du Général en Chef ; ils s'embarquèrent avec lui, à bord du Vaisseau Amiral l'Orient, le 30 floréal (14 mai 1798). Rappelons que devant Malte, que l'Armée française allait assiéger, Bonaparte prenant des dispositions de combat contre la flotte anglaise, fit appeler Dutertre, peintre de valeur, et lui ordonna de dessiner les portraits des Chefs de l'Armée. Ces dessins devaient être enfermés dans une bouteille destinée à être jetée à l'eau, si le Vaisseau Amiral était obligé de se faire sauter, pour éviter de devenir le prisonnier des Anglais. Parmi ces portraits, qui furent gravés plus tard par ordre de Bonaparte, figure celui de Desgenettes. Le 13 messidor (1^{er} juillet 1796), la flotte française arrivait à Alexandrie et l'Armée débarquait, le jour même, à l'anse du Marabout, un peu au-dessus de la ville.

L'œuvre de Desgenettes fut considérable pendant toute cette campagne. Dès son arrivée en Egypte, il répartit les Médecins de l'Armée placés sous ses ordres, dans les différents secteurs que devaient occuper nos Armées. Il rédigea à leur intention, une instruction les invitant à étudier les lieux, les hommes, les aliments, les habitudes, les travaux, la température et les maladies, afin de constituer un ensemble de topographies médicales qui formeraient une description complète de toute l'Egypte.

Larrey raconte, dans ses *Mémoires*, que les officiers mécontents de la destruction de la flotte française à Aboukir, par la flotte anglaise de Nelson, demandèrent à Bonaparte, par la voix de Dumas, Général Commandant la cavalerie, de solliciter du Directoire le retour de l'Armée en France. Bonaparte renvoya Dumas et décida qu'aucune demande de rentrée, dans la Métropole, ne

serait agréée par lui, sans un certificat de Desgenettes et de Larrey. Un jour, un officier général, voulant absolument quitter l'Égypte, envoya à Desgenettes, avant l'examen médical qu'il devait subir, une magnifique selle arabe, en même temps qu'un superbe damas à Larrey. Ils entrèrent dans une violente colère : « Pour qui nous prenez-vous ? s'écria Desgenettes. Emportez votre selle et votre sabre et souvenez-vous de n'adresser de pareils présents qu'à ceux qui sont capables de les recevoir, comme vous êtes capable de les offrir. »

Nous devons admirer la sollicitude éclairée avec laquelle Desgenettes et Larrey réglèrent, jusque dans leurs moindres détails, les prescriptions d'hygiène à appliquer par les troupes. On peut en juger par l'instruction suivante :

Rapport adressé au Général en chef, relativement aux conscrits arrivés de France (n° 619 de ma correspondance).

Au quartier général du Kaire, le 20 pluviose an IX.

« Les officiers de santé en chef de l'Armée, consultés par le général en chef sur les mesures à prendre pour l'acclimatation des troupes qui viennent d'arriver de France, sont d'avis :

1° Que ces troupes soient vêtues comme le reste de l'Armée, soient tenues de porter la capote, et de s'en couvrir soigneusement la nuit : il est surtout essentiel de se couvrir la tête pour éviter l'ophtalmie, et les pieds pour éviter la dysenterie.

2° Il faut répéter journellement aux nouveaux arrivés que l'abus de l'eau-de-vie a sacrifié plus d'hommes que le fer de l'ennemi ; qu'il prédispose aux maladies contagieuses et les rend mortelles. Le café remplace avec avantage les liqueurs spiritueuses ; l'usage exclusif des viandes et du poisson salé est très mauvais ; les excès avec les femmes sont pernicieux ; les excès de la pipe sont nuisibles, surtout aux jeunes gens, dont la poitrine n'est pas entièrement ou bien développée.

3° Il faut être très propre, porter du linge fréquemment lavé, se laver souvent le corps. Une des choses qui favorise le plus la propreté est de porter les cheveux courts.

4° Les exercices militaires doivent avoir régulièrement lieu vers le lever ou le coucher du soleil ; il en est de même de la promenade, et particulièrement du bain dans la saison des chaleurs.

5° Ces troupes, destinées à être encadrées dans différents corps, doivent être envoyées de préférence dans les garnisons de Belbéis, et de Salehiéh, ou mieux encore dans celles de la Haute-Égypte.

6° Il faut que les casernes, destinées à loger ces troupes, soient spacieuses, bien aérées, et que les hommes y soient peu rapprochés. Ce que l'on dit des casernes doit s'appliquer aux baraques de branches de palmiers, qui sont souvent préférables. Le logement des troupes, ainsi que leurs campements, doivent toujours, autant que faire se peut, être établis sur un terrain sec, exposés aux vents du nord, éloignés des lieux bas et marécageux; et, pour des raisons physiques et morales, plus volontiers écartés que rapprochés des grandes villes.

Signés : R. Desgenettes, D.-J. Larrey, et Boudet.

Mais la peste régnait endémiquement en Égypte, et elle atteignit bientôt toute l'Armée. Desgenettes dut donc rédiger minutieusement des instructions sur l'hygiène et la prophylaxie; les faire adopter par les généraux en chef, Bonaparte et Kléber plus tard. Il dut inspecter sans cesse les hôpitaux, les camps, l'Armée, la flotte et faire de nombreux rapports sur ces inspections. Une grande partie de ces études et rapports figurent dans l'ouvrage qu'il a publié en 1802, sous le titre : *Histoire médicale de l'Armée d'Orient*. C'est dans ces pages, que Desgenettes rapporte ses observations sur l'épidémiologie de la peste :

« La peste est endémique dans l'Égypte inférieure et le long des côtes de Syrie, puisqu'elle y règne depuis des siècles, et qu'elle a été cent fois observée dans cent lieux qui n'avaient eu entre eux aucune espèce de communication » (p. 236). « *La peste est évidemment contagieuse, mais les conditions de la transmission de la contagion ne sont pas plus exactement connues que sa nature spécifique... On a vu la contagion cesser en passant d'une rive à l'autre du Nil; on a vu un simple fossé, fait en avant du camp, en arrêter les ravages.* »

(à suivre).



Néville sculp.

Fig. 39. — DES GENETTES
(Gravure de Néville)



Fig. 40. — DES GENETTES
(Lithographie de Maurin)

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Juillet 1927

Séance du 5 Juillet 1927 — Présidence de M. Gley, Président.

M. Camus, rapporteur de la Commission permanente de vaccine, présente un vœu relatif à la protection contre l'importation de la variole. — La commission propose à l'Académie d'émettre le vœu : qu'un service sanitaire d'immigration soit chargé en Algérie, en Tunisie et au Maroc de la préparation hygiénique et de la vaccination des travailleurs avant leur embarquement ; elle propose aussi qu'un certificat de vaccination récente soit exigé de toutes les personnes rentrant en France, à l'exception des hivernants et des touristes ; - (vœux adoptés par l'Académie).

M. Félix Lagrange fait une communication sur le traitement du glaucome ; son heure chirurgicale ; choix du procédé opératoire.

MM. Costa, Romary, Montel et Boyer (de Marseille) font une lecture sur un ictère bénin épidémique à bacilles paratyphiques atypiques. — Les recherches des auteurs mettent hors de doute l'existence d'un ictère primitif à bacilles paratyphiques atypiques. Il peut être bénin ou catarrhal, mais cet ictère, épidémique à coup sûr, ne s'est pas montré contagieux.

M. Paul Le Noir lit un travail sur la réaction de Botelho et le diagnostic des cancers de l'appareil digestif. — Le diagnostic des cancers digestifs et spécialement celui de l'estomac, est très difficile, parce que, à son début, il n'est caractérisé par aucun signe typique. La réaction provoquée par Botelho ne peut être considérée comme un critérium certain de cancer, car si elle a été trouvée positive dans la plupart des cas de cancers de l'appareil digestif, elle a été négative dans un cinquième des cas, et enfin, elle se montre positive dans des affections non cancéreuses et dans la grossesse.

M. Cassoute fait une lecture sur la mortalité des nourrissons à l'Hospice des Enfants assistés de Marseille en 1926. — Au cours de 1926, la mortalité des nourrissons a diminué notablement à Marseille. En 1924, mortalité de 36, 48 % avec un effectif moyen par mois de 101. En 1925, mortalité de 30 %, effectif moyen mensuel, 141. En 1926, la mortalité n'a plus été que de 22, 60 % avec un effectif moyen de 152. Ces résultats sont dûs aux mesures prophylactiques employées et spécialement aux mesures d'isolement qui ont été prises dans les cas suspects. De plus, on engage, comme nourrices, les mères qui se présentent avec l'intention d'abandonner leurs enfants. Ces mères bénéficient d'un abri maternel qui leur permet de continuer de s'occuper de leur enfant, tout en étant nourrices.

Séance du 12 Juillet 1927 — Présidence de M. Gley, Président.

M. Léon Bernard présente un rapport au nom de la Commission de l'alcoolisme sur la **communication de M. Guérin**. — L'Académie adopte les deux vœux suivants : 1° L'Académie demande à l'autorité administrative de prendre les mesures nécessaires pour que, d'une manière générale, dans les hôtels meublés tenus par des cabaretiers, une entrée soit toujours établie, qui permette aux locataires de pénétrer dans leurs chambres, sans être astreints de passer par le débit ; et qu'en particulier l'arrêté du Préfet de Police en date de 1908, relatif à cette question, soit strictement appliqué.

L'Académie appelle l'attention des Pouvoirs publics sur l'intérêt qu'il y aurait à accorder à une ou plusieurs associations privées, accréditées, le droit de **citation directe** pour toutes infractions aux lois et règlements visant la lutte contre l'alcoolisme.

M. Egaz Moniz (de Lisbonne) fait une lecture sur la **radioartériographie cérébrale**. — La visibilité du cerveau était jusqu'ici limitée à celle des ventricules latéraux. L'auteur a tenté de réaliser l'opacité des artères encéphaliques aux rayons X, en introduisant par les carotides des substances plus imperméables que la voûte crânienne à ces rayons. Il donne la préférence au bromure de strontium et de lithium, qui ne sont pas toxiques. Il a aussi employé l'iodure de sodium, qu'il a pu injecter dans les veines de l'homme, sans inconvénients, aux doses 10 à 50 %. Il a adopté le pourcentage de 25 %.

M. Gourdon entretient l'Académie de la **pathogénie, de la prophylaxie et du traitement de la scoliose des adolescents**. — On considère habituellement que la scoliose est due au ramollissement du tissu osseux, à la faiblesse des ligaments et des muscles. M. Gourdon présente un appareil capable de mesurer le degré de rotation vertébrale. Le traitement vise à la fois l'état général et le traitement local.

MM. A. Sartory, R. Sartory et Meyer font connaître à l'Académie leurs travaux sur les **modifications morphologiques et cytologiques apportées par le radium sur la cellule végétale en état d'équilibre biologique**. —

Séance du 19 Juillet 1927 — Présidence de M. Gley, Président.

Le Professeur Arnold Netter fait une communication sur le **typhus endémique bénin (maladie de Brill)**. — Cette forme de typhus a été observée il y a environ 30 ans par Brill à New-York et depuis lors, à Paris, où Netter en a observé 10 cas en 1916-1918, à Marseille où Olmer l'a constatée depuis 1924 (26 cas), à Boston, Philadelphie, Chicago, en Asie, en Afrique, en Australie. Dans ces cas, le virus typhique exanthématique se comporte d'une façon particulière, caractérisée par la **bénignité** et la **rareté de sa contagion**. Contrairement à ce qui se passe dans le typhus type, les poux paraissent ne jouer aucun rôle dans sa transmission, car ils manquent presque toujours chez les malades. On doit supposer que le virus est véhiculé par un animal vivant dans les campagnes ou les habitations (rats ou souris). Il doit ensuite être inoculé à l'homme par des parasites adultes ou à l'état de larves, très petites et peu visibles. Cette maladie est redoutable car elle peut être susceptible de redevenir le typhus virulent.

Remlinger (du Maroc) étudie s'il est possible de standardiser le traitement antirabique.

M. Auguste Lumière communique une note sur la contagion, l'hérédité et le hasard dans le cancer. — Henri Vadon, interne des hôpitaux, en enlevant un cancer du sein à une femme, se fit une blessure digitale profonde au niveau de laquelle se développa un épithélioma d'une grande malignité ; malgré l'amputation précoce de la main, puis du bras, Vadon mourut en quelques mois par généralisation métastatique de la tumeur. Actuellement, le monde médical fait une vaste enquête sur la contagion et l'hérédité du cancer. La clinique, par l'existence des cancers familiaux, et celle des maisons à cancer, soutient la possibilité d'une transmission parasitaire du cancer, alors que le laboratoire, par des résultats négatifs, semblerait démontrer la non contagiosité et la non hérédité. L'auteur estime que les documents cliniques et statistiques publiés actuellement ne prouvent nullement que le cancer soit contagieux ou héréditaire.

M. Tiffeneau fait une lecture sur la **nor-homoéphédrine**. — C'est un alcaloïde voisin de l'adrénaline, qui est hypertenseur par action directe sur les fibres musculaires des vaisseaux. Sa toxicité est assez élevée (130 milligrammes par kilo, chez le cobaye).

M. Laquerrière établit que les ondes galvaniques alternatives à longues périodes sont inoffensives.

MM. Techoueyres et Marc Walbaum lisent une note au sujet des qualités d'isolement thermique, de perméabilité et d'affinité pour l'eau présentées par les diverses sortes d'étoffes utilisées comme sous-vêtements. — Les laines, cotons, soie sont presque équivalents pour l'isolement thermique. Les tissus les plus bourrus (flanelle de laine ou coton) sont les plus perméables aux échanges gazeux. Les tissus de laine ont une plus grande affinité pour l'eau.

M. Raymond-Hamet fait connaître une **drogue antidysentérique encore inconnue en France**. — C'est l'uzara, arbrisseau, que certaines peuplades africaines emploient contre la dysenterie. On en a retiré un glucoside, l'uzarine, qui sert à faire un extrait total, le **Panzaron**. Il est excellent dans les dysenteries et supérieur à l'ipéca et à l'émétine.

Séance du 26 Juillet 1927 - Présidence de M. Gley, Président

Le Professeur Jean Sabrazès fait une communication sur l'**Orchite de la varicelle**. — Il rapporte l'observation d'un cultivateur de 20 ans qui entra dans son service d'hôpital, à Pellegrin, pour varicelle. Avec l'éruption, se développa une orchite-épididymite double et précoce, avec épanchement de caractère inflammatoire aigu dans la vaginale, et qui évolua en plusieurs poussées successives. L'orchite varicelleuse n'a, semble-t-il, jamais été constatée jusqu'à ce jour, ce qui rend plus précieuse l'observation du professeur Sabrazès.

Le Professeur J. Lignières fait une très importante communication intitulée : **Contribution à l'étude des qualités pathogènes du vaccin BCG contre la tuberculose**. — Calmette et Guérin ont montré que les cultures successives du bacille de Koch, d'origine bovine, sur pommes de

terre glycérimée et biliée, le dépouillent de son pouvoir pathogène. Ces bacilles sans virulence sont cependant capables de créer dans l'organisme qui les héberge, un état de résistance contre des bacilles de Koch pathogènes. C'est donc un véritable vaccin dit vaccin B C G. Il a été utilisé avec le plus grand succès chez les enfants, mais son emploi suscite dans le monde médical et vétérinaire une appréhension légitimée par quelques échecs réels ou apparents. L'auteur considère qu'aujourd'hui il est plus nécessaire de démontrer l'innocuité du B C G que son efficacité, celle-ci étant généralement admise. De ces recherches poursuivies depuis 1924, il résulte que l'atténuation du B C G est **fixe**. La permanence des bacilles biliés dans l'organisme et leur action prémunisante semble plus longue qu'on ne l'a pensé jusqu'ici. Le B C G est appelé à rendre des services considérables, mais malgré sa fixité remarquable, il est prudent de continuer à l'entretenir sur milieu bilié, et ce serait une erreur de le considérer dans tous les cas comme absolument inoffensif. Il semble donc raisonnable d'éviter de l'employer quand la contagion tuberculeuse n'est pas sérieusement à craindre.

M. Alexandre Michailoff fait une lecture sur un **spirochète pseudo-ictérogène**. — Il est morphologiquement semblable à spirochète ictéro-hémorragiae, mais il filtre sur bougie et est sans action pathogène pour les animaux de laboratoire.

MM. Levaditi, Schoen et Sanchis-Bayarri ont étudié le cycle évolutif du **tréponema pallidum**. — Ils admettent l'existence de formes de résistance sous l'aspect de granulations argentophiles.

MM. Sazérac, Hozaya, Stefanopoulo présentent une note sur l'action du bismuth sur le **leptospira ictéroïdes (agent infectieux de la fièvre jaune d'après Noguchi)**. — Le tartrobismutate de sodium empêche, chez le cobaye, l'infection par ce virus ; quand l'animal est infecté spontanément ou expérimentalement, des injections de bismuth guérissent la maladie (un centigramme de sel par 100 grammes de l'animal).

M. Dejust étudie la transmission du flux lumineux visible et ultra-violet à travers une série de cylindres de quartz à orientation variable. — Il emploie un localisateur qui permet d'irradier des régions ou des cavités qu'on ne pouvait atteindre.

M. Coplesco lit une note sur les troubles gastriques d'origine appendiculaire latente. — Après une observation de 10 ans, l'auteur estime que beaucoup de gastropathes sont des appendiculaires méconnus. Ils guérissent rapidement après l'appendicectomie.

MM. Chabanier, Lebert, Lumière F. et Lobo-Onell rapportent leurs résultats obtenus par la cure azotée et thyroïdienne dans le traitement du syndrome eczémateux avec albuminurie, appelé néphrite épithéliale ou encore néphrite chlorurémique. Ils emploient 2 à 4 grammes de protéique par kilo du malade et en plus 150 grammes d'hydrate de carbone avec 40 grammes de graisse. Ils ajoutent un traitement thyroïdien intensif et prolongé. Les résultats sont excellents.

Docteur **BUSQUET**.

DES GENETTES

II^e PARTIE

Cette opinion de l'éminent médecin, sur la peste, met encore mieux en lumière *l'héroïsme des faits suivants, qui suffiraient à lui mériter la reconnaissance de tous*. Il écrit, dans un rapport, daté du Quartier général devant Acre, le 27 floréal an VII :

« Ce fut, pour rassurer les imaginations et le courage ébranlé de l'armée, qu'au milieu de l'Hôpital, je trempai une lancette dans le pus d'un bubon appartenant à un convalescent de la maladie au premier degré, et que je me fis une légère piqûre dans l'aîne et au voisinage de l'aisselle, sans prendre d'autres précautions que celle de me laver avec de l'eau et du savon qui me furent offerts. J'eus, pendant plus de trois semaines deux petits points d'inflammation correspondant aux deux piqûres, et ils étaient encore très sensibles, lorsqu'au retour d'Acre je me baignai en présence d'une partie de l'armée dans la baie de Césarée. »

« Cette expérience incomplète et sur laquelle je me suis vu obligé de donner quelques détails, à cause du bruit qu'elle a fait, prouve peu de chose pour l'art ; elle n'infirmes point la transmission de la contagion démontrée par mille exemples : elle fait seulement voir que les conditions nécessaires pour qu'elle ait eu lieu, ne sont pas bien déterminées. Je crois avoir couru plus de dangers avec un but d'utilité moins grand, lorsqu'invité par le quartier Maître de la 75^e demi-brigade, une heure avant sa mort, à boire dans son verre, une partie de son breuvage ; je n'hésitai pas à lui donner cet encouragement. Ce fait, qui se passa devant un grand nombre de témoins, fit notamment reculer d'horreur le citoyen Durand, payeur de la cavalerie, qui se trouvait dans la tente du malade. »

A l'occasion de cet acte d'héroïsme, le docteur Peisse écrit : « Si les Médecins, et ils en ont souvent l'occasion, montraient toujours un amour de l'humanité aussi ardent, et des résolutions si courageuses, ils mériteraient qu'on leur accordât, de nos jours, ce titre d'hommes divins, que l'Antiquité leur décernait parfois conjointement avec les poètes ».

On a beaucoup discuté sur cet incident. Larrey, dans une note, a mentionné que « Desgenettes ne s'est pas inoculé la

peste à Acre. Il en a fait le simulacre, en essuyant une lancette imprégnée de pus sur son bras ».

D'un autre côté, le Docteur Demay écrit, dans la *Chronique Médicale*, que le Docteur Héroüard, élève de Des Genettes, lui a affirmé que l'incident de l'inoculation est tout à fait différent. Selon lui, Bonaparte aurait fait appeler Des Genettes et lui aurait dit : « La peste décime mon armée, et ce qu'elle en épargne a le moral complètement abattu. Il faut absolument que vous trouviez le moyen de relever le moral de mes soldats ». Des Genettes, après quelques minutes de réflexion, aurait répondu : « C'est bien, général. Venez demain visiter les pestiférés à l'hôpital et amenez avec vous le plus de monde possible ». Le lendemain, devant Bonaparte et le nombreux état-major qui l'accompagnait, Des Genettes déclara que la peste n'est contagieuse que pour ceux qui la craignent, et que la résistance morale neutralise l'effet du poison. Il ajouta que pour prouver ses affirmations, il allait se piquer le bras avec une lancette chargée de pus pesteux. Il releva la manche de sa tunique, plongea sa lancette dans un bubon pesteux qu'il ouvrit devant tous, puis Des Genettes, suivant Héroüard, aurait ajouté : « J'essuie la lancette sur mon avant-bras, j'appuie et j'essuie ; mais je me garde bien de couper ou de piquer la peau ».

Le Docteur Demay écrit textuellement : « et le Docteur Héroüard ajoutait avec sa bonhomie habituelle : le père Desgenettes n'était pas assez sot pour s'exposer de gaîté de cœur à un mal qu'il savait éminemment contagieux. Mais le but était atteint ; nul n'avait vu la supercherie, et l'histoire de l'inoculation, répétée partout, relevait le moral des hommes, but que se proposaient Bonaparte et Desgenettes ».

Ce récit que nous rapportons, d'après la *France Médicale* de 1901, même s'il est exact et ramène la légende héroïque chantée par Barthélémy et Méry, à de plus humaines conceptions, ne diminue pas la haute portée de l'acte de Des Genettes. Comme le dit si excellemment Corlieu : « Desgenettes était un de ces hommes à l'Antique, qui ne recherchait pas les vains honneurs

que procure le favoritisme ». Ses prétentions étaient plus élevées ; il voulait rendre service. C'est certainement ce noble sentiment qui a inspiré la scène ou peut-être la parodie de l'inoculation. Mais même parodiée, celle-ci témoigne d'une force morale peu commune et je sais plus d'un médecin qui, de nos jours, n'aurait pas le courage de se frotter la peau de l'avant-bras avec une lancette chargée de pus pesteux sortant d'un bubon.

D'ailleurs, Des Genettes attribue surtout à sa constitution physique et aux mesures d'hygiène qu'il avait adoptées, sa résistance à la contagion :

« Au milieu des témoignages précieux d'affection dont j'étais journellement comblé par l'Armée, j'entendis souvent demander par quels moyens j'étais inaccessible à la contagion. Cependant je prenais assez peu de précautions ; aussi bien nourri que les circonstances le permirent, je faisais un fréquent usage des spiritueux, pris à petites doses et très étendus ; j'allais constamment à l'ambulance à cheval et au petit pas on a vu comment je m'y comportais ; au sortir de cet établissement, je me lavais soigneusement les mains avec de l'eau et du vinaigre, ou de l'eau et du savon, et je revenais au camp au petit galop, ce qui me procurait un léger état de moiteur ; je changeais de linge et d'habits, et je me faisais laver le corps entier avec de l'eau tiède et du vinaigre avant de me mettre à manger. Quoique ce soit trop longtemps parler de soi-même, j'appréciai aussi, pour la première fois, le bonheur rare d'une constitution qui, au milieu des plus grandes fatigues, me fait retrouver, dans quelques heures de sommeil, les forces du corps et le calme de l'esprit ».

La force morale de tous ces chefs résolus et énergiques devait nécessairement être un exemple et un soutien pour la foule des soldats qu'ils devaient conduire vers les dangers de la bataille, à travers mille difficultés matérielles. Il n'est pas étonnant que pour imposer leur individualité, ils n'aient pas hésité à courir les risques de la contagion. Des Genettes nous a rapporté le geste héroïque de Bonaparte au camp devant Jaffa, le 15 ventôse, an VII (9 Mars 1799).

« Le 21 ventôse, le Général en Chef, suivi de son état-major, vint visiter les hôpitaux. Un moment avant son départ du camp, le bruit s'était répandu jusque dans sa tente que plusieurs militaires étaient tombés morts en se promenant sur le quai. Le fait est simplement que des infirmiers turcs, chargés de jeter à la mer des hommes morts dans la nuit à l'hôpital, s'étaient contentés de les déposer devant la porte de cet établis-

sement. Le Général parcourut les deux hôpitaux, parla à presque tous les militaires, et s'occupa plus d'une heure et demie de tous les détails d'organisation ; se trouvant dans une chambre étroite et très encombrée, il aida à soulever le cadavre hideux d'un soldat dont les habits en lambeaux étaient souillés par l'ouverture d'un bubon abcédé. Après avoir essayé sans affectation de reconduire le Général en Chef vers la porte, je lui fis entendre qu'un plus long séjour devenait beaucoup plus qu'inutile. Cette conduite n'a pas empêché que l'on ait souvent murmuré dans l'Armée sur ce que je ne m'étais pas opposé plus formellement à la visite si prolongée du Général en Chef : ceux-là le connaissent bien peu, qui croient qu'il est des moyens faciles pour changer ses résolutions, ou l'intimider par quelques dangers ».

Des Genettes ne s'entendit pas toujours avec Bonaparte. Dans son *Histoire Médicale de l'Armée d'Orient*, Des Genettes raconte un premier incident survenu le 27 floréal, an VII (16 Mai 1799), devant Acre. Le voici rapporté, tel qu'il figure dans les *Notes* écrites par Des Genettes lui-même :

« Le général Bonaparte m'avait fait appeler, de grand matin, dans sa tente, où il était seul avec son chef d'état-major. Après un court préambule sur notre situation sanitaire, il me dit : A votre place, je terminerais à la fois les souffrances de nos pestiférés, et je ferais cesser les dangers dont ils nous menacent en leur donnant de l'opium. Je répondis simplement : Mon devoir à moi, c'est de conserver. Alors le général développa sa pensée avec le plus grand calme, en disant qu'il conseillait, pour les autres, ce qu'en pareil cas il demanderait pour lui-même. Il me pria d'observer aussi qu'il était, avant qui que ce fût, chargé de la conservation de l'armée, et par *conséquence* d'empêcher nos malades délaissés de tomber, vivants, sous le cimeterre des Turcs : Je ne cherche pas, continua-t-il, à vaincre vos répugnances, mais je crois que je trouverai des personnes qui apprécieront mieux mes intentions ».

« Le général Berthier resta muet pendant cet entretien ; mais il me témoigna un instant après qu'il approuvait mon refus ».

« Ce ne fut, au reste, qu'à notre retour à Jaffa, et nulle part ailleurs, que je puisse attester, que l'on donna à des pestiférés, au nombre de 25 à 30, une forte dose de laudanum. Quelques uns le rejetèrent par le vomissement, furent soulagés, guérèrent et racontèrent tout ce qui s'était passé ».

Un *second incident*, beaucoup plus grave, se produisit le 11 messidor, an VII (29 Juin 1799) à la première Séance de l'Institut d'Égypte, au retour de Syrie. Des Genettes reconnaît loyalement « que les torts furent réciproques ». Le Docteur Paul Triaire, dans son *Histoire de Dominique Larrey*, nous a rapporté,

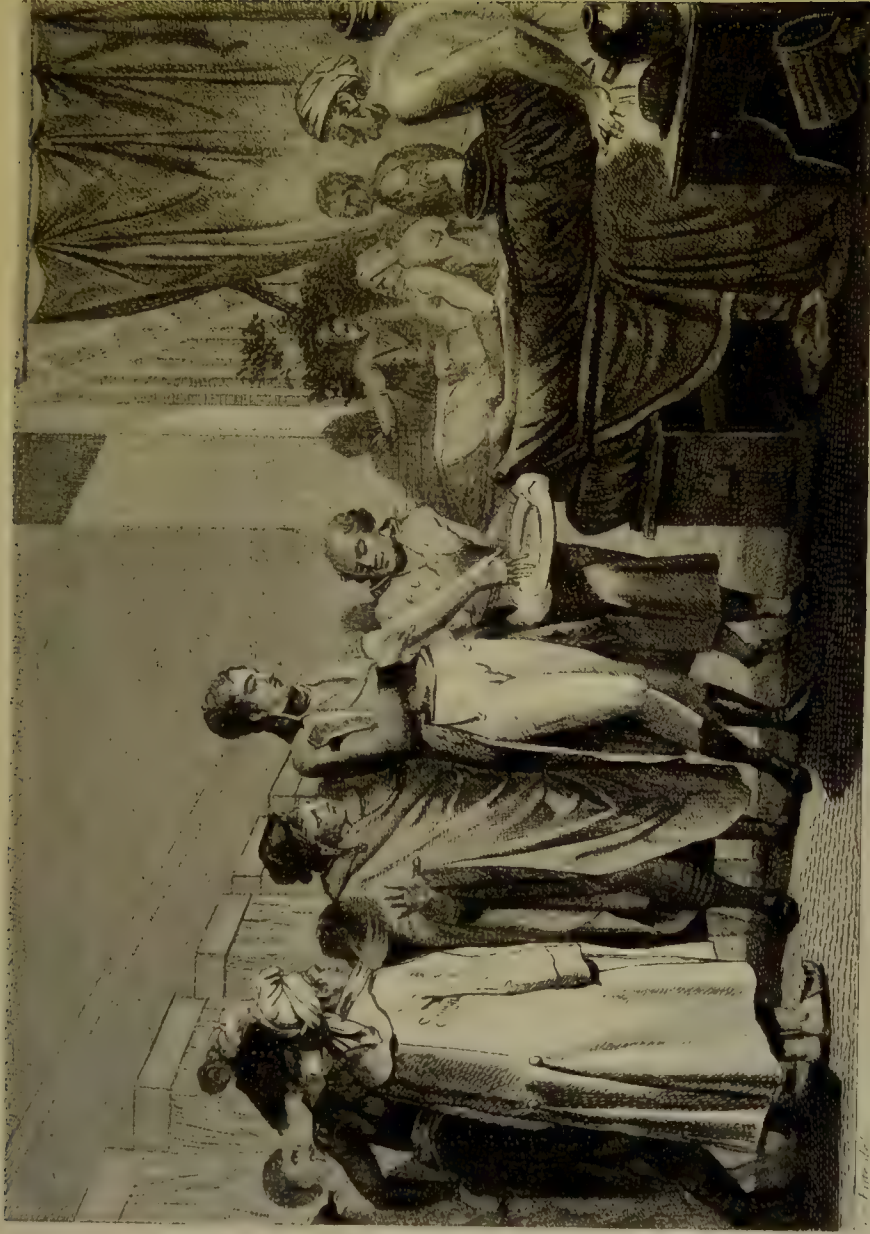


Fig. 41. — DES GENETTES s'inocule la peste en Egypte (Juin 1799)
(d'après le tableau de La Fitte).



Fig. 42. — Bonaparte touchant les pestiférés de Jaffa.

(Fragment du tableau de Champion, - Lithographie de C. Motte).

avec les détails les plus précis, cette regrettable aventure :

« Au fond, l'objet du débat ne méritait pas l'importance qui lui fût plus tard donnée ; mais l'esprit de parti s'en saisit, l'altéra et s'en fit une arme contre Bonaparte. Sous la Restauration, l'anecdote plus ou moins altérée se trouvait, avec l'affaire de Jaffa, dans tous les pamphlets qui furent publiés en France et en Angleterre. Nous possédons aujourd'hui les moyens d'apprécier cette scène et de la réduire à ses véritables et exactes proportions ».

« Dans le but d'imprimer aux travaux de la Société une plus grande activité, Bonaparte avait voulu assister à cette réunion. Il se rendit au palais accompagné de son escorte de guides. Selon l'habitude qu'il avait adoptée quand il se rendait à l'Institut, aucun insigne militaire ne décelait son rang. Il était simplement vêtu de cette redingote grise qui devint si célèbre dans la suite, et qu'il ne portait guère alors que dans les séances académiques ou dans les réunions familiales où il voulait qu'on oubliât l'autorité dont il était investi. Berthollet présidait. La salle était comble, car la présence du général en chef attirait toujours un auditoire considérable ».

« Les travaux de l'Assemblée commencèrent comme d'habitude, et rien ne faisait prévoir la pénible scène qui allait éclater. Le secrétaire perpétuel lut d'abord une étude sur les ruines de Dendérah et une communication de Descotil sur les productions agricoles et industrielles de la Haute-Egypte. Costaz fit élire une commission chargée de recueillir dans toute l'Egypte des renseignements géographiques, archéologiques, commerciaux et industriels. Nouet lut des observations astronomiques, et Le Père un rapport sur les opérations de nivellement de l'ancien canal des Deux-Mers. Enfin on nomma Bourrienne dans la section d'économie politique ».

« C'est à ce moment qu'éclata l'incident. Au fond, celui-ci a toujours été mal connu et dénaturé. Notons en effet que le compte-rendu en fut soigneusement retranché des procès-verbaux publiés par *la Décade*, dont Desgenettes était directeur, et que, les minutes et les papiers de l'Institut ayant été égarés, il ne subsistait plus aucun élément officiel d'information. Mais nous avons aujourd'hui, outre le récit de Desgenettes publié après l'Empire, le témoignage d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, qui était présent, et les notes de Larrey, qui nous permettent de rétablir exactement les faits ».

« Voici ce qui se passa : »

« Bonaparte, toujours inquiet des ravages qu'avait faits la peste dans l'armée de Syrie, proposa de nommer une commission qui recueillerait tous les faits concernant cette maladie, observés dans le cours de la campagne. Il ne dissimula pas qu'il désirait que la commission déclarât officiellement que la peste n'était pas transmissible. Remarquons que, sur

cette question spéciale, les avis étaient partagés dans le monde scientifique, et que, théoriquement, la proposition pouvait se soutenir, beaucoup de médecins autorisés proclamant à cette époque la doctrine de *l'infection* des maladies et n'admettant pas leur propagation par voie de *contagion*. Mais la question doctrinale était la moindre des préoccupations du général en chef. Ce qu'il voulait avant tout, c'était préserver son armée de tout découragement, et il pensait que la fiction de la non-contagion, qui avait été établie au début de l'épidémie, était indispensable pour obtenir ce résultat. C'est en vertu de cette convention, on se le rappelle, que le mot peste avait été rayé, par ordre, du vocabulaire des médecins et chirurgiens militaires, et que Desgenettes s'était — fictivement ou réellement — mais en tous cas publiquement, inoculé le virus ».

« La commission que réclamait Bonaparte fut nommée séance tenante ; on désigna pour la composer Larrey, Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire et Desgenettes. Il se passa alors un incident inattendu. A peine son nom eut-il été proclamé, que le médecin en chef de l'armée demanda la parole. Sans doute, il avait enfin reconnu les graves inconvénients qu'il y avait à abuser les troupes sur la contagion des pestiférés, car il combattit vivement la proposition du général en chef. Celui-ci, étonné de trouver un contradicteur aussi décidé dans l'homme qui avait été l'inspirateur des mesures sanitaires adoptées en Syrie, et qui, en se prenant lui-même comme sujet d'expérience, avait voulu démontrer hautement l'erreur des contagionnistes, insista et, devant la résistance de son interlocuteur, finit par s'irriter :

« Voilà comment vous êtes tous, s'écrie-t-il, avec vos principes d'école, médecins, chirurgiens ou pharmaciens. Plutôt que d'en sacrifier un, vous feriez périr toute une armée et toute la société ».

« On dit même qu'il alla plus loin et qu'il traita la chimie de cuisine de la médecine, et la médecine de science des assassins ».

« Une semblable boutade n'était ni neuve, ni spirituelle ; elle ressortissait bien aux habitudes de langage de Bonaparte, et ses médecins entendirent plus tard bien des saillies de ce genre. Mais, quoiqu'elle fut brutale, elle ne justifiait pas l'emportement auquel se laissa aller Desgenettes dans sa réponse ».

« Que se passa-t-il dans cet esprit ordinairement si avisé, si ambitieux, si soucieux de son avenir ? Eut-il la pensée qu'après l'expédition de Syrie l'étoile de Bonaparte allait pâlir ? Ou estima-t-il que la popularité qu'il s'était acquise dans l'Armée par son dévouement pendant cette campagne le plaçait au-dessus des atteintes du général en chef ? Ou se laissa-t-il aller à un mouvement inconsidéré de colère ? Il est plus que probable qu'il obéit à un mouvement de sa vanité blessée et à une impulsion de sa dignité professionnelle qu'il crut froissée, et qu'il considéra comme une offense personnelle un trait renouvelé de Molière et adressé à la corporation. Hors de lui, il se précipita à la tribune et, au lieu de protester avec le calme

et la dignité qui auraient convenu, il se plaça aussitôt sur le terrain des personnalités et déclara que l'art des conquérants n'avait rien à envier à celui des médecins. C'était répondre du tac au tac, mais la réponse n'était ni plus fine, ni plus spirituelle, ni plus neuve que l'attaque. Elle était cependant inoffensive, quoique depuis on en ait fait grand bruit ».

« Mais Desgenettes, emporté par la colère, ne s'en tint pas là, et c'est pour moi le côté réellement délicat de cette affaire. Malgré les efforts que faisait Monge, qui avait pris la présidence, pour le modérer, et les objurgations de Geoffroy-Saint-Hilaire assis à ses côtés, il alla plus loin et commit une indiscretion grave, qui était en même temps une offense pour le chef de l'armée et du gouvernement, et qui serait aujourd'hui sévèrement jugée et rigoureusement réprimée. Il fit allusion à son entretien avec Bonaparte au sujet des pestiférés abandonnés à Jaffa, et laissa entrevoir qu'il s'était refusé à commettre un acte criminel pour lequel il avait été sollicité. Vainement, Monge voulut l'arrêter par des rappels à l'ordre ; vainement Bonaparte manifesta-t-il son irritation, Desgenettes continua et termina son apostrophe en ajoutant que « certains oublis de morale conduisent à d'autres oublis ».

« L'Assemblée, gênée et houleuse, n'avait pas entendu cette sortie sans inquiétude ; elle était pressée de fermer ce débat pénible et réclamait la clôture, lorsque Desgenettes demanda à s'expliquer. On croit qu'il va atténuer la vivacité et le sens de ses paroles. Il les aggrave plutôt en les maintenant, mais cette fois son langage n'est pas dépourvu de noblesse et d'éloquence ; qu'on en juge :

« Je sais, citoyen, je sais, général, puisque vous avez voulu être autre chose ici que membre de l'Institut, et que vous voulez être le chef partout ; je sais que j'ai été entraîné à dire avec chaleur des choses qui retentiront loin d'ici. Mais je ne rétracte pas un seul mot. Je ne crains aucun ressentiment, et je puis dire ce que Philippe dit à un autre homme comme vous, à Alexandre : Mon existence, à laquelle on a pu voir que je ne tenais pas beaucoup, ne peut être désormais compromise, *sacro venerabili ore spiritus trahitur*, et je me réfugie dans la reconnaissance de l'Armée ».

Telle fut l'orageuse séance qui eut lieu à l'Institut le 11 messidor, an VII.

Bonaparte oublia ce que l'incident avait d'outrageant pour lui. Cependant, il ne tint aucun compte de la demande que lui fit Des Genettes de rentrer en France, et il le maintint en Orient jusqu'à la fin de la campagne. Plus tard, il le combla de faveurs ; c'est seulement dans la rédaction de ses *Entretiens de Sainte-Hélène* que l'Empereur parût se souvenir des intempérances de langage de Des Genettes, auquel il donna l'épithète de « bavard »

Après le départ du Premier Consul, son successeur au commandement de l'Armée d'Égypte, le général Kléber, adopta les vues de Des Genettes sur la prophylaxie de la peste, et lui confia la haute direction des hôpitaux et des Lazarets du corps expéditionnaire. Mais Kléber, le vaillant soldat, redoutait plus fortement la peste que les balles. Des Genettes nous a rapporté ce propos tenu par le général en chef, à une station d'évacuation des malades et des blessés, lors du retour de l'armée vers le Caire : « Mes enfants, je suis occupé de vous ; nous allons partager ce que j'ai, mais ne m'approchez pas de trop près, parce que ce n'est pas de la peste qu'il convient que je meure ».

En l'an VII (1799), le Directoire avait nommé Des Genettes professeur adjoint à la Chaire de physique médicale et d'hygiène de l'École de Santé de Paris, dont le titulaire était Hallé. Rentré en France, en 1802, Des Genettes fut encore désigné pour être le Médecin Chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, et dix-huit mois après, il devenait Inspecteur général du Service de Santé des Armées. En 1804, il fut promu Officier de la Légion d'Honneur.

En 1805, il fut envoyé en Espagne, en mission spéciale, pour étudier l'épidémie qui avait ravagé Malaga et Cadix. Il continua, entre temps, son enseignement à la Faculté de Médecine de Paris ; c'est ainsi qu'il prononça, le 9 novembre 1809, le discours de la séance publique de la Faculté, en qualité de Secrétaire de cette Faculté.

Il suivit ensuite la Grande Armée en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Russie et enfin en Autriche. Le 10 décembre 1812, il fut fait prisonnier par les Russes. Il écrivit à Alexandre, Empereur de Russie, la lettre suivante que le propre frère de l'Empereur, le Grand Duc Constantin, lui porta : « Les soins que j'ai prodigués aux soldats que le sort des armes a fait prisonniers de la France me donnent quelques droits à la bienveillance de toutes les nations ». L'empereur le reçut avec beaucoup d'égards et lui répondit par un ukase : « Sachez que vous avez des droits, non pas seulement, comme vous le dites, à la bienveillance, mais encore à la reconnaissance de toutes les nations ». Il fut reconduit

aux avant-postes français, à Wittemberg (Saxe), par une escorte d'honneur des Cosaques de la Garde, le 23 Mars 1813. Il assista à la campagne de Dresde, et dut s'enfermer dans la citadelle de Torgau, après la défaite de Leipzig. Enfin, il revint à Paris en mai 1814. Il avait été fait Baron par l'Empereur, en 1809.

A la Restauration, Louis XVIII le maintint dans ses fonctions d'Inspecteur du Service de Santé, mais lui supprima sa place de Médecin en Chef de la Garde. Par contre, il le nomma Commandeur de la Légion d'Honneur. Le 7 novembre 1814, en qualité de Président de la Faculté de Médecine, Des Genettes prononça le discours de la Séance publique de cette Faculté et les éloges de Dumas, Le Gallois et Villars.

Au retour de Napoléon de l'Île d'Elbe, Des Genettes fut réintégré, comme Médecin en Chef de la Garde Impériale, et devint Médecin en Chef de l'Armée de Waterloo.

A la seconde Restauration, Des Genettes perdit tous ses titres dans l'Armée, sauf celui de Médecin Chef, Premier Professeur au Val-de-Grâce. Il fut placé dans la douzième catégorie, et fut ramené à peu près au grade qu'il avait 25 ans avant. Il se consacra alors exclusivement à son double enseignement, du Val-de-Grâce et de la Faculté.

A la fin de 1819, une Ordonnance royale le réintégra dans le Conseil de Santé des Armées, Madame Lætitia et le cardinal Fesch lui demandèrent, en 1820, de désigner des médecins qui devaient se rendre auprès de Napoléon, à Sainte-Hélène, pour lui donner des soins ; la mort de l'illustre malade rendit cette consultation inutile.

Des Genettes fit partie de la commission qui a préparé la formation de l'Académie Royale de Médecine (A. J.-L. Jourdan). Il était aussi membre de la Commission Sanitaire Centrale du Royaume.

L'Ordonnance royale du 27 décembre 1820, créant l'Académie de Médecine, le nomma membre titulaire dans la section de Médecine.

Isidore Bourdon rapporte que Desgenettes fut à l'Académie, comme à la Faculté « toujours personnel et blessant ». Lui-même il jugea que ses saillies et ses épigrammes accroissaient le nombre de ses ennemis, et prévoyant, après avertissement, qu'elles pourraient lui faire perdre son Inspection générale au Conseil de Santé des Armées, le seul poste lucratif qui lui fut resté, *il résigna de lui-même et uniquement par prudence, vers 1828, le titre de membre de l'Académie de Médecine*, en possession duquel il ne rentra qu'après juillet 1830. En effet, il fut réélu titulaire, en remplacement de MM. Andry, Pelletan et Vauquelin, le 4 novembre 1830.

Le 18 novembre 1822, Des Genettes, Président de la Faculté, pour la troisième fois, prononça à la séance publique de rentrée de la Faculté l'éloge de Hallé, son collègue à la Chaire d'Hygiène. L'assemblée était présidée par l'abbé Nicolle, recteur de l'Académie de Paris : on écoutait dans le plus grand silence. Arrivé à l'éloge des vertus morales du défunt, Des Genettes dit : « Nous manquerions à la mémoire de l'illustre professeur, nous nous manquerions à nous-même, si nous omettions de vous dire que M. Hallé a une famille qui... et qu'il conserva et pratiqua jusqu'à son dernier instant la religion qu'il avait reçue de ses pères ». A ces mots, des murmures se firent entendre. M. Des Genettes recommença sa dernière phrase d'un ton de voix très élevé, et ajouta, en s'adressant aux murmurateurs « *non erubescio evangelium* ». Alors, M. Des Genettes, fatigué d'avoir parlé trop longtemps au milieu du bruit, renonça à continuer son discours. Puis la distribution des prix commença dans le plus grand tumulte, la plupart des assistants confondant l'abbé Nicolle avec l'abbé Frayssinous. Le désordre s'étant accru, les jeunes gens se retirèrent en vociférant et en criant : « A bas les prêtres », « A bas la calotte ». Reconnaissant leur erreur, ces mêmes jeunes gens s'empressèrent de convenir de leurs torts ; les murs de l'École furent couverts des excuses qu'ils adressèrent, ainsi publiquement, à M. l'abbé Nicolle. Louis XVIII fut informé de cette scène scandaleuse ». (*J. P. Chevalier*).

Une Ordonnance royale du 21 novembre, contre-signée Corbière, et insérée au Moniteur du 23 novembre, fermait l'École de Médecine.

Une autre Ordonnance royale de février 1823, rétablissait la Faculté de Médecine. Il y avait 23 professeurs, dont 11 nouveaux venus. Des Genettes, Antoine Dubois, Chaussier, Pinel, entre autres, étaient nommés professeurs honoraires.

Après la révolution de 1830, une Ordonnance royale de Louis-Philippe rétablit Des Genettes dans sa Chaire d'Hygiène, à la Faculté. Il fut aussi nommé maire du X^e arrondissement de Paris, par Ordonnance royale du 14 novembre 1830, et conserva ces fonctions jusqu'aux élections municipales du 26 décembre 1834.

En 1832, l'Académie des Sciences le choisit pour associé libre, Le 2 mars de cette même année, il avait été nommé Médecin en Chef des Invalides. C'est dans cet établissement *qu'il mourut, le 3 février 1837, à l'âge de 75 ans*, des suites d'une attaque d'apoplexie qui l'avait frappé en 1834. Il avait eu, en 1835, la douleur de perdre sa femme. Il avait eu deux enfants, un garçon et une fille qui avait épousé en 1829, le lieutenant colonel de cavalerie. Baron Bruno de Sordeval.

Des discours furent prononcés sur la tombe de Des Genettes, par Broussais, au nom du Corps de Santé militaire, et par le professeur Bouillaud, au nom de la Faculté de Médecine de Paris,

Le jugement documenté de ses contemporains a précisé, pour l'histoire, les caractéristiques de cette grande et noble figure de médecin. Peisse entre autres, en a tracé un portrait qui mérite d'être rapporté :

« La carrière scientifique de Desgenettes a été toute d'action, aussi ne peut-on séparer sa vie de ses écrits. Ses ouvrages, bien que remarquables, n'ont eu qu'une part secondaire dans l'accroissement de sa réputation. Si la science, en elle-même, lui doit beaucoup, *la profession de médecin lui doit plus encore. Il l'a honorée et lui a fait retrouver quelques traits de ce caractère primitif dont les siècles fabuleux l'avaient empreinte.* »

BIOGRAPHIES

- SOUDAN, - *Eloge historique de M. le Baron Desgenettes*, prononcé à la distribution des prix du Val-de-Grâce, le 9 septembre 1837. - Rec. des mémoires de méd. chir. et Pharm. milit. 1837, t. 43, p. 391.
- CHEVALLIER (J.-P.). - *Nécrologie Desgenettes*. - Impr. de Guiraudet et Ch. Jouaust.
- JOURDAN (A.-J.-L.). - *Art. Desgenettes*. - Dictionn. des Sciences méd. Biogr. méd. 1821, t. 3, p. 448.
- BOUILLAUD. - *Discours sur Desgenettes*. - Bibliothèque de la Faculté de Méd.
- BOURDON (Isidore). - *Art. Desgenettes*. - Dict. de la conversation et de la lecture, 2^e édit. 1854, t. 7, p. 445.
- BROUSSAIS. - *Discours aux obsèques de Desgenettes (6 Février 1837)*. - Rec. des mém. de de Méd., Chir. et Pharm. milit. 1837, t. 42, p. 1.
- Anonyme*. - *Desgenettes, Notice nécrologique*. - Arc. génér. de Méd., 2^e série 1837, t. 13, p. 392.
- PARISSET. - *Eloge lu à la séance publique de l'Académie royale de Méd., 4 sept. 1838*. - Mémoires Acad. royale de Méd., 1838, t. 7.
- RÉVEILLÉ-PARISE, - *Notice historique sur Desgenettes*. - Gaz. Méd. de Paris. 1839, t. 7, p. 273.
- PARISSET. - *Eloge de Desgenettes, lu à la séance de l'Acad. de Méd. du 7 février 1837*. - Bullet. Acad. de Méd., 1836-37, t. 1, p. 383.
- Anonyme* - *Art. Desgenettes*. - Nouvelle biographie génér. de Firmin Didot, 1855, t. 13, p. 818.
- HAHN (L.) *Art. Desgenettes* - Dict. encyclop. des Sciences méd., 1^{re} série 1883, t. 28, p. 293.

ICONOGRAPHIE

STATUE.

Statue de Des Genettes en marbre blanc de P. Robinet (dans le vestibule de l'Académie de Médecine).

GRAVURES.

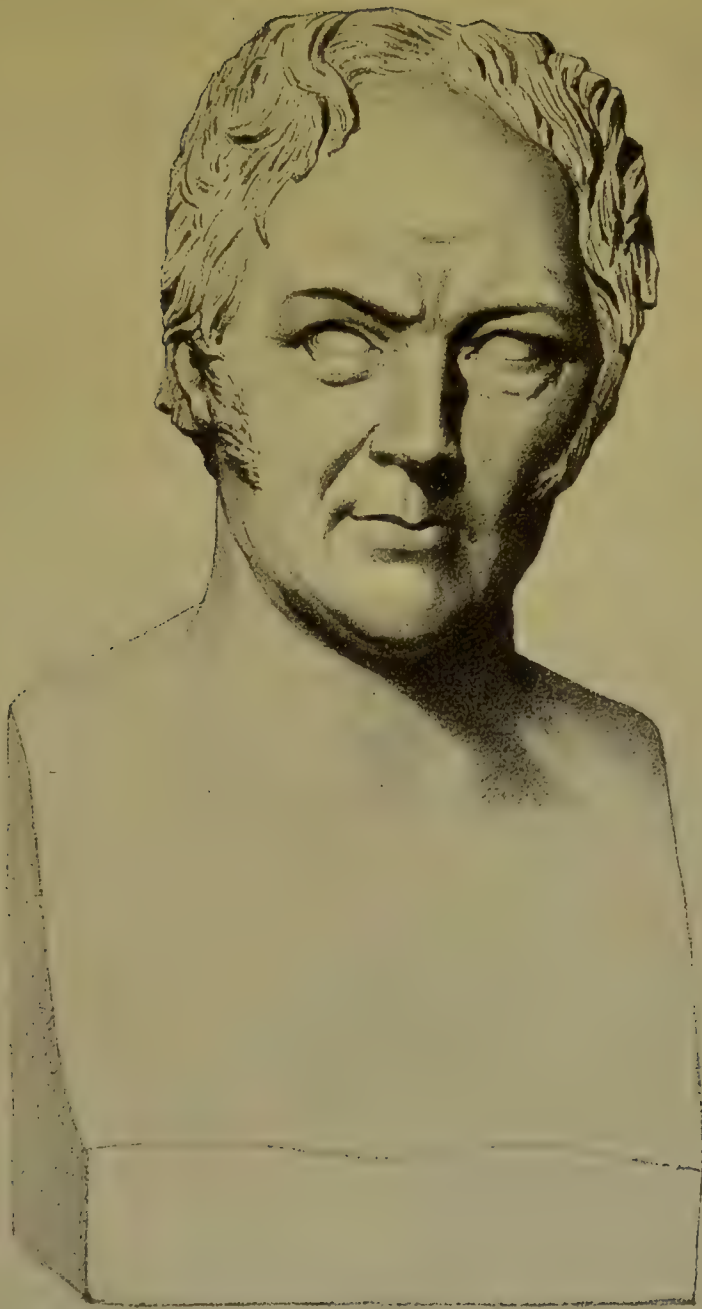
- Des Genettes s'inoculant la peste à l'armée d'Egypte, juin 1799**. - Acad. est. 1^{re} série, t. 11, n^o 211.
- Gravure du dessin de La Fitte** - Ibid. n^o 212.
- Gravure Ambroise Tardieu direxit**. - Biogr. méd. Panckoucke. 1821, t. 3, p. 448, et Acad. Méd. Portr. 1^{re} sér., t 5, n^o 846.
- Gravure de Porret, d'après le portr. de Leloy**. - Acad. t. 5, n^o 843.
- Gravure de Dénon**. - Acad. de Méd., id, n^{os} 844 et 845.
- Gravure**. - Acad. de Méd., id. n^o 847.

LITHOGRAPHIES.

- Lithographie de Delpech**. - Acad. de Méd. Portr. 1^{re} série, n^o 848.
- Lithographie d'un dessin de Maurin**. - Acad. de Méd., ibid. n^o 849.

Erreurs à rectifier concernant la date de sa mort.

- Mort le 2 février 1837**. - Art. d'Isidore Bourdon. - Dictionnaire de la conversat. et de la lect., 2^e édit. 1854, t. 7, p., 445.
- Mort le 2 février 1837, à l'âge de 74 ans**. - Art. de Soudan. *Eloge histor. de Desgenettes*, Rec. des mém. de Méd., Chir. et Phar. mil. 1837, t. 43, p. 409.



DESCENNETTES

Fig. 43. — Buste de DES GENETTES.

Département

de la Guerre.

N° L'écrit sous le rapport
du Directeur-Ministre.

à Paris le 21 mai 1807

21

Monsieur le Ministre,
Inspecteur général des services
de santé militaire, des Prisons militaires,
de la Grande Armée

Monsieur de Lamoignon 2^e Part
J'ai l'honneur de vous adresser

l'écrit ci-joint
de la Grande Armée
J'ai l'honneur de vous adresser
ce qui vous concerne
de la Grande Armée

Fig. 44. — Autographe de DES GENETTES

Appartient à l'Académie de Médecine

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois d'Octobre 1927

Séance du 4 Octobre -- Présidence de M. Gley, Président.

MM. Boinet et Jean Pieri (de Marseille) font une communication sur **les épidémies d'exanthème infectieux de nature indéterminée, observées sur le littoral méditerranéen.** — En 1924, on signala pour la première fois l'existence de cette maladie. Trois cas furent notés en mai, août et septembre. En 1925, une dizaine de cas furent constatés en avril, juin et août. En 1926, on observa un nombre moins élevé de cas, mais par contre, en 1927, l'affection apparut, sous forme plus nettement épidémique, non seulement à Marseille, mais encore à la Ciotat. A Marseille, les cas furent diffus, à travers les divers quartiers et dans certains points de la banlieue, à l'Estaque, Saint-Antoine, Belle-de-Mai. Très peu contagieuse, la maladie atteint rarement plusieurs personnes dans la même maison et dans la même famille. Tous les milieux sociaux sont frappés. L'agent de transmission est inconnu ; chez les malades on n'a trouvé aucun parasite cutané (poux) ; quant au germe, on n'a pu l'isoler. L'agglutination au proteus a toujours été négative.

Au point de vue clinique : début par une fièvre élevée (40°, 41°). Une éruption apparaît vers le troisième jour, aux membres inférieurs et gagne le reste du corps. Elle dure une semaine environ. Elle est formée par des macules plates s'effaçant à la pression du doigt. On signale aussi une petite escarre de 2 centimètres, dite *tache noire*, sur un point quelconque de la peau. Quelques troubles digestifs, des désordres nerveux et parfois même une localisation méningée, surviennent fréquemment. L'éruption pâlit vers le 10^e jour ; la fièvre tombe du 15^e au 17^e jour. La durée totale de l'affection est de 20 jours environ.

On pensa d'abord qu'on était en présence de cas de typhus levissimus. Cette affection fut observée dans la région parisienne par Cercoux et Lermoyez, par Netter, par Tessier, et enfin par Brill, en Amérique. Boinet et Piéri estiment que la question est douteuse et pensent qu'il peut s'agir de plusieurs maladies différentes. Les réactions au proteus X sont négatives ; l'éruption est maculeuse et non pas pétéchiiale ; l'existence d'une tache noire n'a jamais été mentionnée dans le typhus. Ils apportent à l'appui de leur communication neuf observations recueillies dans leur service.

René Gaultier et Vincenzo Lapicciarella font une communication sur **l'action tonique, sur le muscle gastrique, de l'extrait du lobe postérieur de l'hypophyse. Son utilisation possible dans le traitement de l'atonie et de la dilatation de l'estomac.** — L'extrait de lobe postérieur de l'hypophyse ou rétropituitrine a une action certaine sur les muscles lisses qu'il fait contracter. Des expériences des auteurs, il résulte : 1° que l'injection sous-cutanée de ce produit détermine une forte augmentation du tonus

gastrique, en même temps qu'une sensation de faim. La paroi gastrique se contracte plus énergiquement et l'évacuation du contenu gastrique est plus rapide.

Sur le cœur, ils ont constaté une diminution des battements, ainsi qu'une chute nette de la tension maxima et de la minima. Ils estiment que ces diverses actions sont sollicitées par la réaction du nerf vague.

Le Docteur Lesage lit une note sur la **vaccination antidiphthérique à l'hôpital Hérold**. — A la vaccination passive par le sérum, on a, au cours de ces dernières années, substitué la vaccination active par l'anatoxine. Le chiffre des entrées au pavillon de la diphtérie a diminué d'une façon très sensible. En 1927, on a eu 102 entrées, contre 158 en 1926 et 112 en 1925.

Séance du 11 Octobre - Présidence de M. Gley, Président.

Le Professeur Achard fait une communication sur les **spécialités pharmaceutiques**. — Il constate que le nombre des spécialités augmente, chaque jour, dans des proportions inquiétantes. La spécialité présente l'avantage d'offrir au public des produits purs, dont la préparation est parfois difficile. Il est commode pour le médecin de prescrire des médicaments, dont la posologie se trouve simplifiée ; enfin, la présentation est toujours soignée et pittoresque. Mais que d'inconvénients aussi. La préparation est accompagnée d'une notice presque toujours exagérée, quelquefois tendancieuse et qui alarme souvent et égare le malade. Celui-ci est amené à se soigner lui-même, sans avoir recours aux conseils d'un médecin.

M. Justin Godard, pendant qu'il était ministre de l'hygiène, a pris des mesures, pour que soient signalées, à la justice, les réclames éhontées de certains spécialistes. La loi du 4 avril 1926 a frappé d'un fort impôt les spécialités pharmaceutiques, dont l'emploi est recommandé par voie d'affiches, exception faite pour celles qui s'adressent seulement aux médecins. M. Achard demande que l'Etat exerce un contrôle sérieux sur les spécialités. Le gouvernement semble entrer dans cette voie, car il a demandé à l'Académie de Médecine de contrôler les médicaments antisypilitiques. L'Académie a le devoir de puiser à toutes les sources d'information ; elle doit aussi compter sur les praticiens, qui auront à éliminer de leur pratique toutes les spécialités douteuses.

MM. Fernand Arloing, Thévenot, Dufourt et Malartre communiquent leurs recherches sur la **résistance conférée, au cobaye, par le virus filtrant tuberculeux vis-à-vis de l'infection tuberculeuse expérimentale mortelle**. — Ils concluent : 1° Il est évident que, dans certains cas, l'infection d'un organisme par le virus filtrant tuberculeux lui confère une résistance parfois très considérable aux effets d'un bacille tuberculeux virulent. — 2° Une hérédo-immunité peut être logiquement admise comme possible à la suite du passage transplacentaire d'éléments tuberculeux filtrants. — 3° Le virus filtrant engendre tantôt une infection nodulaire exceptionnelle, rapidement mortelle, tantôt un syndrome d'hypotrophie fatale, tantôt une tuberculose consécutive à son réveil d'activité après une longue latence. Enfin il peut développer, dans l'organisme qui l'a héréditairement reçu, un état allergique susceptible d'une double expression : hypersensibilité aux surinfections exogènes (hérédo-sensibilité), résistance à l'infection par le bacille classique (hérédo-immunité).

Le Docteur O. Laurent (de Nice) fait une communication sur le **précancer**. — Le cancer est une *néoformation cellulaire* lyso-hypernuclée par irritation physico-chimique, avec endocrinose réactive, la mutabilité cellulaire, corollaire de l'instabilité permanente des chaînons albumineux, étant plus marquée dans le précancer et dans la famille cancéreuse et constituant la prédisposition ; ainsi ses variétés sont aussi innombrables que les races et les espèces. *Le cancer est une race autogène virulente post-irritative.*

Le précancer est une hyperplasie, congénitale ou acquise, instable et versatile ; c'est une lésion d'ordinaire localisée et circonscrite, qui peut être le point de départ d'une affection maligne.

Le Professeur Gosset fait une lecture sur la **lithiase aseptique de la vésicule biliaire**. — A côté de la lithiase vésiculaire par infection, il faut donner une place très importante à une autre lithiase, lithiase aseptique, par hypercholestérinémie. Le professeur Chauffard apporte l'appui de sa haute autorité à ces conceptions nouvelles.

Séance solennelle du 18 Octobre - Présidence de M. Gley, Président.

Centenaire^{de} J. A. VILLEMIN

M. Gley étudie **Villemin et l'Académie de Médecine**. — Il montre l'importance des recherches de Villemin au point de vue de la pathologie expérimentale. On a reproché à l'Académie ancienne d'avoir accueilli plutôt froidement la découverte de Villemin. L'éminent Président actuel déclare que les critiques ne sont qu'un hommage rendu à la vérité. Elles ont eu pour Villemin un autre mérite, car elles ont été un stimulant pour cette âme bien trempée. Avec l'ardeur d'un apôtre, Villemin, pour répondre aux critiques, reprit une à une toutes ses expériences, et réfuta l'une après l'autre, victorieusement, toutes les objections. Cette énergie, cette patience, cette persistance dans l'effort proviennent vraisemblablement de ses origines rustiques, car le paysan n'a jamais connu le découragement et a toujours triomphé de toutes les difficultés par son obstination.

Le Professeur Fernand Bezançon parle de **Villemin et la notion de contagion dans l'infection tuberculeuse**. — La préoccupation constante de Villemin, sa pensée profonde, a toujours été la notion de la contagion de la tuberculose. On doit aujourd'hui reconnaître qu'on n'a pas toujours tiré, au point de vue pratique, toutes les déductions que comporte cette découverte. Avant lui, on considérait la tuberculose comme une diathèse. Villemin accepta l'idée de l'unité de la tuberculose et soupçonna la contagion des lésions entre elles ; il établit que l'Anatomie pathologique et la Pathologie comparée montrent la parenté de la tuberculose, de la morve et de la syphilis. Ces deux dernières maladies étant inoculables, il se demanda si la tuberculose ne le serait point. C'est cette contagion qu'il démontra d'une façon indiscutable.

Le Professeur Achard étudie **Villemin et la Médecine de son temps**. — L'éminent Secrétaire général de l'Académie déclare que le scepticisme académique qui a accueilli la découverte de Villemin pouvait s'expliquer, parce que la vérité demande, pour s'établir, la réflexion et

l'examen. Le grand mérite de Villemin fut d'avoir eu une vision très nette du problème à résoudre et d'avoir su en trouver la solution. Les notions de la spécificité des lésions expérimentales et de la virulence ont été le point de départ des découvertes de Koch et des travaux de Cohnheim.

M. Herriot, Ministre de l'Instruction publique, met bien en évidence l'importance au point de vue de l'exemple, de l'ascension vers les plus hauts sommets du savoir, du petit paysan que fut Villemin. « Oui, la belle figure de chez nous, et douce, et modeste, et affable. Ce qui éclaire les traits de ce Médecin-Soldat, c'est la passion de secourir, une sorte d'engagement sacré de protéger l'espèce humaine contre cette maladie mystérieuse et terrible qui la ruine, même et surtout en sa fleur. » Il apporte à Villemin un témoignage officiel de profonde reconnaissance.

Séance du 25 Octobre - Présidence de MM. Gley,
Chauffard, Béclère, Présidents.

MM. Marfan et Zuber font une communication sur la **maison maternelle de Châtillon-sous-Bagneux**. — Annexe de l'Hospice des Enfants-assistés, cette maison fut ouverte en août 1922. Ils décrivent son fonctionnement et les excellents résultats obtenus sur la mortalité infantile, qui, de 7% en 1923, est passée à 0,63 %, en 1927.

M. Lutembacher fait une lecture sur la **structure du muscle strié. Etude en lumière polarisée. Histogénèse. Microcinématographie des contractions normales et pathologiques des muscles striés et du myocarde**. — L'étude du muscle en lumière polarisée permet d'établir qu'il est constitué par une matière biréfringente. En ce qui concerne l'histogénèse, les fibres en voie de développement montrent des lames contractiles sous forme de petits rubans plissés. A l'aide de la microcinématographie il a pu analyser les contractions musculaires sur des images agrandies à 800 diamètres. De même, sur les larves de Chironome, il a étudié les contractions du cœur et de ses fibres striées. Enfin il a constaté l'action des substances médicamenteuses sur le fonctionnement de ce cœur, et a vu que le chlorure de calcium est capable de dissocier l'activité de ses trois segments.

MM. Daniélopou, Aslan, Marcou, Proca, font une lecture sur les **zones réflexogènes carotidiennes**. — Il existe dans la carotide deux régions capables d'être le point de départ de réflexes. L'une est le point de bifurcation de la carotide primitive (sinus carotidien), et l'autre siège sur la carotide externe, à l'origine de la faciale. On provoque, en excitant ces régions : un réflexe respiratoire, un réflexe circulatoire presseur et dépresseur, enfin, des réflexes viscéraux. Les auteurs estiment que le sang a un double rôle dans la régularisation du tonus végétatif, un direct, un réflexe. La dyspnée d'effort serait en partie le résultat de réflexes carotidiens.

Docteur BUSQUET.

ESQUIROL (Jean - Etienne - Dominique)

3 Février 1772 - 12 Décembre 1840.

Médecin en Chef des Asiles d'Aliénés de la Salpêtrière
et de la Maison royale de Charenton,
Inspecteur général de l'Université,
Membre de l'Académie royale de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE-DOMINIQUE ESQUIROL, naquit le 3 février 1772, à Toulouse, rue des Changes, Place de la Pierre (plus tard maison Porte n^{os} 14 et 15) et non le 4 janvier, comme l'indiquent Falret, Callisen, le Dictionnaire de biographie médicale et Pariset. Son père, Jean-Baptiste Esquirol, était *Prieur de la Bourse*, c'est-à-dire Président du tribunal de Commerce. On sait que quelques années après la naissance de son fils, en 1787 (Falret) ou 1789 (Joly), il fut élevé à la dignité de Capitoul. A Toulouse, ce nom était donné, depuis le moyen-âge, aux Magistrats municipaux, que les divers quartiers de la cité ou des faubourgs désignaient par élection. La Révolution supprima le titre en laissant subsister la charge.

Pariset nous apprend, qu'après avoir exercé ses fonctions pendant plusieurs années, le père d'Esquirol « se tint dans la retraite. » Mais il sortit de son isolement, dans une circonstance mémorable et qui montre bien l'élévation de ses sentiments. Dans les toutes premières années de la Révolution, une disette extrême provoqua la famine en France. A Toulouse, les vivres manquèrent et, comme la caisse municipale était vide, « l'émeute affamée et sanguinaire s'apprêtait à demander la tête des accapareurs. Les Magistrats effrayés ne savaient comment s'y prendre pour calmer la fureur populaire, lorsque le père d'Esquirol, informé qu'à quelque distance de la ville, se trouvaient des magasins de blé, ordonna qu'en toute hâte on fit venir ce blé, et engagea sa fortune pour en assurer le paiement. Quoiqu'il fut riche, sa fortune suffisait à peine à une si énorme dépense, et il se ruinait pour sauver la vie de ses concitoyens. » (Leuret).

Jean-Dominique Esquirol fit ses premières études au Collège de l'Esquille, à Toulouse. Comme il se destinait à l'Église, il fut

ensuite envoyé au Séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, pour y faire sa philosophie. Mais cet établissement ayant été fermé par la Révolution, Esquirol revint à Toulouse. Son père était alors l'un des administrateurs de l'Hôpital de la Grave, dont Gardeil était le Médecin, et Alexis Larrey le Chirurgien. Jean-Dominique Larrey (le grand Larrey), neveu du précédent, y servait comme aide-major et y professait, dans l'École que son oncle venait de fonder.

Esquirol décida d'étudier la Médecine. Si l'on en croit Leuret, le choix de cette profession, lui fut dicté, moins par une vocation véritable et irrésistible, que par le désir d'obtenir un emploi d'Officier de Santé aux Armées, emploi qui le mettait, pour ainsi dire, en dehors des agitations politiques de l'époque.

Esquirol commença ses études de Médecine à Toulouse. On ne possède aucune précision sur les conditions dans lesquelles il apprit les premières notions de cette science, qui plus tard devait l'immortaliser. Il est vraisemblable, toutefois, que ce ne fut pas à l'Université. Celle-ci venait, en effet, d'être supprimée par un décret de la Convention, en date du 15 septembre 1793 (c'est-à-dire à la fin de l'An I). Or, le Conseil du Département de la Haute-Garonne, assemblé à Toulouse, avait décidé, le 29 frimaire An II, d'organiser un enseignement provisoire à Toulouse, et le 12 nivôse An II, un mois plus tard, les Professeurs étaient désignés.

Mais à cette époque, Paganel, Représentant du Peuple, Député par la Convention nationale, créait officiellement, dès le début de l'An II, le 22 nivôse, une sorte d'École supérieure provisoire, basée presque complètement sur le plan de Condorcet. En ce qui concerne la Médecine, les Professeurs en étaient : Larrey, Alexis (anatomie) ; Brun (opérations, pathologie chirurgicale et matière médico-chirurgicale) ; Lamarque (médecine théorique) ; Pérolle (médecine pratique, épidémies) ; Villars (accouchements) ; Ferrière (botanique). Cette École fut prospère, puisque dans une lettre aux Administrateurs de la Haute-Garonne, Alexis Larrey parle des cent élèves qui suivent son cours d'anatomie.

On peut donc dire que c'est vraisemblablement, à cette École

supérieure de Paganel, qu'Esquirol fit ses premières études, et que c'est là, qu'il rencontra Jean-Dominique Larrey. Quoiqu'il en soit, il travailla avec une telle ardeur, qu'il fit de rapides progrès, et qu'il obtint bientôt une Commission d'Officier de Santé pour l'Armée des Pyrénées-Orientales. Il se rendit à Narbonne, où il séjourna deux ans. Il y fut présenté à Barthez, le célèbre Professeur de Montpellier, homme violent, au caractère emporté et autoritaire, qui voulut s'attacher Esquirol, en qualité de Secrétaire ; mais ce dernier eut peur de ne pouvoir s'entendre avec lui, et déclina cette offre flatteuse.

Esquirol, d'un caractère excessivement doux, ne manquait cependant ni de courage, ni d'énergie. Pariset nous en fournit le témoignage évident, en rapportant l'anecdote suivante :

« La férocité des réformateurs (de la Révolution) couvrait la France de tribunaux qui ne respiraient que le sang. Narbonne avait le sien, et ce tribunal était en permanence. Un avocat, le seul à peu près qu'on y voulût souffrir, plaidait en mauvais vers pour les prévenus, et les prévenus étaient condamnés. Révolté de cet odieux mélange de ridicule et de barbarie, Esquirol s'écria d'une voix émue : « Je saurais mieux défendre l'innocence. » Des femmes l'entendirent. Le mari de l'une d'elles allait être mis en cause. Elles conjurent, en pleurs, Esquirol de parler pour ce malheureux. Esquirol consent. Le voilà devant le Tribunal révolutionnaire. Inspiré par la justice et la pitié, Esquirol fait entendre cette fois, un langage si incisif, si touchant et si nouveau pour les juges surpris et charmés, que le prétendu coupable est absous. Triomphe d'Orphée, qui fléchit des tigres. C'est que les premiers avocats du monde sont le sentiment et la raison. Pour prix d'un tel service, on offrit de l'or à Esquirol. Cet or eut souillé ses mains et déshonoré sa belle action. Ce même service, il le rendit peu de temps après, dans sa ville natale, à un pauvre ouvrier, qu'on accusait d'avoir pris un peu de fer dans les ateliers de la République. »

Affranchi de la Réquisition, Esquirol revint à Toulouse, dans sa famille, où il reprit sérieusement l'étude de la Médecine et celle des Sciences accessoires, parmi lesquelles l'Histoire Naturelle.

En l'An III, il fut envoyé à Montpellier, comme Élève du Gouvernement, et, en l'An VI, il obtint, au concours, deux seconds prix d'Histoire Naturelle. En l'An VII, il se rendit à Paris, pour y achever et compléter ses études médicales. Esquirol était alors très pauvre, la fortune de son père ayant disparu pendant la tourmente

révolutionnaire. On raconte que, dans un geste d'oubli, il jeta par la fenêtre de sa mansarde, un vêtement qu'il considérait comme hors service, et dans lequel il avait déposé les quelques louis d'or, que son père avait économisés un à un, et lui avait remis avant son départ. Il avait oublié qu'il avait fait de ce vêtement le dépositaire de toute sa fortune. Complètement dépourvu d'argent, Esquirol demanda un secours à sa famille, à Toulouse. Celle-ci le lui faisant attendre, il s'adressa à un ami de Séminaire, M. de Puisieulx, Précepteur du fils Molé, à Vaugirard. Il fut présenté à Madame Molé, qui lui offrit une chambre dans sa maison et le reçut à sa table. Cette hospitalité dura pendant deux ans. Esquirol suivit alors la Clinique de la Salpêtrière, les cours du Jardin des Plantes, et ceux de l'École de Médecine. A cette époque, il se lia d'une amitié profonde et qui dura toute sa vie, avec Bichat, Landré-Beauvais Roux et Schwilgué.

Esquirol devait choisir sa voie. Il y avait, à Paris, deux Écoles médicales puissantes, instituées chacune par un homme éminent, et qui se partageaient la faveur des élèves. C'étaient l'École de la Charité ou de Corvisart, et l'École de la Salpêtrière ou de Pinel. La première était plus spécialement consacrée à la pathologie interne générale, aux maladies du cœur et du poumon ; la seconde s'occupait des affections nerveuses et surtout des maladies mentales. « Corvisart, observateur, subtil, professeur éloquent, hardi, enthousiaste ; Pinel, embarrassé, timide, ne sachant pas professer, mais seulement causer avec bonhomie. Ce qui faisait rechercher Pinel, c'étaient deux qualités extrêmement précieuses : une grande pénétration comme clinicien, une grande clarté comme Professeur. En l'entendant dissenter sur une maladie, on aurait cru qu'il lisait dans le livre de la nature. Des propositions nettes, simples et en petit nombre, faisaient la matière de ses leçons ; elles y étaient développées de telle façon, que chaque auditeur les comprenait sans peine et les retenait facilement. Chez Corvisart, on apprenait vite ; chez Pinel, on savait bien. » (Leuret).

Esquirol fut attiré vers Pinel par son caractère ; il sentit un attrait irrésistible, qui l'entraînait vers l'étude des maladies men-



Fig. 45. — ESQUIROL.

(Collection Panckoucke)



Fig. 46. — ESQUIROL

(Lithographie de Delpech, d'après un dessin de Ch. Bazin)

tales, et cette étude devait, suivant l'expression de Joly, satisfaire l'ardente curiosité de son esprit, intéressé par le mystère de ces maladies si obscures alors, qu'on les appelait les « vraies protégées de la pathologie », et en même temps, il y trouvait un terrain propice, où il pouvait développer à sa guise l'inépuisable bonté de son cœur.

C'est à la Salpêtrière qu'il devint l'élève de Pinel et qu'il recueillit ses premières observations médicales. Il se fit rapidement remarquer par son assiduité au travail, son intelligence vive et précise et son entier dévouement aux malheureux, aux soins desquels il consacrait la plus grande partie de son temps. Pinel l'apprécia hautement, l'honora de son amitié et lui confia la rédaction de sa *Médecine clinique*, dont la première édition parut en 1802 et la deuxième en 1804. En même temps, il l'initiait aux détails les plus secrets de ses méthodes de traitement, de telle sorte qu'en quelques années, Esquirol connut admirablement les maladies mentales. C'est qu'il possédait, au plus haut degré, les qualités nécessaires au Médecin aliéniste et qui sont : « une grande sagacité d'esprit, un rare talent d'analyse, un courage à toute épreuve, une probité parfaite, une douceur inaltérable, unie à une inébranlable fermeté, et, par dessus tout une complète abnégation. » (Joly).

Aussi, Esquirol en pleine possession de la connaissance des maladies mentales, n'hésita pas à créer, à l'âge de vingt-sept ans, un établissement pour les aliénés de la classe riche. Il le dirigea avec la plus grande expérience, bien qu'il ne fut pas encore reçu Docteur. Cet établissement prospéra à un tel point que S..., le rédacteur de l'article Esquirol du Dictionnaire des Sciences Médicales, Biographies médicales, écrivait en 1821 :

« Depuis vingt ans, Esquirol a formé un établissement extrêmement remarquable pour le traitement de la folie ; les malades abondent, non seulement de toutes les parties de l'Europe, mais encore du nouveau Continent ; on y voit avec une vive satisfaction et en même temps, avec un sentiment difficile à rendre, que les aliénés y jouissent de plus de liberté et de plus d'agréments qu'un gouvernement voisin n'en accorde aux Grands Hommes qui se confient à sa générosité. »

Pinel, loin de prendre ombrage du remarquable succès de son

élève préféré, s'en réjouit sincèrement et noblement, et quand il en trouvait l'occasion, il indiquait que seul Esquirol pouvait lui succéder, dans la direction de son service à la Salpêtrière.

C'est seulement le 7 nivôse An XIV (28 décembre 1805) et sous le numéro 574, qu'Esquirol soutint, devant la Faculté de Médecine de Paris, une thèse pour le Doctorat en Médecine, sur « *les passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale* ». Cette thèse fut très remarquée. On a pu dire qu'elle constitue le préambule et les premiers rudiments du magnifique *Traité des Maladies mentales*, qu'il devait publier plus tard, en 1838. Dans le « monde médical », dans le « monde des salons », elle fut très consultée, très discutée, et une Anglaise, désireuse de la faire connaître à ses compatriotes, la traduisit en anglais; un peu plus tard, elle fut aussi traduite en allemand et en italien.

Peu de temps après, Esquirol fut désigné pour occuper les fonctions d'Adjoint de Pinel, dans le service de la Salpêtrière. En 1808, il commença la série de ses voyages d'étude dans les Maisons d'aliénés, qui lui permirent d'écrire plus tard, dans son traité :

« Désirant connaître l'état des aliénés en France, j'ai parcouru toutes les Maisons où sont reçus les insensés; j'ai rédigé avec soin ce que j'ai vu, maison par maison, hospice par hospice, prison par prison. J'ai fait lever et graver le plan de plusieurs de ces Établissements; j'ai comparé ce qui se fait chez nous avec ce qui se passe chez les autres nations de l'Europe. »

Et ce qu'Esquirol a constaté alors, l'a certainement rempli d'une grande pitié pour les malheureux malades et d'une grande indignation contre les méthodes de traitement employées à leur égard. Il écrit, en effet :

« Ceux pour lesquels je réclame, sont les membres les plus intéressants de la Société, presque toujours victimes des préjugés, de l'injustice et de l'ingratitude de leurs semblables. Ce sont des pères de famille, des épouses fidèles, des négociants intègres, des artistes habiles, des guerriers chers à la Patrie, des savants distingués; ce sont des âmes ardentes, fières et sensibles; et cependant, ces mêmes individus, qui devraient attirer sur eux un intérêt tout particulier, ces infortunés qui éprouvent la plus redoutable des misères humaines, sont plus maltraités que les criminels, et réduits à une condition pire que celle des animaux. »

« Je les ai vus nus, couverts de haillons, n'ayant que la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils sont étendus. Je les ai vus grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et des choses les plus nécessaires à la vie. Je les ai vus livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance. Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais dans les capitales. »

« Voilà ce que j'ai vu presque partout en France, voilà comment sont traités les aliénés presque partout en Europe. »

C'est en 1810 qu'il succéda à Pinel, comme Médecin-Chef du service des aliénés de la Salpêtrière ; il continua l'œuvre de son maître et la perfectionna même.

« C'était, dit Pariset, le même esprit, c'était le même zèle et la même charité, et tandis qu'il provoquait, par ses instances, les améliorations qu'il était nécessaire d'introduire dans le matériel du bâtiment et dans toutes les parties du régime, il encourageait les infirmières, il soulageait les malades en distribuant entre elles ses honoraires. Il entraînait ainsi dans des cœurs toujours ouverts à la gratitude, parce qu'ils sont toujours ouverts à la justice. Il les formait à la confiance et à la docilité. »

En 1814, alors que les revers de la guerre avaient peuplé de malades et de blessés, les hôpitaux du territoire et ceux de Paris, on vit Esquirol prodiguer, à tous, des soins aussi dévoués qu'assidus, et braver la contagion des fièvres malignes, qui tuaient tant de malheureux soldats. La croix de la Légion d'honneur vint récompenser sa conduite méritoire.

Comme l'enseignement des maladies mentales n'existait pas officiellement à la Faculté de Médecine de Paris, Esquirol, en 1817, ouvrit le premier Cours clinique des maladies mentales. Il fut bientôt suivi par de nombreux Médecins français et étrangers, et pour stimuler l'étude de cette spécialité médicale, le maître créa un prix de 300 francs, à distribuer chaque année, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet se rapportant à l'aliénation. Le jury de ce concours était composé de Rayer, Roche, Londe et Rech. Parmi les lauréats, Pariset cite : Georget (1820), Pinel, Grandchamp, Foville, Voisin (1822), Bouchet et Cazauvieilh. C'est aux leçons d'Esquirol que s'est formée la brillante élite d'aliénistes, qui pendant

plus de trente ans, a dirigé les principaux établissements d'aliénés en France et à l'Étranger ; cette élite a naturellement auréolé d'un très vif éclat le nom d'Esquirol.

En 1818, il termina la rédaction des observations qu'il avait faites quelques années plus tôt, au cours de ses visites dans les Établissements d'aliénés des Départements français ; il rédigea un mémoire, qu'il remit à l'autorité supérieure. Le Gouvernement après en avoir pris connaissance, nomma une Commission pour l'amélioration du régime de ses hôpitaux et le désigna pour en faire partie.

Dans les années suivantes, Esquirol multiplia ses voyages d'étude dans les Asiles d'aliénés. Il en relevait avec soin les inconvénients. Il réalisa, dans son établissement d'Ivry, la perfection presque absolue, et il acquit une telle autorité, dans la préparation du plan de ces Asiles, qu'on peut dire que c'est sur ses indications qu'ont été élaborés les édifices de Rouen, Nantes, Marseille, Montpellier, Le Mans.

En 1820, il fut désigné pour faire partie de la Section de Médecine de l'Académie Royale (nouvellement fondée), en qualité de Membre titulaire. En 1823, Esquirol fut nommé Inspecteur-général de l'Université. Dans ces fonctions délicates, il s'inspira toujours de la justice et mécontenta plus d'une fois les pouvoirs publics. C'est ainsi, qu'il s'opposa de toutes ses forces à la suppression du Collège de Sorèze, que le Ministre considérait comme une citadelle du libéralisme. Il fit réintégrer, dans sa chaire, le Professeur Lallemand, que des gens mal intentionnés, accusaient de cléricisme militant.

En 1826, il succéda à Royer-Collard, en qualité de Médecin-Chef de la Maison Royale de Charenton. Pour bien comprendre l'importance de ces fonctions, il faut parcourir le « Mémoire historique et statistique sur la Maison Royale de Charenton », qu'il a écrit en 1835 et publié en 1838, dans le tome II de son *Traité des maladies mentales*. Il demeura à la tête de cet important service pendant huit années consécutives, de 1826 jusqu'en 1833 inclusive-ment. C'est donc à tort que, dans sa notice sur la vie d'Esquirol,

M. N. Joly a indiqué qu'il avait été nommé Médecin-Chef à Charenton, en 1835.

C'est au cours de ces huit années, qu'Esquirol a pu établir, dans de nombreux travaux statistiques, la répartition de la folie suivant les professions, suivant les causes. En de nombreuses observations il a étudié les variétés du délire et ses différences cliniques; enfin il a montré que le chiffre des guérisons était en progrès constants chaque année. De nombreuses autopsies l'ont mis à même de préciser certains points d'anatomie pathologique du cerveau ou de ses enveloppes. On sait que les faits nécropsiques recueillis à Charenton ont été utilisés, depuis 1826, par le Docteur Bayle, dans son très intéressant et très documenté *Traité des maladies du cerveau*. C'est en s'appuyant sur ces constatations cadavériques que l'auteur s'efforce de prouver que la paralysie et la monomanie ont pour cause la méningite chronique.

En 1828, Esquirol fut nommé Membre du Conseil de salubrité de la Ville de Paris, et il en devint Vice-Président. Après la Révolution de 1830, l'Inspection générale de l'Université lui fut retirée.

En 1834, il se rendit en Italie, pour rétablir sa santé compromise par les fatigues de nombreux voyages en France et à l'Étranger, voyages entrepris en vue d'étudier les conditions dans lesquelles étaient traités les fous, et pour rechercher les moyens d'améliorer ces conditions. Cette même année, il devint Correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Dans les années suivantes, le travail, l'âge, sa constitution naturellement délicate, altérèrent davantage sa santé. « Il était sujet, dit Pariset, à des fluxions catarrhales, qui, de plus en plus rapprochées, rendaient sa respiration de plus en plus courte, embarrassée, douloureuse. »

Au début de décembre 1840, il eut un accès plus fort, malgré lequel il se rendit à une Séance du Conseil de Salubrité. Il en revint plus malade et mourut le 12 décembre à sept heures du matin; il avait soixante-huit ans.

Il avait épousé Anne-Constance Caré, appartenant à une famille de magistrats « et que ses qualités éminentes rendaient

bien digne d'être la compagne d'un tel époux » (Joly). Elle mourut quatre mois après son mari.

Esquirol n'avait pas d'enfants, mais il avait contribué à l'éducation de ses neveux, dont l'un, le Docteur Mitivié, Médecin de la Salpêtrière, dirigea le bel Établissement d'Ivry, en collaboration avec Moreau et Baillarger.

« Esquirol était d'une taille moyenne, bien proportionnée. Sa tête, un peu forte, était remarquable par l'intelligence et le mouvement de sa physionomie. Ses yeux étaient vifs ; son regard profond et observateur. Au premier abord, son aspect était grave et sévère, mais il y avait, dans l'épanouissement de ses traits tant de bienveillance et de douce indulgence, qu'on était bien vite disposé à l'affection et au dévouement. Sa conversation était facile, spirituelle et toujours instructive. Son caractère était essentiellement bon et il ne fut jamais accusé que de faiblesse contre l'injustice et la calomnie, qui, du reste, ternirent peu sa vie, tant il avait d'amis parmi ses confrères et de dévouement parmi ses élèves. Généreux sans ostentation, il aida souvent de sa bourse de jeunes Médecins que la fortune ne favorisait pas, ou des élèves que distinguaient déjà des titres à un avenir scientifique. Non seulement, il tolérait la contradiction, mais il l'aimait et la faisait souvent naître à dessein, pour l'examen plus complet du sujet qu'il mettait en avant. » (Bouchet).

Cet attachement, cette bienveillance active qu'Esquirol prodiguait à ses confrères et à ses élèves étaient tels, que chaque dimanche, il réunissait à sa table une douzaine de ses disciples. Parmi ces derniers, le Professeur Joly cite : Delaye, Foville, Leuret, Rech, Marchant, Chambeyron, Payen. On peut y ajouter, avec Pariset : Louis, Moreau, Calmeil, Baillarger. On a bien souvent mentionné la bonté, la sollicitude dont Esquirol a entouré ses malades : « Élever des palais pour la souffrance, disait-il, est le vrai but de la Civilisation ».

Ses nombreux voyages, qui lui fournirent tant d'observations utilisables, avaient pour but d'améliorer le sort des malades, des fous, tant au point de vue matériel, que médical. Sa philanthropie l'a poussé à parcourir, non seulement la France, mais encore l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Sardaigne, la Hollande. Partout, il signale des abus à réprimer, des améliorations à effectuer. En Italie, le Roi de Sardaigne venait de faire édifier à grands frais,

à Turin, un vaste établissement pour le traitement des aliénés. Esquirol le parcourt avec le Monarque, qui lui demande son avis ; il lui répond qu'il est fort beau, mais plus apte à servir de caserne, qu'à traiter des fous. Le Roi donna l'ordre d'affecter l'établissement à la garnison, et fit construire un nouvel hôpital, d'après les plans d'Esquirol ; en même temps, il améliora le régime hospitalier des aliénés.

La plupart des asiles construits en France, l'ont été sur les indications d'Esquirol. Son désintéressement lui attira l'affection, la reconnaissance et l'estime. Souvent, il distribua ses honoraires à ses malades et aux infirmiers chargés de les soigner. On raconte qu'à Florence, il guérit un malade considéré comme perdu et appartenant à une des familles nobles de la ville. La femme du malade lui témoigna sa reconnaissance et lui fit remettre une bourse contenant 10.000 francs. Esquirol retourna immédiatement l'argent, mais conserva la bourse à titre de souvenir. Partout où il passa, en Italie, à Rome, Florence, Naples, il fut sollicité de donner des avis médicaux à ses confrères. Il consentit à examiner les malades, leur prodigua largement ses conseils, mais refusa toujours les honoraires.

L'œuvre scientifique d'Esquirol est des plus importantes. Dans sa *thèse*, dans son *Traité des maladies mentales*, il a rassemblé de nombreuses observations, sur lesquelles il s'est appuyé pour étudier la folie et ses diverses modalités. Définir cette terrible maladie, classifier ses diverses formes cliniques, en fixer la symptomatologie, en établir les causes, en indiquer le traitement, voilà ce qu'Esquirol a réalisé dans cet ouvrage, grâce à une expérience clinique d'un demi-siècle et à un esprit d'observation des plus développés. Joly a pu dire, avec raison, que son *Traité* « est une source abondante où peuvent venir puiser, à plein vase, le médecin, le philosophe, le législateur ».

Par sa philanthropie, sa bonté, son dévouement constant à la cause des malades, Esquirol s'est classé parmi les bienfaiteurs de l'Humanité et a droit à la reconnaissance publique.

BIOGRAPHIES

- Anonyme.* - *Art. Esquirol.* - Nouv. biogr. génér. de Firmin Didot, 1856, t. XVI, p. 435.
- Anonyme.* - *Inauguration de la statue d'Esquirol*, le 22 novembre 1862, in-8°, Paris, 1862.
- BOUCHET. - *Quelques mots sur Esquirol.* - Séance générale de la Société Académique, du 6 janvier 1841.
- BOURDON (Isidore). - *Art. Esquirol.* - Diction. de la conversation et de la lecture, 2^e édit., Paris, 1855, t. IX, p. 29.
- DANNER. - *Etude sur Esquirol.* - Paris, 1853
- DELASIAUVE. - *Discours à l'inauguration de la statue d'Esquirol.* - Journ. de Méd. ment. de Paris, 1862, t. II, p. 402.
- DESMAISONS DE PALLANS. - *Discours d'ouverture.* - Soc. de Méd. de Bordeaux, 1865, p. 7.
- FALRET. - *Discours sur la tombe d'Esquirol.* - Bullet. Acad. de Méd., 22 décembre, 1840, t. VI, p. 335.
- FALRET. - *Discours et biographie supplémentaire.* - Paris, 1841.
- FLEMMING. - *Esquirol.* - Zeits. fur Psychyat, Berlin, 1845, t. II, p. 512.
- HAHN. - *Art. Esquirol.* - Dict. encyclop. des Scienc. méd. de Dechambre, 1888, t. XXXVI, p. 91.
- HOFFBAUER (John-Christ.) - *Médecine légale relative aux aliénés*, Paris, 1827.
- JOLY. - *Notice sur Esquirol.* - Gazette Médicale de Toulouse.
- LEGRAND DU SAULE. - *Esquirol.* - Annales médico-psychol., Paris, 1863, t. I, p. 68.
- LEURET. - *Discours sur la tombe d'Esquirol.* - Annal. d'hygiène publ., 1841, p. 5.
- LEURET. - *Notice sur Esquirol.* - Gazette médic. de Paris, 1841, t. IX, p. 1.
- PARISSET. - *Discours sur la tombe d'Esquirol.* - Bull. Acad. de méd., t. VI, p. 329.
- PARISSET. - *Eloge d'Esquirol lu dans la séance annuelle du 17 décembre 1844.* - Mém. Acad. de Méd. 1845, t. XI, p. 33.
- RABBE. - *Art. Esquirol.* - Biogr. univers. et portraits des contemporains.
- S... - *Art. Esquirol.* - Dict. des Sciences méd. - Biogr. méd., 1821, t. IV, p. 58.
- SARRUT ET SAINT-EDMÉ. - *Biogr. des hommes du jour*, t. II, p. 2.

ICONOGRAPHIE

- Gravure.** - **Ambroise Tardieu** direxit. Biogr. méd. de Panckouke, 1821, t. IV, p. 58.
- Lithographie de Delpech**, d'après le dessin de **Bazin**, 1838.
- Médaille en pierre, de Maurette.** Façade de la Faculté de Médecine de Toulouse.
-

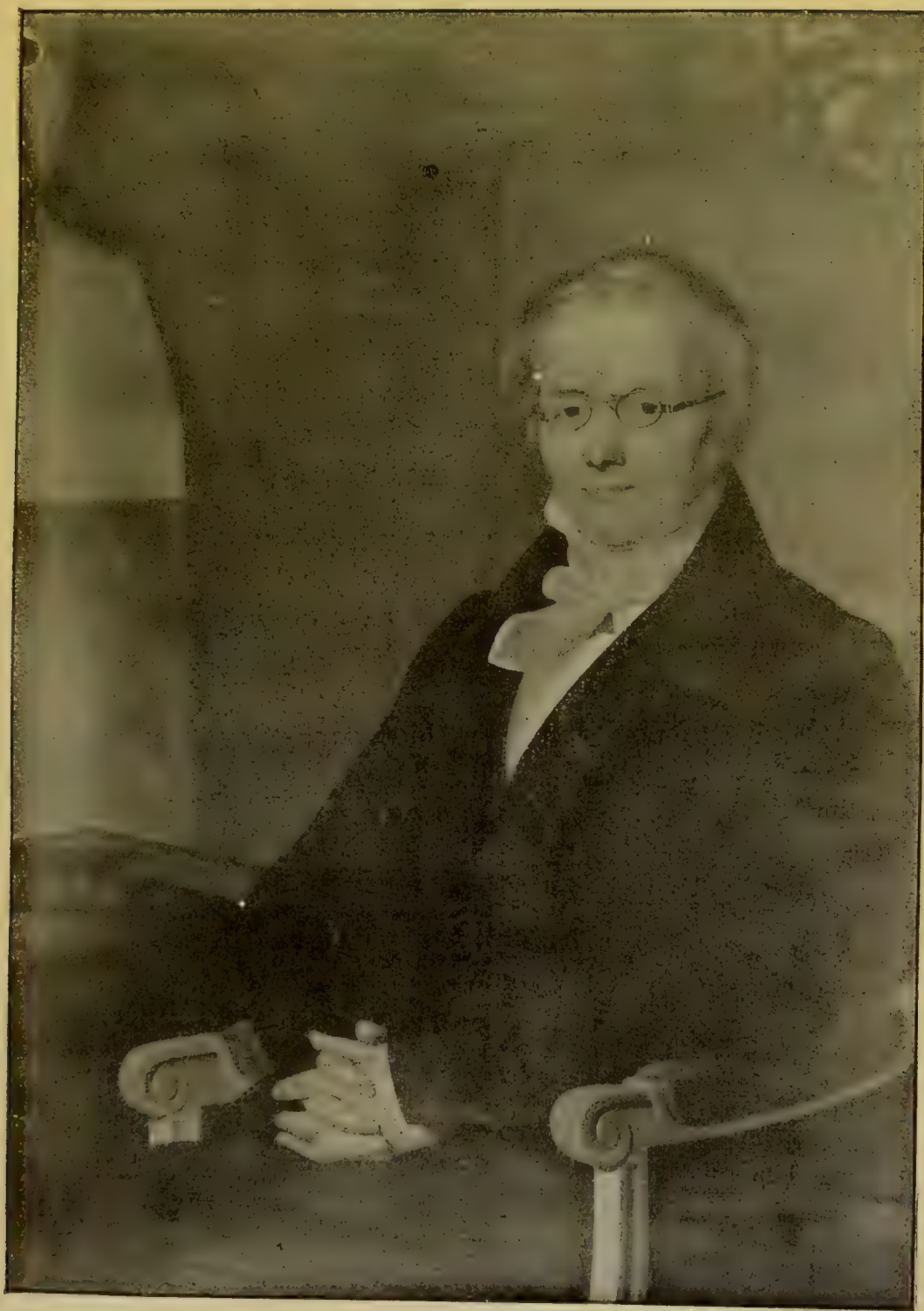


Fig. 47. — ESQUIROL

Tableau à l'huile de Pichon. Appartient à l'Académie de Médecine.

De Bordeaux à Toulouse. — Le Delays d'attente, ou
 W. Sguerin.
 De Toulouse à Montpellier. — voir le professeur Reich
 De Montpellier à Marseille : consulter le doct. Guillard
 Guyard
 De Marseille à Lyon : voir le doct. Brachet
 De Lyon à Genève : où l'on consultera le doct. Coincot
 qui aura la bonté de donner les meilleurs avis
 pour le voyage dans l'intérieur de la France. On
 pourra auprès de ce médecin, les instructions
 nécessaires pour rendre son voyage profitable à sa
 santé et à l'instruction.

Les médecins que j'ai indiqués dans les différents
 villes de France, ont accepté volontiers qu'ait été vu la
 bonté de leur fonction. Le doct. Coincot sera néanmoins
 consulté.

Paris ce 1^{er} avril 1833

Esquirol

Fig. 48. — Autographe d'ESQUIROL
(appartient au D^r Semelaigue)

(Reproduction interdite).

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Novembre 1927

Séance du 2 Novembre 1927 — Présidence de M. Gley, Président.

MM. Labbé et Nepveux font une communication sur le **glukhorment dans le traitement du diabète**. — Ce produit est une poudre résultant de la fermentation du pancréas, préparée par la maison Horment de Berlin. Les auteurs ont essayé son emploi dans le traitement du diabète. Ils concluent : le glukhorment a une action hypoglycémiante et favorise l'utilisation des hydrates de carbone. Cette action est nette. Elle leur paraît semblable à celle de la synthaline, avec l'avantage sur cette préparation que le glukhorment ne s'est pas montré toxique. La puissance du glukhorment est très inférieure à celle de l'insuline ; par contre, il offre un avantage, celui d'être actif en ingestion, alors que l'insuline n'est active qu'en injection.

Il en résulte que l'insuline reste le seul médicament à employer dans les formes graves du diabète. Dans les formes bénignes on peut utiliser le glukhorment pour augmenter la capacité d'utilisation des hydrates de carbone et pour amener plus rapidement la disparition d'une glycosurie combattue par le régime.

MM. Carrière et Auguste (de Lille) font une lecture sur une forme anormale de **grippe hydropique et douloureuse**. — Au début de novembre 1925, est apparue, dans un faubourg de Lille, à Fives, une maladie anormale, caractérisée par sa gravité, sa longue durée et ses symptômes très particuliers. Excessivement contagieuse, dans sa période d'invasion, elle prit rapidement l'allure d'une épidémie, qui tourna court au bout de quatre semaines. Les femmes et les adultes furent surtout frappés. Les enfants en bas âge furent épargnés.

Il y eut environ 150 malades, avec une quinzaine de décès. Les symptômes typiques sont : fièvre élevée au début, avec rachialgie, douleurs intolérables dans les mollets, troubles gastro-intestinaux, adynamie, œdème de la face, urines rares, albumineuses. A la troisième semaine, la fièvre diminue lentement ; il survient une paralysie des membres inférieurs, laquelle disparaît progressivement à partir de la quatrième semaine. Dans les cas graves, la fièvre se maintient et le malade meurt de collapsus cardiaque.

Les recherches de laboratoire sont restées vaines ; les auteurs pensent qu'il s'agit d'une forme de grippe.

Le Dr Bonain apporte une contribution à la physiologie de l'oreille et au rôle des **arcades de Corti**, dans l'audition. — L'oreille reçoit simultanément des sons simples et des sons complexes ; il se produit une diffraction des ondes à travers les claires-voies des arcades de Corti.

Séance du 8 Novembre 1927 - Présidence de M. Gley, Président.

MM. Guillaume-Louis et Dubreuil-Chambardel font une lecture sur le **cerveau d'Anatole France**. — Le 14 novembre 1924, les auteurs ont embaumé le corps d'Anatole France, décédé le 12 novembre, à la Béchellerie, près Tours. Ils ont été autorisés à prélever et à examiner le cerveau. Le poids total (1.017 grammes) est nettement inférieur au poids moyen général (1.360 grammes). Il présente une asymétrie notable, le diamètre antéro-postérieur étant de 61 millimètres à gauche et de 67 millimètres à droite. La surface offre des incisures profondes, des sillons accentués, des plissements prononcés. La forme générale de ce cerveau est admirable et représente un véritable travail d'orfèvrerie, dans lequel les circonvolutions déliées et longues, repliées sur elles-mêmes, montrent une complication vraiment peu habituelle. Cette complexité est plus grande sur les lobes frontaux et occipitaux.

Le Professeur Zimmern lit une note sur la **radiobiologie et la radiothérapie des surrénales**. — On ne saurait rejeter l'emploi de la radiothérapie surrénale, parce que quelques expériences physiologiques ont cherché à établir que des doses faibles de radiations provoquaient une augmentation de tension dans la glande. L'expérimentation physiologique ne s'adresse qu'à des glandes saines, en état d'équilibre humoral et non à des surrénales altérées et en état de dysfonctionnement endocrinien. Zimmern a obtenu toujours, dans les syndromes d'hypertension, un abaissement de la tension artérielle. Dans les cas d'altérations présumées du parenchyme surrénal (syndrome surréno-vasculaire de Josué), il faut des doses élevées ; dans les troubles fonctionnels dus à la rupture des synergies endocriniennes (hypertension de la ménopause, des surmenés...), il faut des doses modérées.

Séance du 15 Novembre 1927 - Présidence de M. Gley, Président.

M. Pottevin fait une lecture sur le **facteur humain dans l'organisation rationnelle du travail**. — Il désire définir les conditions dans lesquelles on peut obtenir, de la machine humaine, le meilleur rendement, avec un minimum d'usure, c'est-à-dire de fatigue. Il faut d'abord préciser avec soin l'orientation professionnelle. Pour cela, on devra apprécier les aptitudes physiques. Il faudrait ensuite analyser les aptitudes mentales et le caractère. En ce qui regarde l'organisation du travail, on possède des documents plus importants. Toutes ces questions sont encore à l'étude et ont une très grande importance pour l'économie nationale.

MM. Plazy, Marçon, Carboni, médecins de la Marine, font une lecture sur le **typhus endémique bénin (maladie de Brill)**.

En juillet dernier, le Professeur Olmer, de Marseille, signalait à l'Académie, que la région marseillaise était visitée par une épidémie, qui paraissait relever du typhus exanthématique. Lors de cette communication, le Professeur Netter avait cru pouvoir rattacher ces symptômes à la maladie de Brill, car en 1917 il avait observé, lui-même, une affection identique, dans la région parisienne. Les auteurs actuels ont soigné, en 1926-27, des

cas semblables à l'hôpital maritime Saint-Mandrier, à Toulon. Ils fournissent l'appoint de plusieurs observations. Comme dans les précédentes communications, les recherches de laboratoire n'ont donné aucun résultat précis.

Séance du 22 Novembre 1927 - Présidence de M. Gley, Président.

M. Camus, dans un très volumineux rapport, fait connaître les résultats des vaccinations faites en France et au Maroc en 1926, et aux Colonies en 1925. — Le fonctionnement du service vaccinal de nos départements laisse beaucoup à désirer, car le nombre des vaccinations y diminue chaque année. Ce relâchement est d'autant plus inquiétant que, depuis quelques années, la variole devient plus fréquente. Cet accroissement du nombre des cas de variole tient à plusieurs causes : apports renouvelés des germes varioliques sur notre sol ; et aussi les fautes d'hygiène qui favorisent le développement de ces germes et permettent à des foyers épidémiques de s'établir. Les mesures de protection doivent viser les marchandises et également les importateurs de germes, parmi lesquels figurent les travailleurs du Nord de l'Afrique.

L'immunité vaccinale moyenne de la population française s'est sensiblement abaissée depuis la guerre. Ceci résulte de l'arrivée de nombreux étrangers mal ou non vaccinés, sur notre territoire, et enfin, pour une forte part, de l'indifférence des français à se faire revacciner.

Il faut réagir ; l'administration doit surveiller les revaccinations, dans les établissements scolaires, dans toutes les agglomérations où elle a le droit d'intervenir. Au besoin, elle doit prendre des sanctions et faire suivre les procès-verbaux, s'il y a lieu, de condamnations pénales.

En ce qui concerne nos colonies, la pratique de la vaccination s'intensifie et la variole régresse partout. Signalons les beaux résultats obtenus dans l'Afrique Occidentale française : la variole y diminue beaucoup partout et a complètement disparu de la Côte d'Ivoire. L'Océanie aussi est indemne de variole.

Le Professeur J. Renault lit un rapport sur l'emploi du vaccin de Noguchi contre la fièvre jaune. — Le Ministre des Colonies a demandé à l'Académie de se prononcer sur l'utilité du vaccin de Noguchi contre la fièvre jaune. Le rapporteur déclare que ce vaccin est tout à fait inoffensif, et par suite on ne saurait refuser son emploi à ceux qui le réclament. Cependant, son efficacité contre la fièvre jaune est très discutée. Enfin, il y a lieu de remarquer que cette terrible maladie a disparu des pays où l'on a engagé une lutte efficace contre le moustique qui la transmet, le *Stegomyia fasciata*. Il signale l'exemple du Brésil, celui de la Havane, aujourd'hui débarrassés de cette contagion ; on pourrait obtenir des résultats identiques, dans nos établissements de l'Afrique Occidentale française.

M. Remlinger fait une communication sur la protection du Maroc contre la fièvre jaune. — La fièvre jaune sévit épidémiquement au Sénégal. Or, fait extrêmement intéressant, le Maroc est complètement indemne. Il n'a jamais été visité par cette maladie. Il est vraisemblable que cela

est dû à ce que les relations, entre le Maroc et les diverses parties avoisinantes, ont été nulles, rendant toute transmission pratiquement impossible. Aujourd'hui les conditions ont totalement changé et l'on doit craindre, en raison des relations fréquentes entre le Maroc et les pays voisins, que la fièvre jaune passe de l'un à l'autre. Aussi, Remlinger conseille de surveiller les caravanes et les transports maritimes côtiers.

Séance du 29 Novembre 1927 - Présidence de M. Gley, Président.

MM. Marinesco, Manicatide, St Draganesco, dans une communication, fournissent **des données cliniques sur l'épidémie de la maladie de Heine-Méidin qui a sévi en Roumanie, pendant l'année 1927.** — La poliomyélite antérieure aiguë ou paralysie infantile, décrite par Heine-Méidin, sévit habituellement d'une façon sporadique en Roumanie. En 1927, elle a pris le type épidémique et envahi de nombreuses villes roumaines. On a compté 936 malades à la campagne et 371 cas dans les villes. La mortalité globale a été de 7 pour cent. Le Ministre de la Santé publique imposa la déclaration obligatoire et l'isolement des malades pendant 40 jours. Les auteurs estiment que la contagion est certaine, mais il est difficile de saisir son moment. Ils décrivent six types cliniques : 1° forme spinale ou poliomyélitique ; 2° forme bulbo-protubérantielle ; 3° forme cérébrale ; 4° forme mésocéphalique ; 5° forme méningée ; 6° formes diverses. Le diagnostic fut aisé ; il fut d'ailleurs facilité par la ponction lombaire. Les recherches de laboratoire furent sans résultats.

Navarro fait une lecture à **propos de deux cas de syphilis du cœcum.** — Le diagnostic se fit en raison du degré de l'infiltration cellulaire autour des gommés et des antécédents syphilitiques.

Hussain-Ibrahim apporte une observation **d'urétrite et entérocoque.** — L'entérocoque, parasite de l'urèthre, peut provoquer des urétrites, ainsi que l'avait d'ailleurs dit Dieger.

Le Docteur Laquerrière fait connaître qu'il a fait **quelques essais thérapeutiques au moyen d'ondes galvaniques alternatives à longues périodes.** Ces ondes peuvent régulariser le fonctionnement médullaire.

Le Professeur Olmer (de Marseille) fait une intéressante lecture **sur les nouvelles recherches sur une infection typhoïde avec exanthème et sur ses relations avec le typhus exanthématique.** — Le 19 juillet dernier il faisait connaître ses importants travaux sur cette maladie, et ceci provoquait un rapport de Léon Bernard. Olmer a revu, depuis lors, d'autres cas. Il a fait des recherches de laboratoire et celles-ci établissent ses relations avec le typhus.

Le Docteur D'Élnitz (de Nice) mentionne qu'il a observé dans son service, des cas **d'exanthème estival à forme typhoïde.** Ils se rapprochent des cas d'Olmer.

Docteur BUSQUET.

PINEL (Philippe)

20 Avril 1745 - 25 Octobre 1826.

Médecin en Chef de la Salpêtrière,
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris,
Membre de l'Académie de Médecine et de l'Institut.

PINEL (Philippe) naquit le 20 avril 1745, dans les environs de Castres, au lieu dit d'En-Roques, paroisse de Saint-André d'Alayrac, commune de Gibrondes (aujourd'hui Jonquières), dans la propriété des parents de sa mère (le château de Rascas), où elle était venue en visite.

Son acte de naissance figure sur le registre des actes de la paroisse de Saint-André d'Alayrac, pour l'année 1745 :

« L'an mil sept cent quarante-cinq et le vingt-deux avril, nous curé, avons suppléé à la cérémonie du baptême de Philippe Pinel auquel nous avons donné le susdit nom, lequel a été ondoyé dans la maison de son père par Marie Maupriz, veuve de Gaspard Avison, sage-femme, paroisse de Jousres, le vingt du présent mois, fils d'autre Philippe Pinel, maître-chirurgien, et d'Elisabeth Dupuy, mariés, parrain Barthélemi Pinel, grand-père paternel, marraine Marguerite Bugarel, grand'mère maternelle, présent Charles Dupuy, maître-chirurgien, autre Charles Dupuy de Saint-Clément de Néreau ;

Signé avec nous le père, le parrain, la marraine, en foi de ce. Pinel, Pinel, Marguerite Bugarel, Dupuy Saint-Clément, Solier, Lafosse, Gaugy curé. »

Pinel appartenait à une famille médicale qui résidait à Saint-Paul-Cap-de-Joux, autrefois place forte de la Vicomté de Lautrec, aujourd'hui simple bourgade des bords de l'Agout. Son grand-père, Barthélemi Pinel, exerçait la Médecine à Saint-Paul; son père, Philippe Pinel, reçu Maître en Chirurgie, succéda à Barthélemi

Pinel, alors qu'un autre fils du même Barthélemi, également Maître en Chirurgie, s'était établi à Damiatte, dans le voisinage de Saint-Paul. C'est en raison de cette résidence de sa famille que notre Philippe Pinel déclara, toute sa vie, que Saint-Paul était son pays natal.

Le Docteur Semelaigne nous apprend que le jour où l'enfant fut apporté dans la demeure paternelle, son aïeul Barthélemi, pour célébrer cet heureux événement, planta dans le verger un pommier, qui fut désormais connu, dans la famille, sous le nom de l'« arbre de Philippou ».

La première éducation de Philippe Pinel se fit entièrement sous les yeux de sa mère, Elisabeth Dupuy, femme remarquable par sa distinction et sa piété. Elle mourut alors que son fils n'avait que 12 ans (Casimir Pinel).

Pinel se fit remarquer, de bonne heure, par son intelligence précoce et son aptitude au travail. Son père, désireux de cultiver de semblables dispositions, fit venir, d'Albi, l'Abbé Gorse, qui poussa sérieusement l'instruction de cet élève intéressant et lui apprit le latin. Le jeune Pinel fut ensuite envoyé au Collège des Doctrinaires, à Lavaur, afin d'y terminer ses humanités. Il y travailla avec tant d'application et d'ardeur qu'il s'acquit la réputation d'un garçon sérieux et instruit, de telle sorte qu'un riche bourgeois de la ville lui demanda de se charger de l'instruction de ses enfants. Pinel accepta cette situation qui lui permettait de gagner largement sa vie, tout en continuant ses propres études. Il n'était qu'à 15 kilomètres de sa famille et il se rendait à pied, chaque semaine, le jeudi et le samedi, à Saint-Paul, d'où il repartait le vendredi et le lundi, dès le lever du jour, pour regagner Lavaur.

Son neveu, le Docteur Casimir Pinel, nous apprend que « sa constitution était forte, robuste, vigoureuse. Il était de petite taille, mais son corps était bien proportionné ; sa tête était développée, son front large, haut, découvert et proéminent, ses cheveux noirs, ses yeux vifs, son nez aquilin, son menton arrondi, sa bouche petite, son sourire doux et affable ; sa physionomie, empreinte de

bienveillance et de bonté, présentait de bonne heure le caractère de la réflexion et de la maturité ; toute sa personne, ses manières, son langage, son maintien, sa conduite réservée et austère inspiraient la condescendance et le respect ; ses quatre frères et sœurs ne le tutoyèrent jamais. Plein d'aménité, d'affection, de sollicitude pour eux, il leur imposait par sa gravité et par son ton un peu magistral, quoique toujours indulgent. Dans la journée, il les rassemblait pour leur donner quelques leçons, et, avant le coucher, il présidait à la prière du soir qui se faisait en commun et avec un grand recueillement. »

Ses historiographes nous rapportent divers détails de la vie de Pinel, qui montrent que, dès cette époque, il manifestait une vive sensibilité, une grande pitié pour tout ce qui souffre, et une bonté dont il donna toute sa vie les plus nobles témoignages. Il accompagnait son père à la chasse, emportant à la fois fusil et livres, et abandonnant pour de longues heures, sous les fraîches frondaisons, celui-là pour ceux-ci. Il avait un pénible regret de tuer des oiseaux et la vue d'un gibier mort ou blessé lui faisait de la peine ; aussi la chasse n'était-elle pour lui qu'une promenade.

Le Docteur Semelaigne nous raconte cette anecdote typique : « Un jour, Pinel et son père étant assis dans les champs. « Vois-tu cette alouette, lui dit tout à coup son père, elle plane dans les airs ; eh bien, je vais la faire tomber. » Elle vint, en effet, s'abattre à leurs pieds. Alors l'enfant tout ému, s'écria : « on ne l'entendra plus chanter. »

L'Évêque de Lavaur, frappé de la valeur morale et littéraire de Philippe Pinel, fit tous ses efforts pour l'attacher à l'Église. Il y parvint, grâce à l'action combinée de son père et de ses professeurs ; Pinel prit la soutane et reçut les ordres mineurs. Il perfectionna et compléta alors ses connaissances des Saintes-Écritures et enseigna la théologie. Toutefois, il s'aperçut bientôt qu'il n'avait pas la vocation religieuse. Il était, en effet, imprégné des idées philosophiques qui commençaient à se répandre en France, sous l'influence de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, si bien qu'après un séjour de quatre ans à Lavaur, il abandonna l'état

ecclésiastique et décida de se rendre à Toulouse pour y continuer ses études, et suivre une carrière mieux adaptée à ses goûts. C'était en 1767 ; Pinel avait alors 22 ans (et non 17 comme l'indique Cuvier).

Il suivit les cours de l'Université, étudia avec une ardeur passionnée les mathématiques, la philosophie, les sciences naturelles et obtint enfin, devant la Faculté des Lettres, le grade de Maître-ès-arts, avec une thèse, dont le titre était : « *De la rectitude que l'étude des Mathématiques imprime au jugement dans son application aux sciences.* » A cette même époque, il présenta une poésie aux Jeux floraux de Clémence Isaure, à Toulouse, et obtint l'un des prix.

Il vivait dans une modeste chambre partagée avec son frère ; donnait des leçons de mathématiques et de philosophie, travaillant avec acharnement. « Mon père m'a souvent raconté, dit son neveu Casimir Pinel, que très fréquemment, à son réveil, le lendemain, il trouvait mon oncle (Philippe Pinel) à la place où il l'avait laissé la veille en se couchant, c'est-à-dire, les coudes sur la table, les mains soutenant la tête, et dans un état de méditation. »

Il entra ensuite dans une famille riche comme précepteur des deux fils, et décida de faire les études médicales, en vue du Doctorat. Il suivit les cours de l'École de Médecine de Toulouse, en même temps que les hôpitaux. Le 22 décembre 1773, il soutint sa thèse pour le Doctorat en Médecine, sur un sujet qui n'est mentionné dans aucun document (les registres n'ayant pas été conservés, dit-on).

Au début de 1774, Pinel se rendit à Montpellier, dont l'Université, émule de celle de Paris, avait une renommée mondiale. Il voulait y perfectionner ses connaissances médicales. Dans sa *Nosographie philosophique*, il écrit : « Durant un séjour de 4 ans, que je fis à Montpellier, c'est-à-dire depuis 1774 jusqu'à la fin de 1778, je me bornai à fréquenter les cours publics de Médecine, à suivre la pratique des hôpitaux et à remonter aux vrais principes de la Médecine ancienne et moderne ».



Fig. 49. — Portrait de PINEL, par Madame Mérimée

Appartient au docteur Semelaigne, (Reproduction interdite).

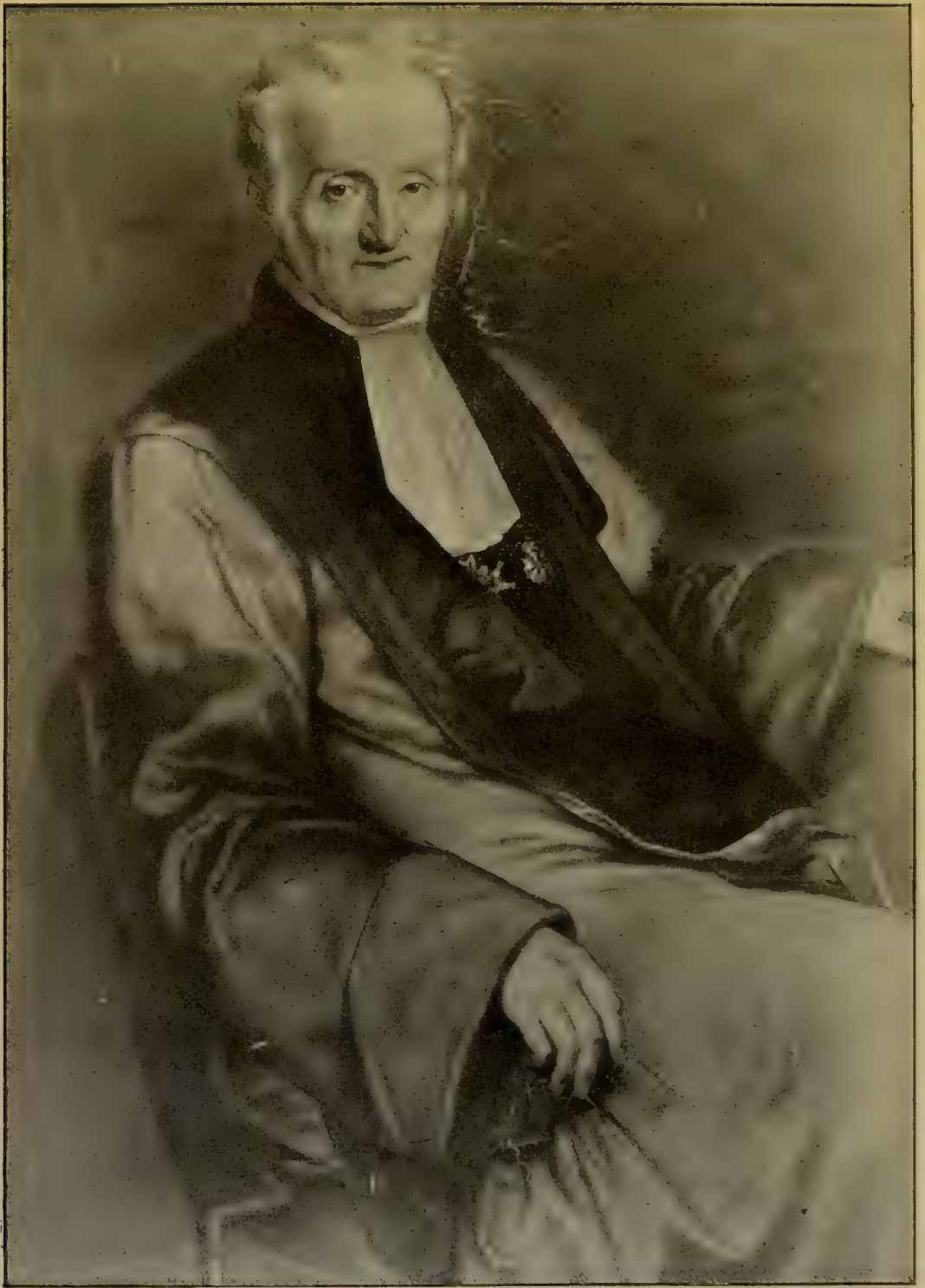


Fig. 50. — Portrait de PINEL, par Célestine Heussée

Appartient à l'Académie de Médecine. (Reproduction interdite)

Pinel était alors âgé de 29 ans. Il fut chargé de l'éducation littéraire du fils de Monsieur Benezech, un des plus riches habitants de Montpellier. De plus, il rédigea des thèses de Médecine pour les Étudiants de la Faculté et continua de donner des leçons de mathématiques ; c'est donc à tort que Cuvier a avancé qu'il avait formé à Montpellier un établissement pour se procurer des moyens d'existence (Casimir Pinel). Ces thèses furent citées comme des modèles, au point de vue de la documentation et de la présentation littéraire ; ce qui ne saurait surprendre, si l'on se rappelle que Pinel était un parfait latiniste.

C'est à Montpellier qu'il rencontra Chaptal, jeune étudiant, à l'imagination vive, mais mal équilibrée, et qui se désolait de ne pouvoir rien faire d'utile. Pinel lui donna des leçons de mathématiques, lut et commenta avec lui les œuvres d'Hippocrate, de Plutarque, de Montaigne. Il lui apprit la méthode et l'art de savoir travailler, si bien qu'il s'établit, entre les deux hommes, une bonne et solide amitié, qui fut profitable au Maître, quand l'élève parvint aux plus hautes dignités, sous le Consulat et le Premier Empire, sous le nom de Comte de Chanteloup.

Pinel, déjà Docteur de l'École de Toulouse, se fit recevoir Docteur de la Faculté de Montpellier. Il résolut alors de perfectionner son instruction professionnelle à Paris.

Au début de 1778, accompagné d'un étudiant anglais avec lequel il s'était lié d'amitié et qui lui avait appris la langue anglaise, il quitta Montpellier. Le dos chargé d'un mince bagage, les deux amis entreprirent de se rendre à pied dans la Capitale. On raconte que le bailli d'une bourgade les fit arrêter, parce qu'ils n'avaient pas de papiers d'identité. Ils purent se faire relâcher cependant et continuèrent leur chemin. Ils arrivèrent à Paris ; Pinel y retrouva son frère Louis, qui y étudiait la Médecine. Il se logea dans le quartier des Écoles, dans une modeste maison, où il trouva un étudiant studieux et agréable, Desfontaines, qui devint, plus tard, Professeur de Botanique au Jardin des Plantes et Membre de l'Institut. Ils se lièrent d'amitié et demeurèrent toute leur vie de fidèles amis.

Pinel avait des lettres de recommandation pour Cousin, l'éminent géomètre. Il sut gagner l'estime de ce grand Savant, qui lui procura immédiatement des leçons de mathématiques. Casimir Pinel protesta contre les renseignements fournis par Pariset et Cuvier sur cette période de la vie de Philippe Pinel :

« Pariset et Cuvier ont représenté Pinel, dans une position des plus malheureuses, pendant les premières années de son séjour à Paris ; c'est là une erreur démentie par les lettres même de mon oncle. Cuvier prétend aussi qu'il se trouvait dans un état mélancolique grave, par suite de sa pénurie, et qu'il serait tombé dans le désespoir sans son ami Savary qui releva son courage, et lui procura quelques distractions : c'est une histoire qui n'a pas plus de fondement que celle qu'il raconte en disant que sa seule ressource, pour pourvoir à ses besoins, fut de se placer dans un établissement d'aliénés. Il ne demeura jamais dans la maison Belhomme, et en fut simplement le Médecin. Ce qu'il y a de très positif, c'est qu'il trouva, dès son arrivée à Paris, par l'entremise de Cousin, comme je l'ai déjà dit, des leçons de mathématiques, dont les honoraires suffisaient amplement à ses goûts simples et modestes ; sa correspondance ne laisse à cet égard aucune espèce de doute. »

Une lettre que Pinel écrivait le 8 décembre 1778, à son frère, Professeur au Collège de l'Esquille, nous donne les plus précieux renseignements à ce sujet :

« Quant à ma situation actuelle à Paris, dit-il, elle est aussi agréable que je pouvais l'attendre ; comme les leçons de mathématiques sont beaucoup mieux payées ici qu'en province, je me procure une honnête aisance sans me déranger nullement de ce que mes études de Médecine peuvent exiger ; je vis en mon particulier, en mangeant de temps en temps dans des maisons distinguées, où je suis très bien accueilli. J'ai toute la liberté d'assister aux cours publics, aux hôpitaux, aux séances des bibliothèques. Je vais de temps en temps aux spectacles. Ainsi, mon temps se passe dans un enchaînement de situations variées et agréables ; la culture des sciences et quelques amusements passagers remplissent mon temps. Je jouis surtout de l'indépendance, qui est si conforme avec ma manière de penser. Aussi je ne vois approcher qu'avec peine le terme où il faudra prendre une existence civile. Cependant quand il le faudra, je ne resterai pas en suspens ; du reste, ce ne sera pas à Paris ; cette ville me plaît dans l'état où je me trouve ; je l'aurais en aversion s'il fallait y exercer la Médecine ; je ne vois dans ceux qui exercent ici cette profession respec-

table que bassesses et intrigues, et aucune de ces qualités qui méritent la considération et l'estime. D'ailleurs, quand je voudrais me fixer dans ce séjour, le défaut de fortune m'opposerait toujours un obstacle ; il faut ici nécessairement du luxe et de la dépense. »

« Au surplus, il paraîtra peut-être à certaines personnes que je suis long à prendre un parti, mais on sait la fatalité attachée à la profession du Médecin, il faut nécessairement être d'un certain âge pour inspirer la confiance ; rien ne peut suppléer au nombre des années, à moins d'aller se fixer dans une petite ville. Dans ce cas-là, on y est toujours à temps. Quoi qu'il en soit, *je trouverai toujours le bonheur en moi-même, et les vœux de fortune seront subordonnés au plaisir d'être utile. C'est dans ce but que je me cultive et que je réserve mon âge de maturité à rendre à la société les devoirs qu'elle exige de chacun de ses membres.* »

Pinel retrouva à Paris son ami Chaptal. Il fit connaissance de Cabanis et de Roussel qui lui servirent de guides et l'introduisirent dans le Salon de la célèbre Madame Helvétius, rendez-vous de la Société d'Auteuil, qui comprenait des hommes illustres tels que Thouret, Condorcet, Savary, Lavoisier. Il y rencontra Franklin, qui lui fit une telle description de l'Amérique et de la vie américaine, que Pinel conçut l'idée d'aller un jour y exercer la Médecine.

Pinel travailla avec acharnement pour améliorer ses connaissances médicales et pour se créer une situation matérielle, qui lui permit de tenir un rang honorable. Il exerça la Médecine, et sa clientèle quoique peu nombreuse fut choisie ; il fit des traductions et publia de multiples articles de Médecine, de Physique, et de Philosophie, notamment dans le *Journal de Paris* et dans le *Journal de physique*.

C'est vers la fin de 1782, qu'on lui confia la direction de la *Gazette de Santé*, qu'il conserva jusqu'en 1789, et où il publia une partie de son *Traité d'Hygiène* (Casimir Pinel).

En 1784, il traduisit les *Institutions de Médecine pratique* de Cullen ; cette traduction lui fut payée 1000 francs et parut en 1785 et non en 1781 comme l'indiquent ses biographes (Casimir Pinel).

La situation de Pinel s'améliore ; il prend une part active à la vie publique, va aux spectacles et ne dédaigne pas à l'occasion

l'aventure galante, comme nous l'apprend une lettre qu'il écrivait le 27 novembre 1784, à son ami Desfontaines :

« Il y a parmi les dames, dit-il, un zèle extrême pour la nouvelle Médecine du magnétisme (de Mesmer) ; et comme il faut certains attouchements et un certain développement d'industrie dans le Médecin qui magnétise, elles trouvent cela très gentil. Moi-même, j'ai voulu être instruit du secret, pour savoir à quoi m'en tenir, et j'ai fréquenté le baquet et même magnétisé, chez Monsieur Delon pendant environ deux mois. Cela a abouti à quelque petite aventure galante, et, quand la raison s'endort, j'ai un peu de penchant à prescrire aux dames la charmante manœuvre du magnétisme. Pour les hommes, je les repousse tous durement et je les envoie dans un Magasin de pharmacie. »

C'est dans cette même lettre qu'il fait connaître les modifications heureuses qui sont survenues dans sa situation matérielle :

« Je suis à présent plus lié avec Monsieur Cousin, et il me marque beaucoup d'estime. Il m'a chargé même, en dernier lieu, de traiter d'une fièvre l'enfant d'une personne de sa connaissance, ce que j'ai fait à la satisfaction, à ce qu'il me paraît, de tout le monde. . . Du reste, mes affaires vont très bien ici, et je puis me passer désormais de montrer les mathématiques. J'ai quelques maisons de finance dont je suis le Médecin, et d'ailleurs je fais des traductions de livres anglais, ce qui me rapporte au delà de ce qu'il me faut pour vivre très décentement. Dans ce moment-ci, je suis à traduire des « *Institutions de Médecine pratique* » du Docteur Cullen, et j'en retire 1.000 livres. Je ne suis plus chez Monsieur Villemont. J'ai pris un appartement plus décent dans la rue des Maçons, hôtel des Quatre-Nations, tout près de Monsieur Savari. Ainsi, je puis maintenant suivre mon goût sans que rien le contrarie, et, en général, je passe les matinées chez moi, et livré à l'étude ; mon goût me porte à avoir une pratique très circonscrite, à voir peu et à observer beaucoup. Je renoncerais à la Médecine, s'il me fallait être sans cesse à trotter dans les rues. Je travaille vivement à mon *Hygiène*, et, pour essayer le goût du public, j'en insère de temps en temps quelques articles dans la *Gazette de Santé*. Il me paraît même que l'on goûte beaucoup cette manière de la traiter, qui paraît neuve. »

Pinel prend goût à la vie de Paris et renonce à son projet d'aller s'établir en Amérique. Il le déclare nettement à son ami Desfontaines :

« Quelque avantageux que soit le projet d'aller en Amérique, cependant je crois maintenant que je resterai ici. D'ailleurs, dans un des articles

de la *Gazette de Santé*, j'ai annoncé mon premier ouvrage d'hygiène sur la Gymnastique médicale et j'ai absolument à cœur de le finir et de le publier vers le printemps ou l'été. »

Il avait lu les œuvres de Borelli, le célèbre Médecin napolitain, qui avait voulu appliquer à la physiologie les lois de la statique et de la mécanique. Pinel composa deux mémoires, l'un sur les mouvements partiels des extrémités (lu à la Société royale de Médecine de Montpellier); l'autre sur les mouvements d'ensemble. Ces deux travaux furent publiés dans divers périodiques.

C'est en 1783, que Pinel fixa son attention sur les maladies mentales. Un de ses amis fut atteint d'un accès de manie aiguë, et en raison de la pénurie des moyens thérapeutiques pour combattre cette maladie, Pinel en reprit l'étude dans les œuvres des anciens (Hippocrate, Celse, Galien, Arétée de Cappadoce, Alexandre de Tralles, etc...). Il résolut d'étudier le traitement de ces affections, et pendant cinq années consécutives, il consacra une notable partie de son temps à observer des cas de manie dans la Maison de Santé Belhomme. Il étudia particulièrement les effets utiles des divers modes de traitements applicables à la manie, et en 1788, dans une communication faite à la Société royale de Médecine, il fit connaître le résultat des observations qu'il avait faites sur ce sujet, tant à la Maison de Santé Belhomme, que dans sa clientèle particulière. En 1787, avait déjà paru, sous sa signature, dans la *Gazette de Santé*, un article sur un sujet nouveau pour l'époque : « Les accès de mélancolie ne sont-ils pas toujours plus fréquents et plus à craindre durant les premiers mois de l'hiver ? »

En 1789, il publia, dans la *Gazette de Santé*, une étude importante intitulée : « Observation sur le régime moral, qui est le plus propre à rétablir, dans certains cas, la raison égarée des maniaques. » Enfin, en 1790, dans le *Journal gratuit de Santé*, il faisait paraître un mémoire intéressant, sous le titre : « Réflexions médicales sur l'état monastique ». On y trouve l'histoire d'un cas de mélancolie érotique guéri par des travaux de jardinage et par les bains. En 1791, il écrivit une étude sur la mélancolie-suicide, dans le *Journal de Fourcroy* « La Médecine éclairée par les sciences physiques ».

Pinel prit part au concours ouvert par la Société Royale de Médecine, le 30 août 1794 (et non en 1792, comme l'indique Pariset) sur le sujet suivant : « Indiquer les moyens les plus efficaces de traiter les malades dont l'esprit est aliéné avant l'âge de la vieillesse. » Thouret qui faisait partie du jury d'examen remarqua le mémoire de Pinel, qui obtint une mention très honorable.

Pinel, Docteur en Médecine des Facultés de Médecine de Toulouse et de Montpellier, devait, pour exercer la Médecine à Paris, obtenir de la Saluberrima Facultas le titre de Docteur-Régent. Il concourut trois fois sans succès. Ses parents et historographes Casimir Pinel et Semelaigne rapportent qu'en 1784, au troisième concours, il eut pour concurrent un ancien gendarme, dont il avait écrit la thèse à Montpellier (de l'Équitation et de l'hygiène du cavalier). Ce compétiteur, dont l'aplomb égalait l'ignorance ne doutait de rien. C'était un gascon, de haute stature, au visage épanoui ; sa parole était sonore et facile. Les épreuves se faisaient en latin, « ce qui veut dire que si l'on s'entendait, on ne se comprenait guère ». Le gendarme eut la préférence du jury et fut acclamé sans hésitation. Pinel battu, se consola « facilement en riant avec ses amis du tact et de l'appréciation de ses juges, et en démontrant algébriquement les chances que les concours peuvent offrir quelquefois à la mémoire fidèle, à la faconde, à l'audace de concurrents d'une instruction médiocre et d'une confiance vaniteuse » (Casimir Pinel).

Au début de la Révolution, Pinel joua un rôle important dans l'administration municipale. Il était « libéral » et adopta d'abord avec enthousiasme les principes politiques de la Constituante ; mais les excès qui se produisirent plus tard, sous la Terreur, provoquèrent, chez lui, une profonde indignation. Dans une lettre qu'il écrivait à son frère, Curé de Saint-Paul, il disait :

« Je t'avoue que depuis la première année de la Révolution, que j'ai été avec les autres électeurs de 1789, à la tête de la municipalité pendant plus d'un mois, j'ai été guéri de tout désir de me rejeter dans ce tourbillon, surtout dans un pays où l'homme audacieux et pervers parvient si facilement, avec de l'astuce et une politique adroite, à singer le vrai

patriotisme et à s'élever à tout. Les élections de Paris pour la Convention nationale se sont passées au milieu des proscriptions et de la terreur, et je t'avoue que, quand on voit un Marat assis à côté de nos législateurs, on doit peu regretter de n'avoir point été porté sur la liste de la capitale. Au reste, ce n'est pas par quelques membres qu'il faut juger la Convention nationale ; il paraît, au contraire, que la grande majorité est saine et éclairée, puisqu'elle domine tous les orages qu'excitent les passions aigries... Les départements paraissent avoir été dirigés par l'amour du bien public dans le choix de leurs députés, et il faut convenir qu'on a élu en général des hommes connus par leurs lumières et leur patriotisme. Mais quelle tâche immense ont-ils à remplir, puisque, pour s'en acquitter dignement, il faudrait un caractère aussi grand que celui de Solon ou de Lycurgue, et des lumières encore plus étendues. J'ai assez de relations avec ceux qui marquent le plus dans l'Assemblée pour pouvoir te dire, que, au milieu des débris de l'Ancien régime, il y a un très grand embarras à construire un édifice stable. Dans le Gouvernement, comme dans toute chose, il est facile de renverser et de détruire, mais rien n'est plus difficile que de construire à nouveau avec solidité, surtout quand on a affaire à une nation mobile, variable et amie de la nouveauté. Pour moi, qui ai aussi bien étudié l'esprit des gouvernements de l'Antiquité que la Médecine, je t'assure que je suis un peu effrayé quand je songe à la désorganisation complète où nous nous trouvons et à la nécessité de rétablir un ordre fixe et irrévocable. Que de têtes dans la Convention qui n'en sentent même pas la difficulté. »

Les exécutions capitales du 25 septembre 1792, suscitèrent son dégoût et son indignation. Dans la même lettre, à son frère, il dit :

« Tu fais bien de parler avec horreur des exécutions sanglantes qui ont eu lieu, à Paris, le 25 septembre et les jours suivants, et je t'avoue n'avoir jamais éprouvé un sentiment de consternation pareil à celui que cette série d'événements atroces a fait naître dans mon cœur et dans celui de tous les hommes honnêtes et éclairés. Si nous pouvions avoir un entretien ensemble, je t'indiquerais la suite des intrigues lâches qui ont pu les provoquer. Je t'avoue que je me félicite de n'avoir point été dans ce moment Officier municipal ; sans faire ici parade de sentiments fermes et généreux, j'aurais fait tout au monde pour les empêcher, ou je me serais fait tuer moi-même, car je regarde comme une flétrissure éternelle, pour ceux qui étaient à la tête de l'Administration, cette violation déplorable de toutes les lois de la justice. »

C'est au début de 1792 que Pinel se maria. Dans une lettre à son frère, datée du 16 février 1792, il lui annonce qu'il a décidé de prendre femme :

« Je te dirai que je suis sur le point de me marier avec une personne d'un excellent caractère, que je connais depuis plus de trois années ; elle a une tante qui est déjà avancée en âge et qui lui laissera du bien. Ainsi, quoique je reçoive peu de chose en me mariant, cependant j'y suis déterminé parce que d'ailleurs, j'y trouve toutes les convenances qu'on peut désirer, et que sa tante, qui n'a pas d'enfants, est la veuve d'un ancien bourgeois de Paris. La personne que je veux épouser a perdu ses père et mère étant encore fort jeune ; elle a vingt-quatre ans : je ne serai pas obligé de dépenser beaucoup au-delà de ce que je dépense maintenant. Au contraire, étant obligé d'être servi par des étrangers, je suis dupé de mille manières, et je ne puis éviter cela qu'en épousant, comme je le fais, une personne économe et rangée ; d'ailleurs, une fois qu'on est parvenu à un certain âge, on sent le besoin du mariage, pour retrouver les soins de l'amitié, dans la personne avec laquelle on doit passer ses jours. Je t'assure que si j'avais été auprès de mes parents je n'aurais peut-être pas songé au mariage, puisque j'aurais trouvé auprès d'eux toutes les ressources de l'attachement et de l'amitié ; mais, comme mes affaires me retiennent ici, et que je ne me suis vu jusqu'ici entouré que de gens avides, incapables d'aucun attachement et d'aucun de ces soins assidus qui rendent la vie chère, je sens très vivement la nécessité de m'unir avec une personne qui soit un autre moi-même et à laquelle je puisse me confier entièrement. Sois bien persuadé que je ne m'y suis déterminé qu'après une mûre réflexion et après avoir tout balancé. »

« Je prie mon père de vouloir bien m'envoyer tout de suite son consentement à peu près dans la forme qui suit : « Je donne mon consentement pur et simple au mariage de mon fils aîné, Philippe Pinel, avec demoiselle Jeanne Vincent, fille légitime de feu Jean Vincent et de Françoise Gindre, habitants de Gwingey, département du Jura, entendant que ce mariage sera contracté suivant les formes civiles et ecclésiastiques. »

(à suivre).

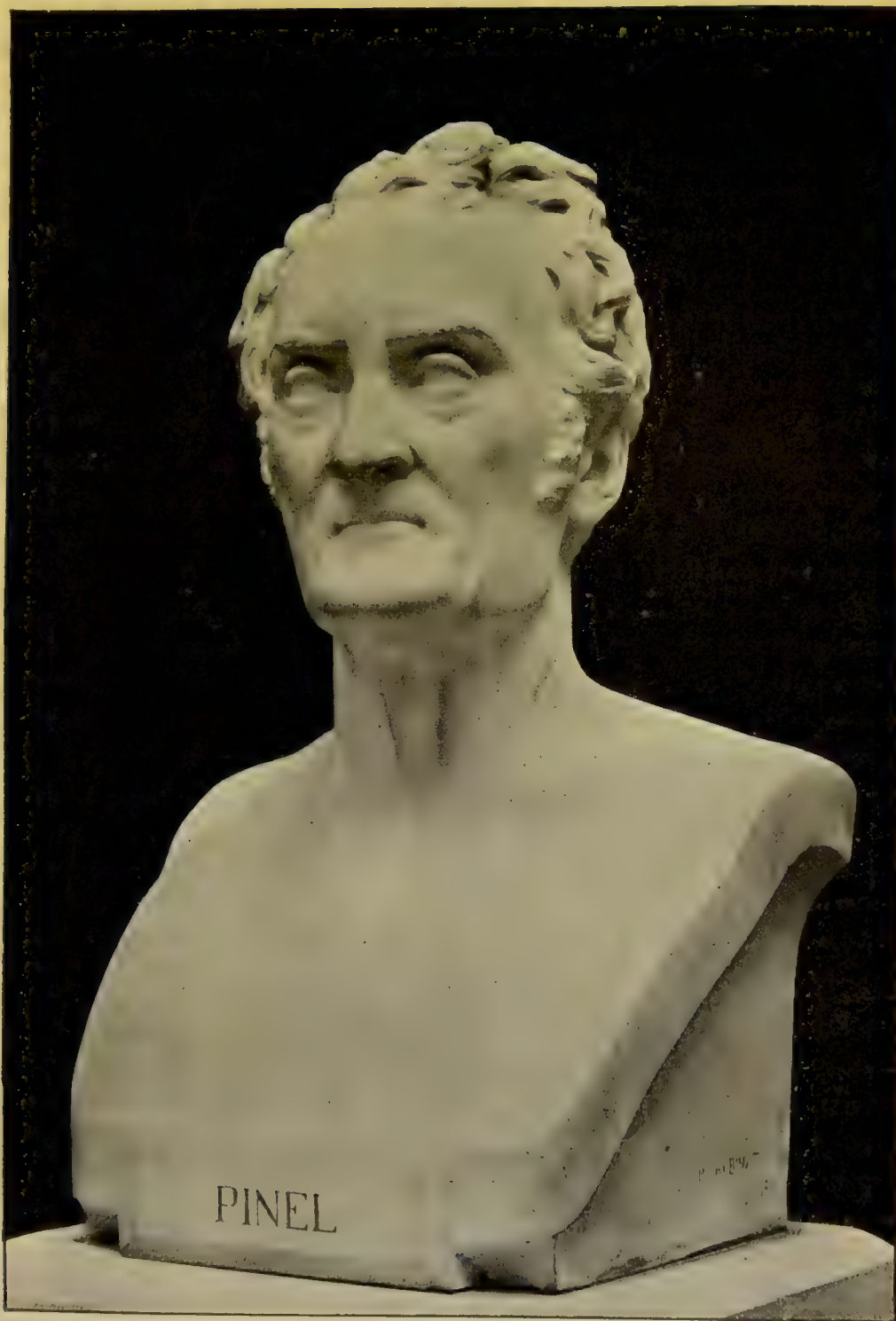


Fig. 51. — Buste de PINEL, par Robinet (1856)

Appartient à l'Académie de Médecine. (Reproduction interdite).



Fig. 52. — Portrait de PINEL
(en tenue de Membre de l'Institut)

Aquarelle non signée. Appartient à M^r Gogli.
(Reproduction interdite).

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Décembre 1927

Séance du 6 Décembre 1927 - Présidence de M. Gley, Président.

M. Léon Bernard, rapporteur de la Commission des épidémies, présente deux vœux : 1^{er} Vœu. — L'Académie de Médecine, considérant qu'il est urgent d'abaisser le taux de la mortalité en France, et qu'il est facile de la réduire notablement, en enrayant par une prophylaxie méthodique la propagation des maladies contagieuses et la marche des épidémies; que pour parvenir à ce but, une prophylaxie efficace doit, de toute nécessité, reposer sur des informations sûres, complètes et rapides, demande à M. le Ministre de l'Hygiène d'organiser dans les administrations sanitaires de l'État, des départements et des villes, des services rationnels, convenablement outillés et dirigés, de renseignements épidémiologiques.

2^e Vœu. — L'Académie de Médecine, considérant que la diphtérie, s'est manifestée, l'an dernier, avec une malignité spéciale, entraînant une mortalité élevée dans notre pays; que la vaccination antidiphtérique, au moyen de l'anatoxine, a déjà été utilisée avec succès en France et dans plusieurs nations; que cette vaccination a fait preuve de son efficacité et de son innocuité, demande aux pouvoirs publics que cette méthode soit instituée systématiquement parmi les enfants, notamment parmi ceux qui fréquentent les écoles; et que cette pratique soit mise en œuvre dans les départements et les villes où l'inspection médicale des Écoles est organisée.

Ces vœux sont adoptés.

M. Pierre Delbet fait une communication sur les **endoprothèses. Résultats éloignés.** — En 1914, 1917 et 1919, l'auteur s'est efforcé d'établir les deux propositions suivantes : 1^o le caoutchouc de bonne qualité ne s'altère pas dans l'organisme. — 2^o le caoutchouc n'entraîne aucune altération régressive des tissus. Il a cherché expérimentalement comment se comportent divers tissus de l'organisme au contact du caoutchouc. De ces recherches il a établi la méthode des endoprothèses, dans laquelle une pièce incluse dans les tissus, d'une manière définitive, doit jouer un rôle mécanique. Il a ainsi remplacé par des lames de caoutchouc des aponévroses; la paroi antérieure de l'estomac (chez le chien); chez certains blessés de guerre il a remplacé des segments d'os par des morceaux de caoutchouc et a fait cette constatation importante, que l'os produit en ces points des hyperostoses. Cette méthode est donc capable de fournir de bons résultats qui sont durables.

M. Gabriel Petit fait une communication sur la **lutte contre le rat, au Danemark.** — Depuis dix ans, une loi permanente a permis l'extermination systématique des rongeurs, êtres éminemment nuisibles. Afin de

permettre la diffusion des procédés de destruction on a établi un film danois sur le rat. L'auteur fait passer ce film sous les yeux de l'Académie.

M. Marziani lit un travail sur les **phénomènes de mutation présentés par des staphylocoques, consécutivement à des passages par l'organisme du cobaye.** — Ses expériences démontrent que les staphylocoques se modifient par passage à travers l'organisme du cobaye. La pigmentation se trouve complètement troublée; la virulence subit une augmentation par les passages successifs au cobaye.

M. Charles Kuhn fait une lecture sur la **recherche des pigments biliaires dans l'urine.** Il utilise une solution de sulfate de cuivre ammoniacal qui transforme la bilirubine en biliverdine.

Séance annuelle du 13 Décembre - Présidence de M. Gley, Président.

M. Souques, Secrétaire annuel lit un rapport général sur les prix décernés par l'Académie en 1927. — M. Gley, Président, proclame ces prix

M. Vaquez, prononce l'éloge de **Potain (Pierre-Carl), 1825-1901.** — Potain doit être placé par le jugement de ses contemporains au rang des plus grands Médecins. Il fut Médecin dans la plus noble expression du terme : oubli de soi-même, dévouement à la science et à ceux qui souffrent. Sa vie doit rappeler que le bonheur est à portée de la main et qu'il suffit pour l'atteindre de faire tout son devoir.

Appartenant, de temps immémorial, à une lignée de Médecins et de Chirurgiens, il fut élevé à Saint-Germain, où son père, rebuté par l'anatomie, était devenu Directeur de la poste aux lettres. C'est sur les conseils de ce père, que Potain se consacra à la Médecine. En 1848, il arriva le second à l'Internat des Hôpitaux de Paris; l'année suivante il contracta le choléra à la Salpêtrière, mais il en guérit. Il fut l'interne modèle, l'étudiant discipliné et laborieux, le camarade généreux et charitable, qui inspire autour de lui le respect et l'affection. A la fin de son Internat il entra, comme Médecin adjoint, dans le service de Baillarger, à l'Hospice des fous d'Ivry. Il put ainsi s'adonner à son goût vif pour la musique. Après avoir été Chef de Clinique de Bouillaud, il entreprit la carrière des concours. En 1861, il fut nommé, à la fois, Médecin des Hôpitaux et Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. En 1870, désireux de payer de sa personne, il s'engagea, comme carabinier, au 17^e bataillon de marche, et prit part, comme soldat, aux combats de Vitry, de Buzenval, de Champigny. Quand il n'était pas de garde aux fortifications, il revenait à l'Hôpital pour soigner les malades et les blessés. En 1876, il fut nommé Professeur de pathologie interne et en 1882, il devint Médecin de la Charité. C'est dans cet hôpital qu'il dispensa largement l'instruction à de nombreuses générations d'élèves, et qu'il prodigua aux malheureux des soins assidus, complétés par une bonté légendaire. Les malheureux ne trouvaient jamais son cœur insensible et sa charité ne s'arrêtait que quand sa bourse était vide.

Potain fut Membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences; on peut dire qu'il a laissé après lui un exemple et une belle œuvre.

Séance du 20 Décembre 1927 - Présidence de M. Gley, Président.

L'Académie procède à l'élection d'un Vice-Président pour l'année 1928.

M. Quénu est nommé. De même, la Compagnie désigne le Secrétaire annuel, M. Jules Renault, en remplacement de M. Souques qui se retire.

M. Louis Weiller fait une lecture sur la **prophylaxie et le traitement des accidents pulmonaires post-opératoires**. Dans de nombreuses publications, le Docteur Edouard Schoull a préconisé et mis au point le traitement des pneumococcies, par l'imprégnation créosotée. Dans toutes les affections aiguës à pneumocoques des bronches et du poumon, bronchite aiguë simple, bronchite capillaire, congestion pulmonaire, pneumonie et broncho-pneumonie, les résultats de ce traitement sont pour ainsi dire constamment favorables, même chez l'enfant en bas-âge et chez le vieillard.

Le Docteur Weiller, depuis 13 ans, a confirmé les résultats de Schoull au cours de plusieurs épidémies de grippe, ainsi que dans la rougeole, la coqueluche, etc. En 1925, il a eu l'idée d'utiliser l'imprégnation créosotée, comme traitement préventif des complications pulmonaires, si fréquentes après les interventions chirurgicales, par exemple celles de l'estomac, de la vésicule biliaire, et celles des voies urinaires. En utilisant systématiquement cette méthode on n'observe plus d'accidents pulmonaires après les opérations chirurgicales. Fait important, il n'existe aucune contre-indication à ce traitement. La méthode consiste à administrer, deux fois par jour, un lavement de XXX à L gouttes de créosote de hêtre, pour un adulte. On se sert d'un verre de lait tiède comme véhicule, dans lequel on agite fortement la dose de créosote prescrite. Ces lavements sont appliqués immédiatement après l'opération et continués pendant trois à quatre jours, matin et soir. Cette méthode doit donc être généralisée pour la conservation des vies humaines.

M. J. Jolly et Mme C. Lieure lisent un travail sur la **régénération de la rate**. — Abelous et Argaud, après splénectomie totale chez le chien, ont observé après plusieurs mois, dans la région de la rate supprimée, l'apparition de masses rougeâtres, d'aspect splénique, et qu'ils ont considérées comme des organes de suppléance. Ce seraient des glandes hémales néoformées ou provenant de la transformation métaplasique de ganglions lymphatiques.

Les auteurs ont recherché ces mêmes faits, chez les batraciens urodèles, les Tritons crétés. Sur 85 animaux, ils ont observé 17 régénérations, soit 20 % de résultats positifs. Cette régénération survient en général après quatre ou cinq mois, dans le point même où se trouvait la rate enlevée. La régénération n'est pas favorisée par la greffe de la rate, il ne s'agit donc pas seulement de l'accroissement d'un nodule laissé en place dans une opération incomplète.

Séance du 27 Décembre 1927 - Présidence de M. Gley, Président.

M. Balthazard, au nom d'une Commission, lit un rapport sur le **secret médical**. Il propose les conclusions suivantes : 1° Dans l'état actuel de la loi et de la jurisprudence, le Médecin ne saurait violer le secret médical,

en dehors des cas où la loi l'oblige à se porter dénonciateur (déclaration obligatoire de certaines maladies, déclaration des naissances). L'usage l'autorise à remettre au malade lui-même des certificats indiquant les lésions dont il a été atteint, à la suite d'un accident, par exemple, à la condition que le certificat ne renferme rien qui soit secret par nature, rien qui puisse nuire aux intérêts du malade. — 2^o Il serait désirable que le législateur fit une distinction nette entre la révélation des secrets, faite dans le but de nuire au malade et le témoignage en justice, dont l'opportunité serait laissée à la conscience du Médecin. Le malade devrait toujours pouvoir délier du secret son Médecin, qui se garderait de rien dire de nuisible pour le malade. Ainsi se trouverait confirmée dans la pratique, la théorie, d'après laquelle le secret médical n'est pas seulement la conséquence d'un contrat entre le malade et le Médecin, qu'il est d'ordre public relatif devant céder le pas devant un ordre public supérieur. Le législateur garde le droit d'obliger le Médecin à violer le secret médical, quand cet intérêt supérieur l'exige, mais il importe que l'extension de la violation du secret ne soit imposée que dans les cas où l'intérêt général est clairement démontré (déclaration des maladies évitables, des maladies professionnelles, des naissances, etc.).

MM. Mouriouand et Leulier font une lecture sur l'adrénaline des capsules surrénales. Valeur des divers procédés de conservation. Ils ont fixé l'existence d'une adrénaline virtuelle. Les capsules doivent être prélevées sur l'animal immédiatement après la mort.

M. Jean Guisez, lit un travail sur la prophylaxie de quelques accidents des voies digestives et aériennes supérieures, en particulier chez les jeunes enfants. La plus grande partie de ces accidents sont facilement évitables : les corps étrangers œsophagiens sont dus à des pièces de monnaie (enfants) ou à des dentiers (adultes). Les corps étrangers des voies aériennes sont des clous, épingles, os. Il est aisé d'éviter l'ingestion ou l'introduction de ces corps étrangers en les écartant des jeunes sujets, ou pour les adultes de sortir leurs dentiers avant le coucher.

Le Docteur Bourland (d'Oran) fait une lecture sur une nouvelle méthode de guérison radicale du pannus trachomateux à la période de cécité. Le pannus est une complication du trachome, formée par des petits vaisseaux parallèles, partant du limbe supérieur, et dirigés vers le centre de la cornée. L'auteur détruit au galvano-cautère les vaisseaux sanguins, et répète cette opération tous les six jours. Il obtient ainsi de bons résultats, qui malheureusement laissent les récidives possibles.

Docteur BUSQUET.

PINEL (Philippe)

II^e PARTIE

Le Gouvernement révolutionnaire réforma les hôpitaux de Paris, sous la direction de Cabanis, Cousin, Thouret. Ces hommes éminents, amis de Pinel, le firent nommer Médecin Chef de l'Hospice de Bicêtre, par décret daté du 25 août 1793. Le 11 septembre 1793, Pinel entra en fonctions comme Médecin des Infirmeries, qui comprenaient le Service des aliénés.

C'est à cette époque qu'il se présenta à l'Assemblée siégeant à l'Hôtel de Ville, pour demander qu'on l'autorisât à faire enlever les chaînes aux aliénés de Bicêtre. Ces malheureux étaient enfermés dans des cachots bas et humides (*les loges*), couchaient à terre sur la paille, enchaînés et maltraités par des gardiens, véritables brutes, recrutés parmi les condamnés. Des luttes atroces se produisaient souvent et se terminaient par la mort des fous.

Pinel résolut de mettre fin à ce scandale et de traiter les insensés *comme des malades*. Sa demande à la Commune étonna les Membres de l'Assemblée et Couthon se rendit à Bicêtre, le lendemain, afin de juger sur place. Devant l'état violent des aliénés, il dit à Pinel : « Es-tu fou toi-même, de vouloir délivrer ces bêtes féroces ? — Non, lui répondit Pinel, avec simplicité et fermeté, car j'ai la certitude que ces malheureux ne sont aussi violents et aussi insensés que parce qu'ils sont enchaînés, et j'ai la conviction que, lorsqu'ils ne le seront plus, ils se calmeront et redeviendront peut-être raisonnables. — Fais comme il te plaira », lui dit Couthon.

C'est cette scène pathétique que le peintre Muller a fixée sur une grande et belle toile, qui orne la Salle des Pas-Perdus de l'Académie de Médecine.

Pinel commença donc aussitôt l'œuvre qui lui mérite à jamais l'estime et l'admiration du monde entier. Tout d'abord, à titre d'essai, il fit désenchaîner une douzaine de malades des plus agités. De suite, ils se calmèrent, devinrent doux et leur état s'améliora si grandement, que bientôt cette mesure fut généralisée aux 200 pensionnaires de Bicêtre. Cette réforme complète du régime des aliénés eut un retentissement immense en France et à l'Étranger ; elle sauva la vie et rendit la santé à beaucoup de malades.

Dupuytren, dans un article publié le 7 novembre 1826, par le *Journal des Débats*, nous apprend que la Terreur avait rempli Bicêtre de prêtres et d'émigrés rentrés. Pinel s'opposa à l'extradition d'un grand nombre d'entre eux, en affirmant et certifiant, avec énergie, qu'ils étaient atteints d'aliénation.

Cette courageuse attitude faillit lui coûter la vie, car la méfiance grandit à son égard et, un jour, un groupe de fanatiques s'emparèrent de lui et le conduisirent à la lanterne. C'est un fou guéri par Pinel, qui l'arracha de leurs mains et le sauva.

Pinel procura un asile à Condorcet pourchassé par les révolutionnaires et le cacha dans la Maison de Madame Vernet, rue Servandoni, 22.

Lors de la création de l'École de Santé de Paris, le 14 frimaire An III (4 décembre 1794), Pinel fut nommé Professeur de Physique médicale et d'Hygiène. L'année suivante, il succéda à Doublet, dans la chaire de Pathologie interne qu'il garda jusqu'en 1822.

Dans une lettre datée du 15 juillet 1795, il annonce, à son frère, la naissance de son fils Scipion, survenue deux mois et demi plus tôt (2 germinal, an III ; mai 1795).

Le 24 floréal An III (13 mai 1795), Pinel abandonna Bicêtre et prit la direction d'un service à la Salpêtrière. « Plus de 600 aliénées, entassées sans ordre (dans les loges), et livrées à la rapacité et à l'inertie des subalternes, ne présentaient que l'image du désordre et de la confusion. » Elles étaient enchaînées, comme les hommes l'avaient été à Bicêtre. Pinel supprima les chaînes, assainit les cabanons, changea le personnel des infirmières. Ensuite, l'ordre

rétabli, il songea au traitement médical : « Ce sera maintenant, dit-il, à la Médecine à compléter l'ouvrage et à recueillir, non seulement les connaissances les plus précieuses sur les diverses espèces d'aliénation mentale, mais encore à rechercher toute l'étendue et les limites réciproques du traitement moral et physique. »

C'est pendant son séjour à Bicêtre qu'il écrivit le manuscrit du *Traité médico-philosophique sur la manie*. Il le remania, le compléta, pendant son séjour à la Salpêtrière et le publia enfin en 1801 (une seconde édition de cet ouvrage est datée de 1809).

En 1798, parut la *Nosographie philosophique*, ouvrage écrit pour les élèves et qui exerça sur eux et sur le monde médical, une très grande influence. A cette époque, l'esprit public réclamait des classifications. Chaussier et Dumas avaient classé l'anatomie, les sciences naturelles, la chimie. Pinel désireux d'être utile aux étudiants, tenta une classification des maladies, en tenant compte de la structure et des fonctions des organes, et en donnant pour base, à la localisation des maladies, la répartition, dans l'organisme, des divers tissus. Le Directoire exécutif, après Rapport de l'Institut national, proclama, à la fête du 1^{er} vendémiaire An VII, que la *Nosographie philosophique* était « une des productions médicales qui honoraient le plus l'esprit français et la science contemporaine. » Pendant plus de 25 ans, cet ouvrage conserva la faveur du public, fut traduit en plusieurs langues, et eut six éditions successives. En 1809, l'Institut créa des prix décennaux. La *Nosographie philosophique*, alors à la troisième édition, fut classée en première ligne, sur la liste des ouvrages dignes d'une récompense : Le jury crut de son devoir « de donner la préférence à la *Nosographie* de Monsieur Pinel, en accordant des mentions honorables aux ouvrages de MM. Corvisart, Bichat, Portal et Alibert. »

Enfin, dans son *Traité des membranes*, Bichat déclare que c'est en lisant l'ouvrage de Pinel qu'il a eu l'idée de son propre *Traité*.

Il ne faudrait pas croire que Pinel n'a eu en vue, dans la *Nosographie*, que le classement des maladies, et qu'il a systématiquement

quement négligé le traitement, ainsi que le dit Dubois (d'Amiens). « Or, bien loin de se désintéresser de la thérapeutique, dit Achard, Pinel s'appliquait à l'améliorer en la débarrassant de pratiques inopportunes... Il s'élevait contre l'abus des saignées ; il attachait une grande importance à l'hygiène du corps. Ennemi des systèmes, également éloigné des excès de l'Humorisme et du Solidisme, il n'admettait qu'une thérapeutique prudente et adaptée à la maladie et au malade. »

Depuis 1780, Pinel avait développé son goût pour l'*Encyclopédie*. D'abord latiniste distingué, mathématicien et physicien expert, il aborda avec passion l'étude des Sciences naturelles et en 1791, il publia un mémoire sur « les moyens de préparer les quadrupèdes et les oiseaux » pour les collections. Puis, la même année, il fit connaître une nouvelle méthode de classification des quadrupèdes, fondée sur les rapports de structure mécanique que présente l'articulation de la mâchoire inférieure. Ses connaissances en Histoire naturelle furent assez étendues pour qu'on le jugeât digne de succéder à Cuvier.

Pinel fut un Maître très apprécié des Élèves. Son élocution était cependant difficile, saccadée, parfois pénible. Chef de l'École Clinique de la Salpêtrière, il sut, en face de l'autre École Clinique de la Charité, dirigée par l'éloquent Corvisart, conquérir l'estime et l'attachement de la jeunesse.

« Son grand savoir, sa familière bonhomie captivaient l'attention de ses auditeurs. Il abondait en aperçus ingénieux, en traits piquants, en anecdotes curieuses, imprévues, qui frappaient l'esprit... Lorsqu'il parlait, on était surpris, étonné. Méridional, il avait le geste expressif... Distract, il cachait, sous un air de bonhomie, la pénétration la plus vive et la même finesse d'observation... Quoique très pratique, il ne connut point les deux passions qui tourmentent le plus les hommes, l'ambition et la cupidité. » (Semelaigne).

Pinel était extrêmement timide. Cuvier a rapporté que Lemonnier, Premier Médecin de Louis XVI, voulut le faire agréer parmi les Médecins de la Cour. Pour cela il le présenta aux Prin-



Fig. 53. — Portrait de PINEL
(en tenue de Professeur de la Faculté de Médecine).

Aquarelle non signée. Appartient à M' Gogli.
(Reproduction interdite).

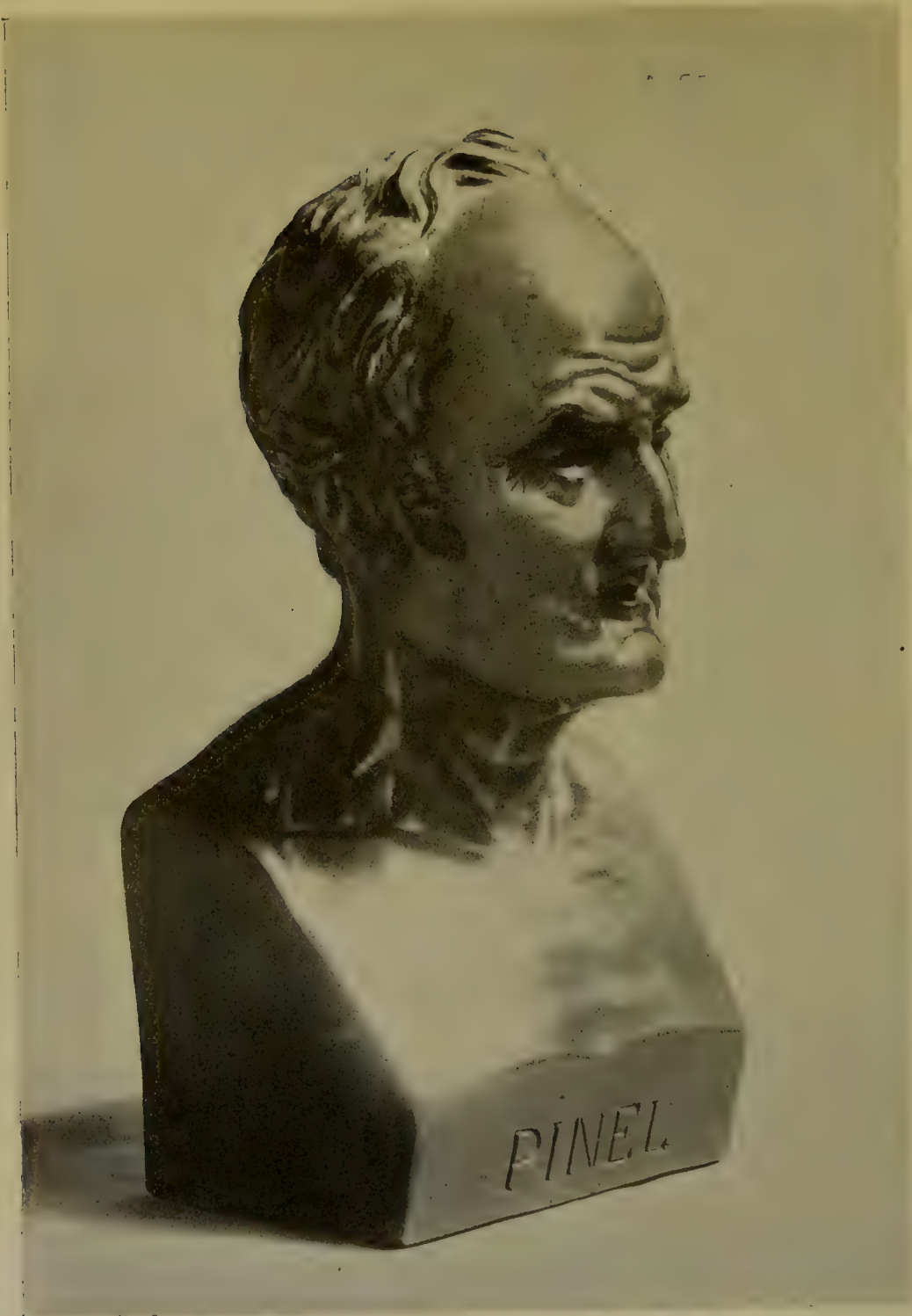


Fig. 54. — Buste de PINEL (âgé)

Sans signature. Appartient à M^r Gogli.
(Reproduction interdite).

cesses Royales, mais il ne fut pas possible de tirer un seul mot du Candidat. Naturellement il ne fut pas nommé.

Dans une lettre écrite à un de ses frères et datée du 3 Messidor An X (22 juin 1802), Pinel lui annonce qu'il a « acheté un domaine agréable et productif, où il va se délasser par moments, et qu'il augmente à mesure que l'occasion s'en présente ». Cette maison de campagne, à laquelle était attenante une petite ferme, était située dans le village de Tourfou, entre Etampes et Arpajon. Il y venait chaque semaine du samedi au lundi, y cultivait lui-même des fleurs et des plantes médicinales; enfin, il tenta sans succès l'élevage des mérinos. Il faisait beaucoup de bien dans le pays, et les habitants du village lui témoignaient un respectueux attachement. Ils le nommèrent Maire de Torfou; il conserva ce titre honorifique pendant de longues années.

C'est en 1803, qu'il fut nommé Membre de l'Institut, dans la section d'Anatomie et de Zoologie, et l'année suivante, le 28 Messidor An XII (17 juillet 1804), il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

On pensa à le proposer pour les importantes fonctions de Premier Médecin de l'Empereur, mais il n'accepta pas cette offre et indiqua que Corvisart conviendrait beaucoup mieux à Napoléon que lui-même. Cependant, il fut nommé Médecin Consultant de l'Empereur, et en annonçant cette nouvelle à son frère, par lettre du 4 floréal An XIII (23 avril 1805), il s'en montra satisfait.

Pinel eut une clientèle considérable, et s'il n'en retira pas une grosse fortune, cela tient à sa générosité, à sa bienfaisance. Sa bourse était toujours ouverte aux malheureux, et « s'il ne légua pas à ses fils de grandes richesses, il leur transmit, en revanche, un patrimoine qui valait beaucoup mieux, un grand nom, l'exemple d'une vie bien remplie, pleine de vertus et sans reproches. » (Casimir Pinel).

Vers 1812, Pinel perdit sa femme; ils avaient eu deux fils, Scipion et Charles.

Le 16 novembre 1815, il se remaria avec Marie-Madeleine-Françoise-Jacqueline de Lavallée, « excellente dame, qui eut pour lui, non seulement tous les soins et toute la sollicitude dont il avait besoin, mais encore un attachement sincère. C'est à elle certainement que la famille doit la prolongation des jours de mon oncle (écrit son neveu Casimir Pinel, en 1859), et que ses fils sont redevables, en grande partie, de la conservation de la fortune qu'il avait acquise. »

En 1818, le Duc d'Angoulême visita la Salpêtrière et remit à Pinel la décoration de Saint-Michel.

En 1820, Pinel eut une première attaque d'apoplexie; il s'en remit, grâce aux soins dévoués de sa femme, et séjourna la plus grande partie de son temps à Torfou. Quand l'ordonnance de Corbière prononça la fermeture de la Faculté de Médecine, en 1822, les revenus de Pinel diminuèrent sensiblement, il avait alors près de 80 ans. « Pour maintenir sa maison sur le pied fort modeste où elle était, sa vénérable épouse lui cacha leur position gênée, et fit tout au monde pour qu'il ne put s'en apercevoir; elle ne changea rien aux habitudes de son mari; se privant d'un autre côté pour pouvoir les satisfaire ». Casimir Pinel, qui nous donne ces précieux renseignements, ajoute : « J'ai été témoin de cette conduite si noble et si digne d'éloges, et je suis heureux de rendre hommage à la mémoire d'une femme qui fut dévouée et généreuse, non seulement pour les fils de son mari, mais encore pour tous ses parents. »

De 1820 à 1826, Pinel eut plusieurs autres attaques d'apoplexie, avec parésie; néanmoins il avait conservé « l'intégrité de son jugement, la finesse de son esprit, l'appréciation des choses et le tact médical. » (Casimir Pinel).

Le 15 octobre 1826, il revint à Paris. Dans la nuit du 21 au 22 octobre, se déclara une pneumonie à laquelle il succomba.

Son fils, Scipion, dans une lettre adressée à un de ses oncles, a précisé les circonstances dans lesquelles s'est produite la mort de Pinel :

« Mon père était revenu très bien portant de la campagne, où il faisait sa résidence habituelle, le 15 octobre dernier ; il avait passé plusieurs jours à Paris, dans un état de santé très satisfaisant, lorsqu'il fut pris tout d'un coup, au milieu de la nuit, d'un violent tremblement accompagné de tous les signes d'une congestion de sang vers la tête. Les premiers secours produisirent une amélioration très marquée ; mais, le lendemain, nous reconnûmes tous les symptômes d'une fluxion de poitrine, dont les progrès ne purent être arrêtés par tous les soins, ni par les moyens les plus énergiques ; le troisième jour, mon père succomba, le 25 octobre, à 6 heures du matin. »

Pinel fut inhumé au Père-Lachaise, au milieu d'une affluence considérable, dans laquelle on remarqua de nombreuses vieilles femmes de la Salpêtrière qui accompagnaient à sa dernière demeure leur bienfaiteur.

L'œuvre de Pinel est considérable et a été des plus utiles pour l'étude de la médecine. Au moment où il tenta de classer les maladies, dans sa *Nosographie*, les jeunes médecins étaient fort gênés par la diversité, la multiplicité des maladies, par la confusion qui régnait dans la description des symptômes et le manque d'indications précises dans les auteurs. S'appuyant sur les travaux de Sauvages, Vogel, Cullen, et surtout sur ses nombreuses observations personnelles, Pinel tenta de créer une *méthode* qui permit de classer les maladies. En publiant sa *Nosographie*, il voulait seulement donner aux étudiants un guide, qui put faciliter leurs études. Ce fut avec un grand enthousiasme que ce livre fut accueilli, et naturellement, ce vif succès suscita à l'auteur des critiques acerbes, dont la base reposait sur la jalousie et la rancune. On sait que Broussais, son ancien élève, convaincu primitivement de la vérité des travaux de Pinel, fut celui qui combattit, avec le plus de violence, l'œuvre du Maître. Déjà, en 1820, Rostan, dans le *Nouveau Journal de Médecine*, stigmatisa ces détracteurs « qui ne cessent d'accabler de leurs injures, Pinel, ce savant modeste, dont le seul tort est de les écraser du poids de sa supériorité ». Pinel, en effet, avait décidé de ne jamais répondre à ses adversaires, et de ne pas permettre à ses élèves de le faire en son nom. C'est ainsi que Baumes, Castel, Broussais, qui avaient critiqué la

Nosographie, en termes peu mesurés, peu corrects et d'une violence regrettable pour eux-mêmes, ne parvinrent pas à troubler sa quiétude. A ses élèves indignés, Pinel disait : « Je suis loin de vouloir discuter leurs opinions ; je laisse au temps et à l'expérience à les réduire à leur juste valeur ».

Le temps a, en effet, rendu justice à ce savant modeste et désintéressé. Sur l'initiative de la Société médico-psychologique, une statue lui a été érigée, sur la Place de la Salpêtrière, le 13 juillet 1885 ; et, le 30 mai 1927, l'Académie de Médecine, la Sorbonne, les Pouvoirs publics, ont fêté le Centenaire de Pinel, en des cérémonies inoubliables. Contrairement à la légende que Broussais avait essayé d'établir contre Pinel, le Professeur Dumas proclama que « tous ses biographes se sont plû à louer son goût pour l'observation, sa méfiance à l'égard de l'hypothèse et sa prudence scientifique. On peut constater cette prudence dans la préférence qu'il a toujours donnée à la psychologie sur la philosophie et au fait, au modeste fait, sur tous les systèmes. »

En outre de l'œuvre médicale de Pinel, on trouve, dans ses lettres à son frère Louis, le Professeur de Toulouse, de nombreux documents historiques, qui peignent, d'une façon parfois fort pittoresque, les événements qui se sont déroulés devant lui. C'est ainsi que nous pourrions citer le récit de la Séance du 7 juillet 1792, de l'Assemblée législative, où l'Évêque métropolitain de Lyon, Lamourette, prononça le célèbre discours qui rapprocha les partis de l'Assemblée.

Mentionnons aussi tout particulièrement, la lettre qu'il écrivait le 21 janvier 1793, à l'occasion de la mort de Louis XVI, à laquelle il avait assisté, comme garde national. Voici cette lettre si intéressante :

« Je ne doute pas que la mort du Roi ne soit racontée diversement, suivant l'esprit de parti, et qu'on ne défigure ce grand événement, soit dans les journaux, soit dans les bruits publics, de manière à défigurer la vérité ; comme je suis ici à la source, et que, éloigné par principe de tout esprit de parti, j'ai trop appris le peu de cas qu'il fallait faire de ce qu'on appelle *aura popularis*, je vais te raconter fidèlement ce qui est

arrivé. C'est à mon regret que j'ai été obligé d'assister à l'exécution en armes, avec les autres citoyens de ma section, et je t'écris le cœur pénétré de douleur, et dans la stupeur d'une profonde consternation. »

« Louis, qui a paru entièrement résigné à la mort par des principes de religion, est sorti du Temple vers les 9 heures du matin, et il a été conduit au lieu du supplice dans la voiture du Maire, avec son Confesseur et deux gendarmes, les portières fermées. Arrivé près de l'échafaud, il a regardé avec fermeté ce même échafaud, et dans l'instant le bourreau a procédé à la cérémonie d'usage, c'est-à-dire qu'il lui a coupé les cheveux, qu'il a mis dans sa poche, et aussitôt Louis est monté sur l'échafaud ; le roulement d'un grand nombre de tambours qui se faisaient entendre, et qui semblaient apostés pour empêcher le Peuple de demander grâce, a été interrompu d'abord par un geste qu'il a fait lui-même, comme voulant parler au peuple assemblé ; mais à un autre signal qu'a donné l'adjudant du Général de la Garde nationale, les tambours ont repris leur roulement, en sorte que la voix de Louis a été étouffée, et qu'on n'a pu entendre que quelques mots confus, comme : *je pardonne à mes ennemis, etc.* ; mais, en même temps, il a fait quelques pas autour de la fatale planche où il a été attaché, comme par un mouvement volontaire, ou plutôt par une horreur si naturelle à tout homme qui voit approcher sa fin dernière, ou bien par l'espoir que le peuple demanderait sa grâce, car quel est l'homme qui n'espère pas jusqu'aux derniers moments. L'adjudant du Général a donné ordre au bourreau de faire son devoir, et, dans l'instant, Louis a été attaché à la fatale planche de ce qu'on appelle la guillotine, et la tête lui a été tranchée, sans qu'il ait eu presque le temps de souffrir, avantage qu'on doit du moins à cette machine meurtrière, qui porte le nom d'un Médecin qui l'a inventée. Le bourreau a aussitôt retiré la tête du sac, où elle s'engage naturellement, et l'a montrée au peuple. Aussitôt qu'il a été exécuté, il s'est fait un changement subit dans un grand nombre de visages, c'est-à-dire que, d'une sombre consternation, on a passé rapidement aux cris de *Vive la Nation*, du moins la cavalerie qui était présente à l'exécution, et qui a mis ses casques au bout de ses sabres. Quelques citoyens ont fait de même, mais un grand nombre s'est retiré le cœur navré de douleur, en venant répandre des larmes au sein de sa famille. Comme cette exécution ne pouvait se faire sans répandre du sang sur l'échafaud, plusieurs hommes se sont empressés d'y tremper, les uns l'extrémité de leur mouchoir, d'autres un morceau de papier, ou tout autre chose pour conserver le souvenir de cet Evénement mémorable, car il ne faut pas se livrer à des interprétations odieuses. Le corps a été transporté à l'Eglise Sainte-Marguerite, après que des Commissaires de la Municipalité, du Département et du Tribunal criminel ont eu dressé le

Procès-verbal de l'Exécution. Son fils, le ci-devant Dauphin, par un trait de naïveté qui intéresse beaucoup en faveur de cet enfant, demandait avec instances, dans son dernier entretien avec son Père, d'aller l'accompagner pour demander sa grâce au peuple. »

« Il me serait facile de m'étendre sur le jugement qu'a prononcé l'Assemblée nationale, et de faire valoir jusqu'à quel point la prévention et la haine ont éclaté. Je suis certainement loin d'être royaliste, et personne n'a une passion plus sincère que moi pour la prospérité de ma patrie ; mais je ne puis me dissimuler que la Convention nationale s'est chargée d'une responsabilité bien redoutable, et qu'en outre, elle a dépassé ses pouvoirs. Dans tous les Gouvernements réguliers, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sont essentiellement distincts, ou bien il règne la plus effrayante tyrannie, car si le corps qui a le pouvoir de faire les lois a aussi celui de les appliquer, suivant ses caprices, et de les faire exécuter, quel est le citoyen dont la sûreté et la propriété ne sont pas menacées ? Le corps législatif avait sans doute le droit de créer un tribunal ou une commission pour le jugement du ci-devant Roi, prévenu d'avoir favorisé l'entrée des Troupes étrangères dans la France, encore ne pouvait-on le juger que d'après les lois de la Constitution, qui déclarent dans deux cas la déchéance du Roi. En supposant qu'on eût nommé une Commission extraordinaire, c'était encore aux ministres, au Conseil exécutif provisoire, de nommer les membres de ce tribunal ; il aurait fallu établir un jury de jugement et un jury d'accusation, et observer à la rigueur toutes les formalités du Code pénal. Alors, la Convention eût été à couvert et ne se fut pas exposée au repentir trop tardif d'avoir commis la plus grande infraction aux lois éternelles de la justice. Dans le jugement du Roi Charles Premier, tu sais bien que le Parlement d'Angleterre se garda bien de se charger de sa condamnation, et l'on eût recours à la formation d'un tribunal, ce sont là des règles que les moindres connaissances en politique rendent sensibles. La Convention nationale a passé par dessus toutes les formes, et l'on a vu l'exemple révoltant d'un d'Orl... qui vota contre son propre parent, et d'une foule de forcenés, prédicateurs éternels du massacre et d'une haine envenimée du Roi Louis. »

« Si l'on se livre à des considérations politiques, on voit bien, d'un autre côté, dans quel abîme de maux peut nous plonger un jugement aussi illégal et aussi précipité, tandis qu'il paraît que la majorité de la nation aurait seulement voté pour la réclusion. Si tu connaissais comme moi, tous les ressorts perfides que les méchants font mouvoir pour entraîner dans le piège les députés sans expérience ; si tu pouvais, comme moi, te former une idée des astuces perfides, de l'audace impudente et effrénée avec lesquelles se montre le crime dans les temps de révolution et de

trouble, en vérité, tu serais à jamais dégoûté de vouloir te mêler de politique. Tu sais que, dans les premiers temps de la révolution, j'ai eu aussi cette ambition, mais ma vie, ainsi que celle de mes confrères, a été tellement en danger lors même que je ne demandais que la justice et le bien du peuple, j'ai conçu une si profonde horreur pour les clubs et les assemblées populaires, que je me suis, depuis cette époque, éloigné de tous les postes publics qui ne se rapportent point à ma profession de Médecin... »

Les faits énoncés dans cette lettre et les commentaires qu'ils ont suggéré à Pinel, montrent bien la tournure d'esprit du grand aliéniste, et la droiture de son caractère, en même temps que sa grande bonté.

En empruntant les termes mêmes du vote émis par la Société médico-psychologique de Paris, en 1878, on peut dire que : « Philippe Pinel est l'une des gloires médicales les plus pures de la France ; c'est sur son initiative perspicace et hardie que sont tombées, en 1793, les chaînes des aliénés, à Bicêtre ; il est le véritable fondateur de la Science des maladies mentales ; il a fondé par son enseignement éclatant et fécond à la Salpêtrière, un très grand nombre d'élèves qui ont propagé partout ses idées, ses réformes et ses bienfaits. »

Philippe Pinel n'a pas été seulement une illustration dont s'enorgueillissent l'Académie des Sciences, l'École de Médecine et les Hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière, mais encore il a exercé une influence décisive et éminemment secourable sur une classe nombreuse de malades et de déshérités, et à ce titre, il est considéré dans le monde entier, comme *l'un des bienfaiteurs les plus méritants de l'Humanité*.

Dans une éloquente péroraison, M. Herriot, Ministre de l'Instruction publique, disait aux fêtes du Centenaire : « Nulle figure ne fut plus attrayante, plus rayonnante que celle du « bon Pinel »... Elle commande l'hommage le plus sincère, elle prouve une fois de plus, la force de l'intelligence ; mais elle démontre aussi, tout ce qu'il peut y avoir de génie dans la bonté »

BIOGRAPHIES

- BOISSEAU. - *Art. Pinel*. - Dict. des Sciences médic. Biogr. méd. 1824, t. VI, p. 418.
- BRICHETEAU. - *Eloge de Pinel, prononcé devant la Société médic. d'Emulation, dans la séance publique du 5 décembre*. - Journ. compl. du Dictionn. des Sciences méd. Paris 1827, t. XXIX, p. 289.
- BUCHOZ. - *Pinel*. - Journ. des Progrès des Sciences médic. Paris, 1827, t. II, p. 271.
- CUVIER. - *Eloge historique de Pinel, lu le 11 juin 1827 à l'Académie des Sciences*. - Recueil des Eloges histor., t. III, p. 379, Paris, 1827.
- DAGONET. - *Discours à l'inauguration de la Statue de Pinel*. - Annal. méd., psycho., Paris, 1885, 7^e série, t. II, p. 263.
- ESQUIROL. - *Rapport sur la proposition d'inaugurer le buste de Pinel dans la salle des séances de l'Académie*. - Mémoires Acad. de Méd., 1828, t. I, p. 224.
- FIESSINGER. - *Pinel*. - Thérapeutiq. des vieux maîtres, Paris, 1897, p. 297.
- PARISSET (E.). - *Eloge de Pinel*. - Mém. Acad. de Méd., Paris, 1828, t. I, p. 189.
- PINEL (Casimir). - *Philippe Pinel (Lettres de)*. - Gazette hebdom. des Sciences méd. 1859.
- RITTI. - *Eloge de Pinel*. - Annal. médico-psychol. Paris, 1885, 7^e série, t. II, p. 185.
- ROBINET. - *Discours à l'inauguration de la Statue de Pinel*. - Annales médico-psychol., Paris, 1885, 7^e série, t. II.
- RODRIGUEZ-MORINI. - *El monumento à Pinel*. - Revist. frenopat. espan., Barcelona, 1905, t. III, p. 109.
- SOMMER (R.) et ROEMER. - *Die Jahrhundertfeier für Pinel*. - Psychiatr. neurologischen wochens, t. XXIX, n^o 35, 1927.
- TRENEL. - *Pinel*. - Revue Médicale de Normandie, Rouen, 1900, p. 347.
- TIFFANY (Francis). - *Pb. Pinel*. - Of France, Philadelphie, 1898.

ICONOGRAPHIE

- Tableau à l'huile de Muller. Pinel enlevant les fers des aliénés.** - Acad. de Médecine. Salle des Pas-Perdus.
- Tableau à l'huile de Madame Mérimée.** - Faculté de Méd. de Paris. - Une bonne Copie appartient au Docteur Semelaigne.
- Tableau à l'huile. Portrait de Pinel, par Célestine Heussée.** - Académie de Médecine.
- Tableau à l'huile. Pinel âgé.** - Appartient au Docteur Semelaigne.
- Aquarelle. Pinel en costume d'Académicien.** - Non signé. Appartient à Monsieur Gogly.
- Aquarelle. Pinel en costume de Professeur de Faculté.** - Non signé. Appartient à M. Gogly.
- Buste en marbre, par Hannaux.** - Faculté de Méd. de Paris. Salle des Pas-Perdus.
- Buste en marbre, par Robinet, 1856.** - Académie de Médecine.
- Buste en marbre, par Bra.** - Faculté de Méd. de Paris.
- Buste en bronze. Pinel très âgé.** - Non signé. Appartient à M. Gogly.
- Statue de Pinel à la Salpêtrière.** - Bois gravé. Collect. Acad. de Médecine.
- Gravure de Lambert. Ambroise Tardieu direxit.** - Dict. des sciences médic Biographie médicale de Panckoucke.
- Lithographie d'Engelmann. Dessin de Vigneron.** - Galerie médicale.
- Lithographie de Ducarme. Dessin de A. M.**
- Lithographie de Fonrouge. Dessin de A. M.** - Galerie universelle.
- Lithographie de C. Motte. Dessin de P. Feuchère.**
- Lithographie.** - Collection de l'Institut de France.
- Typographie.** - Collection Corlieu.

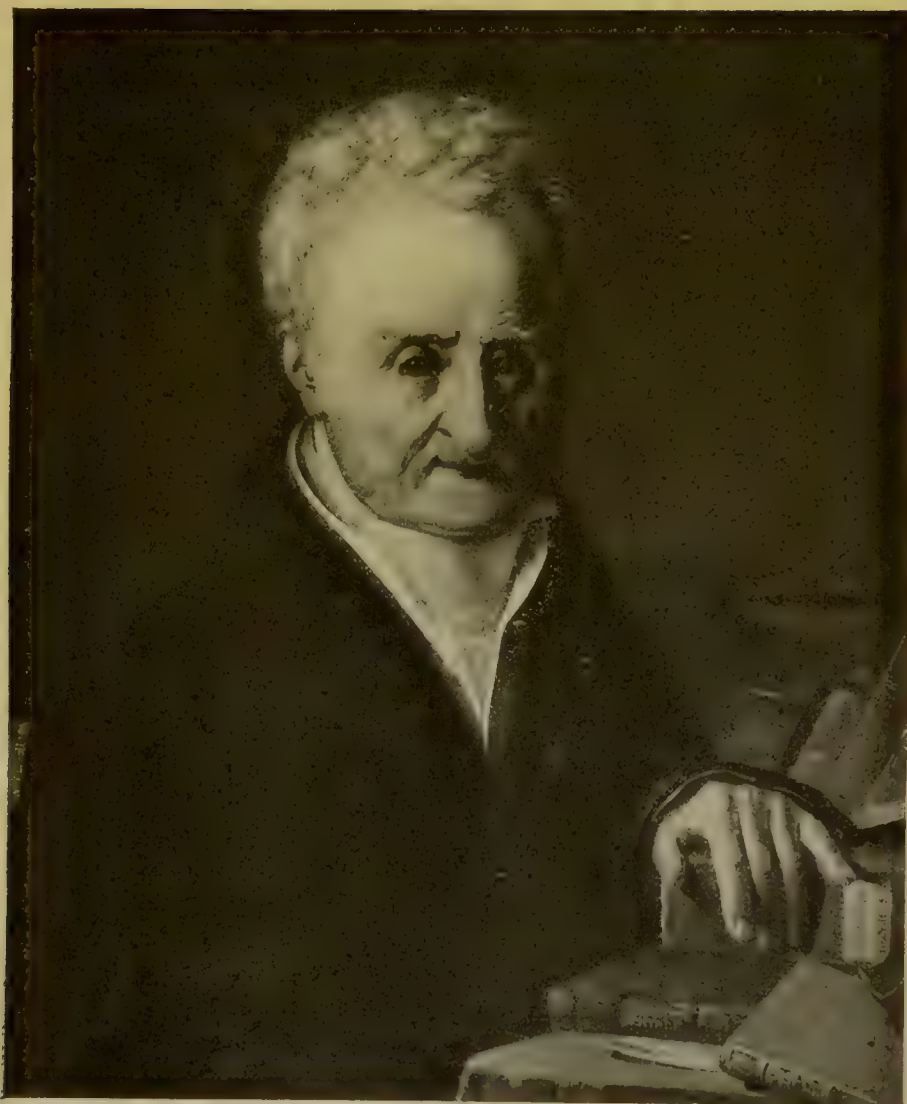


Fig. 55. — Portrait de PINEL âgé.

Appartient au docteur Semelaigne. (Reproduction interdite).

Déclaration expresse ou Déclaration De cette
Somme à mon usage. j'apprends avec
plaisir tout le bien que tu dis De ta Santé, mais
je pense qu'il doit encore le même et resté à
Toulouse, car est un Pays bien purifié que
Paris pour l'usage De la séduction et De la non
expérience. Salut et amitié
Je te prie de signer ma Bourse
De mon Doyennement

Paris 5. Mars en 11.

Fig. 56 — Autographe de PINEL

Appartient au docteur Semelaigne (Reproduction interdite)

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Janvier 1928

Séance du 3 Janvier 1928 — Présidence de M. Gley, Président sortant et de M. Béclère, Président. — L'Académie procède à l'installation du Bureau pour 1928.

M. Caplesco fait une lecture sur les **hépatiques appendiculaires**. — Depuis des années, l'auteur étudie les formes latentes de l'appendicite avec ses manifestations à distance : hépatiques, gastriques, nerveuses. Il apporte quelques observations en faveur de sa conception. Quand ces appendicites méconnues, insoupçonnées par le malade et par son médecin, s'accompagnent de lésions des voies biliaires, il faut commencer à intervenir sur l'appendice et ensuite sur les voies biliaires.

M. le Dr Weill-Hallé lit un travail sur la **prémunition du nourrisson contre la tuberculose par injection sous-cutanée de B. C. G. (Bacille Calmette-Guérin)**. — C'est une deuxième note. Cette méthode substituée à l'ingestion vaccinale offre un double intérêt. Elle répond à l'objection théorique de l'insuffisance de pénétration des germes, même dans les premiers âges de la vie. De plus, elle convient particulièrement à certains sujets menacés par leur hérédité et leur entourage infectant, et qui n'ont pu bénéficier de l'ingestion précoce du vaccin.

MM. les Drs Heimbeck et Scheel font une lecture sur la **réaction tuberculinique et le vaccin de B. C. G. chez les adultes. Expériences faites à l'hôpital Ullevål d'Oslo (Norvège)**. — Depuis 1912, on fait à Oslo des recherches systématiques sur la réaction de Pirquet, chez les enfants des écoles. Les enfants de 6 à 9 ans donnent 85 % de réactions positives. On admet, en Norvège, que cette réaction augmente avec l'âge. Or les résultats des auteurs sont différents : de 1924 à 1927, sur 450 élèves de l'Ecole des infirmières, ils ont compté 52 % de réactions négatives et 48 % de positives. Afin d'obtenir une meilleure immunité chez les sujets à réaction négative, on a utilisé le vaccin B. C. G. à la dose de 1/20^e de milligramme, répétée une fois après une semaine. Sur 44 élèves infirmières ainsi vaccinées, 44 ont eu une réaction positive avec le Pirquet. Ces observations seront continuées.

Séance du 10 Janvier 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. A. Calmette fait une communication sur la **vaccination préventive des nouveau-nés contre la tuberculose, par le B. C. G. Statistiques et résultats du 1^{er} juillet 1924 au 1^{er} décembre 1927**. — La vaccination des nouveau-nés par le B. C. G., consiste à provoquer, le plus tôt possible après la naissance, l'imprégnation de ses organes lymphatiques par des éléments d'une race spéciale de bacilles de Koch, constituant un vaccin atténué au sens de Pasteur, c'est-à-dire vivants, cultivables en séries indéfinies dans les milieux artificiels appropriés et dans l'organisme, sans

perdre, ni modifier leurs caractères héréditairement fixés, capables de servir d'antigènes *in vitro*, de provoquer *in vivo*, la formation d'anticorps, et définitivement privés de toute aptitude à produire des lésions tuberculeuses virulentes, réinoculables aux animaux sensibles.

On fait absorber au nouveau-né, par voie buccale, en trois prises espacées de 48 heures, l'émulsion microbienne récemment préparée. L'absorption s'effectue facilement dans les dix premiers jours de la vie. Le délai pour obtenir l'immunité vaccinale serait de 25 jours.

Jusqu'au 1^{er} décembre 1927, 52.772 enfants ont été vaccinés. 5.748 étaient nés de mères tuberculeuses ou vivaient dans un milieu bacillaire. Sur 3.088 enfants de zéro à un an, la mortalité est de plus de la moitié moindre chez les vaccinés en contact tuberculeux, que chez les non vaccinés avec ou sans contact. Chez les enfants de un à trois ans et demi, elle a été très inférieure chez les vaccinés.

Il semble que l'immunité persiste pendant au moins 5 ans.

M. Paul Strauss, dans une très importante communication, étudie la natalité et la mortalité comparée de la France et de divers Etats européens. — La Conférence économique internationale de la Société des Nations a publié un tableau de comparaison entre 41 Etats d'Europe et d'Amérique. Il en ressort que, pour l'excédent des naissances sur les décès, la France occupe le dernier rang. Pendant ces dernières années, l'augmentation de la population en France, a été moins grande qu'en Angleterre, en Prusse, dans les Pays-Bas, en Belgique et en Italie.

Il appartient à l'Académie de Médecine, dont la vigilance n'a jamais fléchi, de rechercher et d'indiquer les différents moyens grâce auxquels la lutte contre les fléaux sociaux, notamment contre la mortalité infantile, contre la tuberculose, contre le cancer, contre toutes les maladies transmissibles, peut et doit être engagée avec le maximum de continuité, de coordination et de succès.

M. André Strohl fait une lecture sur la nature de la polarisation électrique des tissus vivants. — On entrevoit la possibilité d'explorer, par des mesures de polarisation, certaines fonctions de la vie végétative.

Séance du 17 Janvier 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Marinesco, Manicatide, Draganesco et Rosiano, font une communication sur le traitement de la poliomyélite aiguë (résultats obtenus pendant l'épidémie qui a sévi en Roumanie au cours de l'année 1927). — Le traitement dépend de la phase de la maladie. En plus de la déclaration obligatoire, on a fermé les écoles primaires et les jardins d'enfants.

Le traitement par le sérum de convalescents (Méthode de Netter) a été employé dans 15 cas. Le sérum a été injecté par la voie rachidienne ou intra-musculaire. Le traitement a été bien supporté; on a observé: 6 morts, 2 guérisons et 7 améliorations.

Traitement par le sérum Pettit. — Sur 30 cas, on a observé: 6 morts, 7 guérisons complètes, 6 améliorations avec séquelles légères, 3 améliorations avec séquelles appréciables, 8 améliorations légères avec séquelles considérables. Les doses employées varient de 20 à 250 centimètres cubes.

Le traitement par l'auto-hémothérapie et l'hétéro-hémothérapie, ainsi que par la radiothérapie, ont donné des résultats peu typiques.

MM. Pauchet (Victor) et Gabriel Luquet font une lecture sur la **hernie diaphragmatique de l'estomac**. — Jeune fille de 13 ans qui fut opérée avec plein succès.

M. Zimmern fait une lecture sur l'**hydratation des ions en électrologie**. — Il établit que la sclérose électrique est uniquement liée à l'hydratation ionique.

M. Nattan-Larrier lit un travail sur l'**hérédité dans la maladie de Chagas**. — La constatation de la maladie de Chagas, chez des très jeunes enfants, appartenant à des parents eux-mêmes atteints de la même affection, avait amené à admettre que les enfants s'infectaient au contact des parents. Mais la découverte du parasite *Schizotrypanum Cruzzi*, dans les organes génitaux de la mère, fit supposer que l'hérédité pouvait jouer un rôle important. L'auteur a recherché dans le placenta de cobayes femelles infectées, la présence du trypanosome et il a pu découvrir, en plein tissu placentaire, des amas considérables de parasites. Il conclut que le trypanosome peut passer des vaisseaux de la mère, dans ceux de l'enfant.

A noter que l'auteur n'a pas eu à sa disposition un placenta de femme présentant la maladie de Chagas.

Séance du 24 Janvier 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Paul Strauss fait une communication sur les **causes de mortalité évitable**. — L'auteur établit que si l'on pouvait réduire les décès évitables on économiserait ainsi, chaque année, seulement pour la mortalité infantile et la tuberculose, 69.000 vies humaines, soit pour une période de 5 ans, d'un recensement à l'autre, 345.000 vies humaines.

M. Strauss propose une série de 20 vœux parmi lesquels nous citerons : 1^o la déclaration exacte des causes de décès, sous la garantie du secret professionnel, en vue de réduire la proportion d'un tiers environ, des causes de décès classées dans les statistiques sous la rubrique suivante : « autres maladies » et « maladies non spécifiées ou mal connues » ; 2^o la révision de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique ; 4^o la déclaration obligatoire de la tuberculose ; 10^o la révision et l'extension de la loi Roussel sur la protection des enfants du premier âge : utilisation des consultations de nourrissons, carnet de croissance obligatoire, etc. ; 13^o l'inspection médicale obligatoire dans les écoles maternelles, dans les jardins d'enfants, dans les écoles primaires.

MM. Jeannin et Chomé font une lecture sur le **traitement chirurgical dans les formes pyohémiques de l'infection puerpérale**. — La pyohémie puerpérale, est le plus souvent, fonction d'une phlébite utéro-pelviennne suppurée. Les veines les plus atteintes sont : les veines utéro-ovariennes, les veines utérines et vésico-utérines, les veines iliaques primitives, la veine cave inférieure. Au début, la veine est transformée en un gros cordon dur, rempli de caillots d'aspect sale. Ultérieurement la suppuration est franche et la veine est pleine de pus. La phlébite est le point de départ d'embolies septiques qui vont ensemençer l'organisme et créer des abcès métastatiques dans les différents organes. Le tableau clinique présente trois phases : une phase préphlébique ; une phase de phlébite constituée ; une phase de généralisation. L'opération chirurgicale consiste à faire la ligature

du tronc veineux en aval de la lésion, et à réséquer la veine, siège de la phlébite.

M. Paul Blum (de Strasbourg) lit un mémoire sur le **charbon comme véhicule de substances médicamenteuses**. — Le charbon est un puissant absorbant. On a constaté que le charbon, utilisé comme antidote contre les poisons, après les avoir absorbés, peut les restituer, autrement dit la combinaison absorbative est réversible. Le charbon peut donc servir de vecteur à de nombreuses substances médicamenteuses, gazeuses ou solides.

M. Louis Bazy fait une lecture sur l'**influence expérimentale des rayons X sur l'évolution des infections**. — L'action que les rayons X possèdent sur les organes hémopoïétiques et sur les globules blancs, explique que toute opération chirurgicale tentée, en période d'irradiation, sur des lésions inflammatoires même minimes, mais encore en évolution, est susceptible d'entraîner la mort par septicémie. L'auteur a confirmé ces faits par des expériences sur le cobaye.

Séance du 31 Janvier 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Arnold Netter fait une communication sur la **sérothérapie dans la maladie de Heine-Médir (Paralysie infantile. Poliomyélite antérieure aiguë)**. — Avec Levaditi, Netter a démontré, en 1910, que le sang des sujets atteints antérieurement de poliomyélite, renferme des principes immunisants susceptibles, par leur contact, avec des moelles virulentes, de rendre celles-ci inoffensives pour le singe. Ce sérum injecté dans le canal rachidien peut arrêter une poliomyélite en voie d'extension, pendant 30 heures. Si la méthode n'est pas plus souvent employée, c'est parce que l'on s'exagère les difficultés de se procurer le sérum nécessaire. Les indications sont réalisées dans trois états différents : 1^o phase préparalytique ; 2^o phase dans laquelle la paralysie a une tendance nette à l'extension ; 3^o phase comportant des lésions constituées, récentes, sans extension. On peut facilement se procurer du sérum de convalescent ; de plus, bientôt, du sérum de chevaux immunisés pourra être fourni aux médecins.

MM. Brumpt et Werblunsky font une communication sur l'**infection expérimentale d'un mollusque de Corse (Bullinus contortus), par le Schistosoma haematobium, agent de la bilharziose vésicale**. — Ils mentionnent le danger d'introduire en Corse, où le Bullinus contortus existe, des sujets infectés et particulièrement des soldats africains originaires de régions où la bilharziose urinaire est endémique.

MM. Sartory (A.), Sartory (R.) et Meyer lisent un travail sur l'**action spécifique d'un médicament antituberculeux (tuberculine-anticorps-Scheitlin)**. — Il s'agit d'un produit nouveau d'origine suisse, le Tasch, qui contient : 1^o de la tuberculine de Koch ; 2^o du sérum antituberculeux ; 3^o de la substance précipitante (acide sulfo-gaïacologique). Ce médicament a une action spécifique sur des animaux tuberculeux par la tuberculine de Koch.

Docteur BUSQUET.

PARISET (Etienne)

5 Août 1770 - 3 Juillet 1847

Médecin de Bicêtre et de la Salpêtrière.

Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine.

Membre libre de l'Académie des Sciences.

PARISET (Etienne) naquit à Grand, petite ville de l'arrondissement de Châteauneuf, dans les Vosges, le 5 août 1770, et non le 8 août 1770, ainsi que l'écrit A. Chéreau, dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre.

Ses parents étaient des artisans ; son père exerçait la profession de cloutier. Il gagnait péniblement sa vie et Pariset dût lui-même pousser souvent la brouette, dès ses plus jeunes années, et connaître les fatigues et les privations. Dans des notes inédites, que nous a rapportées Fr. Dubois, Pariset raconte que sa mère allait sur les grands chemins, avec des gros souliers ferrés, portant devant elle, il ne sait combien de livres de clous. Lui, tout petit trottait à côté d'elle. Occupé avec son père, il ne pouvait aller à l'école, et parcourut ses premières années, sans recevoir aucune instruction. Il n'était d'ailleurs pas fils unique et avait au moins un frère et une sœur.

Son oncle paternel, François Pariset, établi parfumeur à Nantes, écrivit à son père, de lui envoyer son fils aîné, afin de le soulager dans ses charges de famille et de faire donner à cet enfant une instruction plus convenable ; de plus, il voulait, plus tard, lui laisser son établissement de parfumerie.

Il se trouva que ce fils aîné était malade et dans l'impossibilité de se déplacer avant longtemps. Aussi, les parents de Pariset décidèrent qu'Etienne, leur fils puîné, serait dirigé sur Nantes, pour y être élevé par l'oncle François. Les documents dont nous disposons, ne permettent pas de fixer d'une manière précise l'âge d'Etienne, au moment où cet événement se produisit. Réveillés-

Parise indique qu'il avait cinq ans ; les biographes de la *Gazette des Hôpitaux* et de la *Biographie* de Firmin Didot, mentionnent qu'il avait six ans ; par contre, Fr. Dubois écrit, dans son Éloge, qu'il avait alors neuf ans.

Etienne Pariset prit le coche, sorte de fourgon mal suspendu, et fut logé dans un grand panier d'osier fixé au-dessous de la voiture. On raconte que s'étant endormi, il fut projeté hors de son panier, et que les roues du coche lui écrasèrent partiellement les pieds. On le crut mort ; il fut très long à guérir, mais il ne lui resta aucune infirmité de cette blessure.

Après son arrivée à Nantes, il fut placé dans une école primaire, où il apprit à lire et à compter. Il semble, à ce moment, avoir fait des études sommaires, mais suffisantes pour un enfant de sa condition. A 11 ans, son oncle le retira de l'école, le prit dans son magasin de parfumerie, comme « apprenti parfumeur » et le chargea, tout spécialement, des commissions et de l'emballage. C'est là, qu'au milieu des chiffons et des paperasses, il trouva quelques feuilles d'un livre, qui n'était autre qu'une comédie de Molière. L'enfant lut d'abord avec indifférence, puis avec avidité, ces quelques pages. De ce jour, était né, chez lui, le désir de la lecture ; il s'entendit avec un de ses camarades, Clerc dans une Paroisse, qui pût lui fournir un certain nombre d'ouvrages de Bossuet, Fénelon, Pascal, et Massillon. Nuit et jour, Etienne Pariset parcourait ces ouvrages et s'instruisait. Son oncle, quelque peu surpris d'abord, de voir son neveu avoir un goût si vif pour l'étude, déclara à sa femme : « Etienne veut être un savant ; laissons-le étudier ; laissons-le aller au Collège. » Il envoya l'enfant dans une Institution dirigée par les Oratoriens, Institution remarquable par les leçons qu'y donnaient des Professeurs brillants et instruits. Pariset fit des progrès rapides et continus. En quelques années, il apprit le latin et le grec, et conserva toute sa vie une parfaite connaissance de ces deux langues et surtout de la dernière. « C'est la langue des grands hommes, disait-il, je m'y abreuve de leurs pensées et de leurs exemples. » Il fit sa rhétorique sous la direction de Fouché, qui devint plus tard le fameux

révolutionnaire. Quand il eut achevé sa philosophie, il avait alors vingt ans et il obtint aussitôt la direction d'une petite bibliothèque. Mais, la Révolution survint et Pariset fut réquisitionné en 1792, et envoyé à l'Armée du Nord. Nous trouvons dans le *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*, cette indication, qu'il fit la Campagne en qualité de Lieutenant; en 1793, il aurait sollicité et obtenu son congé. Il revint alors à Nantes, et y retrouva le souvenir de ses premières émotions littéraires. Fr. Dubois nous rapporte que, plus tard, Pariset écrivit dans des papiers alors inédits : « Si jamais je fais le voyage de Nantes, j'irai revoir tous les recoins de la maison de mon pauvre oncle, l'arrière-boutique où j'ai tant souffert, la petite cour où je découvris Molière et où j'économisais mon rire; les corridors où je déclamaï, et la chambre à coucher du second où j'ai tant ri avec Voltaire et Lafontaine. »

Après son retour à Nantes, se produisit l'Insurrection de la Vendée. Selon certains biographes, il aurait embrassé la cause de sa patrie adoptive, et pendant un an et demi, il aurait combattu comme simple soldat, dans les rangs des Vendéens. Il y aurait fait preuve d'un très grand dévouement, et se serait employé de son mieux à panser ses camarades blessés. On raconte aussi que ce fut lui qui rédigea la pétition de Madame de Bonchamps, la Veuve du Général vendéen, pétition dont les termes étaient si pathétiques, que le Représentant du peuple Pons (de Verdun), motiva sur elle son rapport, qui sauva la vie à la noble Dame (*Gazette des Hôpitaux*, 1847, S. T.).

Fr. Dubois écrit qu'après son retour à Nantes, alors que les prisons de cette ville regorgeaient de Vendéens, le typhus fit son apparition dans ces milieux encombrés. Le Docteur Dorbefeuille alla trouver le Représentant du peuple Carier, et lui demanda de lui adjoindre, comme Etudiants en Médecine, Pariset et Baudry. Carier y consentit. Pariset contracta le typhus, resta 40 jours dans un état désespéré, puis il guérit et put reprendre ses études.

A ce moment, la Convention venait de créer les Ecoles de Santé, à Paris, Montpellier et Strasbourg. Chaque département devait diriger, sur l'École centrale de Paris, un Etudiant qui prenait

le titre d'*Elève de la Patrie*. Pariset y fut envoyé par la ville de Nantes. Il avait une pension de l'Etat, mais recevait des titres et des promesses illusoires ; aussi accepta-t-il une place d'aide-bibliothécaire, croyant y trouver des ressources. Cette place, malheureusement, était presque entièrement honorifique et ne pouvait apporter aucun secours au jeune étudiant. D'ailleurs, ainsi qu'il l'écrivait en Fructidor An III, il avait un travail énorme et fastidieux qui consistait à choisir les livres utilisables pour l'Ecole de Santé, dans une masse énorme de volumes provenant des Couvents et des Châteaux devenus propriétés nationales. Pariset, presque sans ressources, était logé dans une étroite mansarde qu'il partageait avec son camarade, l'étudiant Baudry.

A cette époque, la disette survint et nécessita l'imposition de la carte civique. Devant les boulangeries, de longues files d'affamés stationnaient, réclamant du pain. Pariset et son frère d'infortune connurent la faim. « J'étais condamné, dit plus tard Pariset, dans mon réduit obscur, au supplice d'Ugolin dans la tour de Pise ». Réveillé-Parise nous fait connaître que les deux malheureux jeunes gens achetèrent de l'opium, dans le but d'en finir avec une situation impossible. Sydoine Tély prétend même, qu'ils avaient fait « des funèbres préparatifs », lorsque se produisit l'heureux événement qui assura leur double subsistance.

Pariset avait connu à un cours de grec, un jeune marseillais, M. Riouffe, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié. Celui-ci avait, à une certaine période, combattu avec les Girondins. Sachant la détresse de son ami Pariset, il lui obtient une situation ; il se rend chez lui, et comme il était absent, il se pose en faction à sa porte et l'attend pendant six heures, par un froid très vif. Enfin Pariset arrive : Riouffe lui fait connaître qu'il lui a trouvé une place de précepteur de deux enfants, dans une grande famille parisienne, chez M. P... : on lui offre, en plus du logement dans un très bel hôtel, une pension de mille écus par an (3.000 francs). Pariset refuse d'abord, car il craint d'être inférieur à cette tâche ; enfin, devant l'insistance de son ami, il accepte, heureux de pouvoir venir en aide à son camarade Baudry.



Fig. 57. — PARISET

Dessin de Mauzaisse ; lithographie d'Engelmann (L'Album).

Collection de l'Académie de Médecine (Reproduction interdite).

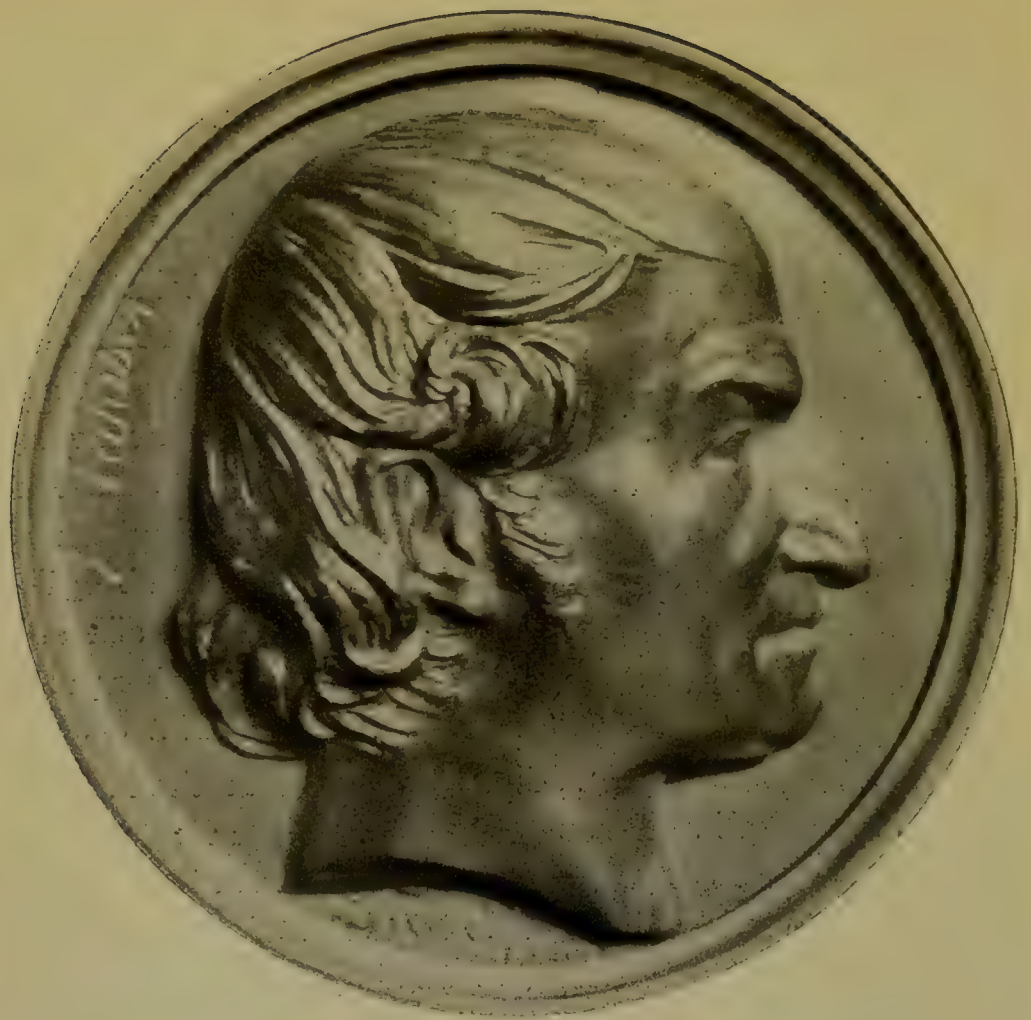


Fig. 58. — PARISSET

Médaille en bronze par David d'Angers (1840).

Appartient à l'Académie de Médecine. (Reproduction interdite).

Il resta huit années dans cette famille, travaillant les langues anciennes, la littérature, et se consacrant à peu près entièrement à l'instruction de ses deux élèves. Pendant cette longue période, il fut heureux. « Je ne puis trop me louer, écrivait-il, en messidor an VIII, je ne puis trop me louer de ma situation. Je suis généreusement, noblement rétribué; mais ce que je mets avant tout, c'est l'amitié, c'est la bonté avec laquelle je suis traité : j'ai trouvé une seconde famille. » (*Lettres inédites*).

Malheureusement, ses deux élèves moururent, et Pariset fut rendu à la liberté, avec une modeste pension. Il reprit ses études médicales, tout en continuant à se livrer à la Littérature, suivant ses goûts naturels. Il semble que c'est à cette période de sa vie, qu'il composa et mit au point une tragédie, en cinq actes, inspirée par le théâtre de Sophocle. C'est l'*Électre*, que Pariset considéra comme une des œuvres littéraires devant lui assurer une renommée mondiale. A sa sœur Annette, sa confidente habituelle, il écrivait en l'An X : « J'achève mon ouvrage; je le lis aux comédiens. Je fais si bien qu'on le jouera. J'ai des moyens de me faire jouer, on me joue; tu crois que je tomberai; pas du tout. J'ai la conscience que mes cinq actes sont de bon aloi, et d'ailleurs tant de gens me l'ont dit. Voilà donc que je réussis; le succès me donne de l'argent; avec de l'argent, je cours chez un tapissier; je loue un appartement; je le meuble, et je t'y établis. »

On ignore pour quels motifs Pariset abandonna ses démarches pour faire représenter sa pièce; quoiqu'il en soit, il sembla pour le moment, tout au moins, s'en désintéresser. On sait que, plus tard, il reprit ce projet avec insistance, espérant toujours parvenir à faire représenter son œuvre sur un théâtre de Paris, et peu de mois encore avant sa mort, il la soumettait au comité de lecture de l'Odéon, où elle resta longtemps sans solution.

Pariset fit un voyage d'agrément aux eaux de Cauterets, et améliora ainsi sa santé. C'est à cette même époque, vraisemblablement, qu'il fut reçu dans le salon de Madame Helvétius, à Auteuil, salon dans lequel il rencontra les littérateurs et les savants les plus notables de l'époque : Cabanis, Volney, Laromiguière,

Richerand, Alibert, Destutt de Tracy, Jacquemont, etc. Dans ce salon, on lisait des mémoires scientifiques, on y discutait les théories philosophiques actuelles. Pariset prenait souvent part aux discussions, et s'y faisait remarquer par son éloquence et l'originalité de ses opinions. Ce fut grâce à ses relations et, plus particulièrement, grâce à la protection de Cabanis, qu'il pût entrer plus tard dans le service des Hôpitaux.

Pariset avait continué ses relations amicales avec Riouffe, à qui il devait en quelque sorte la vie ; très intimement lié à son bienfaiteur, Pariset résolut de s'unir à lui encore de plus près, en épousant la mère de Madame Riouffe. Cette union augmenta encore les besoins du jeune ménage ; Pariset activa l'achèvement de ses études médicales et se fit recevoir Docteur en l'An XIII, à l'âge de 35 ans. Il soutint sa thèse sur *les hémorragies utérines*. Une fille naquit bientôt, à laquelle Pariset voua une affection toute particulière, et qui augmenta encore pour lui l'obligation de se vouer à la clientèle médicale.

Or, Pariset se livra difficilement à la pratique, car ses goûts, sa nature, toutes ses habitudes l'en éloignaient. Fr. Dubois nous rapporte que « la vue seule d'un malade, le contristait ; un moribond, un cadavre étaient pour lui un objet d'horreur. Il faut y joindre cette terrible responsabilité qui, dans le calme des nuits, tient éveillé, et dans de mortelles inquiétudes, le Médecin encore à ses débuts, qui se défie de son art, et les fatigues de chaque jour, et l'oubli, l'ingratitude, l'insolence de tant de malades. Pariset eût à supporter tout cela. La compagne qu'il s'était choisie aurait voulu que, laissant là tous ses projets d'avenir, il se retirât en province, dans un petit village près de Nantes. Il fut décidé qu'ils attendraient trois ans ; si, après cette époque, véritable période d'épreuves, le sort n'était pas plus favorable, le jeune ménage devait aller habiter la campagne.

Pariset commença à se faire apprécier du monde médical par des articles écrits dans divers journaux de Médecine, entre autres, *La Bibliothèque Médicale*, et dans plusieurs journaux politiques. En 1806, il traduisit le *discours de Barbauld*, sur l'étude qu'on doit

faire des ouvrages d'Hippocrate. L'année suivante, il publia *le plan et exposition de la Doctrine médicale d'Hippocrate*. Ce fut à cette époque qu'il commença à faire des cours, à l'Athénée, sur l'Anatomie et la Physiologie. En 1807 et en 1808, il compléta ces cours à l'Athénée par des conférences faites à la Société des bonnes Lettres. Les auditeurs, peu préparés à un enseignement complet, étaient intéressés au plus haut point, par les notions forcément superficielles que leur exposait Pariset. Il savait se mettre, d'une façon parfaite, à la portée de ses élèves, qui écoutaient avec le plus grand plaisir sa parole toujours facile et claire. En 1808, il publia, en petit format, *l'œuvre de Celse*; un mémoire *sur l'organisation*, lu à la Société philomatique. En 1811, Pariset obtint le titre de Membre du Conseil des salubrités et de Médecin des Epidémies de l'Arrondissement de Sceaux. C'est alors, qu'il publia une nouvelle édition des *Coaques* d'Hippocrate. En 1813, il traduisit les *Aphorismes* d'Hippocrate (latin-français).

Ce fut la Restauration, qui fixa définitivement le sort de Pariset. Paul Triaire raconte qu'un jour de mai 1814, Roger dit au Ministre Beugnot : « Une place de Médecin est vacante à Bicêtre; il vous faut un homme d'esprit, prenez Pariset. » Peu de jours après, celui-ci est désigné, en effet, pour donner ses soins aux pauvres de l'Hospice. Cette situation lui assurait des loisirs, tout en lui évitant les soucis de la pratique médicale. Fr. Dubois rapporte que Pariset accueillit cette nomination en disant : « Je viens de trouver *otium cum dignitate*. » Mais, le Conseil des Hospices, dans un arrêté du 22 juillet 1818, décida qu'il serait chargé du service des aliénés dans ce même établissement. C'était un honneur fort appréciable, car le service qu'on lui confiait était extrêmement important. C'est là, que Pariset pût recueillir des documents, qui lui servirent à écrire des pages admirables sur l'aliénation mentale, sur ses causes, sa nature et ses différentes formes. Dans l'éloge d'Esquirol, il nous parle d'un ouvrage qu'il a écrit sur *l'entendement humain* et sur *les maladies mentales*. Malheureusement cet ouvrage n'a jamais paru en librairie et semble être resté enfoui dans ses manuscrits.

En 1818, il fut nommé Membre du Conseil des prisons. A une

des Séances de ce Conseil, le 26 octobre 1819, le Président, qui était le Duc de Cazes, fit passer discrètement, à Pariset, un billet ainsi libellé : « Vous serait-il agréable d'aller à Cadix pour observer la fièvre jaune ? » Pariset un peu interloqué, répondit immédiatement : « Oui, Monseigneur. » Il fut donc aussitôt désigné pour cette mission. Il s'agissait d'aller étudier, sur place, le mode d'invasion et de propagation du fléau, en même temps que les mesures sanitaires nécessaires pour lutter efficacement contre l'épidémie. Pariset demanda qu'on lui adjoignit le Docteur Mazet, un de ses élèves ; ils partirent tous deux, le 3 novembre 1819, et arrivèrent en Espagne, au moment où l'épidémie était en décroissance, le 2 décembre. La mission étudia la maladie dans les Hôpitaux, et compléta ses observations par des renseignements demandés aux divers Médecins du pays. Ceux-ci étaient loin d'être d'accord, sur les origines de l'épidémie. Les uns, incriminaient un bateau américain, qui avait débarqué, en fraude, des marchandises à l'île de Léon ; les autres, pensaient que la fièvre jaune avait été importée, par une felouque venant de Tarifa, avec un chargement d'oranges et de coton ; d'autres encore accusaient le vaisseau l'Asia, venu des Indes orientales.

Pariset conclût à la transmission d'homme à homme :

« L'épidémie, disait-il, a marché comme un torrent ; mais si la pente suffit pour entraîner l'eau, si elle est elle-même son propre véhicule, il n'en est pas de même de la fièvre jaune : il lui faut un véhicule distinct. Or, ce véhicule, c'est le déplacement des hommes, le mouvement des troupes ; c'est, en un mot, par les communications ordinaires, que le mal a voyagé. Donc, pour arrêter ce torrent, il faut intercepter toute communication, et pour cela, il faut établir des cordons sanitaires et des quarantaines. »

Pariset estimait qu'une extension de la fièvre jaune à la France était possible et probable même, dans un délai assez proche. Il rentra à Paris, le 26 février 1820.

L'épidémie ne disparût pas complètement de l'Espagne, car elle se transmet de l'Andalousie, à la Catalogne, et Barcelone fut bientôt ravagée par la fièvre jaune. Le 22 septembre 1821, le baron Capelle écrivit à l'Académie, au nom du Ministre de l'Intérieur, pour lui demander de désigner un de ses Membres, pour accom-

pagner Pariset, dans une nouvelle mission, envoyée à Barcelone. Pariset demanda la désignation de Mazet, qui l'avait déjà secondé à Cadix. L'Académie choisit en outre, à l'unanimité, Monsieur Bally; enfin, plus tard, M. François fut aussi adjoint à la mission. Elle quitta Paris, le 28 septembre 1821, et le 9 octobre, elle arrivait à Barcelone. L'épidémie y sévissait d'une façon épouvantable :

« En entrant dans Barcelone, écrivit Pariset, nous trouvâmes les rues désertes et silencieuses. Ce silence sinistre n'était interrompu, pendant la nuit, que par les pas des Médecins qui couraient chez les malades, ou le retentissement des marteaux qui clouaient les cercueils. »

Pariset ne prit aucun repos; il resta constamment au foyer même de l'épidémie, au centre de la ville. Mazet, le 12 octobre, fut atteint de la fièvre jaune et il mourut, le 22 octobre. Les Membres de la mission continuèrent à visiter les malades de la ville et de l'Hôpital, avec un dévouement et un désintéressement dignes de toutes les admirations.

« Envoyés, disaient-ils, par le Gouvernement, notre désintéressement doit répondre au caractère de notre mission. Au milieu d'un fléau aussi épouvantable, et qui atteint presque tous les habitants, nous serions indignes de la noble mission que nous avons reçue, si pour veiller à notre conservation, nous refusions notre ministère à la population de Barcelone, indigente ou non; nous ne voulons pas que cet acte d'égoïsme et de barbarie souille notre mémoire. »

Pariset écrivit au sujet de la mort de Mazet, une lettre touchante, qui eût un très grand retentissement, en France, et contribua dans une grande mesure à revêtir la mission académique d'un éclat, très justifié d'ailleurs, et qui lui attira la reconnaissance et l'admiration du public. Rappelons, qu'en 1822, la pièce de vers qui remporta le prix de l'Académie française, avait pour titre *Sur le dévouement des Médecins français et des Sœurs de Sainte-Camille à Barcelone*. On y lisait ces vers :

Debout et soutenant ces ruines vivantes,
L'immortel Pariset, respecté comme un Roi,
Aux douleurs qu'il suspend semble dicter sa loi.

Pariset, dans le rapport qu'il écrivit, déclara que la fièvre jaune avait été importée en Espagne, qu'elle s'était propagée par contagion, et qu'il fallait repousser la théorie de l'infection locale et du

développement spontané. Il demanda l'établissement de quarantaines sévères et fit promulguer la loi du 3 mars 1822 et l'ordonnance du 3 août de la même année, qui établissaient des mesures sanitaires, dont la sagacité n'a jamais été dépassée depuis. Nous devons remarquer combien les idées de Pariset étaient justes et témoignent d'un esprit observateur. Ces idées sur la contagiosité lui ont attiré bien des inimitiés; sa déclaration que « nier la contagion, c'était nier Dieu », fut vivement combattue, dans les feuilles médicales et même à l'Académie. Ce fut le point de départ de bien des déceptions pour Pariset, et de bien des amertumes.

Le Gouvernement et l'opinion publique récompensèrent le dévouement de Pariset : il fut décoré du Cordon de Saint-Michel, de l'Ordre de Charles III d'Espagne, et fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Il fut nommé Membre du Conseil supérieur de Santé, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine; il devint, enfin, Médecin-Chef de la Salpêtrière, en remplacement de Pinel. Le Gouvernement lui alloua une pension viagère de 2.000 francs.

Le 6 mai 1824, Pariset prononçait son discours d'inauguration à la Séance publique de l'Académie royale de Médecine. L'éloquence sobre de ce discours, l'élégance de sa diction, l'habileté du style furent vivement remarquées. Il commença alors à prononcer les éloges des Membres de l'Académie disparus, Corvisart, Cadet de Gassicourt, Berthollet, Pinel, etc.¹

Le 5 août 1828, il était chargé d'une nouvelle mission, pour aller étudier la variole à Marseille et la peste en Egypte. Cette mission dura 2 ans; Pariset y fit preuve d'un héroïsme admirable. Il affirma la contagion de la peste, proclama la nécessité de désinfecter les effets et les marchandises contaminés, et mit bien en évidence la défectuosité des sépultures en Egypte, l'une des causes de la peste. Le 5 janvier 1830, il songeait à créer des établissements en Syrie et écrivait :

« Avec quelle ardeur je me suis occupé d'une œuvre si sainte et si belle. J'irai en Syrie. L'hôpital sera fondé. On en fera bientôt une École de Médecine. Cette École sera tenue par des Français, et ces Français il faudra les choisir parfaits et sans tache. . . . Mon Dieu, qu'il serait beau de créer un asile pour le malheur, au milieu de tant d'infortunés. . . . »

Pariset visita la plus grande partie des villes du delta en même temps qu'Athènes. Le 10 mai 1830, il fit une quarantaine au Lazaret de Toulon, et en juin 1830, il était de retour à Paris. Il se consacra alors entièrement à la préparation de ses Éloges, en même temps qu'à divers travaux littéraires. Nous avons retrouvé des strophes qu'il aurait faites durant les dernières années de sa vie et qui constituent la meilleure réponse aux accusations d'athéisme qui ont été parfois portées contre lui :

Mon âme déployant ses ailes,
Vers les demeures éternelles,
Brûle de s'envoler ;
C'est là qu'oubliant ma misère,
Je serai dans le sein d'un père,
Prompt à me consoler.

A la suite de l'intervention de Chervin, l'Académie se prononça contre la doctrine de la contagion, que Pariset avait établie pour la fièvre jaune et la peste. Ce fut pour lui une grosse déception, et la postérité, en lui rendant toute justice, et en admirant sa clairvoyance, ne peut que s'étonner, que son successeur, Fr. Dubois, dans l'éloge de Pariset, prononcé le 14 décembre 1847, ait pu écrire :

« On ne croit plus aujourd'hui, à la contagion de la fièvre jaune. Grâce aux efforts généreux de M. Chervin, le Gouvernement a renoncé à toute mesure préventive. »

Pariset, promu Officier de la Légion d'Honneur, à son retour d'Égypte, se consacra exclusivement aux Éloges académiques. Avec Joseph Dominique, on peut dire que Pariset sut allier à l'érudition, l'art d'exprimer avec une rare supériorité, ses sentiments et ses idées. Il brillait surtout et par le cœur et par la forme. C'était un homme aimable, doux, humain ; c'était en même temps un esprit charmant, qui se traduisait par un style où l'élégance n'excluait jamais la souplesse.

On a pu reprocher à Pariset d'avoir écrit plutôt des panégyriques que des Éloges véritablement historiques. Ce fait, très exact, doit être attribué certainement, à sa grande bonté et à sa générosité.

Ses dernières années furent profondément attristées par la mort de sa fille. On peut dire qu'une intense mélancolie marqua désormais tous ses actes, mais sa bienveillance, son aménité, sa bonté demeurèrent telles que par le passé. Le 7 novembre 1842, l'Académie des Sciences le nomma Académicien libre. Sa santé diminua progressivement; une maladie grave se déclara, et il mourut, le 3 juillet 1847, à sept heures du soir. Ses obsèques furent célébrées le 8 juillet, à deux heures, au milieu d'une affluence considérable, d'Académiciens, de Médecins, de Gens du monde, de Littérateurs et d'Artistes. Bousquet prononça sur sa tombe un discours au nom de l'Académie de Médecine; Réveillé-Parise, son ami, lui dit alors, ce dernier adieu : « La mort t'a frappé comme homme, mais ton esprit, ton intelligence, tes travaux, la plus belle partie de toi-même, vivront à jamais dans les fastes de la Science. »

BIOGRAPHIES

- BOUSQUET. - *Discours prononcé sur la tombe de Pariset au nom de l'Académie de Médecine.* - Bulletin de l'Académie de Médecine 1846-47, t. XII, p. 877.
- DOMINIQUE (Joseph). - *Etude médico-littéraire sur Pariset.* - Union médicale 1847, p. 389.
- DUBOIS (Fr.). - *Eloge de Pariset.* - Mémoires de l'Académie de Médecine 1847, t. XIII, p. 42, et Éloges, in-8°, Paris, 1864, t. I, p. 1.
- DUVERNAY. - *Pariset.* - Moniteur, juillet 1847.
- P.-L. - *Pariset.* - Nouvelle Biographie de Firmin Didot, 1862, t. XXXIX, p. 214.
- RAIGE-DELORME. - *Pariset.* - Archives générales de Médecine, 1847, t. III, p. 281.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - *Discours prononcé aux obsèques de Pariset.* - Bulletin de l'Académie de Médecine, 1846-47, t. XII, p. 880.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - *Pariset.* - Gazette médicale de Paris, 1850, t. III, p. 295.
- S.-T. - *Pariset.* - Gazette des Hôpitaux, 1847, 10 juillet, 2^e série, t. IX, p. 387.
- SAINTE-BEUVE. - *Pariset.* - Causeries du lundi, t. I.
- SARRUT et SAINT-EDME. - *Pariset.* - Biographie des hommes du jour, t. II, 2^e partie.
- SACHAILE. - *Pariset.* - Les Médecins de Paris.
- TRIAIRE (Paul). - *Pariset.* - Récamier et ses Contemporains, p. 236.

ICONOGRAPHIE

- Médaille en bronze, par David d'Angers.** - Académie de Médecine.
- Buste en marbre, par Gayraud.** - Académie de Médecine.
- Gravure d'Ambroise Tardieu.**
- Lithographie de Ducarme, d'après un dessin de Perrot.**
- Lithographie d'Engelmann, d'après un dessin de Mauzaisse.**

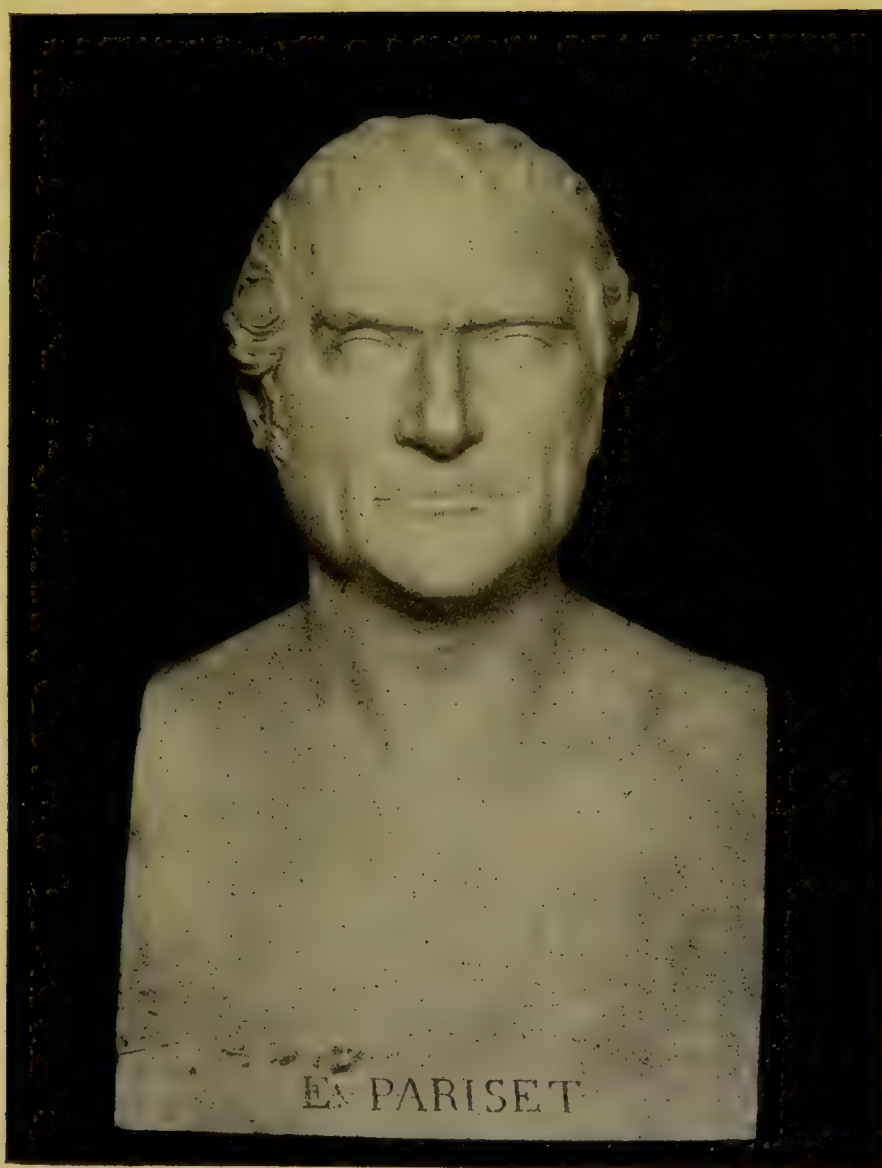


Fig. 59. — PARISET, Buste marbre par Gayrard.

Collection de l'Académie de Médecine (Reproduction interdite).

Paris.
Messieurs, j'ai eu l'honneur d'être à Paris et de
chercher la route à suivre pour la présente table
marche parisière, il y aura une réunion à Paris, et
c'est, à Paris, et huit jours après, aboutissant vers
le Sud.

1^{re} réunion aura lieu le 1^{er} Mars à M. Courcier
et sera bon qu'après leur réunion, la section de médecine
soit organisée par les soins de M. Courcier.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de
mon respectueux dévouement.

Paris

Messieurs 8. Mars 1824.

Fig. 60. — Autographe de PARISSET

Appartient à l'Académie de Médecine (Reproduction interdite).

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Février 1928

Séance du 7 Février 1928 - Présidence de M. Béchère, Président.

Discussion du rapport de M. Balthazard. — Le secret médical et l'application des lois sur les accidents du travail et les accidents professionnels, par M. Cazeneuve. — Comme la loi sur les assurances sociales va probablement être votée sans retouches par la Chambre des Députés, telle qu'elle est sortie des délibérations du Sénat, il faut s'attendre, dans l'application de cette loi importante, qui codifie la protection des travailleurs contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse, à quelques heurts possibles, si l'attitude des Médecins praticiens exige le respect absolu du secret professionnel.

M. Cazeneuve désire mettre en lumière qu'il est un peu tard pour le Corps médical, pour faire des réserves sur la mise en application de la loi prochaine sur les assurances sociales.

Tout système d'assurance comporte forcément des révélations sur les infirmités ou maladies. M. Cazeneuve prouve, pièces en main, que le respect absolu du secret médical, tel que certains veulent le défendre, est un dogme devenu insoutenable, vu les conditions d'application des lois en vigueur. Au milieu de l'arsenal des lois sociales ou d'hygiène sociale qui se multiplient, la conscience du Médecin doit rester l'arbitre de ses propres décisions et révélations, sous l'égide de ces lois.

M. Marion fait une lecture sur l'hypertrophie congénitale du col vésical. — La clinique, l'anatomie pathologique, permettent d'établir qu'il existe une affection provoquant des phénomènes dysuriques allant jusqu'à la rétention. Celle-ci n'est provoquée ni par des lésions urétrales, ni par des lésions prostatiques, ni par des lésions nerveuses. Cette rétention ne cesse que le jour où l'on enlève le col vésical. Il s'agit d'une malformation congénitale due à une hypertrophie des fibres musculaires du col de la vessie.

M. Portier lit une étude sur le milieu intérieur envisagé dans la série animale. — Le milieu intérieur, dans lequel vivent nos éléments anatomiques, a un rôle de première importance. L'auteur l'examine dans la série animale.

M. Levaditi fait une lecture sur l'action préventive de l'or dans la syphilis expérimentale. — En 1925, l'auteur a montré que le Thiosulfate double d'or et de sodium (crisalbine) est doué de propriétés curatives dans la syphilis expérimentale du lapin. S'appuyant sur ces résultats expérimentaux, MM. Fournier et Mollaret ont étudié les propriétés thérapeutiques de la crisalbine dans la syphilis humaine ; ils ont vu qu'elle possède une action incontestable et énergique qui fait disparaître les tréponèmes

et cicatrise les lésions spécifiques, avec négativation des réactions sanguines. Lavaditi a, de plus, constaté que ce même médicament exerce une action préventive contre la syphilis expérimentale chez le lapin.

M. Jules Renault lit un rapport sur les mémoires et ouvrages envoyés en 1927 à la Commission permanente de l'Hygiène de l'Enfance.

Séance du 14 Février 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Marinesco, Manicatidi et Draganesco font une communication sur des recherches histo-pathologiques sur la poliomyélite humaine (épidémie de Roumanie de 1927). Considérations sur la transmission de son virus dans le névraxe. — Dans 25 cas, les auteurs ont pratiqué l'examen histologique des pièces prélevées à l'autopsie. Ils ont constaté une prédominance des lésions du système lymphatique. Dans le système nerveux, ils ont fait des remarques intéressantes : la réaction méningitique est une lésion constante, plus marquée dans la partie antérieure de la moelle. Dans le névraxe, il existe deux courants de propagation de l'inflammation et probablement de la transmission du virus, *l'un*, des méninges vers la profondeur par l'intermédiaire des vaisseaux et des espaces vasculaires ; *l'autre*, par les vaisseaux des cavités épendymaires. Dans le tissu nerveux, il y a des lésions diffuses interstitielles.

La porte d'entrée du virus pourrait être l'appareil digestif ; là il se localiserait dans les follicules lymphatiques, et se dirigerait, à la faveur du courant lymphatique, le long des espaces des vaisseaux des nerfs pour arriver à la moelle épinière. On n'a jamais pu le déceler dans le sang.

M. Auguste Lumière étudie, dans une communication, ce que valent les statistiques du cancer. — En s'appuyant sur les documents démographiques du Service d'Hygiène de Lyon, il conclut que toutes les études étiologiques relatives au cancer et fondées sur les statistiques établies jusqu'ici, sont entachées d'erreur. Si l'on veut en tirer d'utiles enseignements, il conviendrait de les dresser tout autrement, en tenant compte tout au moins du domicile du décédé. Il faudrait aussi que les certificats de décès fussent rédigés sous une forme précise et exacte, sans dissimuler l'affection.

MM. Bonnamour et Badolle (de Lyon) font une lecture sur la dilatation bronchique des gazés. Sa mise en évidence par le lipiodol. — Aux formes cliniques des séquelles broncho-pulmonaires de l'intoxication par les gaz de combat, il y a lieu aujourd'hui de superposer des lésions anatomiques spéciales, qui sont révélées par la radiographie, après injection intra-trachéale de lipiodol. Les anciens gazés sont souvent de grands infirmes. Ils n'évoluent pas vers la tuberculose, mais vers la dilatation bronchique progressive. Ce sont, au premier chef, de vrais blessés de guerre qui ont droit à une indemnisation raisonnable, qui ne leur est pas toujours accordée. On ne saurait trop attirer l'attention des pouvoirs publics sur ces malades, ainsi que celle des experts civils et militaires, appelés à statuer sur leur cas.

M. Legendre lit une note sur la vaccination jennérienne et la vario-lisation en Haute Volta. — L'auteur pratique des vaccinations exclusivement par son procédé aux épingles, qui permet de réduire de moitié la

consommation du vaccin sans nuire au résultat. Il a fait créer un cadre de gardes sanitaires indigènes mobiles, spécialement éduqués comme agents de renseignements sanitaires, moniteurs ou exécuteurs d'Hygiène urbaine et rurale.

M. Laquerrière fait une lecture sur **les ondes galvaniques alternatives à longues périodes dans les névrites graves et la paralysie infantile.** — Pendant longtemps le courant continu a été le traitement de base des névrites. Quand il n'existe pas de troubles sensitifs aigus et d'hyperexcitabilité cutanée, on peut utiliser efficacement les ondes galvaniques à longues périodes. Leur action porte surtout sur les muscles les plus malades.;

Séance du 21 Février 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Achard fait une communication au sujet de **considérations sur les échanges à travers les membranes, à propos de kystes du rein.** — Pour que des échanges aient lieu à travers une membrane, il faut que les forces agissant sur chacune de ses faces, à la manière d'une pression et d'une contre-pression, soient différentes. Les ions capables de traverser la membrane ne s'échangent que s'ils diffèrent des deux côtés.

Dans le cas des membranes vivantes de l'organisme, l'ensemble des forces qui tendent à chasser de l'eau et des ions du sang à travers les parois des capillaires, comprend plusieurs éléments composants. Il y a la pression hydrostatique à laquelle est soumis le sang dans les capillaires et qui tend à extravaser du liquide. Il y a la pression osmotique des cristaalloïdes dissous, qui peut agir soit dans le sens de l'extravasation, soit dans celui de la résorption. Il y a ce qu'on appelle improprement la pression osmotique des protéines et qui tend, à l'inverse de la première, à maintenir le liquide dans les vaisseaux. Peut-être y a-t-il encore d'autres forces composantes actuellement inconnues. Les différences entre ces pressions et contre-pressions varient suivant les régions de l'organisme.

Il y a trois conditions élémentaires qui régissent les échanges à travers les membranes. Ce sont : la nature de la membrane, les qualités des liquides et leur renouvellement.

M. Maurice Boigey lit une note sur **la nécessité de formuler l'emploi thérapeutique de l'exercice.** — L'emploi de l'exercice, considéré comme agent thérapeutique, impose des précautions. Quand on prescrit l'usage du mouvement, on oublie trop souvent de spécifier de quel genre de mouvement il s'agit, de sorte que l'on voit couramment des malades d'âges très divers, d'aptitude physique très différente, accomplir les mêmes exercices et de la même manière, ce qui est proprement un non-sens thérapeutique et un danger. L'exercice, comme les autres remèdes, a ses indications et ses contre-indications. Il a aussi ses modalités adaptées à chaque cas particulier. Par exemple : on doit proscrire les exercices pratiqués dans la position couchée, chaque fois qu'il y a une hypertension vasculaire. Les hypertendus, surtout ceux ayant dépassé la cinquantaine, doivent s'exercer debout, dans l'attitude normale de veille et de travail musculaire. L'exercice, en tenant compte de ses modalités et de son dosage, est des plus salutaires, pour les sédentaires hypertendus, pléthoriques, quinqu-

généralistes et sexagénéralistes, cardiopathes latents ou compensés. On doit éviter toute position congestionnante pour le cerveau ainsi que tout exercice de vitesse.

M. Blondel lit une note sur le **traitement abortif et prophylactique de la grippe par la voie oculo-nasale**. — La grippe est contagieuse et peut se transmettre par des gouttelettes infectantes qui se déposent sur la muqueuse conjonctivale et par la muqueuse des fosses nasales. La voie conjonctivale est une porte d'entrée excessivement sensible pour certains germes, qui pénètrent ainsi dans les fosses nasales et les voies respiratoires. L'auteur, faisant le service dans une formation militaire, eut l'idée d'employer le sérum de Roux en instillations conjonctivales. Il obtint ainsi des résultats excellents. Il employa ce même procédé avec l'électrargol radioactivé. Il pratiqua matin et soir une instillation, non seulement sur le malade, mais encore sur son entourage, instillation conjonctivale naturellement.

Séance du 28 Février 1928 - Présidences successives de MM. Quénu, Vice-Président et Béclère, Président.

M. Marchoux, Rapporteur, lit un rapport sur les vœux proposés par **M. Paul Strauss**, au nom de la Commission composée de MM. Strauss, Bar, Bernard, Auvray, Roux, Martin, Renault. — Paul Strauss convie l'Académie à jeter avec lui un véritable cri d'alarme. Sur 41 Etats dont les statistiques sont réunies à Genève, la France arrive en tête pour le nombre des décès; sa natalité est l'une des plus faibles.

L'Académie émet le vœu que soient réorganisés les services publics d'Hygiène d'après les principes suivants : 1° L'organisation des services publics d'hygiène doit être technique et non bureaucratique; 2° La direction des services d'hygiène doit être à l'abri des fluctuations politiques; elle a besoin d'autorité et de durée pour faire œuvre utile; 3° Une relation étroite sera établie entre les services d'hygiène épars dans les diverses administrations; 4° L'hygiène ne peut se faire à distance, mais par des techniciens en contact permanent avec les autorités locales, les Médecins praticiens, et les populations; 5° Les services publics d'hygiène doivent collaborer avec les organisations privées en coordonnant les efforts jusqu'ici dispersés; 6° Les auxiliaires du Médecin hygiéniste seront des infirmières capables, non seulement de faire une enquête sociale, mais aussi d'exécuter les mesures d'hygiène, et de donner aux malades les soins prescrits par les Médecins.

MM. Delbet et de Vadder font une communication sur la **gastro-pyloro-duodéno-entérostomie**. — Cette opération permet de réséquer facilement les ulcères de la face antérieure du duodénum.

M. Ferrier fait une lecture sur les **malades physiologiques**. — Afin de permettre une bonne utilisation, l'estomac doit être rigoureusement vide et nettoyé avant l'ingestion de chaque repas. Une demi-heure ou une heure avant les repas, il faut boire un verre d'eau, qui dilue le contenu gastrique, et ranime les contractions et les réactions.

Docteur **BUSQUET**.

ORFILA (Mathéo-José-Bonaventure)

Doyen de la Faculté de Médecine de Paris
Professeur de Médecine légale et de Chimie médicale
Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine

ORFILA naquit, le 24 avril 1787, à Mahon, dans l'île de Minorque. Il était donc de nationalité espagnole, et appartenait à une famille bourgeoise, dont l'ancienneté remontait, au moins, au commencement du XIV^e siècle. En effet, un de ses ancêtres, Orfila Guillaume-Puig, était citoyen de Collioure, et fonda, dans cette ville, un couvent de Dominicains, en même temps qu'un Hôpital des Pauvres. Il vint s'établir à Perpignan, où il séjourna un certain temps, puis il rentra à Majorque, où il fut appelé par le Roi Jacques I^{er}, pour faire partie de son Conseil. Durant son séjour à Perpignan, il avait fondé des ateliers de draperie. Presque tous ses descendants exercèrent le commerce et y acquirent une certaine fortune.

Le père d'Orfila était un marchand notable de Minorque, à demi armateur, car il participait à l'armement des navires baléares, qui chaque année allaient en Orient chercher du blé pour le revendre aux différents pays d'Occident.

Orfila eut une instruction assez singulière à ses débuts. Minorque, alors, était dépourvue d'institutions, collèges ou autres écoles ; de sorte que son premier maître fut un Cordelier, le Père François. Celui-ci lui apprit la grammaire, quelques vagues notions d'arithmétique, un peu de grec et un peu de latin. Ce Père habitua l'enfant à la discussion scholastique, afin de lui permettre d'argumenter le pour et le contre.

Très-intelligent, doué d'une très grande mémoire, l'élève devint en quelque temps un « disputeur » remarquable. Dubois (Fr.) rapporte qu'il soutint publiquement une thèse de philosophie dans la grande église du Couvent de Saint-Jean, contre des

Moines et des Prêtres qui l'argumentaient. Quoique très jeune encore, Orfila discuta pendant trois heures, et la vigueur de ses syllogismes fut telle, qu'il fit taire tous ses opposants. La foule l'applaudit.

En même temps qu'on l'initiait aux études littéraires et scientifiques, on avait voulu apprendre à Orfila, vers l'âge de huit ans tout à la fois, le chant et la musique. Il avait pour maître alors, un autre prêtre, homme maladroit et brutal, qui appuyait ses leçons de mauvais traitements ; il frappait les mains des enfants, durement, avec une lourde palette en bois. Orfila, esprit indépendant détesta et le maître et la musique. Après trois ans de leçons, il ne pouvait arriver à comprendre la mesure. C'est un ami de sa famille, le docteur Siguier, excellent musicien, qui se chargea de réparer les bévues du maître de musique. Il lui enseigna les différentes mesures, lui en fit comprendre la valeur, de sorte que l'écolier reprit attentivement l'étude du chant et de la musique et fit des progrès sensibles.

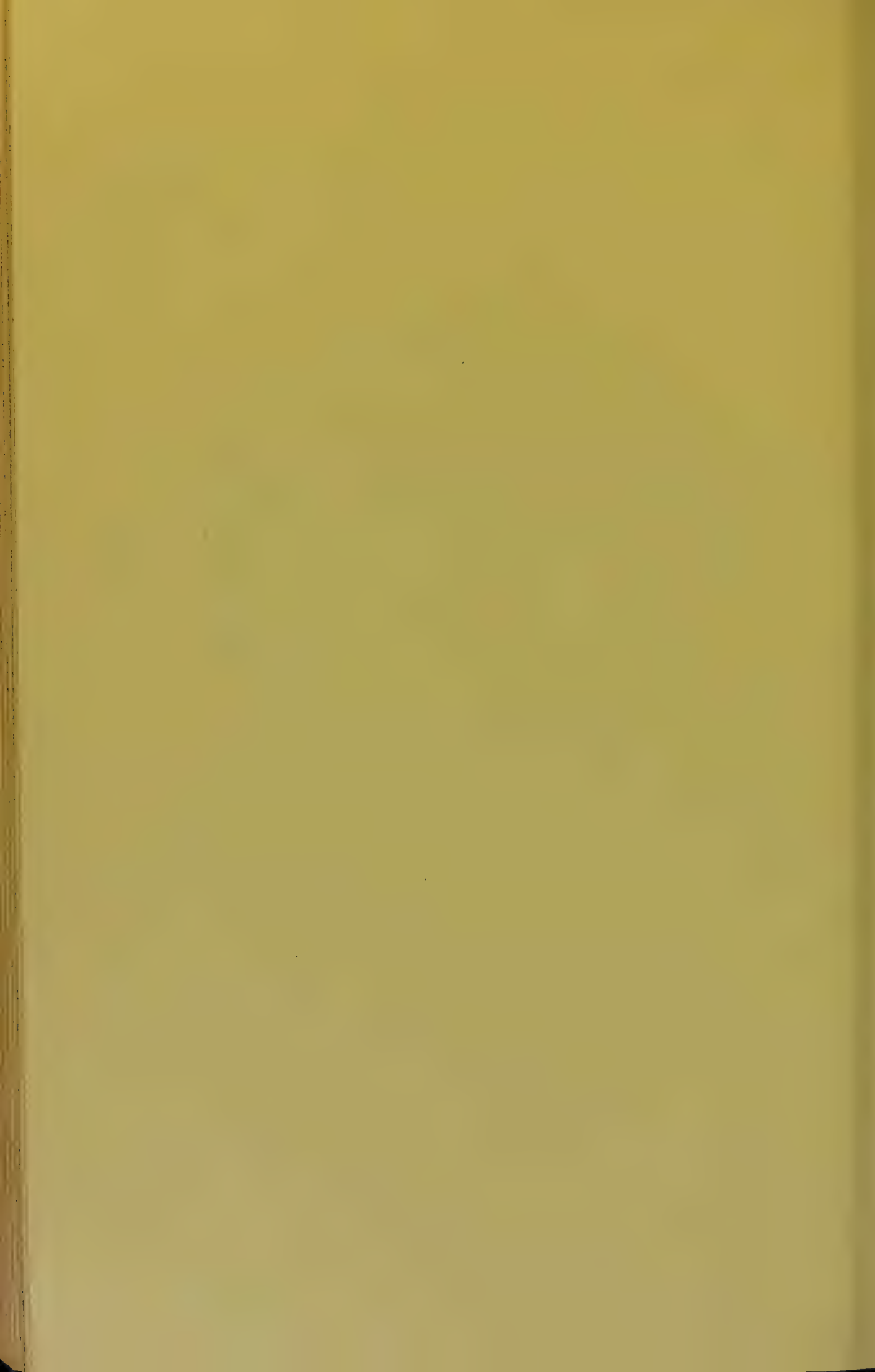
Fr. Dubois nous raconte qu'un incident imprévu faillit tout gâter. Le jeune Orfila ayant commis une faute, fut brutalement corrigé par son père. L'enfant meurtri alla se coucher ; quand il se réveilla le lendemain matin, on constata qu'il bégayait horriblement. C'est encore le Docteur Siguier qui fut consulté ; il envoya Orfila chanter au lutrin. Pendant huit mois, il suivit rigoureusement tous les exercices religieux ; uni au Clergé, il chantait aux Offices. Après trois mois, une amélioration notable se produisit, puis, un peu plus tard la guérison fut complète.

Le moyen employé par le Docteur Siguier, pour le guérir, avait eu pour résultat secondaire de lui inspirer une passion véritable pour la musique religieuse. Après quelques essais médiocres, Orfila composa une messe en musique à trois voix, et décida de l'exécuter lui-même, dans l'église de Minorque, à l'occasion d'une grande fête religieuse, avec l'assistance de deux musiciens du pays. Le jour venu, Orfila et ses compagnons exécutèrent d'une façon remarquable la cantate nouvellement composée et ils eurent un très grand succès. Ses compatriotes, dans leur admiration pour



Fig. 61. — ORFILA JEUNE
Médailon en plâtre,
offert à l'Académie par le Baron Larrey.

(Reproduction interdite).



Orfila, le comparaient à un Mozart adolescent et lui prédisaient la plus grande destinée musicale.

Il apprit la langue française avec un prêtre du Languedoc, émigré lors de la révolution de 1789 ; l'accent pittoresque du maître fut naturellement copié par l'élève, de telle sorte qu'il parlait un français fortement accentué et mêlé de locutions locales.

Il apprit l'anglais aussi, dans des conditions identiques avec un prêtre irlandais, le Père John (John Father).

Il aborda également l'étude des mathématiques et de la géométrie. Il répondait ainsi au très vif désir de son père, qui rêvait de faire de son fils un Officier de marine. Il cherchait à lui inculquer la vocation en lui vantant le plaisir des voyages et en lui décrivant les superbes régions qui bordaient la Méditerranée. Aussi, à quinze ans, il accepta de s'embarquer à bord d'un navire marchand qui allait en Egypte. Après un séjour de trois mois dans la baie d'Alexandrie, Orfila dégoûté de la mer et des voyages, rentra dans sa famille à Mahon.

Il eut alors pour maître, un allemand, savant très distingué, connaissant parfaitement les sciences physiques et mathématiques. Il constata que ses premières études étaient des plus sommaires. Il le fit travailler pendant deux ans et lui enseigna d'une façon complète et très sérieuse, les mathématiques, la physique expérimentale et l'histoire naturelle. En 1804, Orfila n'ayant que dix-sept ans, se rendit, sur le conseil de son maître, à l'Université de Valence pour y compléter ses études et y apprendre la chimie industrielle. Comme l'enseignement de cette science y était suranné et insuffisant, ayant uniquement pour base le *Traité* retardataire de Macquer, Orfila décida d'acheter les *Traités* plus modernes de chimie de Lavoisier, Bertholet et Fourcroy. Il étudia, dans sa modeste chambre, et y installa un laboratoire des plus rudimentaires.

Fr. Dubois rapporte que « cette étude avait tant de charme pour lui, elle lui inspira tant d'enthousiasme, que, pendant près d'une année, il ne prit pas plus de trois à quatre heures de sommeil par nuit. Tout Valence pouvait voir la fenêtre du jeune étudiant éclairée jusqu'à minuit ; puis,

avant l'aube, on la voyait briller de nouveau comme l'étoile du matin. Chacun savait qu'un de ces serenos, qui, en Espagne, annoncent aux habitants des villes l'état du ciel, allait tous les soirs allumer sa lanterne à la lampe du laborieux jeune homme, et qu'après une tournée de trois heures, il venait rendre à cette lampe studieuse la lumière qu'il lui avait empruntée. »

L'Université de Valence fut accusée de donner aux étudiants un enseignement dérisoire et inutile; elle décida donc, vers la fin de 1805, de faire subir un concours à ses élèves, en prenant pour juges des savants choisis en dehors de ses cadres. Orfila, prit part à ces concours, s'y fit remarquer par l'étendue de ses connaissances et fut classé premier.

Il fut ensuite envoyé à Barcelone, où il étudia la chimie en même temps que la musique et le chant. Il acquit, ainsi, un joli talent de guitariste et de chanteur. Il séjournait à Barcelone depuis deux ans, quand la junte de cette ville décida d'envoyer un pensionnaire à Madrid, puis à Paris, pour deux ans dans chaque ville, afin d'y étudier la chimie et d'occuper ensuite la chaire qui devait être créée à Barcelone. Orfila fut choisi. Il se rendit à Madrid pendant l'été de 1807, pour suivre les cours de Proust. Mais celui-ci venait de rentrer en France et Orfila obtint de se rendre immédiatement à Paris. Il y arriva le 11 juillet 1807; il avait alors vingt ans.

Il fut présenté à Vauquelin et à Fourcroy, qui l'accueillirent avec la plus grande bienveillance. Vauquelin l'admit même dans son laboratoire et Fourcroy lui demanda de préparer sept à huit leçons sur la chimie animale. Quelques jours plus tard, Orfila fonda un Cours de chimie rue du Bac. Il y fit preuve, dans son enseignement, d'un réel talent professoral, démontrant avec clarté les principes alors un peu obscurs de la chimie. Il groupa ainsi un noyau important d'élèves assidus et reçut les plus larges encouragements de ses deux bienfaiteurs.

Fr. Dubois mentionne qu'un jour, Orfila était occupé « à faire sa leçon devant son petit auditoire, lorsque deux graves personnages se présentent et prennent place sur les banquettes, au milieu des élèves. Orfila jette sur eux les yeux. Quelle n'est pas sa surprise : ces deux nouveaux venus sont Fourcroy et Vauquelin. Mais Orfila ne se troublait pas



Fig. 62. — ORFILA, dessin de Llanta, lithographie de Paul Petit.

Collection de l'Académie de Médecine. (Reproduction interdite)



facilement ; il se lève comme tout l'auditoire, s'incline devant ces deux grands Maîtres, puis après leur avoir donné ce témoignage de respect, il reprend sa leçon, là où il l'avait interrompue, et, électrisé, en quelque sorte, par la présence de ces hommes illustres, il redouble d'efforts, se surpasse, et se montre véritablement digne de l'honneur qu'ils viennent de lui apporter. »

En 1808, Madrid se révolta contre l'occupation française ; Murat fut obligé de la bombarder, et Napoléon ordonna d'arrêter tous les espagnols qui se trouvaient dans Paris et de les interner dans divers départements. Orfila fut arrêté, alors qu'il se rendait à la Préfecture de Police, pour solliciter, à titre exceptionnel, un permis de séjour. Jeté en prison, il écrivit à Fourcroy et à Vauquelin. Ce dernier, en grand costume de l'Institut, porteur de toutes ses décorations, vint le réclamer au Préfet de Police et répondit de lui. Orfila fut remis en liberté.

Il continua ses études médicales et, en 1811, il subissait, sous la Présidence de Vauquelin, les épreuves de la thèse pour le Doctorat en Médecine. Cette soutenance eut lieu non le 27 septembre, ainsi que l'indique, par erreur, Fr. Dubois, mais bien le 27 décembre. Le sujet choisi était : *Nouvelles recherches sur l'urine des ictériques*. La thèse porte le numéro 129 : dans une dédicace, Orfila donne un témoignage public de reconnaissance et d'affection à son Maître et ami Vauquelin.

Orfila était sans fortune ; la pension que lui allouait la junte de Barcelone, n'était plus payée depuis très longtemps. Plusieurs de ses amis, Marjolin, Béclard, W. Edwards s'occupèrent à lui procurer des élèves. Le 8 janvier 1812, Orfila ouvrit un nouveau cours de chimie, chez un pharmacien de la rue Croix-des-Petits-Champs ; il avait 40 élèves payant chacun 40 francs. A ce cours, en succéda un autre, qui fut fait rue du Foin-Saint-Jacques, avec le même succès. C'est à cette époque, qu'il commença ses recherches sur la toxicologie. Il avait constaté, que les poisons mêlés à des liquides préparés avec des substances animales ou végétales, ne peuvent plus être décelés par les procédés ordinaires d'analyse. Il fallait trouver des procédés nouveaux. Toute substance toxique, introduite dans l'estomac, ne s'y arrête pas, mais elle

pénètre dans toute l'économie. Il faudra la chercher dans toutes les humeurs de l'organisme et dans les tissus eux-mêmes. La seule thérapeutique rationnelle de l'empoisonnement sera donc, soit l'expulsion du poison hors de l'organisme, soit sa neutralisation chimique. Orfila décida de consacrer tous ses efforts à solutionner les inconnues de ces problèmes. Le jour même, où il prend cette décision, il se rend chez un libraire et « sans avoir en main une seule page de manuscrit, il offre de lui vendre un *Traité de toxicologie générale*, en deux forts volumes in-8° ».

Fr. Dubois qui nous donne ce renseignement, nous raconte aussi comment Orfila régla l'affaire avec son éditeur : « Le libraire assez étourdi de la proposition, lui demande d'abord à qui il a l'honneur de parler. — Je suis Orfila. — J'ai beaucoup entendu parler de vous par vos élèves, réplique le libraire ; mais vous me donnerez bien le temps de réfléchir. — Pas une heure, reprit Orfila, c'est à prendre ou à laisser. — Comment, dit le libraire, à prendre ou à laisser ? Vous n'avez rien à m'offrir. — J'ai ma parole, dit Orfila, et cela doit vous suffire. — Eh bien, vous avez raison, je consens à traiter avec vous, ne serait-ce que pour la rareté du fait, ajouta le libraire » et, séance tenante, le contrat fut signé. »

C'est à Villeneuve-le-Roi, que pendant tout un été, Orfila fit les recherches chimiques, qui servirent de base à la rédaction de son traité. La moitié du premier volume est imprimée pendant l'hiver de 1813-1814 ; en 1815, tout avait paru. Le livre fut chaleureusement accueilli ; une Commission fut nommée par l'Académie des Sciences. Composée de Pinel, Percy et Vauquelin, elle fournit un rapport extrêmement élogieux pour Orfila.

Ainsi que l'écrivit Bérard, Orfila le premier, « a apporté dans les recherches toxicologiques, les lumières de l'expérimentation, et en a fait un corps de doctrine vaste, solide bien lié et conséquent. C'est dans l'élaboration de cette œuvre principale, qu'il a déployé, avec le plus de persévérance et de bonheur, la sagacité, la justesse, la décision d'esprit, la puissance de volonté, l'habileté et, si on peut le dire, l'imagination expérimentale dont il était doué. »

La paix avec l'Espagne, ayant été rétablie en 1814, Orfila devait prendre une décision pour fixer son avenir, et choisir entre son pays d'origine et son pays d'adoption. Il écrivit à la junte de Barcelone pour lui faire savoir qu'il avait terminé ses études, et qu'il était prêt à retourner en Espagne, pour occuper la Chaire de

Chimie qui lui avait été précédemment proposée. La junta répondit qu'elle n'avait plus les moyens de créer cet enseignement, mais que le gouvernement espagnol, venait de le nommer Professeur de Chimie à Madrid, à la place de Proust. Orfila accepta la Chaire, mais il mit à cette acceptation la condition formelle, que d'importantes réformes fussent accomplies auparavant, dans le programme de cet enseignement, et il demanda à établir lui-même le plan de ces études. Cette proposition fut refusée par le gouvernement espagnol et Orfila décida de rester à Paris.

C'est à la fin de 1815, qu'il fut élu correspondant de l'Institut, avec l'appui de Hallé. Peu après, il fut attaché à la Maison du Roi (Louis XVIII), en qualité de Médecin par quartier, ce qui signifie qu'il devait soigner les domestiques du Château,

Orfila avait repris, avec ardeur, ses études musicales et perfectionné le chant. Ses qualités naturelles s'étaient développées et il avait ainsi acquis un talent fort apprécié. On raconte même, que le Directeur du Théâtre Italien de Paris, lui offrit un engagement aux appointements de 25.000 francs par an. Orfila refusa. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance d'un artiste, M. Lesueur, qui avait une fille fort belle, et possédant un grand talent de chanteuse. Orfila sollicita sa main et se maria avec elle, en juillet 1815; en mai 1816, les jeunes époux firent un voyage à Mahon. Ce fut, pour Orfila, l'occasion d'un véritable triomphe dans son pays natal, qu'il avait quitté depuis 12 ans.

« Qu'on juge de l'enthousiasme de ses compatriotes : la foule accourait sur ses pas ; son père le montrait avec orgueil, sa mère pleurait de joie, les malades, les infirmes, les incurables venaient de tous les points de l'île réclamer ses conseils. » (Fr. Dubois).

Après avoir passé l'été dans sa famille, Orfila rentra à Paris, en septembre 1816. Le jeune ménage fut admis et fêté dans la plupart des salons à la mode, et plus particulièrement dans celui de Madame de Rumfort, Veuve de Lavoisier, et dans celui de la Princesse de Vaudemont. Partout, dans ces réunions intimes, Orfila et sa femme se faisaient apprécier par leur talent de chanteurs et par leur amabilité.

En 1818, Orfila se fit naturaliser français. Il venait l'année précédente, en 1817, de publier ses *Eléments de Chimie médicale*, qui eurent 8 éditions et furent traduites en allemand, en 1819. Aussitôt naturalisé, il posa sa candidature à la Chaire de Médecine légale de la Faculté de Médecine de Paris, alors vacante. Il avait comme compétiteur : Husson, classé *ex-æquo* avec lui, en première ligne, et Pariset classé en seconde ligne. Orfila fut nommé, le 1^{er} mars 1819. On rapporte ce fait typique, que Hallé, retenu chez lui depuis longtemps par la maladie, se fit porter à la Faculté dans une chaise à porteurs, « afin, dit-il, de ne pas laisser échapper cette occasion de rendre un dernier service à la Faculté, en venant voter pour M. Orfila ». On sait que le nouveau Professeur occupa cette Chaire pendant 23 ans. Son enseignement fut suivi par de nombreux auditeurs et Peisse a pu écrire, que jamais le grand amphithéâtre de la Faculté n'a eu, à son cours, une seule place vide. Cette affirmation est confirmée par Chéreau, qui écrit dans le dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre :

« Ceux qui, comme nous, ont assisté aux leçons de ce Professeur hors ligne, se rappellent les luttes qu'il fallait soutenir pour pénétrer dans l'amphithéâtre, assiégé par une foule avide d'entendre Orfila, certains qu'ils y trouveraient l'homme le mieux doué pour infuser la science à la jeunesse studieuse. »

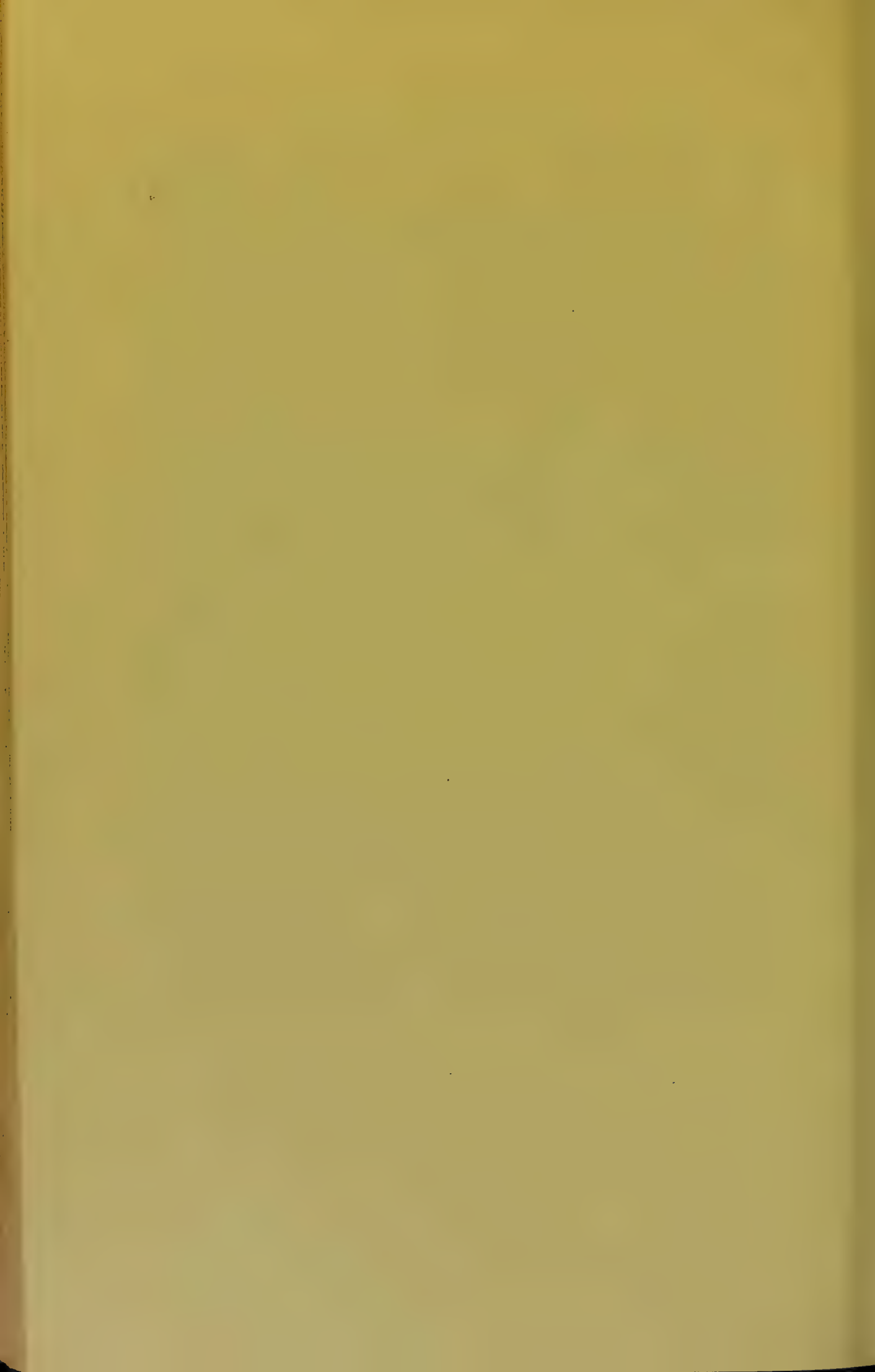
Orfila, comme Professeur, fut un modèle. Sa voix bien timbrée, sonore, était admirablement perçue de tous les élèves. Son élocution était simple, claire, précise et méthodique. Dans ses leçons, il cherchait moins à disserter, discuter, qu'à expliquer, raisonner, démontrer, d'une façon évidente, les différents points de son enseignement. Ennemi des digressions, il arrivait aussi rapidement que possible au fait, qu'il démontrait par des expériences.

En 1820, Orfila fut désigné, avec Béclard, pour présider les jurys médicaux annuels, pour l'obtention du titre d'Officier de Santé. La première année, sur 120 candidats, Orfila en refusa 99. Cette sévérité des plus justifiées, d'ailleurs, suscita un vif mécontentement parmi les élèves, d'où protestations et menaces. Orfila opposa à ces tentatives d'intimidation un admirable sang-froid.



Fig. 63. — Portrait d'ORFILA, par Lacoma (1831)

Appartient à l'Académie de Médecine. (Reproduction interdite).



Fr. Dubois raconte qu'un jour « un candidat lui demanda un entretien particulier : « Vous m'avez odieusement tourmenté hier, lui dit-il, vous allez sans doute me refuser aujourd'hui ; mais vous ne me connaissez pas, Monsieur, je suis homme à vous tuer. » — « Tuez moi, » répondit tranquillement Orfila, et le jour même le candidat était refusé. »

Une autre fois, Orfila apprit qu'un élève qu'il interrogeait, était le bourreau d'Auxerre, fils du bourreau de Melun. Stupéfait, Orfila décida de s'opposer de toutes ses forces à l'introduction, dans le Corps Médical, d'un tel personnage. Il le refusa et rendit compte de sa décision au Ministre de l'Intérieur et à Cuvier. Ce dernier l'approuva entièrement, mais le Ministre fut moins satisfait. Néanmoins, le bourreau ne fut pas admis.

En 1821, Orfila publia ses leçons faisant partie du Cours de *Médecine légale*, en deux volumes. Cet ouvrage devint à sa troisième édition en trois volumes, en 1836, le *Traité de Médecine légale avec Atlas*. Il fut traduit en allemand, en 1822.

En 1822, la Faculté de Médecine fut dissoute et Orfila fut privé de sa Chaire. Lors de la réorganisation de la Faculté, l'année suivante, il fut désigné comme Professeur de Chimie en remplacement de Vauquelin, son Maître et ami, qui venait d'être destitué. Dans ce Cours, Orfila étudia toutes les applications de la Chimie à l'art médical. L'affluence des élèves fut telle, qu'on fut obligé de donner à Orfila le Grand Amphithéâtre de la Faculté, et encore de nombreux auditeurs ne pouvaient trouver place et devaient rester debout. Les leçons duraient au moins une heure et quart ; leur nombre en était de 120 chaque année, et il en fut ainsi de 1823 à 1853, c'est-à-dire pendant 30 ans.

Au moment de la Révolution des Bourbons, Orfila avait été choisi comme premier assesseur du Doyen, Antoine Dubois. Le 30 avril 1831, celui-ci demanda à Orfila de l'accompagner chez M. de Montalivet, Ministre de l'Intérieur. Dès qu'il fut en présence du Ministre, Dubois prétextant son grand âge, donna sa démission et, présentant Orfila, proposa qu'il fut désigné pour le remplacer, en qualité de doyen. Orfila fut nommé le 1^{er} mai.

Dans ces fonctions administratives, le nouveau Doyen accomplit une œuvre vraiment remarquable ; il réforma la discipline scolaire, obligea les élèves à suivre les cours et à prendre régulièrement les inscriptions. En 1833, il fit construire des pavillons de

dissection ; en 1834, il ouvrit l'Hôpital des Cliniques ; il créa le Musée anatomo-pathologique, appelé Musée Dupuytren ; il créa au Luxembourg, un Jardin botanique ; enfin en 1844-1845, il fonda le Musée d'anatomie comparée, qui, depuis, porte son nom.

Sa vie exemplaire de travail, son activité intense, son énergie, en firent un Doyen précieux pour la Faculté. Il fut parfois très populaire auprès de la jeunesse des Ecoles, mais il eut aussi des moments durs, par exemple, en 1836, lors de l'affaire Broc. A cette époque, un concours pour la Chaire d'Anatomie, se termina par la nomination de Blandin ; or les étudiants estimant que Broc avait subi des épreuves supérieures à celles de Blandin, protestèrent violemment contre la décision du Jury. Ils lancèrent des pommes de terre contre les Juges, saccagèrent le vestiaire des Professeurs, et mirent en pièces les robes et les toques de ceux-ci. Orfila, qui s'était interposé, eut sa robe déchirée ; néanmoins, grâce à sa fermeté et à son bon sens, il parvint à apaiser les étudiants et à ramener le calme.

En 1832, Orfila succéda à Portal comme Membre du Conseil général des Hospices. En 1833, il fut choisi comme Président de l'Association de prévoyance des Médecins de la Seine, qu'il avait fondée précédemment. En 1834, il remplaça Cuvier dans le Conseil royal de l'Instruction publique. Vers la fin de cette même année, il fut élu, dans le 11^e arrondissement de Paris, comme Conseiller municipal et Conseiller général de la Seine. On sait qu'il fut expert des Tribunaux et qu'en cette qualité il eut à intervenir dans plusieurs affaires retentissantes : affaire Mercier, affaire Laffarge, affaire Castaing, etc.

On s'est souvent demandé comment Orfila pouvait satisfaire aux exigences de ses diverses fonctions : Il en donnait lui-même pour raison, sa vigoureuse constitution, son amour du travail, son désir d'être utile, sa forte volonté et la variété de ses occupations (Fr. Dubois). Pendant de longues heures, enfermé dans son cabinet, Orfila travaillait à la rédaction de ses divers traités, tous devenus classiques. On sait quelle révolution provoqua, dans la Science, la publication de son *Traité de toxicologie générale*.

plutôt la branche du service confié aux Officiers de Santé, je demande avec instance la présentation du projet de loi qui doit mettre fin à tant d'abus. Tout le monde sait d'ailleurs par l'opinion que j'ai exprimée à l'Académie royale de Médecine, lors de la discussion du projet de loi, que je suis contraire à l'institution des Officiers de Santé et que j'en ai voté le rejet.

Vous sçavez, Monsieur, après ces explications si vous avez été juste en écrivant la dernière page de votre tome 2^e.

J'ai le regret de voir annoncer qu'il n'existe aucune place vacante aux écoles de Lyon et de Grenoble.

Avec Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée

Orfila

Fig. 64 — Autographe d'ORFILA.



En août 1846, il se rendit en Espagne, visita les grandes villes célèbres de la péninsule, Valence, Grenade, Cadix, Séville, Madrid. Son voyage fut triomphal ; les Académies de Madrid, de Séville, de Cadix, le nommèrent Membre de leur Compagnie ; la Faculté de Médecine de Madrid le nomma Docteur honoraire. Il reçut de nombreuses décorations.

A la fin de février 1848, survint la Révolution. Le 28 de ce même mois, un ami d'Orfila, qui faisait partie du gouvernement provisoire, vint lui demander, au nom de ce Gouvernement, de bien vouloir lui remettre sa démission de Doyen ; faute de quoi, il devait être destitué. Orfila refusa et aima mieux être frappé. Le 1^{er} mars, le Moniteur officiel annonçait sa destitution. Cette mesure de rigueur parut injustifiée et plus de 1.500 élèves allèrent protester à l'Hôtel-de-Ville. Une Commission fut nommée pour examiner ses comptes de gestion ; elle dût, après trois mois de recherches, reconnaître la scrupuleuse probité d'Orfila.

Après cette disgrâce, il fut en butte à la malveillance, la calomnie, l'ingratitude. Il en souffrit cruellement, mais sentant approcher sa fin, il sut faire un geste qui lui attira l'admiration de bien des gens ; il affecta une somme de 120.000 francs, à la création de prix de Médecine, à la Faculté, l'Académie, et diverses Ecoles de Province. Le 4 janvier 1853, il donna lecture à l'Académie de Médecine de ces dispositions ; le 12 mars suivant, il mourait à 66 ans, dans la maison portant le n° 53 de la rue Saint-André-des-Arts. Il avait eu un fils, Pierre-Henri, qui mourut le 1^{er} avril 1863.

Orfila fut enterré au Cimetière Montparnasse, le 14 Mars 1853. Des discours furent prononcés sur sa tombe : par le Curé de Saint-Sulpice ; par Bérard, pour la Faculté de Médecine ; par Fr. Dubois, pour l'Académie de Médecine ; par Bussy, pour l'Ecole de Pharmacie ; par Barth, pour la Société Médicale d'Emulation ; par Perdrix, pour l'Association de Prévoyance des Médecins de Paris ; par de Salvandy ; par Fulgence Rouet, pour les Elèves en Médecine de Paris.

Orfila est une des plus nobles figures de la Médecine. Avec Thoinot, on peut dire qu'il a bien mérité de la Science, qu'il a bien mérité de la Faculté. Il a soulagé de nombreuses misères chez les Médecins, leurs veuves et les orphelins ; son souvenir doit être précieusement conservé dans les Annales de la Médecine.

BIOGRAPHIES

- ANONYME. - *Orfila*. - Célébrités médicales et chirurgicales contemporaines, Paris, 1841.
- BARTH. - *Discours aux funérailles d'Orfila*, au nom de la Société médicale d'Emulation - Recueil, Paris, 1853.
- BÉRARD. - *Discours aux funérailles d'Orfila*, au nom de la Faculté de Médecine de Paris. - Recueil, Paris, 1853.
- BÉRARD. - *Eloge d'Orfila*, lu le 14 novembre 1854, à la Séance de rentrée de la Faculté de Médecine.
- BUSSY. - *Discours aux funérailles d'Orfila*, au nom de l'Ecole de Pharmacie de Paris. - Recueil, Paris, 1853.
- CAFFE (P.-L.-B.). - *Orfila*. - Journal des Connaissances médicales pratiques. - Paris, 1852-53, t. XX, p. 359.
- BOURDON. - *Art. Orfila*. - Diction. de la Conversation et de la Lecture, 2^e édition, Paris, 1857, t. XIII, p. 787.
- CHÉREAU. - *Art. Orfila*. - Diction. Encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre, 1882, 2^e série, t. XVII, p. 370.
- DUBOIS (Fr.). - *Discours prononcé aux funérailles d'Orfila*, au nom de l'Académie de Médecine. - Recueil, Paris, 1853.
- DUBOIS. - *Eloge d'Orfila*. - Mémoires de l'Académie de Médecine, 1854, t. XVIII, p. 1.
- FOUCAUD DE L'ESPAGNERY. - *Hommage à Orfila*. - Paris, 1853, Rignoux, édit.
- MENIÈRE (Prosper). - *Nécrologie d'Orfila*. - Le Moniteur Universel, 1853.
- PEISSE. - *Orfila*. - La Médecine et les Médecins. - Paris, 1857, t. II, p. 434.
- PERDRIX. - *Discours prononcé aux funérailles d'Orfila*, au nom de l'Association de Prévoyance. - Recueil, Paris, 1853.
- POSNER (Von). - *Orfila*. - Méd. Alm., Berlin, 1855, p. XIV.
- ROUET (Fulgence). - *Discours prononcé aux funérailles d'Orfila*, au nom des Elèves en médecine. - Recueil, Paris, 1853.
- DE SALVANDY. - *Discours prononcé aux funérailles d'Orfila*. - Recueil, Paris, 1853.

ICONOGRAPHIES

- Photographie de Pierre Petit.** - Revue de Littérature médic. De Brémond.
- Photographie de Neurdein.**
- Buste marbre d'Adam Salomon.** - Faculté de Médecine de Paris, Musée Orfila.
- Buste marbre de Destrééz.** - Faculté de Médecine de Paris, Salle des Pas-Perdus.
- Portrait à l'huile, par Lacoma.** 1831. - Académie de Médecine.
- Médaille en plâtre (anonyme).** - Académie de Médecine.
- Gravure de Bertonnier,** publiée par Blaisot.
- Lithographie de Paul Petit.** - Collect. encyclop. biograph. du XIX^e siècle.
- Lithographie de Delpech.** avec signature.
- Lithographie d'Aubert.**
- Lithographie de Villain,** d'après un dessin de **Maurin.**
- Lithographie de Grégoire et Deneux,** dessin de **Belliard.**
- Lithographie de Lemercier.**
- Typographie de Corlieu,** le Centenaire de la Faculté de Médecine

Antoine PORTAL (Baron)

5 Janvier 1742 - 23 Juillet 1832

Lecteur du Roi.

Professeur de Médecine au Collège royal de France.

Professeur d'Anatomie du Dauphin de France.

Professeur d'Anatomie au Jardin du Roy (Muséum d'Histoire naturelle).

Premier Médecin du Roi (Louis XVIII et Charles X).

Président d'honneur perpétuel de l'Académie royale de Médecine.

Membre adjoint de l'Académie des Sciences.

ANTOINE PORTAL (BARON), naquit à Gaillac (département du Tarn), le 5 janvier 1742 et non le 7 janvier, comme l'écrivent, par erreur, L. Hahn, dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales (2^e série, t. 26, 1888, p. 712), et Maindron (l'ancienne Académie des Sciences, Paris, 1895).

Il fut baptisé deux jours après sa naissance, ainsi qu'il est indiqué dans l'acte reproduit ci-après :

« L'an mil sept cent quarante-deux et le septième janvier j'ay baptisé Antoine Portal, fils du Sieur Antoine Portal, marchand apothicaire et second Consul, et de Demoiselle Marianne Journés, mariés, né le cinquième dudit. Le Parrain a été le sieur Antoine Journés, grand-père, et la marraine demoiselle Françoise Cavel, présents, Alexis Cezerou et André Goulesque, soussignés. »

Ont signé : Mazan, Curé, A. Journés, Françoise Cavel, Cezerou et Goulesque, Consuls de Gaillac.

Folio 181 du registre de la paroisse de Saint-Pierre pour les années 1735 à 1749.

Ainsi qu'en témoigne ce document, le père du Baron Antoine Portal était bien apothicaire. C'est donc par un sentiment qu'il est difficile de comprendre, que Portal lui-même, dans une lettre au Baron Ministre de Breteuil, pour demander des lettres de Noblesse, écrit, que « son bis ayeüil, son ayeüil, et son père, ont exercé la Médecine. » Nous avons retrouvé cette même allégation inexacte, sous la plume du Général Baron Berge, qui rapporte « que le père d'Antoine Portal était Médecin ».

Dans un manuscrit du même Général Baron Berge, ancien Gouverneur de Lyon, manuscrit qui retrace la vie d'Emilie de Vialar, fondatrice de l'Ordre Saint-Joseph de l'Apparition, nous trouvons des renseignements sur les origines de la famille de Portal. Toutefois, nous devons faire les plus expresses réserves sur l'exactitude de ces allégations :

La famille de Portal « avait eu un rôle très important en Albigeois. Elle avait fourni 22 capitouls à la ville de Toulouse. Le premier d'entre eux, Oldric Portal, fut capitoul en 1204. Il était originaire du royaume gothique de Léon ; ses parents avaient été amenés en Languedoc par Elvire, fille d'Alphonse IV, Roi de Léon. Cette Princesse avait épousé, en 1094, Raymond de Saint-Gilles, Comte de Toulouse. Pendant les Guerres de Religion, les branches de la famille Portal furent très maltraitées, les unes comme protestantes, les autres comme catholiques. Exilés, ruinés, leurs membres durent recourir à l'industrie, et suivre des carrières leur fournissant des ressources. »

M. Charles Portal, Archiviste départemental du Tarn, un des descendants d'Antoine Portal, a établi que la maison natale d'Antoine était située immédiatement à côté de l'Eglise Saint-Pierre, au numéro 28 de la rue, qui porte actuellement le nom de Portal ; cette maison a maintenant le numéro 7. Elle fut occupée, pendant fort longtemps, par un pharmacien, le Sieur Maynard, qui avait épousé une sœur d'Antoine Portal ; aujourd'hui, c'est un magasin de lingerie, dont la façade ne présente rien de particulier.

La famille de Portal, dont la généalogie a été dressée soigneusement par M. Charles Portal, offre une longue lignée d'apothicaires, dont le plus ancien remonte à 1630. Géraud Portal, l'ancêtre, eut trois garçons, qui furent le point de départ de trois familles : l'une, fondée par Géraud Portal fils, à Cahuzac, fournit deux chirurgiens, Géraud et Jean-Paul ; une autre famille fut établie par un fils Jean Portal, d'abord à Cahuzac, puis à Montmirail. Elle comprit deux chirurgiens, Guillaume et Innocent, et deux Médecins, Pierre et Henri ; enfin, Camille, receveur de l'enregistrement (1826-1916), qui fut le père de MM. Charles et Bernard Portal, lesquels ont bien voulu mettre à notre disposition leurs archives familiales. Une troisième famille fut fondée par Bernard

Portal, apothicaire (1630-1692), qui eut pour fils Vincent Portal, apothicaire (1672-1739), le grand-père du Baron Antoine. Vincent eut un fils, Antoine Portal, apothicaire (1704-1790), père du Baron, et qui eut douze enfants, six garçons et six filles. Parmi les garçons, citons Jean-André, qui fut Médecin de la Faculté de Nancy et qui mourût à 25 ans.

Antoine Portal, le Baron, était l'aîné de toute la famille ; à dix ans, il fut mis au Collège d'Albi. C'est dans cet établissement qu'il fit toutes ses études et acheva ses humanités. Pariset mentionne que, comme écolier, Portal se fit remarquer par son ardeur à l'étude, qui lui faisait oublier les jeux de son âge.

A dix-huit ans, il se rendit à Montpellier, pour y faire sa médecine, et fut reçu dans l'intimité de M. de Cambacérès, maire de cette ville, et de M. de Montferrier, fermier général. Il travailla assidûment l'anatomie et fut élève de Lamure. Il s'adonna aussi tout particulièrement à la chirurgie et en 1764, il passait une thèse de doctorat en Médecine, sur un sujet chirurgical (*Dissertatio medico-chirurgica generalis luxationum complectens*). Portal, considérant au cours de ses études, que le traitement des luxations était défectueux, inventa pour la réduction de ces luxations, un appareil susceptible de produire des tractions énergiques ; ce fut le sujet exposé dans sa thèse. Celle-ci fut remarquée par les Membres de la Société royale de Montpellier, et par ceux de l'Académie royale de Toulouse, qui honorèrent le jeune Médecin de leurs suffrages. Il fut nommé Membre correspondant de l'Académie de Montpellier.

Dans le discours que Pariset prononça aux obsèques de Portal, le 25 juillet 1832, l'éminent Secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine déclare que le Baron Portal enseigna à Montpellier pour apprendre, et qu'il écrivit en latin sur des questions de chirurgie. En effet, Portal si nous en croyons Dezeimeris, avait ouvert, pendant ses études à Montpellier, un cours d'anatomie pour ses camarades de la Faculté de Médecine. Il s'y fit remarquer par la précision et l'étendue de ses connaissances anatomiques et la clarté de son exposition.

En 1765, Portal décida de venir à Paris pour perfectionner son instruction. Il était recommandé à Sénac et Lieutaud, Médecins du Roi, par le Cardinal de Bernis, Archevêque d'Albi. C'est au cours de ce voyage que Portal fit la connaissance de Treilhard, de l'Abbé Maury et qu'il se lia avec eux d'une étroite amitié.

Jules Janin a écrit sous le titre *Le Cardinal, le Ministre d'Etat et le Médecin du Roi*, l'histoire de leur rencontre, dans un village non loin de Paris : « Par une belle matinée, toute charmante et toute épanouie du mois d'avril, un jeune homme de 16 à 18 ans, d'une haute taille, d'un visage mâle et beau, se présenta à la porte du cabaret pour y prendre son repas du matin. Toute la personne de ce jeune homme respirait la force et la santé. Son grand œil noir était plein de feu ; sa bouche souriait encore de ce premier sourire de la jeunesse, si franc et si naturel. Il entra de bonne heure dans la maison, et dit à son hôtesse : donnez-moi à déjeuner, ma belle hôtesse, je marche depuis le point du jour, et, tel que vous me voyez, j'ai grand soif et grand faim. »

« Comme il achevait ces paroles, entra dans le même cabaret un autre jeune homme, d'une apparence plus frêle et plus enfantine que le premier. Il arrivait à pied, lui aussi, mais il paraissait déjà plus fatigué. Sa taille était petite, son visage était blanc et rose ; il avait la voix et les mains d'une jeune fille. Madame, dit-il, entrant d'une façon modeste, voulez-vous me donner à déjeuner, s'il vous plaît ? »

« A ces mots, le grand jeune homme, le premier arrivé, s'avança d'un air cordial vers le jeune voyageur : « Monsieur, lui dit-il, si vous voulez, nous prendrons notre repas ensemble ; vous êtes un voyageur comme moi ; à pied comme moi ; vous allez à Paris ; mettons-nous donc tous les deux à la même table ; nous paierons le même écot ; nous boirons, vous à ma santé, moi à la vôtre ; puis nous rentrerons ensemble à Paris. Une fois à Paris, nous nous donnerons une poignée de main et chacun cherchera fortune de son côté. Acceptez-vous ? » Le petit jeune homme, toujours avec sa même voie flûtée, répondit naïvement : vous me faites beaucoup d'honneur, Monsieur, et j'accepte avec plaisir... »

« Ils venaient de se mettre à table, ... quand tout à coup un troisième voyageur passa la tête par la fenêtre et se mit à les regarder. Ce troisième voyageur était aussi un jeune homme à pied. C'était un bon gros jeune homme brun, d'une figure calme et brave. Il était aussi loin de la pétulance du premier arrivé, que de la timidité du second. Il avait déjà l'attitude d'un homme et les pensées d'un homme. Messieurs, dit-il, aux deux premiers qui étaient à table, pourquoi ne pas attendre un pauvre diable comme vous, qui voyage et qui a faim ? M'est avis que je fais bien d'arriver à cette heure ; il n'aurait guère été temps plus tard, et force m'eût été, de me contenter des coquilles de cette magnifique omelette fumante, qui sent d'une lieue une omelette au lard. »



Fig. 65. — Hôtel de PORTAL (12, rue de Condé, à Paris).

Cliché de l'auteur. Reproduction interdite.

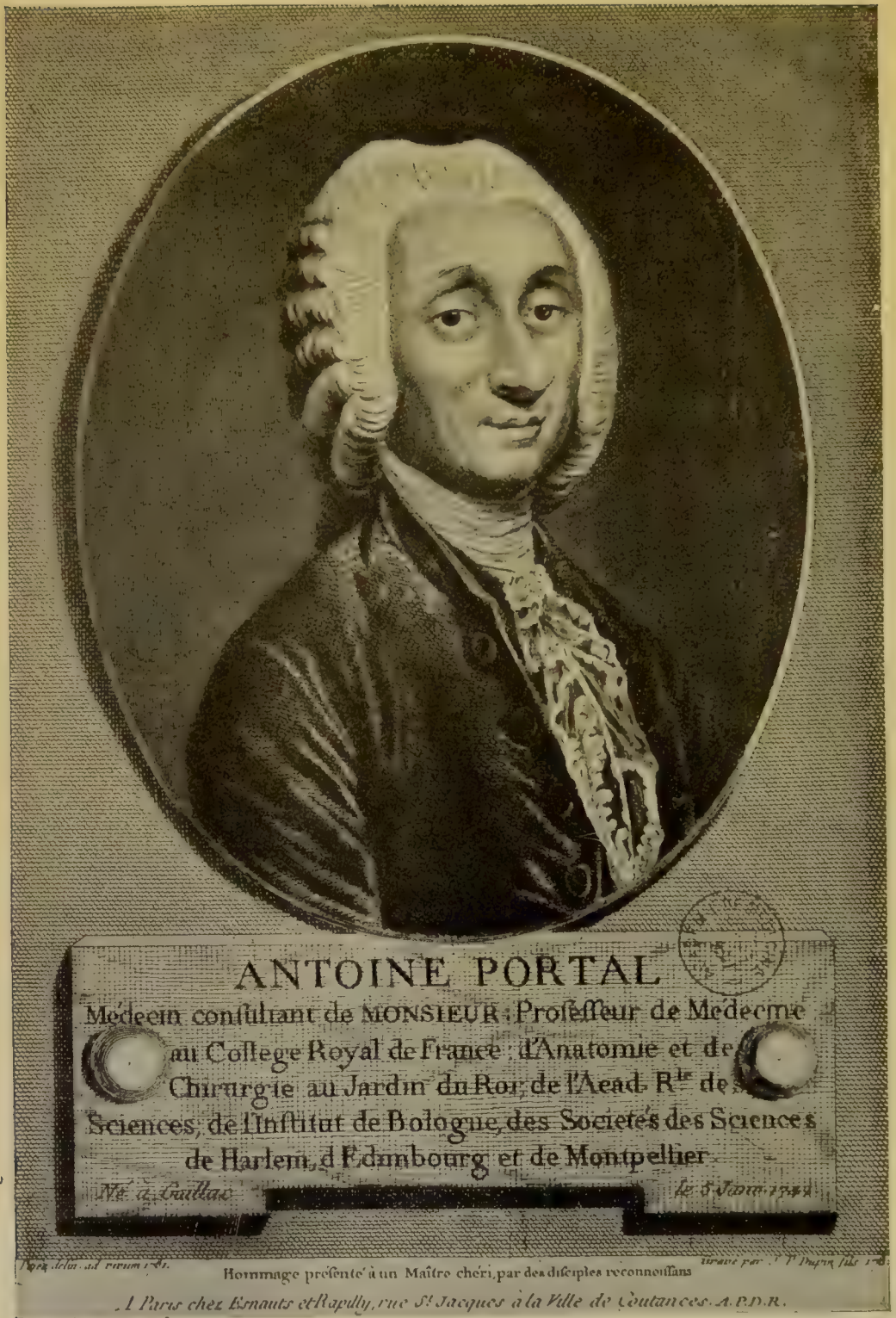


Fig. 66. — PORTAL (1781-1782)

Dessin de Paies ; gravure de J. P. Dupin fils.

Collection de l'Académie de Médecine. Reproduction interdite.

« A peine eût-il parlé, que le grand jeune homme, toujours avec le même sourire, lui tendit la main et le verre par la fenêtre ; le gros brun prit le verre et la main de son nouveau compagnon ; puis, il entra dans l'auberge et se mit à table, à l'autre bout de la table. Le petit jeune homme fluet était au milieu, tout étonné qu'on pût faire si vite de si belles et si agréables connaissances sur le grand chemin de Paris. »

« Je vous laisse à penser si le repas fut fêté par ces trois jeunes gens... Après le repas, on se mit en route ; tous les trois se rendaient à Paris, et ils suivaient le même chemin ; arrivés à la barrière de Paris, ils s'arrêtèrent d'un commun accord, et là, ils devinrent tous les trois graves et pensifs : le moment était venu de se séparer. Ce fut encore le premier voyageur, le plus grand des trois, qui prit la parole. « Moi, dit-il aux autres, je m'appelle Portal ; je n'ai rien ; j'arrive à Paris pour être Membre de l'Académie des Sciences et Premier Médecin du Roi. » — « Moi, dit l'autre, le gros brun, je n'ai rien ; j'arrive à Paris pour être Avocat général. »

« Cela dit, ils attendirent la réponse du petit jeune homme blond et fluet. — « Moi, dit-il, toujours avec sa douce voix et son air timide, je suis aussi riche que vous Messieurs ; j'arrive à Paris pour être Membre de l'Académie Française et Cardinal. »

« — En ce cas, dirent les deux autres, en ôtant gravement leurs chapeaux, c'est à vous à passer le premier, Monseigneur. » Au même instant, les cloches de l'Église voisine jetaient leurs volées sonores dans les airs. Et ils entrèrent dans Paris. Or, voyez ce que peuvent devenir des hommes de courage et d'esprit. Ces trois jeunes gens avaient dit vrai ; ils arrivèrent aux plus hautes destinées. L'un fut d'abord l'Abbé Maury, grand orateur, grand philosophe, grand défenseur du Roi Louis XVI ; il affronta l'émeute populaire au péril de sa vie ; il est mort Membre de l'Académie Française et Cardinal. L'autre est devenu le Comte de Treilhard, homme d'état, homme d'esprit, aimé et estimé de l'Empereur ; et dans cette haute position, il a su garder toute l'estime de ses concitoyens. »

« Enfin, le grand et joyeux jeune homme, qui avait nom Portal, n'a pas manqué à sa vocation et à sa destinée, non plus que ses deux confrères, il a été une des gloires de la Médecine, il a fait faire de grands progrès à l'Art de guérir, il a été Médecin des grands et des petits, des riches et des pauvres. Tous les honneurs de la science lui sont venus les uns après les autres ; Membre de l'Académie, Professeur, il était tout, excepté Premier Médecin du Roi. Il a attendu bien longtemps. Louis XVI Roi de France, quand Portal n'était qu'un étudiant en Médecine, mourut sur l'échafaud ; la République n'avait pas de Médecin ; l'Empereur en avait un, qui était son ami ; d'ailleurs Portal n'avait pas dit qu'il serait Médecin d'un Empereur, mais d'un Roi. Il a été le Premier Médecin du Roi Louis XVIII. » (Journal *Le Gaillac* du 3 mai 1924). (L'anecdote ci-dessus parût dans l'*Encyclopédie des enfants*, publiée à Toulouse, chez le libraire Lebon, rue Saint-Rome, vers 1842).

Pariset a rapporté que les trois amis se logèrent à Paris « dans la plus humble maison de la plus humble rue du quartier latin. » Ils y vécurent ensemble très frugalement.

Sitôt arrivé dans la capitale, Portal se rendit auprès de Sénac et de Lieutaud, qui l'accueillirent avec la plus grande bienveillance, car ils connaissaient la réputation qu'il avait su mériter, à Montpellier, en ce qui concerne les données anatomiques.

Portal n'avait pas fait ses études de doctorat devant la Faculté de Médecine de Paris ; il avait simplement obtenu le titre de Docteur à Montpellier. Or, d'après les statuts de la Faculté parisienne, la *Saluberrima Facultas*, il lui était absolument interdit soit d'enseigner, soit d'exercer la Médecine dans la Capitale, à moins qu'il ne consentît à subir les épreuves du doctorat, de nouveau, à Paris. L. Hahn écrit que Portal « vint à Paris en 1766, et n'hésita pas, pour obéir aux règlements alors en vigueur, de se mettre sur les bancs de la Faculté, qui lui donna le bonnet en 1774 » (Dictionnaire encyclopédique des Sciences Médicales de Dechambre 1888, 2^e série, t. 26, p. 712). Ceci constitue une erreur manifeste, car, jamais Portal ne fut Docteur parisien. La loi, en effet, avait décidé que tous les Médecins attachés à la Famille royale ou à un Prince de sang, avaient droit à l'exercice de la Médecine dans la Capitale, quelle que fut la Faculté qui leur eût délivré leur diplôme de Docteur. Sur la demande de Sénac et de Malesherbes, Louis XV nomma Portal Professeur d'Anatomie du Dauphin, ce qui lui permit de pratiquer la Médecine et d'ouvrir des cours d'Anatomie à Paris.

A cette époque, en effet, en raison du peu de vogue des cours officiels de la *Saluberrima Facultas*, de nombreux cours particuliers et payants avaient été ouverts par divers Professeurs. Tout un riche enseignement s'improvisa alors, très suivi par les étudiants aisés. Citons le cours de Goubelly, portant sur l'Anatomie, la Chirurgie opératoire, l'Obstétrique ; le cours d'Alphonse Le Roy sur l'Obstétrique et la Gynécologie ; les cours Bucquet, Desault, Peyrille, Pelletan, Ferrand, Fourcroy, Sue fils, Petit-Radel.

Considérant combien l'Anatomie était négligée par les Médecins-régents de la Faculté de Paris, surtout en ce qui concerne les rapports de l'Anatomie avec la Pathologie, Portal s'appliqua à enseigner, avec soin, cette partie des Sciences médicales. Il ouvrit un amphithéâtre particulier d'Anatomie, dans la petite rue du Cimetière-St-André-des-Arts, aujourd'hui rue Suger. Ces cours lui rapportaient, si l'on en croit Réveillé-Parise, bon an, mal an, environ 27 francs par mois. Cet amphithéâtre, à proprement parler, n'aurait été, d'après le même historiographe, que son logement particulier, si modeste, que la leçon avait lieu dans sa propre chambre, et lorsqu'on venait le voir, en dehors de ses heures de cours, il se hâtait de cacher le cadavre dans son alcôve. Parfois même, la situation était compliquée par l'absence de cadavres. C'est dans une circonstance analogue que, menacé d'interrompre ses démonstrations anatomiques, faute de sujet, Portal, assisté de plusieurs de ses élèves, se rendit dans le cimetière voisin de sa maison, y déterra le corps d'un épicier nommé Lecoq, et l'emporta chez lui. L'affaire s'étant ébruitée, il y eût de nombreuses protestations, on cria à la profanation, et Portal fut appelé auprès du Lieutenant de police Lenoir, qui l'incrimina d'un délit grave, fait gros de conséquences possibles. Ce fut à grand peine et vraisemblablement grâce à l'intervention de ses protecteurs, que Portal pût éviter des complications judiciaires, en démontrant à Lenoir la nécessité d'étudier l'Anatomie pour l'étude des maladies.

La réputation du jeune Professeur, franchissant le seuil des amphithéâtres privés, se répandit dans le monde médical. Considéré, par ses confrères, comme un Anatomiste distingué et sûr, Portal, quoique très jeune, fût appelé en consultation pour examiner anatomiquement les malades, afin d'éclairer le diagnostic par l'examen des parties atteintes à l'aide du toucher. A cette époque, en effet, il existait encore une catégorie de Médecins, dits *Médecins tâteurs*, qui se livraient uniquement au diagnostic anatomique. Portal fût bientôt le diagnostiqueur à la mode dans toutes les classes de la société ; son succès très vif était dû au soin avec lequel il utilisait des connaissances anatomiques précises.

Pariset confirme ces faits en écrivant : « si jeune, Portal était appelé partout pour éclairer le diagnostic par le toucher. »

En 1767, l'autopsie de la Dauphine Marie-Joséphé de Saxe, veuve depuis le 20 décembre 1765, et morte à 36 ans, fût confiée à Portal. Elle fut pratiquée en présence de Sénac, de Lassone, Bouillac, de la Breuille, de Vernage, de Lieutaud, Bourdelin, Petit, Tronchin, de la Martinière, de Pibrac, de Chavignac, d'Audirac, d'Andouillé, de Lousteneau père et fils, de Boiscaillaud, de Hévin, premier Chirurgien de la défunte.

S'appuyant sur les constatations médicales faites au cours de sa clientèle, ainsi que des études effectuées auparavant, à Montpellier, Portal écrivit de nombreux mémoires qu'il communiqua à l'Académie des Sciences de 1764 à 1769. C'est en 1767, qu'il publia *l'Historia anatomico-médica de Lieutaud*, qui comportait deux volumes. Portal, ainsi que Lieutaud le déclare dans sa préface, ajouta au texte primitif de nombreuses observations qu'il avait recueillies dans sa pratique personnelle ; cet ouvrage contient près de 4.000 observations groupées en 728 articles. De plus, afin d'en permettre la lecture, plus aisément, et de l'utiliser pour le diagnostic, Portal rédigea entièrement une table, dans laquelle les lésions cadavériques constatées à l'autopsie du sujet, étaient disposées en face des symptômes notés pendant la vie. C'était, en somme, l'application des recherches anatomo-pathologiques au diagnostic médical. « Cet ouvrage sera toujours, déclara Pariset, un monument précieux pour la Médecine.... Il faut l'avouer cependant, l'anatomie-pathologique était encore à cette époque, dans une sorte d'enfance, mais Portal aura toujours le mérite d'en avoir senti l'importance et d'être l'un des promoteurs de ce mouvement, qui a conduit à de si curieuses découvertes. »

Cet ouvrage consacra définitivement la réputation de Portal. Il n'est pas douteux que dans ses cours, dans sa pratique médicale, dans ses publications, il a été l'un des premiers à proclamer la liaison entre les lésions des organes et les symptômes des maladies. Cette idée il l'a répétée sans cesse et à satiété et même, plus tard, il fonda un prix à l'Académie de Méde-

cine, pour hâter les progrès de ce point de la Science médicale.

En 1768, Ferrein, Professeur d'Anatomie au Collège de France, devant interrompre son enseignement, provisoirement, demanda à Portal, dont il était le compatriote, de le remplacer dans ses cours. Le jeune et nouveau Maître fit des leçons nombreuses et remarquables, qui furent très appréciées de son auditoire et qui contribuèrent puissamment à inculquer à ses élèves le goût des études anatomiques si fortement négligées à cette époque.

Cette même année 1768, vit paraître un *Précis de la Chirurgie pratique, contenant l'histoire des maladies chirurgicales et la manière la plus en usage de les traiter, avec des observations et remarques critiques sur différents points*. Cet ouvrage, en deux volumes, était illustré de nombreuses figures. Portal y avait traité beaucoup de faits se rattachant à la physiologie et à l'anatomie, en les expliquant parfois d'une façon toute personnelle et originale, qui constituait un progrès considérable par rapport aux vues de l'époque. C'est ainsi, par exemple, qu'il écrit : « les grandes opérations n'ont de succès que lorsque les humeurs sont parfaitement saines. »

Portal était désormais consacré et sa vie studieuse, ainsi que ses longs efforts allaient recevoir enfin leur récompense. M. Charles Portal pense qu'il est extrêmement probable que les premiers succès et l'avenir brillant de Portal sont dûs à ses relations avec Sénac, dont il devait plus tard, en 1774, rééditer le *Traité de la structure du cœur*. Jean-Baptiste Sénac, Premier Médecin du Roi Louis XV, était né près de Lombez (Gers), en 1693, et mourût, à Paris, en 1770. Portal a dû lui être présenté ou recommandé par un parent fixé à Gaillac. Ce parent, portait le prénom de Théodore. Il exerçait la profession de garçon chirurgien ; primitivement originaire de la Paroisse de Tonneins, il habitait depuis trois ans la Paroisse de Saint-Pierre de Gaillac, quand il se maria avec une jeune fille de cette ville, Marguerite Durand, le 15 janvier 1765 (*archives du Tarn, E. 4690*). Il est très probable que Théodore Sénac, devenu chirurgien à Gaillac, en raison des relations amicales nouées avec le père de Portal, l'apothicaire de Gaillac a chaudement patronné Portal auprès de l'Archiatre royal Sénac.

En 1769, Portal fut nommé adjoint, dans la section d'Anatomie, à l'Académie des Sciences, en remplacement de Morand, devenu associé ; il avait alors 27 ans. C'est à cette époque, aussi, qu'il fut choisi comme Médecin par le Comte de Provence ; il resta attaché au service de ce Prince, jusqu'à l'émigration, c'est-à-dire pendant une période de 22 ans.

En 1770, Portal fit paraître un très important ouvrage sur *l'Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie* « contenant l'origine et les progrès de ces sciences, avec un tableau chronologique des principales découvertes et un catalogue des ouvrages d'Anatomie et de Chirurgie, et des mémoires académiques, des dissertations insérées dans les journaux, la plupart des thèses qui ont été soutenues dans les Facultés de l'Europe. » Cet ouvrage comprend sept volumes ; Pariset prétend que le sixième volume ne fut donné qu'en 1773, en deux parties. « Cette Histoire embrasse tous les événements scientifiques de plus de 2.000 années... Quelle immense lecture, quelles recherches infinies suppose un travail de si longue haleine. Et quel monument de persévérance et d'activité, surtout si l'on réfléchit à la jeunesse de l'auteur (il n'avait que 28 ans) et aux occupations presque sans nombre auxquelles il s'était déjà livré » (Pariset).

Dans cette Histoire de l'Anatomie, Portal critique certaines descriptions anatomiques d'Antoine Petit, et relève ses erreurs avec des détails très minutieux, qui rendent la critique plus sévère et indiscutable. Petit se fâcha, convaincu que Portal était poussé contre lui par Bouvart, son ennemi personnel. Il fit répondre à Portal par Duchanoy, en 1771 ; la plume de cet élève était pleine de fiel (Pariset). Portal, à son tour, répondit, mais avec politesse et modération et sa façon d'être, sans calmer l'irritation de Petit, valut, du moins, à Portal, l'amitié de Bouvart, qui contrairement à l'opinion de Petit, était resté complètement étranger à toute cette polémique.

Ferrein, étant mort en 1769, laissa vacante la Chaire de Médecine du Collège de France. Elle fut donnée à Portal, en 1770. Il y enseigna l'Anatomie, la Chirurgie, la Médecine opératoire et l'Anatomie pathologique, qui n'étaient nulle part à Paris l'objet d'un enseignement suivi. Il eut, à vrai dire, de grandes difficultés pour obtenir, d'une administration superstitieuse, les sujets nécessaires à ses études. Parfois, il dut faire « venir dans son amphithéâtre » des cadavres de la Bastille.

théâtre, des corps qu'on allait prendre à la dérobée dans les cimetières et jusque dans les églises » (Pariset). Son enseignement fut très apprécié et de nombreux élèves le suivirent.

« Ces leçons ont été faites, pendant 30 ans, à des foules toujours empressées d'auditeurs français ou étrangers de toutes les nations ; et il est permis de le dire : *telle a été l'origine des progrès singuliers que l'Anatomie pathologique a faits, depuis un demi-siècle, dans le monde médical*, et qui ont illustré tant de noms en France et dans toute l'Europe ; et telle est aussi la source où Portal a puisé les matériaux de cette grande *Anatomie médicale*, dont il avait jeté les fondements, dès les premières années de ses études, et qu'il a publiée sous nos yeux, 40 ans plus tard » (Pariset).

C'est dans ce cours du Collège de France, qu'il a commencé à entreprendre une série d'expériences sur les animaux, pour contrôler les recherches physiologiques faites avant lui, par Haller, Sénac, Harvey, etc... Ces recherches « *ont contribué à répandre le goût de la saine physiologie, à délivrer cette science de ses vaines hypothèses, et à lui imprimer la marche philosophique qu'elle a soutenue jusqu'à nous* » (Pariset). Collomb, élève de Portal, recueillit ses leçons, et les publia sous forme de lettres, en 1771.

C'est toujours en cette même année 1770, que Sénac, en mourant, demanda à Portal de publier une nouvelle édition de son important *Traité de la structure du cœur*, ouvrage accueilli avec la plus grande faveur, lors de sa publication, en 1749, par les Médecins de l'Europe entière.

En 1774, selon un document du Baron de Trétaigne, Portal fut émancipé par son père, en raison de sa situation, suivant acte du 31 janvier 1774, passé à Paris devant Maître Arnoult, Notaire, (complété par un autre acte du 30 janvier 1775, passé devant Maître Daragon, Notaire à Gaillac.) Cette même année, il est nommé associé de l'Académie des Sciences et devient le collègue de Buffon, de Laplace, de Condorcet, de d'Alembert, de Lavoisier. C'est en 1774, également, que pour satisfaire au dernier vœu de Sénac, il publia une nouvelle édition du *Traité de la structure du cœur*. Il avait ajouté à l'œuvre de Sénac, des figures et des observations personnelles excellentes sur la structure du cœur. Pariset fait remarquer que « jusqu'à la dernière postérité, et tant que les

hommes cultiveront les sciences, le nom de Portal se liera, dans leur esprit, aux noms de ses deux protecteurs, Sénac, et Lieutaud. »

Nous trouvons, dans un mémorandum adressé au Baron de Breteuil, Ministre et Secrétaire d'Etat, par Portal lui-même, des renseignements précieux sur les événements de cette même année :

« En 1774, L'Académie des Sciences frappée des morts fréquentes que la vapeur du charbon occasionait crût devoir engager le sieur Portal L'un de ses membres à publier ses observations sur la nature et sur le traitement des vapeurs mephitiques, il y joignit ses remarques sur le traitement des noyez et sur celui des enfans qui paroissent morts en naissent, et qu'on peut facilement appeler à la vie ».

« Cet ouvrage qui est le premier en ce genre eût un tel succès qu'il feut rependu par ordre du gouvernemt dans tout le royaume et qu'on fit divers etablissemens dont il a suivy L'exécution par une corespondence de plusieurs annees avec mrs les intendans de differentes provinces du royaume ».

« plusieurs eveques ont fait lire au prone des extraits de cet ouvrage, il a été traduit en italien, en espagnol, en allemand, et en d'autres langues etrangeres ; Le sieur Portal en a donné six editions en français dans L'espace de trois annees la moindre a été de trois mille exemplaires sans compter les reimpressions que le gouvernement a fait faire dans pluzieurs generalites de sorte qu'il n'y a peutetre pas d'ouvrage qui ait eu un succes plus decide. »

« La meme année 1774, Le sieur Portal a eu L'honneur d'être appele en qualite de medecin consultant à L'inoculation des princes freres du roy ». (L'orthographe de Portal a été rigoureusement conservée. — Document communiqué par M. Bernard Portal).

Ajoutons que, selon Boisseau, cet opuscule a été réimprimé un grand nombre de fois, soit à Paris, soit dans les départemens, sur l'avis de l'Académie des Sciences et par ordre des gouvernements qui se sont succédés en France ; il a été traduit en italien par Troja en 1777 ; en allemand par Henri Bruhl, à Mayence, en 1808 ; en espagnol à Madrid en 1806.

(A suivre).

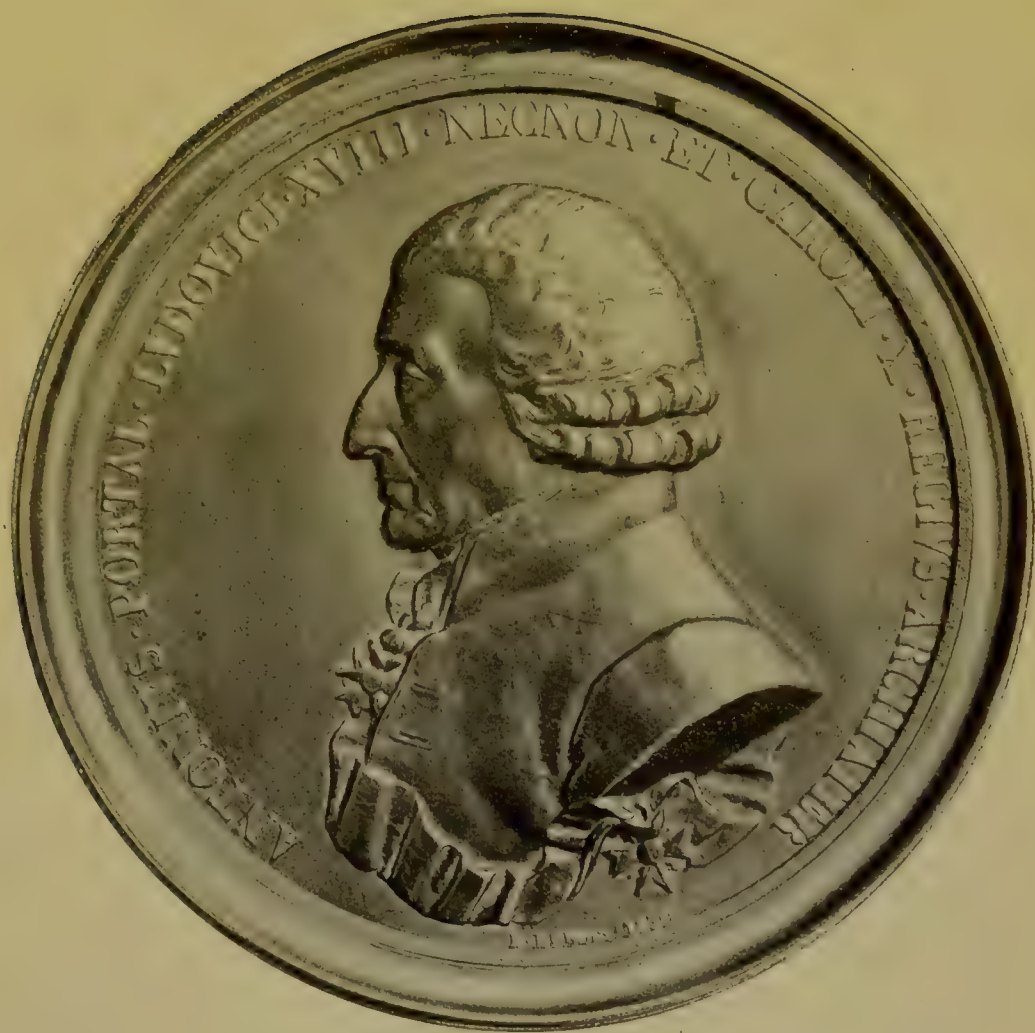


Fig. 67. — PORTAL

Médaille de bronze par E. Dubois (1850).

Appartient à M. Bernard Portal, Reproduction interdite, ¹

2 N° 97.

ÉGALITÉ.



LIBERTÉ.

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

RÉQUISITION
DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Paris, le 2 floréal l'an deuxième
de la République une et indivisible.

LE Comité de Salut public, en vertu du Décret du 27
Germinal, concernant les mesures de police générale de,
la République, requiert le Citoyen *postal medecin pour continuer*
ses soins à l'humanité
~~Pour être employé~~

Les Membres du Comité de Salut public,

Barère *Collot-Dherbain* *Leclercq* *Carnot*
Billaut *Barère*

Fig. 68. — Réquisition de PORTAL

Appartient à M. Bernard Portal. Reproduction interdite

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois d'Avril 1928

Séance du 3 Avril 1928.

Présidence de M. Bécclère, Président.

M. Martial fait une lecture sur la greffe interr raciale. **Etude des conditions d'une saine immigration.** — Les répercussions sanitaires de l'immigration improvisée, telle qu'elle a été pratiquée depuis la guerre, ont appelé, à juste titre, l'attention du monde médical sur ce phénomène sociologique de premier ordre, dont l'importance est devenue si grande, et va encore augmenter.

Les erreurs n'ont pas porté seulement sur la qualité physique des émigrants, mais aussi sur leurs qualités morales et mentales. Elles ont eu pour causes initiales : la méconnaissance du donneur au profit du récepteur, qui, par renversement des choses, s'est trouvé lésé, l'étroitesse du point de vue économique d'après lequel on devait pouvoir se procurer tant d'hommes pour telle somme d'argent, et l'incompétence des organisateurs.

Immigration ne signifie pas seulement transfert de main-d'œuvre. Nous sommes un pays qui se dépeuple, qui manque de main-d'œuvre industrielle et encore plus agricole. Nos intérêts nous commandent donc d'attirer chez nous des immigrants dont les qualités morales et physiques soient d'ordre supérieur et de faire en sorte qu'ils se trouvent si bien en France, qu'ils s'y fixent définitivement. Il s'agit de greffer sur la souche française des greffons de provenance étrangère. Pour réussir, il faut étudier le greffon, connaître ses qualités, ses avantages, ses possibilités et ses conditions de vie. La base d'un bon recrutement au point de vue de la santé physique est l'établissement d'une *feuille d'observation* ou *feuille de santé*. Il faut faire l'examen par petits groupes. Tout candidat admis reçoit une copie de cette feuille ; l'original est envoyé au chef de la mission française. Celui-ci est en possession des feuilles de police sanitaire et professionnelle. Il juge d'après ces trois documents et accepte ou refuse.

Le Docteur Marcel Delépine lit un travail intéressant sous le titre : **Considérations sur les médicaments chimiques hydratés ou hydratables.** — Les combinaisons chimiques empruntent souvent de l'eau au milieu dans lequel elles se forment. Tantôt cette eau entre dans sa constitution (eau de constitution), tantôt elle semble surajoutée, sans apporter quoique ce soit de spécifique à la molécule fondamentale (eau d'hydratation). L'auteur appelle l'attention sur l'eau des combinaisons plus spécialement utilisées comme médicaments chimiques, pour faire ressortir quelques-uns des ennuis que sa présence occasionne. Le Codex mentionne la

teneur en eau, c'est-à-dire le degré d'hydratation convenable à chaque cas et l'influence de la température sur la teneur en eau. Mais il n'est pas toujours facile de déterminer et de fixer un état d'hydratation préférable aux autres.

Ces incertitudes s'expliquent par la difficulté, plus grande qu'on ne l'imagine, de choisir, pour chaque drogue, un état qui ne soit ni trop hygroscopique, ni trop efflorescent, eu égard aux conditions extérieures moyennes et qui permette de maintenir à peu près constante la composition des hydrates, en s'en tenant aux prescriptions officielles.

M. Pierre Breteau fait une lecture sur **le contrôle de la feuille de coca et de ses préparations d'après la Convention internationale de Genève**. — La Convention internationale de Genève du 19 février 1925, a pour but de réduire la production et la fabrication des stupéfiants, et d'exercer sur le commerce international un contrôle et une surveillance très étroits, pour réprimer la contrebande et l'abus de ces substances.

La feuille de coca figure sur la liste des drogues tombant sous le coup de ladite Convention, parcequ'on en peut extraire directement la cocaïne. A cet effet il est prévu un contrôle du commerce international, par un régime d'autorisations d'importation et d'exportation, par la limitation des villes ou ports par lesquels l'exportation ou l'importation de la feuille de coca sera permise, enfin par l'établissement de statistique des stocks détenus par les négociants en gros et des statistiques de la consommation.

De plus, toutes les préparations dans lesquelles entre la teinture de coca ou la feuille elle-même, sont également soumises aux rigueurs des règles établies par cette Convention. Pour donner une idée des abus auxquels on arrive, l'auteur montre que sur la liste de la Convention figurent : le vin de coca, les pastilles de cocaïne, les suppositoires. Il estime qu'une distinction doit être établie entre les substances et préparations offrant un réel danger, comme la morphine, la cocaïne, l'extrait d'opium, et les produits ne pouvant donner lieu à toxicomanie comme la coca, la teinture et l'extrait de coca, et pour lesquelles les seules mesures de statistiques prescrites par la Convention de Genève sont suffisantes.

Séance du 10 Avril 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Achard et Hamburger font une communication sur la **septicémie streptococcique à forme gangréneuse**. — Les septicémies streptococciques revêtent des formes très variées. Les rapports et les discussions du dernier Congrès de Médecine ont fait ressortir la nécessité d'isoler la forme gangréneuse. Les auteurs signalent une observation dans laquelle une femme de 46 ans avait présenté une septicémie streptococcique avec gangrène humide atteignant les deux membres supérieurs et la paupière supérieure d'un œil. La marche de la maladie fut suraiguë et presque foudroyante car la mort survint en trois jours. L'hémoculture faite avant la mort, par ponction d'une veine superficielle de la jambe, donna un streptocoque fortement hémolytique. Il était pathogène pour le cobaye et le lapin ; une inoculation sous la peau détermina une streptococcémie rapidement mortelle, sans lésions locales importantes.

Les auteurs rappellent une autre observation recueillie il y a 35 ans à la Salpêtrière, par M. Achard, et dans laquelle il s'agissait aussi d'une septicémie streptococcique, d'origine cryptogénétique, provoquant des gangrènes disséminées à marche suraiguë, sans lésion des artères du territoire gangrené. Dans ce cas, il y eut apyréxie et localisation du streptocoque sur l'endocarde altéré déjà par des lésions anciennes. Ces gangrènes sont humides, car l'œdème précède le sphacèle. Le streptocoque est-il le seul agent en cause? Les auteurs se demandent si un autre microbe, non cultivable, n'est pas intervenu, le streptocoque n'agissant alors que pour favoriser l'action nécrosante.

MM. Violle (de Vittel) et Dufourt (de Vichy) font une lecture ayant pour titre **Recherches expérimentales sur l'équilibre minéro-minéral**. — Dans ce travail fait au Laboratoire du Professeur Desgrez, à l'Institut d'Hydrologie, les auteurs ont recherché les conditions de l'équilibre minéro-minéral. Cet équilibre est l'un des plus importants parmi les équilibres humoraux qui déterminent la répartition de l'eau dans l'organisme, et par suite, sont à la base de la pathogénie des œdèmes. Nous ignorons le rapport qui traduit cet équilibre. Les auteurs se sont servi, comme réactifs, du muscle gastrocnémien de la grenouille; ils ont ainsi pu mettre en évidence l'action bien particulière, et s'opposant en quelque sorte, des eaux sulfatées calciques et des eaux bicarbonatées sodiques.

Séance du 17 Avril 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Le Noir et Mathieu de Fossey font une lecture sur l'**Étude des variations de la tolérance au bicarbonate de soude, selon l'âge du sujet et dans les troubles colitiques**. — Ils ont constaté que chez les malades qui présentent un syndrome de réaction colique accompagné d'asthénie matinale avec lassitude à l'effort, la tolérance au bicarbonate de soude est très diminuée.

M. Bougault lit un travail sur l'**analyse du camphre synthétique et de ses préparations officinales**. — L'auteur décrit un procédé d'analyse qui lui permet de différencier le camphre synthétique du camphre naturel.

MM. Maurice Villaret et Justin-Bezançon font une lecture ayant pour titre **Recherches expérimentales et cliniques sur l'acétylcholine**. Les auteurs ont introduit il y a deux ans, en thérapeutique, l'acétylcholine. C'est un agent d'excitation des plus puissants du parasymphatique. A doses faibles, elle ralentit la circulation; à doses plus fortes, elle détermine une bradycardie allant jusqu'à l'arrêt du cœur. Enfin, elle excite la fonction tonique des muscles lisses et dans certaines conditions elle peut provoquer une contracture du muscle strié et une action importante sur l'équilibre humoral.

Au cours de recherches pharmacologiques, les auteurs ont mis au point la préparation de ce médicament, sa posologie. Il faut injecter, par voie sous-cutanée, de 5 à 15 centigrammes. On peut utiliser aussi la voie musculaire et même, dans des cas exceptionnels, la voie intraveineuse. L'injection sous-cutanée est indolore.

C'est dans les maladies des vaisseaux périphériques que les auteurs ont obtenu de meilleurs résultats : maladie de Raynaud ; artérite à tendance sténosante ; spasmes artériels.

Des recherches de physio-pathologie ont complété ces premières données. L'acétylcholine agit vraisemblablement en faisant cesser le spasme artériel ; c'est pour cela qu'elle fait disparaître la teinte cyanotique des extrémités.

On pourra employer ce médicament, encore, dans la colique de plomb, les atonies intestinales, la tachycardie paroxystique ; il faudra alors injecter 15 centigrammes sous la peau, toutes les dix minutes, jusqu'à apparition de signes nets d'excitation parasympathique (bradycardie, chute légère de la tension artérielle).

Séance du 24 Avril 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

Le Docteur Chevalier présente une étude sur un nouvel anthelminthique. — On sait que le Pyrèthre (*Chrysanthemum cinerariæfolium*) est insecticide et qu'il doit cette propriété à la présence des pyréthrine. Ces corps sont des éthers de la pyréthrolone, alcool à fonction cétonique, combinée aux acides chrysanthémiquemonocarbone et chrysanthémiquedicarbonate. Le pyrèthre n'est pas toxique pour les animaux à sang chaud ; par contre il est très toxique pour les animaux à sang froid et spécialement pour les vers, à la dose de un millionième.

M. Chevalier a pensé à utiliser cette propriété vermicide en thérapeutique. Des essais sur les ascarides du porc et sur les ténias du chien, lui ont permis de constater que, dès le premier contact, avec une solution diluée de pyréthrine, ces parasites étaient animés de mouvements violents ; la tête se détache de la paroi intestinale, puis au bout de quelque temps ils sont paralysés et meurent.

Si on administre à des animaux parasités cette solution, on voit que quelques heures après l'ingestion, en pilules ou en émulsion, de la pyrèthrine, les parasites sont rendus à l'état inerte et sans aucun trouble dans la santé du porteur. Sur l'homme, ce traitement a fourni d'excellents résultats, ainsi que chez l'enfant.

M. Marc Bridel fait connaître un nouveau procédé de percolation. — La percolation est une opération dans laquelle on fait passer sur une substance un dissolvant de façon à dissoudre tout ce qui est soluble. C'est une lixiviation. L'auteur décrit les résultats obtenus avec le procédé rapide qu'il a indiqué, en 1925, avec Mademoiselle G. Barel. Ils sont très supérieurs à ceux enregistrés avec les méthodes du Codex.

Docteur BUSQUET.

Antoine PORTAL (Baron)

(II^e PARTIE)

En 1774, Portal revint à Gaillac pour se marier. Il épousa Anne Barrafort, fille majeure de Pierre Barrafort et de Madeleine Larquese, son épouse (de Montpellier). Le contrat fut passé à Paris, devant Maître Girourt, Notaire, le 8 février 1774. La jeune Madame Portal était née à Montpellier, dans la Paroisse Saint-Pierre, le 6 janvier 1743 ; elle mourut à Paris, le 24 octobre 1812, et fut inhumée dans le cimetière de la commune de Montmartre,

En rentrant à Paris, le jeune ménage avait ramené Jeanne Portal, la plus jeune sœur du Baron, laquelle avait 16 ans. Désireux de lui assurer un avenir brillant, Portal la conserva chez lui, et en 1776, il la maria à un Officier de Marine nommé Martin des Pallières. Cet Officier partit aussitôt pour les Indes, sur un navire de la Compagnie des Indes, qui disparut au cours des combats livrés par le Bailli de Suffren. La jeune veuve resta chez son frère, qui habitait alors une maison d'architecture italienne, située rue Pavée-Saint-André-des-Arts, maintenant rue Séguier, en face de la rue de Lodi. Cette maison existe encore (Documents provenant du Baron Berge, ancien Gouverneur de Lyon).

En 1776, Antoine Petit, Professeur d'Anatomie au Jardin du Roi, désireux d'assurer sa suppléance à Vic-d'Azyr, demanda la création d'une Chaire d'adjoint pour son enseignement. Buffon, Administrateur du Jardin du Roi, considérant les services rendus antérieurement par Portal, le fit nommer à cet emploi. C'est cette même année, que parut une nouvelle édition de *l'Anatomie historique et pratique de Lieutaud*, édition augmentée de remarques historiques et critiques et de nouvelles planches par Portal (deux volumes, in-8).

Portal, ainsi que le fait remarquer Pariset, occupait les deux postes les plus élevés de l'enseignement. A l'Académie des Sciences, il était en relations avec les plus grands génies scientifiques, et avait su s'attirer l'amitié précieuse de Buffon et de d'Alembert, dont il était aussi le Médecin. Dans sa pratique médicale, Portal avait pour amis, les hommes qui étaient à la tête de la profession médicale à Paris, tels que Bouvart, Bordeu, Cabanis, Charles Leroy, Dubreuil. « L'hommage que de tels hommes rendaient aux lumières de Portal, en les invoquant pour leurs malades, lui donnaient dans le public, une autorité qu'on eût refusée à sa jeunesse, ou plutôt à cet air de jeunesse qu'il a conservé si longtemps (Pariset) ».

En 1777, Portal publia un mémoire important sur quelques *maladies du foie, qu'on attribue à d'autres organes*. Dans le document Breteuil, écrit par Portal lui-même, nous trouvons les renseignements suivants :

« En 1777, Les accidents funestes et multiplies occasionés par la morsure des animeaux enragés ayant fixé L'attention du gouvernement le sieur portal publia par son ordre un ouvrage sur la nature et le traitement de la rage qui a été aussy rependu dans la royaume ; il a suivy luy meme le traitement de pluzieurs mordües, cet ouvrage a eu trois editions en français, et a été traduit en italien et en alemend. »

Il fut publié en 1779, et depuis lors réimprimé un grand nombre de fois.

Réveillé-Parise raconte que lorsque Voltaire vint, en 1778, à l'Académie des Sciences, il remarqua un homme d'une physionomie grave, d'une tenue sévère et qui le regardait attentivement. Il en demanda le nom à d'Alembert, qui lui apprit que c'était Portal. « Ah ! dit le philosophe, je le connais déjà ; c'est donc là ce Médecin qui sait si bien découvrir les secrets de la vie, en fouillant le sein de la mort. »

Delaunay nous apprend que l'Hôpital royal des Quinze-Vingts pour les aveugles, fut établi, à partir de 1780, dans la maison ou l'ancien Hôtel des Mousquetaires noirs, rue de Charenton. Le service fut assuré par Portal et par le Chirurgien Goulliart.

La pratique de Portal, a donné lieu a bien des légendes, et à maintes anecdotes. Le Docteur P. J. Cabaret de Saint-Malo, dans le *Journal des Connaissances médico-chirurgicales*, du 1^{er} mai 1870, prétend que « Portal, convaincu que le charlatanisme procure facilement le succès, ne craignit pas de l'employer au début de sa carrière. Il racontait lui-même dans ses leçons, les moyens qu'il avait mis en usage pour se faire connaître. Il envoyait à deux ou trois heures du matin, son domestique avec une voiture, dans une des belles rues du faubourg Saint-Germain ou de la Chaussée-d'Antin. L'adroit domestique frappait à la porte de tous les hôtels, réveillait les portiers, et leur disait avec vivacité : « avertissez promptement M. Portal que je viens le chercher avec une voiture pour se rendre chez le Prince un tel, qui se meurt... — Je ne connais pas M. Portal, disait le portier. — Comment, vous ne connaissez pas le plus habile Médecin de Paris, qui demeure dans telle rue ? — Non. — Cependant, je viens de chez lui ; on m'a dit qu'il était dans votre hôtel près d'un malade. — Il n'y a pas de malade ici. — Ah ! pardon, je me suis trompé de numéro... » Et il allait plus loin, répétait la même scène. »

« Le lendemain, tous les portiers en balayant le devant de l'hôtel, se racontaient le réveil de la nuit. L'un disait : « Il faut que ce soit un Médecin bien savant, car le domestique venait de très loin. — Comment s'il est savant, disait l'autre ; c'est le Médecin des Princes. » Des portiers, les propos allaient aux femmes de chambre, de celles-ci à leurs maîtresses ; et au premier malaise, à la première vapeur, on appelait le fameux Docteur, qui ne manquait pas de se montrer reconnaissant envers ses protecteurs d'antichambre. »

Nous trouvons, sous la plume du même Docteur Cabaret, une anecdote des plus intéressantes, sur Antoine Portal, et que nous ne pouvons résister au plaisir de transcrire intégralement :

« A l'époque de sa plus brillante renommée, et alors qu'après bien des ruses, bien des stratagèmes qui n'étaient pas exempts de soucis, il était parvenu à tenir le haut du pavé de Paris, une vieille Comtesse anglaise lui envoya, en toute hâte, sa voiture, au milieu d'une nuit froide et pluvieuse, avec invitation très pressante de passer de suite à son hôtel pour mettre fin à une parturition excessivement laborieuse. »

« Portal, muni de sa trousse et de son forceps, monte vite dans le carrosse. Dix minutes après, il descendait dans l'avant-cour d'une des plus somptueuses demeures du faubourg Saint-Germain. A peine s'est-il fait annoncer, qu'une vieille milady, toute éplorée, se précipite au devant de ses pas, lui serre avec une vive émotion les mains, et le prie respectueusement de lui pardonner son irrévérence et sa douleur, le suppliant à chaudes larmes d'arracher, de suite, à une mort trop certaine, sa chère levrette Alba. Cet animal venait, à l'instant même, d'accoucher, dans des convulsions horribles, de deux trop gros enfants ; elle n'était pas délivrée et se trouvait en proie à une violente attaque de nerfs. »

« Le premier mouvement du célèbre Médecin, comme on doit bien le penser, fut un mouvement d'indignation. « Quoi ! se dit-il, tout bas, en se mordant les lèvres, encore une mystification. »

« Cependant, la douleur de la Comtesse paraissait si naturelle, que Portal se rappela les exigences parfois si ridicules de certaines clientes, et n'eût plus devant les yeux que le prix de ses honoraires. Vite, on l'introduit dans une chambre bien close, et là, il voit étendue devant un bon feu et sur un doux édredon, une charmante levrette de la plus pure blancheur, prise en effet, de convulsions éclamptiques. »

« Auprès d'elle et sur un sofa, une mistress, aux yeux compatissants, tenait dans son giron deux lévriers naissants, blancs comme de la neige, qu'elle lavait à l'eau de savon. — Plus de surprise, plus d'indignation... Jetant alors des yeux attendris sur l'excellente comtesse :

« Je pardonne, Madame, à votre sensibilité, dit Portal, car je ne vois que trop, que la maternité n'a pu être obtenue qu'au prix d'horribles souffrances ; mais pouvait-il en être autrement, lorsqu'on compare la faiblesse des organes de votre élégante levrette à l'énorme volume de la tête de ses nourrissons ? »

« Assurément, Madame, vous avez été imprudente ; pardonnez-moi cette vérité de langage. Vous aurez mis votre délicate levrette, en rapports d'amour, avec un trop gros lévrier. — Oui, Docteur, vous devinez juste ; mais c'est la faute de mon cocher, avec un monstre de lévrier. »

« Portal fit placer la pauvre levrette dans un grand bain tiède ; sa blanche mais douloureuse tête fut soutenue mollement au-dessus du bain par sa tendre maîtresse ; lui-même ne dédaigna pas d'éponger cette tête d'albâtre avec de l'eau froide ; cependant, comme la délivrance se faisait attendre bien impatiemment, malgré cette sédative médication, une pince en argent fut accrochée à la portion apparente du placenta, et, à l'aide de douces tractions et au milieu des sanglots de la Comtesse, Portal mit promptement fin à l'opération. Les convulsions cessèrent, et le Docteur, qui savait son monde, profita de l'instant où la reconnaissante levrette léchait tendrement les mains de son heureuse maîtresse, pour demander une plume, de l'encre et du papier ; il formula un breuvage anodin, et en même temps une note d'honoraires moins anodine, qu'il eut le soin d'acquitter. La Comtesse lut cette note ; ses yeux parurent un peu surpris ; mais ils conservèrent leur fierté. »

« Vingt-cinq louis en or bien sonnans furent à l'instant enveloppés de papier, et remis avec courtoisie, dans la main du Docteur. Le fin Portal salua profondément ; mais au moment où la porte se fermait sur ses pas, il crut entendre ces courtes mais excessives paroles : « Voici, Mistress, une opération qui me coûte un peu cher... — Yes, beloved countess, mais c'est le célèbre Docteur Portal... — Maudit cocher ! Monstre de lévrier ! ... » dit la comtesse. »

Portal publia de nombreux travaux, basés en grande partie

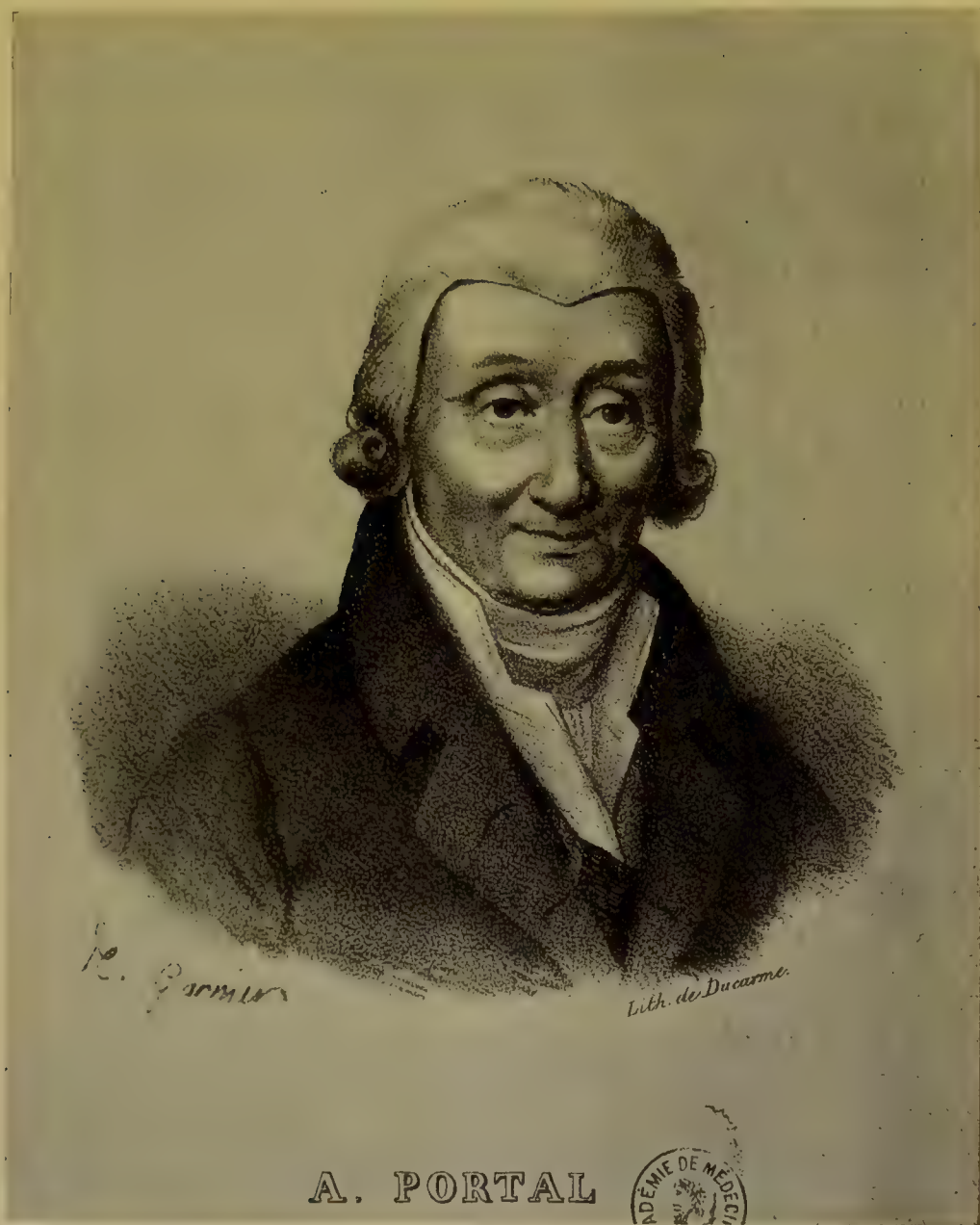


Fig. 69. — PORTAL

Dessin de Garnier, lithographie de Ducarme.

Collection de l'Académie de Médecine. Reproduction interdite

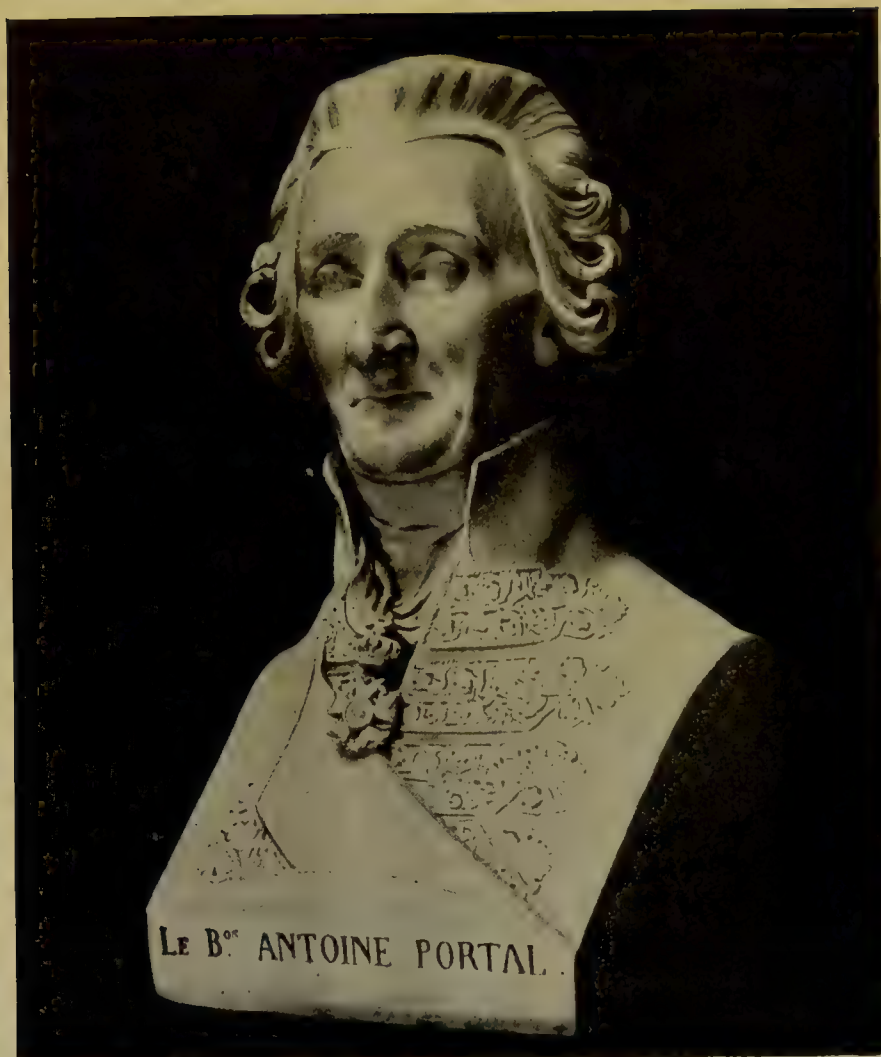


Fig. 70. — PORTAL.

Buste en marbre par David d'Angers (1838),

Appartient à l'Académie de Médecine. Reproduction interdite.

sur les observations faites dans sa clientèle. Parmi ceux-ci nous pouvons citer : *Observations sur la nature et le traitement du rachitisme ou des courbures de la colonne vertébrale et de celles des extrémités supérieures et inférieures*. Paris, 1779. Ce travail fut traduit en allemand, à Leipzig, en 1798, et en italien, à Venise, en 1802. — Citons encore : *sur la structure et les altérations des glandes du poumon, avec des remarques sur la phtisie pulmonaire*. 1780. — *Sur l'apoplexie*. 1781. — *Sur la phtisie de naissance*. 1781. — *Sur des morts subites occasionnées par la rupture du ventricule gauche du cœur*. 1784. — *Sur la nature et le traitement d'une maladie singulière*. 1784. — *Sur le traitement de la rage*. 1786. — *Avis concernant le traitement des nouveau-nés qu'on peut rappeler à la vie, et celui des personnes empoisonnées par divers poisons*. Paris, 1787, réimprimé avec l'Instruction sur les asphyxiés. — *Observations qui prouvent que la pleurésie n'est pas essentiellement différente de la péri-pneumonie ou de la fluxion de poitrine*. 1789. — *Sur quelques voies de communication du poumon avec les bras et avec les parties extérieures de la poitrine*. 1789.

C'est en 1792, que Portal publia, à Paris, ses *Observations sur la nature et le traitement de la phtisie pulmonaire*. Cet ouvrage eut un succès considérable ; il fut traduit en italien, par Federigo (Venise, 1801, 3 vol., en raison des additions faites par l'auteur italien), et en allemand, par Muhry (Hanovre, 1802, 2 vol.). C'était un bon livre, car Sprengel, l'historien médical, qui se montre un critique sévère et caustique pour les Médecins français, déclare que ce traité « est même unique, sous le rapport de l'excellence des caractères assignés pour reconnaître les espèces. » Un tel succès ne pouvait qu'affirmer la réputation de l'auteur et augmenter sa clientèle.

Nous devons des renseignements certains, sur l'exercice de la profession médicale par Portal, à un hasard heureux, qui mit entre les mains du Docteur L. Véron, les carnets de visites de Portal de 1781 à 1812. Ces carnets écrits par Portal lui-même ou, pour certaines parties, par un domestique, sont des petits cahiers de papier très grossier, qui ressemblent fort au livre de dépense d'une cuisinière. Le Docteur Véron, fondateur du *Constitutionnel*,

et Directeur de l'Opéra avait obtenu ces documents d'un confrère, qui vers 1852, les avait achetés à un bouquiniste des quais. Ils furent publiés par le docteur Véron, dans le premier volume des *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. Nous lisons, dans cet ouvrage, qu'à la fin de chaque année, Portal faisait, de sa main, l'addition du produit de ses visites ; Véron indique les chiffres suivants :

1781 (Portal avait alors trente-neuf ans).....	16.364 fr.
1785.....	31.226 —
1786.....	34.087 —
1787 (premier semestre).....	23.004 —
1788.....	43.218 —
1790.....	30.766 —
1793 (premier semestre).....	12.637 —

« D'après ces carnets, Portal faisait payer ses visites de six à douze francs, ses consultations de vingt-quatre à quarante-huit francs. Cependant, on voit figurer parmi ses clients, des anonymes, qui ne payaient chaque visite que trois francs. »

« La clientèle de Portal se composait surtout des plus grands noms de la société : Les Princes ou Princesses de Montmorency, de Montbarrey, de Broglie, de Chalais, de Croy, de Revel, de Chimay, etc. »

« Les ducs et duchesses de Beauvilliers, de Berwik, de Fitz-James, de Caylus, de Villequier, de Boufflers, de Lauzun, de Montbazou, d'Uzès, de Crussol, de la Vallière, de Béthune, de Charost, etc.

« M. de Miroménil, garde des seaux ; les maréchaux de Mouchy, de Noailles, de Byron, de Mirepoix, d'Estrée. »

« Les marquis ou marquises d'Avaray, de Tavannes de Tourzel, d'Autichamp, d'Asfeld, de Duguesclin, de Louvois, d'Aumont, de Bassompierre, de Maison-Rouge, de Genlis. »

« Les comtes ou comtesses de Caraman, de Choiseul-Gouffier, de Choiseul-Beaupré, de Lameth, de Mérode, d'Egmont, de Vintimille de Sully, de Beauharnais, de Maurepas, de Montmorin, de Polignac. »

« Le vidame de Vassé ; un grand nombre d'archevêques, d'évêques et de membres distingués du clergé. »

« Dans la haute magistrature, le premier président Mollé, les présidents Gilbert de Voisins, d'Ormesson, etc. » (L. Véron).

D'octobre 1785 à juin 1786, Portal fit une cinquantaine de visites au Cardinal-Prince de Rohan, Grand Aumônier de France, détenu à la Bastille, pour l'Affaire du collier de la Reine. C'est surtout en décembre 1785, que le Cardinal fut malade et son état alarmant nécessita paraît-il, parfois jusqu'à trois visites de Portal

dans la même journée. Quoiqu'il en soit, le Cardinal guérit, et Portal publia plus tard son observation dans un de ses ouvrages. Portal jouit d'un très grand crédit auprès de son éminent malade. Les chansonniers firent circuler, dès janvier 1786, des couplets se rapportant à cet événement ; citons seulement celui qui vise Portal :

L'intrigant médecin Portal
 Nous a rendu le Cardinal ;
 Il l'a bourré de quinquina.
 Alléluia.

« En 1788, Portal fut appelé à Versailles auprès du Dauphin ; il reçut pour cette consultation 240 francs. Il était alors Médecin consultant de Monsieur. Le Premier Médecin du Roi était Lassone. On lit sur une page du carnet de Portal : « La Princesse Charlotte de Lorraine ouverte : 48 francs. » (L. Véron).

La Révolution étant survenue, Portal fut menacé, en raison de ses nombreuses relations avec la Cour et la noblesse. Néanmoins, la correction de son attitude lui fit éviter des complications graves et une Réquisition du Comité de Salut public, datée du 2 floréal, An II, requiert Portal « pour continuer ses soins à l'Humanité ». Cette pièce, aussi précieuse que curieuse, est signée des cinq Membres du Comité : Barère, Billaud-Varenne, Carnot, Collot-Dherbois, Couthon. Nous la reproduisons planche 68.

Dans l'éloge de Vicq-d'Azyr, Lemontey rapporte que Portal donnait des soins au célèbre Conventionnel Couthon. Il se rendait fréquemment auprès de son malade atteint de paralysie des membres inférieurs. Le farouche despote savait, à l'occasion, prendre une voix douce et amicale et, un jour, que Portal avait eu avec lui une longue conversation, il crut pouvoir lui proposer, pour un devoir d'utilité publique, son confrère Vicq-d'Azyr. Ce nom, déchaîna, chez Couthon, un accès de rage immédiate : « Quoi donc, s'écria-t-il, est-ce que ce scélérat existe encore ? » Portal tenta de réparer sa bévue, mais il fut interrompu par ces mots menaçants : « Inutile. Nous connaissons le traître ; nous savons qu'il faisait la correspondance de la Reine. » Portal n'eut d'autre ressource que de faire avertir immédiatement Vicq-d'Azyr du danger qui le menaçait, ce qui lui permit de se mettre à l'abri des recherches.

Ce qui peut surprendre, c'est de voir que Portal, qui avait été fait Chevalier par la Royauté, fut laissé relativement tranquille pendant toute la période révolutionnaire. L'histoire de son anoblissement présente un certain intérêt. Dans un memorandum, écrit de la main même de Portal et qui nous a été obligeamment communiqué par M. Bernard Portal, nous trouvons de précieux renseignements. A une date qu'il faut rapporter, soit à la fin de 1784, soit au commencement de 1785, Portal demanda au Roi la faveur de recevoir des lettres de noblesse. A M. le Baron de Breteuil, Ministre et Secrétaire d'État, il écrivait, ce qui suit (nous avons rigoureusement respecté l'orthographe de l'original) :

« Le Sieur portal professeur de medecine au colege royal de france medecin consultant de monsieur-membre de l'academie des siences de paris, de Cologne de turin, de padoüe, de harlem, de dimbourg de montpelier, professeur d'anatomie, et de chirurgie au jardin du roy. »

« expoze qu'ayant deux filles à L'établissement desquelles il doit pourvoir, il luy serait utile d'obtenir des lettres de noblesse pour son pere, avec ou sans le cordon de St. michel pour luy. »

« quoyqu'il feut plus flaté d'obtenir L'un et L'autre a la fois sy des engagements anterieurs ou d'autres considerations s'opposoint a ce qu'on luy accordat cette double faveur, dans ce moment cy il se bornerait à solliciter peurement des letres de noblesse. »

« il prend la liberté d'exposer les titres qu'elle invoque à L'appuy de cette demende. . . . »

Le Roi Louis XVI lui donna satisfaction. Des lettres de noblesse accordèrent à Portal et à sa postérité, le titre de Chevalier, au mois de novembre 1785. Dans cet acte, nous relevons ce qui suit :

« Depuis notre avènement au trône nous nous sommes fait à l'imitation des rois nos predecesseurs un devoir de protéger et d'honorer les sciences, et de donner à ceux qui les cultivent des preuves éclatantes de la juste considération qu'ils méritent. Il en est peu qui exigent des études plus sérieuses, des lumières et des connoissances plus étendues que la Médecine, et ceux qui se distinguent dans cette importante profession méritent d'autant plus d'être encouragés par des récompenses honorables, que le fruit de leurs expériences et de leurs travaux tournent toujours à l'avantage de l'humanité, c'est par l'application la plus assidue, et par une suite de travaux non interrompus que notre cher et bien aimé le Sieur Antoine Portal, a acquis dans la Capitale de notre royaume une juste célébrité, pour lui témoigner encore plus la satisfaction que nous

avons de son zèle, de son désintéressement, de ses talents dans l'exercice de la Médecine, nous croyons devoir le récompenser plus honorablement en lui conférant la noblesse.... par ces présentes signées de notre main annoblissons ledit Sieur Portal et du titre de noble et d'Ecuyer l'avons décoré et le décorons voulons et nous plaît qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble ses enfans, postérité et descendans, mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage ; »

Ces lettres de noblesse furent suivies, en mars 1786, d'un « Règlement d'armoiries » par Antoine Marie d'Hozier de Serigny, Chevalier Juge d'Armes de la Noblesse de France, Chevalier Grand-Croix honoraire de l'Ordre Royal de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Sardaigne. Dans cet acte, dont copie nous a été communiquée par M. Bernard Portal, nous trouvons l'indication que ces armoiries ont été ainsi réglées :

« Un Ecu d'Azur à un Portail antique, crénelé d'argent, surmonté d'un Serpent d'or posé en face, et un Caducée de même en chef ; Ledit Ecu Timbré d'un Casque de profil orné de ses lambrequins d'or d'azur et d'argent. »

En 1788, Portal eut le chagrin de voir donner à Le Monnier, la place de Premier Médecin du Roi ; des motifs de convenances seuls provoquèrent ce choix. La clientèle de Portal n'en fut pas pour cela diminuée, ni sa réputation. Il eut toujours la vogue auprès du monde de la Cour qui lui conserva son admiration et son affection. Le Maréchal de Castellane dans son *Journal*, rapporte l'anecdote suivante :

« Avant la Révolution, Portal était Médecin de la Duchesse de Chabot. Un jour qu'elle était au lit, sa femme de chambre avait laissé une de ses chemises sur un fauteuil. Dans ce temps là, on portait des culottes à brayettes, dont Portal a conservé l'usage jusqu'à sa mort et qui sont devenues à la mode en ce moment. Assis sur cette chemise, il se persuada que c'était la sienne qui sortait de sa culotte. Le voilà mettant son chapeau devant la brayette et travaillant de toute sa force pour faire entrer le plus déceimment possible dans ses culottes la chemise de la Duchesse de Chabot. A force de travail et de soins il y parvint, l'emporta et n'osa jamais la renvoyer. La Duchesse de Chabot s'en était aperçue, mais, très timide, elle n'osa pas lui en ouvrir la bouche. »

Mesmer, dans son « *Précis historique* », nous raconte qu'un jour il vit venir à sa consultation un personnage qui lui fut an-

noncé comme Président d'une Cour souveraine, et qui portait le costume des gens de robe. Ce dernier le consulta sur ses maladies, et l'accabla de questions précises. Après son départ, Mesmer apprit que c'était Portal qui avait voulu prouver qu'il ne possédait aucun des talents dont il se vantait, puisqu'il avait cru à la maladie de son visiteur.

Quand la période révolutionnaire eut cédé sa place à l'Empire, Portal continua de travailler. En 1803 il fit paraître, à 61 ans, le *Cours d'anatomie médicale*, en 5 volumes, qui représente un travail considérable. En outre, de 1800 à 1825, il réunit, dans 5 volumes, ses *Observations cliniques*. C'est toute une vie médicale qui y est exposée. Que de documents précieux sont contenus dans ces pages ! A 62 ans, Portal écrit sur *le sympathique*. A 69, 71, 82 et 85 ans, il publie des *Traité sur l'apoplexie, l'épilepsie, etc.* On trouve, dans cette surabondante production médicale, le témoignage indiscutable de la grande activité de Portal, en même temps que de l'attachement profond de cet homme éminent pour les Sciences médicales.

A la Restauration, Louis XVIII le nomma son premier médecin consultant ; et le 23 octobre 1818, Portal réalisait le rêve de sa vie entière, en devenant Premier médecin du Roi ; il avait alors 80 ans. Le roi lui témoignait une estime toute particulière, dont Portal usa pour faire créer l'Académie de Médecine. Il en fut, de fondation, désigné comme Président d'honneur perpétuel. Après la mort de Louis XVIII, il fut aussi le premier médecin de Charles X. Portal vécut dans l'hôtel qu'il avait acheté rue de Condé, n° 12, et qui est encore à sa famille. Il eut, en effet, deux filles.

Portal enseigna l'anatomie, pendant 64 ans, dans sa chaire du Collège de France et pendant 55 ans, dans celle du Jardin du Roi ; il fut membre de l'Académie des Sciences pendant 63 ans. Il appartenait à de nombreuses Sociétés savantes de France et de l'Étranger. Il mourut le 23 juillet 1832, à 10 heures du matin, et non pas le 28 juillet, comme l'écrit Peisse. Il avait 90 ans et six mois. Ses obsèques furent célébrées, le mercredi 25 juillet,

en grande pompe, et il fut inhumé au cimetière de l'Église Montmartre.

Portal avait un type bien particulier. Peisse qui l'a parfaitement connu écrit, à ce sujet : « Il faut avoir vu Portal en habit à la française, en perruque, la canne à pomme d'ivoire à la main et en souliers à boucles d'argent, au milieu de ses collègues de l'Académie de Médecine, à cheveux rasés, en frac anglais, en pantalons et en bottes, pour bien comprendre la forme de ses écrits et s'expliquer l'impression qu'ils produisaient sur le lecteur moderne. »

En somme, Portal s'est distingué par de nombreuses qualités : un sens droit, un esprit pénétrant, avisé et surtout observateur ; un jugement solide, un tact pratique considérable, un goût très vif pour le travail et pour l'érudition. Dans l'une de ses préfaces, il a écrit : « L'étude des anciens ouvrages est aussi utile qu'agréable ; si l'on y découvre plusieurs objets qui passent pour nouveaux, l'on y trouve la trace de mille autres découvertes : et combien de faits perdus dans ces écrits, parce qu'on ne les lit plus ». C'est dans cette même publication, qu'il proclame son indépendance de caractère : « L'esprit de corps, dit-il, n'a aucun pouvoir sur moi ».

Avec Réveillé-Parise, on peut dire que la carrière médicale de Portal fut l'une des plus belles et des plus brillantes de son époque. Sa réputation n'est pas une de ces renommées à courte échéance que le temps efface en quelques années. Son nom, illustré par ses travaux, par ses qualités personnelles, par l'institution de l'Académie de Médecine, ne saurait tomber dans l'oubli.

BIOGRAPHIES

- Anonyme.* - *Notice nécrologique sur Portal* - Journal universel et hebdomad. de Médecine et de Chirurgie pratiques, 1832, t. VIII, page 158.
- Anonyme.* - *Art. Portal.* - Dict. de la Conversation et de la lecture, 2^e édit. 1857, t. XIV, p. 770.
- BOISSEAU. - *Art. Portal.* - Dict. des Sciences médic. Biograp. médic. de Panckoucke, 1874, t. VI, p. 479.
- CALVET (Jean). - *Le chirurgien Portal.* - Journal de Gaillac, 3 mai 1924.
- CABANÈS. - *La clientèle d'un grand praticien au XVIII^e siècle.* - Pro medico, 1926, n^o 6, p. 174.
- DELAUNAY. - Le monde médical parisien. Paris.
- DEZEIMERIS. - *Art. Portal.* - Diction. historiç. de la Médecine ancienne et moderne. 1836, t. III, p. 748.
- HAHN. - *Art. Portal.* - Dict. encyclop. des Sciences médic. 2^e série, 1888, t. XXVI, p. 712.
- PARISET. - *Discours aux obsèques de Portal 25 juillet 1832.* - Revue médicale française et étrangère, 1832, t. III, p. 152.
- PORTAL (Charles). - *Documents familiaux communiqués à l'auteur.*
- PORTAL (Bernard). - *Documents familiaux communiqués à l'auteur.*
- PEISSE. - *Portal.* - La médecine et les médecins. Paris, 1857, t. II, page 415.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - *Notice sur Portal.* - Gazette médicale de Paris, 1838, t. VI, p. 337.
- SERRES. - *Discours aux funérailles de Portal,* au nom de l'Institut.
- SILVESTRE DE SACY (Baron). - *Discours aux funérailles de Portal,* au nom du Collège de France.
- TRIAIRE. - Récamier et ses contemporains.
- VÉRON (Louis). - Mémoires d'un bourgeois de Paris.

ICONOGRAPHIES

- Lithographie de Fonrouge,** d'après le dessin de Garnier.
- Lithographie de Ducarme,** d'après le dessin de Garnier.
- Lithographie de Noël,** d'après le tableau de Champmartin (salon de 1833).
- Gravure de J. Dupin,** d'après le dessin de Pujos, 1781.
- Gravure de Forestier** (Ambroise Tardieu direxit).
- Gravure d'un anonyme.**
- Caricature de Boilly.**
- Buste en marbre de David d'Angers,** 1838.
-



Fig. 71. — PORTAL.

Lithographie de L. Noël, d'après le tableau de Champmartin (Salon de 1833).

Collection de l'Académie de Médecine. Reproduction interdite.

surtout le jour si et quel bon jour
 le jour, je profite a vos bonnes jours
 mille fois pour votre bon & entier bonheur
 le jour ou vous êtes nés parents de bons enfants
 si je ne sais pas faire de bons jours de bons jours de bons jours
 mes parents et de bons jours, que vous avez eu par
 par le grand de bonheur, mille compliments et en le me
 a ce de bonheur et un petit de bons jours, je ne sais
 lequel je me retiens de bons
 je vous salue tous jours, je vous salue petit petit et tous
 tout que vous êtes de bons jours
 j'ai com de bons jours affection de bons

Fig. 72. — Autographe de PORTAL.

Appartient à M. Bernard Portal. Reproduction interdite.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Mai 1928

Séance du 1^{er} Mai 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. J. Lignières fait une communication à propos de la prémunition dans les milieux non infectés de tuberculose. — Dans une communication du 26 juillet 1927, à l'Académie, sur les qualités pathogènes du vaccin BCG, il a confirmé, après des expériences, que ce bacille paraissait parfaitement fixé, mais qu'il reste plus longtemps dans l'organisme qu'on ne l'avait tout d'abord pensé; il avait cependant déclaré qu'on devait limiter l'emploi du BCG aux seuls cas où la contagion tuberculeuse est à craindre.

M. Calmette a répondu à cette communication en disant que M. Lignières n'a apporté aucune observation ni aucun fait expérimental à l'appui de cette affirmation. Or, M. Lignières vient lui faire remarquer que le BCG reste de longs mois dans l'organisme, même sans lésions apparentes. A-t-on le droit de dire, après autopsie d'un sujet vacciné avec le BCG, et qui ne présente aucune lésion, que les bacilles biliés ne sont pour rien dans le décès?

La réponse est nettement négative, parce que nous savons que les bacilles BCG existent dans l'organisme et y évoluent sans faire de lésions visibles; parce que l'inoculation des organes lymphatiques contenant des bacilles biliés, aux animaux sensibles comme le cobaye, reste sans résultats; parce que, enfin, les colorations sont aussi le plus souvent impuissantes à montrer des bacilles cependant existants. M. Lignières estime qu'il a le droit de critiquer ceux qui déclarent la mort accidentelle et en tout cas, non imputable au bacille bilié, parce qu'ils n'ont pas vu de lésions.

M. Lignières a la conviction, basée sur ses observations expérimentales que dans des cas sans doute rares, mais enfin possibles, le BCG, est capable, sur des sujets préparés par d'autres causes ou exceptionnellement réceptifs, de causer des troubles, dont il est certes difficile actuellement de mesurer l'importance. Il rappelle le travail Tzekhnovitzer publié dans les Annales de l'Institut Pasteur de mars 1927. Les lapins inoculés dans le péritoine fournissent 66 décès %; ceux inoculés dans les veines donnent le même pourcentage; ceux inoculés par la bouche ont 58 décès %; enfin, ceux qui reçoivent le BCG sous la peau fournissent 21 décès %.

M. Calmette répond à M. Lignières qu'il a vacciné plus de 80.000 enfants avec le BCG sans aucun accident. Par conséquent on n'est pas fondé à dire que le BCG peut être dangereux pour les enfants nés en milieu sain. Il est inoffensif dans tous les cas.

Séance du 8 Mai 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Calmette dans une communication répond à M. Lignières à propos de sa communication sur la **prémunition dans les milieux non infectés de tuberculose**. — M. Lignières n'apporte aucune preuve expérimentale ou clinique lui permettant de dire que l'emploi du BCG peut présenter quelque danger. Ni lui-même, ni aucun autre expérimentateur, ne sont encore parvenus à restituer au BCG des propriétés tuberculigènes transmissibles par réinoculation. Il est démontré que non seulement la mortalité tuberculeuse, mais aussi la mortalité pour toutes causes de maladies, est beaucoup moindre chez les vaccinés au BCG que chez les non vaccinés. Depuis un an, tant en France qu'à l'Étranger, les services publics d'hygiène de plusieurs villes, ont réussi à faire accepter la vaccination de leurs nouveau-nés, à 80 et même 89 % des familles. Il est à souhaiter que l'immense effort ainsi réalisé se poursuive.

M. Lignières répond : tandis que l'on doit recourir à la vaccination par le BCG quand la tuberculose est à craindre, il me paraît toujours qu'elle doit être écartée si les sujets sont sains et élevés en milieux indemnes.

M. Pierre Bazy fait une communication sur l'**intradermo-réaction en Chirurgie**. — Il est parfois difficile, en présence d'une affection abdominale inflammatoire nécessitant une intervention, de dire si le moment est venu d'opérer à froid ou si l'on doit attendre que la lésion soit complètement refroidie. M. Bazy a eu recours à l'intradermo-réaction, pour élucider cette question. Si la réaction est positive, il faut retarder l'opération ; si elle est négative, on peut opérer. Cette réaction est à recommander vivement aux chirurgiens.

MM. Delamare et Gatti font une communication sur la **pieдра du Paraguay**. — C'est une maladie qui siège exclusivement sur les cheveux et surtout sur les cheveux relativement longs du dessus de la tête. Ce sont des petites nodosités distribuées assez irrégulièrement le long du poil ; elles respectent toujours l'insertion folliculaire et l'extrémité libre. De teinte d'emblée très foncée, presque noire, elles ne blanchissent jamais et par suite sont plus faciles à voir chez les blonds que chez les bruns. Assez dures, elles crépitent sous le peigne. On peut les sectionner sans difficulté avec des ciseaux ou les dissocier avec des aiguilles. On en compte ordinairement 2 ou 3 par cheveu, parfois 4 ou 5, exceptionnellement davantage. Leur grand diamètre peut atteindre 1 millimètre et elles peuvent constituer, par leur réunion, des manchons généralement complets, à grand axe vertical et à surface lisse. Elles sont très adhérentes aux cheveux.

Après dissociation à chaud dans la potasse, on constate qu'elles sont formées par un mycélium ramifié, par des kystes en raquettes, par des cellules en mosaïque, et par une substance fondamentale. Dans les cultures, on trouve un trichosporum.

Séance du 15 Mai 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Cantacuzène et Jonescu Mihalesti font une communication sur la **vaccination des nouveau-nés contre la tuberculose par le vaccin BCG, en Roumanie, et ses effets sur la décroissance de la mortalité infantile.** -

Depuis la fin de l'hiver 1926, les auteurs ont entrepris, en Roumanie, l'application de la méthode de Calmette. Ils ont continué en 1927 et 1928 ces vaccinations. De l'ensemble des données recueillies en Roumanie, on peut conclure : 1° la mortalité générale est singulièrement réduite chez les vaccinés (1/4 jusqu'à 1/5 de la mortalité constatée chez les témoins); 2° la réduction énorme de 25 à moins de 1 % de la mortalité par tuberculose chez les enfants vaccinés appartenant à des familles de tuberculeux. L'efficacité de la vaccination antituberculeuse par le BCG apparaît donc évidente et son innocuité est parfaite.

M. Lignières apporte une nouvelle contribution à l'étude des propriétés pathogènes du vaccin BCG et son application à la prophylaxie de la tuberculose. — Il rappelle que Calmette soutient que : le vaccin BCG est inoffensif, qu'il n'entraîne ni accident d'aucune sorte, ni réaction fébrile, ni troubles physiologiques quelconques. En conséquence, il conseille son application à tous les enfants nouveau-nés, c'est-à-dire nés de parents sains et élevés en milieux indemnes de tuberculose.

M. Lignières se basant sur ses expériences et aussi sur celles de Calmette, affirme que le vaccin BCG pullule à l'endroit où il a été inoculé, qu'il envahit le système lymphatique où il reste des mois, et produit toujours l'hypertrophie ganglionnaire et parfois de petites lésions même dans les organes; que ces manifestations s'accompagnent assez souvent de fièvre. En conséquence, il considère que le BCG n'est pas aussi anodin que l'admet Calmette, ni que son application soit aussi banale qu'on semble le croire. Il s'élève de toutes ses forces contre les vaccinations en masse, le BCG devant être exclusivement réservé aux sujets nés de parents tuberculeux ou élevés en milieux contaminés. Il fournit le protocole de nombreuses expériences sur des veaux et des cobayes.

M. Keiffer fait une lecture sur les propriétés contractiles des fibres lisses de l'utérus. — Il a constaté une hypertrophie gravidique des cellules musculaires, hypertrophie qui n'est qu'une maturation fonctionnelle. A la fin de la grossesse l'utérus est remanié, renouvelé et rajeuni pour l'effort énergétique maximum que constituera l'accouchement.

Séance solennelle du 22 mai 1928 à l'occasion de la Célébration du troisième Centenaire de la découverte de la circulation du sang par William Harvey. — Présidence de M. Béclère, Président.

M. Béclère prononce une allocution dans laquelle il fait ressortir l'importance de la découverte de Harvey. Le Président du Collège royal des Médecins de Londres, Sir John Rose Bradford et le Docteur Barcroft (de Cambridge) étaient présents à la séance de l'Académie.

Le Professeur Chauffard expose l'œuvre scientifique de W. Harvey. — Il rappelle qu'Harvey après la publication de son ouvrage fut considéré comme un dangereux novateur et un cerveau fêlé; il perdit une partie de sa clientèle et les contradicteurs surgirent de toutes parts. Néanmoins, Harvey triompha et aujourd'hui sa mémoire est l'objet d'un véritable culte dans le monde entier.

M. Gley étudie la signification de l'œuvre de Harvey, et son développement. Le célèbre médecin anglais démontra clairement la nature des mouvements du cœur et celle de la circulation du sang.

M. Achard dans une courte allocution, présente aux Médecins anglais qui assistent à la séance de l'Académie, les vœux formés, par la Compagnie, pour l'avenir de la Science britannique et la prospérité du Royal Collège of Physicians, illustré par Harvey.

Séance du 29 Mai 1928 - Présidences successives de M. Béclère, Président et de M. Chauffard, ancien Président.

MM. Sergent et Jobin font une communication sur les images radiologiques dans les formes fétides et non fétides de la dilatation des bronches. — Ils établissent que les bronchectasies cylindriques et moniliformes ne sont jamais fétides ; que les bronchectasies ampullaires sont rarement fétides et le plus souvent non fétides ; enfin, que les bronchectasies sacciformes sont toujours fétides.

Les images dessinées par le lipiodol provoquent parfois des erreurs dans leur interprétation. On doit toujours se rappeler qu'il peut exister des lésions associées, qui peuvent être antérieures à l'apparition des bronchiectasies.

Les auteurs précisent certains points de la symptomatologie, de la pathogénie et de la thérapeutique des bronchectasies.

MM. Zimmern et Chaillet-Bert lisent une note préliminaire sur les modifications de l'excitabilité du système organo-végétatif sous l'influence des radiations. — Les rayons X provoquent l'inhibition du pneumo-gastrique, comme le démontrent leurs expériences sur les animaux.

M. Rouvière étudie les dispositions anatomiques congénitales favorables à la production de la luxation récidivante de l'épaule. — Parmi les luxations récidivantes de l'épaule, il en est qui se produisent d'emblée sans traumatisme, sans grand effort ni sans douleur. Elles ont certainement pour cause une disposition anatomique congénitale. Pour qu'elles se produisent il faut que l'articulation présente les conditions suivantes : disparition du ligament gléno-huméral moyen ; que les bourses séreuses précapsulaires communiquent avec la cavité articulaire par un seul orifice situé dans l'intervalle compris entre les autres ligaments gléno-huméraux supérieur et inférieur ; ce dernier ligament ne doit pas remonter bien haut sur la face antérieure de la jointure ou bien ses faisceaux les plus élevés doivent être peu développés et par conséquent peu résistants.

Docteur **BUSQUET**.

Antoine-Laurent de JUSSIEU

12 Avril 1748 - 15 Septembre 1836.

Professeur de Botanique au Jardin du Roi.
Professeur de Matière médicale à la Faculté de Médecine de Paris.
Membre de l'Académie de Médecine et de l'Institut.

ANTOINE-LAURENT DE JUSSIEU fut l'un des plus éminents Naturalistes français ; il se consacra particulièrement à l'étude de la Botanique, pour laquelle il élaborâ une méthode de classement qui lui a survécu. Excellent Médecin, il démontra, dans son enseignement de la Faculté de Médecine de Paris, l'utilité des connaissances botaniques pour l'étude de la Matière médicale. Il fut enfin, un administrateur des plus habiles et des plus appréciés du Muséum.

Il naquit à Lyon, en 1748, le 12 avril (et non pas le 11 avril comme l'écrit Corlieu dans le volume du Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris).

Il appartenait à la célèbre famille des Jussieu, dont les trois principaux Membres, Antoine, Bernard, et Joseph, se classèrent au premier rang des savants de leur époque.

Antoine-Laurent de Jussieu était leur neveu. Ses divers biographes ne nous donnent aucun renseignement sur ses premières années et nous ignorons tout de ses études. On sait seulement, qu'il fit ses humanités dans sa ville natale, probablement au Grand Collège des Jésuites, comme son oncle Bernard.

Il semble que de très bonne heure, vers la fin de ses études scolaires, Antoine-Laurent de Jussieu ait manifesté, à sa famille le désir de poursuivre des études médicales en vue de l'obtention du Doctorat en Médecine. En effet, dans une lettre écrite à la date du 24 mai 1765, alors qu'Antoine-Laurent n'avait que 17 ans à peine, son oncle Bernard lui offrit de s'occuper de son avenir. Nous reproduisons cette lettre :

« Mon très cher neveu »,

« Puisque vous êtes décidé pour l'état de Médecin, je vous rendrai volontiers tous les services dont je suis capable. Vous trouverez chez moi tous les secours que vous pouvez attendre de mon amitié ; les livres utiles à votre instruction ne vous manqueront pas ; il ne dépendra que de vous d'en profiter. Je me ferai un plaisir de vous aplanir les difficultés que vous rencontrerez dans le cours de vos études. Comptez sur la tendresse de mes sentiments à votre égard. Je suis très disposé à vous en donner des marques, et à vous convaincre du sincère attachement avec lequel je suis votre affectionné onclé, mon cher neveu. »

« B. de Jussieu. »

Dans l'étude que Flourens a consacré aux Jussieu, nous trouvons des renseignements précis sur ce que fut l'existence d'Antoine-Laurent chez son oncle Bernard. Dès son arrivée, « il se ploie aux habitudes du vieillard, contracte par imitation le besoin du travail, cherche à goûter le charme de l'étude : enfermé tout le jour dans la même pièce que son oncle et contraint à un silence complet, les cours publics deviennent son délassement ; les soirs, une lecture faite par lui à haute voix, n'est interrompue que par les commentaires de Bernard. »

Antoine-Laurent inspira une telle confiance à son oncle, que celui-ci « se déchargea, avec une satisfaction visible, de la conduite de ses affaires et de sa maison, sans questionner jamais, sans même vouloir écouter ce qu'aurait souhaité de lui en dire son jeune administrateur. » Il est évident qu'une telle existence dut être très profitable pour l'éducation scientifique et morale du jeune Antoine-Laurent ; elle fut néanmoins dépourvue de toute gaieté.

Lorsque Bernard, sous l'influence de l'âge et de la maladie, devint aveugle, Antoine-Laurent lui prodigua les soins les plus délicats et les plus assidus : « Assis tout le jour près de son neveu, Bernard, sous l'apparence d'une méditation douce, s'animait du travail de celui-ci : c'était comme une seconde phase d'une même vie, comme une pensée qui se continuait. » (Flourens).

Nous avons pu établir, par des recherches dans les Actes et les Thèses de la Saluberrima Facultas, le cycle complet des études médicales d'Antoine-Laurent de Jussieu, à Paris. Mais, nous y avons trouvé aussi la mention qu'Antoine-Laurent, au moment

où il subit sa première thèse, le 22 novembre 1770, en qualité de bachelier à la Faculté de Médecine parisienne, était déjà Docteur en Médecine de la Faculté de Médecine de l'Université de Reims. Le Docteur Dubourg-Maldon, dans l'*Histoire de l'Université de Reims* (Chronique de Champagne, t. IV, 1838, p. 351) mentionne de Jussieu Antoine-Laurent, comme l'un des Elèves célèbres de Reims. Bien plus, nous avons trouvé, dans l'*Histoire de l'École de Médecine et de Pharmacie de Reims (1550-1900)*, écrite par Henrot en 1900, cette indication précieuse que Joseph de Jussieu aurait, lui aussi, subi les épreuves de Doctorat en Médecine à Reims.

La première mention que nous trouvons concernant les études d'Antoine-Laurent, porte la date de novembre 1769, seconde année du premier Décanat de Monsieur Le Thieullier. Il s'agit de la liste des Maîtres-ès-Arts reçus Bacheliers à Paris : « *Nomina et Cognomina Baccalaureorum Saluberrimæ Facultatis Medicinæ, in Universitate Parisiensi, A. R. S. H. - M. DCC. LXX. — Magistri.* »

Le 22 novembre 1770, pendant la première année du second Décanat de Monsieur Le Thieullier, novembre 1770, Antoine-Laurent de Jussieu subit sa première thèse quodlibétaire, sous la présidence de Charles-Jacob-Louis Coquereau. Le sujet choisi était celui-ci : *Y a-t-il une analogie entre l'organisme animal et l'organisme végétal? (An Œconomiam Animalem inter et Vegetalem analogia?)*.

Antoine-Laurent était l'auteur (Théseos Auctor) de cette thèse mentionnée comme « *Quæstio Medica, Quodlibetariis disputationibus Manè discutienda...* »

Nous trouvons ensuite, dans les Actes de la seconde année du second Décanat de Monsieur Le Thieullier, novembre 1771, le classement des quinze Bacheliers Émérites, parmi lesquels de Jussieu est noté avec le numéro 1. L'indication de ce classement est porté à la main et à l'encre, sur le document imprimé : « *Honoris et Observantiæ Gratia, Ædes tuas reverenter adierunt Baccalaurei Emeriti quindecim.* »

Le 11 avril 1771, Antoine-Laurent soutint sa thèse cardinale sous la présidence du Chevalier Pierre-Abraham Pajon de Moncets, Membre de la Société littéraire catalaunéenne (Belgique),

Docteur en Médecine, et sous la Vice-Présidence de Jean-Claude Munier, Médecin-Conseiller ordinaire du Roi et de la Maison royale des Invalides, Docteur en Médecine. Le sujet était le suivant : « *Est-ce que la situation du coteau de Meudon, est à la fois agréable et salubre ? (An clivi Meudonici situs, ut amœnus sic salubris ?)* » C'est dans cette thèse, dont l'auteur est Laurent Ferret (1751), que de Jussieu manifeste ses sentiments pour le calme et reposant séjour à la campagne : « Heureux, dit-il, celui qui loin des fumées et du vacarme de la ville, peut respirer l'air pur de la campagne, en étant débarrassé de tout travail ; vivant pour soi-même et ses amis et considérant un soleil sans nuages. » Déjà aussi, il exprime en termes très clairs, son goût très vif pour les plantes : « On peut, repérer l'habitat des diverses familles des plantes, qui mélangent entre elles leurs suaves odeurs, qui sont si agréables au cerveau et aux nerfs. »

Le 13 janvier 1772, pendant la deuxième année du deuxième Décanat de M. Le Thieullier, Antoine-Laurent subit une seconde thèse quodlibétaire sur le sujet suivant : « *Est-ce que le simarouba agit dans les diarrées rebelles ?* » A noter que cette thèse avait pour auteur Antoine de Jussieu qui l'avait déjà écrite en 1730. A retenir aussi qu'Antoine-Laurent en plus des titres que nous avons déjà mentionnés, est indiqué comme Membre de l'Académie de Lyon. Le Président de sa thèse fut François Thiéry, du Conseil de salubrité royal, Membre honoraire du Collège royal des Médecins de Nancy, et de l'Académie royale des Sciences de cette même ville.

De Jussieu présenta, le 10 mars 1772, comme thèse médico-chirurgicale (quæstio medico-chirurgica), un mémoire que déjà, en 1738, son Oncle Antoine avait défendu devant la même Faculté, et dont le titre était : « *Est-ce que les herbes guérissent plus rapidement et plus certainement que le fer, l'abcès par congestion ?* ».

C'est le 2 octobre 1772, que de Jussieu, Licencié, soutint l'acte dit *Pro Vesperis*, sous la présidence de Anne-Charles Lorry. Il avait à traiter cette question : « *Est-ce que les maladies épidémiques transmissibles par l'air, peuvent être prévenues et évitées ?* ».



Antoine Laurent De Jussieu (1789)

A. L. De Jussieu

Fig. 73. — A.-L. de JUSSIEU à 41 ans.

(Annales des Sciences naturelles, 2^e série, t. 7)

Reproduction interdite



Fig. 74.

A.-L. de JUSSIEU. Gravure d'Ambroise Tardieu.

d'après le portrait de Dumont (1825).

Reproduction interdite.

Cinq jours plus tard, le 7 octobre 1772, de Jussieu subissait avec succès l'acte dit *Pro Doctoratu*, sous la Présidence d'Anne-Charles Lorry, sur le sujet suivant : « *Est-ce que les maladies épidémiques sévissent plus fréquemment dans les villes ou à la campagne ? (An ne morbi epidemici frequentius sæviant in Urbibus ? Ruri ?)* ».

Pour obtenir la Régence, les Médecins de Paris devaient présenter une thèse, après avoir, la veille même, soutenu l'acte dit *Pro Pastillaria*. De Jussieu se soumit à cette coutume, le 10 novembre 1772. Il avait choisi comme sujet : « *Est-ce que par l'alimentation on observe l'accroissement du corps ou sa diminution ?* ».

Pendant qu'il poursuivait le cours de ses études médicales, Antoine-Laurent de Jussieu enseignait déjà, car en 1770, Buffon l'avait désigné pour remplacer Lemonnier, en qualité de Professeur de Botanique au Jardin du Roi, et pour suppléer son oncle Bernard de Jussieu, qui ne pouvait accomplir les charges de sa chaire, par suite de la perte de la vue et de son âge avancé. Cet enseignement dura 54 ans, jusqu'à l'Ordonnance royale du 2 février 1823. On rapporte que pendant longtemps encore, de Jussieu dirigea lui-même les herborisations dans la banlieue parisienne.

En 1773, une place de Botaniste devint vacante à l'Académie des Sciences. De Jussieu présenta un mémoire sur la famille des Renonculacées. L'Académie des Sciences, après la lecture de ce travail, le nomma Membre, le 20 mars 1773. L'année suivante, dans un nouveau mémoire, écrit à l'occasion de la réorganisation de l'Ecole de Botanique du Jardin royal, il indiqua le plan d'une nouvelle classification. Ce mémoire constituait le premier essai de l'entreprise immense de classer les familles des plantes, entreprise qui aboutit, après 15 ans de travail acharné, à la publication de son magistral ouvrage, le *Genera Plantarum*.

Au moment de la fondation de la Société royale de Médecine, de Jussieu joignit ses efforts à ceux de Lieutaud, de Vicq-d'Azyr, de Lorry, de Thouret, de de Lassone, pour obtenir la reconnaissance de cette Société par l'Autorité royale. A cette époque, avril 1776, de Jussieu n'était Docteur que depuis quatre ans ; il fut nommé, en juillet 1776, l'un des 12 Associés ordinaires de cette

Société, dont six, tous Docteurs-Régents, étaient pensionnés à 1200 livres. Il fut violemment attaqué par Andry, Docteur-Régent de Paris, qui avait été d'abord Membre de la Société royale, mais qui, intimidé par les menaces de la Faculté (menaces de perdre son titre de Docteur-Régent), fit amende honorable à la *Saluberrima Facultas* et entreprit une lutte très vive contre ses anciens Collègues de ladite Société. Tous furent plus ou moins injuriés par lui, dans des lettres rendues publiques, le plus souvent. C'est ainsi que, dans une lettre à Levacher, Andry écrit : « De Jussieu, héritier de trois hommes illustres, garde 1500 livres de pension, est Caissier de la Société, et veut passer pour avoir l'âme honnête. »

De Jussieu épousa Mademoiselle Bellet à une époque qui n'est pas précisée dans les biographies publiées de lui et en eut plusieurs enfants. Nous avons trouvé, dans des lettres d'Antoine-Laurent de Jussieu, publiées par Ch. Bréard, dans la *Normandie littéraire, archéologique, historique*, de juin 1893, quelques renseignements intéressants sur les occupations, les préoccupations et les goûts de de Jussieu. Dans une lettre datée du 3 octobre 1788, et adressée à un Armateur du port d'Honfleur, de Jussieu déplore la mort de son beau-père, M. Bellet, qui habitait rue des Blancs-Manteaux, à Paris :

« La perte d'un beau-père, auquel je m'étais sincèrement attaché, me met dans le cas d'avoir, avec vous, des relations d'un genre tout à fait neuf pour moi. Occupé de Sciences et de travail de Cabinet, je ne m'en distrais qu'avec peine, pour des affaires d'intérêt et des mouvements d'argent. Simple rentier, je borne mon désir à toucher exactement mon revenu, à des époques fixes, et surtout à le toucher sans difficultés, parce que le temps employé à ce travail est perdu pour un autre qui me plaît infiniment plus. Il est heureux pour moi, avec de pareilles dispositions, d'avoir un revenu honnête, qui suffit à mes besoins et au-delà. Le surcroît de fortune, qui arrive à mes enfants, me fait plaisir parce que je m'intéresse à leur bien-être, mais pour que la gestion de leurs biens ne m'occupe pas trop, je me propose de les simplifier beaucoup, de sorte que je puisse, avec une légère attention, la tenir toujours en règle, en bonifiant leur fortune, par la simple accumulation des revenus, et de bons placements fixes à ma portée... La Botanique est ma véritable jouissance ; elle est sans mélange de peines, d'inquiétudes ; on y risque de ne pas gagner, mais jamais de perdre. »

C'est en 1788, que commença l'impression du *Genera Plantarum*, qui fut terminé en 1789 et publié en juillet de cette même année. L'impression avait duré 15 mois ; l'ouvrage s'imprimait à mesure que de Jussieu le composait. Georges Cuvier, dans son rapport historique sur les progrès des Sciences naturelles, depuis 1789, a écrit que le *Genera Plantarum* « est un ouvrage fondamental qui fait, dans les Sciences d'observation, une époque peut-être aussi importante, que la *Chimie* de Lavoisier, dans les Sciences d'expérience. »

Cet ouvrage a eu une influence considérable sur la marche de l'étude de la Botanique et aussi sur celle de presque toutes les autres parties de l'Histoire naturelle. Jusqu'à la publication du *Genera Plantarum*, la méthode naturelle n'avait pas été démontrée d'une façon évidente et n'avait pas pénétré dans le domaine public. Les séries de Linné et de Bernard de Jussieu étaient très incomplètes et uniquement nominales ; la publication des familles des plantes d'Adanson n'avait fait faire aucun progrès à la méthode naturelle.

Dès son apparition, le *Genera Plantarum* exerça une très grande influence sur la direction des études botaniques. En quelques années, la méthode naturelle de de Jussieu se généralisa en France d'abord, dans l'enseignement public, dans l'enseignement des Facultés et du Jardin des Plantes de Paris, mais encore dans la plupart des Ecoles centrales. Les ouvrages de Botanique, d'usage courant, la flore française de Lamarck et de de Candolle, plusieurs autres flores locales s'en inspirèrent. Elle se répandit ensuite à l'étranger, surtout en Europe, et enfin dans le monde entier.

Les événements politiques bouleversèrent momentanément l'étude des Sciences. Antoine-Laurent de Jussieu consacra son temps « à se rendre utile à l'Humanité et aux Sciences, en concourant à l'amélioration des Hôpitaux et à l'organisation du Muséum d'Histoire naturelle. » (Brongniart).

En 1790, Antoine-Laurent de Jussieu fut nommé, par sa section, Membre de la Municipalité de Paris, et devint Lieutenant

de la Mairie de Paris ; il fut chargé de diriger le département des Hôpitaux et Hospices de cette ville. Il remplit ces fonctions délicates jusqu'en 1792, et c'est lui qui rédigea l'un des premiers mémoires, qui ont servi à l'établissement de leur administration.

La loi du 10 juin 1793, fusionna les fonctions des Gardes et des Conservateurs, avec celles du Professorat. Le Jardin du Roi devint le Muséum d'Histoire naturelle. Toute personne chargée d'un enseignement fut élevée au rang de Professeur. Chaque Professeur fut aussi chargé de l'administration de l'Etablissement. Chaque Membre du Muséum avait des droits communs et un traitement semblable ; il devait avoir pour but unique, l'enseignement des Sciences naturelles dans toute leur étendue, et appliquées aux progrès de l'Agriculture et du Commerce. De Jussieu, qui n'avait jusque là que le titre de démonstrateur, devint Professeur de Botanique rurale et fut chargé de l'enseignement de la Botanique dans la campagne. Ses herborisations furent suivies, non seulement par de nombreux étudiants, mais encore par des amateurs avisés.

Antoine-Laurent de Jussieu fut élu successivement, par ses Collègues du Muséum, aux fonctions de Directeur et de Trésorier de l'Administration de cet établissement. Le Gouvernement décida, à cette époque, d'apporter des modifications à l'organisation du Muséum ; de Jussieu habituellement calme et modeste, s'alarma de ces projets et protesta énergiquement, par lettres, contre les mesures projetées, qu'il considérait comme devant amener la ruine du Muséum. Il montra, en cette circonstance, un courage et une abnégation qui honorent sa mémoire. A la date du 30 octobre 1800, il écrivit au Ministre de l'Intérieur, alors Lucien Bonaparte, pour protester contre le projet de faire régir tous les établissements publics, chacun par un seul Administrateur de son choix. Pour sa part, il avait été nommé Administrateur du Muséum d'Histoire naturelle. Voici cette lettre, qui témoigne d'un désintéressement et d'une élévation de sentiments peu communs :

« Citoyen Ministre,

« Ayant été absent, hier une partie de la journée, je n'ai reçu que très tard, en rentrant, la lettre dont vous demandiez la réponse dans le jour. Elle est conçue en termes flatteurs pour moi, mais en même temps, elle me met dans un véritable embarras. L'expérience du passé me fait croire que la mesure générale d'administration établie par vous dans les établissements publics ne convient pas au Muséum, qu'elle tend à dissoudre l'égalité et l'union, sans lesquelles tout l'édifice de sa prospérité croulera tôt ou tard, et dès lors, je ne dois pas me laisser séduire par le plaisir de commander seul. Cette dissolution serait très rapide, si un administrateur étranger, revêtu des pouvoirs que vous lui attribuez, était introduit dans ce lieu. Votre arrêté, interprété naturellement, suspend toutes les Inspections particulières de chaque professeur sur la partie qui lui est propre, ou ne les lui laisse que d'une manière trop subordonnée à l'administrateur. Dès lors chacun d'eux s'en tiendra à l'enseignement et laissera à ce dernier les travaux de conservation, de disposition des objets, de correspondance, d'envois dans les départements, de nomenclature des objets envoyés, de naturalisation de ceux qui habitent d'autres climats. Un savant de l'ordre de ceux réunis au Muséum n'aime point à se charger d'une fonction qu'il n'a que par la déférence d'un administrateur préposé, et que celui-ci peut lui retirer. Sous les Intendants du Jardin, chaque professeur prenant peu d'intérêt à l'établissement, se tenait à l'écart ; la même chose arrivera sous l'administrateur, et l'établissement cessera de prospérer. »

« Nous avons rédigé en commun des observations qui doivent vous être remises aujourd'hui, et dans lesquelles l'expérience est citée à l'appui du raisonnement. J'ose vous prier de les lire avec le même sentiment qui les a dictées. Il n'est question ici que du bien de l'établissement, et les professeurs ne prétendent point opposer de résistance. Ils ont pensé qu'il était de leur devoir de vous présenter le tableau exact de la situation du Muséum, de l'étendue de ses travaux indépendants de l'enseignement, lesquels ne peuvent être exécutés que par une société d'hommes instruits. »

« Si après les avoir lues, vous persistez dans votre décision, j'accepte la place, mais seulement pour éviter un administrateur étranger, dont la présence serait le signal d'une dissolution certaine, et dans l'espoir que vous ne tarderez pas à restituer au Muséum ses véritables moyens de prospérité. »

« En me résignant ainsi, je crois faire un sacrifice, parce que je risque d'encourir quelque blâme et de perdre l'affection de mes Collègues, dont je ne puis me passer ; mais il faut s'exposer à un inconvénient pour en éviter un plus grand. »

« Recevez donc, Citoyen Ministre, mon acceptation comme momentanée, comme très subordonnée à la décision que vous prendrez après avoir lu nos observations, et croyez que ma plus grande satisfaction serait de rester confondu avec mes Collègues et de n'administrer que conjointement avec eux. » « Salut et respect. »

En 1802, au moment de la création des *Annales du Muséum*, Antoine-Laurent de Jussieu reprit la publication de ses recherches botaniques, en même temps qu'une série de notices sur l'histoire du Muséum. En 1804, parurent les premiers des mémoires, où il étudia les caractères généraux des familles botaniques.

Peyrilhe, Professeur de Matière médicale à la Faculté de Médecine de Paris, mourut en 1804. De nombreux candidats se firent inscrire pour lui succéder ; mais quand ils apprirent qu'Antoine-Laurent de Jussieu faisait lui-même acte de candidature, ils se firent successivement effacer de la liste. L'Assemblée des Professeurs choisit de Jussieu et présenta son nom au Ministre, le 15 germinal, an XII (6 avril 1804). Jussieu fut nommé. Son enseignement eut un très grand et très vif succès. Ses leçons avaient pour base ce principe si fécond de l'accord des propriétés des plantes avec leurs affinités botaniques. Elles furent continuées jusqu'à sa mise à la retraite, par l'Ordonnance royale du 2 février 1823.

Il semble bien que de Jussieu devint promptement Directeur de l'Ecole de Médecine de Paris, car Corlieu, dans son ouvrage sur le Centenaire de la Faculté de Médecine, nous apprend que le mercredi 30 juillet 1806, plusieurs Professeurs, en costume, ayant à leur tête de Jussieu, Président de l'Ecole, Fourcroy, Conseiller d'Etat, chargé de la Direction de l'Instruction publique, se sont réunis à l'amphithéâtre de la Clinique interne. Le Roux ouvrit la séance par un discours sur la Clinique..

En 1808, Antoine-Laurent de Jussieu fut désigné comme membre du Conseil de l'Université. A la répartition des divers services, il fut chargé des Facultés de Médecine, à peine nées et qu'il fallait organiser presque entièrement.

« On lui doit, dit le Professeur Achille Comte, en grande partie, l'organisation que reçurent ces Institutions. Il a laissé là, comme ailleurs, des

exemples qu'il est bon de ne pas perdre de vue, et le souvenir de l'admirable bonne foi, de l'exquise sagacité et de la persévérance qui l'ont soutenu et dirigé dans toutes les entreprises de sa vie. »

C'est encore le Professeur Achille Comte qui nous fit savoir que, dès 1811, Antoine-Laurent de Jussieu avait provoqué des mesures qui eussent apporté d'heureux et importants changements à l'enseignement et à la pratique de la Médecine et de la Pharmacie, si elles eussent été adoptées à cette époque. Il est donc juste de reporter à de Jussieu tout le mérite d'avoir bien vu quelles étaient les réformes nécessaires et urgentes et de les avoir demandées aux Pouvoirs publics.

Jusqu'en 1819, de Jussieu continua la publication des mémoires botaniques sur les caractères généraux des familles, caractères tirés des graines et confirmés ou rectifiés par les observations de Gærtner. En 1820, à l'âge de 72 ans, il publia plusieurs mémoires créant de nouvelles familles. « On y trouve la même marche, la même netteté d'idées, la même rédaction simple et précise ». (Brongniart). L'ordonnance royale du 27 décembre 1820, créant l'Académie de Médecine, le désigna comme membre titulaire dans la section de Médecine.

Un affaiblissement progressif de la vue obligea de Jussieu à cesser ses excursions botaniques et ses études sur nature. En 1826, son fils Adrien le remplaça au Muséum, ce qui lui permit de passer une grande partie de l'année à la campagne et d'achever une nouvelle édition de l'Introduction du *Genera Plantarum*. Il avait dû recourir à une main étrangère pour écrire ce travail qui fut composé entre 83 et 88 ans. Le 15 septembre 1836, alors qu'il avait 88 ans, de Jussieu mourut, après une maladie courte et peu douloureuse.

Les travaux scientifiques de de Jussieu l'ont classé au premier rang des Savants ; « on peut encore le citer comme modèle pour l'aménité de son caractère. » (Brongniart). Tous ceux qui étudiaient les Sciences étaient assurés de trouver, auprès du grand botaniste, la plus grande bienveillance et une bonté toujours prête à encourager ceux qui le méritaient. On ne lui connut pas d'en-

nemi, car il évita toute polémique, se laissant parfois discuter sans vouloir jamais répliquer.

Il était de forte constitution et de taille élevée ; sa démarche et son aspect indiquaient un penseur toujours maître de lui-même. Chevreul a écrit que partout où l'on cultivera la philosophie de l'Histoire naturelle, le nom de de Jussieu est inséparable de ceux de Buffon et de Cuvier.

Avec Achille Comte on peut dire que Laurent de Jussieu doit être proposé comme un sujet d'admiration à ceux qui aiment à trouver, dans un homme de génie, l'amour de la vérité, la noblesse et la bonté du cœur, une probité inflexible et une honorable simplicité de caractère.

BIOGRAPHIES

- BRÉARD (Ch.). - *Lettres inédites d'Antoine-Laurent de Jussieu.* - La Normandie littéraire, archéologique, historique, etc., 1893, n° 6, juin.
- BRONGNIART. - *Notice historique sur Antoine-Laurent de Jussieu.* - Annales des Sciences naturelles. Janvier 1837.
- CHEVREUL. - *Discours aux funérailles de de Jussieu.*
- COMTE (Achille). - *Les Jussieu.* - L'union médicale, 1847, 25 février, p. 95.
- CORLIEU. - Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris, p. 286.
- FÉE. - *Les Jussieu et la Méthode naturelle.* - Discours d'ouverture du Cours de Botanique de la Faculté de Médecine de Strasbourg, prononcé le 3 mai 1837. Revue d'Alsace.
- FLOURENS. - *La Famille des Jussieu.* - Recueil des Eloges historiques lus à l'Académie des Sciences. Paris, 1857, 2^e série, p. 17
- BELFIELD-LEFÈVRE. - *Art. Antoine-Laurent de Jussieu.* - Dictionnaire de la Conversation et de la lecture, 1856, t. XI, p. 726, 2^e édition.
- MIRBEL. - *Discours aux funérailles de de Jussieu.*
- VICTORINO DE LA ROCHA. - *Discours sur Antoine-Laurent de Jussieu.*

ICONOGRAPHIE

- Gravure et dessin de Quenedey. Annales des Sciences natur., 2^e sér. Bot. t. VII, pl. I
- Gravure d'Ambroise Tardieu, d'après le portrait de Dumont, 1825.
- Gravure en taille douce, par Feart, du Médaillon de David.
-

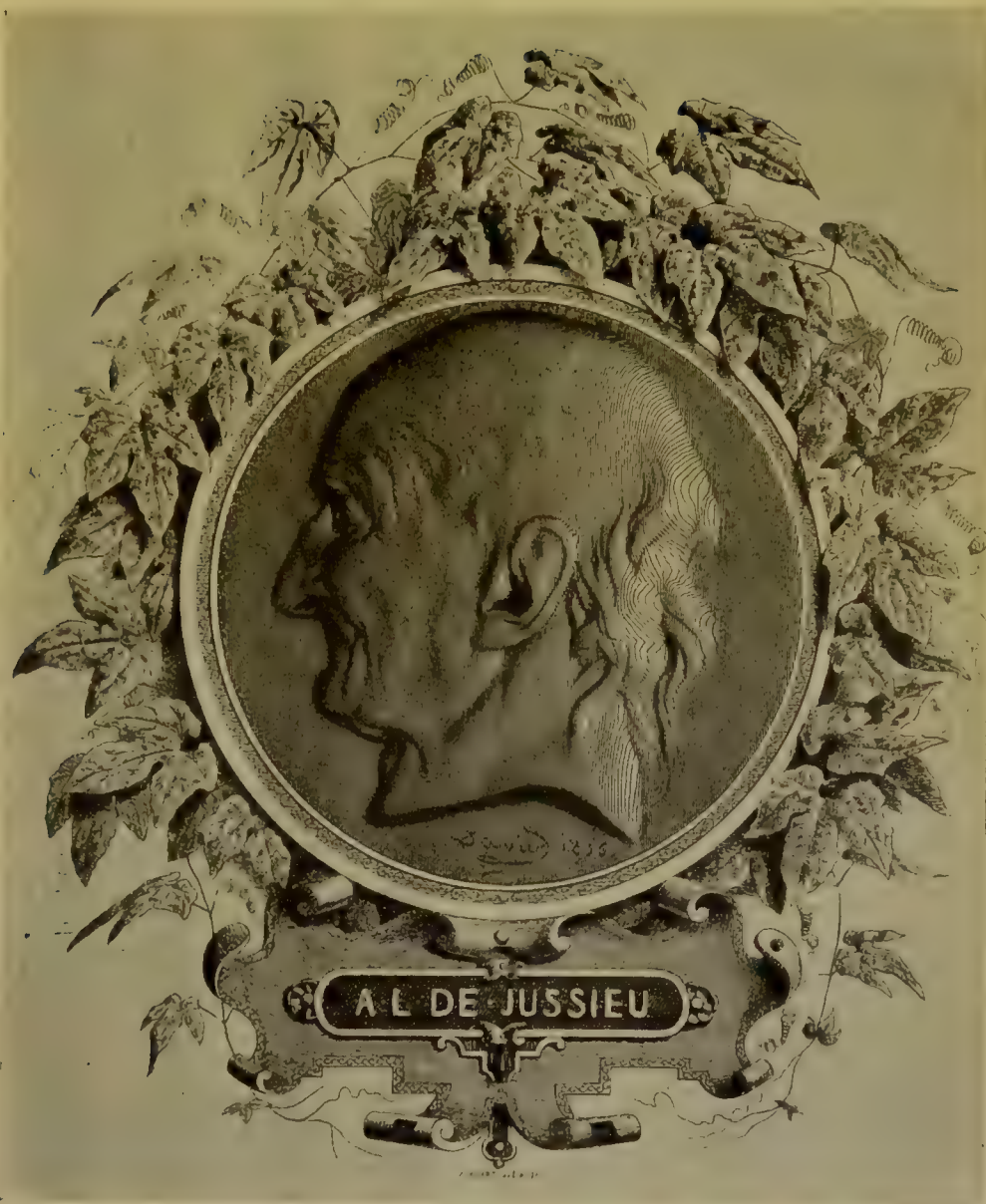


Fig. 75. — A.-L. de JUSSIEU à 88 ans.

Gravure de Feart, d'après le médaillon de David (1836).

Reproduction interdite.

pour eux, et pour tous nos confrères en particulier pour Jussieu dont j'ai
seul la lettre, pour celle l'abbé n'écrit probablement pas habitant de la ville, j'ai
lui envoie au packet. j'ajoute ici une lettre à l'ami Corneille pour une petite
affaire dont je le prie de se mêler. il n'écrit pas encore qu'il s'en retourne
je vais auparavant écrire les messages de remerciement ou tout de même que
vous pouvez me les envoyer vous-même, mais chez moi, comme moi et
donner moi les nouvelles que vous devez m'envoyer. Les provinciaux
aiment les nouvelles, ils aiment aussi leurs amis et ne les oublient pas dans
l'éloignement. c'est dans ces situations que je vous prie de me écrire avec un
soin parfait.

Votre très humble et obéissant serviteur

A. L. Jussieu

Fig. 76. — Autographe d'A.-L. de JUSSIEU.

(Appartient à l'Académie de Médecine). Reproduction interdite.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Juin 1928

Séance du 5 Juin 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

M. Delbet fait une communication sur la **préparation des malades à l'opération**. — Le chirurgien doit s'efforcer, avant toute opération, de donner à ses malades une résistance maximale, afin de leur permettre de supporter le choc opératoire. Delbet donne à ses opérés du chlorure de magnésium (100 grammes de la solution à 12, 10 grammes pour 1000, afin d'activer les globules blancs). A la dose de 1 gramme 20, le chlorure de magnésium régularise les selles et les désodorise. Ce fait est probablement dû à une modification de la flore intestinale. De plus, il provoque la chasse biliaire. Enfin on constate une sorte de stabilisation et d'équilibration du système nerveux. Le chlorure de magnésium augmente la résistance à l'intoxication par le chloroforme. Delbet fait manger ses opérés la veille, mais les tient à jeun le jour de l'opération.

Regaud communique son opinion sur la **prétendue contagiosité des cancers**. — Il a constaté que dans les maisons où toutes les conditions favorables à la démonstration de la contagion éventuelle des cancers se trouvent réunies, on n'observe pas le plus petit indice de contagion. Ce fait est démontré par l'expérimentation.

Le cancer est cependant une maladie transmissible, car l'expérimentation reproduit régulièrement le cancer par l'infestation du futur cancéreux par de gros parasites. Le cysticerque du *tænia* provoque, dans le foie ou le péritoine du rat, un sarcome.

M. Breteau fait une lecture sur la **Codéine et la Convention de Genève sur les stupéfiants**. — La codéine est un éther méthylique de la morphine. Elle est préparée par synthèse à partir de la morphine. Donc pour satisfaire aux demandes de Genève, il faudrait soumettre la codéine et ses préparations aux mêmes contrôles que la morphine et ses préparations. Breteau demande qu'une autorisation spéciale soit nécessaire pour la préparation et la fabrication de chaque stupéfiant et des substances non stupéfiantes qui en dérivent et qu'un contrôle étroit soit exercé sur la transformation de la morphine en codéine.

Richard et Roesch ont étudié la **fonction uréo-sécrétoire des hypertendus**. — Après examen de plus d'un millier d'hypertendus, ils ont constaté qu'il existe une indépendance relative entre le chiffre de la constante d'Ambard et le taux de l'hypertension.

Maurice Renaud signale les **propriétés thérapeutiques du lacto-sérum**. — Le lacto-sérum ou petit lait est un excitant des plus efficaces de la sécrétion hépatique et de l'évacuation de la bile. Il provoque des

contractions péristaltiques de l'intestin ; il agit sur le rein. 15 à 20 minutes après son absorption, le volume de l'urine s'accroît brusquement ; pendant une demi-heure la sécrétion du rein augmente, puis revient progressivement à la normale.

Claoué fils présente un Œsophagoscope à calibre variable.

Séance du 12 Juin 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Parisot et Saleur font une lecture sur le vaccin BCG par voie hypodermique dans la prémunition des jeunes sujets soumis ou non à des contacts bacillaires familiaux. — Les auteurs ont utilisé le procédé hypodermique indiqué par Weil-Hallé et Turpin, en 1924. Depuis une année, dans les dispensaires de Nancy, ils ont recouru d'une façon suivie, à la méthode sous-cutanée pour prémunir des jeunes sujets d'âges divers, depuis quelques semaines jusqu'à 15 ou 16 ans. Cette méthode offre l'avantage de réaliser une pénétration directe et certaine du vaccin dans l'économie.

Le BCG ne doit être administré qu'à des sujets indemnes d'une infection spontanée antérieure. Les injections pourront être faites à des sujets nés ou élevés en milieu familial tuberculeux, encore indemnes, et qui n'ont pas été vaccinés antérieurement par voie gastrique avant le quinzième jour de leur naissance. Les enfants n'ayant pas été exposés à leur naissance mais qui plus tard sont menacés dans leur famille par un contact tuberculeux, sont tributaires de cette méthode, de même aussi que des sujets d'âges divers qui sont exposés dans les milieux où ils travaillent, à la contagion tuberculeuse.

Parisot et Saleur ont utilisé une dose unique de 1/100^e de milligramme de virus-vaccin, dose qui correspond à environ 400.000 bacilles. Le produit vaccinal est préparé avec l'émulsion-mère de l'Institut Pasteur, laquelle est diluée dans du sérum physiologique stérile, de manière que la dose utile soit répartie dans 1/2 cent. cube.

318 sujets ont été inoculés, dont 157 garçons et 161 filles. L'inoculation de BCG peut donner naissance à des réactions locales : nodule vers la troisième semaine avec ou sans petit abcès froid et évacuation de la collection commençant vers la huitième semaine et, finalement, un suintement séreux qui peut persister deux à trois mois. On n'a eu dans aucun cas une réaction générale.

Les auteurs estiment que cette méthode sous-cutanée s'impose dans tous les milieux familiaux où vivent des tuberculeux, chez les sujets non encore atteints, mais en imminence de contagion.

Calmette répond à MM. Parisot et Saleur qu'il y a lieu de mettre en garde contre l'adoption prématurée, dans la pratique médicale, d'une méthode qui a besoin d'être étudiée et mise au point, surtout en ce qui concerne les doses à utiliser.

MM. Lucien Bernard et Gaston Parturier font une lecture intitulée : **Contribution à l'étude de la thérapeutique par le choc ; une action nouvelle de l'eau de Vichy.** Ils estiment que sous l'influence de la source

Grande-Grille, il y a un renforcement très net des phénomènes de choc peptonique et protéinique.

MM. A. Sartory, R. Sartory et Meyer ont fait une étude des modifications apportées dans le processus des intoxications, au moyen de poisons nerveux et protoplasmiques sous l'influence de l'ingestion d'albumoses spéciales. Ils utilisent du plasma cellulaire obtenu par plasmolyse d'organes animaux. L'ingestion de ce produit provoque la production de lipoides.

Hazeman lit un travail des plus intéressants sur le **Service d'Hygiène et d'Assistance sociales, type Vitry**. — Depuis 1826, un service social d'un type particulier fonctionne à Vitry-sur-Seine. Il est dirigé par un Médecin-Chef et comprend : un Bureau d'Hygiène, chargé notamment d'appliquer la loi de 1902 sur la Santé publique, et celle de 1919-1924 sur l'extension des villes et les lotissements. — Il comprend aussi un Service d'Assistance auquel sont rattachés notamment, le Bureau de Bienfaisance, le Dispensaire ouvert aux assistés totaux ou partiels, l'Ecole en plein-air et les Colonies de Vacances. Ce système permet la collaboration entre les différentes Administrations et Services publics ou privés d'une part et le Corps médical d'autre part.

Séance du 19 Juin 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

M. Lesage fait un rapport sur une demande du **Ministre de l'Instruction publique au sujet de la contagiosité du cancer**. Saisi d'une demande tendant à obtenir pour l'Institut du radium de l'Université de Paris, en faveur de la fondation Curie, l'affectation d'un terrain pour la construction d'une Clinique et d'un Hôpital de traitement du cancer, le Ministre considérant que cet établissement devait être contigu à l'Ecole normale supérieure, au Musée pédagogique, et à l'Ecole des Arts décoratifs, demanda à l'Académie si un tel voisinage comportait ou non des risques de contagion pour les élèves. La Commission académique a répondu qu'il est possible d'affirmer qu'un Hôpital de cancéreux ne comporte aucun risque de contagion, ni aucun inconvénient pour la santé des élèves. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

M. Sieur lit une communication sur les mesures à prendre pour protéger les populations civiles contre la guerre chimique. La XII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie en octobre 1925, à Genève, et représentant 39 gouvernements et 44 Croix-Rouges, a étudié les moyens de protection contre les gaz de combat et tout spécialement pour les populations civiles. La Conférence a estimé qu'on ne doit pas se borner à une lutte morale et à une propagande contre les gaz de combat et la guerre bactériologique ; dès le temps de paix, il faut étudier les meilleurs moyens pour assurer la protection des populations civiles contre la guerre chimique. Cette protection doit s'étendre à tout le territoire national. Il faut construire des abris pour résister aux gaz et également aux bombardements par explosifs.

Contre l'ypérite il faut adopter les mesures suivantes : évacuation immédiate des locaux et abris contaminés ; admettre ces malades aux postes de secours ; désinfecter les locaux contaminés ; pourvoir les abris

d'une provision de substance neutralisante (chlorure de chaux, permanganate de potasse). Il faut aussi protéger les canalisations générales, eaux, gaz, électricité ; répartir et protéger les substances alimentaires et spécialement l'eau potable ; constituer des stocks de matériel de protection, de désinfection et de traitement.

Séance du 26 Juin 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Marcel Labbé, Séligmann et Gilbert Dreyfus font une Communication sur le traitement du diabète compliqué de tuberculose. — De l'étude de plusieurs observations ils concluent que si la tuberculose est grave chez les diabétiques, elle n'est cependant pas fatale. Le traitement doit être double et viser à la fois la tuberculose et le diabète. Contre le diabète on usera du régime, de l'insuline ; contre la tuberculose on aura recours au traitement qui convient à la forme de la maladie.

MM. Paul Courmont et Gardère étudient le pouvoir bactéricide des liquides de pleurésies tuberculeuses sur le bacille de Koch. — Courmont a démontré en 1898, à l'aide de cultures homogènes de bacilles de Koch, l'action bactéricide des liquides des pleurésies séro-fibrineuses sur les cultures du bacille de la tuberculose. Les deux auteurs de la communication se sont demandé si le liquide des pleurésies tuberculeuses retardait seulement l'évolution du bacille ou s'il était capable de le détruire complètement *in vitro* et *in vivo*. Ils ont vu qu'après un contact de 7 jours avec le liquide pleural séro-fibrineux, le bacille de Koch ne pouvait plus cultiver sur les milieux usuels.

Au point de vue pratique, on doit admettre que la plèvre sécrète par elle-même des substances antagonistes du bacille. Ce pouvoir bactéricide agit de deux façons : soit en détruisant le bacille et en arrêtant toute multiplication ou bien en favorisant l'action de la phagocytose.

M. Giacardy (de Tarbes) fait une lecture sur un cas de lèpre autochtone en France. — Il s'agit d'une femme qui, au contact d'une lépreuse chez laquelle elle était domestique, contracta cette maladie ; tout cela en France, dans la Charente-Inférieure. L'auteur attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de prescrire une lutte active contre la lèpre, en France.

M. Bezssonoff lit un travail sur l'action immédiate d'une vitamine sur l'organisme animal. — La vitamine étudiée facilite l'élimination des déchets organiques et de plus exerce une action plastique.

M. Laurent fait une lecture sur une théorie énergétique du cancer. — La cellule cancéreuse est due à une exaltation fonctionnelle de cette cellule.

MM. André Léry et Lièvre attirent l'attention sur une maladie nouvelle des Os : l'hyperostose en coulée d'un membre ou Méléorhéostose. — Elle est caractérisée par la production d'une grosse hyperostose qui siège exclusivement sur un membre, dans toute sa longueur, de la racine à l'extrémité des doigts. La cause et la pathogénie sont inconnues.

Docteur BUSQUET.

LE ROUX DES TILLETS (Jean-Jacques)

17 Avril 1749 - 9 Avril 1832

Professeur de Clinique interne et Doyen de la Faculté de Médecine de Paris
Membre de l'Académie royale de Médecine

LE ROUX DES TILLETS (Jean-Jacques) alias le Chevalier Leroux, naquit à Sèvres, le 17 avril 1749. Nous n'avons aucun renseignement sur sa famille, ni sur ses premières études. Il dut évidemment obtenir la maîtrise-ès-arts, avant de se faire inscrire à la Faculté de Médecine comme étudiant.

C'est dans les *Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris*, publiés par Varnier, que nous trouvons les premiers documents susceptibles de nous éclairer un peu. Nous y voyons mentionné que Le Roux prit sa première inscription de Médecine en janvier 1770. Grâce à la négligence du Doyen Le Thieullier, il put commettre une fraude légère, en faisant lui-même l'inscription de son condisciple Bourdois de la Motte, inscription qui devait être absolument personnelle (M. 328, p. 773). C'est à la page 164 de cet ouvrage que figure l'indication de la date du début de la scolarité médicale de Le Roux.

Nous avons pu reconstituer entièrement le cycle de ses études médicales à l'aide des *Theses physiologicae, hygiasticae, pathologicae et chirurgicae in Scholis Medicorum Parisiensium propugnatae*.

La première pièce, sur laquelle figure son nom, est la liste des Bacheliers inscrits à la Faculté de Médecine de Paris. Elle porte la date de 1776 : *Nomina et Cognomina Baccalaureorum Saluberrimæ Facultatis Medicinæ, in Universitate Parisiensi, A. R. S. H. M. DCC. LXXVI. Magistri. Joannes-Babtista Le Roux des Tillets, Parisiensis* (*Theses* t. 24).

Nous trouvons, dans le tome 25 de cette même Collection des *Theses*, une liste des 14 Bacheliers Émérites (*Honoris et Obser-*

vantia Gratia), sur laquelle Le Roux des Tillets est inscrit avec le numéro 11.

Le 9 janvier 1777, Le Roux passa sa première thèse (*Quæstio medica, quodlibetariis disputationibus*) ; elle fut présidée par Paul-Jacques Malouin, Médecin Ordinaire de la Reine, Professeur de Médecine au Collège royal de France, Membre de l'Académie royale des Sciences et de la Société de Médecine de Londres, Censeur royal des Livres. Le sujet de cette thèse était : « *Est-ce que l'économie animale agit de la même manière dans l'action et la réaction !* ».

Le 24 juillet 1777, Le Roux soutint une thèse cardinale (*Quæstio medica, cardinalitatis disputationibus*), sous la présidence du Docteur Médecin Raymond de la Rivière. Le sujet de cette thèse, composée par Le Roux lui-même, était : « *Est-ce qu'il est possible au moyen de l'air de diminuer et de guérir les maladies !* ».

C'est le 15 janvier 1778, que Le Roux des Tillets, désigné comme *Baccalaureus Medicus (Parisiensis)*, subit la thèse quodlibétaire de deuxième année (*Quæstio medica quodlibetariis disputationibus*). Le sujet en était : « *Est-ce que l'alcali volatile est un antidote spécifique contre la morsure de la vipère !* ». Cette thèse avait pour auteur M.-J.-F.-C. Morand, de l'Académie royale des Sciences de Paris qui l'avait soutenue d'abord en 1749 ; elle fut une seconde fois présentée en 1766. Le président de la thèse était Jean-Charles de Brotonne, Docteur Médecin.

Le Roux des Tillets, alors *Baccalaureus Emeritus*, soutint le 19 mai 1778 une thèse quodlibétaire médico-chirurgicale (*Quæstio medico-chirurgica, quodlibetariis disputationibus*). Le sujet choisi était le suivant : « *Est-ce que l'on doit retourner par le forceps la tête d'un fœtus mal placée !* ». Cette thèse, dont l'auteur était Claude-André Goubelly, avait été présentée une première fois en 1772. C'est ce même Goubelly, Professeur à la Faculté et Médecin régent, qui présida la nouvelle présentation de son Mémoire par Le Roux des Tillets.

Celui-ci, alors licencié (*Licentiatus medicus*), se soumit à l'épreuve dite *Pro vesperiis*, le 20 Octobre 1778, sous la présidence

de Pierre-Abraham Pajon de Moncets, Chevalier. Le sujet choisi était : « *Est-ce que dans les vertiges des vieillards on doit sectionner la saphène ou la céphalique ?* ».

Deux jours après le *Pro vesperis*, c'est-à-dire le 22 octobre 1778, Le Roux des Tillet passa le *Pro Doctoratu*, sous la présidence du même Pierre-Abraham Pajon de Moncets. Le sujet de cette thèse était : « *Est-ce que les boulangers sont sujets à certaines maladies par manque de repos sur un lit et par suite de l'impression successive et rapide de l'air chaud et froid ?* ».

L'année suivante, le 1^{er} mars 1779, en vue de l'obtention du titre de Docteur-Régent, Le Roux des Tillet, alors Docteur Médecin, dut soutenir la discussion de l'épreuve dite « *Pro pastillaria* » sur le sujet suivant : « *Est-ce que le lait des animaux est assimilable à une émulsion végétale ? Est-ce un liquide spécial formé dans l'organe qui le contient ?* ».

Aux termes des statuts de la *Saluberrima Facultas*, Le Roux présida la soutenance d'une thèse d'un autre licencié parisien, le lendemain de la « *Pro pastillaria* ».

C'est en octobre 1780, que Le Roux fut élu Professeur de Pharmacie en remplacement de Bertrand, décédé. Nous avons trouvé, dans les *Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris*, le Compte-rendu vraiment curieux de cette Assemblée, qui eut lieu le 7 octobre 1780 :

« Ces questions étant terminées, il est procédé à l'élection d'un Professeur de Pharmacie en remplacement de M. Bertrand, décédé. Comme les électeurs, nommés pour deux ans, avaient terminé leur exercice, d'autres furent désignés par le sort, à savoir : MM. Nouguey, Philip, Le Preux, Nollan, Simonnet ; ils prêtèrent serment puis se retirèrent dans une salle pour délibérer et ils revinrent en séance, ouvrant la question du Professeur de Pharmacie. Ils classèrent à la majorité des suffrages, en première ligne : MM. Lezurier et Maigret ; et en deuxième ligne, à la minorité : M. Le Roux des Tillet, cela, non pas par son droit, mais par nécessité, personne des présents ne réclamant. Les noms ayant été déposés dans l'urne, celui de M. Le Roux des Tillet sortit, et il fut ainsi conclu. »

Il fut aussitôt proclamé Professeur et prêta serment entre les mains du Doyen.

En 1781, sous le décanat de Joseph Philip, commençant le 3 novembre, nous avons trouvé, dans les *Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris* (p. 848), le compte-rendu de l'Assemblée du 3 novembre 1781, pendant laquelle Assemblée furent élus, en plus du Doyen, plusieurs Professeurs de Chirurgie en langue française, parmi lesquels Le Roux des Tillets. C'est dans ces mêmes *Commentaires*, dans les Actes du décanat de Stéphane Pourfour du Petit, que nous avons découvert la mention que Le Roux des Tillets avait commencé le 19 octobre 1783, un Cours de Chirurgie, qui avait lieu le matin, à 11 heures. Quelques jours plus tard, le 3 novembre 1783, à la Séance d'ouverture solennelle des Écoles, Séance publique, Le Roux des Tillets fit un discours sur « *La nécessité de l'union entre les Médecins et les Chirurgiens et de l'avantage qui en résulte.* »

A cette époque, Le Roux des Tillets était devenu l'un des principaux rédacteurs du *Journal de Médecine*, de Bacher. Il y faisait le Compte-rendu des Assemblées de *Prima mensis* à la Faculté, résumait tous les rapports et analysait, en des articles critiques très remarquables, les principaux ouvrages parus sur l'Art médical.

C'est en 1788, que Le Roux publia la *Table indicative des matières* et la *Table des auteurs*, pour les 65 premiers volumes du *Journal de Médecine*, dont le premier cahier avait paru en juillet 1754, sous le titre de *Recueil périodique d'observations de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie*. Il déclare, dans la préface de cet ouvrage, qu'il a eu beaucoup de difficultés à vaincre pour réaliser son projet :

« Tout homme, dit-il, assez malheureux pour être, en quelque sorte, condamné par les circonstances à faire un travail pareil à celui que je viens d'achever : travail ingrat, fastidieux, qu'il est impossible d'apprécier, qui n'apporte à celui qui le fait ni avantages du côté de l'instruction, ni jouissances pendant qu'il s'en occupe ; qui l'expose à être jugé sévèrement par ceux qui ne verront que des erreurs à relever, qui peut-être même laissera de lui l'idée qu'il n'est propre qu'à un ouvrage de patience, et qu'à ranger minutieusement des articles sous des titres. Mais cette table, si ennuyeuse à faire, va tellement lier ensemble toutes les parties du Journal, que les 65 premiers volumes n'en feront pour ainsi dire qu'un



Fig. 77. — LE ROUX des TILLETs

Lithographie de Fremy, d'après une peinture de Landon.

Reproduction interdite

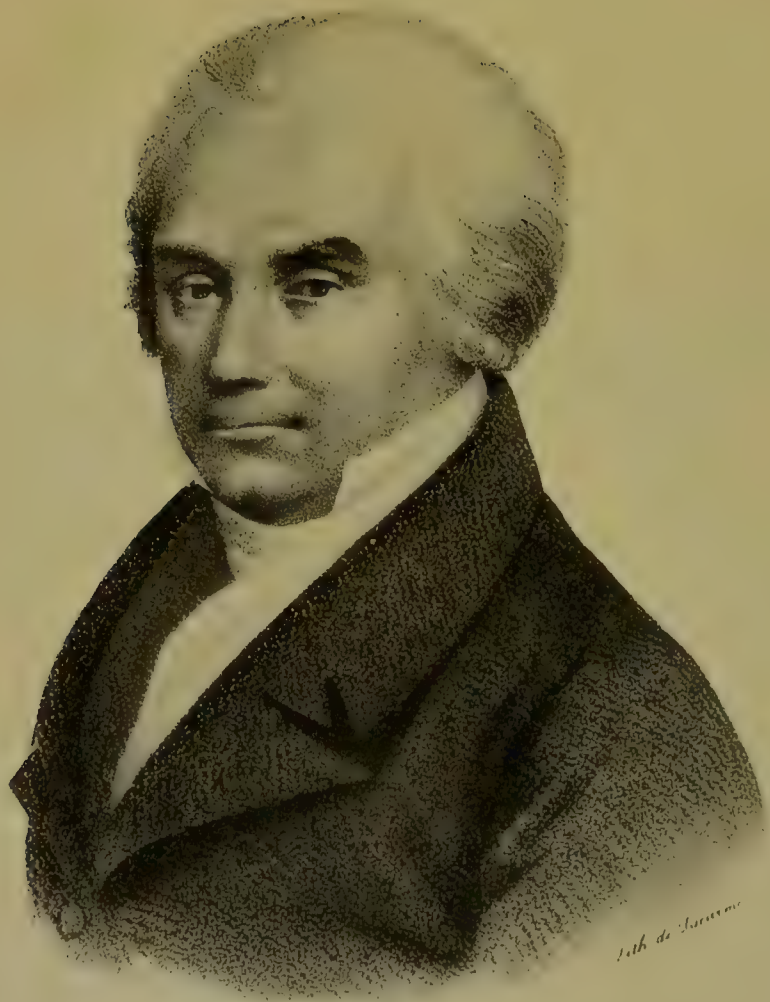


Fig 78. — LE ROUX des TILLETs

Lithographie de Ducarme, d'après un dessin de Garnier.

Reproduction interdite.

seul. Tout ce qui était épars et isolé, tout ce qu'il fallait chercher, va se trouver rassemblé ; de sorte que ceux qui possèdent ce Recueil, pourront à l'avenir en retirer tout l'avantage qu'ils doivent s'en promettre. En effet, la véritable jouissance de ce qu'on possède, n'est-elle pas d'en faire usage dans toutes les circonstances, et toujours au moment que se font sentir ou le besoin ou le désir ? ».

Bégin, dans la biographie de Le Roux, publiée dans la *Biographie Médicale de Panckouke*, en 1824, nous fait savoir que Le Roux s'était installé à Paris, comme Médecin, et exerçait cette profession avec un réel succès. Au moment où éclata la Révolution, il prit une part active au mouvement révolutionnaire, mais, suivant l'expression de Dezeimeris, « il se montra toujours partisan déclaré de la liberté et ennemi des excès dont elle fut le prétexte. » En 1790, il fut nommé Officier municipal et Administrateur des Établissements publics ; il contribua ainsi à maintenir l'ordre. On raconte que, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, ce fut Le Roux qui, porteur d'un drapeau rouge et après avoir parlementé avec les chefs des émeutiers, proclama la loi martiale. On connaît les redoutables résultats qu'eut cette proclamation et la fusillade qu'elle amena. Le Roux protesta plus tard, il est vrai, contre les mesures de rigueur prises par le Conseil municipal, mais cette protestation semble avoir été bien tardive.

Le 10 août 1792, il faisait partie des Conventionnels modérés qui, après la déchéance du Roi Louis XVI, s'efforcèrent, au péril de leur vie, de sauver la famille royale. Les Conventionnels ayant perdu leur influence, Le Roux fut arrêté quelque temps avant les journées sanglantes des 2 et 3 septembre 1792. On ne nous indique pas comment il échappa au bourreau, mais on sait qu'il prit de nouveau une part active aux luttes politiques et qu'il devint Président de la Section de l'Université.

Proscrit après le 13 vendémiaire 1795, et condamné à mort sous l'inculpation d'avoir excité les sections à la révolte, Le Roux s'enfuit et se cacha à sa campagne de Senteny près Brie-Comte-Robert. Il y resta jusqu'après le 18 brumaire 1799, et s'y livra surtout à des travaux littéraires. Il put ainsi échapper à la menace d'un triple mandat d'arrêt lancé contre lui. C'est pendant ce repos

forcé qu'il composa une tragédie lyrique sur un sujet républicain intitulée « *La journée de Salamine* ». Fourcroy s'interposa et fit rendre en sa faveur un non-lieu. Après la création de l'École de Santé, Le Roux des Tillets se consacra plus particulièrement à l'étude de la pathologie interne. Corvisart était alors Professeur de Clinique à la Charité (Hospice de l'Unité); il avait pour Professeur-adjoint à sa clinique médicale, le célèbre Cabanis; celui-ci ayant été appelé à enseigner la Médecine légale à l'École de Médecine, Corvisart fut dans l'obligation de demander un nouveau Professeur-adjoint et c'est alors que Le Roux des Tillets fut choisi pour cet emploi (16 août 1799). Il conserva ces fonctions jusqu'en 1805.

Dans le Compte-rendu à l'École de Médecine, que publia Le Roux sur le fonctionnement de la Clinique interne, en 1807, il nous fournit des renseignements sur ce qui se passa au cours de ces années. Corvisart, à sa Clinique interne de la Charité avait fait recueillir par ses Elèves, les Observations les plus importantes, faites sur les malades admis à l'Hospice clinique. Vers la fin de l'An VII (1799), Le Roux, alors Professeur-adjoint, afin de seconder les vues de son Maître et ami Corvisart, réunit un assez grand nombre d'Elèves instruits et zélés, afin de recueillir des observations médicales. Il dirigea lui-même et surveilla d'une façon toute particulière, leurs travaux. Dans le cours de l'An VIII (1800), le nombre de ces Elèves avait considérablement augmenté; ils se rassemblaient régulièrement dans des Assemblées fréquentes. Le Roux leur élaborâ des réglemens et ils formèrent la *Société d'Instruction médicale*, à laquelle, un arrêté de l'École de Santé donna droit de cité, le 9 prairial An IX (1801); on sait que cette Société devint très florissante au cours des années suivantes et à la fin de l'An VIII (1805), les membres avaient recueilli 853 Observations, à l'Hospice de Clinique interne. Le 1^{er} septembre 1808, le nombre de ces Observations était de 1879, constituant une source inestimable de précieux renseignements. Le but de ce travail énorme nous est révélé par Le Roux lui-même:

« J'ai toujours pensé (écrit-il, dans l'Avertissement du Compte-rendu que nous avons mentionné précédemment), qu'il ne convenait qu'au Médecin praticien d'écrire sur la Médecine pratique. J'ai pensé qu'il ne devait l'entreprendre que lorsqu'il possédait une grande masse d'observations, qu'il avait faites lui-même, ou sur la fidélité desquelles il devait compter. Mais aussi, j'ai pensé qu'un Traité complet de Médecine était impossible à bien faire par un seul homme, parce que sa vie entière n'y suffirait pas ; parce qu'il ne pourrait pas observer un assez grand nombre de faits sur toutes les maladies, pour les comparer entre eux et en déduire des principes sûrs. J'ai pensé qu'un pareil Traité serait toujours mal fait par plusieurs Médecins, travaillant en même temps, parce qu'il manquerait de l'ensemble nécessaire, parce qu'il ne pourrait point, qu'on me pardonne les expressions, *être dessiné dans une intention unique, être coulé d'un seul jet.* »

Le 24 janvier 1805, Corvisart demanda sa mise à la retraite et fut nommé Professeur honoraire ; Le Roux des Tillet lui succéda. Il se consacra alors, à peu près exclusivement, à son enseignement et à l'instruction de ses Elèves, en même temps qu'à la récolte des notes et Observations médicales. C'est à l'aide de ces documents cliniques qu'il rédigea son *Cours sur les généralités de la Médecine pratique*, Cours qui fut publié beaucoup plus tard, en 1825-1826, en huit volumes.

Le Roux fut un merveilleux Professeur de Clinique interne. On ne saurait imaginer avec quelle sollicitude il s'occupa de l'instruction de ses Elèves :

« La Clinique interne étant une Ecole d'Instruction, le Professeur s'y adresse à des Elèves, qui commencent à voir des malades, ou à de jeunes Médecins auxquels il est chargé d'apprendre à bien observer, à bien connaître les maladies. Il doit, pour leur Instruction, s'appesantir chaque jour sur ces détails ; il doit leur faire connaître tout ce qui tient au bien-être des malades, à la prescription, la préparation et l'administration des médicaments internes, aux soins chirurgicaux, à ceux que l'on attend des gardes et des personnes qui entourent les malades, d'où dépend la fidélité dans le régime. »

Avec fierté, Le Roux se déclarait le « premier Elève de Corvisart et fut l'un des apôtres de la Clinique. Dans le discours d'ouverture du *Cours sur les généralités de la Médecine pratique*, Le Roux, en s'adressant à ses Elèves, proclama son attachement et sa reconnaissance pour son prédécesseur :

« En vous rassemblant dans cette enceinte (dit-il), un souvenir douloureux et tendre vient réchauffer mon cœur. Je sens renaître le respect et l'admiration que m'avait inspirés mon illustre ami, M. Corvisart, Fondateur de cette Ecole; Corvisart que je n'hésite point à proclamer l'Observateur le plus profond et le plus judicieux, le Praticien par excellence, le Professeur de Clinique le plus étonnant du siècle. »

Le 30 juillet 1806, plusieurs Professeurs en costume, ayant à leur tête, de Jussieu, Président de l'Ecole, et Fourcroy, chargé de la Direction de l'Instruction publique, se réunirent à l'Amphithéâtre de la Clinique interne, où Le Roux devait prononcer un discours sur la Clinique. (*Procès-verbaux des assemblées de Professeurs*).

En 1810, Le Roux des Tillets succéda à Thouret, comme Doyen de l'Ecole de Médecine et il occupa ces fonctions pendant 12 ans. Bouillaud nous fait savoir que Le Roux était encore Doyen, au moment de la suppression des Ecoles de Médecine, en février 1823. Le Roux, à la dissolution de la Faculté de Médecine, fut compris au nombre des Professeurs auxquels on retira leur Chaire; il fut néanmoins nommé Professeur honoraire. Rendu au repos complet, il en profita pour réaliser le projet caressé par lui pendant de longues années, de rédiger un Cours sur *Les généralités de la Médecine pratique* et sur *La Philosophie de la Médecine*. Cet ouvrage parut en 1825, et fut publié en 8 volumes. Dans un avant-propos remarquablement écrit, Le Roux nous expose les raisons qui l'ont amené à réaliser une pareille œuvre :

« Si j'entreprenais (dit-il), de faire un Traité de Médecine, de présenter une théorie nouvelle, ou plus encore, d'établir un système, la raison me dirait que ce n'est point quand on est presque octogénaire, qu'on doit commencer à prendre rang parmi les Ecrivains; je resterais dans mon obscurité. »

« Mais le devoir parle. Dois-je laisser perdre le fruit de 50 ans d'exercice de la Médecine, de 28 ans de Professorat, dont plus de 25 passés dans la Chaire de Clinique interne, et de 12 ans de décanat? Laisserai-je enfouie la Collection nombreuse d'observations recueillies pendant tant d'années, et rédigées avec tant de soins?.... »

« J'espérais terminer ma carrière médicale, en faisant un Cours sur *Les Généralités de la Médecine pratique* et sur *La Philosophie de la Médecine*. Tous les matériaux étaient amassés, les leçons étaient disposées, le discours d'ouverture était fait : il contient le plan et la distribution des leçons que je devais faire de vive-voix, et dans lesquelles j'aurais présenté

des exemples vivants des maladies dont j'aurais parlé. Des élèves s'étaient engagés, non pas à extraire ces leçons, mais à les écrire en entier à la manière des logographes ; je ne les aurais livrées à l'impression qu'après y avoir inséré ce qui me serait venu par inspiration en improvisant, et qu'après les avoir corrigées d'après les avis que m'auraient donnés des Confrères sur le jugement desquels je pouvais compter et qui m'avaient promis d'assister au Cours... Je ne suis plus Doyen, je ne suis plus Professeur, je n'ai plus le droit de faire des leçons dans l'Amphithéâtre de la Clinique interne. »

On sent une profonde amertume dans ces dernières phrases et les regrets suscités par une retraite imposée. Mais il tint à faire connaître les Faits cliniques dans ce qu'il appelle sa « Collection ». Suivant la tradition de Desbois de Rochefort, de Corvisart, Le Roux des Tillet base sa clinique sur les observations nombreuses qu'il a récoltées au cours de sa longue carrière :

« J'ai compulsé ma Collection (écrit-il), j'en ai extrait des faits... des faits, qui seuls conviennent à celui qui écrit sur la Médecine pratique ; je les ai coordonnés, j'en ai tiré deux conséquences, et l'on jugera que j'ai dû m'y croire autorisé, quand on saura que, depuis le moment où je suis devenu le Collègue de Corvisart, je me suis occupé de faire recueillir les observations qui se faisaient à la Clinique interne, quand on saura que, depuis la formation de la Société d'Instruction médicale, établie entre les Elèves qui suivaient la Clinique, j'ai régularisé ce travail, et que, quoique j'aie perdu un grand nombre d'observations, le nombre de celles qui m'ont été remises s'élève à 4361. »

Le Roux était si estimé de ses Elèves, qu'ils lui avaient donné le surnom de « Père des Elèves » :

« Aujourd'hui, le vieillard vient vous faire ses adieux. Je veux mériter encore le titre glorieux que vous m'avez donné de « Père des Elèves ».

Continuant la tradition de Corvisart, Le Roux déclare dans son livre qu'il n'y a qu'une Médecine, la Médecine d'observation ; que tous les systèmes, toutes les théories, toutes les explications, qui ne sont pas fondés sur l'observation sont plus ou moins fautifs :

« Dans la pratique, la nature semble se jouer des rêves de l'imagination, des théories, des explications. Elle crie au Médecin : *voyez, observez, méditez*. Nous le répéterons jusqu'à satiété, on ne devient Médecin qu'en voyant beaucoup de malades, qu'en observant, en observant bien. On ne forme les Praticiens que par le moyen des observations bien faites. C'est par la Médecine d'observation que se sont illustrés ceux qui ont écrit sur la Médecine, à commencer par Hippocrate et finir par Corvisart. »

Quelle juste appréciation de la Médecine clinique, dans ces indications si sages de Le Roux, que :

« Pour établir le diagnostic, il faut explorer les symptômes, remonter aux causes, autant que possible, et fondre pour ainsi dire ensemble les uns et les autres, pour en tirer le plus souvent, des conséquences lumineuses et certaines. »

On sent l'observateur exercé et avisé, dans ces déclarations :

« Je vous dirai que dans nombre de cas, il est possible de porter à première vue ce que j'appelle un *préjugement de la maladie*... Le préjugement dans un Médecin est le fruit d'une longue expérience ; il est véritablement ce qu'on peut appeler le *coup d'œil du Praticien*. »

Et quelle sincérité et quelle honnêteté, dans cette affirmation méritoire :

« Nous conviendrons que, dans nombre de cas, tout ce que peut faire le Médecin, c'est de retarder la mort du malade, sans pouvoir se flatter de le ramener à la vie. »

Avec quelle prudence et quelle sagesse, il indique les lois générales du traitement médicamenteux :

« Nous nous mettrons en garde contre la polypharmacie. Nous verrons que le succès dans le traitement ne dépend point du grand nombre de médicaments que l'on emploie, mais de leur choix, de leur bonne application, de la juste précision des doses, et surtout de leur fidèle préparation et de leur ponctuelle administration. »

On ne saurait trop admirer avec quelle dignité il conçoit le rôle du Médecin :

« Nous distinguerons le Médecin qui n'est que savant du Praticien consommé, le beau diseur du bon observateur, l'homme de génie du routinier, le vrai Médecin du charlatan..... La pratique de l'Art de guérir est une espèce de sacerdoce qu'il faut exercer avec honneur, sans quoi l'on se déclare indigne de l'exercer..... Jamais vous ne serez un Médecin estimable, si vous ne prenez la morale la plus pure pour base de votre conduite, et le plus sublime précepte de la morale se trouve dans ces paroles de l'Évangile : « Ne fais à ton prochain que ce que tu voudrais qui te fut fait ; ne lui fais rien de ce que tu craindrais pour toi-même ». De ce précepte divin découle la tolérance qui s'étend à tous ses semblables, l'indulgence sans bornes pour les autres, la sévérité pour soi seul. »

Par les extraits que nous venons de donner et qui proviennent de son Cours, on peut voir que le souci constant de Le Roux a un double but : d'abord établir que les bases fonda-

mentales de l'Art médical reposent uniquement sur l'observation clinique ; deuxièmement, guider les Elèves et les diriger dans une voie médicale irréprochable. Dans le Discours qu'il prononça à la Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris, le 14 Novembre 1810, il prodigua aux Elèves des conseils, sous une forme parfois aphoristique. Nous ne citerons que les plus importants :

« Ne songez point à vous livrer aux études de Médecine avant de vous être rendu familières la langue grecque et la langue latine. »

« Peut-être le peu de fortune de vos parents vous ôte-t-il les moyens d'étudier, vous défend-t-il de penser à devenir Docteurs ; alors n'hésitez point, prenez un autre état ; celui qui se destine à la Médecine doit être au-dessus du besoin ; s'il est dans l'indigence, qui le sauvera des humiliations ? Quelle garantie offrira-t-il contre les actions répréhensibles auxquelles sont malheureusement entraînés ceux que la détresse poursuit ? Comment pourra-t-il conserver la dignité qui ne doit jamais abandonner le Médecin. »

« L'homme ne doit-il pas sentir humilier son orgueil, lorsqu'il compare le peu qu'il sait à ce qui lui reste à savoir, à ce qu'il peut encore apprendre, à ce qu'il ignorera toujours. »

« Faites qu'on vous recommande parce que vous vous serez rendus recommandables ; ne souffrez point qu'on vous protège S'il est flatteur d'obtenir une place que l'on mérite, il est plus honorable encore de la mériter que de l'obtenir Si la fortune vous accable de ses faveurs, quelque mérite qu'on vous reconnaisse, ne laissez point accumuler sur votre tête tant d'emplois que vous ne puissiez suffire à tous. »

« Quand vous serez avec vos Confrères, prenez toujours garde d'avoir tort, quelque fois ne prétendez pas prouver que vous avez raison Faites le bien, respectez-vous, respectez la Médecine dans vos Confrères Vous rencontrerez des envieux, des jaloux : ne répondez aux uns et aux autres, ne les combattez qu'en méritant de plus en plus l'estime et la considération ; ne vous vengez d'eux, qu'en les servant si l'occasion s'en présente. »

« La route que je vous indique, jeunes Elèves, n'est point celle de la fortune, je le sais, mais c'est celle de l'honneur. »

En 1830, à la réorganisation de la Faculté, Le Roux fut réintégré dans ses fonctions de Professeur ; malgré ses 80 ans, il voulut reprendre ses leçons mais il fut bientôt forcé de se faire suppléer. Deux ans plus tard, le 8 avril 1832, il mourrait du choléra. (Certains auteurs indiquent, par erreur, la date du 9 avril pour sa mort).

Le Roux constitue l'un des types les plus caractérisés et les plus beaux du Médecin clinicien, observateur sagace et avisé, convaincu de son rôle si important de guérisseur, dévoué à ses malades et à ses Elèves, d'un désintéressement admirable, d'une dignité professionnelle qui peut être donnée en exemple aux générations médicales présentes et à venir. Il a laissé une œuvre pratique considérable qui demeurera dans les Archives de la Science médicale et sera consultée toujours avec fruit par les Cliniciens. Il fut l'un des plus éminents Apôtres de l'Art de traiter et de guérir les malades.

BIOGRAPHIES

- E. BEAUGRAND. - *Art. Leroux.* - Diction. encyclop. des Sciences méd. 2^e série, t. II, p. 198
- BÉGIN. - *Art. Leroux.* - Dictionnaire des Sciences médicales. Biographies médicales Panckoucke, Paris 1824, t. VI, p. 17.
- BOUILLAUD. - *Discours prononcé au nom de la Faculté de Médecine de Paris sur la tombe de Leroux, le 10 avril 1832.* - Journal Universel et hebdomadaire de médecine et de chirurgie pratiques. 1832. 2^e année, t. VII, p. 47.
- CORLIEU. - *Art. Leroux.* - Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris.
- DELAUNAY. - *Le Monde Médical Parisien* au XVIII^e siècle, p. 466.
- DEZEIMERIS. - *Art. Leroux.* - Histoire des Médecins, t. III, p. 437.
- L.-Z.-E. - *Art. Leroux.* - Nouvelle Biographie générale de Firmin Didot, Paris, 1859, t. 30, p. 879.
- GURLT & AUGUST HIRSCH. - *Art. Leroux.* - Biographisches Lexikon der Hervorragenden Aerztz. 1886. t. III. p. 678.

ICONOGRAPHIE

- Lithographie de Ducarme**, d'après un dessin de Garnier.
- Lithographie de C. Motte**, d'après le dessin de P. Feuchère.
- Lithographie d'Engelmann**, d'après un dessin de Landon.
- Gravure et dessin de Frémy**, d'après le tableau de Landon.
- Simili-Gravure.** Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris, T. 2, p. 164.
-

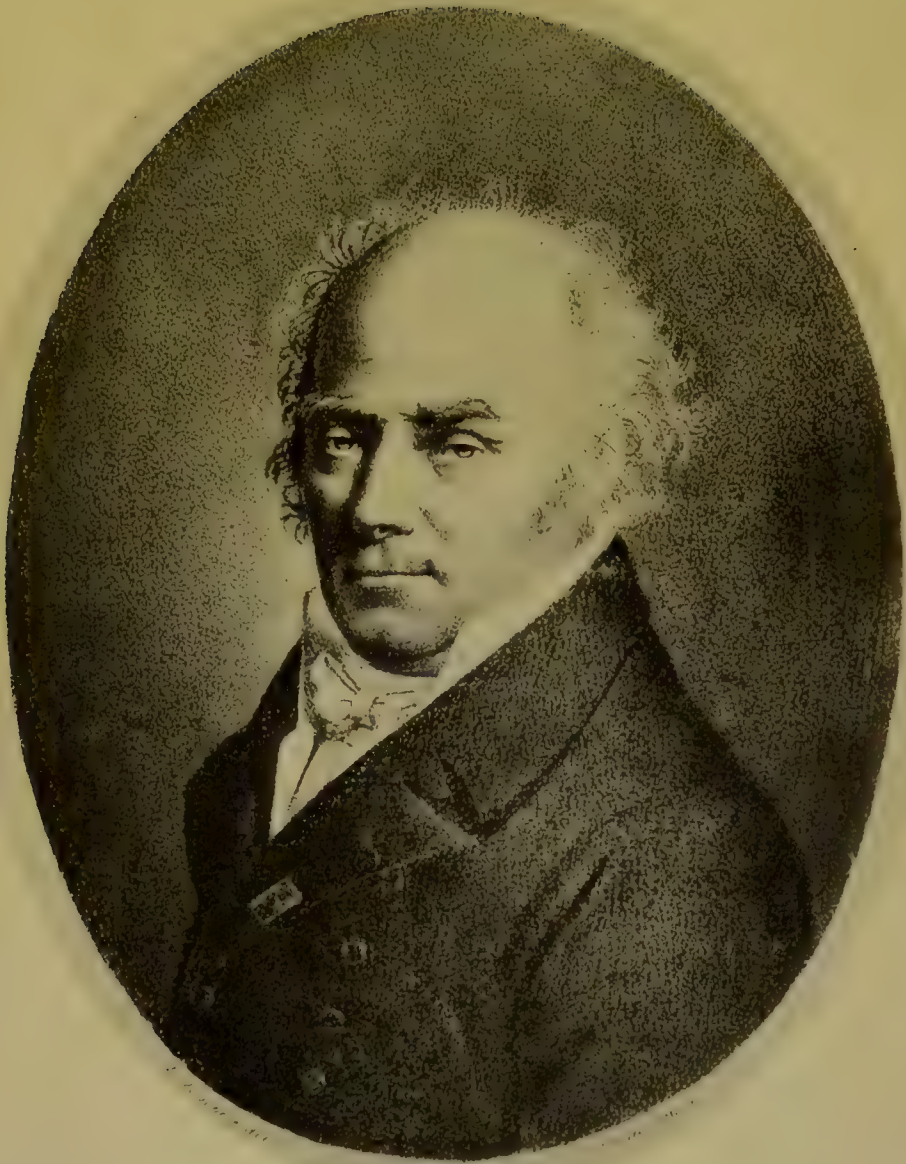


Fig. 79. — LE ROUX des TILLETs

Lithographie de Motte, d'après un dessin de Feuchère.

Reproduction interdite

Je vous prie de vouloir bien annoncer à l'Académie
que j'ai l'honneur de lui faire hommage de la quatrième édition
complétée de mes ouvrages de mes leçons sur les gonorrhées
de la médecine pratique et de la physiologie de la vie humaine.

J'ai avec respect:

Monsieur le Président,

Je suis très humble et très obéissant

de servir

J. Le Roux

18 octobre 1825

Fig. 80. — Autographe de LE ROUX des TILLETs.

Collection de l'Académie de Médecine. (Reproduction interdite).

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Juillet 1928

Séance du 3 Juillet 1928 - Présidence de M. Quénu, Vice-Président.

MM. Pouchet, Guy-Laroche, Robert Faillie et A. Camus, dans un rapport très documenté, étudient l'action de l'extrait testiculaire sur les échanges respiratoires. — Les injections d'extrait testiculaire produisent, chez l'animal, une augmentation de la consommation d'oxygène, et de l'élimination de l'acide carbonique. Les auteurs ont étudié le métabolisme de base des différents sujets, avant et après ingestion ou injection de cet extrait. Ils ont constaté que : les échanges respiratoires sont, en général, augmentés par l'extrait ; cette augmentation est moindre que celle obtenue avec le corps thyroïde. La femme bénéficie de cette action, comme l'homme. On constate, chez les personnes soumises à ce traitement : une légère diminution de poids, résultant de l'amélioration du métabolisme, ainsi qu'une résistance à la fatigue très caractéristique, et durable. (On sait que l'extrait testiculaire ci-dessus mentionné est la base de l'androstine Ciba ; cette communication justifie son emploi dans la pratique médicale et explique les remarquables résultats enregistrés après son administration aux obèses à métabolisme abaissé).

MM. Jeanselme et Burnier font une communication sur la recrudescence actuelle de la syphilis dans la région parisienne. — La syphilis a diminué de 1920 à 1924 ; elle subit depuis lors une recrudescence, dans la région parisienne. La proportion des cas récents qui était de 31 % en 1923, est remontée à 40 % en 1924, à 60 % en 1925, à 65 % en 1926 et à 63 % en 1927. Cette aggravation dans l'évolution sociale de la syphilis est due à l'augmentation de la prostitution clandestine et aussi à l'insouciance des malades qui négligent leur traitement.

MM. Marinesco, Sager et Kreindler communiquent leurs recherches expérimentales sur le mécanisme du sommeil. — Ils ont obtenu un sommeil régulier, chez le chat, par la piqûre dans la direction du tuber et la paroi du 3^e ventricule et l'injection de calcium, dans la même direction. Le siège de la lésion est le facteur déterminant pour la production du sommeil. Le calcium est excitateur des cellules de l'écorce cérébrale et inhibiteur des cellules des centres sous-corticaux.

MM. André Chevalier et Delacroix font une lecture sur la radioactivité des sources de Bourbonne-les-Bains. Ce sont surtout les gaz spontanés qui sont radioactifs ; l'eau l'est très peu.

M. Lasnet lit une note sur la fièvre jaune au Sénégal. — La fièvre jaune a repris au Sénégal depuis 1926. Cette Colonie a été placée au régime du danger imminent, depuis octobre 1927.

M. Chevassu étudie la valeur de la constatation radioscopique de la limitation unilatérale des mouvements du diaphragme pour le diagnostic de certaines affections rénales. — Cet examen radiologique a une très grande importance pour dépister les lésions périnéphrétiques et rénales.

Séance du 10 Juillet 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Vincent fait une communication au sujet de **recherches sur les propriétés antitoxiques et antimicrobiennes du salicylate de sodium**. — Ce sel a une triple propriété : antitoxique, atténuante et antibactérienne. Il en est de même du benzoate de sodium.

M. Camus communique le résultat de recherches sur **l'influence des réactions physiologiques sur les manifestations locales de l'infection et de l'immunité**. — Il a constaté que certaines parties du tégument sont plus sensibles au virus vaccinal par l'action des circulations locales.

M. Pierre Delbet étudie les **actions biologiques des sels halogènes de magnésium**. — Depuis 1915, l'auteur étudie les actions biologiques des sels halogènes de magnésium et plus spécialement du chlorure de magnésium. En solution, ce chlorure exerce sur les globules blancs une action excitante à laquelle Delbet donne le nom de cytophylactique. De plus il agit sur le métabolisme général.

Wader a démontré qu'introduit dans le duodénum, le chlorure de magnésium provoque l'évacuation rapide de la vésicule. Pris à doses suffisantes, il détermine la fin de la constipation, probablement par chasse biliaire. De plus, les matières fécales sont désodorisées.

Le chlorure de magnésium agit sur les cellules nerveuses en atténuant la sensation de fatigue et d'asthénie qui suit ou accompagne certains états morbides.

Le chlorure de magnésium fait disparaître les prurits ; il agit aussi favorablement dans les dystrophies cutanées. Enfin il empêcherait le développement du cancer.

Le **Professeur Brumpt** a cherché à savoir si **l'homme est le seul semeur de germes dans le cas de la bilharziose vésicale**. — Les animaux réceptifs à la bilharziose vésicale expérimentés sont : les singes divers, les cobayes, les rats blancs, les souris blanches, les hérissons. Les singes, souris et hérissons montrent une réceptivité plus grande que les autres.

Levaditi, Lépine et Troisier font une communication à propos de **l'étiologie de l'encéphalite post-vaccinale**. — Ils ont pu établir que cette affection est une infection du névraxe d'allure clinique et histopathologique particulière, provoquée par un virus différent de celui du vaccin jennérien ; dans la grande majorité des cas, il n'est pas inoculable aux animaux de laboratoire. On n'a pu isoler ce virus.

M. Rousseau-Saint-Philippe fait une lecture sur **les fluctuations de l'appétit chez l'enfant ; sur leur importance, leurs causes et leur traitement**. — Ces fluctuations de l'appétit, l'anorexie surtout, présentent plus d'importance qu'on ne le croit ordinairement. Il importe d'en rechercher les causes et d'en prévoir les conséquences en leur opposant, non pas de simples palliatifs, mais un traitement sérieux et efficace.

M. Arnault Tzanek lit une note sur **la question des doses dans la transfusion sanguine**. — Quand il y a hémorragie abondante, il faut recourir à la transfusion massive. Elle exige une organisation préalable, mais ses résultats sont constants et elle sauve le malade.

Pour les autres cas, il y a discussion : les uns (américains) pensent que toute transfusion inférieure à 500 grammes est inopérante. Par contre, d'autres estiment que 50 grammes sont suffisants. Cette dernière transfusion à doses minimales mérite le nom d'homohémothérapie.

MM. Rémond, Soula et Cauquil ont étudié la rate et le rachitisme. — La conception actuelle du rachitisme, qui considère cette maladie comme produite par la carence, doit être modifiée. Le rachitisme pourrait n'être qu'une insuffisance endocrinienne de l'élaboration des stéréols.

MM. Maignon et Knithakis étudient l'influence de l'administration du bicarbonate de soude sur le métabolisme des corps cétoniques, au cours de l'acidose du jeune chien. — On peut ramener à la normale, chez le chien, soumis à la diète hydrique, l'alcalinité du sang, par l'administration de bicarbonate de soude ; elle entraîne une action immédiate sur le métabolisme, qui se traduit par une moindre formation de corps cétoniques.

Séance du 17 Juillet 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

Le Professeur Lignières communique une étude sur la signification des réactions tuberculiniques dans la tuberculose et après la prémunition par le B. C. G. — Pour obtenir l'état de prémunition contre la tuberculose par le B. C. G., il est de toute nécessité que les bacilles biliés entrent en activité avec les cellules lymphatiques de l'organisme, c'est-à-dire que sans faire nécessairement des lésions, les bacilles vaccins cultivent et se répandent dans le système lymphatique.

Ces conditions produisent l'état de résistance à la tuberculose et de plus l'apparition de la période allergique qui précède l'établissement de la prémunition. L'absence totale de réactions tuberculiniques est une preuve absolue de l'inexistence de la prémunition. La constatation d'un état allergique éphémère laisse prévoir un état de prémunition insuffisant. Quand les bacilles biliés sont donnés par le tube digestif, même chez les enfants âgés de quelques jours seulement, dans un grand nombre de cas, on ne constate ni allergie, ni prémunition. Ce fait tient à ce que les nouveaux-nés vaccinés au B. C. G. par voie buccale éliminent par le tube digestif les bacilles qui le traversent sans déclencher un état allergique et sans provoquer la moindre prémunition. Cependant, quelques sujets subissent une légère infection qui produit une allergie passagère. Enfin, il est des sujets, peu nombreux il est vrai, qui sont très sensibles au B. C. G. chez lesquels ce vaccin pénètre profondément le système lymphatique pour déterminer une allergie durable et une prémunition certaine. Ce sont ces sujets qui manifestent les accidents plus ou moins graves de la vaccination.

M. Jeanselme fait une communication sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi du 17 avril 1833, pour que les lépreux, dont la période latente excède 5 ans, puissent bénéficier d'une pension de l'état.

M. Maurice Renaud lit un travail sur les purgations par prises répétées de lacto-sérum. — L'ingestion de petit-lait détermine immédiatement l'afflux d'une quantité considérable de bile, qui chassée vers l'intestin, y déclenche les contractions péristaltiques et détermine l'évacuation des matières fécales.

MM. A. Sartory, R. Sartory et Meyer font une lecture sur la tolérance, vis-à-vis des rayons X, des animaux soumis au préalable à un régime lipoïdo-génétique. — L'ingestion d'albumoses secondaires occasionne une action inhibitrice contre les rayons X.

Séance du 24 Juillet 1928 - Présidence de M. Bar, ancien Président.

Le Professeur Lignières établit, dans une communication, que le vaccin B. C. G., bien que très atténué et sans action tuberculigène, reste encore trop pathogène pour l'espèce humaine. L'auteur rapporte l'observation des Docteurs Lavall et Pomaret, dans laquelle le Docteur F., âgé de 38 ans, reçoit 4 injections de B. C. G pour traiter une lèpre qui évoluait d'une manière bénigne. Il mourait 7 mois plus tard de cachexie tuberculeuse.

Il mentionne aussi l'observation des Docteurs Chenard et Ferrier concernant un cas fatal d'adénite suppurée chez une enfant vaccinée par le B. C. G., avec contamination de sa jeune sœur. Lignières voit là une preuve irréfutable que dans des conditions spéciales de sensibilité au B. C. G., celui-ci manifeste vis-à-vis des enfants un pouvoir pathogène qu'on pouvait difficilement imaginer. C'est la justification des réserves qu'il a toujours formulées contre l'emploi du B. C. G.

MM. Remlinger et Bailly communiquent le résultat de leurs recherches pour établir que la mortalité générale des cobayes traités par le B. C. G. n'est pas supérieure à celle des animaux témoins.

M. Jacques lit une note sur le mal perforant auriculaire.

Séance du 31 Juillet 1928 - Présidence de M. Bar, ancien Président.

MM. Gabriel Petit, Panisset et Kfoury communiquent une troisième note sur la tuberculose endobronchique chez les chevaux.

MM. Lesné, Robert Clément et Simon lisent une note qui établit la nécessité d'un contrôle biologique précis des substances renfermant des vitamines.

M. Barjot fait une lecture sur un traitement des septicémies pneumococciques par l'injection intraveineuse de sels biliaires. On connaît l'action dissolvante rapide des sels biliaires sur les pneumocoques virulents ; l'auteur injecte dans les veines 7 grammes de taurocholate à des adultes, sans inconvénient. Il fournit 4 observations qui démontrent l'utilité et l'efficacité de ce traitement inoffensif.

MM. Arciszewski, Kopaczewski et Rosnowski lisent un travail sur l'analyse électrocapillaire des extraits d'organes. En vieillissant un organe s'appauvrit en principe actif, dont la proportion varie notablement suivant la provenance de l'organe. Les extraits de ces organes deviennent rapidement inactifs.

MM. Mouriquand et Charpentier fournissent une contribution à l'étude de la météoro-pathologie, syndrome du vent du Midi et baisse hygrométrique. Le vent du sud est pathogène, ainsi que la baisse hygrométrique ; ils provoquent une déshydratation aiguë qui peut aboutir à la mort.

M. Constantin Poenaru Caplesco lit une note sur l'appendicite et la puériculture. Il insiste sur la fréquence de l'appendicite latente chez la femme grosse, et conseille d'opérer sans hésitation. L'appendicite est fréquente chez les filles ; elle est souvent méconnue.

Docteur BUSQUET.

BOURRU (Edme-Claude)

27 Mars 1741 - 21 Septembre 1823.

Professeur et Doyen à la Faculté de Médecine de Paris.
Membre Honoraire de l'Académie royale de Médecine.

EDME-CLAUDE BOURRU naquit, à Paris, le 27 mars 1741, et non pas « en 1837 » ainsi que l'écrit le Rédacteur de sa biographie parue en 1855, dans le tome VII (p. 108), de la *Nouvelle Biographie générale de Firmin Didot*. Il était fils du Docteur Claude Bourru et d'Anne-Suzanne Dorez.

Le Docteur P.-L. Mauclaire a établi l'origine bourguignonne de sa famille, en s'appuyant sur des documents remis par divers Membres survivants des Bourru. Il fait remonter la généalogie d'Edme-Claude Bourru à Jean Bourru, Chirurgien de l'Hôpital d'Alise-Sainte-Reine, près de Semur, dans la Côte-d'Or. Le fils de Jean Bourru, qui porta le prénom de Charles, fut aussi Chirurgien dans la même localité ; il vécut de 1665 à 1735. Il eut aussi un fils, Claude Bourru, né le 22 août 1702, qui vint étudier la chirurgie à Paris, à l'Ecole de Chirurgie du Collège de Saint-Côme. Il s'installa rue Saint-Victor, dans une maison, qui d'après Mauclaire aurait été située immédiatement à côté du Grand Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui était lui-même adossé à l'Eglise du même nom. Dans le plan Frochot, en 1810, la « Maison Bourru » est mentionnée pour modification à la voirie. Mauclaire estime que c'est dans cette maison qu'est né Bourru ; elle « était, dit-il, peut-être adossée au Séminaire, comme cela est représenté sur le plan Verniquet, ou bien, elle a été détruite par le percement final de la rue de Pontoise, dans l'axe de la rue du Paon, aujourd'hui disparue. »

La famille Bourru a donc vécu dans le quartier de Saint-Victor, dans la Paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où furent baptisés, mariés et enterrés plusieurs de ses Membres.

Edme-Claude Bourru fit ses études au célèbre Collège du Cardinal Lemoine, rue Saint-Victor, à deux pas de sa maison natale. Nous n'avons que peu de renseignements sur cette période de sa vie. Nous savons seulement, que ses humanités terminées, il prit la Maîtrise-ès-Arts et décida ensuite de se consacrer à l'étude de la Médecine. Mauclair, dans la Notice biographique, sur Edme-Claude Bourru, lue au deuxième Congrès international d'Histoire de la Médecine, rapporte « qu'en 1760, il s'inscrivit à l'Ecole de Médecine, rue de la Bûcherie. Il suivit les Services médicaux de l'Hôtel-Dieu. »

Cette date est évidemment prématurée, car les recherches que nous avons faites dans les *Thèses physiologica, hygiastica, pathologica et chirurgica in Scholis Medicorum Parisiensium propugnata*, nous ont permis de retrouver la date de l'inscription de Bourru sur la liste des Bacheliers Maîtres-ès-Arts. Cette liste a été établie au cours de la seconde année du décanat de M. Belleteste, lequel décanat dura de novembre 1763 à fin octobre 1764. Elle est ainsi libellée : *Nomina et Cognomina Baccalaureorum Saluberrimæ Facultatis Medicinæ, in Universitate Parisiense, A. R. S. H. M.DCC.LXIV (1764)*.

Magistri :

Edmundus-Claudius Bourru, Parisinus (fig. 82).

Le jeudi 20 décembre 1764, Bourru soutenait une thèse médicale (*Quæstio medica quodlibetariis disputationibus, manè discutienda in Scholis Medicorum, die jovis vigesimâ mensis Decembris, anno Domini M.DCC.LXIV.*), sous la Présidence de Mathieu-Thomas Lacassaigne. Le sujet de cette thèse était : *Num Pili, Plantæ ?*. « Est-ce que les poils ont une organisation analogue à celle des plantes ? » Cette thèse qui avait 12 pages, fait rare pour l'époque, où la plupart de ces travaux n'avaient que 4 à 6 pages, fit sensation et Valmont de Bomare la cite, dans son Dictionnaire, et en fait un vif éloge.

Suivant Pariset, et à une époque qu'il ne précise pas, mais qui, d'après le régime médical de la Faculté, ne peut être située que dans le premier trimestre de 1765, Bourru aurait soutenu une



Fig. 81. — Effigie de BOURRU, d'après son jeton de doyen.
 Jeton du baptême de son fils.

Collection de l'Académie de Médecine — (Reproduction interdite).



seconde thèse sur cette question : « Est-ce que l'usage du vin peut être permis à ceux qui jouent du cor et du clairon ? » Cette thèse, qui manque dans nos collections académiques, est également mentionnée par Delaunay.

Dans le volume des *Theses* de 1764, figure l'état des Bacheliers émérités, parmi lesquels, Bourru Edme-Claude :

Magister sapientissime, Honoris et Observantiæ gratiâ. Ædes tuas reverenter adierunt Baccalaurei Emeriti duodecim.

4 *Edmundus-Claudius Bourru, Parisinus.*

Nous devons signaler que le chiffre de classement (4) est porté à la main sur cette pièce imprimée.

Le jeudi 21 novembre 1765, Bourru soutenait une nouvelle thèse médicale, sous la Présidence du Docteur-Médecin François-Félix Cochu, sur le sujet suivant : *Num chronicis, aquæ minerales vulgo de Merlange ?*. « Est-ce que les eaux minérales de Merlanges (près de Melun) sont utiles aux maladies chroniques ? » (*Quæstio medica quodlibetariis disputationibus manè discutienda, in Scholis Medicorum, die Jovis vigesimâ-primâ mensis Novembris, anno Domini M.DCC.LXV*).

L'année suivante, le vendredi 14 mars 1766, Bourru discutait devant la Faculté et sous la Présidence de Pierre-Antoine Lepy, Ancien de la Faculté, une thèse médico-chirurgicale (*Quæstio Medico-Chirurgica quodlibetariis disputationibus manè discutienda, in Scholis Medicorum, die Veneris decimâ-quartâ mensis Martii, anno Domini M.DCC.LXVI*). Le sujet en était : *An satius sit Catheterem in media suæ curvæ turæ parte foraminulo utrinque pertundi, quam versus apicem ?*. « Est-ce que le catheter doit être perforé de part et d'autre au milieu de sa partie incurvée, plutôt que vers son sommet ? »

Cette thèse de quatre pages est accompagnée d'une figure. Elle fut plus tard, en 1776, reprise et soutenue devant la même Faculté par son élève Hallot.

Le vendredi 19 septembre 1766, Bourru, ayant obtenu le titre de Licencié, subit l'épreuve dite *Pro Vespertiis*. Le Jury était

présidé par MM. Jean-François Paris et Maître Léandre Peaget; le sujet choisi était : *An sympathiarum causæ inextricabiles? Effectus Cognitu difficiles?* « Est-ce que les causes des sympathies sont inexplicables et leurs effets sont-ils difficiles à connaître? »

Cinq jours plus tard, le mercredi 24 septembre 1766, Bourru terminait ses études médicales en prenant le titre de Docteur. Sa thèse fut présidée par les mêmes Membres que le *Pro Vesperitiis*. (*Pro Doctoratu M. Edmundi-Claudii Bourru, Licenciati Medici in Scholis Medicorum, die Mercurii XXVI Mensis Septembris, Anni Millesimi septingentesimi Sexagesimi-sexti, horâ ipsâ undecimâ matulinâ*) (fig. 83).

Le sujet de cette thèse qui eût, à l'époque, un certain succès était le suivant : *An Hydrophobia Sedes in fluido nerveo? Curatio in Antispasmodicis?* « Est-ce que la rage a son siège dans le système nerveux? Peut-on la guérir par les antispasmodiques? »

Bourru désira obtenir le titre de Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. Pour cette obtention, l'intéressé devait subir une thèse et le lendemain même de cette soutenance, il lui fallait présider la thèse d'un autre Licencié. Le premier acte était dénommé *Pro Pastillaria*. C'est le 17 décembre 1766, que Bourru sortit victorieux de cette épreuve (*Pro Pastillaria M. Edmundi-Claudii Bourru, Doctoris Medici Parisiensis, in Scholis Medicorum, Die Mercurii XVII Mensis Decembris, Anno Domini M.DCC.LXVI. horâ ipsâ undecimâ matulinâ*).

Le sujet discuté par Bourru était le suivant : *An, ubi Calor Animalium, Calore Medii in quo degunt superior est vel inferior, Mutuus Solum modo solidorum cum solidus, aut solidorum cum fluidis, vel demum fluidorum cum fluidis affricus? - Calidum quoddam innotum variis animantibus majori vel minori copia a natura insitum? - Caloris istius origo?* Est-ce que la chaleur animale est supérieure ou inférieure à la chaleur du milieu dans lequel vivent les animaux? - Quels sont les changements obtenus de la même manière dans les solides au contact des solides, ou des solides avec les liquides ou enfin des liquides avec les liquides? - Est-ce que la chaleur incluse dans les divers êtres vivants, est supérieure

*Nomina & Cognomina Baccalaureorum Saluberrimæ
Facultatis Medicinæ, in Universitate Parisiensi,
A. R. S. H. M. DCC. LXIV.*

M A G I S T R I

- Edmundus-Claudius BOURRU, Parisinus.
Ludovicus-Alexander CEZAN, Parisinus.
Carolus-Nicolaus D'ESLON, Tullenfis.
Franciscus-Jacobus DE VILLIERS, Piétaviensis.
Joannes - Antonius-ELIE DE LA POTERIE, Constantiensis.
Josephus - Jacobus GARDANE, Maffiliensis.
Antonius - Joannes - Baptista - Maclovius GUENET,
Rothomagæus.
Ludovicus - Claudius GUILBERT, Parisiensis.
Victor LAMOTHE, Burdigalus.
Joannes-Baptista LANGLOIS, Abrincensis.
Paulus-Gabriel LE PREUX, Parisinus.
Joannes - Stanislaus MITTIÉ, Parisinus.
Andreas-Blasius PELÉE DE VALONCOUR, Senonicus.
Henricus RAYMOND, Augustodunensis.
Petrus - Maria VIEILLARD, Parisinus.

Fig. 82. — Liste officielle des Bacheliers de la Faculté de Médecine de Paris.
en 1764. — (Reproduction interdite).



ou inférieure à celle fournie par la nature ? Quelle est l'origine de cette chaleur ?

Le 18 décembre 1766, Bourru présidait la thèse de Jean Colombier (*Joannes Colombier, Tullensis Medicus Duacenus in Facultate Remensi cooptatus et saluberrimæ Facultatis Parisiensis Baccalaureus*). Cette thèse avait pour sujet : *An in omnibus Corporis humani viventis partibus Calore æquabilis ?* « Est-ce que dans toutes les parties vivantes du corps humain existe une chaleur égale ?

Bourru procéda à son installation en vue d'exercer sa profession à Paris. L'Almanach royal de 1767 l'indique comme Médecin habitant rue de la Harpe, auprès du Collège d'Harcourt. Nous n'avons aucun renseignement précis sur ce que fut sa clientèle pendant ses premières années d'exercice.

En 1771, Bourru fut nommé Bibliothécaire à la Faculté de Médecine de Paris et il conserva ces fonctions jusqu'en 1775. La Bibliothèque était alors installée rue de la Bûcherie, dans les locaux du premier étage. Bourru apporta, dans l'organisation de ce service, les qualités d'ordre qui le caractérisaient. Avant lui, les livres empruntés à la Bibliothèque n'étaient rendus que selon le bon gré des emprunteurs. Bourru se fâcha ; il exigea le retour des livres prêtés dans un délai raisonnable et proposa de retenir sur le traitement des emprunteurs le prix des volumes non rendus. Le Catalogue de la Bibliothèque précédemment et partiellement établi par Baron et Jean de la Cloyes, était insuffisant et incomplet. Bourru résolut de l'écrire à nouveau et, après beaucoup de travail, il put classer méthodiquement, en deux volumes, les 12000 ouvrages possédés par la Bibliothèque. Nous avons retrouvé une invitation, imprimée, aux Membres de la Faculté concernant le retour des livres empruntés à la Bibliothèque. Voici la teneur de ce curieux document : « *M..., Monsieur Bourru chargé de faire le Catalogue des Livres de la Bibliothèque de la Faculté, se proposant d'y travailler incessamment ; vous prie de vouloir bien remettre, au plutôt à M. Gauthier, Bibliothécaire actuel, les Livres que vous pourriez avoir emprunté à ladite Bibliothèque.* »

A cette époque, Bourru fit paraître un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels nous pouvons mentionner un volume sur : *L'utilité des voyages sur mer pour la cure de différentes maladies, et notamment de la consommation, avec un appendice sur l'usage des bains dans les fièvres, traduit de l'anglais de E. Gilchrist. Paris, 1770.* »

La même année, il publiait encore un petit volume sur *L'Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes et de se guérir de leurs différents symptômes. Paris, 1770.*

L'année suivante, il compléta les indications de cet ouvrage par un autre petit volume intitulé : *Des moyens les plus propres à éteindre les maladies vénériennes, pour servir de suite à l'ouvrage précédent. Paris, 1771.*

Il est fort probable que la clientèle de Bourru ne lui donnait pas des satisfactions très réelles et n'était pas très rémunératrice, car, avec Guilbert et Colombier, il forma le projet de créer un *Abonnement économique en faveur des malades*, lequel devait assurer aux trois auteurs de ce projet une large aisance. Cet organisme nouveau devait fonctionner à partir du 1^{er} Janvier 1772. Pour faire connaître au public cette création nouvelle et recruter des adhérents, Bourru et ses associés firent distribuer, à partir du 1^{er} Octobre 1771, un prospectus non signé, mais ayant le permis d'imprimer de M. de Sartine. Ce prospectus sortait de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, rue Saint-Jacques, à Paris. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans les Actes collectionnés pendant la Première Année du second Décanat de M. Le Thieullier, cet important document, que nous transcrivons intégralement, en raison de son originalité et de sa valeur historique :

« *Abonnement Economique en faveur des Malades.* »

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'aperçoit qu'un nombre considérable de Malades est continuellement la victime de l'ignorance ou du charlatanisme. La passion dominante de ce siècle pour le faste et la volupté, fait que lorsque la santé s'altère, à peine trouve-t-on dans une bourse épuisée d'ailleurs, les ressources nécessaires contre les besoins pressans de la maladie. De-là la nécessité cruelle où l'on se croit réduit d'avoir recours alors à des Charlatans, ou à des gens qui ne sont point

Médecins, dans l'espérance de reconnoître moins généreusement leurs soins ; comme si les vrais Médecins, tous honnêtes par état, avaient coutume de faire distinction entre le noble et le roturier, le riche et l'indigent. La santé qui devrait être si précieuse à tous les Hommes, devient donc de cette manière un bien en quelque façon subordonné à l'avarice ou à l'amour des plaisirs. »

« De tems en tems il s'est élevé des citoyens estimables qui, sensibles à ces malheurs trop fréquents, et ne pouvant résister à leurs causes, ont du moins cherché à remédier aux effets qu'elles produisent. C'est ainsi qu'ont pris naissance différens projets, dont le terme était d'ouvrir aux Citoyens une voie facile de se faire soigner comme il convient dans leurs maladies, sans que leur fortune put en souffrir des échecs facheux. Si quelques difficultés imprévues en ont empêché l'exécution, ils n'en méritent pas moins les éloges et la reconnaissance de tout ami de l'humanité. Les mêmes raisons engagent maintenant plusieurs Médecins à proposer un *Abonnement Économique*, au moyen duquel ceux qui voudront y souscrire seront traités dans leurs maladies pour des honoraires si modiques, qu'ils ne pourront faire brèche à la fortune la plus médiocre. »

« Ces Médecins, tous Docteurs-Régents de la Faculté de Médecine de Paris, ayans tous les mêmes connoissances et conséquemment méritans tous la même confiance, ont cru devoir diviser entre-eux cette Capitale, de manière que chaque Quartier put avoir son Médecin. Cet arrangement fera marcher l'utilité de pair avec la commodité, tant de la part des Souscripteurs, que de la part de ceux qui se destinent à leur donner leurs soins. Mais il est encore un avantage bien plus considérable qu'ils présentent. Il y a peu de maladies longues ou graves dans lesquelles le malade, quelque confiance qu'il ait en son Médecin, ne desire réunir à ses lumières, les avis d'un ou de plusieurs autres Médecins. C'est ce qu'on appelle Consultation. Les Médecins qui proposent l'*Abonnement Économique* donneront en pareilles circonstances, leurs avis réunis, selon la volonté du malade, par écrit ou de vive-voix, sans autres honoraires que le prix proposé de l'Abonnement. Le Public ne peut rester indifférent à cette proposition. »

« On ne croit pas trop exiger en demandant à ceux qui voudront s'abonner DOUZE LIVRES par Souscription pour une année. Comme cependant ce projet réunit assez d'avantages pour être goûté généralement, et encore plus particulièrement par les Maîtres, qui pourront souscrire pour leurs domestiques ; et qu'en conséquence il deviendrait peut-être trop dispendieux pour ceux qui en ont un grand nombre ; en ce cas, on ne prendra que DIX-HUIT LIVRES pour deux Souscriptions,

VINGT-QUATRE LIVRES pour trois, et chaque Tête au-dessus de ce nombre n'augmentera la Souscription que de SIX LIVRES. Pour cette somme, les Médecins qui proposent l'*Abonnement Economique* s'engagent à donner pendant l'année que durera la Souscription, leurs soins, conseils et avis, à ceux des Souscripteurs qui tomberont malades pendant ce terme, quelles que soient leurs maladies, FUSSENT-ELLES MÊME VÉNÉRIENNES. L'Abonnement proposé est même de nature à rendre ces dernières maladies moins communes ; ce qui, pour l'État, est de la plus grande importance. Les Médecins qui le projettent ne craignent point d'avancer qu'ils sont parfaitement instruits des différentes manières de traiter ces maladies selon leurs différens symptômes, soit avec le mercure, soit même sans le secours de ce minéral. Les mêmes Médecins promettent de se transporter chez les Souscripteurs lorsque les maladies les retiendront au lit ; s'ils sont malades de manière à pouvoir vaquer à leurs affaires, il sera à leur choix ou de faire venir les Médecins chez eux, ou de les aller consulter à leur domicile. »

« Les Médecins qui proposent l'*Abonnement Economique* entreront en exercice au premier Janvier 1772. Les personnes qui, en attendant, voudront prendre des Souscriptions pour elles ou pour leurs Domestiques, pourront s'adresser à *M. Simonnet, Ancien Greffier-Commis des Dépôts du Parlement, rue des QUATRE-VENTS, Fauxbourg Saint Germain, Hôtel Dauphiné, même Maison du Commissaire.* »

« *Nota.* — Pour la sûreté des Souscripteurs, il leur sera délivré des quittances de Souscription signées de tous les Médecins qui proposent l'*Abonnement Economique.* »

« Permis d'imprimer, ce premier Octobre 1771,

Signé : DE SARTINE.

La Faculté de Médecine prit connaissance de ce prospectus et comme les auteurs n'avaient pas sollicité son autorisation et qu'elle se considérait comme la seule dispensatrice des fonctions médicales dans la Capitale, elle envoya le Doyen auprès du Lieutenant Général de Police, pour lui demander de s'opposer à la distribution de ce papier. De plus, elle décida par *Décret* d'interdire la pratique de l'Abonnement Economique, lequel lui semblait contraire aux prérogatives de la Faculté. Pris de peur, les trois Docteurs-Régents renoncèrent à leur projet et l'Abonnement Economique ne fut pas réalisé. Nous avons pu retrouver

PRO VESPERIIS

M. EDMUNDI-CLAUDII
BOURRU,
LICENTIATI MEDICI,
IN SCHOLIS MEDICORUM,

Die Veneris XIX. mensis Septembris, anni millesimi septingentesimi sexagesimi-
sexti, horâ ipsâ undecimâ matutinâ.

M. JOANNE-FRANCISCO PARIS, Magistri LEANDRI PEAGET,
antiqui Consilarii Medici Regis ordinarii in ejus Castelloto, vices gerente,
Doctore Medico, Præside.

An Sympthiarum } *G. se inextricabiles?*
 } *Effectus cognitu difficiles?*

PRO DOCTORATU

M. EDMUNDI-CLAUDII
BOURRU,
LICENTIATI MEDICI,
IN SCHOLIS MEDICORUM,

Die Mercurii XXIV. mensis Septembris, anni millesimi septingentesimi sexa-
gesimi-sexti, horâ ipsâ undecimâ matutinâ.

M. JOANNE-FRANCISCO PARIS, Magistri LEANDRI PEAGET,
antiqui Consilarii Medici Regis ordinarii in ejus Castelloto, vices gerente,
Doctore Medico, Præside.

An Hydrophobia } *Sedes in fluido cerebro?*
 } *Curatio in Antispasmodicis?*

Fig. 83.

Diplômes du *Pro Vesperis* et du *Pro Doctoratu*
de BOURRU, 1766.

(Reproduction interdite).



dans les Actes de la Faculté l'intéressant Décret qu'elle prit à cette occasion. Nous croyons devoir le reproduire intégralement

« Le Samedi dix-neuf Octobre mil sept cent soixante-onze, la Faculté de Médecine ayant connoissance d'un *Prospectus* portant pour titre : *Abonnement Economique en faveur des Malades*, lequel a été imprimé et distribué dans Paris depuis quelques jours, a formellement improuvé cet Ecrit, et décidé que M. le Doyen se transporterait pardevant Monsieur le Lieutenant Général de Police pour le prier d'en arrêter la distribution. La Compagnie ignore et n'a pas même voulu connoître les Auteurs de l'Abonnement proposé dans cet Imprimé. Elle avertit le Public que le projet n'aura point d'exécution (*voir note*); et comme le motif que l'on annonce est celui de mettre à portée des secours les plus essentiels, en cas de maladies, ceux que leur peu d'aisance empêche souvent d'y recourir, la Faculté se fait un devoir et un plaisir d'assurer de nouveau, qu'outre les Consultations gratuites qui se donnent régulièrement à ses Ecoles, ses Membres seront toujours disposés à se transporter indifféremment chez les Citoyens de toutes les classes, dont le traitement exigera d'être suivi, et que l'exactitude de leurs soins ne sera jamais proportionnée qu'à l'état des malades qui les appelleront, loin d'être déterminée par la façon dont ils pourroient les reconnoître. »

« Elle a jugé aussi qu'il était indispensable que son Décret fut imprimé, affiché et annoncé dans les Papiers publics et que la distribution s'en fit dans la Capitale sous le bon plaisir du Magistrat. Et c'est ainsi que du sentiment unanime de tous les Docteurs présens à l'Assemblée, j'ai conclu.

L. P. F. R. Le Thieullier, *Doyen*. »

« *Note.* — *Les Auteurs du Projet s'étant fait connoître depuis, et y ayant renoncé.* »

Le Doyen a complété de sa main cette note imprimée, en indiquant les noms des trois auteurs de l'Abonnement Economique, tous Docteurs-Régents de la Faculté : MM. Bourru, Guilbert et Colombier.

Le décret précédent a été imprimé dans l'Imprimerie de Quillau, Imprimeur de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, rue du Foulard.

En 1772, Bourru prononça l'Eloge historique de A. Lecamus. Plus tard, il se servit de ce même Eloge comme préface à l'édition qu'il donna de *La Médecine de l'esprit de Lecamus*.

En 1775, avec la collaboration de Guilbert, Bourru fit paraître une traduction de l'ouvrage anglais de Blackrie : *Recherches sur les remèdes capables de dissoudre la pierre et la gravelle.*

Dans *Les Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris*, nous avons trouvé, à la date du 8 novembre 1777, sous le décanat de M. Des Essartz, que Bourru fut désigné comme Professeur de Chirurgie en langue française. A cette même Assemblée, il prêta serment entre les mains du Doyen, avec les autres Professeurs, MM. Le Preux, Langlois, Vicq d'Azyr. Il continua ce cours pendant plusieurs années et en 1780, une affiche officielle de la Faculté, dont nous avons eu la bonne fortune de découvrir un précieux exemplaire, dans les pièces officielles du décanat de M. Thomas Levacher De La Feutrie, nous fait connaître qu'il commença, le 24 avril 1780, ce cours annuel. Voici d'ailleurs cette affiche :

« Dieu aidant, Me. Edme-Claude Bourru, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, *Professeur de Chirurgie en Langue françoise* : Fera gratuitement et en François, en faveur des Aspirans à cet Art, un Cours d'Opérations de Chirurgie, lesquelles seront pratiquées par Me Claude-André Goubelly, Docteur-Régent de ladite Faculté. »

« Il le commencera le Lundi 24 Avril 1780, à dix heures précises du matin, et continuera les jours suivans à la même heure. »

« Dans l'Amphithéâtre des Ecoles de Médecine, rue de la Bûcherie, vis-à-vis le Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu. »

Le 6 Février de la même année, Bourru fit un discours à l'ouverture solennelle des Ecoles de Chirurgie, que la Faculté fit annoncer par une affiche que nous avons eu la satisfaction de retrouver et que nous reproduisons ci-après :

« Dieu aidant, Me Edme-Claude Bourru, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, et *Professeur de Chirurgie en Langue Françoise*, Prononcera, pour l'Ouverture solennelle des Ecoles de Chirurgie, le Dimanche six Février 1780, à quatre heures et demie après midi, un Discours public : dans lequel il établira *Le point où le Chirurgien doit s'arrêter dans les différentes Sciences dont l'étude lui est nécessaire.* »

je t'embrasse mille et mille fois, tu pète en fan, y
cours laquintité en fort atout: tu jures bien que
tes dents ne font point d'arriver.

j'étudie de tes nouvelles avec empressement. j'espère que
tu m'écriras longuement, et sans te parler de monard, j
sois sûr que je t'en aurai donné les quatre pages.

Embrasse pour moi et pour eux ton bon vieux ami
Lambette, fais lui bien boire du bobot et un coup de café
sois.

Bourru

Fig. 84. — Autographe de BOURRU.



« Il continuera ses Lecons dans l'Amphithéâtre des Ecoles de Médecine, les jours suivans à 11 heures du matin. »

« *Aux Ecoles de Médecine, rue Saint-Jean-de-Beauvais.* »

Le discours prononcé par Bourru eut un très gros succès. La Faculté nomma des Commissaires (Bertrand, Millin, Doublet, Simonnet) pour examiner ce discours et juger s'il y avait lieu de l'imprimer aux frais de la Faculté. Le rapport fut favorable et la Faculté, dans son Assemblée du 12 février 1780, vota cette impression.

En 1783, Bourru fut chargé du Cours de Pharmacie. Le 11 novembre 1786, Bourru fut nommé Doyen de la Faculté; il exerça ces fonctions jusqu'en 1793, date à laquelle la Faculté fut supprimée. Bourru prit une part active à la lutte entre la Faculté et la Société royale de Médecine. Pendant son décanat il fit graver trois jetons, par Duvivier. Dans l'un d'eux, il commémora le baptême de son premier fils, qui avait eu lieu le 11 septembre 1790. Nous donnons ci-contre la reproduction de ces précieux documents (Figure n° 81).

Pendant la Révolution, Bourru demeura à l'écart; cependant, accompagné de Guillotin et de Lézurier, il se rendit, le 16 avril 1793, à la barre de la Convention, pour réclamer contre l'assujétissement des Médecins à la patente.

En 1804, il fut admis à la Société médicale qui s'appela *l'Académie de Médecine*, et prit part à la rédaction des statuts. Il en devint même rapidement Président.

Le 17 novembre 1807, il fut nommé Médecin des Indigents du quartier de la Sorbonne et montra, dans ces fonctions, un tel désintéressement et une si grande bonté, qu'il mérita le surnom de *Bourru le bienfaisant*.

Pendant les dernières années de sa vie, il se rendait fréquemment au Château de La Quincy, près de Soissons, et s'y reposait de ses importants travaux. Il avait épousé, en décembre 1788, Mademoiselle Rousseau, fille d'un célèbre Avocat au Parlement et Lieutenant au Baillage de Paris. Ils eurent deux fils.

En 1819, Bourru eut une première attaque d'apoplexie, qui lui fit perdre la mémoire et la faculté de la parole. Il fut obligé de recommencer à apprendre à lire et à écrire. A la fondation de l'Académie royale de Médecine, il fut nommé Membre Honoraire. En septembre 1823, à l'âge de 82 ans, il eut une seconde attaque et mourut à une date mal précisée, indiquée par Mauclaire comme étant le 20 septembre et par Pariset comme étant le 21 septembre.

Bourru fut un homme modeste, d'une grande simplicité naturelle, très désintéressé, très attaché à ses devoirs professionnels, toujours prêt à soigner les pauvres, à secourir les malheureux à défendre les opprimés, il mérita d'être classé parmi les bienfaiteurs de ses concitoyens. Instruit et travailleur, il fournit de nombreux travaux qui témoignent de sa haute culture scientifique. Bourru est le type du Docteur-Régent de la Faculté de Médecine ancienne de Paris ; il en représente les qualités professionnelles, en même temps que l'esprit un peu absolu. Il semble que sa vie toute entière est expliquée par la formule qu'il avait conseillé aux Etudiants d'adopter : *lire et discuter très peu ; voir et faire beaucoup.*

BIOGRAPHIES

ANONYME. - *Article Bourru.* - Nouvelle Biographie générale de Firmin-Didot, Paris 1855 t. VII, p. 108.

JARTY, - *Contribution à l'Etude de la Faculté de Médecine sous le Décanat de Bourru*
Thèse de Paris, 1919-1920 (n° 106).

MAUCLAIRE. - *Notice biographique sur E.-C. Bourru.* - 11^e Congrès international d'histoire de la Médecine, 1922.

PARISET - *Eloge de Bourru.* - Académie de Médecine, 1827

ICONOGRAPHIE

Jeton de Doyen de Bourru.

(Il n'existe, dans nos collections aucun portrait de Bourru)

HALLÉ (Jean-Noël,

Médecin ordinaire de l'Empereur et de Monsieur (frère du Roi),
Professeur au Collège de France et à la Faculté de Médecine de Paris,
Membre de l'Institut et de l'Académie royale de Médecine.

Le Chevalier HALLÉ (JEAN-NOËL), alias Baron Hallé, naquit au Cloître Saint-Benoît, le 6 janvier 1754 et non le 5 janvier, comme l'écrivit A. Chéreau, dans le Dictionnaire Encyclopédique des Sciences médicales de Dechambre.

Ses père et mère, Hallé (Noël) et Lorry (Françoise-Genève), appartenaient à deux familles qui s'étaient illustrées dans les Arts, les Lettres, le Droit et la Médecine.

Les Hallé étaient, depuis trois générations, des peintres célèbres. Daniel Hallé, mort en 1674, fut un excellent Maître, pour son fils Claude-Gui Hallé (1652-1736), qui devint un peintre en renom et dont une des meilleures toiles, *l'Annonciation*, existe encore actuellement à Notre-Dame de Paris.

Hallé Noël, son fils, père du Docteur Jean-Noël Hallé, vécut de 1711 à 1781 ; il révéla, dès sa jeunesse, un grand talent, et devint pensionnaire de Rome, puis, après son retour à Paris, il fut admis à l'Académie de Peinture, et nommé, en 1771, Surintendant des Manufactures de tapisseries royales. En 1775, il fut enfin envoyé à Rome pour diriger l'École française de Peinture. Parmi ses plus belles œuvres, on cite la *Prédication de Saint-Vincent-de-Paul*, à l'Église Saint-Louis de Versailles, et le plafond de la Chapelle des fonts baptismaux à Saint-Sulpice.

Les Lorry appartenaient au Barreau et à la Médecine. François Lorry, le grand-père de Jean-Noël Hallé, était Professeur à la Faculté de Droit de Paris, de même d'ailleurs que Paul-Charles Lorry, fils du précédent et, par suite, oncle de Jean-Noël Hallé. Enfin, Anne-Charles Lorry (1726-1783) fut Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, et l'un des Membres les plus notables de la Société royale de Médecine.

Par son père, Hallé était apparenté aux Peintres illustres, Noël Jouvenet, l'un des Maîtres du Poussin, et Jean Jouvenet, Membre et Recteur de l'Académie royale de Peinture, dont une œuvre excellente, la *Visitation de la Vierge*, se trouve encore dans le Chœur de Notre-Dame de Paris.

Par sa mère, il descendait des de Lafosse, dont l'un, artiste de grand talent, a peint la Coupole des Invalides, dont l'autre, « Antoine de la Fosse, sieur d'Aubigny », a composé plusieurs tragédies, dont la plus célèbre est *Manlius Capitolinus*. Enfin, à cette branche maternelle se rattachaient aussi d'autres excellents peintres, Fremin, Forest et Largillière, l'émule de Rigault.

Les historiographes de Hallé ne nous fournissent aucun renseignement sur sa première enfance, ni sur les établissements scolaires qu'il a fréquentés et où il a fait ses études. Fr. Dubois nous dit seulement que Hallé « était un enfant soumis, plein de déférence pour ses parents..... Sans études, sans direction, et presque sans application, il avait acquis un remarquable talent pour le dessin. L'aspect d'une belle peinture le frappait déjà d'admiration ; il est vrai que la musique le jetait dans de pareils ravissements. »

Lorsque ses humanités furent terminées, Hallé dut choisir une carrière. Il semblait tout indiqué, en raison de ses parentés artistiques et de ses aptitudes révélées précocement, qu'il se vouât entièrement à l'art de la peinture. Fr. Dubois (d'Amiens) écrit « que les premiers objets, qui fixèrent ses regards, furent les miracles des arts ; les premiers sons, qui frappèrent ses oreilles, furent les Chants des Muses, et le premier sentiment, qui dût se développer, dans son âme, fut l'amour de cette gloire qui ne s'acquiert que par la vertu et par le talent. »

Hallé fut consacré à la Médecine par l'ardente affection de son oncle Charles-Anne Lorry, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, brillant élève de Rollin et d'Astruc. Savant indiscuté, praticien remarquable, esprit cultivé, Lorry s'était attaché à son neveu Jean-Noël Hallé, avec une tendresse pour ainsi dire paternelle, et il résolut de faire de cet enfant intelligent et

travailleur, un grand Médecin ; il réussit dans cette œuvre. On raconte qu'appelé en consultation par Louis XV, et interrogé sur sa famille, par le Souverain disposé à la plus grande bienveillance envers lui et les siens, il parla de son neveu et de ses espérances. Et comme Louis XV lui conseillait de le consacrer à la finance où il était susceptible de faire une grosse fortune, Lorry lui répondit : « Non, Sire, mon neveu aura un état modeste, mais honnête il ne devra sa considération qu'à son mérite personnel et à ses talents ; il ne fera d'ailleurs que suivre en cela l'exemple que lui ont donné ses parents. »

Fr. Dubois, dans l'Éloge d'Hallé, en 1851, écrit « qu'il fut définitivement arrêté en famille, que le jeune Hallé étudierait la Médecine ».

Nous ignorons, en réalité, à quelle date il a commencé ses études, et quelle préparation il subit avant de s'y consacrer.

Fr. Dubois mentionne qu'il commença ses études de Médecine et dut les interrompre pour suivre son père à Rome.

Il ne semble pas douteux que Fr. Dubois a été mal renseigné sur cette partie de la vie de Hallé. Desgenettes, son contemporain, son collaborateur et son ami, nous rapporte, en effet, que « Hallé était encore sous les yeux paternels, lorsqu'au sortir de ses études (vraisemblablement les humanités), il suivit son père à Rome, où il avait été envoyé dans des circonstances difficiles, car il s'agissait de billets de confession exigés par le Gouvernement pontifical, et dont notre Gouvernement voulait affranchir les Français, dans l'étendue de sa juridiction. » En réalité, il fallait rétablir dans l'École, la discipline et l'ordre que la faiblesse paternelle du Directeur avait compromise, et améliorer la pension et la nourriture des Élèves. La délicatesse et l'équité de Noël Hallé modifièrent rapidement la situation, et le 27 décembre de cette même année, Hallé et sa famille rentrèrent en France.

C'est pendant son séjour à Rome, que Jean-Noël Hallé fit connaissance, dans un modeste couvent de minimes français, de deux moines érudits, très versés dans les sciences physiques et mathématiques, les Pères Le Sueur et Jacquier. C'est ce dernier,

qui selon Desgenettes, se chargea d'initier, à l'étude des sciences, le jeune Hallé. Celui-ci « fut assez heureux pour en profiter, et on peut même dire que les connaissances, dont il puisa le germe à cette école, sont peut-être celles qui, dans la suite, ont le plus puissamment concouru à l'illustrer » (Desgenettes).

La mission du père de Hallé à Rome ne dura que sept mois.

C'est encore Desgenettes qui nous raconte que « de retour à Paris, Hallé résolut, après de mûres réflexions, de se livrer à l'étude de la Médecine pour l'embrasser comme profession, sans cesser de cultiver les sciences qui servent de base à l'Art de guérir et peuvent seules contribuer à son avancement. Les professeurs les plus éminents de la capitale, et Lorry, son oncle, furent ses premiers guides. Il les étonna tous par la facilité de ses conceptions, son infatigable amour du travail et sa passion pour apprendre. Les arts aimables du dessin, l'étude non moins attrayante des belles-lettres, embrassant la littérature grecque et latine, et celle de plusieurs langues modernes, furent les seuls délassements qu'il se permit.... Il se présenta, en 1776, devant la Faculté de Médecine de Paris pour subir ses examens. »

C'est à la fin de cette même année (1776), en novembre, que des Lettres patentes du Roi, annoblirent le père de Hallé.

Nous avons recherché, dans les *Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris*, les documents se rapportant à la Scolarité de Hallé, et avons pu en établir le cycle complet. C'est d'abord dans les Archives de la deuxième année de Décanat de Allaume, une *liste des Bacheliers de la Faculté* (à remarquer que ces bacheliers sont désignés comme « Magistri »). Elle est datée de 1776, et comprend « Joannes-Natalis Hallé, Parisinus ». Ces Magistri devaient être des Maîtres-es-arts.

C'est le 19 décembre 1776, sous la Présidence de Henri-Alexandre Tessier, Prêtre de Chartres, Docteur-Médecin, appartenant à la Société royale de Médecine de Paris, créée pour les Epidémies, que le bachelier Jean-Noël Hallé, subit sa première thèse quodlibétaire sur le sujet suivant : *An detur in corpore animato vis tonica ?* (Est-ce qu'une force vivifiante existe dans les corps animés ?).

Les bacheliers devaient chaque année subir la soutenance d'une thèse quodlibétaire, sur la physiologie, la 1^{re} année ; sur la



Fig. 85. — Jean-Noël HALLÉ et sa mère (Geneviève Lorry)
Tableau de Noël Hallé, son père.

Reproduction interdite.



Hallé

Fig. 86. — HALLÉ. Lithographie de Delpech.

Reproduction interdite

pathologie, la 2^e année. Ce nom de quodlibétaire signifiait que les Docteurs disputant pouvaient poser, aux bacheliers, des questions tirées du sujet de la thèse, ou bien de tout autre sujet qui plaît (*quodlibet*) au disputant.

Le 11 mars 1777, Hallé soutint une thèse Cardinale (c'est-à-dire sur l'hygiène, suivant les prescriptions du Cardinal d'Estouteville), car chaque bachelier devait soutenir cet acte, au courant de la quadragésime de sa première année. Son Président était François-Félix Cochu. Le sujet choisi fut : *An Radiorum Solarium Sanitati Conferat?* (Est-ce que l'action des rayons solaires peut être utile à la santé ?)

La seconde thèse quodlibétaire de Hallé (c'est-à-dire celle de 2^e année) fut soutenue le 20 décembre 1777, sous la Présidence de Jeanroy, de la Société royale de Médecine de Paris. Le sujet en était : *An Remediorum, etiam Empiricorum, adbibitio dogmatica?* (Est-ce que l'emploi des remèdes, même de ceux empiriques est dogmatique ?)

Un décret du 1^{er} avril 1724, pris sous le décanat de Philippe Caron, avait établi que chaque bachelier devait soutenir une thèse médico-chirurgicale, pendant sa 2^e année d'études (à partir du mercredi des Cendres et pendant toute la quadragésime). Hallé présenta le 12 mars 1778, cette thèse, sous la Présidence de Charles-Jacob Saillant. Son sujet fut : *An antequam instituantur magnæ operationes chirurgicæ corpus medice præparendum?* (Est-ce qu'il y a lieu de préparer médicalement le corps avant de pratiquer les grandes opérations chirurgicales ?)

A la fin de la 2^e année, 14 bacheliers, dans le nombre desquels figure Joannes-Natalis Hallé, Parisinus (classé, par un chiffre manuscrit, le deuxième), adressèrent l'acte classique de remerciement, qui indique qu'ils ont obtenu la licence.

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur la date à laquelle Hallé a subi les épreuves dénommées « exercices anatomiques et chirurgicaux », ni l'examen de pratique.

Pour terminer leurs études, les licenciés devaient subir l'*acte de Vespéries* et le *Doctorat*.

L'acte de Vespéries (*Pro Vespertiis*) de Hallé fut passé le 27 août 1778, sous la Présidence de son oncle Anne-Charles Lorry, sur le sujet suivant : *An morbis procreandis aptior tempestas, Verna? Automnalis?* (Est-ce que la tempête est plus apte à créer des maladies, pendant l'été ou l'automne ?)

Quelques jours après les Vespéries, le licencié avait à soutenir l'acte du Doctorat (*Pro Doctoratu*). Hallé devait subir cette épreuve le 30 août 1778, mais, ainsi que l'indique une correction manuscrite du diplôme imprimé de cet acte, qui figure à son nom, dans les Archives de la Faculté de Médecine, il fut reporté au 14 septembre 1778.

C'est encore Anne-Charles Lorry qui présida cette cérémonie, dont le sujet choisi par Hallé fut : *An in morbis sanandis aequè competat, juvenibus venae sectio; senibus Catharsis?* (Est-ce que pour la guérison des maladies, on peut également recourir, chez les jeunes gens, à la saignée ; chez les vieillards, à la purification ?)

Hallé fut donc Docteur du 14 septembre 1778. Desgenettes nous apprend « qu'il s'était montré avec beaucoup d'avantages dans les épreuves ; il s'était, conformément à l'usage, acquitté des frais de réception qui montaient à six mille francs ». Mais Desgenettes commet une erreur quand il écrit : « Cependant, Hallé, qui avait obtenu le titre de régent, ne put jamais en remplir les fonctions ». En réalité Hallé ne fut pas autorisé, par la Faculté, à subir les épreuves pour la Régence. En effet, le nouveau Docteur n'était admis à la Régence, qu'à la condition, qu'après la Saint-Martin, il présidât une thèse quodlibétaire hors tour et célébrât un acte pastillaire. Or, nous avons trouvé, dans les *Commentaires de la Faculté de Médecine* les documents qui témoignent de l'erreur de Desgenettes. Il est probable qu'elle provient de ce fait que l'Almanach royal de 1779 indique Hallé comme docteur-régent, ce qui n'était pas exact ; enfin, dans la liste des membres de la Société royale de 1778, Hallé fut aussi désigné comme régent de 1778, ce qui était faux.

A la date du 13 janvier 1779, sous la signature du Doyen des Essartz, les *Commentaires* mentionnent que Hallé a demandé si la

Faculté voulait l'admettre à la Régence (*Hallé postulavit unus ex astantibus an Regentiam Magistro Hallé concedere vellet ordo Saluberrimus*). De nombreux Docteurs présents demandèrent que cette requête fut soumise aux délibérations de l'Assemblée et, après vote, le Décret suivant fut pris : « A la majorité des suffrages, la Faculté a décidé de ne pas admettre maintenant (nunc) Hallé à la Régence ». Le motif de ce refus est que « à peine Docteur, Hallé se fit inscrire à une Société de Médecins que la Faculté lui avait dénoncée, avec certitude, comme adversaire et ennemie de la Faculté. » Ce Décret fut confirmé, en seconde délibération, le 16 janvier, et, enfin en troisième délibération, le 20 janvier 1779.

D'ailleurs, le Garde des Sceaux Miromeny avait écrit au Doyen, le 17 janvier : « Je suis informé, Monsieur, que la Faculté de Médecine a délibéré de priver le Sieur Hallé, l'un de ses Membres, de la Régence qui devait lui être conférée incessamment. Marquez-moi sans délai sur quoi est fondé ce refus. » Le Doyen des Essartz répondit, le 20 janvier, au Ministre, que la Régence regardait le régime intérieur de la Faculté et ne rentrait pas « dans le cadre des obligations imposées à la Faculté par les lois publiques... Pour être digne de la Régence, il faut avoir une conduite et des sentiments qui méritent la confiance. La Faculté reproche au Sieur Hallé de n'avoir ni cette conduite, ni ces sentiments... Il s'est rangé du côté de ceux qu'elle regarde comme ses ennemis... Il s'est déclaré contre la Faculté entière (en faisant partie de la Société royale de Médecine). La Faculté ne le raye pas de son catalogue ; elle se borne à différer de lui accorder le titre de Régent jusqu'au moment où elle l'en reconnaîtra digne. »

Le Doyen, en terminant, ajoutait au Ministre : « Je vous prie d'observer que le titre de Régent n'influe en rien sur le service public, et qu'il ne donne de droits que dans l'intérieur de la Faculté. »

L'incident semble avoir ainsi été terminé, car on ne rencontre aucune autre indication dans les Archives de la Faculté.

Hallé avait été nommé Associé ordinaire de la Société royale de Médecine, en 1778, et c'est cette nomination qui déchaîna la mauvaise humeur de la Faculté de Médecine contre lui. Ne pouvant exercer son activité à la Faculté, il en fit profiter cette Société, et dans les Mémoires qu'elle publia, nous retrouvons un nombre imposant de travaux sous sa signature.

Hallé perdit son père, en 1781, et son oncle Lorry, en 1782. Il envoya à l'*Encyclopédie méthodique* de nombreux articles d'hygiène et publia, en 1781, le *Plan d'un cours d'hygiène*. En août 1793, il fut désigné pour faire partie du Bureau consultatif des arts et métiers, et lorsque la Convention, en 1794, décida l'établissement des Écoles de Santé, Hallé fut choisi, par Fourcroy, pour occuper la chaire de *Physique médicale et d'hygiène*. Enfin, en 1795, il devenait membre de la Commission chargée de la rédaction et du choix des livres élémentaires.

Dans son enseignement, Hallé éprouva au début quelques difficultés, par suite du manque d'habitude de professer. D'une érudition étendue, d'une vaste intelligence, il avait conçu un programme de cours extrêmement complet, mais il éprouvait quelque embarras à l'exposer aux élèves. Ceux-ci lui furent assidûment fidèles et bénéficièrent très largement de ses leçons.

En 1796, à la création de l'Institut National, Hallé fut admis dans la section de Médecine et de Chirurgie. Il y déploya une très grande activité, analysant les Mémoires et rédigeant des Rapports remarquables par l'examen consciencieux des sujets, la bienveillance de la discussion et la justice scrupuleuse des conclusions.

Pendant la Révolution, Hallé mérita le titre de *Médecin des pauvres* par les soins qu'il donnait aux malheureux et aux proscrits. Pénétrant dans les prisons, il rencontra Lavoisier et Malesherbes. Traduit devant le Tribunal révolutionnaire, en raison de la proscription des Fermiers généraux, Lavoisier semblait abandonné par tous les savants faisant partie de la Convention. Seul, Hallé « osa faire une démarche publique et publier, au nom du Lycée des Arts, un rapport où il exposait les services rendus par Lavoisier à la Science » ; ce rapport fut distribué aux Membres de la Convention. Intervention, hélas ! inutile, car Lavoisier fut condamné et exécuté.

C'est en 1806, que Corvisart le choisit comme suppléant de sa chaire au Collège de France. Dans les leçons qu'il y donna, il se distingua, d'une façon toute spéciale, par son érudition. Il y traita l'histoire de l'expérience en Médecine, depuis les œuvres d'Hip-

pocrate qui constituaient à ses yeux les premières tentatives du génie médical. Grâce à sa grande connaissance de la langue grecque, et à ses études très avancées sur les philosophes et les médecins de l'Antiquité, il illustra son enseignement, par des interprétations personnelles et nouvelles des œuvres hippocratiques.

Après la proclamation de l'Empire, Hallé fut nommé Médecin ordinaire de l'Empereur.

Fr. Dubois raconte que dans ses relations avec l'Empereur, il se fit remarquer par une exquise politesse, une parfaite urbanité de langage, mais aussi par l'indépendance de son esprit et la dignité de son caractère. Réveillé-Parise nous apprend qu'un jour Napoléon s'avisa, suivant sa singulière habitude, de lui pincer une oreille. Hallé se retira brusquement, en s'écriant : « Sire, vous me faites mal. » Peut-être ce mot fut assaisonné d'un peu de mauvaise humeur, peut-être aussi le patient avait-il raison. Quoiqu'il en soit, depuis ce jour, les oreilles de Hallé ne coururent aucun danger.

Fr. Dubois nous rapporte aussi une anecdote qui peint nettement le caractère de Hallé : « La Princesse Élisabeth, bonne d'ailleurs, mais un peu gâtée peut-être par sa haute fortune, tenait tête un jour à Hallé sur une question à laquelle elle n'entendait absolument rien, et elle lui soutenait l'opinion la plus fautive, avec toute la vivacité d'un amour-propre qui se croit engagé ; après bien des raisonnements, Hallé, poussé à bout, finit par lui dire, avec son plus gracieux sourire : « Tenez, Madame, distinguons ; j'ai peut-être pour moi le *fait*, mais vous avez bien certainement le *droit*, j'entends le droit de soutenir votre opinion et cela pour trois raisons : vous êtes jeune, vous êtes belle, et vous êtes princesse. »

Au début de la Restauration, Hallé fut honoré de la confiance de Monsieur, frère du Roi, qui devint plus tard Charles X. Il s'attacha vivement à son auguste client et lui montra le plus entier dévouement. En 1816, il obtint le Cordon de l'ordre de Saint-Michel. En 1818, il publia le *Codex* dont il avait été le principal rédacteur et en cette circonstance il donna une nouvelle preuve de son désintéressement, en abandonnant la gratification assez considérable qui lui avait été allouée par le Gouvernement, et en l'employant à compléter le cabinet de physique de la Faculté de Médecine. Desgenettes nous apprend que cette allocation permit d'acheter deux boussoles exécutées par Lenoir, et destinées à mesurer, l'une l'inclinaison, et, l'autre la déclinaison de l'aiguille aimantée.

D'ailleurs, sa libéralité était bien connue ; à ses collaborateurs pour les œuvres scientifiques et médicales, il abandonnait sa part d'honoraires, aussi ses élèves, ses confrères étaient-ils unanimes à répandre sa réputation de bonté et de désintéressement.

En 1820, à la création de l'Académie royale de Médecine, Hallé en fut nommé Membre titulaire.

Hallé était de constitution robuste :

« Gros, court, vigoureux, les épaules carrées, la poitrine ample, ayant le dos *bon et rond*, si estimé de Diderot comme la marque d'une franche bonhomie, tout annonçait chez lui l'énergie et la santé. Sous ses cheveux épais et crépus, provenant de la race à laquelle il tenait, dit-on, au huitième degré, se dessinait une forte et vaste tête, un front large, bien développé, très propre à protéger et comprimer la flamme d'une intelligence supérieure. Hallé était taillé sur cet heureux patron des favoris de la nature, qui ont la force et la volonté, le savoir et le pouvoir de mettre fin à leurs entreprises » (Réveillé-Parise).

Hallé avait épousé Mademoiselle Marie-Geneviève Marchand en avril 1785 ; ils eurent un fils qui devint Magistrat ; et deux filles, l'une morte à 3 ans en 1789, et l'autre qui épousa Guéneau de Mussy. Hallé habitait rue Pierre-Sarrazin ; il semblait destiné à une vie longue et heureuse ; malheureusement il fut atteint de la pierre, et après un temps assez long il fut obligé de se soumettre à l'examen de Béclard et d'Antoine Dubois. Ces deux excellents chirurgiens n'étaient pas très partisans de l'intervention chirurgicale, que Hallé réclamait impérieusement, dans l'espoir d'alléger ses souffrances.

Antoine Dubois a même laissé un mémoire qui fut présenté à Hallé et dans lequel il s'efforçait de le dissuader de se faire opérer : « L'opération de la taille pratiquée sur M. Hallé, amènera de graves accidents ; et qui pourrait raisonnablement assurer que la poitrine résistera à ce choc et n'en sera pas affectée ? Le contraire me semble à craindre. J'entrevois à peine, ajoutait Dubois, quelques chances heureuses à travers beaucoup d'inconvénients et même de malheurs. »

Ce mémoire approuvé entièrement par Béclard ne put ébranler la résolution de Hallé de se faire opérer. C'est le 3 février 1822, que l'intervention chirurgicale fut faite par Béclard. Tout sembla d'abord aller fort bien, mais au sixième jour des accidents très graves se produisirent qui aboutirent à une pneumonie, qui

emporta rapidement Hallé, le 11 février 1822. Il mourut, suivant l'expression de Réveillé-Parise, avec ce calme de l'homme de bien, qui jetant un dernier regard sur la carrière qu'il a parcourue, n'y voit que des sujets de satisfaction et de sécurité. Hallé n'avait alors que 68 ans. Ses obsèques furent l'occasion d'une imposante manifestation de sympathie et de reconnaissance. Des discours furent lus sur sa tombe, par Duméril, au nom de l'Académie Royale de Médecine ; par Percy, au nom de l'Institut ; par Leroux, au nom de la Faculté de Médecine.

Desgenettes prononça l'éloge de Hallé, le 18 novembre 1822, à l'occasion de l'ouverture des cours de la Faculté de Médecine.

C'est à cette séance de rentrée que se produisirent des troubles graves qui entraînèrent ultérieurement la fermeture de la Faculté de Médecine. Desgenettes avait retracé la vie scientifique et familiale de Hallé, quand il crut devoir ajouter quelques mots pour rendre hommage à ses sentiments religieux. Il raconte ainsi lui-même, cet incident :

« Nous croirions, dit-il, manquer à la Mémoire de M. Hallé (*interruption*), nous croirions la trahir (*interruptions prolongées*) ; vous auriez le droit de me traiter comme un lâche (*profond silence et attention générale*), si j'appréhendais de dire hautement ici que M. Hallé eut des sentiments de religion aussi sincères que profonds. Comme Pascal, il s'anéantissait devant la grandeur de Dieu ; une teinte de l'âme de Fénelon émoussait le rigorisme ; et comme il se croyait sans mission pour amener les autres à ses opinions, il se borna à prêcher d'exemple. »

C'est après ces paroles que les Étudiants insultèrent l'Abbé Nicolle, Recteur de l'Université de Paris. Peu de temps plus tard, le Ministre de Corbière prononça la dissolution et la fermeture de l'École de Médecine.

Hallé fut l'un des Professeurs les plus méritants et les plus éminents de la Faculté de Médecine de Paris. Son vaste savoir, son travail acharné, la rectitude de son jugement, sa bonté, son désintéressement, le placèrent dans un rang élevé, au-dessus de beaucoup de ses contemporains. On a pu dire qu'à l'incroyable et minutieux approvisionnement scientifique d'un Allemand érudit, Hallé joignait le sens judicieux, la sagacité lucide d'un Français de bonne roche.

BIOGRAPHIES

- Anonyme.* - *Mort et Épitaphe de Hallé.* - Nouveau Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie, 1822, t. XIII, p. 179.
- A. CHÉREAU. - *Art. Hallé.* - Dictionnaire encyclop. des Sciences médicales de Dechambre, 1886, t. XII, p. 71.
- CUVIER. - *Éloge historique de Hallé* (lu à l'Académie des Sciences, le 11 juin 1827). - Recueil des Éloges historiques, 1827, t. III, p. 345.
- DESGENETTES. - *Art. Hallé.* - Dictionnaire des Sciences médicales, Biographie médicale Panckoucke, 1822, t. V, p. 28.
- DESGENETTES. - *Éloge de Hallé* (prononcé le 18 novembre 1822, devant la Faculté de Médecine de Paris). - Didot, 1822.
- DEZEIMERIS. - *Art. Hallé.* - Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne, 1836, t. III, p. 9.
- Fr. DUBOIS (d'Amiens). - *Éloge de Hallé* (lu à l'Académie nationale de Médecine, le 17 décembre 1851). - Mémoires de l'Académie royale de Médecine 1853, t. XVII, p. 1.
- DUMÉRIL. - *Discours sur la tombe de Hallé.* - Nouveau Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie, 1822, t. XIII, p. 249.
- LEROUX. - *Ibid.* (au nom de la Faculté de Médecine).
- PERCY. - *Ibid.* (au nom de l'Institut).
- ESTOURNET. - *La Famille des Hallé.* - Paris, Plon-Nourrit, 1905.
- RÉVEILLÉ-PARISE. - *Notice sur Hallé.* - Gazette médicale de Paris, 1837, t. V, n° 50, p. 785.
- SAUCEROTTE. - *Art. Hallé.* - Nouvelle Biogr. génér. de Firmin Didot, 1858, t. XXIII, p. 162.
-

ICONOGRAPHIE

- Portrait à l'huile de Jean-Noël Hallé et de sa Mère, par Noël Hallé, 1758.**
Appartient au Docteur Noël Hallé.
- Portrait de Jean-Noël Hallé, jeune homme.** Cette toile se trouve au Grand-Ménil de Chartres.
- Pastel représentant Jean-Noël Hallé.** Appartient au Docteur Noël Hallé.
- Gravure de Forestier (Ambroise Tardieu direxit).** - Biographie médicale de Panckoucke, 1822.
- Lithographie de Delpech, avec signature de Hallé.** Petit format.
- Lithographie de Delpech, dessin de Belliard.** Grand format.
- Lithographie de Boilly, 1821.** Collection de l'Institut de France.
- Typographie. - Reymond sculpt.** (Collect. Corlieu).
- Buste en marbre, par H. Sobre, 1877.** - Salle des Pas-Perdus de la Faculté de Médecine de Paris.
- Portrait à l'huile (sans signature).** - Offert à l'Académie de Médecine par son fils Salle du Conseil de l'Académie.
-



Fig. 87. — HALLÉ. Gravure de Forestier.

Reproduction interdite



Fig. 88. — HALLÉ (Jean-Noël)

Portrait à l'huile, non signé. Appartient à l'Académie de Médecine

Reproduction interdite.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois d'Octobre 1928

Séance du 2 Octobre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président

MM. Auguste Pettit et Stefanopoulo font une Communication sur le **virus de la fièvre jaune**. — Chargé d'une mission pour aller étudier la fièvre jaune au Sénégal, le Docteur Pettit se rendit à Dakar en octobre 1927. Il a pu établir : 1° que la fièvre jaune n'est pas due au spirochète de Noguchi. Ainsi que l'a affirmé, depuis longtemps, la Commission américaine, et la Mission Marchoux, elle est causée par un virus invisible et filtrant. Un animal est sensible à ce virus, c'est le macacus rhesus de l'Inde. Sellards a démontré que ce virus se conserve quelques jours dans le foie congelé du macacus et peut ainsi être expédié. Pettit a pu préparer un vaccin (virus atténué et anavirus). Ce vaccin neutralise in vitro le virus de la fièvre jaune ; il protège le macaque contre l'éclosion ou l'évolution de cette maladie.

Le Professeur Lignières communique quelques réflexions sur les mesures d'hygiène appliquée à la prophylaxie de la tuberculose humaine et sur l'emploi du B.C.G. — Considérant que la tuberculose se propage surtout par les crachats et les poussières bacillifères, il demande qu'on prescrive des mesures rigoureuses pour défendre de cracher à terre et de faire de la poussière dans les locaux habités. Des sanctions pénales sont indispensables et devraient être établies. Quant au B.C.G., l'Académie devrait constituer une grande Commission qui lui permet de se prononcer en toute certitude, après un examen rigoureux de la question.

Le Docteur Rémond (de Metz) fait une lecture sur le métabolisme de la guanidine.

Séance du 9 Octobre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Boinet, Pieri, Dunan (de Marseille) font une Communication pour faire connaître leurs **Recherches nouvelles sur la fièvre exanthématique du littoral méditerranéen**. — Ils concluent : que rien ne permet actuellement d'assimiler cette maladie au typhus. Cette conclusion est importante en raison des patentes brutes, qui comportent un grand dommage pour le commerce marseillais. Enfin il convient de ne pas laisser s'établir cette légende d'un **Typhus endémique d'été à Marseille**.

M. Gérard Gardner (de Montréal) fait une lecture sur l'**agglutination du spirocheta pseudo-icterohemorragiae (souche aquicole de Vinzent) au cours des cultures successives**. Il émet l'hypothèse que dans le milieu extérieur, les souches libres de ce germe, sont habituellement dénuées des propriétés physiologiques qui les caractérisent. Mais sous l'influence des conditions ambiantes, le chimisme de ces microorganismes peut se modifier de telle façon qu'ils sont capables de contaminer l'homme. C'est

ainsi que pendant l'épidémie d'East Lothian, Buchanan a réussi à infecter un cobaye en lui inoculant de la boue recueillie dans une mine où sévissait la fièvre spirochétienne ou jaunisse infectieuse hémorragique.

MM. Chabanier, Lobo-Onell, Lebert et Lélou lisent un travail intitulé : **Considérations sur l'acidose dite rénale**. Ils concluent qu'il n'y a pas d'acidose rénale, au sens admis par les classiques ; la notion d'acidose rénale a seulement été basée par eux sur la constatation, chez les insuffisants rénaux, d'un abaissement de la réserve alcaline, dont le mécanisme est tout autre que celui qui détermine la chute de cette réserve au cours des attaques acides bien authentifiées.

Séance du 16 Octobre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

Le Professeur Marfan communique ses observations sur l'alimentation des débiles et des hypotrophiés à l'hospice des Enfants-assistés.

L'Hospice des Enfants-assistés a deux nourriceries : la nourricerie Billard, avec 37 berceaux ; la nourricerie Parrot, avec 30 berceaux. Ensemble, elles reçoivent tous les ans de 800 à 1000 nourrissons. Leur alimentation constitue un problème difficile à résoudre parce que ces enfants sont des débiles auxquels l'alimentation par le lait de vache ordinaire ne convient pas. Pour eux, le lait de femme est le meilleur aliment. A défaut de lait de femme, le babeurre est l'aliment de choix durant le premier mois de la vie. L'auteur a institué un allaitement mixte composé de lait de femme et de babeurre pour les débiles âgés de moins de 2 mois. La mortalité qui était de 50 % a diminué chaque année et en 1927, elle n'était plus que de 14,8 %.

M. Guéniot fait une communication sur les **grandes découvertes et nouveautés médicales au regard de la critique**. L'auteur établit, par de nombreux exemples, que la critique est utile aux grandes découvertes. Elle suscite une noble émulation, permet aux inventeurs de revoir leurs travaux, de les perfectionner. Il conclut : pour les vraies conquêtes du progrès, nul sort n'est pire que l'indifférence. Mieux vaut 100 fois la contradiction, quelle que vaine et déplaisante qu'elle puisse paraître.

M. Olmer fait une lecture sur des **nouvelles observations et recherches sur la fièvre exanthématique**. C'est une maladie bien spéciale, dont les signes symptomatiques sont bien connus actuellement. L'auteur a réussi à provoquer, chez le singe, une maladie fébrile qui se transmet de singe à singe. Il entrevoit son étiologie, où le chien et ses parasites jouent peut-être le rôle principal.

MM. Darré et Laffaille rapportent qu'ils ont guéri un cas de fièvre de Malte par les injections intraveineuses de trypaflavine. La fièvre a été coupée en moins de 24 heures, à 2 reprises, à la suite d'une injection intraveineuse de 0 gr. 20 de trypaflavine. La guérison persiste depuis près de 3 mois.

MM. André Jousset et Lecat lisent un travail sur l'anthracose et la tuberculose des mineurs. Jousset a établi antérieurement que l'anthracose pulmonaire des vieillards n'existe pas et que les crasses noires du poumon ne sont que des résidus ferrugineux pathologiques. Les auteurs ont fait des recherches sur la pigmentation pulmonaire des mineurs. Ils ont constaté que la coloration mélanique des poumons chez les mineurs

n'a rien à voir avec l'inhalation des poussières charbonneuses. C'est le travail au contact de la paroi siliceuse qui crée indirectement la pigmentation martiale. Les mineurs ne sont ni plus ni moins tuberculeux que les autres ouvriers.

Séance du 23 Octobre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Vallée étudie dans une communication le sort du bacille de Koch sans valeur tuberculigène. — Il s'agit d'un bacille de type bovin, isolé par Nocard, vers 1898, d'une tuberculose abdominale du cheval. Ce germe d'abord très virulent s'est spontanément atténué ; observé pendant plus de 25 ans, il n'a jamais pu récupérer sa virulence primitive et a subi la loi commune de la dégradation de la virulence. L'auteur estime que ces propriétés confirment les recherches sur le B.C.G.

MM. Calmette et Bréhon font une Communication à propos de la vaccination préventive de la tuberculose par le B.C.G. Expérience de la Compagnie des Mines de Béthune. — Tous les enfants nés sur le territoire de la concession, dans les familles saines, comme dans les familles atteintes ou suspectes de tuberculose, ont été vaccinés dans les 10 jours de leur naissance, par ingestion des 3 doses de B.C.G., chacune de 1 centigramme, à 48 heures d'intervalles. La mortalité générale n'a été que de 3,5 % chez ces enfants vaccinés, alors qu'elle était en 1926, de 8,5 %, pour toute la France.

MM. Léon Bernard, Robert Debré et Marcel Lelong ont étudié la cuti-réaction tuberculinique chez les enfants vaccinés par le B.C.G. — Les auteurs ont étudié la cuti-réaction chez des nourrissons rigoureusement séparés de leurs parents tuberculeux, au moment de leur naissance. Leurs observations portent seulement sur les enfants ayant reçu le B.C.G. par ingestion, dans les conditions indiquées par Calmette. Chez ces enfants, à l'abri de tout risque d'infection bacillaire exogène, si l'on a une cuti-réaction tuberculinique positive, on peut affirmer qu'elle est dûe au B.C.G. Sur 105 enfants, 55 ont eu une cuti-réaction constamment négative ; 50 ont présenté à un moment donné, et au moins une fois, une cuti-réaction positive. Le plus souvent, elle est faible. Quand le B.C.G. a été administré par voie buccale, la date d'apparition de la cuti-réaction est très variable ; le délai moyen est de 3 à 5 mois. On est conduit alors à se demander comment expliquer ces faits. Les constatations des auteurs établissent qu'on ne doit pas attribuer toutes les cuti-réactions positives à une infection tuberculeuse surajoutée.

M. Lignières prenant la parole souligne l'importance de ces recherches, qui justifient les critiques qu'il a adressées à M. Calmette.

M. Lignières communique les résultats expérimentaux obtenus avec les bacilles des petites Denise et Marie D... pour la recherche de leur identité avec le B.C.G. — Les inoculations expérimentales pratiquées avec le pus de ces deux enfants prouvent que les bacilles rencontrés en quantité énorme dans le pus sont bien du B.C.G. et n'appartiennent pas au bacille tuberculeux normal type humain ou type bovin. Il conclut que la nocivité manifestée parfois par le B.C.G. chez des vaccinés n'est pas due à un retour à la virulence du bacille bilié, mais seulement à ses qualités pathogènes propres agissant sur des sujets d'une sensibilité exaltée.

M. Calmette fait une réponse à **M. Lignières**. Il désire montrer aux Médecins et aux familles non encore informées et que peuvent troubler les accusations de **M. Lignières**, que celles-ci ne sont inspirées par aucune considération d'ordre scientifique. Il nie que le pus des 2 enfants, ci-dessus nommés, soit formé uniquement de B.C.G. ; inoculé à des cobayes, ce pus a provoqué 6 mois plus tard, des lésions nettement tuberculeuses. Ces enfants ont donc été infectés par des bacilles tuberculeux et non par du B.C.G. Il décide de ne plus répondre aux critiques de **M. Lignières**.

M. Lignières réplique en montrant les cadavres des cobayes autopsiés, inoculés avec le pus de Marie D.... Il affirme qu'il est impossible de déceler chez eux la plus petite trace d'une lésion tuberculeuse, soit dans les ganglions, soit dans les organes. Ces lésions sont donc bien dues au B.C.G.

M. Le Lorier fait connaître le résultat d'une enquête relative aux enfants qui ont été vaccinés par le B.C.G. durant l'année 1926, à la Maternité de l'Hôpital Boucicaut. Il conclut : la vaccination préventive par le B.C.G. n'exerce aucune influence fâcheuse et paraît diminuer la mortalité. Il semble bien que la majorité des enfants vaccinés, même vivant dans des milieux sordides, jouissent d'une excellente santé.

Séance du 30 Octobre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Auguste Lumière, dans une communication, pose la question : le cancer est-il contagieux ? Les arguments favorables à la contagion ne résistent pas à un examen analytique approfondi. En l'état actuel de nos connaissances, l'auteur estime que le cancer n'est pas contagieux.

Le Professeur **Sanarelli (de Rome)** étudie la pathogénie des spirochètes ictérogènes. Les spirochètes peuvent se multiplier dans le sang et les organes des animaux d'expérience, même en grandes quantités et pendant longtemps, sans troubler le développement pondérable, régulier et progressif et sans nuire, en apparence, aux conditions normales d'existence. Il ressort donc que les spirochètes n'élaborent pas et ne déversent pas dans le courant sanguin des produits toxiques capables de menacer l'existence des animaux infectés. C'est le foie et les reins qui sont surtout envahis. L'ictère relève de la rétention dans le sang de bilirubine d'origine extrahépatique.

M. Zoeller fait une lecture sur l'emploi des vaccinations associées (TAB+anatoxine diphtérique). Il a constaté l'excellent effet, dans un orphelinat, de la vaccination antitypho-paratyphique et de la vaccination antidiphtérique par l'anatoxine diphtérique.

MM. Mouriquand et Leulier (de Lyon) font une lecture sur la résistance des organismes aux différents modes d'inanition. Ils admettent 2 types d'hypo-alimentation de la première enfance : l'un relevant d'une hypo-alimentation équilibrée (enfant au sein recevant une dose de lait insuffisante) ; l'autre d'une hypo-alimentation déséquilibrée (enfant hypo-alimenté au biberon, soit par du lait de vache trop largement coupé d'eau, soit par des farineux, du bouillon de légumes). Cette dernière forme provoque des désordres graves ; la guérison est rare.

Docteur **BUSQUET**.

RÉCAMIER (Joseph - Claude - Anthelme)

6 Novembre 1774 - 28 Juin 1852

Professeur à la Faculté de Médecine et au Collège de France.

Médecin à l'Hôtel-Dieu

Membre de l'Académie de Médecine.

RÉCAMIER naquit, le 6 novembre 1774, à Rochefort-en-Bugey, village du département de l'Ain, et non à Cressin près Bellay, ainsi que l'indique Fr. Dubois. Son père, François Récamier, était Notaire royal ; sa mère, Jeanne-Françoise Chaley, appartenait à une vieille famille de la région. Son cousin, Brillat-Savarin, l'auteur bien connu de la *Physiologie du goût*, fut son parrain.

La famille Récamier appartenait depuis plusieurs siècles, à l'un de ces groupements provinciaux, dont les individus deviennent Notaires, Médecins, Jurisconsultes, Magistrats, Prêtres. Plusieurs Récamier furent Médecins et Anthelme, l'un d'eux, exerça à Bellay ; enfin, François Grossi, Médecin du Roi de Sardaigne, était l'un de ses grands-oncles, et non son grand-père, comme l'écrit Fr. Dubois. Nous devons ajouter que la célèbre *Madame Récamier*, immortalisée par sa beauté et par l'affection de Chateaubriand, était une de ses proches parentes.

Récamier fut élevé par sa mère, femme de haute distinction, mais qu'il eut le malheur de perdre très jeune. Il eut ensuite, comme précepteur, son oncle Jean-Claude Récamier, curé de Villebois, qui lui enseigna le latin et s'appliqua tout particulièrement à former le caractère de cet enfant et à lui donner une valeur morale et des sentiments de dignité, en rapport avec sa haute lignée familiale.

Récamier alla ensuite terminer ses humanités au Collège de Bellay, tenu par des Religieux, appartenant à l'Ordre des Joséphistes. Il y fut le condisciple de Richerand, qui devint plus tard l'un des plus grands chirurgiens de Paris. Récamier sortit du

Collège, pour entrer dans un Cabinet de Procureur, où il devait apprendre le Droit, afin de succéder à son père, dans sa charge de Notaire.

Le jeune Récamier n'y resta que quelques semaines, après lesquelles il déclara à son père qu'il voulait étudier la Médecine. En conséquence, il entra à l'Hôpital de Belley. Il y retrouva son cousin, le Docteur Anthelme Récamier, qui dirigeait le service de chirurgie, en même temps que le Docteur Gonet également Chirurgien. Sous l'influence de ces deux Maîtres excellents, Récamier se perfectionna rapidement en anatomie et se fit remarquer par son application au travail et son goût très vif pour les recherches scientifiques. A côté de lui, son camarade et ami Richerand étudiait avec le Docteur Tenand, médecin et littérateur distingué.

En 1793, Récamier fut réquisitionné par la Convention et envoyé à l'Armée des Alpes, qui, d'abord désignée pour repousser, à la frontière, les armées venues du Piémont, eut ensuite pour mission de se rendre à Lyon, dont la population s'était révoltée. Après la prise de cette ville et la répression qui la suivit, Récamier demanda à être envoyé à l'Hôpital de Bourg. C'est là qu'il se rencontra avec Bichat, alors âgé de 21 ans. Les deux étudiants se lièrent étroitement d'amitié, travaillèrent ensemble, consacrant surtout leur temps à l'étude de l'anatomie et de l'anatomie pathologique. Une nouvelle réquisition, faite en l'An II (1794), enleva Récamier à l'Hôpital de Bourg; il demanda alors à être désigné pour l'Armée de Mer et il fut envoyé à Toulon. Il avait 20 ans. La ville de Toulon, qui venait de subir deux sièges, présentait un état sanitaire très défectueux : l'encombrement des malades était tel, qu'ils étaient répartis non seulement dans les hôpitaux, mais encore dans les Églises, les Couvents, les maisons particulières. Récamier, dès son arrivée, fut embarqué sur la Corvette *Labrune*. Sans argent, sans livres, sans linge, ni vêtements, par suite de la perte de ses bagages, il assura le service pénible du bâtiment. Rendu malade par excès de travail, il subit un examen afin d'être nommé, du grade de sous-aide, à celui d'aide-major. Reçu avec félicitations, il fut désigné pour occuper le poste de second chi-

rurgien sur le *Labruno*. Malheureusement, son état s'aggravant, il fut envoyé à l'hôpital de Toulon, où il resta un mois. A sa sortie de l'hôpital, il fut embarqué sur un vaisseau de 80 canons, le *Ça-Ira* (ci-devant la *Couronne*). Le service médical y était assuré par 5 Médecins et un apothicaire, et Récamier était le second chirurgien ou premier aide-major.

Dans les premiers jours de mars 1795, la Flotte française comprenant le bâtiment sur lequel était embarqué Récamier, sortit de Toulon. Le *Ça-Ira* captura un vaisseau anglais, le *Berwick*, mais bientôt séparé de sa division, il rencontra malencontreusement l'avant-garde de la Flotte anglaise. Après un combat héroïque, abandonné par le reste de la Flotte française, le Commandant Condé, dut amener son Pavillon. Les trois quarts de l'équipage étaient tués ou blessés ; le Chirurgien major étant mort, Récamier dut prendre la direction du service ; il fit preuve d'un sang-froid et d'un courage qui méritèrent l'admiration de tous. Le *Ça-Ira* avait mis hors de combat quatre vaisseaux anglais ; son équipage fut interné en Corse, à Saint-Florent. Peu après son arrivée dans ce village, Récamier fut atteint de typhus ; il en guérit et continua à soigner les malades qui encombraient l'hôpital où il avait été interné. Dans une lettre écrite à son père, il fournit quelques détails intéressants sur la précédente bataille :

« Le Chirurgien-Major, avec qui je pensais un homme qui venait d'avoir le bras emporté, fut coupé en deux à côté de moi par un boulet de 36. Je tombai sur lui, couvert de sang et d'éclats. On me crut mort, je n'étais pas blessé. Du sang-froid, m'écriai-je, et je repris mon pansement qu'avait brutalement interrompu cet envoyé des Anglais. Un instant après, les blessés descendaient par vingtaines et par trentaines. O comble d'horreur, presque point de petites blessures. Ce n'étaient que bras, que jambes emportés ; les petits blessés étaient ceux qui n'avaient que les bras ou jambes cassés simplement, ou quelques larges plaies sans fracture ; deux autres, successivement, furent hachés entre mes bras ; pendant que je les pansais, les boulets et les éclats semblaient me respecter. . . . Ce qui me consolait un peu, c'était de voir l'état où nous avons mis cette fière escadre et de pouvoir dire que, si tous les nôtres eussent fait comme nous, de longtemps ces fiers maîtres de la Mer n'eussent fait flotter leurs pavillons dans nos parages. Deux des leurs avaient été aussi bien démâtés que nous, et un, encore plus maltraité, puisqu'il fut obligé de jeter ses batteries à

l'eau ; cela n'empêcha pas que, dans un violent coup de vent, qui survint quelques jours après pour nous raccommo-der, ils ne fussent obligés de l'échouer sur la côte de Gênes et de l'y brûler ; je l'ai vu ; pour l'autre, ils ont eu beaucoup de peine à le faire resservir. Au reste, tous ceux qui nous avaient approchés, et qui étaient au nombre de sept étaient tous fort maltraités, puisqu'ils ont mis plus de deux mois et demi à se réparer. »

Récamier, interné à Saint-Florent, soigna non seulement ses camarades, mais encore la population de l'île.

« J'ai traité, écrivait-il à son père, quantité de malades dans les villages voisins d'où nous étions, et qui m'offraient de réunir plusieurs paroisses pour me faire un revenu en blé et autres denrées, si je voulais me fixer parmi eux. »

Récamier fut échangé contre le Chirurgien-Major du *Berwick*. Il revint à Toulon en octobre 1795, et fut attaché à l'Hôpital de la Marine. Il était alors sans ressources, sans linge, sans vêtements et sans livres. Quand il avait terminé son service à l'Hôpital, il suivait des cours pour perfectionner son instruction. Mais comme il était sans argent, les Professeurs de ces cours l'admirent gratuitement à leurs leçons payantes, où il se fit remarquer par son assiduité et son travail. Peu après, il fut porté à la première classe de son grade.

On trouve, dans les lettres qu'il écrivit à son père, à cette époque, un tableau saisissant des privations auxquelles il fut soumis et des souffrances incroyables qu'il endura. Il avait contracté pendant sa détention, une gale dont il eut beaucoup de peine à se guérir. Il avait été obligé, à cause de son peu de moyens, de se loger dans une espèce de grenier, au quatrième. Comme il était venu à Toulon avec un seul habit, il déclarait que son costume ne faisait pas honneur à son avancement :

« La cherté des denrées et la médiocrité de mes appointements ne m'ont pas permis de m'en faire faire d'autres, — écrivait-il, le 27 vendémiaire, l'An IV, à son père. — Jugez dans quel état il est ; cela me rend d'une timidité qui me fait le plus grand tort, car vous sentez bien que, costumé comme je le suis, il m'est impossible d'avoir la hardiesse de me présenter comme je le devrais, ni de me faufler avec les autres pour m'instruire. »

En raison de la pénurie de vivres, à Toulon, il souffrit de la faim. En Nivôse, An IV, il écrivait :



Récamier

Fig. 89. — RÉCAMIER.
Héliographie Dujardin. — D'après Paul Triaire.
(Récamier et ses contemporains).

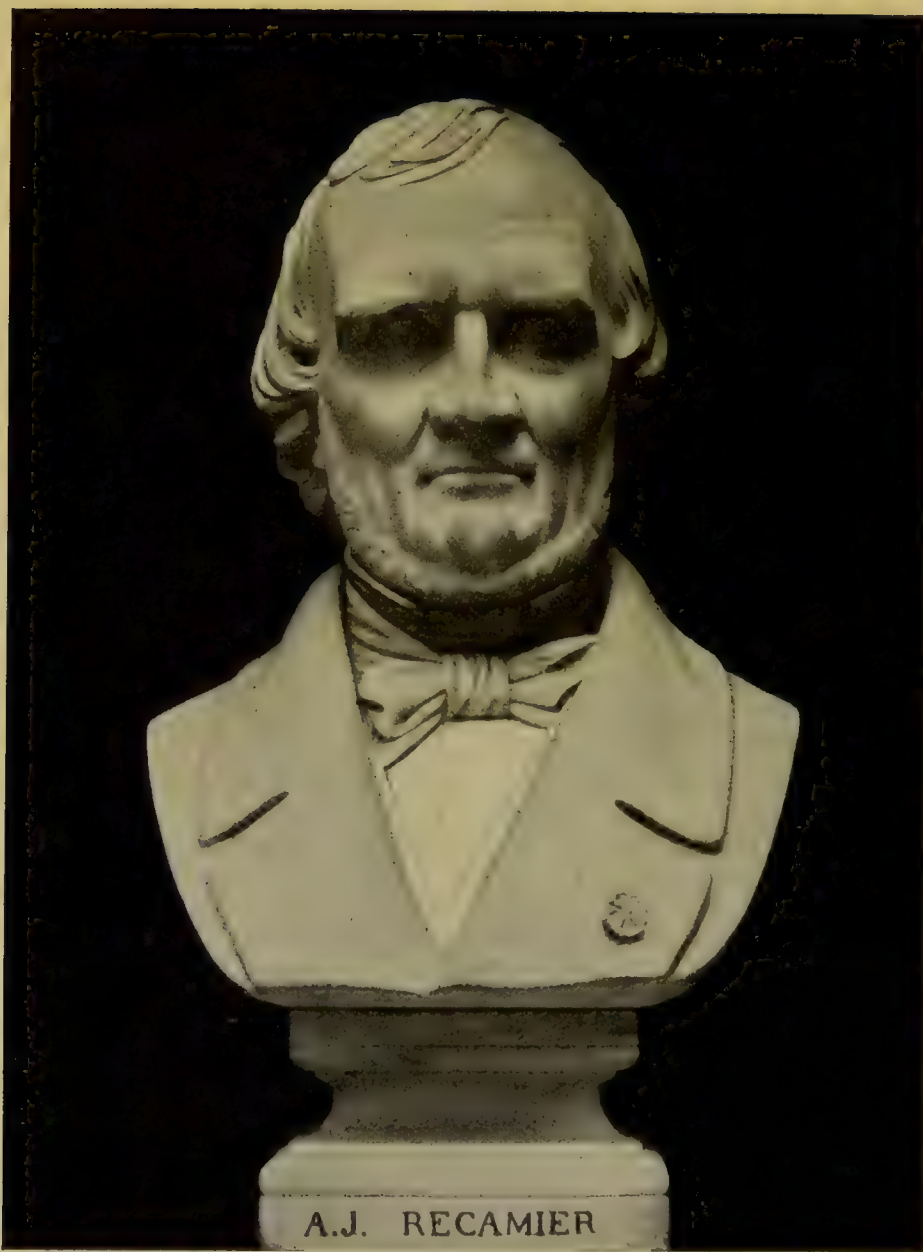


Fig. 90. — RÉCAMIER.
Buste en marbre par F. Duret.

Appartient à l'Académie de Médecine. Reproduction interdite.

« O mon père, pourriez-vous croire que je me tiendrais trop heureux d'avoir mon saoul de ce pain dont nos domestiques avaient à discrétion ; vous parlez de bonne chère, et moi je parle de pain, de pain et de faim ; car il est inutile de vous cacher que, depuis longtemps je ne vis plus, je végète, je languis. »

Malgré ces privations, Récamier ne négligeait pas le travail ; il passait une partie du jour sur ses livres, une autre auprès de ses malades, et une autre sur les cadavres. Aussi, il résolut de concourir pour une place d'élève dans l'Hôtel-Dieu de Lyon. Pour cela, il se fit libérer du service militaire, et se rendit à Lyon, en juin 1796. Il était porteur d'un certificat, signé à Toulon, le 29 germinal, An IV, par Dominique Larrey, Professeur d'Anatomie.

On a peu de renseignements sur ce que Récamier fit à Lyon jusqu'en septembre 1797, date à laquelle il se rendit à Paris parce qu'il avait été désigné pour occuper une place à l'École de Santé récemment créée. Selon Fr. Dubois, il aurait, après sa libération, été tout simplement dans sa famille, où il aurait passé plus d'une année. Cependant, une pièce datée du 25 fructidor, An V, et signée du bureau Central de Lyon, prouve que Récamier y a bien séjourné, avant de se rendre à Paris.

Habitué à travailler sérieusement, il se fit remarquer bientôt par de notables progrès et en Médecine et en Chirurgie. Il fut admis très vite dans l'intimité de Pinel et de Boyer. Les conseils de ceux-ci l'orientèrent vers les concours de l'École pratique. Il s'y présenta peu après, et, ayant passé de remarquables épreuves, il fut nommé à cette École. En décembre 1799, il devint lauréat, Grand Prix de l'École. Le 18 frimaire An VIII, il passa sa thèse de doctorat avec un excellent travail sur les hémorroïdes. Cette même année, il fut désigné comme Médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu ; il avait alors trente-deux ans. Un peu plus tard, le 19 octobre 1803, il remplaça Bourdier, comme Médecin expectant. Enfin, le 8 décembre 1806, il fut désigné comme Médecin Chef de l'Hôtel-Dieu.

Récamier épousa Madame Poillevé de la Guérinai, veuve d'un conseiller au Présidial.

Chargé d'un service important, il prit parti pour Laënnec contre Broussais, et défendit les principes de l'École anatomo-

pathologique contre la doctrine physiologique. Il soutenait que les causes de la maladie sont en dehors d'elle, dans la vie même, et dans ses multiples perturbations. Il avait remarqué la fréquence des maladies des femmes, et constaté qu'on établissait leur traitement sans connaître, au préalable, la nature des lésions. Désireux de pratiquer les examens nécessaires, Récamier inventa le speculum, qu'il perfectionna peu à peu. Il entreprit encore de chercher à guérir le cancer et après bien des tâtonnements, il inventa l'extirpation totale de l'utérus cancéreux, à laquelle on a donné le nom « d'opération de Récamier ».

En 1811, à l'âge de trente-cinq ans, il fut atteint d'une fièvre grave qui était certainement la fièvre typhoïde. Se sentant très malade, il réclama un bain froid. Ses Médecins traitants s'y opposant, Récamier prit la décision de faire tout préparer pour ce bain. Il raconte, dans une lettre, à son oncle, le Curé de Villebois, ces divers incidents :

« Je fis sentir à ma femme qu'elle n'avait probablement plus que quelques heures pour me sauver la vie et je la priai de faire préparer la baignoire pour la consultation du soir, qui avait lieu à sept heures. »

A son Médecin, Bourdier, il déclara fermement :

« Il faut que je sois dans l'eau froide tout à l'heure. Le bain froid vous effraie ; mais fiez-vous en à mon expérience sur ce point. . . . Aussitôt Madame donne ses ordres ; en moins de cinq minutes, un bain à 13° fut préparé, et à sept heures je fus mis dans l'eau comme un vrai cadavre. »

Dans le bain, Récamier sentit bientôt se ranimer ses forces, et quoique le pouls tombât en quatre minutes de 120 à 72 pulsations, il n'avait aucune oppression. Après douze minutes, il se fit sortir du bain et porter dans son lit.

« J'ai laissé, dit-il, dans l'eau, ma fièvre et mon crachement de sang, de telle manière que, trois ou quatre heures après, j'ai senti le besoin de substance nourrissante. Quelques cuillerées à café de crème d'orge me suffirent. Depuis lors, ma convalescence a marché d'une manière imperturbable, sans que j'aie employé aucun autre moyen. Depuis le bienheureux bain, je n'ai cessé de remonter vers la santé, et aujourd'hui j'ai recouvré une grande partie de mes forces, avec un appétit enragé. »

Après sa guérison, Récamier, dans son service de l'Hôtel-Dieu, poursuivit ses observations sur l'action du bain froid dans les fièvres

continues. Il précisa nettement les règles de la médication réfrigérante et l'on peut affirmer que, plus tard, Brandt a emprunté à cette pratique de Récamier, sa méthode de réfrigération dans les fièvres. Celle-ci est donc d'invention bien française et avait été établie définitivement avant que Brandt fut né à la vie scientifique (Paul Triaire).

Dans la Matière médicale, Récamier abandonna les méthodes employées à son époque, soit par Pinel, soit par Broussais. Il laissa de côté les saignées, traita les fièvres par le quinquina ; la pneumonie par les préparations d'antimoine ; les inflammations des voies digestives par les purgatifs ; les troubles nerveux graves par les antispasmodiques. Il utilisa le musc dans certaines pneumonies à forme délirante. Il professait que la clinique gouverne la Médecine et que les maladies sont des modifications biologiques qui résultent des perturbations vitales. Dans la clinique qu'il avait fondée à l'Hôtel-Dieu et qui était suivie par de nombreux élèves, il exposait ses idées sur la pathogénie des maladies, fort différentes de celles admises par ses collègues.

A la création de l'Académie de Médecine, le 20 décembre 1820, Récamier fut désigné comme Membre titulaire dans la section de Médecine. L'année suivante, en 1821, il fut appelé à occuper une chaire de Clinique médicale à l'*Hôpital de perfectionnement*, dépendant de la Faculté de Médecine de Paris. Comme il avait conservé en même temps son Service à l'Hôtel-Dieu, il ne faisait que de courtes apparitions à la clinique de la Faculté, qui avait été créée par Cabanis.

Fr. Dubois, dans l'Eloge de Récamier, nous fournit de précieux renseignements sur le fonctionnement de ce service :

« Le Professeur pouvait à son gré y dissenter sur les maladies les plus rares et les plus obscures ; il pouvait s'y livrer à toutes sortes d'essais thérapeutiques. . . . mais, pour qu'un enseignement, même exceptionnel, ait quelques succès, il faut que cet enseignement reste essentiellement élémentaire et didactique ; il faut que le Professeur tienne compte des connaissances acquises, qu'il expose, avant tout, l'état de la science : or, ce sont là des conditions auxquelles Récamier n'a jamais pu se soumettre. »

« Ses leçons étaient une suite d'improvisations sur toutes sortes de sujets. Des idées tumultueuses, nées, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, domi-

naient sans cesse son esprit et précipitaient sa parole. Sa diction était vive, ardente, toujours colorée et comme frémissante ; il semblait qu'on pouvait puiser à pleines mains dans cette nature si riche, si exubérante, mais bientôt on reconnaissait que cette belle intelligence se perdait presque toujours en distinctions et en subtilités insaisissables. A plusieurs reprises, on a essayé de rédiger les leçons de Récamier, de leur donner quelque chose de fixe et de durable ; c'était tenter l'impossible : ses admirateurs les plus dévoués, ses interprètes les plus fidèles, n'ont pu rien reproduire de ses brillantes allocutions, qui d'ailleurs n'allaient jamais au-delà d'un petit nombre de séances. »

De plus, lorsque Récamier siégeait comme examinateur pour les divers actes probatoires, à la Faculté, il posait des questions qui étonnaient non seulement les élèves, mais encore ses collègues du jury. Et cependant, Récamier usant d'une indulgence extrême, finissait toujours par rassurer les candidats.

Le service clinique de Récamier à l'Hôtel-Dieu a laissé de meilleurs souvenirs. Fortement impressionné par la façon d'être de son Maître Corvisart, Récamier avait conservé une allure quelque peu militaire ; sa brusquerie bienveillante n'inquiétait ni les élèves, ni les malades. Observateur avisé, thérapeute audacieux, il obtenait parfois dans des cas désespérés, des guérisons presque miraculeuses.

« Ces cures, qui frappèrent si vivement l'esprit de ses contemporains, doivent être retenues comme des faits remarquables ; mais elles sont inimitables, car elles sont dues, à un ensemble de dons que peu d'hommes ont possédés à un aussi haut degré, et dans lesquels, la prescience de l'accident grave ou imprévu, et l'inspiration soudaine et rapide d'un esprit supérieur, ont une grande part. » (Triaire).

On a peut-être été un peu injuste à l'égard de Récamier, en ce qui concerne l'appréciation de ces méthodes thérapeutiques, personnelles, à l'aide desquelles il a obtenu des résultats vraiment remarquables. On l'a représenté comme traitant avec quelque incohérence et une très grande audace les malades en général. Paul Triaire, son historien, s'est efforcé de réagir contre ces injustices :

« Ce novateur, dit-il, cet initiateur, n'est cependant pas un fantasque, un original, comme le racontent certaines légendes, ou un illuminé, comme le voulaient ses adversaires ; c'est un érudit, un savant, imbu de la tradition hippocratique, versé dans les travaux des vieux maîtres, au courant de tout ce qu'écrivaient ses contemporains de la France et de l'Étranger.

C'est, surtout aussi, un admirable observateur des lois de la nature ; il a pénétré ses secrets ; il sait qu'elle a des crises dangereuses comme des réactions salutaires ; qu'on peut prévoir et atténuer les unes comme on peut provoquer les autres, et son génie consiste, par des moyens toujours appropriés, à lui arracher ses secrets. »

Récamier, en raison de son instruction première (avec l'Abbé Récamier, son oncle) avait des principes religieux extrêmement rigoureux auxquels il soumettait la plus grande partie de ses actes, même professionnels. Ce fut la cause déterminante de son active intervention, à l'Académie de Médecine, en 1823, lors de la discussion de l'affaire Hélie. Un Médecin accoucheur, ayant affaire à une présentation de l'épaule, au lieu de pratiquer la version, amputa les bras de l'enfant ; or, après la naissance, on constata que le nouveau-né était bien vivant, et qu'une faute avait été commise. Le père poursuivit le Médecin devant le Tribunal de Domfront et réclama des dommages-intérêts. Le Tribunal demanda l'opinion de l'Académie de Médecine, laquelle nomma une commission composée de Desormeaux, Gardien, Deneux, Moreau et Adelon. Elle conclut que l'opération avait été faite contre les règles de l'Art.

Récamier protesta contre ces conclusions et affirma ce principe, que le Médecin est seul compétent dans l'exercice de son Art, et dans les mobiles qui dictent les opérations chirurgicales. Il fut appuyé par Desgenettes, Dupuytren, Double. L'Académie rejeta les conclusions de la Commission, nomma une nouvelle Commission composée de Récamier, Dupuytren, Desgenettes, Itard et Double. Récamier, rapporteur, établit qu'on ne saurait décider si l'accoucheur avait commis une faute et si la situation de la mère pouvait légitimer l'opération pratiquée. Enfin, il s'inscrivit contre la responsabilité des Médecins, pour fait de leur pratique. Le rapport fut adopté à l'unanimité. Le Docteur Hélie fut néanmoins condamné.

Les travaux remarquables de Récamier sur la clinique interne et aussi sur la gynécologie opératoire l'avaient rendu célèbre, non seulement en France mais en Europe. En même temps, ils lui avaient suscité de nombreux adversaires, lesquels, dans la presse

médicale, attaquaient les qualités et la valeur de Récamier, avec une passion exagérée et souvent une très grande injustice. Le Docteur Raige-Delorme, fut tout particulièrement, dans ses *Archives de Médecine*, un redoutable critique pour Récamier.

La chaire du Collège de France, occupée par Laënnec, devint vacante par la mort de celui-ci. Récamier posa sa candidature ; il avait pour compétiteurs Pariset, soutenu par la Cour, et Magendie présenté par l'Institut. Récamier était défendu par l'Académie et la Faculté de Médecine. Une violente campagne fut menée dans la presse au sujet de ces candidatures. Les Archives de Médecine combattirent en faveur de Magendie, et une très regrettable polémique s'engagea à l'aide de brochures et de pamphlets, contre Récamier et Pariset. Alors que Récamier avait refusé d'être nommé Médecin de Louis XVIII et décliné le titre de Baron, on lui reprocha de rechercher la chaire du Collège de France, uniquement pour les avantages pécuniaires qu'elle pouvait lui procurer. On nia son désintéressement, alors qu'il était avéré et de notoriété publique, qu'il donnait aux malheureux et aux pauvres une notable partie du produit de sa clientèle. Récamier fut nommé, mais les polémiques continuèrent dans la presse et l'agitation gagna les milieux scolaires ; il en résulta que ses premiers cours furent troublés par des scènes de désordres qui furent préparées par des agents politiques provocateurs. Ces manifestations, plutôt dirigées contre le Gouvernement que contre le nouveau Professeur, n'eurent qu'une très courte durée, mais Récamier fut profondément attristé par cette opposition.

Il commença à enseigner une doctrine philosophique médicale, qui lui était particulière. Il proclamait l'unité psychologique, physiologique, et physique de l'être humain. L'âme, est une force libre, indivisible et immortelle qui préside à l'arrangement primordial des organes. C'était une doctrine éminemment vitaliste. Il eut le tort, dans ses conceptions, de multiplier à l'infini les classifications.

Lors de la Révolution de juillet 1830, les élèves des Écoles et plus particulièrement les étudiants en Médecine et en Pharmacie, se firent remarquer par leurs violences révolutionnaires. La

Faculté les accueillit avec la plus grande faveur. Mais le lendemain, 4 août 1830, le Doyen Landré-Beauvais fut révoqué; Antoine Dubois était nommé à sa place. Louis-Philippe mit à la disposition de la Faculté quatre croix de la Légion d'Honneur pour récompenser les étudiants qui s'étaient le plus distingués pendant les journées de juillet. En outre, une Commission nommée par le Président du Conseil, le Duc de Broglie, demanda l'annulation des ordonnances de 1823 et la réintégration, dans leurs chaires, des Professeurs dépossédés. Le serment fut rétabli pour les Membres de l'Université : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume. »

La Faculté fut réunie en Séance extraordinaire, le 30 septembre 1830, pour prestation de ce serment. Récamier resta chez lui, et écrivit au Doyen qu'il refusait de prêter serment. Dans une lettre adressée à la *Revue Médicale*, le 3 novembre 1830, il expliqua les motifs de ce refus :

« Soumis aux lois de mon pays, je ne dois compte de ce refus qu'à ma conscience et à ma famille ; et je préfère la cessation de mes fonctions à la Faculté et au Collège de France, à la prestation d'un serment, dont la demande est arbitraire (car l'obligation pour moi n'en existe pas, même dans le texte de la loi), et qui, d'ailleurs, ne convient pas plus à l'indépendance de la république des lettres qu'à celle de mon caractère. »

Il fut révoqué.

Rendu à la vie privée, Récamier se retira en Suisse, dans les environs de Fribourg, où il avait acheté une propriété pour soumettre sa femme, gravement atteinte, aux bienfaits d'un climat plus clément que celui de la France. Elle mourut peu après. Récamier revint à Paris et se consacra entièrement à ses malades.

En 1837, il reprit, sous forme d'un cours libre, ses leçons cliniques à l'Hôtel-Dieu. Le 27 mai 1833, il avait épousé Madame de Villers, une veuve ayant quatre enfants ; il avait à ce moment 59 ans. De cette union naquirent deux garçons.

La vie de Récamier se partagea entre sa famille et ses malades. Le 28 juin 1852, il s'était couché à 10 heures, après avoir reçu des amis et discuté avec son élève Cruveilhier. A minuit, il fut pris subitement de suffocation et mourut en quelques minutes.

Il avait alors 78 ans. Ses obsèques eurent lieu le 1^{er} juillet, à l'Église Saint-Sulpice, au milieu d'une nombreuse assistance de notabilités appartenant aux classes élevées de la société. Il fut inhumé au cimetière du Sud (Montparnasse). Des discours furent prononcés sur sa tombe par M. Gibert, pour l'Académie de Médecine; par Trousseau, pour la Faculté de Médecine; par Caffé, au nom de la Société médicale d'émulation.

Récamier fut « un de ces rares génies, qui pour accomplir des choses tantôt grandes et tantôt étranges, ne s'inspirent que d'eux-mêmes, apôtres de vérités et quelquefois d'erreurs, qui semblent obéir à de puissants et mystérieux instincts, et arrivent ainsi à une gloire qui reste éblouissante pour quelques-uns » (Fr. Dubois).

BIOGRAPHIES

- Anonyme.* - *Récamier.* - Gazette des Hôpitaux, 1852, p. 305.
Anonyme. - *Récamier.* - La France médicale et pharmaceutique, 1^{er} mai 1854, p. 35.
Anonyme. - *Récamier (Funérailles de).* - Gazette médicale de Paris, 1852, p. 430.
 CAFFÉ. - *Discours prononcé aux obsèques de Récamier, au nom de la Société médicale d'Émulation.* - Gazette médicale de Paris, 1852, p. 444.
 CHÉREAU (A.). - *Art. Récamier.* - Diction. encyclop. des Sciences méd. de Dechambre, 3^e série, t. II, p. 594.
 DUBOIS (Fr.). - *Eloge de Récamier.* - Mémoires de l'Académie de Médecine de Paris, 1856, t. XX, p. 35.
 GIBERT. - *Discours prononcé aux funérailles de Récamier, au nom de l'Académie de Médecine.* - Gazette médicale de Paris, 1852, p. 430.
 GOURAUD (H.). - *Eloge de Récamier.* - Paris, 1853.
 PADIOLEAU. - *Notice sur Récamier.* - Journal de la Section de médecine, Soc. académ. de la Loire-Inférieure, Nantes, 1853, t. XXIX, p. 20.
 PEISSE. - *Récamier.* - La Médecine et les Médecins, Paris, 1857, t. II, p. 445.
 SACHAILE. - *Récamier.* - Les Médecins de Paris.
 F-T. - *Art. Récamier.* - Nouvelle Biographie générale de Firmin Didot, Paris, 1852, t. 41, p. 802.
 TILT (John). - *Récamier.* - Diseases of menstruation, London.
 TRIAIRE (Paul). - *Récamier.* - Revue internationale d'électrothérapie, Paris, 1898-1899, p. 305.
 TRIAIRE (Paul). - *Récamier et ses Contemporains.* - Paris, 1899.

ICONOGRAPHIE

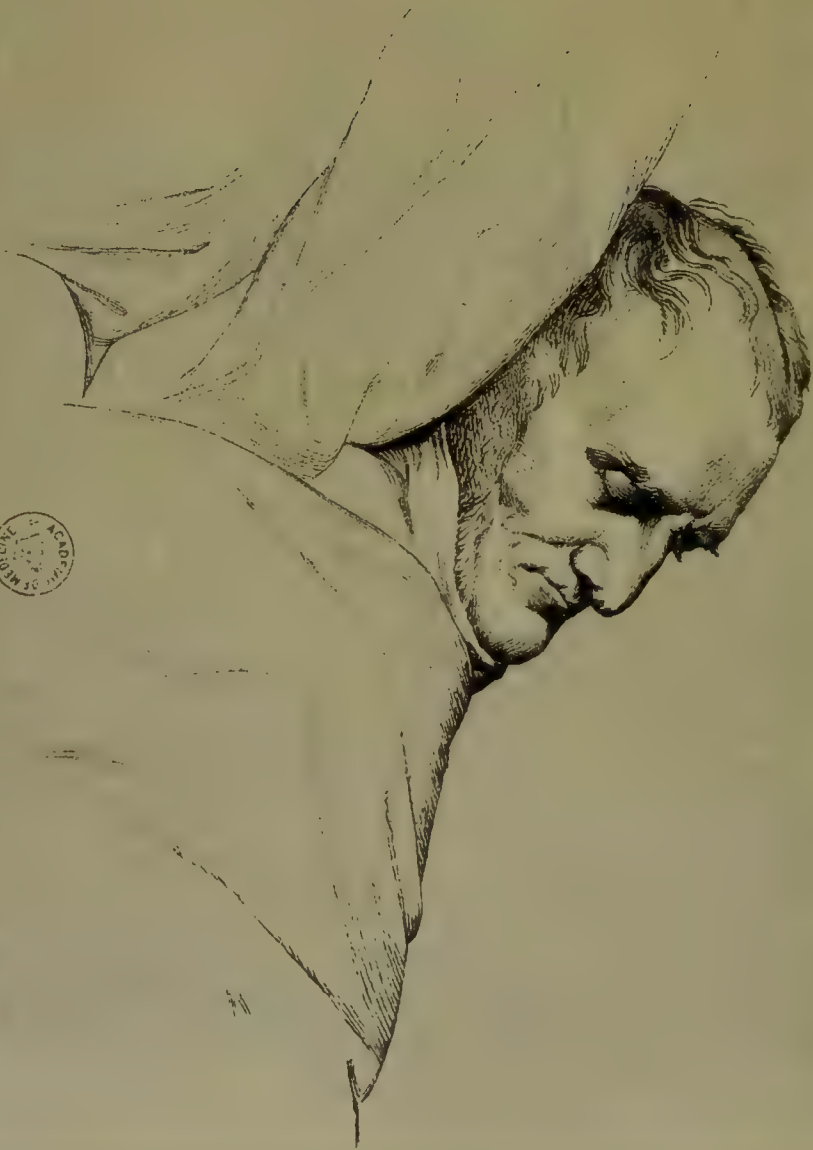
- Buste marbre de Duret.** Académie de Médecine, salle des Pas perdus.
Gravure de Girard, d'après le tableau de Paulin Guérin.
Gravure et dessin de A. Perrin. (Eau forte).
Bois gravé, gravure de Best, Hotelin, dessin de Marc. Illustration, 1852.
Typographie de Corlieu. Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris.



Fig. 91. — RÉCAMIER.

D'après le tableau de Paulin Guérin ; gravé par F. Girard.

Collection de l'Académie de Médecine. Reproduction interdite.



A. Perin. del. et sculpit.

AMICUS NOSTER DORMIT. ex aequali. 1820. pp. 51.

Fig. 92. — RÉCAMIER. — Dessin et Eau-forte de A. Perin.

Collection de l'Académie de Médecine. Reproduction interdite.

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine.

Mois de Novembre 1928.

Séance du 6 Novembre 1928.

Présidence de M. Béchère, Président.

M. Léon Bernard fait une communication sur le rapport de la Conférence technique sur le B.C.G. organisée par la Section d'Hygiène de la Société des Nations. — Le Professeur Calmette ayant demandé au Comité d'Hygiène de faire un examen des résultats de la vaccination contre la tuberculose par le B.C.G., et d'établir le programme des études nécessaires pour évaluer les résultats proches et éloignés de cette vaccination, chez les animaux de laboratoire, les bovidés et l'homme, une Conférence fut réunie à l'Institut Pasteur de Paris, du 15 au 18 octobre dernier. Elle comportait 3 Commissions composées de bactériologistes, de cliniciens et de vétérinaires. Elles établirent des programmes et des conclusions qui furent adoptées par le Comité d'Hygiène dans la session du 25-31 octobre 1928. On est autorisé à conclure que le B.C.G. est un vaccin inoffensif, qui ne produit pas de tuberculose évolutive. Administré par la bouche à des enfants de 1 à 10 jours, il est inapte à provoquer des lésions tuberculeuses virulentes et produit un certain degré d'immunité. Des études et des examens, sont continués pour étudier les résultats enregistrés.

M. Lignières fait remarquer que la Conférence consacre ses réserves puisque la Sous-commission des cliniciens dit : « que de nouvelles recherches portant sur les vaccinés, s'étendant sur une plus grande période, et effectuées d'une manière uniforme et particulièrement une connaissance plus approfondie de la morbidité et de la mortalité tuberculeuses parmi les sujets de différents âges et de différents milieux, sont nécessaires avant que la Sous-commission puisse juger définitivement de la valeur de la vaccination antituberculeuse par le B.C.G. »

M. Calmette fait une communication sur la pratique et les résultats actuellement connus de la vaccination préventive de la tuberculose des enfants du premier âge par le B.C.G. en France, du 1^{er} juillet 1924 au 1^{er} juillet 1928. — La vaccination au B.C.G. a réduit de près des trois quarts la mortalité tuberculeuse et de près de moitié la mortalité générale. Les enfants vaccinés au B.C.G. résistent beaucoup mieux que les enfants non vaccinés aux maladies communes de leur âge.

M. Lignières objecte que les statistiques n'ont une valeur réelle que si elles portent sur un nombre restreint de vaccinés et lorsque les témoins non immunisés sont en nombre égal aux sujets prémunisés et vivent dans les mêmes conditions que ces derniers.

M. Jules Renault examine quels sont les nouveau-nés justiciables de la vaccination antituberculeuse. Il conclut que dans l'état actuel de nos connaissances, nous avons le droit et le devoir d'appliquer la vaccination antituberculeuse à tous les nouveau-nés.

M. Carlos Chagas lit un travail sur la **vaccination préventive de la tuberculose par le B.C.G. au Brésil.** — Les résultats obtenus sont assez nets pour qu'on continue à utiliser le B.C.G. en vue de la prophylaxie de la tuberculose, simultanément chez les enfants et chez les bovins.

Séance du 13 Novembre 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

MM. Pierre Delbet, Godard, et Palios font une importante communication sur les **sels halogènes de magnésium et le cancer.** — Ils ont constaté, par des recherches sur la souris, que chez les animaux magnésiés la greffe du sarcome et des épithéliomes devient impossible après un ou deux passages. A leur avis ceci prouve que les sels halogènes de magnésium sont capables d'empêcher dans une certaine mesure la cancérisation par la greffe.

Les auteurs ont constaté aussi que ces sels de magnésium provoquent une chasse biliaire énergique ; ils exercent sur l'épithélium des voies biliaires une action cytophylactique. Donc, l'usage régulier de ces sels est capable d'empêcher la genèse de bien des cancers et par suite de diminuer le nombre des cancéreux.

M. Camus lit le **rapport général annuel sur les vaccinations et revaccinations pratiquées en France et au Maroc pendant l'année 1927 et aux Colonies pendant l'année 1926.** — Ce rapport est établi avec l'ensemble des documents communiqués par le Ministère de l'Hygiène, par le Ministère des Colonies et par les Pays de protectorat. Il se dégage de l'ensemble, cette impression générale très nette : que la loi de la vaccination obligatoire n'est encore que partiellement observée. La primo-vaccination se fait à peu près régulièrement partout ; elle semble même être passée dans nos habitudes ; la première revaccination, elle aussi, est assez bien pratiquée dans beaucoup de départements, mais beaucoup de jeunes gens échappent à l'obligation de la deuxième revaccination, et spécialement un assez grand nombre de jeunes filles. Aussi à chaque nouvelle épidémie de variole, peut-on déplorer l'existence parmi les victimes d'une grande majorité de femmes. Depuis plusieurs années, on a constaté dans quelques pays voisins de la France, une épidémie de variole très étendue nommée pour cela **alastrim**, en même temps que des accidents **encéphaliques post-vaccinaux**. La France n'a été éprouvée ni par l'une, ni par l'autre de ces maladies, ce qui peut résulter soit de la primo-vaccination faite avec soin en France, soit de l'emploi du vaccin de génisse.

MM. Lucien Bernard et Parturier font une lecture sur les **phénomènes de choc et l'eau de Vichy ; Méthode de désensibilisation.** — Ils ont démontré, par des expériences sur des sujets bien portants, que l'eau de Vichy (Grande Grille) avait la propriété de renforcer les actions de choc peptonique et protéinique provoquées et de donner lieu aux mêmes réactions, lorsque l'eau minérale était prise en période digestive, après un certain temps de digestion gastrique. Ils ont continué leurs recherches et ont constaté que ces phénomènes de choc renforcé se traduisaient par l'apparition de crises à symptomatologie clinique classique, manifestement en rapport avec l'ingestion de l'eau de Vichy. Ils ont essayé de désensibiliser leurs malades en substituant à l'eau de Vichy pure, provoquant de accidents, une dilution de cette même eau. Ils ont eu ainsi des succès.

Séance du 20 Novembre 1928.

Présidence de M. Béclère, Président.

M. Martirenc fait une lecture sur la vaccination préventive de la tuberculose par le B.C.G. en Uruguay. — L'Assistance publique de Montévidéo a créé un dispensaire, auquel a été donné le nom de Calmette, pour la préparation du B.C.G. et sa distribution. Les différents services comportent des laboratoires et des salles pour l'examen clinique des enfants. Il fournit le vaccin à tout le territoire de la République de l'Uruguay. Avant distribution, le vaccin est mis en culture ou inoculé à des cobayes pour surveiller la virulence. Les animaux sont sacrifiés et autopsiés avec soin, en vue de ce contrôle. Le dispensaire fonctionne depuis le 7 novembre 1927; on a vacciné au total 2690 enfants, dont 800 ont pu être surveillés par les Médecins du dispensaire; il en est mort 39, dont 27 ont été autopsiés. Aucun de ceux-ci n'a présenté de lésion tuberculeuse ou suspecte et aucun décès n'est dû à des maladies présumées tuberculeuses. Les familles accueillent très bien le vaccin. Les enfants de tuberculeux vaccinés et qui continuent à vivre au contact de leurs parents bacillifères sont en parfaite santé. Les enfants de parents sains, vaccinés, se développent normalement. Aucun d'entre eux n'a contracté la tuberculose. Fait intéressant, aucun des cobayes inoculés avec le B.C.G., n'a présenté la moindre manifestation tuberculeuse.

M. Arena fait une lecture sur la vaccination contre la tuberculose par le B.C.G. dans la province de Buenos-Aires (République Argentine). — De 1925, jusqu'au 1^{er} septembre 1928, 715 enfants nouveau-nés ont été vaccinés dans la province de Buenos-Aires dont : 84 en 1925; 193 en 1926; 190 en 1927; 248 au 1^{er} septembre 1928. Le vaccin préparé par le laboratoire de la direction de l'Hygiène publique de la province, est employé en majeure partie par le Docteur Raimondi, Directeur de l'Hôpital Tornu, où existe une maternité spéciale pour les femmes tuberculeuses. Les enfants, tous nés de mères tuberculeuses, sont vaccinés au B.C.G. et séparés autant que possible dès après leur naissance. On a ainsi vacciné 251 enfants, dont 126 âgés de moins d'un an, 55 de un à 2 ans et 70 de 2 à 3 ans.

Il en est mort 53, dont 50 de zéro à un an; un de 1 à 2 ans et 2 de 2 à 3 ans; les décès sont causés par la débilité congénitale, la dénutrition progressive et l'athrepsie. Aucun décès par tuberculose. Les enfants des tuberculeux restant en contact avec leur mère, se développent normalement et sans aucun accident. Dans une série d'expériences l'auteur a constaté que le B.C.G. est inoffensif pour les jeunes porcs. L'auteur affirme donc que le B.C.G. est non seulement inoffensif pour l'enfant, le cobaye et le porcelet; de plus, il est aussi efficace pour préserver les enfants et les porcelets des infections graves virulentes, naturelles ou artificielles.

M. Louis Bazy apporte à l'Académie un travail intitulé : **Essai d'interprétation du mécanisme de la vaccinothérapie.** - Aucun terme n'est plus fâcheux que celui de la vaccinothérapie, car il consacre une erreur, qui consiste à croire, qu'en traitant une infection constituée par des corps ou des extraits microbiens, on exerce une action vaccinale et que l'effet thérapeutique incontestablement obtenu est dû au développement d'un état réfractaire, d'une immunité. En réalité, on ne vaccine pas contre les infections en évolution et l'effet favorable exercé par la vaccinothérapie résulte de la mise en jeu chez le sujet infecté, de phénomènes d'intolérance qui témoignent d'un état particulier de sensibilité, d'allergie, que l'on peut considérer comme l'une des formes de l'immunité. Il semble

établi que l'injection à l'homme de ce que l'on nomme communément les vaccins, peut créer un état de sensibilité, ou exalter et mettre en évidence une sensibilité, qui s'est déjà installée sous l'influence de l'infection que l'on cherche à modifier. L'injection vaccinale provoque dans les lésions inflammatoires un **réveil foéal**, à la faveur de l'état de sensibilité dans lequel se trouve l'organisme infecté. On peut mettre en jeu les réactions vaccinales favorables, en se servant, non seulement des corps microbiens eux-mêmes, mais encore de leurs extraits.

Séance du 27 Novembre 1928.

Présidence de M. Bécère, Président.

M. H. Vincent fait une communication sur la **sérothérapie anticolibacillaire**. Il a fait connaître dans un ensemble de publications antérieures, les résultats donnés par l'emploi d'un sérum anticolibacillaire, antimicrobien et antitoxique, dans le traitement de plusieurs affections aiguës ou chroniques déterminées par le **Bacillus coli**. Ce germe fabrique l'**exotoxine neurotrope**, déterminant le coma et les paralysies chez les animaux, et l'**endotoxine entérotrope**, dont les effets sur la muqueuse, les glandes intestinales et l'appareil biliaire se traduisent par une diarrhée profuse et par des lésions anatomiques de l'épithélium de l'intestin grêle. L'auteur a employé son sérum dans la septicémie colibacillaire, la pyélonéphrite suppurée, l'appendicite gangréneuse. Il a obtenu toujours d'excellents résultats.

MM. P. Gley et Kisthinios font une lecture sur l'**action de l'insuline sur la pression artérielle**. — Ils ont constaté que certains extraits de pancréas, employés sous le nom d'insuline, possèdent la propriété d'abaisser la pression artérielle chez le chien et de neutraliser l'action hypertensive de l'adrénaline. Cette propriété doit être attribuée à une matière extractive provenant également du pancréas et dont certaines préparations n'ont pas été débarrassées.

M. Kisthinios fait une autre lecture sur l'**action des extraits pancréatiques (insuline) sur l'hypertension artérielle**. — Les injections intramusculaires de certaines insulines abaissent d'une façon durable la pression artérielle et font disparaître les signes de l'hypertension. Ce fait est dû probablement à un principe hypotenseur, contenu dans l'insuline.

MM. René Giroux et Kisthinios étudient l'**insuline dans le traitement de certaines formes d'angine de poitrine chez les sujets non diabétiques**. — Ils ont constaté la disparition des symptômes, des crises; en même temps qu'une amélioration considérable dans l'état physique de l'aorte.

M. Portier établit le rôle physiologique du gaz carbonique et son intervention dans les phénomènes de synthèse et de régénération. — Il pense qu'on pourrait admettre provisoirement que le gaz carbonique à concentration convenable, exerce un effet sédatif sur les phénomènes fonctionnels: le muscle est en résolution, la glande en repos.

Docteur **BUSQUET**.

ROYER-COLLARD

(Antoine-Athanase)

7 Février 1768 - 27 Novembre 1825

Médecin en Chef de la Maison des Aliénés de Charenton.
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
Membre de l'Académie royale de Médecine.

ROYER-COLLARD (ANTOINE-ATHANASE) naquit le 7 février 1768, à Sompuis, dans l'arrondissement de Vitry-le-François, dans la Marne.

Il appartenait à une famille ancienne et connue honorablement depuis de longues années dans ce pays. Son père, fils d'un notaire, jouissait d'une honnête aisance et faisait valoir lui-même ses propriétés. Suivant la coutume de son pays natal, il avait ajouté à son nom de Royer, celui de sa femme, Mademoiselle Collard. La famille paternelle de Royer-Collard était de mœurs austères et patriarcales ; celle de sa mère avait, depuis longtemps, adopté les idées jansénistes et défendu cette doctrine avec une âpreté énergique. Occupé à son exploitation agricole, le père de Royer-Collard avait abandonné entièrement, à sa femme, l'administration intérieure de la maison, de même que la direction de l'éducation de leurs enfants, qui étaient au nombre de cinq, dont trois fils. La mère était une femme rigide, sévère, soucieuse d'inspirer à ses enfants, de bonne heure, le goût du travail et le respect profond de la religion.

Antoine Royer-Collard montra, dès ses premières années, qu'il était doué d'une vive intelligence ; la précocité de son développement intellectuel le fit remarquer rapidement des premiers maîtres qu'il eût, au Collège de Vitry-le-François, où il commença ses études. Ses progrès furent rapides et tellement notables, que ses parents décidèrent de pousser son instruction et l'envoyèrent chez les Pères de l'Oratoire à Lyon. Dans cette célèbre Institution, il travailla avec ardeur et acquit bientôt des connaissances solides

et nombreuses. Doué d'un esprit vif et pénétrant, il fit preuve de qualités telles, qu'à 18 ans, il obtint, dans cet Etablissement de premier ordre, la Chaire importante d'Humanités, qu'il occupa jusqu'en 1792.

Au moment de la suppression des Ordres religieux, il créa à Lyon un Journal politique intitulé *Le Surveillant*, dont le but unique était de lutter contre l'influence dangereuse du Club des Jacobins. Royer-Collard, en faisant paraître ce Journal, désirait en appeler à l'opinion publique, « *surveillante* » active, infatigable, des gouvernements, sans laquelle rien n'est stable, sans l'appui de laquelle tout est ruine et désordre. *Le Surveillant* « rédigé par un honnête homme, rallia beaucoup d'honnêtes gens » (Jolly) et eut un très gros succès. Mais après les massacres de septembre, le Journal disparut et Royer-Collard dut fuir Lyon, afin d'éviter de terribles représailles. Il s'engagea, à l'Armée des Alpes, dans le Service de l'Administration des vivres, où il resta dissimulé pendant un certain temps.

Le 2 septembre 1794, Antoine Royer-Collard avait épousé, à Chambéry, Mademoiselle Jeanne-Françoise-Victorine de Piolenc ; sa femme appartenait à une excellente famille, mais n'avait aucune fortune et pas de dot. Deux enfants vinrent bientôt compléter le ménage. Devant ces charges nouvelles, le jeune père dut songer à se créer une situation et il décida de se livrer, sans délai, à l'étude de la Médecine.

C'est à Chambéry, qu'il commença ses premières études médicales, « étant encore employé à l'Administration des vivres, obligé par conséquent de partager son temps entre des fonctions administratives, des devoirs de Médecine et la méditation de la Médecine. » (Jolly).

En 1797, il quitta l'armée pour se consacrer entièrement à la profession qu'il avait choisie ; il vint, à Paris, compléter son instruction médicale. Il travailla avec acharnement et, en 1803, il terminait ses dures épreuves en passant brillamment une thèse devant la Faculté de Médecine, thèse intitulée : « *Essai sur l'aménorrhée ou suppression du flux menstruel* ».

Royer-Collard s'efforça alors de se rendre utile à tous et de perfectionner son instruction professionnelle. Sa thèse avait déjà été remarquée par le monde médical de cette époque, car elle se distinguait tout particulièrement par « cet esprit d'honnête homme, ces détails d'observation, cette force de style, qui étaient l'un des plus beaux attributs de son intelligence. » (Jolly).

Il eut l'idée de fonder une Société particulière de Médecine, et afin d'entraîner et de décider ses confrères à entrer dans cette Compagnie, il dût témoigner d'une ardeur et d'efforts considérables, et prêcher d'exemple par ses discours et ses travaux. Il eut à soutenir une lutte âpre pour créer l'*Académie* laquelle devint la *Société académique*, et un peu plus tard, enfin, l'*Institut de Médecine* ; les trois se confondirent un jour sous le titre d'*Athénée*. Royer-Collard consacra une grande partie de son existence à soutenir ce groupement médical. En 1803, il créa encore un recueil de Médecine, la *Bibliothèque Médicale*, qui dura plus de 20 ans et eut un succès considérable.

Dans l'*Avertissement des Rédacteurs*, qui figure en tête du premier numéro, sont indiqués l'esprit et le but de cette publication :

« Cet ouvrage, quoique annoncé sous une forme périodique, ne doit pas être considéré comme un nouveau Journal de Médecine. Le but principal des Rédacteurs n'est pas de recueillir ce qui n'a que l'intérêt du moment, ni de publier des faits extraordinaires ou de prétendues découvertes, qui, la plupart du temps, ne résistent pas à des expériences nouvelles. Au moment où la Science médicale s'est agrandie dans toutes ses divisions, et s'est enrichie de tant de connaissances positives, il est bien plus utile de rassembler ses connaissances, de les fixer dans une sorte de dépôt public, et l'ouvrage où l'on présenterait le tableau de l'état actuel de la Médecine, où l'on suivrait pas à pas les progrès des Sciences diverses qui s'y rattachent, telles que l'Anatomie générale, la Physiologie, la Pharmacie et même la Chimie ; un pareil ouvrage réunirait un mérite d'instruction et un genre d'intérêt bien indépendant de celui de la nouveauté. Tel est aussi celui qu'entreprennent les Rédacteurs. »

« Fidèles à la plus rigoureuse impartialité, les Rédacteurs déclarent qu'ils sont étrangers à toute espèce d'Ecole et de Secte médicales ; la sévère doctrine de l'observation est la seule dont ils fassent profession. Ils s'attacheront, surtout, à bien entrer dans les idées de l'auteur et à les rendre

avec précision. Rarement, ils se permettront de juger les ouvrages, ils se borneront seulement à indiquer les inexactitudes que des observations plus récentes auraient fait reconnaître, et à relever les erreurs dont les conséquences seraient nuisibles aux progrès de la Science, ou au respect des bonnes mœurs qui ne doit jamais être séparé des progrès de la Science. »

Royer-Collard, dans les huit premiers volumes, signa ses articles par l'initiale A et ensuite il signa de son nom entier. Jusqu'à sa mort, il consacra tous ses efforts à soutenir ces deux Institutions : *l'Athénée* et la *Bibliothèque médicale*.

En 1805, dans le huitième Cahier du *Bulletin de la Société de l'École de Médecine de Paris*, nous trouvons un Rapport du Professeur Hallé, sur un Mémoire lu à la Société par Royer-Collard, sur la *Médecine symptomatique*. Ce Mémoire fut publié en 1808, in extenso, dans le tome XIX de la *Bibliothèque Médicale*.

« En présentant ce Mémoire à la Société, dit M. Hallé, l'auteur s'est proposé d'éclaircir une de ces questions complexes et abstraites, dans lesquelles la diversité d'opinion n'est souvent que dans les mots dont se servent ceux qui les traitent et dont il suffit souvent de bien déterminer l'état, pour se trouver parfaitement d'accord, quand on se croit à des distances immenses, et dans des oppositions inconciliables. Dans de pareilles circonstances, analyser et définir, est le vrai secret au moyen duquel l'homme qui réfléchit fait évanouir les difficultés, et sait, au milieu de l'obscurité du doute, faire briller la lumière de l'évidence. »

« La conclusion générale de Royer-Collard est que la Médecine du symptôme, soit qu'elle agisse seule, soit qu'elle agisse concurremment avec la Médecine de la maladie, doit toujours être subordonnée à celle-ci, et que le principal objet que l'on doit se proposer, dans la pratique de la Médecine, est de connaître à fond l'histoire des maladies, leur cours ordinaire, leurs symptômes essentiels et accidentels, leurs terminaisons naturelles, leurs analogies et leurs différences, c'est-à-dire, autant qu'il est en nous, leur nature. C'est là, dit-il, ce qui constitue le véritable Médecin, ce qui assure sa marche, le préserve des tâtonnements et des essais hasardeux ; c'est par là qu'il honore son Art, et qu'il s'honore lui-même. »

« Le propre de pareilles questions, continue le Rapporteur, quand elles ont été ainsi analysées et résolues, est de paraître si simples et de présenter une solution si évidente, qu'on serait tenté de se demander pourquoi l'on s'est donné la peine de les résoudre. Cependant, c'est surtout dans un temps où l'on s'efforce d'un côté, en interprétant l'expérience par des théories ingénieuses et faciles, d'abrèger l'Art, suivant l'expression

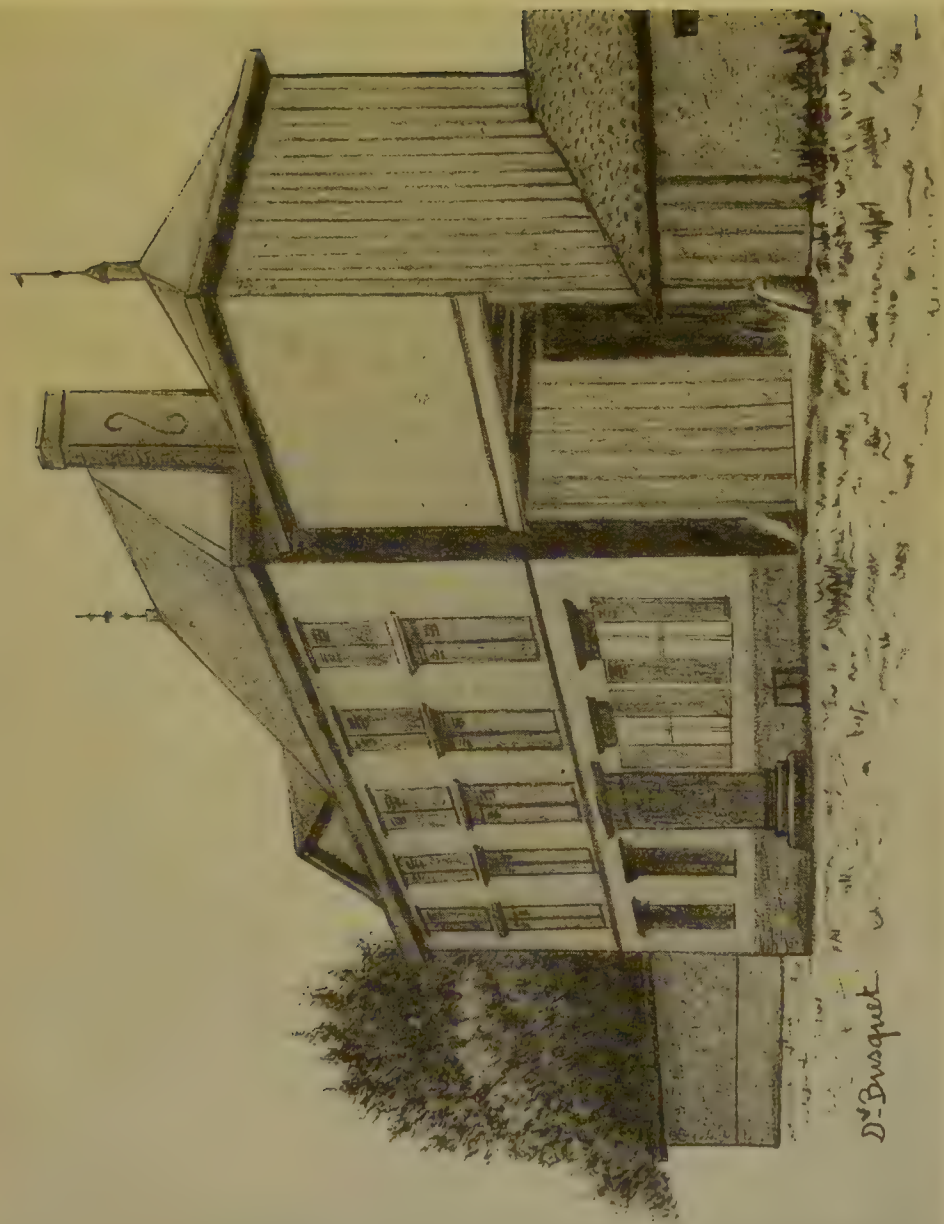


Fig. 93. — Maison natale de ROYER-COLLARD (A.-A.).
Dessin de l'Auteur. (Reproduction interdite).



Royer Collard

Fig. 94. — ROYER-COLLARD (A.-A.).

Lithographie de Delpech.

Reproduction interdite.

d'Hippocrate, et d'élaguer les difficultés nécessaires d'une observation laborieuse et d'une marche expérimentale ; d'un autre, de la réduire, sous le nom de Médecine moderne, à un amas de pratiques sans liaison et sans ensemble, c'est, dis-je, dans ce temps, qu'il appartient aux bons esprits de rendre à la Médecine sa véritable direction, c'est-à-dire, de perfectionner de plus en plus la Science, en la tirant des fondements de l'Art et lui donnant l'expérience pour appui, et de donner à l'Art, les avantages de la Science, en l'amenant aux principes par la route de l'observation. »

« Le Mémoire de M. Royer-Collard nous a paru remplir ce but louable, aussi parfaitement qu'on pouvait le désirer. Il est écrit avec pureté, clarté et précision ; les principes y sont établis avec évidence, les conséquences déduites avec sévérité, l'observation appelée en témoignage des uns et des autres, et nous pensons qu'il mérite d'être joint aux Mémoires que la Société se propose de publier dans ses Recueils. »

Pour bien comprendre les termes de ce Rapport, nous devons préciser que Royer-Collard distingue, en général, deux sortes de méthodes de traitement, la *Médecine de la maladie* et la *Médecine du symptôme*. Il appelle Médecine de la maladie, celle qui serait basée uniquement, ou du moins principalement, sur la nature de la maladie, l'ensemble de ses phénomènes, la marche qui lui est propre, les terminaisons naturelles qu'elle affecte ; et qui tirent de ces différentes sources les indications curatives. Il appelle Médecine du symptôme, celle qui, négligeant l'ensemble, ne voit dans les maladies que des symptômes isolés, et s'attache à les poursuivre, chacun en particulier, par des moyens appropriés. Cette double définition offre, à ce qu'il semble, l'expression la plus exacte de l'idée qu'on attache communément aux deux systèmes de traitement indiqués précédemment.

En janvier 1806, Royer-Collard fut désigné comme Médecin Chef de la Maison des Aliénés de Charenton. Cet Établissement était, administrativement parlant, des plus défectueux, le personnel étant peu soumis et traitant les malades avec un laisser-aller fort regrettable. Il était nécessaire de moderniser les différents services ; Royer-Collard rédigea entièrement de sa main un règlement, qui fut discuté ensuite avec la plus scrupuleuse exactitude, devant une Commission du Gouvernement. Ce règlement adopté fut le

point de départ de luttes passionnées ; Royer-Collard triompha, il rétablit l'ordre dans toutes les parties de la Maison, renouvela complètement le personnel de l'Administration et en fit l'un des plus beaux et des meilleurs Établissements de ce genre connus en Europe. Dans cette Maison de Charenton, il recueillit de nombreuses observations fort importantes qui devaient lui permettre plus tard d'aborder tous les sujets de Médecine mentale, dans le *Cours des maladies mentales* qu'il professa à la Faculté de Médecine.

En 1808, Royer-Collard devint Inspecteur Général de la nouvelle Université Impériale et s'acquitta de ces fonctions de la façon la plus brillante et la plus équitable ; il conserva ce titre jusqu'en 1823. Plusieurs missions fort importantes et fort délicates, lui furent confiées, « dans lesquelles, il apporta encore cette scrupuleuse conscience qui ne fait point acception de personnes, cette urbanité qui s'allie avec tant de grâce à la fermeté, alors même qu'elle doit être sévère, ce discernement éclairé, cette judicieuse mesure qui arrachent l'assentiment. » En réalité, plusieurs de ces missions lui valurent des haines tenaces ou des ressentiments personnels ; il ne s'en émut pas et déclara que s'il avait des ennemis, « c'est, parce qu'on s'en fait toujours, quand on remplit son devoir avec impartialité. »

Un arrêté impérial signé par le Ministre de l'Intérieur Champaigny, et daté du 21 juillet 1807, avait ouvert un concours *sur la maladie connue sous le nom de croup*. Un ordre donné par l'Empereur au Quartier Général de Finckenstein, le 4 juin 1807, avait prescrit ce concours et accordé un prix de 12.000 francs pour le meilleur ouvrage sur le traitement de cette maladie. Un rapport de l'École de Médecine de Paris, en date du 16 juillet 1807, avait défini ainsi le sujet : « Déterminer, d'après les monumens pratiques de l'Art, et d'après des observations exactes, les caractères de la maladie connue sous le nom de Croup, et la nature des altérations qui la constituent ; les circonstances extérieures et intérieures, qui en déterminent le développement ; ses affinités avec d'autres maladies ; en établir, d'après une expérience constante et comparée, le traitement le plus efficace ; indiquer les moyens d'en arrêter les progrès et d'en prévenir l'invasion. »

Tous les Médecins français et étrangers pouvaient présenter des mémoires rédigés en latin ou en français.

L'article 7 du programme prescrivait qu'une Commission spéciale serait chargée de faire un rapport au Ministre sur les ouvrages admis au Concours. Cette Commission était composée de 12 Membres, dont 4 pris dans la Classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut, 4 parmi les Professeurs de l'École de Médecine de Paris qui ne font point partie de l'Institut, et les 4 autres dans le Corps des Médecins de Paris. Les 12 Membres désignés par le Ministre de l'Intérieur furent : MM. Desessartz, Portal, Hallé, Pinel ; - Thouret, Corvisart, Leroux, Chaussier ; - Lepreux, Duchanoy, Balleroy, Royer-Collard. Thouret, Doyen de la Faculté de Médecine, fut choisi par le Ministre pour présider la Commission ; celle-ci désigna Royer-Collard pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Une première décision avait ordonné que le Concours demeurât fermé au 1^{er} janvier 1809 ; mais ce terme ayant paru trop rapproché, on crut ensuite devoir le proroger jusqu'au 1^{er} juillet de la même année. C'est donc à cette date, que le Concours fut clos. 83 Mémoires furent présentés par les Concurrents et la Commission se rassembla dans une première Séance, pendant les premiers jours du mois d'août 1809. Elle n'admit au Concours que 79 Mémoires. L'examen de ces Mémoires fut fait par les Membres de la Commission de la façon la plus impartiale. Cet examen dura jusqu'au 20 août 1811, date à laquelle Royer-Collard, dans un remarquable rapport, proclama les propositions de la Commission : le prix de 12.000 francs était partagé entre Jurine (de Genève) et Jean-Abraham Albers (de Brême) ; des mentions honorables étaient accordées à Vieusseux (de Genève), à Caillau (de Bordeaux), à Double (de Paris). Husson a pu écrire que Royer-Collard a analysé avec une rare précision et présenté avec une sévère impartialité, les 5 Mémoires qui ont été distingués par la Commission : « Pureté de distinction, clarté d'exposition, honnêteté et justesse de critique, égalité de jugement, tels sont les caractères qui distinguent ce Rapport. Nous lui reconnaissons aussi un autre

mérite, c'est celui d'offrir, dans un court espace, toutes les connaissances les plus solides et les plus précises sur le croup. »

La notoriété de Royer-Collard lui assurait dorénavant une place honorable parmi les Médecins de la capitale. Aussi, en 1816, la Faculté de Médecine de Paris, émit à l'unanimité de ses Membres, le vœu que la Chaire de Médecine légale lui fut concédée. Il put ainsi montrer qu'il possédait une vigueur de logique rare, une profondeur de science qui ne s'acquiert que par un travail acharné. Ses Cours étaient rendus intéressants par une grande facilité d'élocution.

« Pendant 5 années, il se consacra à cette branche si délicate et si épineuse de notre enseignement, dans laquelle il s'efforçait à faire sentir aux élèves, qui l'entouraient avec respect, quels religieux devoirs ils étaient appelés à remplir, et de quel poids leur déclaration pouvait être dans la balance de la justice ; c'est alors surtout que l'homme religieux s'alliant au Médecin philosophe, et souvent au Jurisconsulte profond, laissait entrevoir cette morale sévère qui fut toujours la règle immuable de sa conduite. » (Jolly).

En 1819, une nouvelle Chaire fut fondée à la Faculté de Médecine de Paris. La Commission de l'Instruction publique, considérant l'importance prise dans toute l'Europe, par le traitement de l'aliénation mentale, et par l'étude de cette maladie, en même temps que le nombre toujours croissant d'établissements qui se formaient partout pour recevoir les aliénés, décida la création de la Chaire des maladies mentales. En conséquence, elle décida que l'un des Professeurs de Médecine légale serait chargé de ce nouvel enseignement. Royer-Collard fut choisi. Il se prépara à justifier ce choix et pendant deux ans, il travailla avec assiduité pour acquérir des connaissances solides et faire un Cours digne de son nom. Dès ses premières leçons, le succès répondit à son attente, car de nombreux auditeurs vinrent l'applaudir avec enthousiasme. Il avait choisi, pour objet de son Cours, l'examen de la psychologie considérée dans ses rapports avec la physiologie. Il voulait s'efforcer, ainsi qu'il l'a écrit lui-même, dans une introduction, de substituer les notions d'une saine philosophie à une philosophie mensongère, et d'attaquer le matérialisme jusque dans

ses fondements et pour ainsi dire dans son foyer. Il défendait avec éloquence et acharnement les principes de la philosophie spiritualiste. Il compléta ces études par l'examen approfondi des établissements publics affectés au traitement de l'aliénation mentale. Les tendances philosophiques de Royer-Collard se comprennent fort aisément, si l'on se rappelle que son frère Pierre-Paul Royer-Collard a consacré sa vie et toutes ses énergies à établir les grandes lois de la philosophie spiritualiste rationaliste. Les théories de ce philosophe avaient motivé cette appréciation de M. de Nettement : « Quand on compare sa philosophie, au sensualisme de Condillac, il est impossible de ne pas reconnaître que Royer-Collard (Pierre-Paul) faisait faire un grand pas aux intelligences, et qu'il rendait un service signalé à la Société française, en relevant le niveau des âmes. »

Royer-Collard avait été chargé de prononcer le discours de rentrée, à la Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris, le 23 décembre 1818. Il avait choisi, comme sujet, une question délicate et difficile à traiter : « *En quoi consistent les véritables progrès de la Médecine ? et quels sont les caractères auxquels on peut les reconnaître ?* »

Dans ce magistral discours, Royer-Collard établit de la façon la plus évidente les progrès réalisés en Médecine au cours des vingt années précédentes :

« Ce serait ici le lieu de vous dépeindre la révolution étonnante qui s'est opérée au milieu de nous, dans ces derniers temps, et qui se continue encore chaque jour sous nos yeux. Vous verriez, dans ce tableau, la science, prenant un essor puissant, se débarrasser enfin des entraves des systèmes, secouer le joug des opinions et chercher à s'asseoir sur le fondement inébranlable des faits ; vous y verriez l'observation rendue à son ancien empire, appelant toutes les vérités, repoussant toutes les erreurs, signalant tous les points obscurs, et jetant ainsi les bases d'un édifice immortel. »

Avec une justesse d'appréciation impressionnante, Royer-Collard établit que pour faire un bon Médecin, il fallait surtout connaître l'homme :

« Connaître l'homme ! Quel objet plus grand fut jamais offert à nos méditations et à nos recherches ? Connaître l'homme, en effet, c'est

connaître tout ce qui fait partie de son être ; sa structure, ses organes, les liens qui les unissent, les fonctions départies à chacun d'eux, l'intervention d'une puissance intellectuelle et morale, au milieu d'une organisation déjà si compliquée ; les lois qui règlent tant de mouvements divers ; les altérations plus ou moins graves qui viennent en troubler le cours ; la nature de ces altérations, leur origine, leurs progrès, leur terminaison, et toute la série des désordres qui les accompagnent ; désordres néanmoins, qui obéissent eux-mêmes aux lois générales de l'économie vivante ; car, dans l'homme, tout se tient, tout s'enchaîne ; tout est action et réaction. »

Cette connaissance profonde de l'homme qui est la base de la Médecine ne peut s'acquérir que par un seul moyen, l'observation. Observer en Médecine, c'est recueillir tous les faits se rapportant à l'homme, considéré dans ses divers états ; il faut ensuite en déduire les conséquences qui en découlent. L'observation exige une réunion de qualités et de talents qu'on ne rencontre que rarement, parmi lesquels une attention soutenue et un discernement avisé. Dans la pratique, les uns observent mal, parce qu'ils sont dépourvus des qualités nécessaires pour bien observer. Les autres examinent avec une légèreté inexcusable ; d'autres enfin, malheureusement trop nombreux, ont bien reçu de la nature le talent de l'observation, mais dominés par certaines idées, ils ne voient les faits qu'à travers le prisme de leurs préjugés. Les faits cessent alors de paraître ce qu'ils sont ; ils deviennent un instrument de mensonge et d'erreur. Royer-Collard s'élève avec éloquence contre les Médecins qui ont des idées préconçues :

« Si l'on substitue ses propres conjectures aux résultats rigoureux des faits, ce ne sont plus les opérations de la nature que l'on retrace, ce ne sont plus ses lois que l'on découvre ; c'est un monde imaginaire que l'on se plaît à créer ; ce sont des fictions plus ou moins brillantes que l'on met à la place de la réalité. »

Royer-Collard ne se laisse pas éblouir par les théories nouvelles qui apparaissent de temps en temps en Médecine et qui prétendent plier tous les faits à leurs conceptions particulières. Elles ne sont cependant pas inutiles :

« Ces grandes secousses elles-mêmes, qui ébranlent quelquefois la Science jusque dans ses fondements, ces violentes invasions de doctrines nouvelles, qui cherchent à étonner par l'exagération et à subjuguier par le

fanatisme, n'en exercent pas moins sur elle une heureuse et vivifiante influence. Elles provoquent les recherches en excitant la contradiction : elles aiguillonnent les esprits en irritant les amours-propres : elles servent par leurs excès mêmes. Audacieuses, parce que l'audace est leur premier besoin, si elles attaquent de grandes vérités, elles renversent de grandes erreurs ; si elles profanent des noms révévés, elles brisent des réputations usurpées ; et lorsque l'action inévitable du temps a usé l'effervescence des passions, lorsque l'impartiale expérience a rendu ses oracles, le bien qu'elles ont fait demeure seul, et le mal disparaît pour toujours. »

Il termina son discours par des conseils pleins de noblesse :

« Aimez la vérité, de quelque part qu'elle vienne ; sacrifiez tout pour la vérité ; mais sachez la discerner de ce qui n'en est que l'apparence, et n'embrassez pas son fantôme en croyant l'embrasser elle-même. Défiez-vous de l'intolérance et du fanatisme ; ce n'est point par de telles armes que la vérité s'établit.... Appelés à exercer un jour la plus noble des professions, préparez-vous y sans cesse par la plus noble des études. Que ce soit là l'objet de toutes vos pensées, et l'occupation de votre vie tout entière. »

Royer-Collard fut obligé d'interrompre son Cours de Médecine mentale, en raison du mauvais état de sa santé, fortement ébranlée par une subite et cruelle attaque de goutte. Au moment, où à peu près guéri, il allait reprendre son enseignement, la Faculté fut fermée, en novembre 1822. En février 1823, à la réorganisation de la Faculté, il dut reprendre sa première Chaire de Médecine légale. Mais alors, il subit le contre-coup des événements et dut se démettre de son titre d'Inspecteur Général de l'Université, qu'on jugea incompatible avec les fonctions de Professeur ; or, il les avait cependant conservées pendant 14 ans. Il perdit aussi son titre de Médecin en Chef de la Maison royale d'Alfort. Il fut cruellement frappé par ces fâcheux événements, car sans fortune, il était le Chef d'une famille nombreuse, qui lui imposait des obligations impérieuses.

Royer-Collard était devenu Médecin ordinaire de Louis XVIII et à la création de l'Académie de Médecine, en décembre 1820, il fut désigné comme Membre titulaire dans la section de Médecine.

« Royer-Collard ne fut pas seulement un modèle de talents et de philosophie, il fut aussi un modèle de vertus et de probité. Plein de respect

pour la religion de ses pères, il lui fut toujours fidèle, et ne la pratiqua jamais que pour satisfaire au besoin de sa conscience. Il fut aussi du petit nombre de ceux qui aiment mieux faire le bien que de paraître le faire. » (Jolly).

Royer-Collard mourut le 27 novembre 1825, et le *Journal des Débats* du 6 décembre 1825, en faisant connaître cette mort à ses lecteurs, jugea bon d'écrire :

« Il y avait en lui, une profondeur de jugement, une précision de coup d'œil, une force de raisonnement qui s'unissaient à une vigueur de caractère bien remarquable. Peu d'hommes de notre temps, ont écrit d'une manière plus ferme, avec un goût plus pur, avec un ton plus convenable. »

Royer-Collard représente à nos yeux le type du savant instruit, modeste et bon ; ce fut un honnête homme par dessus tout, d'une intégrité à toute épreuve et d'une droiture inaltérable. Suivant sa propre expression, concernant les qualités nécessaires au Bon Médecin, et qui figure dans la péroraison de son Discours aux élèves, on peut dire que « sa gloire est d'autant plus pure qu'elle est le prix des services qu'il a rendus à l'Humanité. »

BIOGRAPHIES

BOISSEAU (F.-G.). - *Art. Royer-Collard.* - Dictionnaire des Sciences médicales. Biographie médicale, Paris, 1825, t. VII, p. 65.

P.-L. - *Art. Royer-Collard.* - Nouvelle Biographie générale de Firmin-Didot, Paris 1863, t. 42, p. 822.

JOLLY. - *Eloge historique du Professeur Royer-Collard.* - Lu à la Séance Générale du 15 avril 1826 de l'Athénée.

ICONOGRAPHIE

Lithographie de Ducarme, d'après le dessin de H. Garnier.



Fig. 95. — ROYER-COLLARD (A.-A.).

Lithographie de Llanta.

Reproduction interdite.



Fig. 96. — ROYER-COLLARD (A.-A.).

Lithographie de Ducarme, d'après le dessin de Garnier.

(Galerie Universelle publiée par Blaisot).

Reproduction interdite

Comptes Rendus des Séances de l'Académie de Médecine

Mois de Décembre 1928

Séance du 4 Décembre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Delépine lit un rapport sur la protection de la population civile contre les dangers d'une nouvelle guerre chimique. — A la suite de la communication de M. Sieur, dans la Séance du 19 juin dernier sur le même sujet, l'Académie a nommé une Commission pour l'étude de cette question. Cette Commission propose à l'Académie d'émettre le vœu suivant : Tout en déclarant que la guerre chimique doit être prohibée, l'Académie émet l'avis que, dans la prévision où cette prohibition viendrait, comme jadis, à être violée, des Comités, composés des représentants des autorités civiles et militaires, des Croix-rouges et des groupements sociaux, soient chargés, dès le temps de paix, conformément aux résolutions adoptées par le Comité international de la Croix-rouge, de rechercher les moyens de protéger la population civile contre les gaz de combat, d'organiser un certain nombre de mesures protectrices qu'il serait difficile d'improviser dans le cas d'une attaque brusquée, de mettre le public au courant des dangers que présente la guerre chimique et de lui indiquer par quelles mesures individuelles, familiales ou collectives, il pourra s'en préserver.

M. Achard fait une communication importante sur sa Mission médicale en Orient. — Le Ministre de l'Instruction publique le chargea d'étudier l'organisation de l'Enseignement médical en Perse et en Syrie. Pendant plus de 150 ans, la Perse, plus ou moins isolée de l'Occident, a très peu bénéficié du mouvement scientifique. Aujourd'hui, grâce aux communications plus faciles, ce pays a participé à l'évolution scientifique. M. Achard s'est rendu en Perse par la Russie, s'est embarqué à Bakou pour traverser la Mer Caspienne et aborder au port persan de Pehlevi, d'où il a gagné Téhéran. Il a constaté que la Médecine française jouit d'un incontestable prestige dans la capitale persane. Ce sont des Professeurs français qui vont réorganiser l'enseignement à la Faculté de Médecine de Téhéran. Plus de 100 étudiants persans, dont 16 pour la Médecine, ont été envoyés cette année en France. Les hôpitaux, en Perse, sont insuffisants.

M. Achard ensuite a vu Beyrouth, Damas. La Faculté de Médecine, dotée d'un hôpital d'instruction est ouverte à tout élève pourvu du baccalauréat syrien. L'enseignement y est fait par des Médecins français et paraît irréprochable.

M. Auguste Lumière étudie l'instabilité humorale : ses causes, ses effets, ses remèdes. — Il estime que nous sommes déjà passablement armés pour lutter contre les affections chroniques fonctionnelles, qui dépendent de l'instabilité humorale. Si les traitements ne sont que rarement commandés par la connaissance de la cause spécifique de cette

instabilité, il est néanmoins possible de guérir souvent des maladies rebelles en s'adressant successivement aux divers modificateurs humoraux. Il recommande d'utiliser les procédés de désensibilisation spécifique, par exemple, par l'auto-hémo et l'auto-sérothérapie, ainsi que l'opothérapie.

MM. Léon Blum, Van Caulaert et Grabar font une lecture sur les différents types des néphrites avec azotémie. Leur diagnostic différentiel. — Il existe une azotémie provoquée par l'appauvrissement considérable de l'organisme en sel marin, azotémie progressive quoique sans lésions rénales. Elle s'oppose à la néphrite azotémique avec lésions du rein. Pour le diagnostic, la détermination du chlore est indispensable. Le traitement varie selon la nature de l'azotémie : quand il y a lésion du rein, il faut le régime déchloruré ; dans l'azotémie par manque de sel, il faut immédiatement donner du chlorure de sodium.

Séance du 11 Décembre 1928

Séance annuelle - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Jules Renault, Secrétaire annuel, fait la lecture du **Rapport général sur les prix décernés par l'Académie en 1928**. — L'éminent académicien fait connaître les noms des lauréats et la valeur des prix décernés. Il prononce ensuite l'éloge des Membres de l'Académie décédés au cours de l'année.

Gustave-Constant Patein, de la Section de Pharmacie, était un savant remarquablement doué : Pharmacien, Docteur en Médecine, Docteur ès-Sciences, Pharmacien des Hôpitaux de Paris.

Léon Guignard, de la Section de Pharmacie, Pharmacien, Docteur ès-Sciences, Professeur de botanique générale à la Faculté de Pharmacie de Paris. Il avait une autorité morale considérable, et une étendue de connaissance incomparable.

Félix Henneguy, de la Section des Sciences biologiques, Docteur en Médecine, Docteur ès-Sciences naturelles, Professeur d'embryogénie au Collège de France, fut un savant de premier ordre, aussi cultivé que modeste.

Albert Robin de la Section des Sciences biologiques, Médecin des Hôpitaux, Professeur à la Faculté de Médecine. Il appliqua la chimie biologique à la pathologie et à la thérapeutique. D'une intelligence très vive, orné de connaissances scientifiques, littéraires et artistiques les plus étendues, causeur charmant, distingué, élégant, courtois, il fut un grand Médecin, dont la renommée devint universelle.

Trois associés nationaux, **MM. Arnozan, Pitres, Lagrange**, tous les trois Professeurs honoraires de la Faculté de Médecine de Bordeaux, sont décédés en 1928.

M. Achard prononça l'éloge de **Casimir Davaine (1812-1882)**. — Davaine a l'honneur d'avoir, le premier, par ses patientes observations, trouvé le microbe d'une maladie humaine, le charbon bactérien ou **pustule maligne**. C'est avec un sentiment de vraie justice, que Pasteur lui écrivait en 1879 : « Je me félicite d'avoir été si souvent le continuateur de vos savantes recherches. »

Il fut remarqué de bonne heure par Rayer qui admit sa collaboration et ses talents de dessinateur pour son **Traité des maladies des reins** et ses travaux sur la **morve**. Quand Rayer eut fondé la Société de Biologie, Davaine devint bientôt trésorier-archiviste, puis, un peu plus tard, Directeur, et fut ainsi mêlé au mouvement scientifique moderne. Il fit de nombreux travaux, parmi lesquels le **Traité des entozoaires**, des recherches sur l'**anguillule du blé niellé et celle du vinaigre**. Il s'est immortalisé avec l'étude de la maladie charbonneuse. Il remplaça Trousseau à l'Académie de Médecine, le 18 février 1868. Il mourut d'une affection néoplasique de l'abdomen, le 18 octobre 1882, dans sa propriété de Garches.

Séance du 18 Décembre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Georges Brouardel lit un rapport sur les vœux de **M. Truc** au sujet de la prophylaxie tuberculeuse des conscrits de faible constitution aux conseils de révision. — **M. Truc** propose d'incorporer les faibles de constitution et de les placer d'office dans des préventoria militaires, tant qu'il serait nécessaire, pendant la durée de leur service militaire. Son vœu est ainsi conçu : « L'Académie de Médecine, considérant la nécessité de préventoria pour les conscrits reconnus faibles de constitution, jusqu'ici ajournés ou exemptés, émet le vœu : que des préventoria militaires soient organisés pour l'incorporation de ces conscrits, afin d'accroître leur validité, de les préserver de la tuberculose et de les conserver à l'Armée et au travail. » La Commission estime que ce serait imposer à l'état une lourde responsabilité et qu'il vaudrait mieux leur offrir la possibilité d'être traités gratuitement dans des centres médicaux appropriés aux différents états constatés. En conséquence la Commission n'adopta pas le vœu de **M. Truc**.

Le Professeur Lignières fait une communication sur la valeur de la prémunition dans la tuberculose et son insuffisance dans la prophylaxie de cette maladie. — La vaccination des veaux par le B.C.G. agit de la même manière que celles qui ont été très largement expérimentées antérieurement avec des bacilles de Koch atténués, notamment le vaccin Behring et les bacilles du type humain. Le B.C.G. a, sur ces derniers, l'avantage d'avoir été mieux fixé dans son atténuation par MM. Calmette et Guérin. Ces vaccinations donnent une résistance très marquée aux bovins, comparativement aux témoins non vaccinés. Malheureusement, cette résistance n'a qu'une courte durée et déjà 6 mois après l'infection, on peut rencontrer des lésions tuberculeuses chez les animaux immunisés. Le B.C.G. est inoffensif pour les veaux, on doit donc l'employer dans les étables envahies par la tuberculose, mais les mesures sanitaires sont seules susceptibles, par l'éloignement des malades, d'assurer l'assainissement complet des étables. Chez l'homme, le B.C.G. ne donne qu'une résistance relative et momentanée qui s'affaiblit et disparaît assez vite. Il faut, dans les milieux contaminés, ne pas négliger les mesures d'hygiène, base essentielle de la lutte anti-tuberculeuse et que le B.C.G. ne saurait remplacer. La vaccination des nouveau-nés des milieux contaminés reste à l'étude devant le Comité d'Hygiène de la Société des Nations.

La vaccination des enfants sains, non exposés à la contagion de la tuberculose, ne se justifie d'aucune manière, pas plus que la vaccination

en masse de tous les enfants. Les statistiques de M. Calmette sont entachées d'erreurs graves, qui leur enlèvent toute valeur.

M. Vallée fait connaître que **Pétroff** a déclaré à la Conférence du B.C.G. qu'il a pu isoler du B.C.G., dans des cas rarissimes, **des colonies virulentes** : sur 50.000 colonies du type B.C.G. authentique, il s'en rencontrerait une seule du type virulent aberrant. La Conférence a entrepris des expériences de contrôle.

M. le Professeur Lignières mentionne que Watson, au Canada, a démontré que si l'on inocule des centaines de cobayes avec le B.C.G., on constate, au bout d'une année, qu'un certain nombre d'entre eux, toujours en minorité, présentent des lésions tuberculeuses réinoculables en série à d'autres cobayes, qui finissent par mourir de tuberculose.

Séance du 26 Décembre 1928 - Présidence de M. Béclère, Président.

M. Achard fait une communication sur l'immunité vaccinale contre les maladies typhoïdes. — La vaccination préventive contre la typhoïde par la méthode de Vincent a donné des résultats admirables et réduit de beaucoup, chez l'homme, la morbidité typhoïdique. La morbidité est actuellement plus forte chez les femmes parce qu'elles n'ont pas été soumises obligatoirement à la même vaccination. L'injection sous-cutanée donne les meilleurs résultats ; la vaccination par voie buccale est infidèle.

MM. Boinet et Teissonnière font une communication intitulée : **fièvre typhoïde et coquillage**. — La fièvre typhoïde est endémique dans la région méditerranéenne et l'on estime à plus de 2000, par an, les cas observés à Marseille. Ce fait est attribué à la consommation de coquillages souillés. Les huîtres soumises au contrôle sanitaire, sont hors de cause. Les coquillages, surtout les moules, non soumis au contrôle, sont responsables du plus grand nombre des cas de typhoïde enregistrés. Les auteurs demandent qu'on étende à tous les coquillages, et en particulier aux moules, un contrôle à la production.

MM. Plazy, Marcandier et Marcon lisent un travail sur la contribution à l'étude de la fièvre exanthématique, ses rapports avec le typhus endémique bénin. — Les auteurs estiment que la maladie observée à Toulon est cliniquement du typhus endémique bénin. Les réactions de laboratoire confirment cette opinion.

M. Mouquet lit une note sur l'emploi du vaccin anti-tuberculeux B.C.G. à la ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. — La vaccination par le B.C.G. s'est montrée complètement inoffensive pour les animaux, d'espèces différentes, conservés au Muséum.

MM. Trémolières, André Tardieu et Carteaud ont étudié les lésions hépatiques du barbiturisme. — Les corps dérivés de l'acide barbiturique sont des hypnagogues ou sédatifs nervins puissants, qui doivent être administrés avec prudence aux malades présentant des modifications fonctionnelles du foie.

Docteur **BUSQUET**.

